

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 8 octobre 2024  
à 18 h 30**

**Bureau d'arrondissement  
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture  
CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance

**10.02** Questions  
CA *Direction des services administratifs*

Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- 1824, rue Atateken (lots 1 565 252 et 1 565 255) : une dérogation pour la hauteur et la volumétrie d'un appentis au toit (40.08)

**10.03** Questions  
CA *Direction des services administratifs*

Demandes d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 1430, rue Sainte-Catherine Ouest : un usage « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements » (40.09)

- Rez-de-chaussée du bâtiment projeté sur le lot 1 338 897 : un usage « résidentiel » (40.10)

- 1849-1857, rue Saint-André : un usage « un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit » (40.11)

**10.04**      Ordre du jour  
CA      *Direction des services administratifs*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 octobre 2024

**10.05**      Questions  
CA      *Direction des services administratifs* - 1242678008

Période de questions du public

**10.06**      Questions  
CA      *Direction des services administratifs*

Période de questions des membres du conseil

**10.07**      Procès-verbal  
CA      *Direction des services administratifs* - 1242678047

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2024

**10.08**      Procès-verbal  
CA      *Direction des services administratifs* - 1242678048

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2024

**10.09**      Procès-verbal  
CA      *Direction des services administratifs* - 1242678049

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2024

**10.10**      Procès-verbal  
CA      *Direction des services administratifs* - 1242678050

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 18 septembre 2024

## 12 – Orientation

**12.01** Énoncé de politique

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1241920005

Approuver la catégorisation obtenue par l'organisme Jeunes Sportifs Hochelaga en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1249051002

Accorder un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour les services de déneigement et de chargement de la neige de l'Esplanade du Champ-de-Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 108 277,71 \$, taxes incluses (appel d'offres public 24-20631 - 3 soumissionnaires)

**20.02** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1249483009

Accorder un contrat à Nature-Action Québec pour l'identification des besoins en outils de collecte, la sensibilisation porte-à-porte, la distribution de bacs de comptoirs et les visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) des secteurs 1B & 1C de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 384 991,44 \$, taxes non applicables, contingences incluses (appel d'offres public 24-20601 - 2 soumissionnaires)

District(s) : Peter-McGill

**20.03** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1245674001

Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour l'exécution des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 484 619,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-016 - 5 soumissionnaires)

**20.04** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1245876004

Autoriser une prolongation du contrat accordé à Entretien Qualibec inc., pour une période de douze mois, pour le lavage des fenêtres de 7 bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 48 317,09 \$, majorant la dépense maximale à 190 426,19 \$, taxes incluses (appel d'offres public 21-19003)

**20.05** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1249522009

Autoriser la prolongation du contrat accordé à 9356-5166 Québec inc. (lots 1 et 2), pour une période de douze mois, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires à l'arrondissement Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 388 575,95 \$, majorant la dépense maximale à 793 793,85 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 23-20011)

**20.06** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1245876003

Autoriser une deuxième prolongation du contrat accordé à Axia Services, pour une période de douze mois, soit du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2025, pour les services d'entretien ménager à la Cour municipale - Autoriser une dépense supplémentaire de 791 192,31 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense maximale à 3 848 279,09 \$ (appel d'offre 20-18338)

**20.07** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1246164005

Résilier le contrat accordé à Les Pavages Céka inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement et de gestion des eaux pluviales dans la ruelle « la ligne verte » (appel d'offres public VMP-24-010) et acquitter la somme de 50 000 \$, taxes incluses

District(s) : Sainte-Marie

**20.08** Subvention - Contribution financière  
CA Direction des services administratifs - 1245601003

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 27 000 \$

**20.09** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction d'arrondissement - 1245600001

Approuver la convention, se terminant au plus tard le 8 mars 2025, avec la Société de développement du Quartier latin pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution totale de 45 000 \$

**20.10** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1245377006

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec le Refuge Mitshuap Montréal pour favoriser la sécurité dans les espaces publics, la cohabitation harmonieuse et la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle - Accorder une contribution totale de 56 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal

District(s) : Peter-McGill

**20.11**

Autres affaires contractuelles

CA

Direction des travaux publics - 1249522008

Autoriser une affectation de 48 260,25 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder deux contrats à Pépinières Y. Yvon Auclair et fils et Pépinière Dominique Savio Ltée aux montants respectifs de 34 837,43 \$ et de 21 270,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'arbres à l'arrondissement de Ville-Marie pour l'automne 2024 - Autoriser une dépense maximale de 56 107,81 \$, taxes incluses

## 30 – Administration et finances

**30.01** Administration - Ratification / Décisions déléguées  
CA Direction des services administratifs - 1242678051

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2024

**30.02** Budget - Autorisation de dépense  
CA Direction des travaux publics - 1243466005

Autoriser une dépense maximale de 350 223,05 \$, taxes et contingences incluses, pour la construction de saillies drainantes de trottoir en régie interne sur la rue Hogan, entre la rue Hochelaga et la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie

**30.03** Budget - Autorisation de dépense  
CA Direction des travaux publics - 1246937007

Autoriser une dépense maximale de 290 771,78 \$, taxes incluses, pour la construction de huit saillies de trottoir dans l'intersection de la rue Logan et de la rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie

*District(s) :* Saint-Jacques

**30.04** Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre  
CA Direction des travaux publics - 1245584002

Autoriser une dépense additionnelle de 452 823,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de l'escalier Redpath-Crescent - avenue des Pins, majorant la dépense maximale à 549 470,58 \$, taxes, contingences et incidences incluses

*District(s) :* Peter-McGill

**30.05** Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre  
CA Direction des travaux publics - 1245584001

Autoriser une dépense additionnelle de 381 006,46 \$, taxes, contingences et incidences incluses, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du parc Percy-Walters - phase 2, majorant la dépense maximale à 451 055,21 \$, taxes, contingences et incidences incluses

*District(s) :* Peter-McGill

**30.06** Budget - Autorisation de dépense  
CA Direction des travaux publics - 1249522010

Autoriser une affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 97 500 \$, net de ristournes - Autoriser une dépense de 106 775,21 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de pièces de mobilier de parcs auprès de l'atelier de menuiserie du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, pour l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2025

**30.07** Reddition de comptes  
CA Direction d'arrondissement - 1245958006

Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2024 en date du 31 août 2024, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2024 comparé au 31 août 2023

**30.08** Reddition de comptes  
CA Direction d'arrondissement - 1245958005

Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2024 en date du 30 juin 2024, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024 comparé au 30 juin 2023

## 40 – Réglementation

**40.01** Ordonnance - Domaine public  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1247317005

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 10 octobre au 17 novembre 2024

*Territoire(s) concerné(s) :* Ensemble du territoire - Ville centrale

**40.02** Ordonnance - Domaine public  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1245907009

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 8<sup>e</sup> partie A) et édicter les ordonnances

**40.03** Ordonnance - Domaine public  
CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1246220004

Édicter des ordonnances fixant l'interdiction de circulation en tout temps, à l'exception des véhicules autorisés, sur la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Paul, entre les rues du marché Bonsecours et Saint-Vincent, et autorisant le projet pilote de café-terrasses hivernaux dans le même périmètre du 15 novembre 2024 au 15 mars 2025

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.04** Règlement - Circulation / Stationnement  
CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1246556002

Édicter les ordonnances afin de prolonger la piétonnisation de certains tronçons du Quartier des spectacles, et ce, jusqu'au 15 mai 2025

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.05** Ordonnance - Circulation / Stationnement  
CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1246556003

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance visant l'obligation de la manœuvre de virage à droite, en tout temps, depuis l'approche sud de à l'intersection des rues Cartier et Sherbrooke

*District(s) :* Sainte-Marie

**40.06** Règlement - Circulation / Stationnement  
CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1246556004

Édicter une ordonnance établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons à l'approche nord de l'intersection de l'avenue Argyle et de la rue Lucien-L'Allier, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1)

*District(s) :* Peter-McGill

**40.07** Ordonnance - Bruit  
CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1248188009

Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Peel et Saint-Marc, et de la rue Guy, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre de la phase 2 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 16 novembre 2025 au 30 novembre 2030

*District(s) :* Peter-McGill

**40.08** Urbanisme - Dérogation mineure  
CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1248449003

Accorder une dérogation mineure relativement à la hauteur et la volumétrie d'un appentis au toit pour le bâtiment au 1824, rue Atateken, conformément au Règlement sur les dérogations mineures

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.09** Urbanisme - Usage conditionnel  
CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1248449004

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements » relativement à l'occupation du 3<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> étage du bâtiment situé au 1430, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

*District(s) :* Peter-McGill

**40.10** Urbanisme - Usage conditionnel  
CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1246255003

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel résidentiel au rez-de-chaussée relativement à l'aménagement d'un lobby résidentiel à l'immeuble constitué du lot 1 338 897, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

*District(s) :* Peter-McGill

**40.11** Urbanisme - Usage conditionnel  
CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1245289008

Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel pour un nombre de logement supérieur au nombre maximal prescrit pour le bâtiment existant et son agrandissement situé aux 1849-1857, rue Saint-André, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.12** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1237199001

Adopter, avec changements, une résolution autorisant les usages principaux « salle de réunion » et « salle de réception » ainsi que l'usage « salle de danse » uniquement comme usage complémentaire à ce dernier dans une partie du sous-sol du bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.13** Règlement - Adoption  
CA Direction des services administratifs - 1247135001

Adopter un règlement imposant, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service - Avis de motion

**40.14** Règlement - Adoption  
CA Direction des services administratifs - 1247135003

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter une délégation pour les autorisations de dépenses en lien avec les contingences approuvées pour un contrat - Avis de motion

## 51 – Nomination / Désignation

**51.01**      Nomination / Désignation  
CA      Direction des services administratifs - 1247135002

Nommer madame Anne-Marie Lemieux à titre de secrétaire d'arrondissement et madame Laura Floresco à titre de secrétaire d'arrondissement substitut à la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs

Levée de la séance

---



**Dossier # : 1242678008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Période de questions du public (octobre)

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-01-25 11:24

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242678008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Période de questions du public (octobre)

**CONTENU**

CONTEXTE

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline Carole FOKAM MASSU  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 269-1498

**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-01-23

Katerine ROWAN  
secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 438 823-3978

**Télécop. :**



**Dossier # : 1242678047**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2024

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2024.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 13:10

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1242678047

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2024

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline Carole FOKAM MASSU  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 269-1498

**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-18

Katerine ROWAN  
secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 438 823-3978

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**Tél :** - -

**Approuvé le :** 2024-09-30

**Dossier # : 1242678047**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe

**Objet :** Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2024



PV20240910\_VF.doc

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline Carole FOKAM MASSU  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 269-1498  
**Télécop. :**

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 10 septembre 2024 à 18 h 30  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Serge Sasseville, conseiller du district de Peter-McGill  
Mme Vicki Grondin, conseillère désignée  
Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère désignée

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Marc Labelle, directeur de l'arrondissement  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs  
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité  
Mme Gina Tremblay, directrice de la Culture, des Sports, des loisirs et du développement social;  
Mme Melissa Lapierre-Grano, chef de division des communications et des relations avec les citoyens  
Mme Krisztina Balogh, commandante du poste 22 du Service de police  
Mme Angélique Beaudet, commandante du poste 12 du Service de police  
Mme Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement  
Mme Nathalie Deret, agente de recherche

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 34. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

**10.02 - Demandes de dérogation mineure - Période d'intervention du public**

- 2801, rue de Rouen : une dérogation pour le nombre d'unités de stationnement pour vélos exigé (40.08)  
– aucune intervention
- 1260, chemin Remembrance : une dérogation pour la superficie minimale d'une cour anglaise en cour avant (40.09) – aucune intervention
- 2000, rue Berri : une dérogation pour la distance minimale entre un équipement mécanique installé dans une cour et une limite de terrain (40.10) – aucune intervention

- 1001, rue du Square-Victoria : une dérogation pour l'installation de deux enseignes sur auvent (40.11) – aucune intervention

---

**10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public**

- 90-94, rue Sainte-Catherine Est : les usages « résidentiel » et « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements » (40.12) – une intervention de M. Louis Piette

---

**CA24 240341**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 septembre 2024 en ajoutant les points suivants :

20.13 : Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour l'exécution de travaux de construction d'avancées de trottoir dans diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 2 845 324,44 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-008 - 3 soumissionnaires)

20.14 : Autoriser une affectation de surplus de 369 650,25 \$ - Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour l'exécution de travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Viger ouest et dans les rues Hermine, De La Gauchetière ouest et De Bleury - Autoriser une dépense totale de 1 888 814,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-015 – 4 soumissionnaires)

30.04 : Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des trottoirs et la mise aux normes de l'éclairage de certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Ville-Marie en 2024

Adoptée à l'unanimité.

10.04

---

### 10.05 - Période de questions du public

12 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 6 questions ont été reçues par écrit

#### Nom du demandeur et objet de la question

Marco Pardo

- bruit excessif dans la rue Cartier
- piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est / problèmes liés à l'itinérance

Jean Duval

- inspection de la hauteur des plantes sur les terrasses

Micaela Tenea

- application d'un article du Code civil du Québec

Jean-Christophe Bagouet – **dépôt d'un document**

- sécurité dans les parcs - parc Martineau

Ludvic Moquin-Beaudry

- réfection de la chaussée sur les rues Atateken et Ontario
- projet d'apaisement de la circulation dans le secteur des Faubourgs

Louis Piette

- projet d'habitation (point 40.12 de l'ordre du jour)

-----

### CA24 240342

#### Période de questions du public - Prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 18, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1242678007

Sarah Yahyaoui

- circulation sur la rue Ontario

Perpétue Mukarugwiza – **dépôt d'un document**

- demande d'intervention pour contrer la possibilité d'exclusion de l'organisme Feejad

Julie Leblanc – **dépôt d'un document**

- cohabitation social concernant la Mission Bon Accueil

Kirsten Fenton

- programme de surveillance de quartier

Christopher McCray

- sécurité sur la rue Ontario

Daniel Vaudrin

- inondations dans la rue Parthenais / problème reliés à l'itinérance et gouvernance

Shawn Zimmerman

- projet de fenêtres de remplacement

Mathilde Laine

- plan pour la sécurité dans le Village

Timothée Bernard

- retrait des mesures d'apaisement sur la Saint-Hubert

Camilo

- présence policière aux abords du métro Frontenac

Paul Racette-Dorion

- aménagement cyclable sur la rue Du Havre

Mathieu Castonguay

- prolongement de la piste cyclable de la rue Ontario

---

#### **10.06 - Période de questions des membres du conseil**

L'intervention du conseiller Robert Beaudry a trait, entre autres, aux enjeux de cohabitation et au montant des investissements de l'Arrondissement à cet égard dans le cadre de la stratégie d'intervention collective dans le secteur du Village.

L'intervention du conseiller Serge Sasseville a trait, entre autres, à la réception de plaintes relatives à la propreté et au plan mis en place par l'administration afin de reprendre le contrôle du centre-ville et assurer la sécurité de tous les citoyens.

L'intervention de la conseillère Alia Hassan-Cournol a trait, entre autres, à la participation conjointe de la SDC Montréal centre-ville et de l'administration quant aux enjeux de propreté.

L'intervention de la conseillère Vicki Grondin à trait, entre autres, aux chantiers de construction et au nombre de permis d'occupation du domaine public que l'Arrondissement doit émettre chaque année pour accompagner le développement immobilier et la réfection des infrastructures sur le territoire.

---

**CA24 240343**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.07 à 10.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA24 240344**

**Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 9 juillet 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 9 juillet 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1242678042

---

**CA24 240345**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement relatif au règlement CA-24-282.140**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement relatif au règlement CA-24-282.140.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1242678044

---

**CA24 240346**

**Prendre acte du dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 11 juillet et 8 août 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 11 juillet et 8 août 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1242678043

---

**CA24 240347**

**Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 août 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 août 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1242678045

---

**CA24 240348**

**Approuver la catégorisation obtenue par les organismes Fondation du refuge pour femmes Chez Doris, La Relance Jeunes et Familles inc. et le Centre Communautaire Radisson en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la catégorisation obtenue par les organismes Fondation du refuge pour femmes Chez Doris, La Relance Jeunes et Familles inc. et le Centre Communautaire Radisson, en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028 :

La Relance Jeunes et Familles inc.	<b>B</b>
Centre Communautaire Radisson	<b>B</b>
Fondation du refuge pour femmes Chez Doris	<b>B</b>

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1241920004

---

**CA24 240349**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA24 240350**

**Accorder 2 contrats à 9055-0344 Québec inc. (Transport DM Choquette - lots 2.1.1 et 2.1.2) et 2 contrats à Groupe Imog inc. (lots 2.1.3 et 2.1.4) pour les saisons hivernales 2024-2025 et 2025-2026, ainsi que 2 contrats à Dénéigement Proquip inc. (lots 2.1.5 et 2.1.6) pour la saison hivernale 2024-2025 pour des locations de tracteurs/chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement - Autoriser une dépense totale de 2 432 411,10 \$, taxes incluses (appel d'offres public 24-20478 - 4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder à 9055-0344 Québec inc. (Transport DM Choquette), plus bas soumissionnaire conforme, 2 contrats pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement pour les saisons hivernales 2024-2025 et 2025-2026, aux prix de sa soumission (lot 2.1.1 à 362 171,25 \$ et lot 2.1.2 à 362 171,25 \$), et autoriser une dépense pour une somme maximale de 724 342,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (24-20478);

D'accorder à Groupe Imog inc., plus bas soumissionnaire conforme, 2 contrats pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement pour les saisons hivernales 2024-2025 et 2025-2026, aux prix de sa soumission (lot 2.1.3 à 569 126,25 \$ et lot 2.1.4 à 569 126,25 \$), et autoriser une dépense pour une somme maximale de 1 138 252,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (24-20478);

D'accorder à Dénéigement Proquip inc., plus bas soumissionnaire conforme, 2 contrats pour la location de 2 tracteurs/chargeurs avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2024-2025, aux prix de sa soumission (lot 2.1.5 à 284 908,05 \$ et lot 2.1.6 à 284 908,05 \$), et autoriser une dépense pour une somme maximale de 569 816,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (24-20478);

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1249483008

---

**CA24 240351**

**Accorder un contrat à Procova inc. pour le remplacement de la tour d'eau de la Maison de la culture Janine-Sutto - Autoriser une dépense totale de 880 248,60 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public IMM-15925 - 3 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder un contrat à la firme Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux du remplacement de la tour d'eau de la Maison de la Culture Janine-Sutto;

D'autoriser une dépense pour une somme maximale de 666 855 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 133 371 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 80 022,60 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1249543002

---

#### **CA24 240352**

**Autoriser une affectation de surplus de 1 599 448,70 \$, net de ristournes - Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage dans les rues Balmoral, Mayor et de Bleury - Autoriser une dépense totale de 2 200 055,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-014 - 4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une affectation de surplus de 1 599 448,70 \$ net de ristournes;

D'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage dans les rues Balmoral, Mayor et de Bleury, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 1 577 818,67 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-24-014;

D'autoriser une dépense de 315 563,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 306 672,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1248965005

**CA24 240353**

**Autoriser la deuxième prolongation du contrat octroyé à Construction Urbex inc., pour une période de douze mois, pour l'entretien de carrés d'arbres et l'arrosage de végétaux - Autoriser une dépense supplémentaire de 766 767,54 \$, majorant la dépense maximale à 3 067 070,05 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 22-19132)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser la deuxième prolongation du contrat avec Construction Urbex inc., pour une durée de 12 mois, pour l'entretien de carrés d'arbres et l'arrosage de végétaux, majorant la dépense maximale à 3 067 070,05 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appels d'offres public 22-19132;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 730 254,80 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 36 512,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1249522007

---

**CA24 240354**

**Autoriser une dépense additionnelle de 202 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., afin d'augmenter le budget des contingences pour la réalisation des travaux de conduite d'eau, d'égout, de voirie, de borne de recharge, de CSEM et de Bell dans la rue Saint-Christophe, du boulevard De Maisonneuve à la rue Ontario dans l'arrondissement de Ville-Marie, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 7 844 666,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-21-018)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une dépense additionnelle de 202 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. (CA22 240062), afin d'augmenter le budget des contingences pour la réalisation des travaux de conduite d'eau, d'égout, de voirie, de borne de recharge, de CSEM et de Bell dans la rue Saint-Christophe, du boulevard De Maisonneuve à la rue Ontario dans l'arrondissement de Ville-Marie, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 7 844 666,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres VMP-21-018);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1248965003

---

### **CA24 240355**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 20 250 \$ et modifier la résolution CA24 240242 afin d'annuler une contribution**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 250 \$ aux Archives gaies du Québec;
- 2 000 \$ à Tradau inc.;
- 500 \$ au Jardin communautaire Habitations Jeanne-Mance;
- 5 000 \$ au Centre d'entraide et de ralliement familial C.E.R.F.;
- 3 000 \$ à Action Centre-Ville;
- 5 000 \$ à Mères avec pouvoir;
- 500 \$ au Jardin communautaire Georges-Vanier;
- 500 \$ au Jardin communautaire Sainte-Catherine;
- 500 \$ au Jardin communautaire Saint-André;
- 3 000 \$ à Golden Montréal - Société de développement touristique du Mille carré doré;

De modifier la résolution CA24 240242 afin d'annuler la contribution octroyée à l'organisme La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent au montant de 5 000 \$ en raison d'une erreur cléricale ;

D'imputer cette dépense totale de 20 250 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

-----  
*Des questions sont posées et des commentaires sont formulés par le conseiller Serge Sasseville, la conseillère Sophie Mauzerolle, ainsi que par la mairesse Valérie Plante.*

*Notamment, il est demandé de consigner au procès-verbal que :*

*Le conseiller Serge Sasseville dénonce la diminution de 2 000 \$ (montant de 5 000 \$ demandé, montant de 3 000 \$ accordé) de la contribution accordée à Golden Montréal - Société de développement touristique du Mille carré doré.*

*La mairesse Valérie Plante indique que le conseiller Serge Sasseville a refusé d'exercer son privilège d'élu de participer au processus décisionnel en refusant de participer à la rencontre où l'ensemble des élus déterminent les montants alloués.*

-----  
Adoptée à l'unanimité.

20.06 1245601002

---

#### **CA24 240356**

**Abroger la résolution CA24 240303 adoptée le 9 juillet 2024 portant sur une convention, se terminant le 1<sup>er</sup> novembre 2024, avec le MEM - Centre des mémoires montréalaises, pour le projet Exposition extérieure dans le Quartier chinois et annuler la contribution financière de 5 000 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'abroger la résolution CA24 240303 adoptée le 9 juillet 2024;

D'annuler la convention, se terminant le 1<sup>er</sup> novembre 2024, avec le MEM - Centre des mémoires montréalaises, pour le projet Exposition extérieure dans le Quartier chinois;

D'annuler la contribution financière de 5 000 \$;

D'imputer cette dépense modifiée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1242840018

**CA24 240357**

**Approuver la convention, se terminant le 30 avril 2025, avec le Centre d'entraide et de ralliement familial (CERF) pour le projet « Guichet alimentaire Le CERF-Volant » afin d'offrir un accès à des aliments de première nécessité à prix abordables pour les ménages défavorisés du quartier - Accorder, dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social, une contribution de 20 800 \$, incluant les taxes si applicables**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 30 avril 2025, avec le Centre d'entraide et de ralliement familial (CERF) pour le projet « Guichet alimentaire Le CERF-Volant » afin d'offrir un accès à des aliments de première nécessité à prix abordables pour les ménages défavorisés du quartier;

D'accorder, dans le cadre du Fonds de soutien financier en développement social, une contribution de 20 800 \$, incluant les taxes si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1245179010

---

**CA24 240358**

**Approuver les conventions, se terminant au plus tard le 30 mai 2025, avec plusieurs organismes dans le cadre de l'édition 2024 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 96 500 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver les conventions, se terminant au plus tard le 30 mai 2025, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2024 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 1 500 \$ à Centre d'information Artex Information Centre;
- 45 000 \$ à Festival Triste;
- 15 000 \$ à Montréal la plus heureuse;
- 35 000 \$ à Studio ZX;

D'imputer cette dépense totale de 96 500 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1244680009

---

#### **CA24 240359**

**Approuver une convention, se terminant le 3 février 2025, dans le cadre du « Plan d'action pour le développement du Quartier chinois » pour la réalisation du projet Nouvel An lunaire et accorder une contribution de 150 000 \$ à l'organisme Mural**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 3 février 2025, avec Mural pour le projet Nouvel An lunaire;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 150 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée par le Service du développement économique central.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1242840020

---

#### **CA24 240360**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.14.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA24 240361**

**Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2025, avec la Fondation JIA, pour le projet Faire rayonner le Quartier chinois : au-delà des frontières et accorder une contribution financière de 60 000 \$**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2025, avec La Fondation JIA pour le projet Faire rayonner le Quartier chinois: au-delà des frontières;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 60 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée par le Service du développement économique central.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1242840021

---

**CA24 240362**

**Autoriser une affectation de surplus de 150 000 \$ - Approuver la convention, se terminant le 1<sup>er</sup> juin 2025, dans le cadre de la « Stratégie d'intervention collective pour le Village » pour la réalisation du projet Escouade du Village 2024-2025 et accorder une contribution de 150 000 \$ à la Société de développement commercial du Village**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une affectation de surplus de 150 000 \$;

D'approuver la convention, se terminant au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2025, avec la Société de développement commercial du Village, pour la réalisation du projet Escouade du Village 2024-2025;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 150 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1242840019

---

### **CA24 240363**

**Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour l'exécution de travaux de construction d'avancées de trottoir dans diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 2 845 324,44 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-008 - 3 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder à Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'avancées de trottoir dans diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 2 107 647,73 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-24-008;

D'autoriser une dépense de 421 529,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 316 147,16 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1248965004

---

**CA24 240364**

**Autoriser une affectation de surplus de 337 539,95 \$ net de ristournes - Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour l'exécution de travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Viger O. et dans les rues Hermine, De La Gauchetière O. et De Bleury - Autoriser une dépense totale de 1 888 814,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-015 - 4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une affectation de surplus de 337 539,95 \$, net de ristournes;

D'accorder à Les Pavages Céka inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Viger Ouest et dans les rues Hermine, De La Gauchetière Ouest et De Bleury, au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 1 399 121,98 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-24-015;

D'autoriser une dépense de 279 824,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 209 868,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1248965006

---

**CA24 240365**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.04.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA24 240366**

**Autoriser une dépense maximale de 182 085,13 \$, net de ristournes, à la Commission des services électriques de Montréal pour la réalisation des travaux de fosses d'arbres agrandies sur la rue Lespérance, de la rue Ontario à de Rouen dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser une dépense maximale de 182 085,13 \$, net de ristournes, à la Commission des services électriques de Montréal pour la réalisation des travaux de fosses d'arbres agrandies sur la rue Lespérance, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1246071002

---

**CA24 240367**

**Accorder un mandat à Vlan Paysage inc. pour des services professionnels, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006), pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux en structure et en circulation en vue du réaménagement de la rue Larivière - Autoriser une dépense maximale de 302 708,77 \$, taxes et contingences incluses**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder un mandat à la firme Vlan Paysage inc. pour des services professionnels, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006), pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux en structure et en circulation en vue du réaménagement de la rue Larivière, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 275 189,79 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 27 518,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1249349004

---

**CA24 240368**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour les périodes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024 et du 1<sup>er</sup> au 31 août 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour les périodes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2024 et du 1<sup>er</sup> au 31 août 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1242678046

---

**CA24 240369**

**Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des trottoirs et la mise aux normes de l'éclairage de certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Ville-Marie en 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Ville-Marie prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des trottoirs et la mise aux normes de l'éclairage de certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Ville-Marie en 2024.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1248965007

---

**CA24 240370**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA24 240371**

**Adopter une résolution modifiant la résolution CA20 240050 autorisant 4 enseignes commerciales pour le bâtiment situé au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de résolution le 9 juillet 2024 et l'a soumis à une consultation publique le 21 août 2024 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

- 1) De modifier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), la résolution CA20 240050 par :
  - a) le remplacement du sous-paragraphe a) par le suivant :

« a) de déroger à l'article 5 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux situé dans le quadrilatère borné par les rues Drummond, La Gauchetière, Stanley et le boulevard René-Lévesque, dans le quartier de Saint-Antoine (7908), afin d'autoriser les enseignes substantiellement conformes aux plans numérotés 1 à 8, préparés par Icubic inc. en date du 15 octobre 2019, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 14 novembre 2019, ainsi qu'aux plans numérotés 9 et 10, préparés par Access Enseignes inc., estampillés et annotés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 18 juin 2024. »;
  - b) l'ajout, à la suite des plans numérotés 1 à 8, préparés par Icubic inc. en date du 15 octobre 2019, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 14 novembre 2019, annexés à la résolution CA20 240050, les plans numérotés 9 et 10, préparés par Access Enseignes inc., estampillés et annotés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 18 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.01  
pp 482  
1244272004

---

## CA24 240372

### **Adopter une résolution autorisant la division d'un logement pour le bâtiment situé au 3555, chemin de la Côte-des-Neiges, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de résolution le 9 juillet 2024 et l'a soumis à une consultation publique le 21 août 2024 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 3555, chemin de la Côte-des-Neiges, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment à l'article 141.2 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'interdiction de diviser un logement;
  - b) occuper et transformer le bâtiment existant de manière substantiellement conforme aux plans numéros 1 à 9 réalisés par Gracia Romero, architecte, estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 20 juin 2024;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) l'aménagement et l'occupation des logements doivent être substantiellement conformes aux plans réalisés par Gracia Romero, architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 20 juin 2024;
- 3) De fixer un délai maximal de 36 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de transformation visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02  
pp 483  
1247400004

---

### CA24 240373

**Adopter, avec changements, une résolution autorisant la démolition du bâtiment localisé au 2600, rue Wurtele, et la construction d'un bâtiment de 3 étages pour l'immeuble constitué par les lots 3 361 301, 3 361 302 et 3 361 303, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (pavillon Aurèle-Daoust du Collège Ville-Marie) - Adoption**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de résolution le 5 décembre 2023 et l'a soumis à une consultation publique le 26 juin 2024 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De modifier le projet de résolution comme suit :

- par la modification du paragraphe a) de l'article 1 par :
  - 1° la suppression du nombre « 24, »
  - 2° l'insertion, après le nombre « 49, », des nombres « 55, 81, 130.4, »;
  - 3° le remplacement des nombres « 655.1 et 656.1 » par les nombres « 381, 582 et 652.6 »;
  - 4° l'insertion, après les nombres « (01-282) », des mots « quant à la hauteur minimale en étages, à la hauteur maximale en mètres, au dépassement de la hauteur maximale par une construction hors toit, au mode d'implantation contigu exigé, à l'éclairage extérieur d'un bâtiment, à l'adjacence entre un local occupé par une salle de spectacle et des locaux occupés à des fins résidentielles, à l'occupation d'un toit assimilable à une « cour » par une terrasse et au nombre minimal d'unités de chargement à fournir ainsi qu'au taux d'implantation maximal prévue, à la marge minimale prescrite, dans l'éventualité de toute cession du lot 3 361 303 à des fins de parc et au nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo exigé »;
- par le remplacement, au paragraphe b) de cet article, des mots « bâtiment de deux étages localisé », par les mots « bâtiment de 2 étages existant, situé »;
- par le remplacement, au paragraphe c) de cet article :

- 1° des mots « quatre étages avec construction hors toit » par les mots « 3 étages avec constructions hors toit »;
- 2° des mots « Architecture Casa » par les mots « LemayMichaud »;
- 3° des mots « 8 novembre 2023. » par les mots « 29 août 2024; »;
- par le remplacement des paragraphes a) à e) de l'article 2 par les paragraphes suivants :
- (a) assurer le respect des paramètres suivant pour le projet de construction et d'occupation :
    - (i) la volumétrie du nouveau pavillon doit être substantiellement conforme à celle montrée aux pages 19, 20, 21 et 34 à 37 des plans mentionnés au paragraphe c) de l'article 1 de la présente autorisation;
    - (ii) l'implantation du nouveau pavillon doit être substantiellement conforme à celle montrée à la page 12 des plans mentionnés au paragraphe c) de l'article 1 de la présente autorisation;
    - (iii) les détails de composition du mur sud (« Composition mur mitoyen / voisin (STC 72) ») de la partie du bâtiment occupée par la salle de spectacle (auditorium), devant servir à la mitigation des impacts sonores de cette activité, doivent être réalisés de manière conforme à ceux montrés à la page 14 des plans mentionnés au paragraphe c) de l'article 1 de la présente autorisation, afin de prévenir toutes nuisances sonores pouvant émaner depuis ce local vers un logement du bâtiment résidentiel adjacent de ce côté, toute modification ultérieure de cette composition devant faire l'objet du dépôt d'une nouvelle étude acoustique produite par une personne professionnelle habilitée aux fins du même objectif de mitigation de ces nuisances;
    - (iv) l'éclairage du plateau sportif est uniquement autorisé entre 7 h et l'heure du lever du soleil ainsi qu'entre l'heure du coucher du soleil et 22 heures, il doit être dirigé vers le bas et ses dispositifs d'éclairage doivent être munis d'un coupe-flux;
  - (b) soumettre l'apparence de la construction projetée à une révision de projet préalablement à la délivrance d'un permis de construction conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
    - (i) la matérialité proposée tend à créer un effet d'ensemble avec les autres bâtiments du campus du Collège Ville-Marie;
    - (ii) les détails de conception de la terrasse doivent tendre à prévenir toute circulation hors du site ainsi qu'à favoriser l'intimité de la terrasse projetée;
    - (iii) les détails de conception du plateau sportif doivent tendre à empêcher la chute de tout équipement de jeu hors du plateau sportif;
  - (c) soumettre l'éclairage extérieur du bâtiment à une révision de projet préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation de dispositif d'éclairage conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le tout selon les critères de l'article 130.7 de ce règlement et en ajoutant le critère suivant :
    - (i) l'éclairage du plateau sportif extérieur tend à être dirigé uniquement vers la surface de la toiture concernée;
  - (d) soumettre l'aménagement des espaces libres du terrain à une révision de projet préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation d'aménagements paysagers conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant le critère suivant :
    - (i) l'aménagement paysager bordant la voie doit tendre à favoriser une meilleure relation entre cette dernière et la collectivité, en fonction de l'usage institutionnel des lieux (par exemple, en préconisant l'intégration de mobilier urbain);
    - (ii) la conception et les détails de l'aménagement paysager sur le lot 3 361 303 doivent tendre à favoriser son accès et son utilisation par la collectivité, notamment dans le cadre d'une entente en vertu du programme Accès jardins de

- l'arrondissement de Ville-Marie, tout en assurant une certaine perméabilité pour la circulation active entre la rue Wurtele et la ruelle;
- (iii) la plantation d'arbres en pleine terre doit être favorisée;
- (e) déposer la preuve de la mise en place d'un comité de bon voisinage relatif à la réalisation des travaux visés par la présente autorisation; »;

D'adopter la résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

- 1) D'accorder pour le bâtiment projeté sur les lots 3 361 301, 3 361 302 et 3 361 303 du cadastre du Québec, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment aux articles 8, 9, 49, 21.3, 55, 81, 130.4, 307.8, 381, 582 et 652.6 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) quant à la hauteur minimale en étages, à la hauteur maximale en mètres, au dépassement de la hauteur maximale par une construction hors toit, au mode d'implantation contigu exigé, à l'éclairage extérieur d'un bâtiment, à l'adjacence entre un local occupé par une salle de spectacle et des locaux occupés à des fins résidentielles, à l'occupation d'un toit assimilable à une « cour » par une terrasse et au nombre minimal d'unités de chargement à fournir ainsi qu'au taux d'implantation maximal prévue, à la marge minimale prescrite, dans l'éventualité de toute cession du lot 3 361 303 à des fins de parc et au nombre minimal d'unités de stationnement pour vélo exigé;
  - b) démolir le bâtiment de 2 étages existant, situé au 2600, rue Wurtele;
  - c) construire et occuper un bâtiment de 3 étages avec constructions hors toit, le tout substantiellement conforme aux plans réalisés par LemayMichaud et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 29 août 2024;
  
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) assurer le respect des paramètres suivant pour le projet de construction et d'occupation :
    - i) la volumétrie du nouveau pavillon doit être substantiellement conforme à celle montrée aux pages 19, 20, 21 et 34 à 37 des plans mentionnés au paragraphe c) de l'article 1 de la présente autorisation;
    - ii) l'implantation du nouveau pavillon doit être substantiellement conforme à celle montrée à la page 12 des plans mentionnés au paragraphe c) de l'article 1 de la présente autorisation;
    - iii) les détails de composition du mur sud (« Composition mur mitoyen / voisin (STC 72) ») de la partie du bâtiment occupée par la salle de spectacle (auditorium), devant servir à la mitigation des impacts sonores de cette activité, doivent être réalisés de manière conforme à ceux montrés à la page 14 des plans mentionnés au paragraphe c) de l'article 1 de la présente autorisation, afin de prévenir toutes nuisances sonores pouvant émaner depuis ce local vers un logement du bâtiment résidentiel adjacent de ce côté, toute modification ultérieure de cette composition devant faire l'objet du dépôt d'une nouvelle étude acoustique produite par une personne professionnelle habilitée aux fins du même objectif de mitigation de ces nuisances;
    - iv) l'éclairage du plateau sportif est uniquement autorisé entre 7 h et l'heure du lever du soleil ainsi qu'entre l'heure du coucher du soleil et 22 heures, il doit être dirigé vers le bas et ses dispositifs d'éclairage doivent être munis d'un coupe-flux;
  - b) soumettre l'apparence de la construction projetée à une révision de projet préalablement à la délivrance d'un permis de construction conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
    - i) la matérialité proposée tend à créer un effet d'ensemble avec les autres bâtiments du campus du Collège Ville-Marie;
    - ii) les détails de conception de la terrasse doivent tendre à prévenir toute circulation hors du site ainsi qu'à favoriser l'intimité de la terrasse projetée;

- iii) les détails de conception du plateau sportif doivent tendre à empêcher la chute de tout équipement de jeu hors du plateau sportif;
  - c) soumettre l'éclairage extérieur du bâtiment à une révision de projet préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation de dispositif d'éclairage conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le tout selon les critères de l'article 130.7 de ce règlement et en ajoutant le critère suivant :
    - i) l'éclairage du plateau sportif extérieur tend à être dirigé uniquement vers la surface de la toiture concernée;
    - d) soumettre l'aménagement des espaces libres du terrain à une révision de projet préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation d'aménagements paysagers conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant le critère suivant :
      - i) l'aménagement paysager bordant la voie doit tendre à favoriser une meilleure relation entre cette dernière et la collectivité, en fonction de l'usage institutionnel des lieux (par exemple, en préconisant l'intégration de mobilier urbain);
      - ii) la conception et les détails de l'aménagement paysager sur le lot 3 361 303 doivent tendre à favoriser son accès et son utilisation par la collectivité, notamment dans le cadre d'une entente en vertu du programme Accès jardins de l'arrondissement de Ville-Marie, tout en assurant une certaine perméabilité pour la circulation active entre la rue Wurtele et la ruelle;
      - iii) la plantation d'arbres en pleine terre doit être favorisée;
  - e) déposer la preuve de la mise en place d'un comité de bon voisinage relatif à la réalisation des travaux visés par la présente autorisation;
- 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de démolition visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

-----  
Des commentaires sont formulés.  
-----

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De présenter un amendement tel que suit :

De remplacer la condition inscrite au paragraphe e) de l'article 2) par la suivante :

- e) mettre en place un comité de bon voisinage relatif à la réalisation des travaux visés par la présente autorisation et les nouvelles activités découlant du projet, géré par le Collège Ville-Marie, et déposer la preuve de sa mise en place.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE.

Adoptée à l'unanimité.

40.03  
pp 471  
1237199003

---

#### **CA24 240374**

#### **Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 10 juillet au 31 décembre 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'occupation du domaine public du 10 juillet au 31 décembre 2024 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit:

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 744 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 315 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 684 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 225 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 244 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1247317004

---

## CA24 240375

### **Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 7<sup>e</sup> partie A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 7<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 391 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 745 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 316 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 685 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 245 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 226 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1245907008

---

### **CA24 240376**

**Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs de permis pour l'année 2025**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7-1, article 40), l'ordonnance, E-7.1, o. 84 fixant :

- la période d'inscription au cours de laquelle peuvent être présentées les demandes de permis d'artistes ou d'artisans pour la saison 2025, soit du 23 septembre au 4 octobre 2024. Les inscriptions se feront via un formulaire en ligne ou en personne au bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Ville-Marie;
- la période au cours de laquelle se tiendront les séances des comités d'évaluation des artistes et d'artisans pour la saison 2025, soit entre le 14 et le 25 octobre 2024 (dates précises à déterminer selon la demande);
- la date, l'heure et le lieu des séances d'attribution des emplacements pour la saison 2025, soit le 20 novembre 2024, à 10 h, pour les artisans, le 21 novembre 2024, à 10 h, pour les artistes exposants et le 21 novembre 2024, à 13 h, pour les artistes portraitistes caricaturistes. Les séances se dérouleront en présentiel au 800, boulevard De Maisonneuve Est et par visioconférence via Microsoft Teams;
- la période d'émission des permis pour la saison 2025, soit du 3 janvier au 28 février 2025. Ces activités se dérouleront sur rendez-vous au bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Ville-Marie.

Toutes les activités en lien avec ces demandes seront tenues au bureau d'arrondissement situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, Montréal (Québec) H2L 4L8.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1244680008

---

**CA24 240377**

**Édicter une ordonnance concernant la tenue d'activités culturelles sur le terrain de Lespacemaker, au 2875, rue Hochelaga, pour l'automne 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 746 permettant le bruit d'appareils sonores sur le site de Lespacemaker situé au 2875, rue Hochelaga selon l'horaire des événements identifiés pour l'automne 2024.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1248188008

---

**CA24 240378**

**Accorder une dérogation mineure relativement au nombre d'unités de stationnements pour vélos exigé pour le bâtiment projeté au 2801, rue de Rouen, conformément au Règlement sur les dérogations mineures**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder une dérogation mineure notamment à l'article 652.5 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement au nombre d'unités de stationnement pour vélos exigé pour le bâtiment projeté au 2801, rue de Rouen, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1247303004

---

**CA24 240379**

**Accorder une dérogation mineure relativement à la superficie d'une cour anglaise en cour avant pour le bâtiment situé au 1260, chemin Remembrance, et ce conformément au Règlement sur les dérogations mineures**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder une dérogation mineure notamment à l'article 429 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la superficie d'une cour anglaise localisée en cour avant pour le bâtiment au 1260, chemin Remembrance, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1248449001

---

**CA24 240380**

**Accorder une dérogation mineure relativement à la distance minimale entre un équipement mécanique installé dans une cour et une limite de terrain pour le bâtiment au 2000, rue Berri, et ce conformément au Règlement sur les dérogations mineures**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder une dérogation mineure notamment à l'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la distance minimale entre un équipement mécanique installé dans une cour et une limite de terrain pour le bâtiment situé au 2000, rue Berri, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) fournir, en plus des documents requis par la réglementation, une étude acoustique produite par un professionnel habilité détaillant les mesures de mitigation sonore requises pour réduire le bruit généré par l'équipement mécanique à 50 dBA aux limites de propriétés;
- b) intégrer les mesures de mitigation prévues à l'étude acoustique aux plans requis pour la demande de permis de transformation.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1248449002

---

**CA24 240381**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.13.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA24 240382**

**Accorder une dérogation mineure relativement à l'installation de deux enseignes sur auvent au-dessus du café-terrasse d'un restaurant situé au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1001, rue du Square-Victoria, conformément au Règlement sur les dérogations mineures**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'accorder une dérogation mineure notamment à l'article 510 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à une enseigne installée sur des auvents sans frange, pour le restaurant « Moishes » qui occupe le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1001, rue du Square-Victoria, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1245289007

---

**CA24 240383**

**Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « résidentiel » relativement à l'aménagement d'espaces dédiés aux résidents du bâtiment dans la partie du rez-de-chaussée non adjacente à la rue Sainte-Catherine ainsi que l'usage conditionnel « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements » pour le bâtiment projeté aux 90-94, rue Sainte-Catherine Est, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « résidentiel » tel que prévu au paragraphe 8° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) pour la partie du rez-de-chaussée non adjacente à la rue Sainte-Catherine ainsi que l'usage conditionnel « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements » prévu au paragraphe 1° de l'article 247 de ce même règlement pour le bâtiment projeté aux 90-94, rue Sainte-Catherine Est, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1244869004

---

**CA24 240384**

**Refuser 3 demandes en suspens ayant reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

De refuser les demandes en suspens 3001364847, 3003305671 et 3003350356 ayant reçu un avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1246926001

---

**Levée de la séance**

70.01

---

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 8 octobre 2024 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 48.

---

Katerine Rowan  
Secrétaire d'arrondissement

---

Valérie Plante  
Mairesse

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA24 240xxx lors de la séance du conseil tenue le 8 octobre 2024



**Dossier # : 1242678048**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2024

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2024.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-10-04 08:43

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242678048

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline Carole FOKAM MASSU  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 269-1498

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-18

Katerine ROWAN  
secrétaire d'arrondissement

**Tél :**

438 823-3978

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**Tél :** - -

**Approuvé le :** 2024-10-03

**Dossier # : 1242678048**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe

**Objet :** Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2024



PV20241003\_ Extra\_Budget\_VF2.docx

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline Carole FOKAM MASSU  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 269-1498  
**Télécop. :**

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 3 octobre 2024 à 11 h 30  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Serge Sasseville, conseiller du district de Peter-McGill – **participation à distance**  
Mme Vicki Grondin, conseillère désignée  
Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère désignée

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
Mme Gina Tremblay, directrice de la Culture, des Sports, des loisirs et du développement social  
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité  
Mme Melissa Lapierre-Grano, chef de division des communications et des relations avec les citoyens  
Mme Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 11 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

La mairesse invite M. Jean-Luc L'Archevêque à faire une présentation du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 et des prévisions budgétaires 2025 pour l'arrondissement de Ville-Marie. M. L'Archevêque effectue une présentation.

---

**CA24 240385**

**D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2024**

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

**10.03 - Période de questions du public**

*La période de questions du public doit porter exclusivement sur les prévisions budgétaires 2025 ainsi que sur le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034.*

Aucune question en présentiel et 1 question reçue par écrit

Nom du demandeur et objet de la question

Christopher McCray  
- projet de réaménagement de rues prévus au PDI  
Conseil d'arrondissement extraordinaire du 3 octobre 2024

---

#### 10.04 - Période de questions des membres du conseil

L'intervention du conseiller Serge Sasseville a trait, entre autres, à des félicitations aux équipes de l'Arrondissement pour leur travail sur le budget 2025 et le PDI 2025-2034.

---

#### CA24 240386

##### Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif les prévisions budgétaires 2025 des activités de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter et de soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires 2025 des activités de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1245958003

---

#### CA24 240387

##### Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif la planification budgétaire du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter la planification budgétaire du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de l'arrondissement de Ville-Marie, celle-ci prévoit des investissements de 14 185 000 \$ annuellement pour les années 2025 à 2034, pour un total de 141 850 000 \$;

D'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1245958004

---

#### Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 8 octobre 2024 à 18 h 30, à la salle de conseil située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 12 h 04.

70.01

---

Valérie Plante  
Mairesse

---

Katerine Rowan  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA23 240xxx lors de la séance du conseil tenue le 8 octobre 2024

---



**Dossier # : 1242678049**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2024

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2024.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-23 11:07

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242678049

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline Carole FOKAM MASSU  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 269-1498  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-18

Katerine ROWAN  
secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 438 823-3978  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**Tél :** - -  
**Approuvé le :** 2024-09-20

Dossier # : 1242678049

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe

**Objet :** Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2024



PV\_CCU\_2024-09-12\_signé pour dépôt CA.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline Carole FOKAM MASSU  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 269-1498  
**Télécop. :**

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**

**12 septembre 2024  
8h30**

**Salle Espace citoyen(ne)s  
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

Sont présents :

M. Robert Beaudry, président  
Mme Vicki Grondin, vice-présidente

M. Joël Bellerose, membre  
M. Raphaël Collongues, membre  
Mme Maria Karteris, membre  
M. Réjean Martineau, membre  
Mme Jeanne Vincent, membre

M. Louis Routhier, chef de division – urbanisme  
Mme Charlotte Horny, conseillère en aménagement et cheffe d'équipe  
M. Olivier Légaré, conseiller en aménagement et chef d'équipe  
Mme Stéphanie Jolicoeur, agente de recherche et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme

Présentent leurs dossiers :

M. Sébastien Aumais, architecte  
Mme Catherine Beaulieu, conseillère en aménagement  
Mme Judith Boisvert, architecte  
Mme Fantine Chéné, conseillère en aménagement  
M. Billy Chérubin, conseiller en aménagement  
M. Jordan Lapointe, conseiller en aménagement  
Mme Gabrielle Leclerc-André, conseillère en aménagement  
M. Étienne Longtin, conseiller en aménagement  
M. Patrice Senécal, architecte

Présente le dossier 4.9.1 – Point d'information :

M. Félix Parent-Sirard, architecte paysagiste de la Ville de Montréal

<b>1. Ouverture de la séance</b>			
Le quorum de cinq membres étant atteint, M. Robert Beaudry, président du comité consultatif d'urbanisme, déclare la séance ouverte à 8h31.			
<b>2. Adoption de l'ordre du jour</b>			
L'ordre du jour est accepté en modifiant l'ordre de présentation des dossiers.			
<b>3. Dépôt des procès-verbaux</b>			
Le procès-verbal du comité du 8 août 2024 a été transmis aux membres préalablement à la présente séance du comité. Le document sera rendu public suivant son dépôt au Conseil d'arrondissement.			
<b>4. Étude des dossiers d'urbanisme et formulation des recommandations</b>			
Il est à noter que le président, M. Robert Beaudry, a dû s'absenter pendant la séance et, par conséquent, il n'a pas assisté à la présentation des dossiers 4.4.1/4.6.24, 4.5.3, 4.6.25, 4.6.26 et 4.8.1. La vice-présidente, Mme Vicki Grondin, a pris le relais pour assurer la continuité de la réunion.			
<b>4.1 Article 89</b>			
Aucun dossier			
<b>4.2 Projet particulier</b>			
Aucun dossier			
<b>4.3 Modification réglementaire</b>			
Aucun dossier			
<b>4.4 Dérogation mineure</b>			
4.4.1	3003440251	1824, rue Atateken	Favorable
<b>4.5 Usage conditionnel</b>			
4.5.1	3003444935	1201, rue de la Montagne	Favorable
4.5.2	3003449373	1849-1857, rue Saint-André	Favorable
4.5.3	3003421340	1434, rue Sainte-Catherine Ouest	Favorable avec condition et commentaire
<b>4.6 Titre VIII – Révision de projet</b>			
4.6.1	3003293660	2054, rue Fullum	Favorable
4.6.2	3003436082	3130, avenue Cedar	Favorable
4.6.3	3003404414	1010, rue Sherbrooke Ouest	Favorable
4.6.4	3003385176	1270, avenue des Pins Ouest	Favorable avec conditions
4.6.5	3003441801	450, rue Sainte-Catherine	Favorable
4.6.6	3003391423	3040, rue Sherbrooke Ouest	Favorable
4.6.7	3003404604	1400, boulevard De Maisonneuve Ouest	Favorable
4.6.8	3003404535	1400, boulevard De Maisonneuve Ouest	Favorable avec conditions
4.6.9	3003417856	426, rue Saint-Gabriel	Favorable
4.6.10	3003420442	1666, rue D'Iberville	Favorable
4.6.11	3003442801	275, rue Notre-Dame Est	Favorable
4.6.12	3003447976	2120, rue De Bleury	Favorable
4.6.13	3003365326	3440, avenue du Musée	Favorable
4.6.14	3003402924	1444, rue Redpath-Crescent	Favorable avec conditions
4.6.15	3003368224	1232, rue Peel	Favorable avec suggestion
4.6.16	3003394996	2300, boulevard René-Levesque	Favorable avec conditions
4.6.17	3003423864	1650, avenue Cedar	Favorable
4.6.18	3003398680	9, place de Chelsea	Favorable
4.6.19	3003429919	2550, rue Ontario Est	Favorable

4.6.20	3003414003	1444, rue Sainte-Catherine Ouest	Favorable
4.6.21	3003431454	3801, rue University	Favorable
4.6.22	3003381678	3424, rue Simpson	Favorable
4.6.23	3003356715	1241, rue Guy	Favorable
4.6.24	3003402319	1824, rue Atateken	Favorable avec conditions
4.6.25	3003431559	815, boulevard De Maisonneuve Est	Favorable
4.6.26	3003321815 3003449085	2600, rue Wurtele	Favorable avec suggestion
<b>4.7 Surhauteur</b>			
Aucun dossier			
<b>4.9 Autres dossiers</b>			
Aucun dossier			
4.9.1	s. o.	Parc du Mont-Royal	Point d'information
<b>5. Prochaines séances</b>			
La prochaine séance du sous-comité aura lieu le mardi 8 octobre et celle du comité aura lieu le jeudi 10 octobre 2024.			
<b>6. Varia</b>			
Aucun dossier			
<b>7. Levée de l'assemblée</b>			
L'ordre du jour étant épuisé, la vice-présidente lève la séance à 10h00.			
 Robert Beaudry Président		 Vicki Grondin Vice-présidente	
2024-09-20 date		2024-09-17 date	
		 Stéphanie Jolicoeur Secrétaire	
		2024-09-17 date	

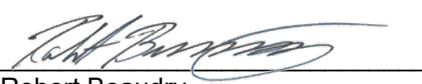
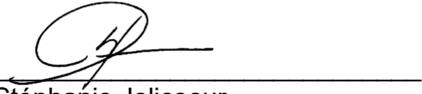
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003440251 et 3003402319**  
**4.4.1 et 4.6.24**

<b>Objet :</b>	<b>DÉROGATION MINEURE ET RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	1824, rue Atateken
<b>Responsables :</b>	Jordan Lapointe et Patrice Senécal
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit en 2022. L'édifice est situé sur la rue Atateken et abrite des studios pour hommes vulnérables ou à risque d'itinérance. C'est un bâtiment en brique de cinq étages, au centre duquel se trouve une cour intérieure.</p> <p>La demande de révision architecturale vise à autoriser des travaux réalisés différemment que ceux ayant été permis, en 2021, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La forme des garde-corps en Juliette, qui sont fixés sur la face de la brique et qui dépassent de part et d'autre du vitrage, au lieu d'avoir été fixés sur le chant de la brique, de la même largeur que les ouvertures.</li> <li>• L'ajout d'une lisse haute sur les garde-corps en façade, permettant de créer un espace ouvert servant de main-courante.</li> <li>• L'apparence du portail dans la porte cochère menant à la cour intérieure, qui est composé de grandes sections aveugles en plaques d'acier galvanisé, avec quatre ouvertures d'environ 30 cm par 1 m obturées par des barrotins. Des feuilles d'acier déployé ont également été installées récemment, dans les ouvertures entre les barrotins.</li> <li>• L'apparence du portail menant à la cour intérieure, via la façade latérale, qui donne sur le parc Ernest-Ouimet. Ce dernier est composé de cadres en acier galvanisé obturé par de la tôle en acier perforé, similaire à celle utilisée pour les garde-corps sur la façade arrière du projet.</li> </ul> <p>La demande de dérogation mineure, quant à elle, vise à autoriser l'ajout d'un appentis pour l'ascenseur dérogeant à la hauteur et à la volumétrie prévue au Règlement RCG 19-021 autorisant le projet. Localisé sur la limite de terrain nord, l'appentis aura une hauteur de 1,47 m par rapport au toit qu'il surmonte et est recouvert du même parement que le bâtiment principal.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Aucun
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables à une demande de dérogations mineures.

<b>Considérant que :</b>	L'ajout d'un appentis au toit permet l'intégration d'un ascenseur donnant accès à l'ensemble des étages du bâtiment et renforce l'accessibilité universelle du projet.
<b>Considérant que :</b>	Les garde-corps en Juliette ont un langage se rapprochant de ceux ayant été permis en 2021, malgré le type d'ancrage qui a été utilisé.
<b>Considérant que :</b>	Le portail donnant sur le parc Ernest-Ouimet propose une finition similaire à celle des Juliettes de la façade arrière.
<b>Considérant que :</b>	Le portail de l'entrée principale ne permet pas de mettre en valeur cet accès, et crée plutôt une alcôve peu invitante et à l'allure carcérale.
<b>Considérant que :</b>	Les détails du portail d'entrée ne sont pas compatibles à la façade du bâtiment ni au cadre bâti environnant.
<p><b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande de dérogation mineure.</b></p> <p><b>Aussi, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de la révision de projet aux conditions suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Modifier le portail de l'entrée principale afin de mieux l'intégrer au cadre bâti, et afin de réduire son opacité, notamment par l'utilisation de plaques en acier perforées ou de barrotins.</b></li> <li>• <b>Déposer à l'arrondissement, dans un délai de 60 jours suivant la date de transmission du procès-verbal de la séance du comité, des documents révisés conformément à ces conditions; à l'expiration de ce délai, la demande sera refusée par décision déléguée de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité.</b></li> </ul> <p><i>Il est à noter que le président, M. Robert Beaudry, n'a pas assisté à la présentation de ce dossier, car il a dû s'absenter pendant la séance. La vice-présidente, Mme Vicki Grondin, a pris le relais pour assurer la continuité de la réunion.</i></p>	
 <hr/> Vicki Grondin Vice-présidente	 <hr/> Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

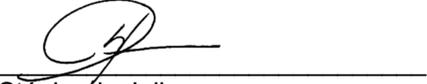
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003444935**  
**4.5.1**

<b>Objet :</b>	<b>USAGE CONDITIONNEL</b>
<b>Endroit :</b>	1201, rue de la Montagne – lot 1 338 897
<b>Responsables :</b>	Gabrielle Leclerc-André
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un emplacement est situé sur la rue de la Montagne, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, où l'on y retrouve l'un des derniers terrains de stationnement du secteur. Ce lot de 2 185 m<sup>2</sup> est voisin d'une série de maisons victoriennes en pierre grise au nord, ainsi que du collège O'Sullivan en maçonnerie de couleur sable au sud. Cette section de la rue de la Montagne regroupe également des restaurants, l'ancienne école Bourget, des bureaux, des hôtels et des résidences.</p> <p>La demande vise à autoriser, en usage conditionnel, l'usage résidentiel au niveau rez-de-chaussée afin de pouvoir aménager le lobby du futur immeuble. Le lobby propose déroge à l'article 228 du <i>Règlement d'urbanisme 01-282</i> qui stipule que dans ce secteur de catégorie d'usages M.7, un local situé au rez-de-chaussée doit être occupé par un usage commercial ou par un usage équipement collectif et institutionnel.</p> <p>La programmation du projet de surhauteur prévoit l'aménagement au rez-de-chaussée de deux commerces, un gym, ainsi qu'un espace de cotravail pour les résidents des 251 logements prévus.</p> <p>Le lobby résidentiel sera aménagé comme un lieu de rencontre pour les résidents et comportera des fauteuils, des estrades et des comptoirs face aux fenêtres. L'espace d'une superficie de 255 m<sup>2</sup> est accessible depuis l'entrée résidentielle et connecte à l'espace de cotravail et au gym. Le traitement des ouvertures de cet espace est identique au reste de la façade, là où prendront place des locaux commerciaux.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Aucun
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	L'aménagement d'un usage résidentiel au rez-de-chaussée est compatible avec l'occupation de l'immeuble et le caractère mixte du secteur.
<b>Considérant que :</b>	Le traitement de la façade comportant une fenestration généreuse contribuera à l'animation de la rue de la Montagne.

<b>Considérant que :</b>	L'aménagement d'un usage résidentiel offrira un équilibre dans la mixité des usages sur la rue où des locaux commerciaux sont laissés vacants.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
 Robert Beaudry Président	 Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003449373**  
**4.5.2**

<b>Objet :</b>	<b>USAGE CONDITIONNEL</b>
<b>Endroit :</b>	1849-1857, rue Saint-André
<b>Responsable :</b>	Billy Chérubin et Patrice Senécal
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne une propriété composée de deux bâtiments construits en 1875 dont les lots ont été réunis en 2022. L'immeuble est situé sur la rue Saint-André entre les rues Ontario Est et Robin, et fait face également à la rue Labrecque qui a l'aspect d'une ruelle. L'immeuble est vacant depuis juin 2023 et actuellement barricadé. On y retrouvait auparavant une maison de chambre. Le secteur environnant est composé d'un mélange de duplex et de triplex, ainsi que plusieurs immeubles d'appartements, combinant différents types de bâtiments.</p> <p>La demande vise à autoriser, en usage conditionnel, un nombre de logements supérieurs au nombre maximal prescrit par le <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> en zone de catégorie R.2, fixé à huit unités, en vue de permettre l'aménagement de 32 logements destinés à des personnes à faible revenu et vulnérables. Ces logements seront situés dans les deux bâtiments existants qui seront fusionnés et agrandis vers l'arrière.</p> <p>Les logements proposés sont tous de type studio puisqu'il s'agit d'une maison de chambre. Leur superficie varie entre 25 m<sup>2</sup> et 36 m<sup>2</sup> pour une moyenne de 29 m<sup>2</sup>. Les logements sont répartis sur tous les étages du bâtiment. Le projet prévoit aussi un bureau qui servira à des rencontres individuelles avec les locataires, une salle communautaire, 16 unités pour vélos à l'extérieur et aucune unité pour véhicule.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Aucun
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> permettant d'autoriser un usage conditionnel.
<b>Considérant que :</b>	La proposition s'intègre convenablement à son milieu environnant en raison de l'usage déjà présent dans le secteur, de sa volumétrie de plein droit et de sa complémentarité avec le secteur.
<b>Considérant que :</b>	Le projet permettra la conservation et la restauration des façades donnant sur la rue Saint-André.

<b>Considérant que :</b>	Le projet permettra la création de 32 logements pour des personnes en difficultés financières.
<b>Considérant que :</b>	Le volet architectural du projet sera présenté plus en détail lors d'une séance ultérieure du comité en vertu du titre VIII.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
 Robert Beaudry Président	 Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003421340**  
**4.5.3**

<b>Objet :</b>	<b>USAGE CONDITIONNEL</b>
<b>Endroit :</b>	1430-1434, rue Sainte-Catherine Ouest
<b>Responsable :</b>	Jordan Lapointe
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne l'immeuble McRitchie &amp; Black construit en 1928-29 selon les plans de la firme d'architecture W.K. Gordon Lyman dans un style Art déco, et atteignant une hauteur de six étages. Le rez-de-chaussée et le deuxième étage sont occupés par le service de Police de la Ville de Montréal alors que les étages supérieurs, actuellement vacants, étaient occupés par des bureaux. Le bâtiment est adjacent, du côté est, à des bureaux du gouvernement fédéral et, du côté ouest, à un immeuble à vocation mixte comportant des commerces au rez-de-chaussée et des bureaux aux étages supérieurs.</p> <p>La demande vise à autoriser, selon la procédure d'usage conditionnel, l'occupation résidentielle, du troisième au sixième étage du bâtiment. Le projet prévoit l'implantation d'un total de 44 logements, dont 32 studios, 8 logements d'une chambre à coucher et 4 logements de cinq chambres à coucher. Un bureau collectif, un espace d'entraînement et un rangement comportant six unités de stationnement pour vélos seront aménagés sur chaque étage. Aucune intervention ne sera réalisée sur les façades avant et arrière du bâtiment, seules celles de la cour intérieure seront altérées pour accommoder le nouvel usage.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Le bâtiment est situé dans les limites de l'aire de protection de la façade des Appartements-Bishop Court. Toutefois, aucune autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel n'est requise pour ce type d'intervention.
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables à une demande d'usage conditionnel.
<b>Considérant qu' :</b>	Un usage résidentiel est compatible et complémentaire avec le milieu environnant.
<b>Considérant que :</b>	Les transformations du bâtiment seront réalisées en respect de l'architecture du bâtiment et que les persiennes mécaniques seront installées sur les façades de la cour intérieure.

**Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande d'usage conditionnel, à la condition suivante :**

- **Aucune persienne mécanique ne peut être localisée dans le parement de maçonnerie de la façade avant du bâtiment.**

**Par ailleurs, les membres estiment que les espaces communs extérieurs méritent d'être bonifiés afin d'offrir un milieu de vie agréable pour les futurs résidents**

*Il est à noter que le président, M. Robert Beaudry, n'a pas assisté à la présentation de ce dossier, car il a dû s'absenter pendant la séance. La vice-présidente, Mme Vicki Grondin, a pris le relais pour assurer la continuité de la réunion.*



Vicki Grondin  
Vice-présidente



Stéphanie Jolicoeur  
Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003293660**  
**4.6.1**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	2054, rue Fullum
<b>Responsables :</b>	Jordan Lapointe
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit entre 2020 et 2021 selon les plans de la firme d'architecture CB architecture. D'une hauteur de trois étages, les façades sont parées de briques Ebonite Satin alors que la fondation est revêtue de blocs architecturaux. Les ouvertures se distinguent les unes des autres par une variation de la localisation de la section ouvrante, fixe et du piédroit recouvert d'un parement de bois.</p> <p>La demande vise à autoriser des travaux réalisés différemment du permis de construction 3000924893-20, soit l'ajout de deux ouvertures au sous-sol sur les façades de la rue Fullum et la rue Harmony. Aligner avec le jambage des ouvertures aux étages supérieurs, les fenêtres sont coulissantes avec des proportions 50/50. L'ajout de ces quatre ouvertures permet d'aménager une chambre supplémentaire par logement, soit un total de 4 chambres à coucher supplémentaires pour le bâtiment.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Les travaux sont déjà complétés sur le site.
<b>Remarque importante :</b>	Il est à noter qu'à la séance du 11 juin 2024, le projet fut soumis au CCU, qui a émis un avis favorable avec certaines conditions. Après l'analyse des propositions soumises par le requérant, il est établi que ces conditions ne permettent pas d'atteindre les objectifs d'intégration et que le dossier doit être soumis à nouveau au comité pour obtenir un avis.
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	Bien que le projet comporte des espaces habitables situés sous le niveau du rez-de-chaussée, le bâtiment est localisé à l'extérieur d'une zone de cuvette.
<b>Considérant que :</b>	L'ajout des ouvertures en façade permet de créer 4 logements de trois chambres à coucher.
<b>Considérant que :</b>	L'intégration des fenêtres du rez-de-chaussée avec celles du sous-sol ne permettra pas de bonifier la qualité de la façade et sa compatibilité avec le secteur d'insertion.

**Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.**



Robert Beaudry  
Président

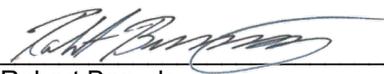


Stéphanie Jolicoeur  
Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003436082**  
**4.6.2**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	3130, avenue Cedar
<b>Responsable :</b>	Jordan Lapointe
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit vers 1952 selon les plans des architectes Fetherstonhaugh Durnford Button &amp; Chadwick. Le bâtiment comporte deux étages et est revêtu de brique brune avec insertion de panneaux de béton préfabriqué. Le corps principal du bâtiment est percé de trois ouvertures en bandeau séparées par un revêtement de béton ondulé, le deuxième plan de façade à droite ne comporte aucune ouverture alors que le vestibule à gauche est entièrement fenestré. À l'exception du vestibule, nous pouvons affirmer que le bâtiment a conservé l'essentiel de ses composantes d'origine.</p> <p>Malgré le permis approuvé en 2023, les travaux d'agrandissement ne seront pas réalisés. Seule la modification de l'ouverture localisée au sous-sol a été complétée.</p> <p>La demande vise à autoriser l'agrandissement d'une ouverture sur la façade arrière du bâtiment. Au niveau du rez-de-chaussée, les deux ouvertures carrées seront unifiées et l'allège sera abaissée de manière à créer un alignement avec les ouvertures à droite. Une fenêtre coulissante sera installée de manière à reproduire la composition de la porte coulissante au sous-sol.</p>
<b>Élément particulier :</b>	L'immeuble est situé dans les sites patrimoniaux déclaré et cité du Mont-Royal. Les travaux seront assujettis à la Loi sur le patrimoine culturel.
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	Les proportions de l'ouverture sont compatibles avec celles des autres ouvertures du bâtiment.
<b>Considérant que :</b>	Le type de fenêtre proposé est coordonné avec la porte coulissante localisée directement en dessous.
<b>Considérant que :</b>	L'intervention ne sera pas visible depuis les voies publiques à proximité du site à l'étude.

**Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.**



Robert Beaudry  
Président



Stéphanie Jolicoeur  
Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003404414**  
**4.6.3**

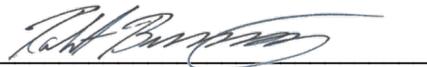
<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	1010, rue Sherbrooke Ouest
<b>Responsable :</b>	Jordan Lapointe
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne le bâtiment localisé à l'intersection des rues Sherbrooke Ouest et Metcalfe. D'une hauteur de 24 étages, les quatre façades du bâtiment sont parées de panneaux de béton préfabriqué avec agrégat en surface. La plupart des accès au bâtiment sont localisés dans des alcôves dont le soffite est composé d'un parement de gypse de couleur blanche.</p> <p>La demande vise à autoriser le remplacement du parement de soffite par des panneaux en aluminium modulaire. De forme carrée, les panneaux seront installés de manière à s'aligner avec les colonnes du bâtiment et former des compartiments carrés alors que les sections de plafond restantes seront recouvertes de panneaux de fibrociment enduit de plâtre peint.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Aucun
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	Le matériau proposé est durable et permet de créer une modulation compatible avec l'emplacement des colonnes du bâtiment.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
 Robert Beaudry Président	 Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003385176**  
**4.6.4**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	1270, avenue des Pins Ouest
<b>Responsable :</b>	Jordan Lapointe
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit en 1914 et agrandi en 1926. Dû à la topographie du site, un mur de soutènement est érigé sur la limite de propriété avant et la cour localisée entre la voie publique et le bâtiment est principalement aménagée sur une dalle de béton. Pour accommoder cette caractéristique, les aménagements paysagers sont entièrement faits dans des bacs de plantation d'une hauteur variable et construits avec des blocs de béton comportant un fini brutaliste.</p> <p>La demande vise à autoriser l'aménagement paysager de la cour avant. L'ensemble des bacs existants seront démantelés et la végétation qu'ils contiennent sera retirée à l'exception du Lilas japonais localisé dans le bac à gauche (est) de l'entrée du 1280, avenue des Pins Ouest.</p> <p>Pour la section à gauche (est) de l'entrée, une bordure en béton d'une hauteur de 0,23 m permettra de créer un aménagement comportant plusieurs arbustes et plantes. À l'emplacement du Lilas japonais, un second bac d'une hauteur de 0,77 m sera construit en brique et surmonté d'un capuchon en pierre. Une clôture en acier soudé sera installée sur la bordure en béton.</p> <p>Pour la section à droite de l'entrée (ouest), une clôture en acier soudé sera installée directement sur le sol et délimitera un emplacement qui servira à l'entreposage des bacs de collecte.</p>
<b>Élément particulier :</b>	L'immeuble est situé dans les sites patrimoniaux déclaré et cité du Mont-Royal. Les travaux seront assujettis à la Loi sur le patrimoine culturel.
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond en partie aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	L'aménagement de part et d'autre de l'entrée principale du bâtiment devrait être plus uniforme.
<b>Considérant que :</b>	Les clôtures basses installées sur un muret sont d'une caractéristique dominante du secteur d'insertion.
<b>Considérant que :</b>	L'aménagement de la cour doit maximiser la couverture végétale du site.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un **AVIS FAVORABLE** à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :

- **Pour la section ouest de la cour avant :**
  - intégrer un bac de plantation en bordure du domaine public et prévoir des plantations de manière à dissimuler l'entreposage des bacs de collecte;
  - prévoir un muret sous la clôture;
- **Déposer à l'arrondissement, dans un délai de 60 jours suivant la date de transmission du procès-verbal de la séance du comité, des documents révisés conformément à ces conditions; à l'expiration de ce délai, la demande sera refusée par décision déléguée de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité.**



Robert Beaudry  
Président

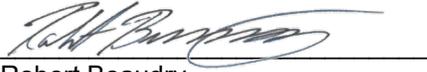


Stéphanie Jolicoeur  
Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003441801**  
**4.6.5**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	450, rue Sainte-Catherine Ouest
<b>Responsable :</b>	Jordan Lapointe
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne l'Édifice Jacobs construit en 1909 selon les plans de la firme Mitchell &amp; Carignon et agrandi en 1927 selon les plans de la firme Ross et Macdonald. D'une hauteur de dix étages, le bâtiment a été altéré à plusieurs reprises depuis l'agrandissement de 1927. Le parement du 2<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> étage a été remplacé, la corniche a été retirée, les fenêtres ont été remplacées de manière ponctuelle et la vitrine commerciale a entièrement été modifiée à l'exception d'une partie de l'entablement qui a été conservée à l'est de la façade.</p> <p>L'entrée du commerce localisé au 470, rue Sainte-Catherine Ouest, comportait deux alcôves permettant l'entrée et la sortie. En 2017, un permis a été approuvé afin de déplacer le mur de l'alcôve droite à l'alignement de construction et de retirer les portes. Dans l'alcôve de gauche, l'ouverture existante a été agrandie afin de permettre l'ajout d'un second accès. Les portes approuvées devaient comporter un vitrage pleine hauteur.</p> <p>La demande vise à autoriser des travaux réalisés sans permis lors du réaménagement des accès du commerce. Les portes doubles installées comportent deux sections vitrées séparées par une section pleine en aluminium. Elles sont fabriquées en aluminium naturel comme prévu sur les plans pour permis.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Le bâtiment est situé en partie dans les limites de l'aire de protection de la maison William-Notman. Toutefois, aucune autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel n'est requise pour ce type d'intervention.
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	Le modèle de porte proposé est largement vitré malgré l'intégration d'une section en aluminium au centre.

**Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.**



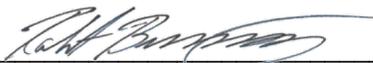
Robert Beaudry  
Président



Stéphanie Jolicoeur  
Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003391423**  
**4.6.6**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	3040, rue Sherbrooke Ouest
<b>Responsable :</b>	Patrice Senécal
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit en 1904-1908. C'est un bâtiment en béton armé avec un parement en brique chamois, adoptant un plan en « H ». Il s'inscrit dans le courant architectural des Beaux-Arts. Il a été conçu par l'architecte québécois Jean-Omer Marchand. Plusieurs agrandissements ont été ajoutés au bâtiment, dont en 1954 (Aile D), en 1991 (Aile G) et en 2007 (Aile T). Le bâtiment est situé à cheval sur la limite de l'arrondissement; la majorité du site étant plutôt dans les limites de la ville de Westmount.</p> <p>La demande vise à autoriser le remplacement de six portes d'issue extérieures, dans le cadre d'un projet plus gros visant à changer toutes les portes extérieures du bâtiment. Toutefois, seules ces six portes sont situées dans les limites de l'arrondissement. Toutes les portes seront en acier peint à âme isolée.</p> <p>Les portes P.A2 et P.D1 sont toutes deux situées sur l'aile d'origine du bâtiment. Elles seront remplacées par des portes identiques à celles actuellement en place. Il est probable que les portes ne soient pas tout à fait identiques à celles installées lors de la construction, car celles-ci doivent répondre aux exigences du Code de construction. Il est à noter que les photos anciennes ne sont pas suffisamment claires pour bien comprendre leur forme d'origine. Sur l'aile T, la porte P.T4 sera remplacée par le même modèle que les portes P.A2 et P.D1, avec vitrage, bien qu'elle n'eût pas de vitrage à l'origine. Les portes P.T5 et P.T6 seront remplacées telles qu'à l'origine, en acier plein. Finalement, des panneaux vitrés seront ajoutés aux portes doubles P.G2.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Il s'agit d'un immeuble patrimonial classé connu sous le nom de la maison mère de la Congrégation-de-Notre-Dame. Les travaux seront assujettis à la Loi sur le patrimoine culturel. Aussi, le bâtiment est désigné comme immeuble d'intérêt au <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Remarque importante :</b>	Aucun
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	Les travaux ne visent que le remplacement de portes d'issue très peu visibles de la voie publique, et peu utilisées par le public.

<b>Considérant que :</b>	L'apparence des portes est dictée par les exigences du Code national du bâtiment.
<b>Considérant que :</b>	L'ajout de panneaux vitrés sur certaines portes permettra de contribuer à la sécurité des usagers du bâtiment tout en apportant un éclairage supplémentaire dans les issues.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
 <hr/> Robert Beaudry Président	 <hr/> Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003404604**  
**4.6.7**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	1400, boulevard De Maisonneuve Ouest
<b>Responsable :</b>	Patrice Senécal
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit en 1988-1992. L'édifice est situé à l'intersection du boulevard de Maisonneuve Ouest et de la rue Mackay. C'est un bâtiment de style postmoderne construit pour accueillir le pavillon JW McConnell de l'université Concordia.</p> <p>La demande vise à autoriser le remplacement de tous les vestibules d'entrée et les murs-rideaux aux abords de ces entrées. Les nouveaux éléments seront tous identiques aux éléments d'origine, incluant le positionnement des meneaux et des cadres. Toutefois, il est proposé de retirer la traverse horizontale au centre des portes afin d'augmenter leur surface vitrée tout en les harmonisant aux portes d'entrée des autres pavillons du campus Sir George Williams. La poignée sera également sous forme d'une longue barre verticale, au lieu d'une poignée plus petite, en forme de « C » aux coins orthogonaux. Finalement, l'épaisseur du cadre sera légèrement réduite.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Le bâtiment est situé dans les limites de l'aire de protection de la façade des Appartements-Bishop Court. Toutefois, aucune autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel n'est requise pour ce type d'intervention. Aussi, le bâtiment est désigné comme immeuble d'intérêt au <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	Les portes proposées s'harmoniseront avec les autres portes des pavillons de Concordia.
<b>Considérant que :</b>	Les modifications apportées aux portes n'ont pas d'impact significatif sur le langage du bâtiment.
<b>Considérant qu' :</b>	Une grande attention est portée à la forme des murs-rideaux afin de limiter les modifications au maximum.

**Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.**



Robert Beaudry  
Président



Stéphanie Jolicoeur  
Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003404535**  
**4.6.8**

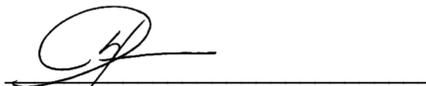
<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	1400, boulevard De Maisonneuve Ouest
<b>Responsable :</b>	Patrice Senécal
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit en 1988-1992. L'édifice est situé à l'intersection du boulevard de Maisonneuve O et de la rue Mackay. C'est un bâtiment de style postmoderne construit pour accueillir le pavillon JW McConnell de l'université Concordia.</p> <p>La demande vise à autoriser le remplacement des portes de garage sur la rue Mackay, menant aux stationnements souterrains. Ce projet s'inscrit dans un projet plus vaste de réaménagement complet des stationnements intérieurs et des sous-sols. Les portes proposées sont en acier et sont percées d'ouvertures carrées, ou rectangulaires. Trois options sont proposées par le requérant.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Le bâtiment est situé dans les limites de l'aire de protection de la façade des Appartements-Bishop Court. Toutefois, aucune autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel n'est requise pour ce type d'intervention. Aussi, le bâtiment est désigné comme immeuble d'intérêt au <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	Les portes sont en recul par rapport à la façade et qu'elles sont donc peu visibles de la voie publique.
<b>Considérant que :</b>	L'ajout d'ouvertures dans les portes de garage permettra d'accroître la sécurité des usagers et contribuera légèrement à l'éclairage de l'espace qu'elles enclosent.
<b>Considérant que :</b>	Toutes les ouvertures présentes sur le bâtiment sont de forme carrée et que cette géométrie est caractéristique du bâtiment.

**Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :**

- Favoriser des ouvertures de forme carrée et symétrique sur les deux portes de garage telles que proposées sur l'option « B ».
- Déposer à l'arrondissement, dans un délai de 60 jours suivant la date de transmission du procès-verbal de la séance du comité, des documents révisés conformément à ces conditions; à l'expiration de ce délai, la demande sera refusée par décision déléguée de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité.



Robert Beaudry  
Président



Stéphanie Jolicoeur  
Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003417856**  
**4.6.9**

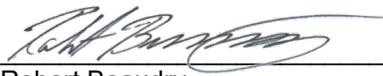
<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	426-428, rue Saint-Gabriel
<b>Responsable :</b>	Patrice Senécal
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne deux bâtiments formant une seule propriété. Le bâtiment le plus ancien, celui situé le plus au nord et portant le numéro civique 428, fut construit en 1749. Il a été modifié à maintes reprises au fil des années. Il a été agrandi et surmonté d'un étage, puis une toiture à versant et un rehaussement du mur latéral de maçonnerie reprenant le style du bâtiment, a été ajouté en 1969. C'est sur ce mur et sur le bâtiment portant le numéro civique 426, construit en 1972, qu'ont eu lieu les interventions.</p> <p>La demande vise à autoriser le démontage et la reconstruction de la fausse cheminée sur le bâtiment portant le numéro civique 426, construit en 1972. Les pierres seront réutilisées et un mortier standard gris similaire au mortier existant sera utilisé. Le tout permettra de retrouver la forme d'origine de cette composante architecturale.</p> <p>Aussi, vu la dégradation rapide de la maçonnerie au niveau de la cheminée, il est prévu de protéger les pierres au sommet de la cheminée du bâtiment ancien situé au 428, rue Saint-Gabriel par l'installation de solins métalliques en acier galvanisé à finition naturelle. Cela a pour but de limiter les infiltrations d'eau dans la pierre tout en éloignant l'eau de l'ouvrage par l'ajout de larmiers.</p>
<b>Élément particulier :</b>	L'immeuble est situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal. Les travaux seront assujettis à la Loi sur le patrimoine culturel.
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	Les solins sont ajoutés sur une cheminée construite au début des années 1970, et qu'ils permettront de protéger le mur de maçonnerie des infiltrations d'eau.
<b>Considérant que :</b>	L'acier galvanisé au fini naturel est de bonne qualité et s'harmonise avec les solinages du secteur.

<b>Considérant que :</b>	Le rejointoiement et la reconstruction de la fausse cheminée permettent de retrouver la forme et l'apparence d'origine de cet élément.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
 Robert Beaudry Président	 Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

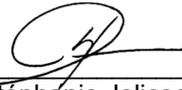
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003420442**  
**4.6.10**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	1666, rue D'Iberville
<b>Responsable :</b>	Patrice Senécal
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment de type « Plex avec escalier intérieur », construit en 1885. Actuellement, la propriété est recouverte de gazon, avec un perron à l'avant et une terrasse ainsi qu'une remise en cour arrière. La cour arrière est ceinturée par une clôture en bois sur ses limites latérales, et une clôture avec ouverture menant à un espace de stationnement longe la limite arrière.</p> <p>La demande vise à autoriser l'aménagement paysager proposé en lien avec un projet d'agrandissement en cour arrière, qui lui, n'est pas soumis à la révision architecturale.</p> <p>Un espace de stationnement sera aménagé au fond de la cour, d'une profondeur de 2,5 m. Le revêtement de sol sera en pavé alvéolé. Une clôture en cèdre de 2 m de haut sera installée au pourtour de la cour, qui sera entièrement gazonnée. Une zone de plantation est également proposée le long de la cour. Un érable rouge sera planté. Une terrasse en « L » sera construite. Finalement, un aménagement simple est prévu en cour avant, incluant un petit perron en bois et une allée bétonnée menant au trottoir. Tout le couvre-sol proposé est composé de graminées du mélange « Aiglon Indigo ».</p>
<b>Élément particulier :</b>	Aucun
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	Le pavé alvéolé perméable et la maximisation des espaces non minéralisés permettent d'optimiser la gestion des eaux pluviales.
<b>Considérant que :</b>	L'arbre proposé figure sur la liste des essences à grand déploiement de l'annexe K du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	Les plantations de vivaces et les couvre-sols en graminées proposés sur le terrain permettent de contribuer à la biodiversité du secteur.
<b>Considérant qu' :</b>	Une cuvette est située sur le lot, mais qu'un système de rétention des eaux de pluie de marque « eco-blox » est proposé sous l'espace de stationnement.

**Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.**



Robert Beaudry  
Président



Stéphanie Jolicoeur  
Secrétaire

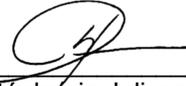
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003442801**  
**4.6.11**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	Parc Champs-de-Mars, lot 1 181 248
<b>Responsable :</b>	Patrice Senécal
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne le parc Champ-de-mars. Ce site historique avait initialement une vocation agricole et a été traversé par une palissade en bois dès 1689, puis en pierre vers 1730. Le Champ-de-mars a vraisemblablement été créé au moment de la démolition des fortifications de la vieille ville vers 1817 et a servi comme stationnement pendant plusieurs décennies, depuis 1927. Avant cet usage, il aurait servi à des fins de parades militaires, puis de marché public. Il a été complètement réaménagé au début des années 1990 par les architectes paysagistes Robert Desjardins et Sonia Thompson. Des travaux de mise en valeur des vestiges archéologiques ont ensuite eu lieu vers 2010-2011.</p> <p>La demande vise à autoriser l'abattage de trois arbres situés à l'est de la place publique, aux abords de l'hôtel de ville. Ces arbres avaient déjà été identifiés au plan directeur de la cité administrative; il était prévu de ne pas les remplacer dans l'éventualité où ils dépériraient ou devraient être abattus, puisqu'ils ont toujours été absents des concepts de l'aménagement de cette place. Bien qu'ils ne soient pas atteints de maladies, ces peupliers deltoïdes fastigiés sont en fin de vie vu leur âge. Ces arbres permettront de laisser place à l'accès menant à la place des Montréalaises et à l'aménagement du parvis en pavé de pierres au pied de l'hôtel de ville.</p>
<b>Élément particulier :</b>	L'immeuble est situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal. Les travaux seront assujettis à la Loi sur le patrimoine culturel.
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux critères d'évaluation de l'article 420.9) par le retour du caractère public et de l'aménagement paysager d'origine du site.
<b>Considérant que :</b>	L'abattage de ces arbres permettra de mettre en valeur les nouveaux sentiers prévus vers le Champ-de-mars et vers la place des Montréalaises.
<b>Considérant que :</b>	Les travaux d'aménagement paysager du Champ-de-mars ont déjà reçu une autorisation de la Division du patrimoine, ainsi qu'un certificat d'aménagement.

**Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.**



Robert Beaudry  
Président



Stéphanie Jolicoeur  
Secrétaire

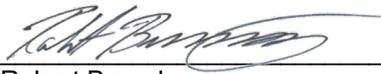
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003447976**  
**4.6.12**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	2120, rue De Bleury
<b>Responsable :</b>	Patrice Senécal
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit en 2017. L'édifice de 26 étages est situé à l'intersection des rues De Bleury et de la Concorde, juste au sud de la rue Sherbrooke Ouest.</p> <p>La demande vise à autoriser l'installation de pellicules autocollantes à effet miroir sur trois sections de verre en façade avant, représentant environ 14,5 % de la superficie vitrée du rez-de-chaussée. Ces pellicules permettront d'aménager un espace « vestiaire » à l'avant du bâtiment, ce qui est difficile ailleurs dans le local en raison de l'espace limité pour accueillir le programme qui y est prévu.</p>
<b>Élément particulier :</b>	L'immeuble est situé dans l'aire de protection des façades de la Rue-Jeanne-Mance. Toutefois, aucune autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel n'est requise pour ce type d'intervention.
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	Les pellicules installées sont limitées à seulement trois panneaux vitrés, ce qui a comme conséquence de limiter leur impact sur l'animation de la façade vue à partir du trottoir.
<b>Considérant que :</b>	L'installation de ces pellicules permettra une meilleure intimité pour les usagers du commerce qui compte s'installer dans ce local vacant.
<b>Considérant que :</b>	Le type de pellicule choisie, au fini miroir, permet d'atténuer l'impact du projet sur le milieu et sur l'apparence du bâtiment.
<b>Considérant que :</b>	L'intervention est facilement réversible.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
 Robert Beaudry Président	 Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003365326**  
**4.6.13**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	3440, avenue du Musée
<b>Responsable :</b>	Patrice Senécal
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit en 1900 et situé juste au nord du Musée des beaux-arts de Montréal. C'est un bâtiment en brique de trois étages, surmonté d'une corniche à denticules. Le chantier en lien avec ce projet a déjà été entamé, sans permis. Il a toutefois été mis à l'arrêt par la Division des permis et inspections.</p> <p>La demande vise à autoriser la construction d'un édicule au toit permettant d'accéder à une terrasse. Cette construction rectangulaire, de 3,6 m par 2,4 m, est recouverte d'un revêtement de zinc laissé à l'état brut, placé à la verticale. Un solin mince de 3,8 cm est installé en partie haute de l'édicule, contribuant au langage contemporain de l'intervention. Une porte en aluminium noir est proposée, percée d'un panneau vitré qui s'aligne en partie basse avec la base de la construction hors-toit.</p> <p>La terrasse, quant à elle, mesure 4,8 m par 4,8 m, est en composite, et est ceinte par un garde-corps en acier galvanisé soudé prépeint noir de 1,1 m de haut.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Aucun
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	La construction hors-toit proposée est de très petite taille et n'a donc que peu d'impact sur la visibilité du Mont-Royal.
<b>Considérant que :</b>	Le revêtement proposé est de bonne qualité, et que l'ensemble des interventions n'est pas visible depuis la voie publique.
<b>Considérant que :</b>	Tous les reculs normalement demandés pour ce type de construction sont respectés.

**Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.**



Robert Beaudry  
Président



Stéphanie Jolicoeur  
Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003402924**  
**4.6.14**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	1444, rue Redpath-Crescent
<b>Responsable :</b>	Patrice Senécal
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit en 1928 et conçu par les architectes Nobbs &amp; Hyde. C'est une résidence de deux étages avec rez-de-jardin et aux combles aménagés construite sur les flancs du Mont-Royal.</p> <p>La demande vise à autoriser la construction d'une clôture autour de la piscine creusée, dans la cour, afin de répondre aux exigences provinciales pour la sécurité autour des piscines.</p> <p>La clôture proposée est intégrée à l'aménagement paysager de la cour. Elle est ancrée par endroit sur le mur de soutènement existant, derrière les haies existantes et sur les terrasses. Elle est en aluminium soudé et intègre des ornements en volutes au niveau des poteaux, des pointes de lances en partie haute des barrotins et des barrotins tordus.</p>
<b>Élément particulier :</b>	L'immeuble est situé dans les sites patrimoniaux déclaré et cité du Mont-Royal ainsi que dans l'aire de protection de la maison Ernest-Cormier. Les travaux seront assujettis à la Loi sur le patrimoine culturel.
<b>Remarques importantes :</b>	Aucun.
<b>Considérant que :</b>	La clôture proposée est de grande qualité, et qu'elle permettra d'assurer la sécurité aux abords de la piscine creusée.
<b>Considérant que :</b>	La clôture a été positionnée afin d'utiliser au maximum les balustrades, arcades et autres éléments architecturaux, afin de limiter son impact visuel dans la cour.
<b>Considérant que :</b>	Aucun dessin ne permet de valider l'apparence des portails (barrières) menant à la cour (trois portails simples et un double).
<b>Considérant que :</b>	L'ouverture sous la galerie (vers le devant de la propriété) semble être obturé par un grillage plutôt que par une clôture similaire à celle proposée sur tout le pourtour de la piscine.

**Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :**

- Remplacer le grillage prévu sous la galerie par une clôture similaire à celle proposée autour de la piscine.
- Indiquer l'apparence du portail permettant de traverser la clôture. Celui-ci devra être identique ou compatible à la clôture sur laquelle il est installé.
- Déposer à l'arrondissement, dans un délai de 60 jours suivant la date de transmission du procès-verbal de la séance du comité, des documents révisés conformément à ces conditions; à l'expiration de ce délai, la demande sera refusée par décision déléguée de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité.



Robert Beaudry  
Président



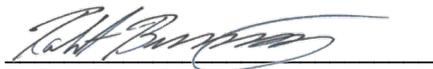
Stéphanie Jolicoeur  
Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003368224**  
**4.6.15**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	1232, rue Peel
<b>Responsable :</b>	Patrice Senécal
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui a subi plusieurs modifications au fil du temps. De style « Terrasse », à l'origine, il a été marqué par l'ajout d'un commerce au rez-de-chaussée au début du XX<sup>e</sup> siècle, puis par sa transformation en banque, en 1929. L'édifice est situé en face du Square-Dorchester et est présentement vacant.</p> <p>La demande vise à autoriser la mise en place d'un nouvel entablement en béton préfabriqué afin d'accueillir une nouvelle enseigne et d'actualiser la façade. Celui-ci sera installé sur la façade, avec des joints de part et d'autre permettant de retrouver un alignement avec les pilastres en tuiles. L'entablement proposé va également recouvrir une partie du coin du bâtiment, en tournant sur la façade donnant sur la ruelle.</p> <p>Ces travaux s'accompagnent d'une série d'interventions mineures ne nécessitant pas de permis, ayant également pour objectif d'améliorer l'apparence du bâtiment.</p>
<b>Élément particulier :</b>	L'immeuble est situé dans le site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada. Les travaux sont assujettis à la Loi sur le patrimoine culturel et doivent être soumis au comité en sa qualité de conseil local du patrimoine.
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	Les interventions sur la façade sont de nature plus ou moins temporaire, vu l'important projet de développement prévu pour ce site.
<b>Considérant que :</b>	L'entablement proposé en béton préfabriqué permet d'améliorer l'état actuel du bâtiment tout en soulignant davantage le rez-de-chaussée commercial.
<b>Considérant que :</b>	La portée des travaux a été limitée au maximum afin de permettre d'utiliser le local vacant, tout en évitant le gaspillage des matériaux.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.

Par ailleurs, les membres suggèrent au demandeur de proposer une teinte de peinture plus pâle, permettant de mieux s'aligner avec les objectifs de l'article 130.12 du *Règlement d'urbanisme (01-282)* qui cherche à limiter les impacts des bâtiments sur les effets d'îlots de chaleur en proposant un haut indice de réflectance solaire.



Robert Beaudry  
Président



Stéphanie Jolicoeur  
Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003394996**  
**4.6.16**

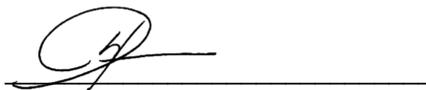
<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	2300, boulevard René-Levesque Ouest
<b>Responsable :</b>	Patrice Senécal
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit en 1982. L'édifice est situé à l'intersection des rues René-Lévesque Ouest et Atwater, à la limite ouest de l'arrondissement Ville-Marie. C'est un bâtiment de deux étages en brique, occupé par la fondation Papillon, un organisme de soutien et de service pour les personnes handicapées.</p> <p>La demande vise à autoriser la construction d'une clôture en acier soudé en cour avant. La clôture proposée mesure 1,22 m de hauteur. Elle permettra d'enclore une section de la cour avant, qui est régulièrement utilisée par les enfants en visite à la fondation Papillon. Outre un petit parc clôturé pour enfants, à l'autre extrémité du site, il s'agit du seul espace extérieur accessible aux usagers du centre. Des portails menant à la cour sont également prévus.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Aucun
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement sur les clôtures (CA-24-225)</i> .
<b>Considérant que :</b>	Le modèle de clôture proposé est de bonne qualité et qu'il est compatible avec la neutralité et la simplicité de la façade devant laquelle elle est installée.
<b>Considérant que :</b>	Le plan d'implantation fourni est très schématique et ne permet pas de comprendre où seront situés les portails permettant d'accéder à la cour ni de vérifier si les reculs minimums par rapport au trottoir seront respectés.
<b>Considérant que :</b>	L'installation de cette clôture permettra d'accroître la sécurité des usagers du centre.

**Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :**

- **Fournir un plan plus précis et coté en indiquant l'emplacement exact de la clôture et des portails.**
- **Fournir des dessins, photos et/ou détails des portails menant à la cour.**
- **Déposer à l'arrondissement, dans un délai de 60 jours suivant la date de transmission du procès-verbal de la séance du comité, des documents révisés conformément à ces conditions; à l'expiration de ce délai, la demande sera refusée par décision déléguée de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité.**



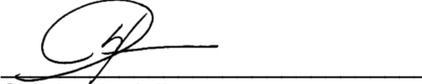
Robert Beaudry  
Président



Stéphanie Jolicoeur  
Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003423864**  
**4.6.17**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	1650, avenue Cedar
<b>Responsable :</b>	Sébastien Aumais
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne l'Hôpital général de Montréal, inauguré en 1955 selon les plans des architectes McDougall, Smith &amp; Flemming dans un style moderne. Il est situé à la limite sud du parc du Mont-Royal, à l'intersection de l'avenue des Pins Ouest et du chemin de la Côte-des-Neiges. Le site est aussi bordé au nord par l'avenue Cedar. C'est un bâtiment de grand calibre revêtu de brique rouge orangé se terminant par un toit plat, de style sobre et fonctionnaliste.</p> <p>La demande vise à autoriser le remplacement de deux réservoirs pétroliers, de la dalle de propreté située au-dessous et des aménagements paysagers adjacents. L'ensemble est situé dans un stationnement réservé aux employés de l'institution, les nouveaux aménagements proposés incluent le retrait de trois stationnements.</p> <p>Le remplacement des réservoirs est nécessaire pour répondre à la Norme CSA 282 (Alimentation électrique de secours des bâtiments), les dimensions en sont dictées par cette même norme. La nouvelle dalle de béton mesure 12,7 m par 8,6 m. Les deux réservoirs mesurent respectivement 5,94 m et 10,18 m de long, pour un diamètre de 2,53 m. Les réservoirs seront entourés d'une clôture de 1,8 m de hauteur, munie de languettes de plastique couleur verte forêt pour atténuer la présence des réservoirs.</p> <p>Une partie du trottoir existant est démolie et sera remplacée par une platebande devant la dalle et la clôture. La platebande comportera une première rangée de potentilles frutescentes, doublée d'un massif de thuyas occidentalis. L'extrémité de la platebande comportera un massif de sporoboles à glumes.</p> <p>Deux arbustes, des chèvrefeuilles, seront ajoutés à la haie existante longeant l'avenue Cedar pour combler certains manques et bonifier l'écran visuel. Un arbre, un micocoulier occidental, sera aussi ajouté derrière cette même haie.</p>
<b>Élément particulier :</b>	L'immeuble est situé dans les sites patrimoniaux déclaré et cité du Mont-Royal. Les travaux seront assujettis à la Loi sur le patrimoine culturel.
<b>Remarque importante :</b>	Aucune

<b>Considérant que :</b>	La proposition permettra la mise aux normes des installations des réservoirs pétroliers de l'Hôpital général de Montréal et assurer sa sécurité énergétique.
<b>Considérant que :</b>	La clôture entourant les équipements est munie de languettes pour diminuer la visibilité des réservoirs.
<b>Considérant que :</b>	L'aménagement adjacent a été modifié pour ajouter de la végétation et permettre de dissimuler, dans la mesure de contraintes existantes, les réservoirs et leur enclos.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
 Robert Beaudry Président	 Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003398680**  
**4.6.18**

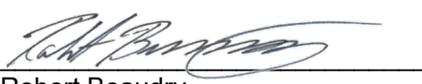
<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	9, place Chelsea
<b>Responsable :</b>	Sébastien Aumais
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit en 1923 selon les plans des architectes Barott &amp; Blackader dans un style néo-géorgien. C'est un ensemble de 17 unités construit en terrasse, le tout est organisé autour d'une cour paysagée. Le complexe est situé du côté est de la rue Simpson au nord de la rue Sherbrooke Ouest. Les unités ont entre deux et trois étages et sont revêtues de brique rouge-brun, les murs se terminant par des corniches ouvragées et un toit plat.</p> <p>La demande vise à autoriser la modification de la construction hors-toit, de la terrasse en toiture et de deux ouvertures à l'arrière du bâtiment.</p> <p>La construction hors-toit existante sera démolie et reconstruite au même emplacement selon un nouveau modèle. Celui-ci s'inspire de l'architecture géorgienne du bâtiment et de verrières de ce même style, mais traité de façon contemporaine. La verrière sera composée d'un socle en brique et une verrière métallique de couleur noire. Le point haut de la verrière sera situé à 3,3 m de la membrane de toit, pour un recul d'environ 4,7 m au point le plus bas. La forme de la construction permettra de respecter les reculs prescrits pour une construction hors-toit.</p> <p>À l'arrière de la terrasse proposée, une unité mécanique entourée d'un mur-écran ne respecte pas le recul prescrit de 1,5 m; le recul proposé étant d'environ 1 m.</p> <p>Au mur arrière une large ouverture existante comportant quatre portes sera transformée en une ouverture avec six subdivisions, dont les deux subdivisions centrales seront des portes. Cette large ouverture dans la maçonnerie n'est pas originale à la construction du bâtiment qui comportait originalement à cet empalement trois fenêtres traditionnelles. Le cadre de l'ouverture et des nouvelles portes proposées sera très fin, laissant une large part au vitrage.</p> <p>Le carrelage de la fenêtre localisée entre la porte d'entrée et la porte de garage sera modifié, mais reprendra une disposition d'apparence traditionnelle.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Aucun

<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition de construction hors-toit est de grande qualité et que cet ajout est de manière générale une addition appropriée à ce bâtiment prestigieux.
<b>Considérant que :</b>	La construction hors-toit sera visible de la voie publique en raison de la configuration du site et du surhaussement proposé.
<b>Considérant que :</b>	La nouvelle porte-fenêtre située à l'arrière est installée dans une ouverture non originale au bâtiment.
<b>Considérant que :</b>	Les subdivisions de la porte-fenêtre s'intègrent efficacement au contexte et au bâtiment et seront peu visibles du domaine public.
<b>Considérant que :</b>	La composante arrière de la terrasse ne respectant pas le recul prescrit est en recul suffisant pour ne pas avoir d'impact négatif sur l'architecture du bâtiment.
<p><b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la hauteur de la construction hors-toit pour en réduire la visibilité depuis la rue;</li> <li>• Déposer à l'arrondissement, dans un délai de 60 jours suivant la date de transmission du procès-verbal de la séance du comité, des documents révisés conformément à ces conditions; à l'expiration de ce délai, la demande sera refusée par décision déléguée de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité.</li> </ul>	
 Robert Beaudry Président	 Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003429919**  
**4.6.19**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	2550, rue Ontario Est
<b>Responsable :</b>	Sébastien Aumais
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit vers 1988 selon les plans des architectes Cayouette et Saïa dans un style post moderne. L'édifice est situé à l'intersection des rues Ontario Est, Frontenac et du Havre. C'est un bâtiment de dix étages revêtu de brique rouge foncé. L'édifice comporte un basilaire se prolongeant au nord et abritant la Bibliothèque Frontenac.</p> <p>La demande vise à autoriser l'agrandissement et la modification de deux persiennes liées à la tour d'eau située dans la construction hors-toit, au onzième niveau du bâtiment. Le remplacement de la tour d'eau nécessitera le démontage partiel du parement de brique et de la structure sous-jacente. Afin d'éviter des travaux d'une telle ampleur lors d'interventions futures, il est proposé d'agrandir l'ouverture existante pour faciliter l'accès aux équipements mécaniques existants. Les nouvelles persiennes feraient toute la hauteur de la construction hors-toit sur une largeur de 3,8 m, et seront de couleur RAL 8002, une couleur s'agençant à celle de la brique.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Aucun
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition s'intègre efficacement à la construction hors-toit.
<b>Considérant que :</b>	La construction hors-toit est très peu visible de la voie publique.
<b>Considérant que :</b>	La nouvelle configuration permettra un accès efficace aux équipements mécaniques tout en éliminant la nécessité de retirer le parement à nouveau lors de travaux futurs.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
 Robert Beaudry Président	 Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003414003**  
**4.6.20**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	1444, rue Sainte-Catherine Ouest
<b>Responsable :</b>	Sébastien Aumais
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit vers 1924 selon les plans des architectes Ross &amp; Macdonald dans un style Beaux-Arts. L'édifice a été agrandi et complètement transformé en 1966 selon les plans des architectes Brassard &amp; Warren dans un style moderne. Le bâtiment est situé à l'intersection des rues Sainte-Catherine Ouest et Mackay. C'est un édifice de 10 étages revêtu de panneaux de béton de couleur beige pâle.</p> <p>La demande vise à autoriser l'ajout de deux persiennes en façade du commerce donnant sur la rue Sainte-Catherine. Les deux persiennes proposées seraient situées dans la partie supérieure du mur-rideau, derrière l'enseigne existante. Les persiennes seraient de couleur sable agencée à l'existant.</p> <p>Un décalage existant d'environ 30 cm entre le mur-rideau et le panneau enseigne permet cette disposition et assure la fonctionnalité des persiennes proposées.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Aucun
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	Le commerce ne comporte pas de puits mécaniques arrière pouvant desservir les nouveaux équipements.
<b>Considérant que :</b>	Les persiennes seront très peu visibles puisque dissimulées derrière l'enseigne existante.
<b>Considérant que :</b>	Les persiennes s'inséreront dans le système de mur-rideau existant et que l'impact sur l'architecture du bâtiment est négligeable.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
 Robert Beaudry Président	 Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003431454**  
**4.6.21**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	3801, rue University
<b>Responsable :</b>	Sébastien Aumais
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit entre 1931 et 1934, qui fait partie du complexe hospitalier du Royal Victoria et est connu comme Institut Neurologique de Montréal. Il est situé au nord de l'intersection de la rue University et de l'avenue des Pins Ouest. C'est un bâtiment de style château baronnial écossais revêtu de pierre grise et coiffé de toitures à fortes pentes. L'édifice a été modifié à de nombreuses reprises au gré des besoins d'agrandissement de l'institution. Un agrandissement important de style brutaliste datant des années 60 a été ajouté au sud de l'ensemble.</p> <p>La demande vise à autoriser l'ajout de garde-corps de sécurité au pourtour de la toiture. Les garde-corps seront installés le long de la façade longeant la rue University et partiellement le long de la façade sud. Les garde-corps proposés sont en aluminium de couleur gris pâle.</p>
<b>Élément particulier :</b>	L'immeuble est situé dans les sites patrimoniaux déclaré et cité du Mont-Royal. Les travaux seront assujettis à la Loi sur le patrimoine culturel.
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	Les garde-corps proposés ne respectent pas les reculs prescrits, mais que ceux-ci seront peu perceptibles étant donné leur couleur et leurs dispositions.
<b>Considérant que :</b>	Le projet fait face à de nombreuses contraintes techniques et dispose d'un espace limité en toiture.
<b>Considérant que :</b>	L'intervention s'intègre discrètement au bâtiment et n'a pas d'impact sur son architecture.
<b>Considérant que :</b>	Les garde-corps seront peu visibles et figureront dans un cadre restreint.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
 Robert Beaudry Président	 Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003381678**  
**4.6.22**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	3424, rue Simpson
<b>Responsable :</b>	Catherine Beaulieu
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment de trois étages construit en 1867-1868. La maison David-Lewis est une ancienne demeure bourgeoise de style Second Empire située dans le secteur du Mille carré doré.</p> <p>La demande vise à autoriser l'installation d'une enseigne au sol sur la clôture existante située à l'entrée piétonne de la propriété. Il s'agit d'une enseigne d'une superficie de 0,27 m<sup>2</sup>. Cette dernière est composée d'une plaque de bronze coulé en relief avec une inscription « KPMG cabinet juridique bureau de gestion familiale 3424 » en relief bronze brossé et oxydé. La propriété étant située dans l'unité de paysage Centre-ville, une seule enseigne au sol est permise. L'enseigne sera installée sur la clôture avec un système de fixation qui ne requiert aucun perçage afin de conserver la clôture intacte.</p> <p>Également, une enseigne similaire avec l'inscription « propriété privée » sera installée sur la clôture qui mène au stationnement de la propriété. Celle-ci est autorisée sans certificat d'autorisation d'enseigne et n'est pas limitée en superficie puisqu'il s'agit d'une enseigne installée à des fins de signalisation publique.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Il s'agit d'un immeuble patrimonial cité connu sous le nom de la maison David-Lewis. Les travaux sont assujettis à la Loi sur le patrimoine culturel et doivent être soumis au comité en sa qualité de conseil local du patrimoine.
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	L'architecture remarquable de la façade en pierre ainsi que son implantation éloignée de la voie publique ne favorise pas l'installation d'une enseigne à plat sur façade.
<b>Considérant que :</b>	L'enseigne installée sur la clôture n'obstrue aucunement le bâtiment et favorise la préservation et la mise en valeur de l'enveloppe du bâtiment.

<b>Considérant qu' :</b>	Un système de fixation sans perçage sera utilisé afin de ne pas endommager la clôture.
<b>Considérant que :</b>	La superficie d'enseigne maximale dans le secteur de la catégorie R.3 est de 0,5 m <sup>2</sup> alors que l'enseigne proposée atteint une superficie de 0,27m <sup>2</sup> .
<b>Considérant que :</b>	Les enseignes installées sur la clôture seront perçues principalement par les piétons.
<b>Considérant que :</b>	La disposition de l'entrée principale du bâtiment et l'implantation du bâtiment sur le terrain favorisent l'installation ailleurs que sur la façade.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
 Robert Beaudry Président	 Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003356715**  
**4.6.23**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	1241, rue Guy
<b>Responsable :</b>	Fantine Chéné
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un immeuble occupé à des fins commerciales. Il est situé à l'intérieur d'un secteur de la catégorie M.7C et est localisé sur le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme du Quartier des grands jardins.</p> <p>Le projet vise à autoriser l'installation d'une enseigne à plat sur le revêtement d'aluminium de la façade, d'une superficie de 2,42 m<sup>2</sup> et d'une épaisseur de 0,09 m. L'enseigne est située à une hauteur de 6 m par rapport au niveau du sol. Elle comprend une source lumineuse intégrée au boîtier.</p>
<b>Élément particulier :</b>	L'immeuble est situé dans l'aire de protection de la Chapelle de l'invention-de-la-Sainte-Croix. Toutefois, aucune autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel n'est requise pour ce type d'intervention.
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	Le projet répond adéquatement aux objectifs et critères du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	L'espace compris entre la porte du rez-de-chaussée et les allèges des fenêtres de l'étage immédiatement supérieur est restreint.
<b>Considérant que :</b>	L'enseigne s'intègre harmonieuse à l'architecture du bâtiment ainsi qu'au paysage de la rue, en regard de sa conception et de sa localisation.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
 Robert Beaudry Président	 Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003431559**  
**4.6.25**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	815, boulevard De Maisonneuve Est
<b>Responsable :</b>	Judith Boisvert
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne le site formé du lot 2 161 968, désormais vacant depuis la démolition en juillet 2024 de l'auberge Pomerol, qui occupait le site depuis le début des années 2000.</p> <p>Le site fait partie d'un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle caractérisé par un ensemble urbain issu du développement de la rue Saint-Hubert. Le secteur s'est profondément transformé à partir des années 70, le boulevard De Maisonneuve a fait l'objet de nombreuses démolitions et constructions dont la gare d'autobus, la place Dupuis et les pavillons de l'UQAM.</p> <p>La demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment hôtelier de 10 étages avec sous-sol, pour abriter un total de 85 chambres sous la bannière Hilton. La hauteur totale prévue est d'environ 31,6 m, avec un taux d'implantation de 84.9 %.</p> <p>Le projet présente une volumétrie dynamique comportant un basilaire de trois niveaux faisant écho de celui de la Place Dupuis située en face. Celui-ci inscrit également le nouveau projet dans le continuum bâti du boulevard De Maisonneuve, où se trouvent plusieurs bâtiments présentant un gabarit de trois étages. Les étages supérieurs sont en léger recul, permettant l'introduction de végétation.</p> <p>La composition consiste en de larges pans de briques grises au format allongé au niveau du basilaire et des panneaux de béton préfabriqué texturé aux étages, qui alternent avec des surfaces vitrées. Les nez de dalles sont exprimés par des bandes horizontales en béton lisse. Le rez-de-chaussée, largement vitré et dont les entrées sont en recul par rapport à la limite de lot, abrite des usages communs et utilitaires de l'établissement. Le dégagement en façade permet l'introduction de zones végétalisées par l'ajout de bacs de plantation. Le bâtiment est pourvu d'une surface de toiture végétalisée.</p> <p>Il est proposé de recouvrir le mur aveugle est par des panneaux de béton texturé ponctué de bandes horizontales de béton lisse au niveau des dalles d'étages. Ce mur restera exposé puisque le plan de zonage prévoit un nombre d'étage moindre à partir du terrain mitoyen à l'est.</p>

	Aucun stationnement automobile n'est prévu, mais des supports pour 16 vélos sont prévus à l'extérieur, à l'arrière du bâtiment.
<b>Élément particulier :</b>	Aucun
<b>Remarque importante :</b>	La présente demande remplace une demande soumise antérieurement pour un projet sensiblement différent, qui prévoyait 9 étages, 80 chambres, une hauteur totale de 31 m et un taux d'implantation de 88.2%. Le projet initial a reçu un avis favorable par le comité lors de sa séance du 15 février 2024 et fait l'objet d'un permis de construction n° 3001716093-24, émis le 31 mai 2024. Des changements intérieurs et de matérialité de l'enveloppe ainsi que l'augmentation en étage, en nombre de chambres et en densité font qu'une nouvelle demande est déposée.
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	La proposition bonifie davantage le potentiel de développement du site, tout en proposant une volumétrie dynamique intégrant harmonieusement l'immeuble au secteur immédiat.
<b>Considérant que :</b>	Dans l'ensemble, le projet réussit à intégrer les différentes échelles présentes dans le secteur immédiat dans une composition sobre présentant un intérêt architectural.
<b>Considérant que :</b>	La matérialité proposée est de qualité et conforme aux caractéristiques du secteur tout en exprimant son caractère commercial.
<b>Considérant que :</b>	L'aménagement paysager proposé répond aux objectifs de base recherchés soit de participer à la réduction des îlots de chaleurs et d'embellir le paysage urbain.
<b>Considérant que :</b>	L'alignement de construction proposé en avancé par rapport au voisin à l'ouest existant, rétablit et respecte l'alignement dominant du front bâti du secteur environnant.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
<i>Il est à noter que le président, M. Robert Beaudry, n'a pas assisté à la présentation de ce dossier, car il a dû s'absenter pendant la séance. La vice-présidente, Mme Vicki Grondin, a pris le relais pour assurer la continuité de la réunion.</i>	
 <hr/> Vicki Grondin Vice-présidente	 <hr/> Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003321815 et 3003449085**  
**4.6.26**

<b>Objet :</b>	<b>RÉVISIONS DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	2600, rue Wurtele
<b>Responsable :</b>	Judith Boisvert et Étienne Longtin
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne l'immeuble constitué des lots 3 361 301 à 3 361 303 du cadastre du Québec. Il est occupé par un bâtiment jumelé de deux étages qui est voué à être démoli pour laisser place à la construction d'un nouveau pavillon pour le Collège Ville-Marie. Ce projet de démolition et de construction est soumis à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.</p> <p>Le terrain se caractérise par la forte pente descendante de la rue Wurtele depuis le nord et par le niveau de la ruelle publique à l'ouest qui est plus élevé que celui de la voie publique à l'est. Il s'inscrit dans un secteur principalement résidentiel de 2 à 3 étages.</p> <p>La demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment institutionnel d'une hauteur de trois étages, l'aménagement paysager sur les lots 3 361 301 et 3 361 302 ainsi que les dispositifs d'éclairage du bâtiment.</p> <p>Le bâtiment prévu deviendra le nouveau pavillon Aurèle-Daoust du Collège Ville-Marie, une école secondaire privée qui occupe le bâtiment principal en face depuis 1971.</p> <p><u>Nouvelle construction</u>  Le nouveau pavillon du collège Ville-Marie comprendrait trois blocs distincts et un espace libre paysagé au nord du site. Sa volumétrie et son langage architectural contemporain font écho à l'agrandissement du collège complété en 2020 et situé directement en face.</p> <p>Le bloc sud en contrebas de la rue contiendrait un auditorium (salle de spectacle). Sa façade aveugle de 16 m de large est ponctuée, sur la moitié droite, d'une texture de brique en boutisse alignée verticalement qui vient diviser subtilement le volume. La brique de couleur gris foncé et de format max proposée est la même que celle du bâtiment du collège en face. Elle a un indice de réflectance solaire plutôt faible de 17,5 %. Un détail de brique en soldat a été ajouté au couronnement.</p> <p>Le bloc central contient l'entrée principale et les fonctions de services et de circulation du bâtiment. La composition consiste en une alternance de</p>

	<p>larges ouvertures fenestrées avec des pans de brique blanche. Les salles de classe spécialisées du deuxième étage ont accès à une vaste terrasse, un plateau éducatif extérieur, située sur la toiture du bloc sud.</p> <p>Le bloc nord, en partie haute de la rue, est revêtu de la même brique que le bloc sud. Il comprendrait une palestine intérieure et serait surmonté d'un plateau sportif extérieur avec enceinte de protection grillagée. Une ouverture fenestrée en bandeau est prévue sur les deux façades formant le coin du bâtiment sur le terrain paysagé au nord, venant ainsi animer la rue en assurant la visibilité des activités à l'intérieur du bâtiment pour les passants et usagers.</p> <p>Le demandeur a produit une étude acoustique et selon celle-ci, les niveaux sonores du plateau sportif extérieur se situeraient entre 33 et 44 dB(A), ce qui est sous la limite prescrite de 60dB(A). Également selon les recommandations de cette étude, un écran acoustique a été ajouté autour des équipements mécaniques en toiture.</p> <p>Le demandeur a produit une étude d'ensoleillement; l'impact accru de zone d'ombrage par rapport au bâtiment existant ou un bâtiment respectant la limite de hauteur autorisée de 12,5 m n'est pas significatif.</p> <p><u>Aménagements paysagers</u> L'aménagement paysager en cour avant présenté maximise le potentiel viable du site. La conception des bacs de plantation près de l'entrée permet aux usagers de s'y assoir. La mince cour arrière est également verdie et paysagée.</p> <p>Il est à noter que l'aménagement de la partie nord du terrain, formée par le lot 3 361 303, sera présenté distinctement à une séance ultérieure.</p> <p><u>Éclairage du bâtiment</u> L'éclairage prévu se limite aux entrées et sorties du bâtiment ainsi qu'au plateau sportif extérieur. Sur ce dernier, l'éclairage blanc serait diffusé par des modèles de dispositifs d'éclairage intégrant les coupe-flux dans leur conception même et entièrement orientés vers la toiture et le plateau sportif lui-même.</p> <p><u>Enseigne</u> Une enseigne de nom d'un immeuble fera ultérieurement l'objet d'une demande de certificat et sera présentée à une séance ultérieure.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Aucun
<b>Remarque importante :</b>	Le 10 septembre 2024, le conseil d'arrondissement a adopté, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), la résolution CA24 240373 autorisant la démolition du bâtiment localisé au 2600, rue Wurtele, et la construction d'un bâtiment de 3 étages pour l'immeuble constitué par les lots 3 361 301, 3 361 302 et 3 361 303.
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> et aux critères du projet particulier autorisé par le conseil d'arrondissement.

<b>Considérant que :</b>	Le projet bonifié amplifie l'expression verticale des façades des blocs sud et nord, crée un effet d'ensemble avec le bâtiment principal du collège, assure une relation entre le bâtiment projeté et le domaine public par un aménagement paysager amélioré, une fenestration plus basse pour le bloc nord et une matérialité plus travaillée pour les parties de volumes aveugles, en plus de l'ajout de détails de couronnement des façades.
<b>Considérant que :</b>	Le projet fait la démonstration de sa prise en compte respectueuse des caractéristiques du bâti environnant, tout en affichant clairement sa fonction institutionnelle.
<b>Considérant que :</b>	Le demandeur fait la démonstration que la matérialité de brique est conforme au secteur et d'un format en continuité avec celle du bâtiment du collège en face, permettant de créer un effet d'ensemble souhaité par le projet particulier.
<b>Considérant que :</b>	La proposition est globalement une contribution positive au secteur.
<b>Considérant que :</b>	La proposition permet l'accès universel au nouveau pavillon.
<b>Considérant que :</b>	L'écran acoustique n'est pas visible de la voie publique.
<b>Considérant que :</b>	L'aménagement paysager en façade utilise le maximum d'espace possible et crée une interface utilisable appréciable entre le bâtiment et les passants.
<b>Considérant que :</b>	De la végétation haute, procurant de l'ombre et de l'intimité, a été ajoutée sur la terrasse sud et que du vitrage à haut rendement énergétique est prévu, alors que la brique foncée à faible indice de réflectance est contrebalancée par l'emploi d'une brique blanche ailleurs sur les façades.
<b>Considérant que :</b>	Les dispositifs d'éclairage proposés sont conformes.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
<b>Par ailleurs, les membres suggèrent au demandeur de dynamiser davantage le mur aveugle sur la façade du bloc sud, par exemple par l'intégration d'une œuvre d'art, afin d'améliorer l'apparence du bâtiment projeté.</b>	
<i>Il est à noter que le président, M. Robert Beaudry, n'a pas assisté à la présentation de ce dossier, car il a dû s'absenter pendant la séance. La vice-présidente, Mme Vicki Grondin, a pris le relais pour assurer la continuité de la réunion.</i>	
 <hr/> Vicki Grondin Vice-présidente	 <hr/> Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**S. O.**  
**4.9.1**

<b>Objet :</b>	<b>POINT D'INFORMATION</b>
<b>Endroit :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Responsables :</b>	s. o.
<b>Description :</b>	<p>La présentation est réalisée par Félix Parent-Sirard, architecte paysagiste du service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal. Celui-ci présente les grandes orientations guidant le réaménagement du secteur du flanc sud-ouest du Mont-Royal ainsi que de ses entrées donnant sur la rue Cedar.</p> <p>M. Parent-Sirard expose les cinq grandes orientations du projet, visant à protéger et mettre en valeur les composantes identitaires du Mont-Royal et de transformer la mobilité sur la montagne pour rendre ce secteur plus accessible.</p> <p><u>Améliorer l'accessibilité, l'accueil et la sécurité</u>          Cette orientation se traduira par l'amélioration et la consolidation du réseau de sentiers, des travaux d'amélioration des infrastructures existantes, ainsi que le réaménagement des entrées existantes et l'ajout d'une nouvelle entrée donnant sur la rue Cedar, devant l'Hôpital général de Montréal. Les entrées seront bonifiées par des aménagements pavés à l'échelle du site, intégrant du mobilier urbain caractéristique au parc du Mont-Royal. L'aménagement vise à rendre plus invitantes les entrées.</p> <p><u>Consolider la biodiversité</u>          Cette orientation se traduira par l'éradication des espèces exotiques envahissantes, la réalisation d'aménagements pour les pollinisateurs, ainsi que la fermeture de sentiers informels pour permettre à la végétation de reprendre place.</p> <p><u>Gérer l'eau de façon optimale et écologique</u>          Cette orientation se traduira principalement par l'aménagement d'un caniveau le long du chemin Olmsted et par la mise en place de divers ouvrages légers de gestions des eaux de surface.</p> <p><u>Mettre en valeur les composantes historiques du site</u>          Cette orientation se traduira par la protection et la mise en valeur des éléments patrimoniaux bâtis du secteur, par exemple par l'aménagement d'une halte mettant en valeur la station de pompage Des Cèdres-en-haut.</p> <p><u>Mettre en valeur le paysage et les attributs naturels du lieu</u></p>

	<p>Cette orientation se traduira par la création de sentiers et d'une halte permettant de mettre en valeur le milieu naturel exceptionnel, tel que les parois rocheuses de calcaire et des points de vue d'intérêt.</p> <p>Le projet se réalisera en trois phases : d'abord la section ouest de 2026 à 2028, la section centrale de 2028 à 2030, puis la section est de 2030 à 2032.</p>
<p><b>Remarque importante :</b></p>	<p>La présentation fait suite à une demande formulée par les membres lors de la séance du 13 juin 2024, où fut présentée la phase 1 du réaménagement prévu pour ce secteur. Ceux-ci souhaitent connaître la vision globale prévue afin de mieux comprendre les interventions ponctuelles soumises à leur attention.</p>
 <hr/> <p>Robert Beaudry Président</p>	 <hr/> <p>Stéphanie Jolicoeur Secrétaire</p>



**Dossier # : 1242678050**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 18 septembre 2024

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 18 septembre 2024.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-25 11:44

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242678050

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 18 septembre 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 18 septembre 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline Carole FOKAM MASSU  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 269-1498

**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-18

Katerine ROWAN  
secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 438 823-3978

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**Tél :** - -

**Approuvé le :** 2024-09-25

Dossier # : 1242678050

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe

**Objet :** Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 18 septembre 2024



2024-09-18 démolition PV SIGNE.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline Carole FOKAM MASSU  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 269-1498  
**Télécop. :**

**COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION**

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**

18 septembre 2024  
17 h 30

800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

Sont présents

M. Robert Beaudry, président et conseiller de la ville

Mme Maggie Cabana, membre

Mme Maria Karteris, membre

Mme Veronica Lalli, membre

Mme Jeanne Vincent, membre

M. Réjean Martineau, membre

M. Louis Routhier, chef de division – urbanisme

M. Jordan Lapointe, conseiller en aménagement

M<sup>e</sup> Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement

Assistance : 4 personnes

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum de 5 membres étant atteint, monsieur Robert Beaudry, président du comité d'étude des demandes de démolition, déclare la séance ouverte à 17 h 30. Il présente ensuite les membres du comité et les fonctionnaires présents.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture de l'ordre du jour; après que madame Maggie Cabana eut proposé son adoption et que madame Maria Karteris eut appuyé cette proposition, il invite les membres à voter sur celui-ci; l'ordre du jour tel que soumis est adopté à l'unanimité.

Le président précise qu'après la présentation de la demande, une période de questions et de commentaires du public sera tenue, puis le comité rendra sa décision motivée.

## 3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 19 JUIN 2024

## 4. ÉTUDE DE LA DEMANDE

### 90, rue Sainte-Catherine Est

Le président fait mention qu'un avis public relatif à cette demande a été publié dans le journal *Le Devoir* du 31 août 2024, que les membres du comité ont reçu, avant la présente séance, les documents pertinents et qu'aucune lettre d'opposition à cette demande n'a été reçue par la secrétaire d'arrondissement.

Le président invite monsieur Jordan Lapointe, conseiller en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité, à présenter les différents aspects de cette demande dont la description générale suit :

*Démolition du bâtiment portant le numéro 90, rue Sainte-Catherine Est, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment mixte de 8 étages comportant un rez-de-chaussée commercial avec des espaces communs dédiés aux résidents et 145 logements aux étages supérieurs.*

*La demande de démolition et le projet de réutilisation du sol sont assujettis au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215).*

Monsieur Lapointe présente la demande.

Le président invite alors les membres du comité et du public à poser des questions ou à commenter la demande.

Les questions et commentaires ont trait, entre autres :

- aux mesures visant à protéger l'immeuble voisin au projet lors de la démolition, soit celui centenaire et fragile de la paroisse, ainsi qu'aux étapes du processus de réparation en cas de dommage à la paroisse;

- à des inquiétudes de la paroisse quant à l'absence de mur mitoyen entre son bâtiment et celui visé par le projet, ainsi que les impacts sur la structure de la paroisse;
- à l'absence d'appel, de lettre ou de communiqué de la part des demandeurs et à la surprise que le projet n'ait pas été présenté aux membres de la paroisse au préalable;
- au fait que la paroisse est en réflexion quant à l'avenir de son bâtiment et que si elle avait été consultée en amont par les demandeurs du projet, il y aurait peut-être eu d'autres éléments d'opportunité;
- à l'absence d'opposition audit projet par la paroisse et à la volonté de cette dernière d'être impliquée dans le processus du projet, notamment pour en connaître les étapes subséquentes.

Le président fait lecture du projet de décision; après que madame Maria Karteris eut proposé son adoption et que monsieur Réjean Martineau eut appuyé cette proposition, il invite les membres à voter sur celle-ci :

*Considérant que la proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du Règlement d'urbanisme (01-282) et du Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215).*

*Considérant que le bâtiment localisé au 90, rue Sainte-Catherine présente une valeur historique comme témoin à la fois d'une époque importante de développement de la rue Sainte-Catherine, à la fin du XIXe siècle, et du Red Light District du Faubourg St-Laurent au milieu du XXe siècle.*

*Considérant que le bâtiment localisé au 90, Sainte-Catherine présente une valeur architecturale par la richesse de son parement de pierre grise à bossage, des détails de chaînage et d'encadrement des ouvertures, et de sa corniche à modillons et que le projet prévoit le maintien intégral de son volume.*

*Considérant que le bâtiment localisé au 1266, rue De Bullion présente un intérêt architectural pour sa matérialité de pierre grise, sa composition symétrique et la qualité de certains détails, notamment les corbeaux et les arches d'entrée. Il présente également un intérêt historique par son ancienneté, et comme un témoin de la reconstruction du Faubourg à la suite du grand incendie de Montréal de 1852.*

*Considérant qu'une stratégie préparée par un professionnel a été déposée et confirme la possibilité de conserver le volume de trois étages du 90, rue Sainte-Catherine Est et recommande le démantèlement de la façade du 1266, rue De Bullion.*

*Considérant que deux lettres de garantie monétaire représentant 25% de la valeur du rôle d'évaluation foncière du bâtiment et du terrain devront être déposées avant la délivrance du certificat d'autorisation de démolition.*

*Considérant que la restitution d'une partie de la toiture à versant, des ouvertures d'origine et de la corniche du bâtiment localisé au 1266, rue De Bullion, permettra de retrouver et de mettre en valeur une typologie architecturale autrement disparue dans le secteur.*

*Considérant la modulation du volume contemporain permet d'assurer une continuité des alignements de hauteur et de dégager les vues vers les bâtiments historiques.*

*Considérant la composition des façades contemporaines est simple tout en intégrant un rythme régulier pour le traitement des ouvertures.*

*Considérant que le projet de remplacement fera l'objet d'une révision architecturale à une étape ultérieure.*

*Il est donc résolu d'autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 90, rue Sainte-Catherine Est, et ce, aux conditions suivantes :*

- *Le projet de remplacement doit être substantiellement conforme aux plans d'architecture préparés par l'Atelier Chaloub architectes estampillés par l'arrondissement le 4 juillet 2024.*
- *Les travaux doivent être réalisés de manière substantiellement conforme à la stratégie de conservation préparée par L2C experts conseils et estampillés par l'arrondissement le 13 septembre 2024 :*
  - *Conserver in situ le volume de trois étages du 90, rue Sainte-Catherine Est, afin de l'intégrer au projet de remplacement, et d'assurer le maintien de la structure des murs ainsi que la corniche lors de la réalisation des travaux;*
  - *Mettre en œuvre l'ensemble des mesures disponibles visant à conserver in situ la façade du 1254, rue de Bullion, afin de l'intégrer au projet de remplacement, et prévoir une toiture à versant avec lucarnes de manière à exprimer le volume d'origine;*
- *Déposer la demande de permis de construction du projet de remplacement avant la délivrance du certificat d'autorisation de démolition.*

*Cette recommandation est assortie des commentaires suivants, en vue de la révision architecturale à venir :*

- *S'assurer que l'ensemble des ouvertures pour les fenêtres soient de mêmes dimensions et que la composition des fenêtres soit cohérente entre le rez-de-chaussée et le 2<sup>e</sup> étage pour la façade historique du bâtiment localisé au 1266, rue De Bullion.*
- *Prévoir un revêtement de brique d'argile format métrique de couleur rouge pour la façade de la rue Berger du volume localisé au 90 rue Sainte-Catherine Est.*
- *Fournir un plan d'aménagement paysager préparé par un professionnel détaillant les aménagements des espaces non construits et considérer la plantation d'un arbre à moyen ou grand déploiement ainsi qu'une clôture ou un muret délimitant clairement l'espace de la cour avant face à la rue De Bullion.*

Adoptée à l'unanimité.

Le président rappelle que toute personne intéressée peut interjeter appel de la présente décision par écrit devant le conseil et ce, dans les 30 jours de la décision du comité. Le conseil d'arrondissement devra alors confirmer la décision du comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû rendre.

## 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17 h 55.

---

  
M<sup>e</sup> Katerine Rowan                      2024-09-19  
Secrétaire du comité                      date

  
M. Robert Beaudry                      2024-09-25  
Président du comité                      date



**Dossier # : 1241920005**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des sports\_des loisirs et du développement social

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approuver la catégorisation obtenue par l'organisme Jeunes Sportifs Hochelaga en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028

D'approuver la catégorie de soutien obtenue par l'organisme à but non lucratif Jeunes Sportifs Hochelaga en vertu de la Politique de soutien de Ville-Marie de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028 :

Jeunes Sportifs Hochelaga	<b>B</b>
---------------------------	----------

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 10:14

**Signataire :** Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) d'arrondissement delegue(e) ville-marie  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1241920005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la catégorisation obtenue par l'organisme Jeunes Sportifs Hochelaga en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En octobre 2023, l'arrondissement de Ville-Marie a adopté la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie. Cette politique se veut un cadre de référence qui permet d'harmoniser, sur des bases équitables, les relations entre l'Arrondissement et les organismes du milieu. Elle vise également à instaurer un processus formel de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL) qui œuvrent sur le territoire de l'arrondissement afin de répondre adéquatement aux besoins des citoyens en matière d'offre de services dans les domaines d'intervention de la culture, du sport, du loisir et du développement social.

L'organisme suivant a déposé une demande de catégorisation auprès de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'Arrondissement :

Jeunes Sportifs Hochelaga

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 240339 (1230173001) Adopter la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie pour la période de 2023 à 2028.

**DESCRIPTION**

La Politique d'accès au soutien de Ville-Marie prévoit deux catégories : A ou B. Pour chacune de ces catégories, un panier de services est déterminé. Les OBNL seront informés par l'Arrondissement du type de soutien auquel ils pourront avoir droit à la suite de l'analyse de leur demande. L'obtention de la catégorie est déterminée en fonction du niveau de responsabilité de l'Arrondissement par rapport à l'offre de services de l'OBNL aux citoyens et de l'importance du lien unissant l'OBNL et l'Arrondissement. La grille d'analyse permet de classifier les organismes en deux grandes catégories :

**Catégorie A**

Il s'agit d'une instance de concertation locale intersectorielle dûment incorporée dont les membres partagent une planification commune ou d'un OBNL dont la mission est en lien direct avec les compétences de l'Arrondissement et qui contribue, par son apport spécifique, aux différentes phases de l'offre de services. Cette contribution comprend, entre autres, une analyse partagée des besoins, une planification concertée avec l'Arrondissement, la

réalisation des activités et leur financement, l'utilisation effective des services est majoritairement utilisée par la population de l'arrondissement de Ville-Marie. Il y a également une évaluation conjointe avec l'Arrondissement des services rendus.

### **Catégorie B**

Il s'agit d'un OBNL dont la mission est en lien avec les compétences de l'Arrondissement et qui intervient dans le milieu selon sa propre initiative. Il définit lui-même sa planification et ses activités. Il est connu de l'Arrondissement par son implication dans le milieu. Son action s'adresse directement à une partie de la population de l'arrondissement de Ville-Marie et contribue à l'amélioration de la qualité de vie.

**Voici la catégorisation octroyée pour la demande de soutien reçue :**

Jeunes Sportifs Hochelaga	<b>B</b>
---------------------------	----------

### **JUSTIFICATION**

La Politique d'accès au soutien de Ville-Marie permet, selon des paramètres clairement établis, de soutenir les organismes dans la réalisation de leur mission en mettant à leur disposition un ensemble de ressources. Son application permet également une optimisation des ressources afin d'assurer aux citoyens une offre de service accessible, diversifiée, complémentaire et de qualité.

L'organisme dont il est question au présent sommaire respecte les conditions d'admissibilité et est conforme aux critères contenus dans la politique. Lors de la demande de catégorisation, il se s'est engagé à respecter les exigences liées à la cote de catégorisation obtenue.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion et équité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette cote de catégorisation obtenue, les organismes ne pourront bénéficier du soutien offert par l'Arrondissement afin de favoriser le développement d'une offre de service de qualité sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

En octobre 2024 :

1. Confirmation de la cote de catégorisation obtenue à l'organisme demandeur;
2. Précision sur la nature du soutien offert;
3. Description des modalités d'attribution du soutien;

4. Identification de la personne répondante de l'Arrondissement pour l'OBNL.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements applicables

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renaud JUDIC  
Agent de développement

**Tél :** 514 661 3941  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-19

Valérie LEDUC  
Cheffe de division - interim

**Tél :** 514 242-6126  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gina TREMBLAY  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**Tél :** 514 913-5127  
**Approuvé le :** 2024-09-24

Dossier # : 1241920005

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des sports\_des loisirs et du développement social

**Objet :**

Approuver la catégorisation obtenue par l'organisme Jeunes Sportifs Hochelaga en vertu de la Politique d'accès au soutien de Ville-Marie, et ce, jusqu'au 31 décembre 2028



Grille d'analyse Montréal 2030\_Politique d'accès au soutien de Ville-Marie GDD  
1241920005.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renaud JUDIC  
Agent de développement

**Tél :** 514 661 3941

**Télécop. :**

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1241920005

Unité administrative responsable : Division des sports et loisirs

Projet : *Convention de catégorisation*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.  Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Soutenir l'offre de service des organismes à but non lucratif du territoire par un soutien financier, une offre de locaux ou une offre de biens et services pour la mise en œuvre de service et d'activités dans les champs de compétences de l'arrondissement au bénéfice de la population de l'arrondissement de Ville-Marie.			

## Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>	<b>x</b>		
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>	<b>x</b>		
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1249051002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'inspection et de l'entretien
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), pour les services de déneigement et de chargement de la neige de l'Esplanade du Champ-de-Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 108 277,71 \$, taxes incluses (appel d'offres public 24-20631 - 3 soumissionnaires)

D'accorder un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), pour les services de déneigement et de chargement de la neige de l'Esplanade du Champ-de-Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 108 277,71 \$, taxes incluses, (appel d'offres public 24-20631 - 3 soumissionnaires);

De procéder à une évaluation du rendement de 178001 Canada Inc.(Groupe Nicky);

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 10:04

**Signataire :** Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) d'arrondissement delegue(e) ville-marie  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249051002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'inspection et de l'entretien
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), pour les services de déneigement et de chargement de la neige de l'Esplanade du Champ-de-Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 108 277,71 \$, taxes incluses (appel d'offres public 24-20631 - 3 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'objectif de ce présent contrat, est d'assurer la sécurité des piétons , des usagers et des bâtiments adjacents lors de la période hivernale en effectuant le déneigement, chargement et transport de la neige hors des sites, de l'Esplanade du Champ-de-Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus.  
 Le contrat actuel a pris fin le 15 avril 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1239051004 - Prolonger, pour une durée d'un an, le contrat avec 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour des services de déneigement et de chargement de la neige de l'Esplanade du Champ-de-Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense de 66 168,11 \$, taxes incluses, pour la période 2023 à 2024, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 132 336,22 \$ (appel d'offres public 22-19487)

2229051001 - 15 novembre 2022 - Accorder un contrat de 66 168,11 \$, taxes incluses, à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour les services de déneigement et de chargement de la neige de l'Esplanade du Champ-de-Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 66 168,11 \$ (appel d'offres public 22-19487 - 3 soumissionnaires)

**DESCRIPTION**

Le contrat a pour objectif la réalisation des opérations ci-après, du 1 er novembre 2024 au 30 avril 2026 :

- Le déneigement, le chargement de la neige et l'épandage d'abrasif sur l'Esplanade du Champ-de-Mars
- Le déneigement manuel et le chargement de la neige des escaliers des édifices de l'Hôtel de Ville, Lucien-Saulnier et l'annexe de Lucien-Saulnier.
- Le déneigement, le chargement et l'épandage d'abrasif de l'ancienne gare d'autobus.

Le devis technique précise les modalités spécifiques au déneigement de chacun des ces sites. Il précise aussi les délais d'exécution et les délimitations.

Dans le cadre de l'appel d'offres 24-20631, l'entreprise 178001 Canada Inc. (Groupe Nicky) a obtenu la pondération la plus élevée.

## JUSTIFICATION

L'appel d'offres 24-20631 a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 juillet 2022. L'ouverture de la soumission a eu lieu le 22 août 2022. Le présent sommaire vise l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les résultats de lancement de l'appel d'offres 24-20631 sont présentés ci-dessous :

Trois firmes nous ont présenté des soumissions :

1 - 178001 CANADA INC. (Groupe Nicky) -- 108 277,71 \$

2 - Paysagiste Landzarmy inc. -- 125 437,73 \$

3 - URBEX CONSTRUCTION -- 530 753,34 \$

Soumissions conformes	Coût de base (avant taxes)	Coût total (taxes incluses)
<b>178001 CANADA INC. (Groupe Nicky)</b>	<b>94 175 \$</b>	<b>108 227,71 \$</b>
Paysagiste Landzarmy inc	109 100 \$	125 437,73 \$
URBEX CONSTRUCTION	461 625 \$	530 753,34 \$
<b>Estimation Ville-Marie</b>	<b>168 000 \$</b>	<b>193 158 \$</b>
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (\$)		- 84 930.29 \$
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (%)		- 43%

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir interventions financières jointes au présent dossier.

## MONTRÉAL 2030

Voir pièce jointe

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat a pour objectif d'assurer la sécurité des piétons, des usagers et des bâtiments adjacents lors de la période hivernale en effectuant le déneigement, chargement et transport de la neige hors des sites dans l'arrondissement de Ville-Marie.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date de début : 1 novembre 2024

Date de fin : 30 avril 2026

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs (Julie R ROY)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Alexandre MUNIZ, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Alexandre MUNIZ, 12 septembre 2024

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime GASCON  
Chef de section

**Tél :** 438-992-7913

**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Manon OUELLET  
Chef de division

**Tél :**

**Télécop. :**

Le : 2024-09-11

514 872-6697

514 872-4229

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE  
directeur(-trice) travaux publics ville-marie

**Tél :** 514-872-9763

**Approuvé le :** 2024-09-20

Dossier # : 1249051002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'inspection et de l'entretien
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), pour les services de déneigement et de chargement de la neige de l'Esplanade du Champ-de-Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 108 277,71 \$, taxes incluses (appel d'offres public 24-20631 - 3 soumissionnaires)



Aspect financier 1249051002.pdf



Bordereau prix Groupe Nicky.pdf



1249051002\_Grille d'analyse Montréal 2030.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxime GASCON  
Chef de section

**Tél :** 438-992-7913  
**Télécop. :**



**N° de dossier :**

**Nature du dossier :**

**Fournisseur(s) :**

Nombre de fournisseurs pour ce dossier :

Lien vers [Rechercher Fournisseurs](#) disponible dans GoFinances 2.0 (sous menu Utilitaires) -- Accès sécurisé --

Lien pour une nouvelle [inscription](#) ou une [modification](#) au "Fichier des fournisseurs" (cette étape doit être effectuée [par le fournisseur](#))

	Nom du fournisseur	Numéro (dans fichier des fournisseurs)
1.	178001 Canada Inc. Groupe Nicky	1206376

**Financement :**

**Montants annuels à prévoir :** (Taxes incluses)

Commentaires:

	Années antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	Années ultérieures	Total
Montant		18 046,29 \$	54 138,86 \$	36 092,56 \$				<b>108 277,71 \$</b>

Le responsable du projet s'engage à produire une évaluation de la performance du(des) fournisseur(s) à la fin du contrat.

**Durée du contrat (indiquer le nombre de mois) :**

Date de début :     
jour (si connu)                      mois                      année

Date de fin :     
jour (si connu)                      mois                      année

**Formulaire complété par :**   
Prénom, nom

Date et heure système : 20 septembre 2024 13:27:17

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5	Montréal 	ANNEXE 2.00 BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE
<b>Numéro d'appel d'offres</b>	24-20631	
<b>Titre de l'appel d'offres</b>	Service de déneigement et de chargement de la neige sur l'esplanade du Champs de Mars ainsi que sur le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie	
<b>Mode d'adjudication</b>	Plus bas soumissionnaire conforme	
<b>Règle d'adjudication</b>	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire	
<b>Nom du soumissionnaire</b> <i>(Selon le Registre des entreprises du Québec)</i>	178001 Canada Inc / Groupe Nicky	
<b>Numéro d'entreprise (NEQ)</b>	1141894387	
<b>Adresse du soumissionnaire</b>	9771 rue Waverly, Montreal, Québec H3L 2V7	
<i>Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).</i>		

<b>Précisions relatives aux garanties de soumission</b>	
<i>Note aux SOUMISSIONNAIRES : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 de la Régie.</i>	
<i>Note au Service du Greffe : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 du Formulaire de soumission.</i>	
<b>Le DONNEUR D'ORDRE confirme qu'AUCUNE garantie de soumission n'est requise par les présentes.</b>	

Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5%)	TVQ (9,975%)	Montant total (Taxes incluses)
Service de déneigement et chargement de la neige de l'Esplanade du Champs de Mars, de ses bâtiments, de ses escaliers, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus	94,175.00 \$	4,708.75 \$	9,393.96 \$	108,277.71 \$

*M*

*g*

22 AOÛT 2024



# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier :1249051002

Unité administrative responsable : Division de l'inspection et de l'entretien *Direction des travaux publics, Arrondissement de Ville-Marie*

Projet : Accorder un contrat de 108 277.71 \$, taxes incluses, à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour les services de déneigement et de chargement de la neige de l'Esplanade du Champs de Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 108 277,71 \$ (appel d'offres public 24-20631 - 3 soumissionnaires)

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Priorité 1 - Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050</i>  <i>Priorité 2 - Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision</i>  <i>Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins</i>			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

- *L'entretien horticole régulier des arbres, arbustes et vivaces vont permettre de préserver la biodiversité du parc de Dieppe et ainsi contribuer à augmenter la canopée montréalaise comme la stratégie Montréal 2030, le Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal le préconise afin de contrer les îlots de chaleur et d'améliorer la qualité de l'air;*
- *Un arrosage adéquat pour chaque type de végétaux va également favoriser leur survie, leur établissement dans leur milieu ainsi que leur croissance;*
- *Le désherbage contribue à l'éradication de l'herbe à poux et des plantes envahissantes sur le territoire montréalais. À cet effet, l'arrondissement de Ville-Marie contribue année après année à la campagne d'arrachage de l'herbe à poux de l'Association pulmonaire du Québec et exerce ainsi différentes mesures de contrôle sur son territoire;;*
- *L'entretien arboricole du parc va également assurer la sécurité des usagers qui déambulent dans l'espace;*
- *L'entretien et le nettoyage du parc de Dieppe va notamment favoriser le sentiment de sécurité des différents usagers des lieux en plus de rendre l'endroit plus accueillant et convivial pour toutes les populations qui vont le fréquenter;*
- *L'entretien régulier et les réparations mineures favorise le maintien et l'intégrité des infrastructures en évitant l'usure et la désuétude prématurées des structures et aussi l'aggravation de bris mineurs, ce qui favorise la conservation de milieux de vie de qualité;*
- *Le déneigement du parc l'hiver va favoriser l'accessibilité universelle durant les quatre saisons;*
- *Le déneigement du parc l'hiver va aussi favoriser les déplacements actifs dans ce secteur.*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	<b>X</b>		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1249051002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'inspection et de l'entretien
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), pour les services de déneigement et de chargement de la neige de l'Esplanade du Champ-de-Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 108 277,71 \$, taxes incluses (appel d'offres public 24-20631 - 3 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



24-20631\_Intervention.pdf



24-20631\_Tableau de prix.pdf



24-20631 PV.pdf



24-20631\_Liste des commandes \_ SEOA.pdf



AMP Groupe Nicky.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Alexandre MUNIZ  
Agent d approvisionnement niveau 2

**Tél :** 514 872-1028

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-12

Denis LECLERC  
Chef de section - approvisionnement strategique en biens  
**Tél :** (514) 280-1994  
**Division :** Service de l'approvisionnement, Direction acquisition

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES  
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :

24-20631

No du GDD :

1249051002

Titre de l'appel d'offres :

Service de déneigement et de chargement de la neige sur l'esplanade du Champ-de-Mars ainsi que sur le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie

Type d'adjudication :

Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :

15 - 7 - 2024

Nombre d'addenda émis durant la période :

0

Ouverture originalement prévue le :

22 - 8 - 2024

Date du dernier addenda émis :

- -

Ouverture faite le :

22 - 8 - 2024

Délai total accordé aux soumissionnaires :

38 jrs

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs :

6

Nbre de soumissions reçues :

3

% de réponses :

50

Nbre de soumissions rejetées :

0

% de rejets :

0

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

n/a

Motif de rejet: administratif et / ou technique

n/a

Durée de la validité initiale de la soumission :

90 jrs

Date d'échéance initiale :

20 - 11 - 2024

Prolongation de la validité de la soumission de :

0 jrs

Date d'échéance révisée :

- -

**Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi**

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées ✓ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	✓	# Lot
178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	108 277,71 \$	✓	n/a
PAYSAGISTE LANDZARMY INC.	125 437,73 \$		
URBEX CONSTRUCTION INC.	530 753,34 \$		

**Information additionnelle**

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme. La soumission de 178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY) est administrativement et techniquement conforme, elle est donc recommandée comme adjudicataire. En date du 12 septembre 2024, l'entreprise recommandée n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'est pas présente sur la Liste des personnes ayant contracté au Règlement de Gestion Contractuelle, n'est pas rendue non-conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle, n'est pas inscrite à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI), n'est pas inscrite sur la Liste des entreprises non conformes au processus de Francisation et est conforme aux exigences de la Charte de la langue française. L'adjudicataire recommandé détient une autorisation de l'AMP, elle est jointe à l'intervention. La raison de non participation reçue est: 1-Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis

Préparé par :

Alexandre Muniz

Le

12 - 9 - 2024

<b>Numéro d'appel d'offres</b>	24-20631
<b>Titre de l'appel d'offres</b>	Service de déneigement et de chargement de la neige sur l'esplanade du Champs de Mars ainsi que sur le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie
<b>Mode d'adjudication</b>	Plus bas soumissionnaire conforme
<b>Règle d'adjudication</b>	Contrat attribué en entier à un seul soumissionnaire

	<b>Montant total 178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)</b>	<b>Montant total PAYSAGISTE LANDZARMY INC.</b>	<b>Montant total URBEX CONSTRUCTION INC.</b>
Sous-total	94 175,00 \$	109 100,00 \$	461 625,00 \$
TPS	4 708,75 \$	5 455,00 \$	23 081,25 \$
TVQ	9 393,96 \$	10 882,73 \$	46 047,09 \$
<b>Montant total</b>	<b>108 277,71 \$</b>	<b>125 437,73 \$</b>	<b>530 753,34 \$</b>

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 22 août 2024 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Hélène Perras, agente de bureau  
Mme Valérie Morin, analyste juridique  
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

**APPEL D'OFFRES 24-20631**

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Service de déneigement et de chargement de la neige sur l'esplanade du Champ-de-Mars ainsi que sur le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

<b><u>Soumissionnaires</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
178001 CANADA INC. (GROUPE NICKY)	108 277,71 \$
PAYSAGISTE LANDZARMY INC.	125 437,73 \$
URBEX CONSTRUCTION INC.	530 753,34 \$

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 15 juillet 2024 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au directeur du Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1  
S.A. 1

Marie-Hélène Perras  
Agente de bureau – Service du greffe

Valérie Morin  
Analyste juridique – Service du greffe



Vous êtes un fournisseur et vous vous connectez pour la première fois au nouveau SEAO? Consultez [la page d'aide](#) pour faciliter votre transition dans le nouveau système ou visionnez le [webinaire](#) pour vous guider dans la configuration de votre compte.

Vous souhaitez afficher et récupérer l'historique associé à votre ancien compte SEAO, [consultez la procédure de récupération des profils](#) pour compléter l'importation de vos données.

## Liste des commandes

**Numéro:** 24-20631  
**Numéro de référence:** 20007450  
**Type de l'avis:** Avis d'appel d'offres  
**Statut:** En attente des résultats d'ouverture  
**Titre:**  
 Service de déneigement et de chargement de la neige sur l'esplanade du Champs de Mars ainsi que sur le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie  
**Organisation:** Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

8 résultats

Résultats 1 à 8

Trier par

Sélection

Nombre par page

1.

Ville de Montréal - Gestion et planification Immobilière 303 rue Notre-Dame est, 6e étage Montréal QC CAN H2Y3Y8	Donneur d'ouvrage	Josée Ménard Téléphone: 438-821-1719 Courriel: <a href="mailto:josee.menard3@montreal.ca">josee.menard3@montreal.ca</a>	<b>Transaction:</b> <b>(20020919)</b> 2024-07-17 13:59	Mode privilégié (plan): Courriel
LES ENTREPRISES VENTEC INC. 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal QC CAN H4C1V1 <a href="https://ventecinc.com/">https://ventecinc.com/</a>	Publique	Domenico A. Scirocco Téléphone: 5149325600 Courriel: <a href="mailto:info@ventecinc.com">info@ventecinc.com</a>	<b>Transaction:</b> <b>(20020390)</b> 2024-07-16 13:50	Mode privilégié (plan): Messagerie
178001 CANADA INC. 9771 rue Waverly Montréal QC CAN H3L2V7	Non diffusé	Nick Luongo Téléphone: 5143812986 Courriel: <a href="mailto:nicky@groupenicky.com">nicky@groupenicky.com</a>	<b>Transaction:</b> <b>(20020996)</b> 2024-07-17 15:44	Mode privilégié (plan): Courriel
BORDURE ET TROTTOIR LR INC. 400 rue Larry-Ball Saint-Jérôme QC CAN J5L2P6	Non diffusé	Francois Reda Téléphone: 4504388833 Courriel: <a href="mailto:estimation@btlr.ca">estimation@btlr.ca</a>	<b>Transaction:</b> <b>(20032438)</b> 2024-08-12 15:32	Mode privilégié (plan): Courriel
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. 105, rue Laurier Saint-Jean-sur-Richelieu QC CAN J3B6K2	Donneur d'ouvrage	Isabelle Lazure Téléphone: 450 357-2100 Courriel: <a href="mailto:i.lazure@sjsr.ca">i.lazure@sjsr.ca</a>	<b>Transaction:</b> <b>(20024883)</b> 2024-07-25 13:33	Ne pas recevoir
ORANGE PAYSAGEMENT INC. 33 rue Louis-Jolliet Saint-Charles-Borromée QC CAN J6E7Y8	Non diffusé	Max-Émile Boucher Téléphone: 4502716696 Courriel: <a href="mailto:max-emile.boucher@videotron.ca">max-emile.boucher@videotron.ca</a>	<b>Transaction:</b> <b>(20038812)</b> 2024-08-22 14:07	Mode privilégié (plan): Courriel
Paysagiste Landzarmy inc. 8507 rue Lemieux Montréal QC CAN H8N3B9 <a href="http://www.landzarmy.com">http://www.landzarmy.com</a>	Non diffusé	Andrei Cioroi Téléphone: 4389881299 Courriel: <a href="mailto:info@landzarmy.com">info@landzarmy.com</a>	<b>Transaction:</b> <b>(20037410)</b> 2024-08-20 11:56	Mode privilégié (plan): Courriel
URBEX CONSTRUCTION 3410 rue hormidas deslauriers Montréal QC CAN H8T3P2	Publique	Félix Larouche Téléphone: 5145563075 Courriel: <a href="mailto:info@urbexconstruction.com">info@urbexconstruction.com</a>	<b>Transaction:</b> <b>(20026366)</b> 2024-07-30 15:54	Mode privilégié (plan): Courriel

## IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Envoyé par : Boîte Autorisation AMP (autorisation@amp.quebec)

À : autorisation@amp.quebec

Date : Friday, June 2, 2023 at 12:35 p.m. EDT

### Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous-contrat public.

Nous vous remercions de votre attention.



AUTORITE  
DES MARCHÉS  
PUBLICS

#### Direction de l'intégrité

Autorité des marchés publics

T. 1 888 335-5550

525, boulevard René-Lévesque Est, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.25, Québec

(Québec) G1R 5S9

[directionleop@amp.quebec](mailto:directionleop@amp.quebec)

Le 6 avril 2021

178001 CANADA INC.  
A/S MADAME GIOVANNA LUONGO RICCIO  
9771, RUE WAVERLY  
MONTRÉAL (QC) H3L 2V7

N° de décision : 2021-DAMP-1261  
N° de client : 3001237304

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

---

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous EMBELLISSEMENT NICKY, GROUPE NICKY, PAYSAGISTE PRO-FIL, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. 178001 CANADA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **5 avril 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au [www.amp.gouv.qc.ca](http://www.amp.gouv.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

**Dossier # : 1249051002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'inspection et de l'entretien
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), pour les services de déneigement et de chargement de la neige de l'Esplanade du Champ-de-Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 108 277,71 \$, taxes incluses (appel d'offres public 24-20631 - 3 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1249051002.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie R ROY  
Conseillère en gestion des ressources financières  
**Tél :** 514 872-8518

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-20

Leilatou DANKASSOUA  
Conseillère en gestion des ressources financières  
**Tél :** 514-872-2648  
**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs

N° de dossier :

1249051002

- L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur le (ou les) élément(s) suivant(s) de la recommandation tel(s) qu'inscrit(s) au moment de la préparation du présent certificat :

*"Accorder un contrat de 108 277,71 \$, taxes incluses, à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour les services de déneigement et de chargement de la neige de l'Esplanade du Champs de Mars et de l'Hôtel de Ville, ainsi que le site de l'ancienne gare d'autobus dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 24-20631 - 3 soumissionnaires) ;*

*Procéder à une évaluation du rendement de 178001 Canada Inc.(Groupe Nicky)."*

- Dépense totale à prévoir pour ce dossier (taxes incluses) : 108 277,71 \$

	2024	2025	2026	2027	2028	Années ultérieures	Total
	18 046,29 \$	54 138,86 \$	36 092,56 \$				<b>108 277,71 \$</b>

- Crédits totaux requis à prévoir pour ce dossier (nets de ristournes): 98 871,98 \$

	2024	2025	2026	2027	2028	Années ultérieures	Total
	16 478,67 \$	49 436,00 \$	32 957,32 \$				<b>98 871,98 \$</b>

**Informations comptables:**

**Imputation** (Montants Nets de ristournes)

Montant: 16 478,67 \$

Contrat - portion 2024

	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.actif	Futur
Au:	2438	0010000	306187	03121	54504	014408	0000	000000	000000	00000	00000

- Les crédits pour l'année courante sont réservés par l'engagement de gestion no VM49051002
- Les crédits requis pour les années subséquentes seront prévus à l'enveloppe budgétaire.
- Ce dossier est conforme à l'article 573.3 de la L.C.V.
- Le numéro de résolution sera inscrit dans le SEAO, selon les règles applicables.
- Le présent dossier est conforme à la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

Responsable de l'intervention:

**Julie Roy**

Conseillère en gestion des ressources financières

Tél.: 514 661-5813

Date: **2024-09-20**

Date et heure système : 20 septembre 2024 12:46:09



Dossier # : 1249483009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'OBNL Nature-Action Québec, pour identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) des secteurs 1B & 1C de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 384 991,44 \$, taxes non applicables, contingences incluses – (appel d'offres public 24-20601 - 2 soumissionnaires)

D'accorder à Nature-Action Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) des secteurs 1B & 1C de l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 349 992,22 \$, taxes non applicables, conformément aux documents de l'appel d'offres public (24-20601);

D'autoriser une dépense de 34 999,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Un virement de crédit de 384 991,44 \$ sera effectué du Service de l'environnement vers l'Arrondissement au début de l'année 2025 afin de couvrir une portion du contrat.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 10:46

**Signataire :**

Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement délégué

Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249483009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'OBNL Nature-Action Québec, pour identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) des secteurs 1B & 1C de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 384 991,44 \$, taxes non applicables, contingences incluses – (appel d'offres public 24-20601 - 2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'objet du présent mandat s'inscrit dans le cadre du projet d'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les bâtiments de 9 logements et plus; dans les institutions, commerces et industries assimilables (ICI) et les établissements scolaires sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Le Service de l'environnement offre la possibilité à tous les propriétaires, les occupants, et les gestionnaires d'immeubles de 9 logements et plus, d'ICI assimilables et des établissements scolaires de bénéficier d'un service de collecte des résidus alimentaires, dans la mesure où celui-ci est assimilable au service de collecte offert par la Ville de Montréal. En vertu de la Stratégie de valorisation de la matière organique du Québec, tous les immeubles de 9 logements et plus et les ICI seront dans l'obligation de participer à une collecte des résidus alimentaires d'ici 2025. Les immeubles de 9 logements et plus et les ICI non assimilables à la collecte municipale (si leur génération et les modalités de collecte de leurs résidus alimentaires n'est pas compatible avec le règlement sur les services de collecte de la Ville de Montréal (R-16-049)), devront démontrer qu'ils ont accès à un service de collecte privé ou devront composer avec les pénalités financières prévues dans la Stratégie de valorisation de la matière organique du Québec.

L'implantation de cette collecte se fait en 7 phases, afin de couvrir l'ensemble du territoire d'ici 2025.

Le présent mandat concerne les secteurs 1B et 1C du projet d'implantation qui débutera en date 1er mai 2025 (secteur 1B) et 25 septembre 2025 (secteur 1C).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 240287 : Accorder un contrat à Nature-Action Québec. pour identification des besoins

en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) des secteurs 2B & 1A de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale 235 246,13 \$, taxes non applicables, le cas échéant (appel d'offres public 23-20055 - 2 soumissionnaires)

DGA238736002 : Autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 198 475 \$ du Service de l'environnement vers l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de la réalisation d'activités d'information, sensibilisation et d'éducation en lien avec le déploiement de la collecte des résidus organiques dans les immeubles de 9 logements et plus ainsi que pour certaines institutions, commerces et industries.

CA22 240388 : Accorder un contrat à Y'a quelqu'un l'aut'bord du Mur (YAM), pour identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) des secteurs 3 & 2A de l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale 243 044,98 \$, taxes incluses (contrat : 220 949,99 \$ + contingences : 22 095,00 \$) - Appel d'offres public 22-19545 - 3 soumissionnaires)

CA22 240169 : Accorder un contrat de 103 598,70 \$, taxes non applicables, le cas échéant, à l'OBNL Nature-Action Québec pour identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) du secteur 4 de l'arrondissement de Ville-Marie. Autoriser une dépense maximale de 113 958,57 \$, taxes non applicables, le cas échéant (appel d'offres public 22-19278 - 1 soumissionnaire)

DA228260006 : Autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 211 930 \$ du Service de l'environnement vers l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre de la réalisation d'activités d'information, sensibilisation et d'éducation en lien avec le déploiement de la collecte des résidus organiques dans les immeubles de 9 logements et plus ainsi que pour certains institutions, commerces et industries.

## DESCRIPTION

Dans son plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, le Service de l'environnement identifie trois priorités d'intervention, dont le détournement des matières organiques de l'enfouissement. Certaines actions de cette priorité visent à inciter au bon geste de tri en ajustant les modalités de collecte, le déploiement de la collecte des matières organiques dans les neuf (9) logements et plus ainsi que l'interdiction progressive, sur la durée du plan directeur, de l'élimination des matières organiques pour les commerces.

Le déploiement de la collecte sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie est en accord avec ces priorités et ces actions. En effet, l'implantation de la collecte dans certains secteurs des phases prévues au printemps et à l'automne 2025 permettra notamment de substituer l'une des deux collectes d'ordures ménagères pour la collecte des résidus alimentaires.

Les activités d'ISÉ sont nécessaires afin d'assurer la bonne participation des citoyens. Dans le rapport intitulé "*Analyse des facteurs de participation à la collecte des matières organiques dans les multilogements*" (Recyc-Québec, 2016), il est mentionné que ces activités contribuent largement à maximiser la participation des citoyens et à réduire les taux de contamination des autres voies de collecte (notamment les ordures ménagères et les matières recyclables).

Enfin, le gouvernement du Québec lançait, le 3 juillet 2024, sa nouvelle Stratégie de valorisation de la matière organique, qui remet à 2025 la limite pour desservir l'ensemble des foyers du Québec ainsi que 100 % des ICI. La réalisation de cette deuxième phase d'implantation de la collecte des matières organiques pour les immeubles de 9 logements et plus sur le territoire de la Ville de Montréal devrait permettre de respecter ces échéances. La Division de la voirie n'a pas les effectifs nécessaires pour faire le mandat d'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) de l'arrondissement de tous les secteurs de l'arrondissement; c'est pourquoi elle a procédé au lancement d'un appel d'offres public (24-20601) pour l'implantation des secteurs 1B & 1C (2025).

Une estimation du nombre d' U.O. des neuf (9) logements et plus et du nombre d'ICI a été réalisée pour le secteur du déploiement :

Secteurs	Bâtiments 9+		ICI potentiellement assimilables	Établissements scolaires	
	Unités d'occupation	Bâtiments		Nombre d'établissements	Nombre d'élèves
Secteur 1B	9 256	104	1 649	1	264
Secteur 1C	10 958	110	2 191	0	0
<b>Total</b>	<b>20 214</b>	<b>214</b>	<b>3 840</b>	<b>1</b>	<b>264</b>

Le mandataire doit pouvoir répondre à l'ensemble des besoins suivants :

- Validation des listes d'adresses;
- Contacter les personnes ressources des immeubles de 9 logements et plus, des ICI assimilables (incluant les bâtiments municipaux) et des établissements scolaires présents sur le territoire visé et identifier leurs besoins en termes d'outils de collecte et de sensibilisation, éducation, information, dans l'objectif de les amener à participer à la collecte;
- Proposer différents moyens et différentes occasions pour informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les résidents, commerçants, responsables de l'entretien, personnes-ressources, propriétaires et gestionnaires;
- Distribuer des bacs de comptoir (bacs de 7L) et des trousse de départ dont le montage est de la responsabilité du mandataire;
- Développer un outil qui permet d'effectuer un suivi rigoureux des listes d'adresses implantées, des bacs distribués et des citoyens sensibilisés; et de partager l'information en temps réel avec l'arrondissement;
- Effectuer un suivi de la participation et des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) post-implantation;
- Produire des rapports d'étapes et un rapport final.

## JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offre, il y a 5 addenda pour des questions techniques et un report de la date d'ouverture.

L'appel d'offres public 24-20601 a été publié le 3 juillet 2024 et l'ouverture a eu lieu le 22 août 2024, il y a eu 3 preneurs du Cahier des charges, dont 2 ont déposé sa soumission, la

Ville a demandé aux soumissionnaires de soumettre un prix unitaire par type de porte.

Analyse des soumissions :

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Nature-Action Québec	349 992,22 \$		349 992,22 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	407 846,22 \$		407 846,22 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			349 992,22 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0,00%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			0,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			0,00%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-57 854,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-14,19%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			

Suite à l'analyse de la conformité, le plus bas soumissionnaire conforme Nature-Action Québec rapporte l'appel d'offre et le fournisseur assure la compréhension du mandat tel qu'indiqué dans le devis technique de l'appel d'offre.

L'unité d'affaire s'est assurée que le cocontractant, Nature-Action Québec;

Est immatriculé au Registraire des entreprises du Québec;

Et que le cocontractant, Nature-Action Québec, n'est pas inscrit ;

au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

au Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Le deuxième soumissionnaire n'étant pas conforme, car il ne répond pas aux exigences en expérience pour réaliser le mandat, selon le devis technique.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat à octroyer s'élève à un montant total de 349 992,22\$, taxes incluses pour l'année 2025.

Une contingence de 10 % est prévue, le contrat représente le coût maximal qui pourra être facturé, soit 34 999,22 \$, taxes incluses. Lors de la réalisation du projet, le mandataire devra facturer seulement les services réellement rendus en fonction du nombre de bâtiments ou d'unités d'occupation visitées et sensibilisées pour chacune des activités, c'est-à-dire lors de l'identification des besoins, de la sensibilisation porte-à-porte et des visites post-implantation.

**Un virement de crédit de 384 991,44 \$ sera effectué du Service de l'environnement vers l'Arrondissement au début de l'année 2025 afin de couvrir la totalité du contrat et des contingences.**

Les honoraires prévus au présent article sont payables en trois versements par secteur de déploiement :

Pour le secteur 1B, un montant total de 157 701,22\$, taxes incluses;

1. Premier versement de 40 % suite à l'approbation par le Responsable du premier rapport d'étape ou au plus tard le 28 février 2025, sur présentation d'une facture.
2. Deuxième versement de 30 % suite à l'approbation par le Responsable du deuxième rapport d'étape ou au plus tard le 30 avril 2025, sur présentation d'une facture.
3. Troisième versement de 30 % suite à l'approbation par le Responsable du rapport final ou au plus tard le 15 juillet 2025, sur présentation d'une facture.

Pour le secteur 1C, un montant total de 192 291 \$, taxes incluses;

1. Premier versement de 40 % suite à l'approbation par le Responsable du premier rapport d'étape au plus tard le 31 juillet 2025, sur présentation d'une facture.
2. Deuxième versement de 30 % suite à l'approbation par le Responsable du deuxième rapport d'étape ou au plus tard le 30 septembre 2025, sur présentation d'une facture.
3. Troisième versement de 30 % suite à l'approbation par le Responsable du rapport final ou au plus tard le 15 décembre 2025, sur présentation d'une facture.

Le mandataire du contrat sera payé selon les prix unitaires spécifiés au bordereau de prix du formulaire de soumission.

## **MONTRÉAL 2030**

Voir dans l'onglet des pièces jointes

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les activités d'ISÉ sont essentielles lors du déploiement de nouveaux services de collecte si l'on souhaite tenir compte des enjeux d'acceptabilité sociale et des défis qu'impliquent le changement de comportement citoyen. Ces efforts sont d'ailleurs déployés parallèlement à la distribution des nouveaux outils de collecte, une étape nécessaire à l'implantation d'un nouveau service de collecte. Ne pas octroyer le contrat ferait en sorte que le déploiement de la collecte des résidus alimentaires ne pourrait pas avoir lieu pour les secteurs identifiés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de la concertation

des arrondissements et de l'expérience citoyenne.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux, dès le début du contrat, en octobre / novembre 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Malika EL YAAGOUBI)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs (Julie R ROY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Maud F FILLION, Service de l'environnement  
Simon OCTEAU, Service de l'environnement  
Meghane AUDET, Service de l'environnement  
Marie-Claude JOLY, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

Marie-Claude JOLY, 26 septembre 2024

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andreeanne PRINCE  
conseiller(-ere) en planification

**Tél :** 514-641-0784 - -  
**Télécop. :** -

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-24

Martin LAZURE  
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

**Tél :** 514-706-0740  
**Télécop. :**

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain DUFRESNE

directeur(-trice) travaux publics ville-marie

**Tél :** 514-872-9763

**Approuvé le :** 2024-09-26

Dossier # : 1249483009

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,  
Division de la voirie

**Objet :**

Accorder un contrat à l'OBNL Nature-Action Québec, pour identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) des secteurs 1B & 1C de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 384 991,44 \$, taxes non applicables, contingences incluses - (appel d'offres public 24-20601 - 2 soumissionnaires)



24-20601\_Bordereau de prix\_NAQ.pdf24-20601\_Montréal 2030.pdf



NEQ\_Nature-Action Québec.pdf24-20601\_Aspect financier\_GDD 1249483009 (3).xlsm

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andreanne PRINCE  
conseiller(-ere) en planification

**Tél :** 514-641-0784 - -

**Télécop. :** -

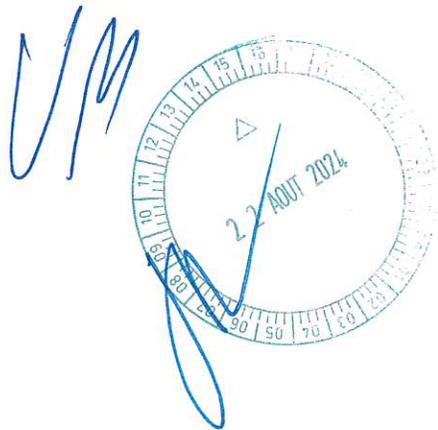
Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5	<b>Montréal</b> 	ANNEXE 2.00 BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE
<b>Numéro d'appel d'offres</b>	24-20601	
<b>Titre de l'appel d'offres</b>	Sensibilisation, mobilisation et évaluation des besoins pour le déploiement de la collecte des résidus alimentaires, des immeubles des secteurs 1B & 1C, arrondissement de Ville-Marie	
<b>Mode d'adjudication</b>	Plus bas soumissionnaire conforme	
<b>Règle d'adjudication</b>	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire	
<b>Nom du soumissionnaire</b> <i>(Selon le Registre des entreprises du Québec)</i>	Nature Action Québec inc.	
<b>Numéro d'entreprise (NEQ)</b>	1143202183	
<b>Adresse du soumissionnaire</b>	120, rue Ledoux, Belœil (Québec), J3G 0A4	
<i>Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).</i>		

**Précisions relatives aux garanties de soumission**

*Note aux SOUMISSIONNAIRES : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 de la Régie.  
Note au Service du Greffe : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 du Formulaire de soumission.*

**Le DONNEUR D'ORDRE confirme qu'AUCUNE garantie de soumission n'est requise par les présentes.**

Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
Sensibilisation, mobilisation et évaluation des besoins pour le déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus, les institutions, commerces et industries (ICI) et les établissements scolaires des secteurs #1B et #1C de l'arrondissement de Ville-Marie	349 992, <sup>22</sup> / <sub>100</sub> \$	0 - \$	0 - \$	349 992, <sup>22</sup> / <sub>100</sub> \$

22 AOÛT 2024

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1249483009

Unité administrative responsable : *Travaux publics - Voirie*

Projet : *Sensibilisation, mobilisation et évaluation des besoins pour le déploiement de la collecte des résidus alimentaires, des immeubles du secteur 1B et 1C, arrondissement de Ville-Marie*



## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050</i> <i>5. Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 (priorité 5);</i></li><li>• <i>Gérer la matière organique dans 100% des ICI d'ici 2025 (priorité 5)</i></li><li>• <i>Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée en 2030 (priorité 5)</i></li></ul>			

- Réduire de 270 000 t éq. CO2 les émissions de GES en 2030 (priorité 1)

## Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		<b>X</b>	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>X</b>	

## Section C - ADS+\*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>		<b>X</b>	

<b>b. Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>		<b>X</b>	
<b>c. Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>		<b>X</b>	
<b>2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?</b>		<b>X</b>	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

<a href="#">État des informations</a>
<a href="#">Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir</a>
<a href="#">Établissements</a>
<a href="#">Index des documents</a>
<a href="#">Index des noms</a>
<a href="#">Historique</a>

# ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-09-17 10:13:15

## État des informations

### Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1143202183
Nom	NATURE-ACTION QUÉBEC INC.

### Adresse du domicile

Adresse	120 rue Ledoux Beloeil (Québec) J3G0A4 Canada
---------	---

### Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Nature-Action Québec inc.
Adresse	120, LEDOUX BELOEIL (QUÉBEC) J3G0A4

### Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-03-03
Statut	Immatriculée

Date de mise à jour du statut	1995-03-03
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

### Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1987-04-01 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

### Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2024-06-12
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2024-06-12 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023	2023-11-15

### Faillite

 L'entreprise n'est pas en faillite.
---

### Fusion, scission et conversion

 Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.
---

### Continuation et autre transformation

 Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.
---

## Liquidation ou dissolution



Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

## Activités économiques et nombre de salariés

### 1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9861
Activité	Organisations civiques et amicales
Précisions (facultatives)	ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE, AMÉNAGEMENTS ÉCOLOGIQUES, GESTION DES ACTIVITÉS

### 2e secteur d'activité



Aucun renseignement n'a été déclaré.

## Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 100 à 249
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

## ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

### Administrateurs

#### Liste des administrateurs

Nom de famille	BLANCHETTE
Prénom	CHRISTINE
Date du début de la charge	1999-04-01
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	623 rue De Roberval Boucherville (Québec) J4B7S8 Canada

<b>Nom de famille</b>	Fillion
<b>Prénom</b>	Denise
<b>Date du début de la charge</b>	2012-05-31
<b>Fonctions actuelles</b>	Vice-président
<b>Adresse du domicile</b>	14 boul. De Montarville Boucherville (Québec) J4B1Z2 Canada

<b>Nom de famille</b>	Pion
<b>Prénom</b>	Pierre
<b>Date du début de la charge</b>	2012-05-31
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	1026 rue Francis Longueuil (Québec) J4J1E4 Canada

<b>Nom de famille</b>	Pellerin
<b>Prénom</b>	David
<b>Date du début de la charge</b>	2013-05-31
<b>Fonctions actuelles</b>	Président
<b>Adresse du domicile</b>	305 rue Gosselin Magog (Québec) J1X5J7 Canada

<b>Nom de famille</b>	Lavallée
<b>Prénom</b>	Marie-Pierre
<b>Date du début de la charge</b>	2016-10-12
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	69 rue Saint-Norbert Montréal (Québec) H2X1G5 Canada

<b>Nom de famille</b>	Mac Neil
<b>Prénom</b>	Jean

Date du début de la charge	2020-09-16
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	311 rue d'Arromanches Boucherville (Québec) J4B7X5 Canada

Nom de famille	Racette
Prénom	Alexandra
Date du début de la charge	2023-05-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3061 rue de Rushbrooke Montréal (Québec) H4G3J6 Canada

Nom de famille	Grenier
Prénom	Mario
Date du début de la charge	2023-05-31
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	370 boul. Clairevue O Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V1R9 Canada

<b>Historique</b>	
Nom de famille	ALONZO
Prénom	BERNARD
Date du début de la charge	2011-05-26
Date de la fin de la charge	2011-05-31
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	190 rang de la Montagne Rougemont (Québec) J0L1M0 Canada
Nom de famille	LAFLAMME
Prénom	JEAN

<b>Date du début de la charge</b>	2011-05-26
<b>Date de la fin de la charge</b>	2012-05-31
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	2104 rue Bellevue Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V3X5 Canada

<b>Nom de famille</b>	MASSON
<b>Prénom</b>	LOUIS
<b>Date du début de la charge</b>	1999-04-01
<b>Date de la fin de la charge</b>	2016-10-12
<b>Fonctions actuelles</b>	Président
<b>Adresse du domicile</b>	12 rue D'Auteuil Sainte-Julie (Québec) J3E3L1 Canada

<b>Nom de famille</b>	LALANNE
<b>Prénom</b>	JACQUES
<b>Date du début de la charge</b>	
<b>Date de la fin de la charge</b>	2014-06-11
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	18 rue des Boisés Mont-Saint-Grégoire (Québec) J0J1K0 Canada

<b>Nom de famille</b>	FILLION
<b>Prénom</b>	DENISE
<b>Date du début de la charge</b>	2011-05-26
<b>Date de la fin de la charge</b>	2012-05-31
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	14 boul. De Montarville Boucherville (Québec) J4B1Z2 Canada

<b>Nom de famille</b>	LAFLAMME
<b>Prénom</b>	FRANCE
<b>Date du début de la charge</b>	2006-10-01
<b>Date de la fin de la charge</b>	2015-06-03
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	7940 rue de la Norvège Brossard (Québec) J4Y2B8 Canada

<b>Nom de famille</b>	VERRET
<b>Prénom</b>	PIERRE
<b>Date du début de la charge</b>	2007-06-01
<b>Date de la fin de la charge</b>	2019-06-05
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	1148 rue Vinet Beloeil (Québec) J3G3W1 Canada

<b>Nom de famille</b>	GAGNON
<b>Prénom</b>	RÉGINALD
<b>Date du début de la charge</b>	2008-04-03
<b>Date de la fin de la charge</b>	2018-03-07
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	935 rue Richelieu Beloeil (Québec) J3G4P8 Canada

<b>Nom de famille</b>	BELLEY
<b>Prénom</b>	SYLVIE
<b>Date du début de la charge</b>	2011-05-26
<b>Date de la fin de la charge</b>	2013-05-31

<b>Fonctions actuelles</b>	Trésorier Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	238 rue Hugues-Pommier Boucherville (Québec) J4B1M9 Canada

<b>Nom de famille</b>	BLANCHETTE
<b>Prénom</b>	CHRISTINE
<b>Date du début de la charge</b>	2011-05-26
<b>Date de la fin de la charge</b>	2012-05-31
<b>Fonctions actuelles</b>	Trésorier
<b>Adresse du domicile</b>	623 rue De Roberval Boucherville (Québec) J4B7S8 Canada

<b>Nom de famille</b>	Pellerin
<b>Prénom</b>	David
<b>Date du début de la charge</b>	2012-05-31
<b>Date de la fin de la charge</b>	2013-05-13
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	559 Cours de la Raffinerie Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H0C9 Canada

<b>Nom de famille</b>	Belley
<b>Prénom</b>	Sylvie
<b>Date du début de la charge</b>	2013-05-31
<b>Date de la fin de la charge</b>	2024-05-22
<b>Fonctions actuelles</b>	Trésorier Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	238 rue Hugues-Pommier Boucherville (Québec) J4B1M9 Canada

<b>Nom de famille</b>	LANGLOIS

<b>Prénom</b>	DIANE
<b>Date du début de la charge</b>	2014-06-11
<b>Date de la fin de la charge</b>	2017-05-31
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	73 rue Joseph-Véronneau Sainte-Julie (Québec) J3E3H5 Canada

<b>Nom de famille</b>	Roy
<b>Prénom</b>	Amélie
<b>Date du début de la charge</b>	2015-02-04
<b>Date de la fin de la charge</b>	2022-06-08
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	122 rue Bellevue Otterburn Park (Québec) J3H1Y6 Canada

<b>Nom de famille</b>	MASSON
<b>Prénom</b>	LOUIS
<b>Date du début de la charge</b>	2017-05-31
<b>Date de la fin de la charge</b>	2020-09-16
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	12 rue D'Auteuil Sainte-Julie (Québec) J3E3L1 Canada

<b>Nom de famille</b>	David
<b>Prénom</b>	Geneviève
<b>Date du début de la charge</b>	2018-03-07
<b>Date de la fin de la charge</b>	2018-06-13
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	477 rue de la Sucrierie Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H0H4 Canada

Nom de famille	Ledoux
Prénom	Josiane
Date du début de la charge	2019-06-05
Date de la fin de la charge	2021-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	818 rue Denise-Asselin Beloeil (Québec) J3G0T9 Canada

Nom de famille	Bernier
Prénom	Marie-Christine
Date du début de la charge	2019-06-05
Date de la fin de la charge	2024-05-22
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	60 ch. Lavallée Sainte-Catherine-de-Hatley (Québec) J0B1W0 Canada

### Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom de famille	BIGRAS
Prénom	PASCAL
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : Directeur Général
Adresse du domicile	380 rue du Prince-George Otterburn Park (Québec) J3H4G5 Canada

### Fondé de pouvoir



Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

### Administrateurs du bien d'autrui



Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

## ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0018 - NATURE-ACTION QUÉBEC INC. <b>(Établissement principal)</b>
Adresse	120 rue Ledoux Beloeil (Québec) J3G0A4 Canada
Activités économiques (CAE)	Organisations civiques et amicales (9861)

Numéro et nom de l'établissement	0046 - NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
Adresse	5625 RUE D'Iberville Montréal (Québec) H2G2B3 Canada
Activités économiques (CAE)	Organisations civiques et amicales (9861)

Numéro et nom de l'établissement	0045 - NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
Adresse	2050 RUE Principale Saint-Zotique (Québec) J0P1Z0 Canada
Activités économiques (CAE)	Organisations civiques et amicales (9861)

Numéro et nom de l'établissement	0043 - NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
Adresse	1100 ch. Saint-José La Prairie (Québec) J5R6A9 Canada
Activités économiques (CAE)	Organisations civiques et amicales (9861)

Numéro et nom de l'établissement	0042 - NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
Adresse	2575 BOUL. Monseigneur-Langlois Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S0E7 Canada
Activités économiques (CAE)	Organisations civiques et amicales (9861)

Numéro et nom de l'établissement	0041 - NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
----------------------------------	----------------------------------

<b>Adresse</b>	5050 RUE RAMSAY Longueuil (Québec) J3Y2S4 Canada
<b>Activités économiques (CAE)</b>	Organisations civiques et amicales (9861)

<b>Numéro et nom de l'établissement</b>	0036 - NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
<b>Adresse</b>	680 rue de la Sablière Bois-des-Filion (Québec) J6Z4T7 Canada
<b>Activités économiques (CAE)</b>	Organisations civiques et amicales (9861) Autres services aux entreprises (7799)

<b>Numéro et nom de l'établissement</b>	0035 - NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
<b>Adresse</b>	7800 rue de la Salette Montréal (Québec) H1P2J8 Canada
<b>Activités économiques (CAE)</b>	Autres services aux entreprises (7799)

<b>Numéro et nom de l'établissement</b>	0034 - NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
<b>Adresse</b>	32 RUE de la Coopérative Rigaud (Québec) J0P1P0 Canada
<b>Activités économiques (CAE)</b>	Organisations civiques et amicales (9861)

<b>Numéro et nom de l'établissement</b>	0032 - NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
<b>Adresse</b>	750 boul. Olympique Pincourt (Québec) J7W7C8 Canada
<b>Activités économiques (CAE)</b>	Organisations civiques et amicales (9861)

<b>Numéro et nom de l'établissement</b>	0030 - NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
<b>Adresse</b>	2800 RUE Henry-Ford Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V0V8 Canada
<b>Activités économiques (CAE)</b>	Organisations civiques et amicales (9861)

<b>Numéro et nom de l'établissement</b>	0027 - NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
---	----------------------------------

Adresse	300-535 boul. Sir-Wilfrid-Laurier Beloeil (Québec) J3G5E9 Canada
Activités économiques (CAE)	Organisations civiques et amicales (9861)

Numéro et nom de l'établissement	0024 - NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
Adresse	675 1re Avenue Montréal (Québec) H4G2V8 Canada
Activités économiques (CAE)	Autres services aux entreprises (7799)

## INDEX DES DOCUMENTS

### Documents en traitement

 Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.
--

### Documents conservés

#### Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-06-12
Lettres patentes supplémentaires	2023-12-06
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-06-13
Déclaration de mise à jour courante	2023-02-27
Déclaration de mise à jour courante	2022-09-22
Déclaration de mise à jour courante	2022-07-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-06-14
Déclaration de mise à jour courante	2021-11-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-09-24
Déclaration de mise à jour courante	2020-12-03
Déclaration de mise à jour courante	2020-11-17
Déclaration de mise à jour courante	2020-09-25
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-09-21
Déclaration de mise à jour courante	2020-09-18

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2019-12-03
Déclaration de mise à jour courante	2019-09-27
Déclaration de mise à jour courante	2019-08-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-07-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-06-26
Déclaration de mise à jour courante	2018-03-26
Déclaration de mise à jour courante	2018-03-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-06-22
Déclaration de mise à jour courante	2016-12-16
Déclaration de mise à jour courante	2016-10-24
Déclaration de mise à jour courante	2016-08-23
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-06-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-06-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-08-06
Déclaration de mise à jour courante	2013-07-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-07-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-11-20
Déclaration de mise à jour courante	2012-08-31
Déclaration de mise à jour courante	2012-03-09
Déclaration de mise à jour courante	2012-03-09
Décision du Registraire des entreprises	2011-09-06
Lettres patentes supplémentaires	2011-08-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2011-07-21
Déclaration annuelle 2010	2010-10-21
Déclaration modificative	2009-10-08
Déclaration annuelle 2009	2009-09-10
Déclaration annuelle 2008	2009-01-19
Changement de siège	2008-10-07

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration modificative	2008-04-10
Déclaration modificative	2008-03-13
Déclaration annuelle 2007	2008-02-06
Déclaration modificative	2007-05-29
Déclaration modificative	2007-05-28
Lettres patentes supplémentaires	2007-01-19
Déclaration annuelle 2006	2006-08-30
Déclaration modificative	2006-05-01
Déclaration annuelle 2005	2006-02-20
Déclaration annuelle 2004	2005-02-05
Déclaration annuelle 2003	2003-12-18
Déclaration annuelle 2002	2002-12-17
Déclaration annuelle 2001	2002-01-16
Déclaration annuelle 2000	2001-02-12
Déclaration annuelle 1999	1999-11-09
Déclaration annuelle 1998	1998-11-12
Déclaration annuelle 1997	1997-12-20
Déclaration annuelle 1996	1996-10-18
Déclaration annuelle 1995	1995-11-08
Lettres patentes supplémentaires (changement de nom Partie - I, II ou III)	1995-04-16
Déclaration d'immatriculation	1995-03-03

## INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2007-05-28
---	------------

### Nom

Nom	NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
-----	---------------------------

Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1995-04-16
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Nom	NATURE - ACTION ST-BRUNO
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1987-04-01
Date de déclaration du retrait du nom	1995-04-16
Situation	Antérieur

### Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES ATELIERS AUTOMOBILES CLÉ VERTE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2009-01-19
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES ATELIERS AUTOMOBILES CLEF VERTE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2009-01-19
Date de déclaration du retrait du nom	

Situation	En vigueur
-----------	------------

Autre nom	CLÉ VERTE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2009-01-19
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	CLEF VERTE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2009-01-19
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	GREEN WRENCH
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2009-01-19
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	GREEN WRENCH ENVIRONMENTAL CERTIFICATION FOR AUTOMOTIVE SERVICE ESTABLISHMENTS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2009-01-19

Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	GREEN WRENCH ENVIRONMENTAL CERTIFICATION PROGRAM FOR AUTOMOTIVE SERVICE ESTABLISHMENTS
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2009-01-19
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LA CLÉ VERTE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2009-01-19
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LA CLEF VERTE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2009-01-19
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	NATURE ACTION QUÉBEC

<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	
<b>Date de déclaration du nom</b>	2009-01-19
<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	
<b>Situation</b>	En vigueur

<b>Autre nom</b>	PROGRAMME DE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES ATELIERS AUTOMOBILES CLÉ VERTE
<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	
<b>Date de déclaration du nom</b>	2009-01-19
<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	
<b>Situation</b>	En vigueur

<b>Autre nom</b>	PROGRAMME DE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES ATELIERS AUTOMOBILES CLEF VERTE
<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	
<b>Date de déclaration du nom</b>	2009-01-19
<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	
<b>Situation</b>	En vigueur

<b>Autre nom</b>	CENTRE NATURE-ACTION
<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	
<b>Date de déclaration du nom</b>	2007-05-28
<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	

<b>Situation</b>	En vigueur
------------------	------------

<b>Autre nom</b>	NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	
<b>Date de déclaration du nom</b>	2006-08-30
<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	
<b>Situation</b>	En vigueur

<b>Autre nom</b>	CENTRE ADMINISTRATIF
<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	
<b>Date de déclaration du nom</b>	2006-05-01
<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	2007-05-28
<b>Situation</b>	Antérieur

<b>Autre nom</b>	GARAGE DE DEUX-MONTAGNES
<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	
<b>Date de déclaration du nom</b>	2006-05-01
<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	2007-05-28
<b>Situation</b>	Antérieur

<b>Autre nom</b>	HALTE-SANTÉ-NATURE-ACTION
<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	
<b>Date de déclaration du nom</b>	1995-03-03

<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	2001-02-12
<b>Situation</b>	Antérieur

**Dossier # : 1249483009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'OBNL Nature-Action Québec, pour identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) des secteurs 1B & 1C de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 384 991,44 \$, taxes non applicables, contingences incluses – (appel d'offres public 24-20601 - 2 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



24-20601 PV.pdf



24-20601\_ Liste des commandes.pdf



24-20601\_Intervention.pdf



24-20601\_TPC - globale.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Malika EL YAAGOUBI  
Acheteur niveau 2  
**Tél :** 514 872-5253

**ENDOSSÉ PAR**

Stéphanie MOREL  
Chef de section  
**Tél :** 514 704-0292  
**Division :**

Le : 2024-09-27

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 22 août 2024 à 13 h 30**

Sont présents :       Mme Marie-Hélène Perras, agente de bureau  
                              Mme Valérie Morin, analyste juridique  
                              M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

**APPEL D'OFFRES 24-20601**

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Sensibilisation, mobilisation et évaluation des besoins pour le déploiement de la collecte des résidus alimentaires, des immeubles des secteurs 1B & 1C, arrondissement de Ville-Marie » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

<b><u>Soumissionnaires</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
CONSULT-TERRE	245 700,01 \$
NATURE-ACTION QUÉBEC INC.	349 992,22 \$

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 3 juillet et 13 août 2024 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 3 juillet et 9 août 2024 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au directeur du Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1  
S.A. 1

Marie-Hélène Perras  
Agente de bureau – Service du greffe

Valérie Morin  
Analyste juridique – Service du greffe

 Vous êtes un fournisseur et vous vous connectez pour la première fois au nouveau SEAO? Consultez [la page d'aide](#) pour faciliter votre transition dans le nouveau système ou visionnez le [webinaire](#) pour vous guider dans la configuration de votre compte.

Vous souhaitez afficher et récupérer l'historique associé à votre ancien compte SEAO, [consultez la procédure de récupération des profils](#) pour compléter l'importation de vos données.

## Liste des commandes

**Numéro:** 24-20601

**Numéro de référence:** 20004651

**Type de l'avis:** Avis d'appel d'offres

**Statut:** En attente des résultats d'ouverture

**Titre:**

Sensibilisation, mobilisation et évaluation des besoins pour le déploiement de la collecte des résidus alimentaires, des immeubles des secteurs 1B & 1C, arrondissement de Ville-Marie

**Organisation:** Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

3 résultats

Résultats 1 à 3

Trier par

Sélection

Nombre par page

1

<p>ConsulTerre 3235 avenue de la Gare Mascouche QC CAN J7K3C1 <a href="http://www.consulterre.com">http://www.consulterre.com</a></p>	<p>Publique</p>	<p>Alexandre Désy Téléphone: 5149725583 Courriel: <a href="mailto:administration@consulterre.com">administration@consulterre.com</a></p>	<p><b>Transaction:</b> <b>(20026867)</b> 2024-08-01 10:57</p>	<p>20004497 - 24-20601_Addenda 1 Devis Téléchargement</p> <hr/> <p>20005666 - 24-20601_Addenda 2 Devis Téléchargement</p> <hr/> <p>20008354 - 24-20601_Addenda 3 Devis 2024-08-06 à 14:00 - Courriel</p> <hr/> <p>20009048 - 24-20601_Addenda 4 Devis 2024-08-09 à 07:55 - Courriel</p> <hr/> <p>20009844 - 24-20601_Addenda 5 Devis 2024-08-14 à 13:35 - Courriel</p> <hr/> <p>Mode privilégié (plan): Courriel</p>
<p>NATURE-ACTION QUÉBEC INC. 120 Ledoux Beloeil QC CAN J3G0A4</p>	<p>Non diffusé</p>	<p>Stéphanie Côté Téléphone: 4383782387 Courriel: <a href="mailto:stephanie.cote@nature-action.qc.ca">stephanie.cote@nature-action.qc.ca</a></p>	<p><b>Transaction:</b> <b>(20018389)</b> 2024-07-12 13:47</p>	<p>20004497 - 24-20601_Addenda 1 Devis Téléchargement</p> <hr/> <p>20005666 - 24-20601_Addenda 2 Devis</p>

---

2024-07-12 à 14:40 - Courriel

20008354 - 24-20601\_Addenda 3  
Devis  
2024-08-06 à 14:00 - Courriel

20009048 - 24-20601\_Addenda 4  
Devis  
2024-08-09 à 07:55 - Courriel

20009844 - 24-20601\_Addenda 5  
Devis  
2024-08-14 à 13:35 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

---

Englobe Corp.  
1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 400  
Laval QC CAN H7S2E4  
<http://www.englobecorp.com>

Non  
diffusé

Annie Vachon  
Téléphone: 14182276161  
Courriel:  
[offre.service@englobecorp.com](mailto:offre.service@englobecorp.com)

**Transaction:**  
**(20013866)**  
2024-07-05  
10:33

20004497 - 24-20601\_Addenda 1  
Devis  
2024-07-08 à 07:55 - Courriel

20005666 - 24-20601\_Addenda 2  
Devis  
2024-07-12 à 14:40 - Courriel

20008354 - 24-20601\_Addenda 3  
Devis  
2024-08-06 à 14:00 - Courriel

20009048 - 24-20601\_Addenda 4  
Devis  
2024-08-09 à 07:55 - Courriel

20009844 - 24-20601\_Addenda 5  
Devis  
2024-08-14 à 13:35 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

---

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2024

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
NATURE-ACTION QUÉBEC INC	349 992,22 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Les raisons de désistement d'un fournisseur est :

- Notre carnet de commande est complet (manque de capacité)
- Manque de ressources pour la réalisation de votre mandat.

Préparé par :  Le  -  -

Numéro de l'appel d'offres : **24-20601**

Titre : **Sensibilisation, mobilisation et évaluation des besoins pour le déploiement de la collecte des résidus alimentaires, des immeubles des secteurs 1B & 1C, arrondissement de Ville-Marie**

Date de publication sur le SÉAO : **3 juillet 2024**

Date d'ouverture des soumissions : **22 août 2024**

Report de Date d'ouverture des soumissions : **8 août 2024**

Addenda: cinq (5 )

Nombre de preneur de cahier de charge: **3**

Durée de la validité des soumissions: **120 jrs**

				Nature-Action Québec Inc	Consulterre
Numéro de fournisseur VDM				118861	722018
Numéro NEQ				1143202183	1175219600
Secteur	Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Montant total	Montant total
Secteur 1B	1	Logements 9 et plus	9256	94 874,00 \$	81 823,04 \$
Secteur 1B	1	ICI assimilables	1649	62 299,22 \$	14 577,16 \$
Secteur 1B	1	Établissements scolaires	264	528,00 \$	1 061,28 \$
<b>Montant total (hors taxes) - Secteur 1B</b>				<b>157 701,22 \$</b>	<b>97 461,48 \$</b>
Secteur 1C	1	Logements 9 et plus	10958	112 319,50 \$	96 868,72 \$
Secteur 1C	1	ICI assimilables	2191	79 971,50 \$	19 368,44 \$
<b>Montant total (hors taxes) - Secteur 1C</b>				<b>192 291,00 \$</b>	<b>116 237,16 \$</b>
<b>Montant total ( HORS TAXES) Secteur 1B et 1 C</b>				<b>349 992,22 \$</b>	<b>213 698,64 \$</b>
TPS 5%				N/A	10 684,93 \$
TVQ 9,975%				N/A	21 316,44 \$
<b>Montant total</b>				<b>349 992,22 \$</b>	<b>245 700,01 \$</b>

	<b>Non_conforme</b>
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérfié par : Nancy Lainey

**Dossier # : 1249483009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'OBNL Nature-Action Québec, pour identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) des secteurs 1B & 1C de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 384 991,44 \$, taxes non applicables, contingences incluses – (appel d'offres public 24-20601 - 2 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1249483009.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie R ROY  
Conseillère en gestion des ressources financières  
**Tél :** 514 872-8518

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-27

Mylene JALBERT-LEBOEUF  
Agente de gestion en gestion des ressources financières  
**Tél :** 514-868-4567  
**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs

N° de dossier :

1249483009

- L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement Ville-Marie porte principalement sur la portion du financement que de l'arrondissement devra assumer en lien avec le (ou les) élément(s) suivant(s) de la recommandation, tel(s) qu'inscrit(s) au moment de la préparation du présent certificat :

*"Accorder à Nature-Action Québec, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) des secteurs 1B & 1C de l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 349 992,22\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (24-20601);*

*Autoriser une dépense de 34 999,22\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;*

- Un virement de crédit de 384 991,44 \$ sera effectué du Service de l'environnement (SENV) vers l'arrondissement de Ville-Marie au début de l'année 2025.

- Dépense totale à prévoir pour ce dossier (taxes incluses) : 384 991,44 \$

	Années antérieures	2025
Montant		384 991,44 \$

**Informations comptables:**

**Imputation** (Montants taxes incluses, le cas échéant)

Montant: 349 992,22 \$ Contrat

Au:	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
	2438	0010000	306187	04331	54503	014407	0000	004280	000000	00000	00000

Montant: 34 999,22 \$ Contingences

Au:	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
	2438	0010000	306187	04331	54503	014407	0000	004280	000000	00000	00000

- Le numéro de résolution sera inscrit dans le SEAO, selon les règles applicables.
- Le présent dossier est conforme à la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

Responsable de l'intervention:

**Julie Roy**

Conseillère en gestion des ressources financières

Tél.: 514 872-8518

Date: **2024-09-26**



**Dossier # : 1245674001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages CÉKA inc., pour l'exécution des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 484 619,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses (Appel d'offres public VMP-24-016 - 5 soumissionnaires)

D'accorder à Les Pavages CÉKA inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 387 695,70 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-24-016;

D'autoriser une dépense de 58 154,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 38 769,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-10-01 15:50

**Signataire :**

Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) d'arrondissement delegue(e) ville-marie  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245674001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages CÉKA inc., pour l'exécution des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 484 619,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses (Appel d'offres public VMP-24-016 - 5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de sécuriser le réseau local de l'arrondissement de Ville-Marie et éviter les excès de vitesses et, par le fait même, les accidents causés par ceux-ci, la construction de plus d'une centaine de dos d'ânes a été entamée à travers tout l'arrondissement. Dans le but de bonifier les capacités de réalisation des équipes en régie, il est recommandé d'octroyer un contrat de construction de dos d'âne à un entrepreneur privé. Ce contrat permettra la construction 40 dos d'ânes sur 23 tronçons de rue et ce en moins d'un mois afin d'avoir terminé avant la venue des conditions hivernales.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 240285 - Accorder un contrat à Les Pavages CÉKA inc. pour l'exécution des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 938 972,77 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-23-012 – 3 soumissionnaires) GDD 1238965007

**DESCRIPTION**

Le présent contrat vise à construire 40 dos d'ânes allongés dans plusieurs rues locales de l'arrondissement, pour apaiser la circulation, sécuriser les piétons et adoucir le transit.

**JUSTIFICATION**

L'appel d'offres public, VMP-24-016, Travaux de construction de dos d'ânes dans l'arrondissement de Ville-Marie 2024, a été lancé le 10 septembre 2024 par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres).

Six (6) entreprises se sont procurés les documents de soumission;

Les entreprises ont eu un délai de 17 jours afin de soumissionner;

Deux (2) addenda ont été émis dans le cadre de cet appel d'offres.

Cinq (5) entreprises ont déposé leurs soumissions le 27 septembre 2024 à 11 heures.

De ce nombre cinq (5) sont conformes.

Voici la liste des soumissionnaires conformes ainsi que les montants de leurs soumissions :

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)
Les Pavages CÉKA Inc.	387 695,70\$
Environnement Routier NRJ Inc.	470 466,20\$
Ramcor construction Inc.	497 847,50\$
Eurovia Québec Construction Inc.	514 254,43\$
Construction Viatek Inc.	743 528,95\$
Dernière estimation réalisée (\$)	407 919,52\$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	522 758,56\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	34,84%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	355 833,25\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	91,78%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-20 223,82\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-4,96%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	82 770,50\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	21,35%

Suite à l'analyse des documents du soumissionnaire, le plus bas soumissionnaire conforme est Les Pavages CÉKA Inc. avec un montant de 387 695,70 \$ taxes incluses.

**L'écart entre l'estimation des travaux finale de type A et le plus bas soumissionnaire conforme est de -4,96%, ce qui est sous le seuil normalement acceptable de 20%.**

L'analyse d'admissibilité et de conformité des soumissions a été faite le 27 septembre 2024. Ces validations ont montré que :

Les Pavages CÉKA Inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreinte de la

régie du bâtiment du Québec;  
Les Pavages CÉKA Inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);  
Les Pavages CÉKA Inc. a une autorisation de contracter de l'AMP;  
Les Pavages CÉKA Inc. et aucun de ses administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle;

Par conséquent, nous recommandons l'octroi du contrat à Les Pavages CÉKA Inc. au montant de sa soumission.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer est de 387 695,70\$, incluant les taxes.

Le montant du budget prévisionnel de contingence (15 %) est de 58 154,36 \$, incluant les taxes.

Le montant du budget prévisionnel pour les frais incidents (10%) est de 38 769,57 \$, incluant les taxes.

La dépense maximale autorisée du projet s'élève donc à 484 619,63 \$.

La répartition du coût taxes incluses sera assumée comme suit :

Secteur	Contrat	Contingences (15%)	Incidences (10%)	Total
Est	193 847,85\$	29 077,18 \$	19 384,79\$	242 309,81\$
Ouest	193 847,85\$	29 077,18\$	19 384,79\$	242 309,81\$
Total	387 695,70\$	58 154,36\$	38 769,57\$	484 619,63\$

## MONTRÉAL 2030

N/A

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé les travaux de sécurisation du réseau local ne pourront pas être réalisés cette année.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie a élaboré une opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications pour annoncer les travaux et informer les citoyens durant cette période.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : fin octobre 2024

Fin des travaux, mi novembre 2024

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs (Julie R ROY)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Julie R ROY, Ville-Marie

Lecture :

Julie R ROY, 27 septembre 2024

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc JOLIN  
Ingénieur - Chargé de projet

**Tél :** 438-831-1885  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-27

Benoit SAUVÉ  
c/s travaux et auqeduc

**Tél :** 514-868-7340  
**Télécop. :** benoit.sauve@ville.montreal.qc.ca

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE  
directeur(-trice) travaux publics ville-marie

**Tél :** 514-872-9763  
**Approuvé le :** 2024-09-27

Dossier # : 1245674001

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie

**Objet :** Accorder un contrat à Les Pavages CÉKA inc., pour l'exécution des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 484 619,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses (Appel d'offres public VMP-24-016 - 5 soumissionnaires)



VMP-24-016 - Section A - Sommaire.pdf VMP-24-016 Resultats ouverture\_SEAO.pdf



VMP-24-016\_PV signé.pdf AMP-Ceka.pdf Aspect financier\_GDD 1245674001.pdf



VMP-24-016 Dos d'Ane\_analyse\_conformite\_soumission LL.pdf



VMP-24-016 Liste des commandes \_ SEO.pdf



Grille d'analyse Montréal 2030 1245674001.pdf

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc JOLIN  
Ingénieur - Chargé de projet

**Tél :** 438-831-1885

**Télécop. :**

## Section A - Sommaire

Parution :			Ouverture :			À :
Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	
10	09	2024	27	09	2024	Au comptoir Accès Ville-Marie 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée, Salle du conseil d'arrondissement, Montréal (Québec) H2L 4L8, avant 11h00

**Travaux de construction de dos d'âne dans l'arrondissement de Ville-Marie. (Dos d'âne 2024)**

Description et sommaire de soumission	Montant
<b>Planage de la chaussée, implantation de dos d'âne en enrobé bitumineux, marquage de la chaussée et pose de signalisation verticale sur différents tronçons de l'arrondissement de Ville-Marie.</b>	
Montant total avant taxes :	337 200,00 \$
Taxe sur les produits et services 5 % :	16 860,00 \$
Taxe de vente du Québec 9,975 % :	33 635,70 \$
<b>Montant total :</b>	<b>387 695,70 \$</b>

### Identification du soumissionnaire

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1160427812

Si non inscrit au REQ, cocher ici

Je (Nous), soussigné(s) : Les Pavages Céka Inc.

Nom du soumissionnaire tel qu'inscrit au Registre des entreprises du Québec, si applicable.

1143 Boul. St-Jean-Baptiste, Mercier, qc, J6R 0H6

Adresse commerciale aux fins du présent contrat, ville, province et code postal.

ayant soigneusement étudié les conditions et prescriptions du cahier des charges et, si tel est le cas, des addendas le modifiant ou le complétant et, en comprenant parfaitement l'esprit et la lettre, offrons de fournir à la Ville de Montréal les biens et services décrits au bordereau ci-joint, et nous nous engageons, en cas d'adjudication à fournir, en bon état, aux prix soumis et aux conditions énoncées dans l'ensemble du cahier des charges, les biens et services faisant l'objet du présent appel d'offres. Le prix soumis tient compte de tous les addenda émis via le SEAO pour cet appel d'offres.

Nom et titre du signataire (en majuscules) : Sylvain Aganier, Président	Téléphone : (450) 699-6671		
	Télécopieur : (450) 699-1847		
	Courriel : <a href="mailto:info@pavaagesceka.com">info@pavaagesceka.com</a>		
Signature: 	Jour 24	Mois Septembre	Année 2024

**Note :** Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions de l'appel d'offres pourra entraîner le rejet de la soumission. Seuls les renseignements consignés à ce sommaire seront rendus publics.



Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

 Vous êtes un fournisseur et vous vous connectez pour la première fois au nouveau SEAO? Consultez [la page d'aide](#) pour faciliter votre transition dans le nouveau système ou visionnez le [webinaire](#) pour vous guider dans la configuration de votre compte.

Vous souhaitez afficher et récupérer l'historique associé à votre ancien compte SEAO, [consultez la procédure de récupération des profils](#) pour compléter l'importation de vos données.

## Résumé

**Numéro:** VMP-24-016  
**Numéro de référence:** 20017774  
**Type de l'avis:** Avis d'appel d'offres  
**Statut:** En attente de conclusion du contrat  
**Titre:** Travaux de construction de dos d'âne dans l'arrondissement de Ville-Marie (Dos d'âne 2024)  
**Organisation:** Ville de Montréal - Arrondissement de Ville-Marie

[Résumé de l'avis](#) [Liste des commandes](#) **[Résultats d'ouverture](#)**

## Résultats d'ouverture

### Informations sur l'avis

**Date de publication des résultats d'ouverture** 2024-09-27 11:50:26 Heure légale du Québec

### Soumissionnaires

 **Information**  
Prendre note que les montants saisis incluent les taxes.

### 5 résultats

Résultats 1 à 5

Trier par

Prix s...

Nombre par page



LES PAVAGES CÉKA INC.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
LES PAVAGES CÉKA INC. 1138 Bd Sainte-marguerite Mercier QC CAN J6R2L1	1160427812	alain tremblay Téléphone : 4506996671 Courriel : <a href="mailto:atremblay@pavagesceka.com">atremblay@pavagesceka.com</a>	387 695,70 \$

## ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. 23 av Milton Lachine Montréal QC CAN H8R1K6	1142611939	Anick Pelletier Téléphone : 5144810451 Courriel : <a href="mailto:soumission@nrj.ca">soumission@nrj.ca</a>	470 466,20 \$

## RAMCOR CONSTRUCTION INC.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
RAMCOR CONSTRUCTION INC. 9434 Boulevard Pie-IX Montréal QC CAN H1Z4E9	1161184792	Guy Cormier Téléphone : 5143294545 Courriel : <a href="mailto:info@ramcorconstruction.ca">info@ramcorconstruction.ca</a>	497 847,50 \$

## Eurovia Québec Construction Inc.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
Eurovia Québec Construction Inc. 6200 St-Patrick Montréal QC CAN H4E1B3	1169491884	Jean Lantagne Téléphone : +1 514-766-2550 Courriel : <a href="mailto:estimation.montreal@euroviagc.ca">estimation.montreal@euroviagc.ca</a>	514 254,43 \$

## CONSTRUCTION VIATEK INC.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
CONSTRUCTION VIATEK INC. 5270, Boul. Cléroux Laval QC CAN H7T2E8	1172284565	Pierre Paquin Téléphone : 5143708371 Courriel : <a href="mailto:pierre.paquin@c-viatek.ca">pierre.paquin@c-viatek.ca</a>	743 528,95 \$



© Gouvernement du Québec, 2024

**Travaux de construction de dos d'âne dans l'arrondissement de  
 Ville-Marie (Dos d'âne 2024).**

VMP-24-016

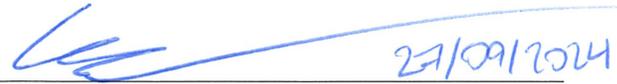
Procès-verbal d'une séance d'ouverture de soumissions tenue le 27 septembre 2024, à 11 heures, au bureau d'arrondissement situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, Montréal.

Aux date, heure et lieu mentionnés dans l'avis d'appel d'offres publié le 10 septembre 2024 dans *Le Devoir*, les soumissions reçues dans le délai requis sont ouvertes publiquement par monsieur Hicham Karti, agent de recherche, en présence de madame Laura Floresco, secrétaire recherchiste, de monsieur Leonard Leprince, préposé à la gestion des contrats, et de monsieur Pierre-Luc Jolin, ingénieur.

Les informations qui suivent relatives au nom du soumissionnaire et à son prix de soumission sont déclarées à haute voix :

Nom de l'entreprise	Montant total de la soumission
LES PAVAGES CÉKA INC.	387 695,70 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	514 254,43 \$
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	470 466,20 \$
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	497 847,50 \$
CONSTRUCTION VIATEK INC.	743 528,95 \$

  
 Hicham Karti  
 Agent de recherche  
 27/09/2024  
 date

  
 Laura Floresco  
 Secrétaire recherchiste  
 27/09/2024  
 date

  
 Leonard Leprince  
 Préposé à la gestion des contrats  
 2024-09-27  
 date

  
 Pierre-Luc Jolin  
 Ingénieur  
 27/09/2024  
 date

## Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **lundi, 10 juin 2024 à 19:30**

### Fiche de l'entreprise

**Nom** : LES PAVAGES CÉKA INC.

**Adresse du siège social** : 1143, BOUL SAINT-JEAN-BAPTISTE, , MERCIER, QC, J6R 0H6, CANADA

**Numéro de client à l'AMP** : 3000233970

**Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** : 1160427812

#### Autres noms d'affaires

- Aucun

## Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

N° de dossier : 1245674001

Nature du dossier : Contrat de construction

**Fournisseur(s) :**

Nombre de fournisseurs pour ce dossier : 1

Lien vers [Rechercher Fournisseurs](#) disponible dans GoFinances 2.0 (sous menu Utilitaires) -- Accès sécurisé --

Lien pour une nouvelle [inscription](#) ou une [modification](#) au "Fichier des fournisseurs" (cette étape doit être effectuée [par le fournisseur](#))

	Nom du fournisseur	Numéro (dans fichier des fournisseurs)
1.	Les Pavages Céka inc.	370762

Financement : Sources multiples

Source 1 PTI  
Source 2 PTI  
Source 3

**Montants annuels à prévoir :** (Taxes incluses)

Commentaires:

	Années antérieures	2023	2024	2025	2026	2027	Années ultérieures	Total
Montant-Source 1	PTI OUEST		242 309,81 \$					242 309,81 \$
Montant-Source 2	PTI EST		242 309,81 \$					242 309,81 \$
<b>Total</b>		<b>0,00 \$</b>	<b>484 619,62 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>484 619,62 \$</b>

Le responsable du projet s'engage à produire une évaluation de la performance du(des) fournisseur(s) à la fin du contrat.

Durée du contrat (indiquer le nombre de mois) : 2

Date de début : jour (si connu) octobre 2024  
mois année

Date de fin : jour (si connu) novembre 2024  
mois année

Formulaire complété par : Jonathan Labonté  
Prénom, nom

**RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS**

Numéro d'AO :	<b>VMP-24-016</b>
Titre d'AO :	<b>Travaux de construction de dos d'âne</b>
Date d'ouverture :	<b>27-sept-24</b>
Heure d'ouverture :	<b>11h</b>

**RÉSULTATS**

<b>Plus bas soumissionnaire conforme :</b>	<b>Les Pavages Céka Inc.</b>
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	<b>387 695,70 \$</b>
<b>Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :</b>	<b>Environnement Routier NRJ inc.</b>
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	<b>470 466,20 \$</b>
Dernière estimation :	
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	<b>21%</b>
Nombre de soumissions déposées :	<b>5</b>

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intermédiaire	Statut final	Remarque
<b>1</b>	Les Pavages Céka Inc.	<b>387 695,70 \$</b>	<b>Conforme</b>	<b>CONFORME</b>	
<b>2</b>	Environnement Routier NRJ inc.	<b>470 466,20 \$</b>	<b>Conforme</b>	<b>CONFORME</b>	
<b>3</b>	Ramcor Construction inc.	<b>497 847,50 \$</b>	<b>Conforme</b>	<b>CONFORME</b>	
<b>4</b>	Eurovia Québec Construction inc.	<b>514 254,43 \$</b>	<b>Conforme</b>	<b>CONFORME</b>	
<b>5</b>	Construction Viatek inc.	<b>743 528,95 \$</b>	<b>Conforme</b>	<b>CONFORME</b>	
<b>6</b>			<b>Conforme</b>	<b>À COMPLÉTER</b>	
<b>7</b>			<b>Conforme</b>	<b>À COMPLÉTER</b>	
<b>8</b>			<b>Conforme</b>	<b>À COMPLÉTER</b>	
<b>9</b>			<b>Conforme</b>	<b>À COMPLÉTER</b>	
<b>10</b>			<b>Conforme</b>	<b>À COMPLÉTER</b>	

\*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

**COMMENTAIRES**

--

**IDENTIFICATION**

<b>Analyse faite par :</b>	<b>Léonard Leprince</b>	<b>Date : 2024-09-27</b>
----------------------------	-------------------------	--------------------------



Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

⚠ Vous êtes un fournisseur et vous vous connectez pour la première fois au nouveau SEAO? Consultez [la page d'aide](#) pour faciliter votre transition dans le nouveau système ou visionnez le [webinaire](#) pour vous guider dans la configuration de votre compte.

Vous souhaitez afficher et récupérer l'historique associé à votre ancien compte SEAO, [consultez la procédure de récupération des profils](#) pour compléter l'importation de vos données.

## Liste des commandes

**Numéro:** VMP-24-016  
**Numéro de référence:** 20017774  
**Type de l'avis:** Avis d'appel d'offres  
**Statut:** En attente de conclusion du contrat  
**Titre:** Travaux de construction de dos d'âne dans l'arrondissement de Ville-Marie (Dos d'âne 2024)  
**Organisation:** Ville de Montréal - Arrondissement de Ville-Marie

6 résultats

Résultats 1 à 6

Trier par

Sélection

Nombre par page

1

LES ENTREPRENEURS BUCARO INC. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal QC CAN H1H3L6	Publique	Andrea Bucaro Téléphone: 5143257729 Courriel: <a href="mailto:abucaro@bucaro.ca">abucaro@bucaro.ca</a>	<b>Transaction:</b> <b>(20055048)</b> 2024-09-17 15:45	20015357 - VMP-24-016_Addenda 01 Devis 2024-09-18 à 12:10 - Courriel  20015547 - VMP-24-016_Addenda 02 Devis 2024-09-19 à 14:35 - Courriel  Mode privilégié (plan): Courriel
LES PAVAGES CÉKA INC. 1138 Bd Sainte-marguerite Mercier QC CAN J6R2L1	Non diffusé	alain tremblay Téléphone: 4506996671 Courriel: <a href="mailto:atremblay@pavagesceka.com">atremblay@pavagesceka.com</a>	<b>Transaction:</b> <b>(200550575)</b> 2024-09-11 08:02	20015357 - VMP-24-016_Addenda 01 Devis 2024-09-18 à 12:10 - Courriel  20015547 - VMP-24-016_Addenda 02 Devis 2024-09-19 à 14:35 - Courriel  Mode privilégié (plan): Courriel
Eurovia Québec Construction Inc. 6200 St-Patrick Montréal QC CAN H4E1B3	Non diffusé	Jean Lantagne Téléphone: +1 514-766-2550 Courriel: <a href="mailto:estimation.montreal@euroviagc.ca">estimation.montreal@euroviagc.ca</a>	<b>Transaction:</b> <b>(20052815)</b> 2024-09-13 16:00	20015357 - VMP-24-016_Addenda 01 Devis 2024-09-18 à 12:10 - Courriel  20015547 - VMP-24-016_Addenda 02 Devis 2024-09-19 à 14:35 - Courriel  Mode privilégié (plan): Courriel
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	Publique	Anick Pelletier Téléphone: 5144810451	<b>Transaction:</b> <b>(20051773)</b>	20015357 - VMP-24-016_Addenda 01 Devis

23 av Milton Lachine Montréal QC CAN H8R1K6 <a href="http://www.nrj.ca">http://www.nrj.ca</a>		Courriel: <a href="mailto:soumission@nrj.ca">soumission@nrj.ca</a>	2024-09-12 11:50	2024-09-18 à 12:10 - Courriel  20015547 - VMP-24-016_Addenda 02 Devis 2024-09-19 à 14:35 - Courriel  Mode privilégié (plan): Courriel
RAMCOR CONSTRUCTION INC. 9434 Boulevard Pie-IX Montréal QC CAN H1Z4E9 <a href="https://ramcorconstruction.ca/">https://ramcorconstruction.ca/</a>	Non diffusé	Guy Cormier Téléphone: 5143294545 Courriel: <a href="mailto:info@ramcorconstruction.ca">info@ramcorconstruction.ca</a>	<b>Transaction:</b> <b>(20050732)</b> 2024-09-11 10:35	20015357 - VMP-24-016_Addenda 01 Devis 2024-09-18 à 12:10 - Courriel  20015547 - VMP-24-016_Addenda 02 Devis 2024-09-19 à 14:35 - Courriel  Mode privilégié (plan): Courriel
CONSTRUCTION VIATEK INC. 5270, Boul. Cléroux Laval QC CAN H7T2E8	Publique	Pierre Paquin Téléphone: 5143708371 Courriel: <a href="mailto:pierre.paquin@c-viatek.ca">pierre.paquin@c-viatek.ca</a>	<b>Transaction:</b> <b>(20050862)</b> 2024-09-11 14:24	20015357 - VMP-24-016_Addenda 01 Devis 2024-09-18 à 12:10 - Courriel  20015547 - VMP-24-016_Addenda 02 Devis 2024-09-19 à 14:35 - Courriel  Mode privilégié (plan): Courriel

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2024

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1245674001

Unité administrative responsable : *Travaux publics de l'arrondissement Ville-Marie*

Projet : *Construction de dos d'ânes sur diverses rues de l'arrondissement Ville-Marie*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>		<b>x</b>	
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>		<b>x</b>	
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		<b>x</b>	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>		<b>x</b>	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		<b>x</b>	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1245674001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages CÉKA inc., pour l'exécution des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 484 619,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses (Appel d'offres public VMP-24-016 - 5 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



1245674001 Information comptable\_VM.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA  
Agente de recherche  
**Tél :** 438 505 3171

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-10-01

Mélanie BEAUDOIN  
Conseillère en planification budgétaire  
**Tél :** 514 872-1054  
**Division :** Service des finances et de l'évaluation foncière, Mise en œuvre et suivi budgétaire corporatif

**INTERVENTION FINANCIÈRE - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI)**

N° GDD :

Taux taxes 2024: 1,0951303727

N° d'engagement 2024 :

L'objet du présent dossier nécessite un virement de crédits (compétence corpo.) au système SIMON comme suit:

**Provenance**

**7716063 Travaux d'infrastructures**

	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
6101.7716063.802601.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	242 309,82 \$	221 261,16 \$	221 262 \$

**Imputation**

	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat 6101.7716063.801550.03107.57201.000000.0000.201988.000000.17025.00000	193 847,85 \$	177 008,93 \$	177 009 \$
Contingences 6101.7716063.801550.03107.57201.000000.0000.201988.028057.17025.00000	29 077,18 \$	26 551,34 \$	26 552 \$
Incidences 6101.7716063.801550.03107.57201.000000.0000.201988.028058.17025.00000	19 384,79 \$	17 700,90 \$	17 701 \$
<b>Total</b>	<b>242 309,82 \$</b>	<b>221 261,16 \$</b>	<b>221 262 \$</b>

**Dossier # : 1245674001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Pavages CÉKA inc., pour l'exécution des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 484 619,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses (Appel d'offres public VMP-24-016 - 5 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1245674001.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie R ROY  
Conseillère en gestion de ressources financières  
**Tél :** 514 872-8518

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-30

Mylene JALBERT-LEBOEUF  
Agente de gestion des ressources financières

**Tél :** 514-868-4567  
**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs

N° de dossier : 1245674001

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation tels qu'inscrits au moment de la préparation du présent certificat :

*"Accorder à Les Pavages CÉKA inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie au prix de sa soumission, et autoriser une dépense pour une somme maximale de 387 695,70 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-24-016;*

*Autoriser une dépense de 58 154,36 \$ \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;*

*Autoriser une dépense de 38 769,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences."*

- Nous certifions qu'il y a des crédits disponibles pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessous mentionnés.
- Nous attestons que le présent dossier est certifié conforme par la Division des ressources financières et matérielles selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38.
- Une intervention du **Service des finances** est requise.

**Information budgétaire** (Montants nets de ristournes, en milliers de dollars)

**Provenance**

Projet: 55832  
 Sous-projet: 2455832000 - Arrondissement

2024	2025	2026	Total
221,0			221,0

Projet: 55737  
 Sous-projet: 2455737010 - Corpo.

2024	2025	2026	Total
221,0			221,0

**Imputation**

Projet: 55737  
 Sous-projet: 2455737180 Travaux de construction de dos d'âne - Est de Atateken

2024	2025	2026	Total
221,0			221,0

Projet: 55737  
 Sous-projet: 2455737190 Travaux de construction de dos d'âne - Ouest de Atateken

2024	2025	2026	Total
221,0			221,0

**Information comptable** (Montants en dollars)

Résumé:

Dépenses (taxes incluses):	Dépenses (Net ristourne):	Contrat (taxes incluses):	Contrat (Net ristourne):
484 619,62 \$	442 522,31 \$	387 695,70 \$	354 017,85 \$

- Les crédits inhérents au présent dossier ont été réservés par:

l'engagement de gestion numéro VM45674001 au montant de 221 261,16 \$ (Net de ristourne) dans le(s) compte(s) suivant(s):

Provenance des crédits : Compétence Arrondissement Crédits: 221 261,16 \$

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.actif	Futur
6438	3823354	801550	01909	57201	000000	0000	102586	000000	98001	00000

Imputation : Dépenses (taxes incluses): 193 847,85 \$ Crédits (Net ristourne): 177 008,93 \$ Contrat - PDI local

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.actif	Futur
6438	3823354	801550	03107	57201	000000	0000	201987	000000	17025	00000

Imputation : Dépenses (taxes incluses): 29 077,18 \$ Crédits (Net ristourne): 26 551,34 \$ Contingences - PDI local

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.actif	Futur
6438	3823354	801550	03107	57201	000000	0000	201987	028057	17025	00000

Imputation : Dépenses (taxes incluses): 19 384,79 \$ Crédits (Net ristourne): 17 700,90 \$ Incidences - PDI local

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.actif	Futur
6438	3823354	801550	03107	57201	000000	0000	201987	028058	17025	00000

Imputation : Dépenses (taxes incluses): 193 847,85 \$ Crédits (Net ristourne): 177 008,93 \$ Contrat - PDI corpo

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.actif	Futur
6101	7716063	801550	03107	57201	000000	0000	201988	000000	17025	00000

Imputation : Dépenses (taxes incluses): 29 077,18 \$ Crédits (Net ristourne): 26 551,34 \$ Contingences - PDI corpo

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.actif	Futur
6101	7716063	801550	03107	57201	000000	0000	201988	028057	17025	00000

Imputation : Dépenses (taxes incluses): 19 384,79 \$ Crédits (Net ristourne): 17 700,90 \$ Incidences - PDI corpo

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.actif	Futur
6101	7716063	801550	03107	57201	000000	0000	201988	028058	17025	00000

- Un virement de crédits sera effectué suite à l'approbation de ce dossier par les instances appropriées, conformément aux informations financières de la présente intervention.

Responsable de l'intervention:

**Julie Roy**

Conseillère en gestion des ressources financières

Tél.: 514 872-8518

Date: **2024-09-30**

Date et heure système : 30 septembre 2024 09:35:16



**Dossier # : 1245876004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'inspection et de l'entretien
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une prolongation du contrat alloué à Entretien Qualibec inc., pour une période de douze mois, pour le lavage des fenêtres de 7 bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense supplémentaire de 48 317,09 \$, majorant la dépense maximale à 190 426,19 \$, taxes incluses, (appel d'offres public 21-19003 - 2 soumissionnaires)

D'autoriser la prolongation du contrat alloué à Entretien Qualibec inc., pour une période de douze mois, pour le lavage des fenêtres de 7 bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie, majorant ainsi la dépense maximale à 190 426,19 \$, taxes incluses (appel d'offres public 21-19003 - 2 soumissionnaires);

D'autoriser la dépense supplémentaire de 48 317,09 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 11:58

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245876004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'inspection et de l'entretien
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une prolongation du contrat alloué à Entretiens Qualibec inc., pour une période de douze mois, pour le lavage des fenêtres de 7 bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense supplémentaire de 48 317,09 \$, majorant la dépense maximale à 190 426,19 \$, taxes incluses, (appel d'offres public 21-19003 - 2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie désire se prévaloir de l'option de renouvellement d'un an (1 janvier 2025 au 31 décembre 2025) dans le cadre du contrat 21-19003 avec Entretiens Qualibec inc., pour le lavage des fenêtres de 7 bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie tel que prévu au contrat :

**15.02 Renouvellement**

*«À son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour DEUX (2) période(s) additionnelle(s) d'UN (1) an chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le Contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02. Si le DONNEUR D'ORDRE désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'ADJUDICATAIRE, par écrit, au moins QUATRE-VINGT-DIX (90) jours avant la date d'expiration du Contrat et obtenir le consentement de l'ADJUDICATAIRE dans le délai prévu à la demande de renouvellement. »*

**2.03.02 Option de renouvellement**

*«Si le DONNEUR D'ORDRE exerce l'option de renouvellement selon les modalités prévues à la clause 15.02 des présentes, les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont augmentés de deux POUR CENT (2%) pour la période visée par le renouvellement. »;*

Le contrat actuel se terminera le 31 décembre 2024.

Le contrat initial a été octroyé selon l'appel d'offres publiques 21-19003 et a été approuvé par les instances selon le dossier décisionnel suivant : 1229051001.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1229051001 - CA 20 240030 - Accorder un contrat de 142 109,10 \$, à Entretiens Qualibec inc., pour les années 2022 à 2024, pour le lavage des fenêtres de 7 bâtiments municipaux

dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 142 109,10 \$ (appel d'offres public 21-19003 - 2 soumissionnaires)  
 1194206002 - CA19 240151 - 9 avril 2019 - Accorder un contrat de 114 170,18 \$, à Entretien Futura inc., pour les années 2019 à 2021, pour le lavage des fenêtres de 11 bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 114 170,18 \$ (appel d'offres public 19-17505 - 1 soumissionnaire)

## DESCRIPTION

Le présent contrat vise la fourniture de services professionnels de nettoyage des fenêtres de 7 bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une période de trois ans.

Dans le cadre de l'appel d'offres 21-19003, l'entreprise Entretien Qualibec inc. a obtenu la pondération la plus élevée.

## JUSTIFICATION

Le prix a été calculé selon une indexation de 2.0%, comme le prévoit l'article 2.03.02 **Option de renouvellement** du présent contrat.  $(142\ 109,10\ \$ / 3 \times 2\% + 142\ 109,10\ \$ / 3 = 48\ 317,09\ \$)$

L'appel d'offres public 21-19003 a été lancé sur le site du système électronique d'appel d'offres (Seao). L'ouverture des soumissions s'est tenue le 20 Janvier 2022.

Preneur de cahier des charges : 7

Nombre de soumissionnaires : 2

Les résultats de l'ouverture des soumissions sont résumés dans le tableau ci-après :

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Autre (préciser) (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)	
Entretien Qualibec inc	142 109,10 \$		142 109,10 \$	Gagnant
Lavage du Haut Richelieu	217 871,88 \$		217 871,88 \$	
Estimé budgétaire	111 185,06 \$		111 185,06 \$	
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation : (%)			27.81 %	

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir formulaire Aspect financier

## MONTRÉAL 2030

N/A

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux doivent être exécutés entre le 15 avril et le 30 mai de chaque année du contrat, conformément au devis.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs (Julie R ROY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamida BOUGACI  
Secrétaire-d'unité administrative

**Tél :** (514) 868 4168  
**Télécop. :** (514) 868 3293

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-17

Manon OUELLET  
chef(fe) de division - inspection et entretien

**Tél :** 5146019930  
**Télécop. :** -

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE  
directeur(-trice) travaux publics ville-marie

**Tél :** 514-872-9763

**Approuvé le :** 2024-09-20

Dossier # : 1245876004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'inspection et de l'entretien
<b>Objet :</b>	Autoriser une prolongation du contrat alloué à Entretien Qualibec inc., pour une période de douze mois, pour le lavage des fenêtres de 7 bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense supplémentaire de 48 317,09 \$, majorant la dépense maximale à 190 426,19 \$, taxes incluses, (appel d'offres public 21-19003 - 2 soumissionnaires)



Aspect financier\_GDD 1245876004.pdf Grille d'analyse Montréal 2030.pdf



20240904\_Lettre de renouvellement.pdf Entretien Qualibec inc - sommaire.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hamida BOUGACI  
Secrétaire-d'unité administrative

**Tél :** (514) 868 4168  
**Télécop. :** (514) 868 3293



N° de dossier :

Nature du dossier :

**Fournisseur(s) :**

Nombre de fournisseurs pour ce dossier :

Lien vers [Rechercher Fournisseurs](#) disponible dans GoFinances 2.0 (sous menu Utilitaires) -- Accès sécurisé --

Lien pour une nouvelle [inscription](#) ou une [modification](#) au "Fichier des fournisseurs" (cette étape doit être effectuée [par le fournisseur](#))

	Nom du fournisseur	Numéro (dans fichier des fournisseurs)
1.	Entretiens Qualibec Inc.	603506

Financement :

**Montants annuels à prévoir :** (Taxes incluses)

Commentaires:

	Années antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	Années ultérieures	Total
Montant			48 317,09 \$					<b>48 317,09 \$</b>

Le responsable du projet s'engage à produire une évaluation de la performance du(des) fournisseur(s) à la fin du contrat.

Durée du contrat (indiquer le nombre de mois) :

Date de début :     
jour (si connu)      mois      année

Date de fin :     
jour (si connu)      mois      année

Formulaire complété par :   
Prénom, nom

Date et heure système : 18 septembre 2024 10:53:42

## Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier :1245876004

Unité administrative responsable : Division de l'inspection et de l'entretien *Direction des travaux publics, Arrondissement de Ville-Marie*

Projet : Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, du contrat alloué à Entretiens Qualibec inc., pour le lavage des fenêtres de 7 bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense supplémentaire de 48 317,09 \$, majorant la dépense maximale à 190 426,19 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 21-19003 - 2 soumissionnaires)

### Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
<i>Priorité 1 - Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050</i>			
<i>Priorité 2 - Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision</i>			
<i>Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins</i>			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

- *L'entretien horticole régulier des arbres, arbustes et vivaces vont permettre de préserver la biodiversité du parc de Dieppe et ainsi contribuer à augmenter la canopée montréalaise comme la stratégie Montréal 2030, le Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal le préconise afin de contrer les îlots de chaleur et d'améliorer la qualité de l'air;*
- *Un arrosage adéquat pour chaque type de végétaux va également favoriser leur survie, leur établissement dans leur milieu ainsi que leur croissance;*
- *Le désherbage contribue à l'éradication de l'herbe à poux et des plantes envahissantes sur le territoire montréalais. À cet effet, l'arrondissement de Ville-Marie contribue année après année à la campagne d'arrachage de l'herbe à poux de l'Association pulmonaire du Québec et exerce ainsi différentes mesures de contrôle sur son territoire;;*
- *L'entretien arboricole du parc va également assurer la sécurité des usagers qui déambulent dans l'espace;*
- *L'entretien et le nettoyage du parc de Dieppe va notamment favoriser le sentiment de sécurité des différents usagers des lieux en plus de rendre l'endroit plus accueillant et convivial pour toutes les populations qui vont le fréquenter;*
- *L'entretien régulier et les réparations mineures favorise le maintien et l'intégrité des infrastructures en évitant l'usure et la désuétude prématurées des structures et aussi l'aggravation de bris mineurs, ce qui favorise la conservation de milieux de vie de qualité;*
- *Le déneigement du parc l'hiver va favoriser l'accessibilité universelle durant les quatre saisons;*
- *Le déneigement du parc l'hiver va aussi favoriser les déplacements actifs dans ce secteur.*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	<b>X</b>		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

Le 3 septembre 2024

Monsieur Piero Bongiorno  
Président  
Entretien Qualibec  
2095 MONTEE SAINT-FRANCOIS, LAVAL, QC, CA, H7E 4P2  
Courriel : qualibecentretiens@gmail.com

**Objet : Renouvellement de contrat  
Appel d'offres n° 21-19003  
Service de nettoyage de fenêtres de 7 bâtiments de la Ville de Montréal situés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie**

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à [maxime.gascon@montreal.ca](mailto:maxime.gascon@montreal.ca) **au plus tard le vendredi 6 Septembre 2024** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

Piero Bongiorno 3 sept. 2024  
Nom en majuscules et signature Date

Je refuse le renouvellement :

\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature Date

Maxime Gascon  
Chef de section  
Courriel : [maxime.gascon@montreal.ca](mailto:maxime.gascon@montreal.ca)

<b>Numéro d'appel d'offres</b>	21-19003
<b>Titre de l'appel d'offres</b>	Services de nettoyage de fenêtres de 7 bâtiments de la Ville de Montréal situés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie
<b>Mode d'adjudication</b>	Plus bas soumissionnaire conforme
<b>Règle d'adjudication</b>	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
<b>Nom du soumissionnaire</b> <i>(Selon le Registre des entreprises du Québec)</i>	Entretiens Qualibec Inc.
<b>Numéro d'entreprise (NEQ)</b>	1171547491
<b>Adresse du soumissionnaire</b>	2095 Montée Saint-François, Laval, QC H7E 4P2

*Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).*

**Précisions relatives aux garanties de soumission** Choisir un élément

*Note aux SOUMISSIONNAIRES : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 de la Régie.*  
*Note au Service du Greffe : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 du Formulaire de soumission.*

Année 2022-23-24

Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
Nettoyage de fenêtres de 7 bâtiments de la Ville de Montréal situés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie	41200	2060	4109.7	47369.7

123 600      6180      12329.10      142109.10 (Par 3 ans)





**Dossier # : 1245876004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'inspection et de l'entretien
<b>Objet :</b>	Autoriser une prolongation du contrat alloué à Entretiens Qualibec inc., pour une période de douze mois, pour le lavage des fenêtres de 7 bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense supplémentaire de 48 317,09 \$, majorant la dépense maximale à 190 426,19 \$, taxes incluses, (appel d'offres public 21-19003 - 2 soumissionnaires)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1245876004.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie R ROY  
Conseillère en gestion des ressources financières  
**Tél :** 514 872-8518

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-18

Isabelle FORTIER  
Conseillère, Cheffe d'équipe

**Tél :** 514-872-4512  
**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs

N° de dossier :

1245876004

- L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur le (ou les) élément(s) suivant(s) de la recommandation tel(s) qu'inscrit(s) au moment de la préparation du présent certificat :

*"Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, du contrat alloué à Entretien Qualibec inc., pour le lavage des fenêtres de 7 bâtiments municipaux dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 21-19003 - 2 soumissionnaires),*

*Autoriser la dépense supplémentaire de 48 317,09 \$, pour un total de 190 426,19 \$."*

- Dépense totale à prévoir pour ce dossier (taxes incluses) : 48 317,09 \$

	Années antérieures	2025	2026	2027	2028	2029	Années ultérieures	Total
Montant	142 109,10 \$	48 317,09 \$						<b>190 426,19 \$</b>

- Crédits totaux requis à prévoir pour ce dossier (nets de ristournes): 44 119,94 \$

	Années antérieures	2025	2026	2027	2028	2029	Années ultérieures	Total
Montant	129 764,55 \$	44 119,94 \$						<b>173 884,49 \$</b>

**Informations comptables:**

**Imputation** (Montants Nets de ristournes)

Montant: 44 119,94 \$

Contrat - portion 2025

Au:	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.actif	Futur
	2438	0010000	306119	01101	55401	000000	0000	000000	000000	00000	00000

- Le bon de commande # 1519368 sera augmenté de 42 024,00\$ avant taxes au début de l'année 2025.
- Le numéro de résolution sera inscrit dans le SEAO, selon les règles applicables.
- Le présent dossier est conforme à la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

*Responsable de l'intervention:*

**Julie Roy**

Conseillère en gestion des ressources financières

Tél.: 514 661-5813

Date: **2024-09-18**

Date et heure système : 18 septembre 2024 10:35:19



**Dossier # : 1249522009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat alloué à 9356-5166 Québec inc., lots 1 et 2, pour une période de douze mois, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires à l'arrondissement Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 388 575,95 \$, majorant la dépense maximale à 793 793,85 \$, taxes et contingences incluses (Appel d'offres public 23-20011)

D'autoriser la première prolongation du contrat avec 9356-5166 Québec inc. pour une durée de 12 mois, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires à l'arrondissement Ville-Marie, majorant la dépense maximale à 793 793,85 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appels d'offres public 23-20011;

D'autoriser une dépense supplémentaire de 379 445,10 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 9 130,85 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences pour le lot 1;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 11:32

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249522009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat alloué à 9356-5166 Québec inc., lots 1 et 2, pour une période de douze mois, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires à l'arrondissement Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 388 575,95 \$, majorant la dépense maximale à 793 793,85 \$, taxes et contingences incluses (Appel d'offres public 23-20011)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville Marie souhaite se prévaloir de l'article **15.02 - Renouvellement**, prévu au contrat 23-20011.

Il s'agit d'un contrat qui s'étalait sur un an, pour la location d'une rétrocaveuse, avec opérateur, entretien, et accessoires. Deux lots ont été octroyés, au même entrepreneur. Les mêmes exigences techniques quand aux services sont exigés pour les deux lots.

Lot 1: Jours de semaine;  
 Lot 2: Jours de fin de semaine.

Le contrat étant originalement sur un an, nous ajoutons un an supplémentaire débutant le 15 novembre 2024 et se terminant le 15 novembre 2025. Un montant de 182 617,10 \$ pour le lot 1, et 196 828,00 \$ pour le lot 2, taxes incluses, est prévu pour cette année de prolongation. Le montant pour la prolongation des deux lots totalise 379 445,10 \$. Ceci tient compte de l'augmentation de 3% indiqué à l'article 2.03.02 - **Option de renouvellement** du contrat.

À cela s'ajoute une contingence de 5% pour lot 1, pour un montant de 9 130,85 \$, taxes incluses. Aucune contingence ne sera ajoutée au lot 2, car les quantités d'heures attendues pour les travaux de fin de semaine semblent avoir été surestimées, donc les fonds déjà prévus de base devraient suffire à couvrir tout montant dans le futur. La somme de la dépense maximale, taxes et contingences incluses, pour l'année de prolongation, sera donc de 388 575,95 \$, taxes et contingences incluses.

La dépense maximale pour la totalité du contrat est donc majorée de 405 217,90 \$ (durée

initiale du contrat) à 793 793,85 \$ (durée initiale + année de prolongation), taxes et contingences incluses.

**Article 2.03.02** Option de renouvellement:

Si le DONNEUR D'ORDRE exerce l'option de renouvellement selon les modalités prévues à la clause 15.02 des présentes, les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont augmentés de trois POUR CENT (3%) pour la période visée par le renouvellement.

**Article 15.02** Renouvellement :

À son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour DEUX (2) période(s) additionnelle(s) de DOUZE (12) mois chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le Contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02. Si le DONNEUR D'ORDRE désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'ADJUDICATAIRE, par écrit, au moins SOIXANTE (60) jours avant la date d'expiration du Contrat et obtenir le consentement de l'ADJUDICATAIRE dans le délai prévu à la demande de renouvellement.

Une lettre d'avis de renouvellement datant du 11 juillet 2024 se retrouve en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA23 240286** - *12 septembre 2023*, Accorder un contrat à 9356-5166 Québec inc. pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires à l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'automne 2023, le printemps 2024, et l'automne 2024, avec deux options de renouvellement - Autoriser une dépense totale de 405 217,90 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 23-20011 - 2 soumissionnaires)

**DGA238144001** - *09 août 2023*, Dans le cadre du Plan de la forêt urbaine, autoriser un virement de crédits de 8 230 113 \$ vers les comptes des arrondissements pour les programmes de remplacement des frênes abattus et de renforcement de la canopée.

**DESCRIPTION**

La rétrocaveuse avec équipement, accessoires et opérateur servira à des travaux d'horticulture, d'aménagement paysager et d'entretien pour la division des Parcs de l'arrondissement de Ville-Marie. Le type de travail à exécuter requiert de la minutie et une expérience particulière en horticulture et en paysagement, incluant en:

- Réaménagement de petits parcs
- Plantation d'arbres
- Enlèvement de grilles d'arbres
- Réparation de gazon dans les parcs et terre-pleins
- Plantation de vivaces dans les parcs et terre-pleins
- Changement de sable et de copeaux dans les aires de jeux pour enfants
- Divers travaux de plomberie
- Divers travaux d'aménagement
- Divers travaux de déminéralisation.

Cette liste n'est pas exhaustive. Les différents travaux sont détaillés dans le devis.

Comme pour la période initiale du contrat, l'année de prolongation incluerait 800 heures prévisionnelles pour le lot 1 (500 heures garanties), et 800 heures prévisionnelles pour le lot 2 (500 heures garanties) et s'appliquera aux travaux qui auront lieu à partir du 15 novembre 2024.

## JUSTIFICATION

Afin d'atteindre les objectifs de plantation d'arbres et de verdissement, nous concluons que nous ne disposons pas de personnel et d'équipement en quantité suffisante pour y arriver sans ce contrat. Exercer l'option de prolongation nous permet d'assurer l'avancement des travaux de plantation pour une année supplémentaire, sans avoir à partir en appel d'offres, et ce, pour une indexation de 3% des prix de la soumission initiale, tel qu'entendu dans le contrat (**clause 2.03.02**). Le taux d'inflation ayant été assez élevé même depuis l'octroi du contrat, les chances de trouver un fournisseur qui soumettra des prix plus bas est faible.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds pour assumer les coûts des travaux proviendront des imputations budgétaires spécifiées dans l'intervention des services administratifs concernant le présent dossier.  
**- VOIR TABLEAU ASPECT FINANCIER EN PIÈCE JOINTE**

## MONTRÉAL 2030

La ville de Montréal souhaite réduire au maximum ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce contrat est essentiel pour atteindre les objectifs liés à la plantation d'arbres. Le formulaire Montréal 2030 se retrouve en pièce jointe

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'entrepreneur sera en opération principalement la semaine, du mardi au vendredi entre 6h00 et 15h45, du 15 novembre 2024 au 15 novembre 2025. En dehors de ces périodes, il est possible que la ville ait besoin de l'équipement de soir ou de fin de semaine.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs (Mylene JALBERT-LEBOEUF)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marc-André DESHAIES, 26 septembre 2024

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Ines LAMIN  
Agent(e) technique en horticulture et  
arboriculture

**Tél :** (438)350-1269

**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-26

Juan Carlos RESTREPO  
c/d parcs <<arr.>60000>>

**Tél :** 514-872-8400

**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE  
directeur(-trice) travaux publics ville-marie

**Tél :** 514-872-9763

**Approuvé le :** 2024-09-26

Dossier # : 1249522009

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat alloué à 9356-5166 Québec inc., lots 1 et 2, pour une période de douze mois, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires à l'arrondissement Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 388 575,95 \$, majorant la dépense maximale à 793 793,85 \$, taxes et contingences incluses (Appel d'offres public 23-20011)



23-2011\_aspectfinancier\_prolongation1.pdf renouvellement V MTL.pdf



prolongation\_retrocaveuse\_montreal\_2030.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ines LAMIN  
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

**Tél :** (438)350-1269  
**Télécop. :**



**N° de dossier :**

**Nature du dossier :**

**Fournisseur(s) :**

Nombre de fournisseurs pour ce dossier :

Lien vers [Rechercher Fournisseurs](#) disponible dans GoFinances 2.0 (sous menu Utilitaires) -- Accès sécurisé --

Lien pour une nouvelle [inscription](#) ou une [modification](#) au "Fichier des fournisseurs" (cette étape doit être effectuée [par le fournisseur](#))

	Nom du fournisseur	Numéro (dans fichier des fournisseurs)
1.	9356-5166 Quebec Inc.	603554

**Financement :**

**Montants annuels à prévoir :** (Taxes incluses)

Commentaires:

	Années antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	Années ultérieures	<b>Total</b>
Montant			388 575,95 \$					<b>388 575,95 \$</b>

Le responsable du projet s'engage à produire une évaluation de la performance du(des) fournisseur(s) à la fin du contrat.

**Durée du contrat (indiquer le nombre de mois) :**

Date de début :     
jour (si connu)                      mois                      année

Date de fin :     
jour (si connu)                      mois                      année

**Formulaire complété par :**   
Prénom, nom

Arrondissement Ville-Marie  
Direction des travaux publics – Division des parcs et de l'horticulture  
800, boulevard de Maisonneuve, 18<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)

Le 11 juillet 2024

Madame Annie Blouin  
Présidente  
9356-5166 Québec Inc.  
6000, chemin Vincent Massey, Rawdon (Québec), J0K 1S0  
transport\_acmd@outlook.com

**Objet : Renouvellement de contrats**  
**Appel d'offres n° 23-20011 - Service de location de rétrocaveuse avec opérateurs, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Ville-Marie – Lot 1 (jours de semaine) et Lot 2 (jours de fin de semaine)**

Madame Blouin,

Par la présente, l'arrondissement Ville-Marie vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 15 novembre 2024 au 15 novembre 2025 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

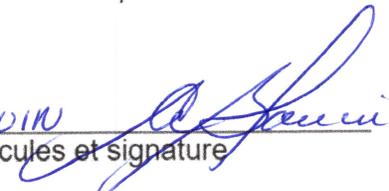
Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à [ines.lamin@montreal.ca](mailto:ines.lamin@montreal.ca) **au plus tard le 31 juillet 2024** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Madame Blouin, l'expression de nos sentiments distingués.

*En acceptant la prolongation de ce contrat, j'autorise la Ville de Montréal à conserver les garanties d'exécution fournies pour la durée initiale du contrat sous forme de traite bancaire au montant de 5 000 \$ chaque, soit pour un total de 10 000 \$ pour les deux lots de l'appel d'offres 23-20011.*

J'accepte le renouvellement :

ANNIE BLOUIN  16-07-2024  
Nom en majuscules et signature Date

Je refuse le renouvellement :

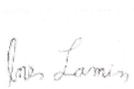
\_\_\_\_\_  
Nom en majuscules et signature

\_\_\_\_\_  
Date

## Inès Lamin

Agente technique en horticulture et arboriculture  
Division des parcs et de l'horticulture  
Direction des travaux publics

Courriel : [ines.lamin@montreal.ca](mailto:ines.lamin@montreal.ca)



Signature numérique de  
Inès Lamin  
Date : 2024.07.11  
10:39:29 -04'00'

# Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 124\_952\_2009

Unité administrative responsable : Division des parcs et horticulture, Direction des travaux publics, Arrondissement de Ville-Marie

Projet : Contrat de location de rétrocaveuse pour l'arrondissement Ville-Marie (première prolongation)

## Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.			
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			

1. Votre dossier contribue-t-il à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.

X

2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 2 - Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu?

- L'utilisation d'une rétrocaveuse est essentielle pour la plantation des arbres en parc. Ceci permet ainsi de maintenir l'entretien des parcs et de bonifier la végétation et la biodiversité de ceux-ci. La bonification en arbres, arbustes et vivaces vont permettre de préserver la biodiversité des parcs de l'arrondissement et ainsi contribuer à augmenter la canopée montréalaise, afin de contrer les îlots de chaleur et d'améliorer la qualité de l'air.
- La plantation d'arbres de rue permettra à l'arrondissement d'améliorer la qualité des milieux de vie et combattre les îlots de

*chaleur sur son territoire. La plantation d'arbres de rue contribue aussi à l'embellissement des quartiers, et augmente le sentiment d'appartenance et de bien-être des citoyens, ainsi que la valeur de leur propriété.*

- *L'agrandissement des fosses d'arbre aidera à la gestion des eaux pluviales.*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
<p>1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			X
<p>2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b>, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?</p>	X		
<p>3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?</p>			X

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
<p>1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :</p> <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> <p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> <p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			X
<p>2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?</p>			X
<p>* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle</p>			X

**Dossier # : 1249522009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du contrat alloué à 9356-5166 Québec inc., lots 1 et 2, pour une période de douze mois, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires à l'arrondissement Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 388 575,95 \$, majorant la dépense maximale à 793 793,85 \$, taxes et contingences incluses (Appel d'offres public 23-20011)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1249522009.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mylene JALBERT-LEBOEUF  
Agente de gestion de ressources financières  
**Tél :** 514 868-4567

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-27

Isabelle FORTIER  
Cheffe d'équipe, ressources financières  
**Tél :** 514-872-4512  
**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs

N° de dossier : 1249522009

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation tels qu'inscrits au moment de la préparation du présent certificat :

*"Autoriser la première prolongation du contrat avec 9356-5166 Québec inc. pour une durée de 12 mois, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires à l'arrondissement Ville-Marie, majorant la dépense maximale à 793 793,85 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appels d'offres public 23-20011.*

*Autoriser une dépense supplémentaire de 379 445,10 \$, taxes incluses.*

*Autoriser une dépense de 9 130,85 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences pour le lot 1."*

- La dépense sera financée par le budget Renforcement de la Canopée, GDD 2249767001.
- Dépense totale à prévoir pour ce dossier (taxes incluses) : 388 575,95 \$

	Années antérieures	2024
Montant		388 575,95 \$

- Crédits totaux requis à prévoir pour ce dossier (nets de ristournes): 354 821,64 \$

	Années antérieures	2024
Montant		354 821,64 \$

**Information comptable** (Montants en dollars)

Résumé:

Dépenses (taxes incluses): 388 575,95 \$      Dépenses (Net ristourne): 354 821,64 \$      Contrat (taxes incluses): 379 445,10 \$      Contrat (Net ristourne): 346 483,95 \$

Imputation :                                      Dépenses (taxes incluses): 182 617,10 \$                                      Crédits (Net ristourne): 166 753,75 \$                                      Contrat - Lot 1

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6101	7723006	801550	07163	54590	000000	0000	200588	000000	99000	00000

Imputation :                                      Dépenses (taxes incluses): 9 130,85 \$                                      Crédits (Net ristourne): 8 337,68 \$                                      Contingences - Lot 1

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6101	7723006	801550	07163	54590	000000	0000	200588	000000	99000	00000

Imputation :                                      Dépenses (taxes incluses): 196 828,00 \$                                      Crédits (Net ristourne): 179 730,20 \$                                      Contrat - Lot 2

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6101	7723006	801550	07163	54590	000000	0000	200588	028057	99000	00000

- Le numéro de résolution de la prolongation sera inscrit dans le SEAO, selon les règles applicables.

*Responsable de l'intervention:*  
**Mylène Jalbert-Leboeuf**  
 Agente de gestion des ressources financières  
 Tél.: 514 868-4567  
 Date: **2024-09-27**



**Dossier # : 1245876003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'inspection et de l'entretien
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une deuxième prolongation du contrat alloué à Axia Services, pour une période de douze mois, soit du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2025, pour les services d'entretien ménager à la Cour municipale - Autoriser une dépense additionnelle de 791 192,31 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense maximale à 3 848 279,09 \$, (appel d'offre 20-18338)

D'autoriser, une deuxième prolongation du contrat alloué à Axia Services, pour une période de douze mois, soit du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2025, pour les services d'entretien ménager de la Cour municipal de Montréal, majorant la dépense maximale à 3 848 279,09 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 20-18338;  
D'autoriser une dépense supplémentaire de 791 192,31 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-24 10:13

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245876003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'inspection et de l'entretien
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une deuxième prolongation du contrat alloué à Axia Services, pour une période de douze mois, soit du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2025, pour les services d'entretien ménager à la Cour municipale - Autoriser une dépense additionnelle de 791 192,31 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense maximale à 3 848 279,09 \$, (appel d'offre 20-18338)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie désire se prévaloir de la deuxième année de l'option de renouvellement d'un an (15 décembre 2024 au 14 décembre 2025) dans le cadre du contrat 20-18338 avec Axia Services, pour les services d'entretien ménager de la Cour municipale tel que prévu au contrat :

**15.02 Renouvellement**

*«À son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour DEUX (2) période(s) additionnelle(s) d'UN (1) an chacune. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le Contrat, sous réserve d'une variation des prix conformément à la clause 2.03.02. Si le DONNEUR D'ORDRE désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'ADJUDICATAIRE, par écrit, au moins QUATRE-VINGT-DIX (90) jours avant la date d'expiration du Contrat et obtenir le consentement de l'ADJUDICATAIRE dans le délai prévu à la demande de renouvellement. »*

**2.03.02 Option de renouvellement**

*«Si le DONNEUR D'ORDRE exerce l'option de renouvellement selon les modalités prévues à la clause 15.02 des présentes, les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont augmentés de deux POUR CENT (2%) pour la période visée par le renouvellement. »;*

Le contrat actuel se termine le 14 décembre 2024.

Le contrat initial a été octroyé selon l'appel d'offres publiques 20-18338 et a été approuvé par les instances selon le dossier décisionnel suivant : 1204206003.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1239051005 - CA 23 240289 - 12 décembre 2023 - Prolonger, pour une durée d'un an, le contrat avec Axia Services pour les services d'entretien ménager à la Cour municipale, et autoriser une dépense de 775 678,74 \$, taxes incluses, pour la période du 15 décembre 2023 au 14 décembre 2024, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 3 057 086,78 \$ (appel d'offre 20-18338)

1204206003 - CA 20 240463 - 10 novembre 2020 - Accorder un contrat de 2 281 408,04 \$, taxes incluses, à Axia Services, d'une durée de 36 mois, afin d'assurer les services d'entretien ménager à la Cour municipale (appel d'offres

public -20-18338 – 4 soumissionnaires conformes)

#### DESCRIPTION

Le présent contrat vise la fourniture de services professionnels pour l'entretien ménager de la Cour municipale. Le devis technique tient compte de quatre volets sur l'entretien ménager, soit l'entretien ménager journalier, le grand ménage, l'entretien hivernal ainsi que le volet des événements spéciaux.

Dans le cadre de l'appel d'offres 20-18338 , l'entreprise Axia Services a obtenu la pondération la plus élevée.

#### JUSTIFICATION

Le montant de la prolongation a été calculé selon une indexation de 2.0%, comme le prévoit l'article **2.03.02 Option de renouvellement** du présent contrat.

Montant de la 1re prolongation:  $760\,469.35\$ \times 2\% + 760\,469.35\$ = 775\,678.74\$$

Montant de la 2e prolongation:  $775\,678.74\$ \times 2\% + 775\,678.74\$ = 791\,192.31\$$

La Direction de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres public sur le site SEAO le 26 août 2020 sous le numéro: .AO 20-18338 (7) sept firmes intéressées ont visité les lieux le 19 septembre 2020.

Preneur de cahier des charges : 13

Nombre de soumissionnaires :4

Les résultats de l'ouverture des soumissions sont résumés dans le tableau ci-après :

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRI M	NOTE FINALE	COUT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Axia Services	78,80	0,56	2 281 408,04 \$		2 281 408,04 \$
Consiagerie Speico Inc.	72,20	0,45	2 711 745,71 \$		2 711 745,71 \$
GDI Services (Québec) S.E.C.	83,30	0,45	2 974 165,31 \$		2 974 165,31 \$
GSF Canada Inc.	75,80	0,35	3 635 747,71 \$		3 635 747,71 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			1 939 548,46 \$		1 939 548,46 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					341 859,58 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					17,63%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)					3 404 502,98 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)					149,23%

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir aspect financier

#### MONTREAL 2030

NA

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer l'entretien ménager de la Cour municipale. Le devis technique tient compte de quatre volets sur l'entretien ménager, soit l'entretien ménager journalier, le grand ménage, l'entretien hivernal ainsi que le volet des événements spéciaux.

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2025

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs (Julie R ROY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamida BOUGACI  
Secrétaire-d'unité administrative

**Tél :** (514) 868 4168  
**Télécop. :** (514) 868 3293

#### ENDOSSÉ PAR

Manon OUELLET  
chef(fe) de division - inspection et entretien

**Tél :** 5146019930  
**Télécop. :** -

---

Le : 2024-09-17

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE  
directeur(-trice) travaux publics ville-marie

**Tél :** 514-872-9763  
**Approuvé le :** 2024-09-18



Dossier # : 1245876003

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,  
Division de l'inspection et de l'entretien

**Objet :**

Autoriser une deuxième prolongation du contrat alloué à Axia Services, pour une période de douze mois, soit du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2025, pour les services d'entretien ménager à la Cour municipale - Autoriser une dépense additionnelle de 791 192,31 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense maximale à 3 848 279,09 \$, (appel d'offre 20-18338)



Aspect financier\_GDD (1245876003).pdf



Grille d'analyse Montréal 2030.pdf



Renouvellement Contrat AXIA cour municipal - 20-18338\_signé\_5 sept 2024.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hamida BOUGACI  
Secrétaire-d'unité administrative

**Tél :** (514) 868 4168  
**Télécop. :** (514) 868 3293



**N° de dossier :**

**Nature du dossier :**

**Fournisseur(s) :**

Nombre de fournisseurs pour ce dossier :

Lien vers [Rechercher Fournisseurs](#) disponible dans GoFinances 2.0 (sous menu Utilitaires) -- Accès sécurisé --

Lien pour une nouvelle [inscription](#) ou une [modification](#) au "Fichier des fournisseurs" (cette étape doit être effectuée [par le fournisseur](#))

	Nom du fournisseur	Numéro (dans fichier des fournisseurs)
1.	Axia Services	394036

**Financement :**

**Montants annuels à prévoir :** (Taxes incluses)

Commentaires:

	Années antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	Années ultérieures	Total
Montant		30 430,47 \$	760 761,84 \$					791 192,31 \$

Le responsable du projet s'engage à produire une évaluation de la performance du(des) fournisseur(s) à la fin du contrat.

**Durée du contrat (indiquer le nombre de mois) :**

Date de début :     
jour (si connu)                      mois                      année

Date de fin :     
jour (si connu)                      mois                      année

**Formulaire complété par :**   
Prénom, nom

Date et heure système : 18 septembre 2024 10:59:30

<b>Numéro d'appel d'offres</b>	20-18338
<b>Titre de l'appel d'offres</b>	Service d'entretien ménager de la cour municipale de la Ville de Montréal - 3 ans + 2 options d'un an
<b>Mode d'adjudication</b>	Système de pondération - Double enveloppe
<b>Règle d'adjudication</b>	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
<b>Nom du soumissionnaire</b> <i>(Selon le Registre des entreprises du Québec)</i>	Axia Services
<b>Numéro d'entreprise (NEQ)</b>	1142208512
<b>Adresse du soumissionnaire</b>	13 025, rue Jean-Grou, Montréal, Québec, H1A 3N6

Note : Ce document doit être versé dans l'« Enveloppe B - Offre financière ».

Précisions relatives aux garanties de soumission

Choisir un élément

Note aux SOUMISSIONNAIRES : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 de la Régie.  
 Note au Service du Greffe : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 du Formulaire de soumission.

Numéro du lot	Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5%)	TVQ (9,975%)	Montant total (Taxes incluses)
1	Service d'entretien ménager de la cour municipale de la Ville de Montréal – 3 ans, selon tous les documents d'appel d'offres	1984 264.44 <u>1 984 151,29</u> \$	99 213,22 <u>99 207,56</u> \$	197 930.38 <u>197 919,09</u> \$	2 281 408.04 <u>2 281 277,94</u> \$

Verifié le 19 octobre 2020

Julie Leblanc

## Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier :1245876003

Unité administrative responsable : Division de l'inspection et de l'entretien *Direction des travaux publics, Arrondissement de Ville-Marie*

Projet : Autoriser une deuxième prolongation, pour une période de douze mois, du contrat alloué à Axia Services pour les services d'entretien ménager à la Cour municipale, et autoriser une dépense de 791 192,31 \$, taxes incluses, pour la période du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2025, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 3 848 279,09\$ \$ (appel d'offre 20-18338)

### Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
<i>Priorité 1 - Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050</i>			
<i>Priorité 2 - Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision</i>			
<i>Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins</i>			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

- *L'entretien horticole régulier des arbres, arbustes et vivaces vont permettre de préserver la biodiversité du parc de Dieppe et ainsi contribuer à augmenter la canopée montréalaise comme la stratégie Montréal 2030, le Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal le préconise afin de contrer les îlots de chaleur et d'améliorer la qualité de l'air;*
- *Un arrosage adéquat pour chaque type de végétaux va également favoriser leur survie, leur établissement dans leur milieu ainsi que leur croissance;*
- *Le désherbage contribue à l'éradication de l'herbe à poux et des plantes envahissantes sur le territoire montréalais. À cet effet, l'arrondissement de Ville-Marie contribue année après année à la campagne d'arrachage de l'herbe à poux de l'Association pulmonaire du Québec et exerce ainsi différentes mesures de contrôle sur son territoire;;*
- *L'entretien arboricole du parc va également assurer la sécurité des usagers qui déambulent dans l'espace;*
- *L'entretien et le nettoyage du parc de Dieppe va notamment favoriser le sentiment de sécurité des différents usagers des lieux en plus de rendre l'endroit plus accueillant et convivial pour toutes les populations qui vont le fréquenter;*
- *L'entretien régulier et les réparations mineures favorise le maintien et l'intégrité des infrastructures en évitant l'usure et la désuétude prématurées des structures et aussi l'aggravation de bris mineurs, ce qui favorise la conservation de milieux de vie de qualité;*
- *Le déneigement du parc l'hiver va favoriser l'accessibilité universelle durant les quatre saisons;*
- *Le déneigement du parc l'hiver va aussi favoriser les déplacements actifs dans ce secteur.*

## Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	<b>X</b>		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Service de l'approvisionnement**  
**Direction générale adjointe – Services institutionnels**  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

Le 3 septembre 2024

**Destinataire :** Pauline Picotin, Directrice générale.  
**Date :** 03 septembre 2024

**Objet : Demande de prolongation de contrat no 20-18338 - Services d'entretien ménager à la Cour municipale**

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2025 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à [maxime.gascon@montreal.ca](mailto:maxime.gascon@montreal.ca) **au plus tard le vendredi 6 Septembre 2024** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

_____	5 août 2024
Nom en majuscules et signature	Date

Je refuse le renouvellement :

_____	_____
Nom en majuscules et signature	Date

Maxime Gascon  
Chef de section  
Courriel : [maxime.gascon@montreal.ca](mailto:maxime.gascon@montreal.ca)

**Dossier # : 1245876003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'inspection et de l'entretien
<b>Objet :</b>	Autoriser une deuxième prolongation du contrat alloué à Axia Services, pour une période de douze mois, soit du 15 décembre 2024 au 14 décembre 2025, pour les services d'entretien ménager à la Cour municipale - Autoriser une dépense additionnelle de 791 192,31 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense maximale à 3 848 279,09 \$, (appel d'offre 20-18338)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1245876003.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie R ROY  
Conseillère en gestion des ressources financières  
**Tél :** 514 872-8518

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-18

Leilatou DANKASSOUA  
Conseillère en gestion des ressources financières  
**Tél :** 514-872-2648  
**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs

N° de dossier : 1245876003

- L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur le (ou les) élément(s) suivant(s) de la recommandation tel(s) qu'inscrit(s) au moment de la préparation du présent certificat :

*"Autoriser, une deuxième prolongation, pour une période de douze mois, du contrat alloué à Axia Services, pour les services d'entretien ménager de la cour municipale de Montréal, conformément à l'appel d'offres 20-18338 (4 soumissionnaires)*

*Autoriser une dépense supplémentaire de 791 192,31 \$, taxes incluses."*

- Dépense totale à prévoir pour ce dossier (taxes incluses) : 791 192,31 \$

Années antérieures	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Dossier 1204206003	31 686,23 \$	760 469,40 \$	760 469,40 \$	728 783,01 \$			2 281 408,04 \$
Dossier 1239051005				36 127,50 \$	739 551,24 \$		775 678,74 \$
Dossier 1245876003	0,00 \$				30 430,47 \$	760 761,84 \$	791 192,31 \$
<b>Total</b>	<b>31 686,23 \$</b>	<b>760 469,40 \$</b>	<b>760 469,40 \$</b>	<b>764 910,51 \$</b>	<b>769 981,71 \$</b>	<b>760 761,84 \$</b>	<b>3 848 279,09 \$</b>

- Crédits totaux requis à prévoir pour ce dossier (nets de ristournes) : 722 464,04 \$

Années antérieures	2020	2021	2022	2023	2024	Années ultérieures	Total
Dossier 1204206003	28 933,75 \$	694 409,93 \$	694 409,93 \$	665 476,03 \$			2 083 229,63 \$
Dossier 1239051005				32 989,22 \$	675 308,86 \$		708 298,08 \$
Dossier 1245876003	0,00 \$				27 787,08 \$	694 676,96 \$	722 464,04 \$
<b>Total</b>	<b>28 933,75 \$</b>	<b>694 409,93 \$</b>	<b>694 409,93 \$</b>	<b>698 465,25 \$</b>	<b>703 095,93 \$</b>	<b>694 676,96 \$</b>	<b>3 513 991,75 \$</b>

**Informations comptables:**

**Imputation** (Montants Nets de ristournes)

Montant: 27 787,08 \$                      Contrat - portion du 15 au 31 décembre 2024

Au:	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
	2438	0010000	306119	01101	55401	000000	0000	000000	000000	00000	00000

- Les crédits pour l'année courante sont réservés par l'engagement de gestion no VM45876003
- Le BC #1441265 sera augmenté de 26 467,03 \$ (avant taxes) à la suite de l'approbation du dossier par les instances.
- Les crédits requis pour les années subséquentes seront prévus à l'enveloppe budgétaire.
- Le numéro de résolution sera inscrit dans le SEAO, selon les règles applicables.
- Le présent dossier est conforme à la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

*Responsable de l'intervention:*  
**Julie Roy**  
 Conseillère en gestion des ressources financières  
 514 872-8518  
 Date: **2024-09-18**



**Dossier # : 1246164005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat accordé à Les Pavages Céka inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement et de gestion des eaux pluviales dans la ruelle « la ligne verte » (appel d'offres public VMP 24-010) et acquitter la somme de 50 000 \$, taxes incluses

De résilier le contrat accordé à Les Pavages Céka inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement et de gestion des eaux pluviales dans la ruelle « la ligne verte » (Appel d'offres public VMP 24-010 - 7 soumissionnaires) et acquitter la somme de 50 000 \$, taxes incluses.

D'approuver la Transaction et autoriser la secrétaire d'arrondissement à la signer pour la Ville.

D'acquitter la somme de 50 000 \$, taxes incluses, comme quittance finale.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-26 15:33

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246164005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat accordé à Les Pavages Céka inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement et de gestion des eaux pluviales dans la ruelle « la ligne verte » (appel d'offres public VMP 24-010) et acquitter la somme de 50 000 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 9 juillet 2024, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a octroyé un contrat à Les Pavages Céka inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement et de gestion des eaux pluviales dans la ruelle "la ligne verte" pour lequel il était le plus bas soumissionnaire conforme (VMP-24-010).

Il a été convenu avec l'entrepreneur de mettre fin au contrat, car le bordereau doit être ajusté afin de tenir compte des conditions des sols sur le site. Un nouvel appel d'offres sera préparé pour l'exécution de ces travaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 240295** - du 9 juillet 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 881 533,06 \$, net de ristournes - Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement et de gestion des eaux pluviales dans la ruelle « la ligne verte » - Autoriser une dépense totale de 2 727 492,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP 24-010 - 7 soumissionnaires) **Numéro de dossier : 1246164003**

**CA23 240188** - du 6 juin 2023 - Accorder un mandat à Provencher Roy + Associés Architectes inc., sur l'entente-cadre 22-19606, pour des services professionnels pour l'élaboration d'une stratégie de gestion des eaux pluviales et d'un concept d'aménagement, pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux du projet d'aménagement permanent de la ruelle "la ligne verte" dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 446 034,94 \$, taxes et contingences incluses **Numéro de dossier : 1236164001**

**DESCRIPTION**

La ville souhaite mettre fin au contrat VMP-24-010 octroyé à Les Pavages Céka inc. en acquittant le coût de la quittance finale conformément à la Transaction en pièce jointe à ce dossier.

Le montant de la quittance est de 50 000, 00\$ (taxes incluses)

**JUSTIFICATION**

N/A

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir interventions financières.

#### **MONTRÉAL 2030**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Report des travaux

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des avis aux résidents seront distribués en temps opportun avant la reprise des travaux.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Nouvel appel d'offres: à venir

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs (Julie R ROY)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Katerine ROWAN, Ville-Marie  
Anna KIRIANOVA, Service des affaires juridiques

Lecture :

Katerine ROWAN, 26 septembre 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-19

Marie-Ève P PLANTE  
Architecte paysagiste

Juan Carlos RESTREPO  
c/d parcs <<arr.>60000>>

**Tél :** 514-872-1478  
**Télécop. :** 514-868-3293

**Tél :** 514-872-8400  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE  
directeur(-trice) travaux publics ville-marie

**Tél :** 514-872-9763  
**Approuvé le :** 2024-09-26

Dossier # : 1246164005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat accordé à Les Pavages Céka inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement et de gestion des eaux pluviales dans la ruelle « la ligne verte » (appel d'offres public VMP 24-010) et acquitter la somme de 50 000 \$, taxes incluses



20240923\_transaction signée\_entrepreneur.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Ève P PLANTE  
Architecte paysagiste

**Tél :** 514-872-1478  
**Télécop. :** 514-868-3293

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

LES PAVAGES CÉKA INC.

ENTRE :

et

VILLE DE MONTRÉAL, arrondissement  
de Ville-Marie

**REÇU, QUITTANCE ET TRANSACTION**

**ATTENDU QUE** le ou vers le 26 avril 2024, la Ville de Montréal, arrondissement de Ville-Marie (ci-après la « **Ville** »), a publié un appel d'offres public no. VMP-24-010 pour l'exécution des travaux d'aménagement et de gestion des eaux pluviales dans la ruelle La Ligne Verte;

**ATTENDU QUE** le ou vers le 11 juin 2024, Les Pavages Céka inc. (ci-après « **Céka** ») a répondu à cet appel d'offres en déposant une soumission;

**ATTENDU QUE** : le ou vers le 9 juillet 2024, la Ville a accordé à Céka, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement et de gestion des eaux pluviales dans la ruelle La Ligne Verte (ci-après le « **Contrat** »), au prix de sa soumission;

**ATTENDU QUE** les parties ont convenu de ne pas poursuivre le Contrat;

**ATTENDU QUE** la Ville ne pourra résilier le Contrat sans une autorisation du conseil d'arrondissement;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente **Transaction**;
2. La Ville s'engage à présenter au conseil d'arrondissement une recommandation visant la résiliation du Contrat aux conditions suivantes :

- a) la résiliation sera sans cause;
  - b) une somme de cinquante mille dollars (50 000 \$) sera payée à Céka en règlement complet et final de la résiliation du Contrat, en capital, intérêts, frais et taxes, dans un délai de 60 jours de la signature des présentes par transfert bancaire numérique;
3. En contrepartie du paiement Céka donne à la Ville une quittance complète, générale, totale et finale ainsi qu'à ses administrateurs, élus, agents, ayants droit, dirigeants, gestionnaires, employés, mandataires, officiers, préposés, commettants, représentants, pour toute réclamation, demande d'action, cause d'action, procédure, perte, dommage, dépense, paiement de quelque nature que ce soit, tant passés, présents que futurs, connus ou inconnus, qu'ils pourraient avoir ou prétendre avoir en lien avec appel d'offres public no. VMP-24-010 et le Contrat qui en découle;
  4. Céka reste responsable de tout dommage causé à la Ville et aux tiers en raison des travaux qu'elle avait exécuté dans le cadre du Contrat, à compter de la date de début des travaux, le tout tel que spécifié au Contrat, notamment à la clause 4.3.10 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG);
  5. Les Parties reconnaissent que compte tenu des obligations qui lui sont dévolues en tant que personne morale de droit public et des dispositions de lois applicables, la Ville ne peut s'engager à la confidentialité de la présente Transaction. Les parties conviennent cependant que tous pourparlers de règlement verbaux ou écrits ayant mené au règlement du dossier, sont strictement confidentiels et privilégiés et qu'ils ne peuvent être utilisés, cités ou allégués de quelque manière que ce soit, à quiconque, à moins du consentement des deux (2) parties ou d'y être obligées par une décision des tribunaux.
  6. Les parties reconnaissent que cette transaction, son interprétation, son exécution, son application, sa validité et ses effets sont assujettis aux lois et règlements applicables dans la province de Québec;
  7. Les parties conviennent de choisir le district judiciaire de Montréal, province de Québec, Canada, comme lieu approprié pour l'audition de toute réclamation ou poursuite judiciaire à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui pourrait avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la loi et découlant directement de la présente Transaction;
  8. Les présentes lient les parties, de même que leurs actionnaires, administrateurs, agents, associés, assureurs, ayants droit, dirigeants, employés, héritiers, liquidateurs, mandataires, officiers, préposés, représentants, sociétés filiales, sociétés mères et successeurs;
  9. Les parties se garantissent mutuellement que les signataires de la présente Transaction, ainsi que leurs représentants, ont la capacité et l'autorité pour la rendre effectif et déclarer qu'elle est valide et applicable entre les Parties.

10. Les parties déclarent qu'elles ont tous les pouvoirs et, le cas échéant, ont pris toutes les mesures nécessaires pour être autorisées à procéder à la signature des présentes. De plus, il n'existe pas, à leur connaissance, d'obstacle ou de restriction, d'ordre légal ou contractuel, les rendant inaptes ou incapables d'intervenir aux présentes;
11. Les parties déclarent comprendre la portée de la présente Transaction, reconnaissent avoir consenti à la présente Transaction librement et, de plus, reconnaissent que le contenu de celle-ci correspond à l'entente intervenue entre elles et avoir pu bénéficier des conseils d'un avocat indépendant avant sa conclusion;
12. Les parties aux présentes renoncent complètement et irrévocablement à demander éventuellement l'annulation de la présente Transaction, et ce, pour quelque cause ou erreur de fait ou de droit que ce soit;
13. La présente Transaction constitue une transaction entre les parties au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec*, laquelle demeure indivisible, l'exécution de chacune des obligations y stipulées constituant une condition essentielle sans laquelle les parties n'auraient jamais souscrit aux présentes;
14. La présente Transaction constitue l'entente complète et finale entre les parties et a préséance sur toutes ententes, négociations et/ou discussions antérieures;
15. Les parties reconnaissent que le présent règlement ne constitue d'aucune façon une quelconque admission de responsabilité des parties et qu'il est fait dans le seul but d'éviter des frais judiciaires et extrajudiciaires liés à un éventuel litige;
16. Les parties conviennent que la présente Transaction peut être signée en un ou plusieurs exemplaires, dont chaque exemplaire sera considéré comme étant valide et contraignant, et qui, ensemble, seront considérés comme étant la seule et même transaction;
17. Les parties conviennent qu'une signature télécopiée ou numérisée sera réputée comme étant une signature originale aux fins de l'exécution de la présente Transaction, sans autre nécessité d'en faire la preuve.

SIGNÉ à Pointe aux Trembles, le 23<sup>e</sup> jour de septembre 2024.



LES PAVAGES CÉKA INC.

Par : ALAIN, dûment autorisé

SIGNÉ à Pointe aux Trembles, le 23<sup>e</sup> jour de septembre 2024.

---

**VILLE DE MONTREAL**

Par : \_\_\_\_\_, dûment autorisé

**Dossier # : 1246164005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat accordé à Les Pavages Céka inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement et de gestion des eaux pluviales dans la ruelle « la ligne verte » (appel d'offres public VMP 24-010) et acquitter la somme de 50 000 \$, taxes incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1246164005.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie R ROY  
Conseillère en gestion des ressources financières  
**Tél :** 514 872-8518

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-26

Mylene JALBERT-LEBOEUF  
Agente de gestion en gestion des ressources financières  
**Tél :** 514-868-4567  
**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs

N° de dossier :

1246164005

- L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur le (ou les) élément(s) suivant(s) de la recommandation tel(s) qu'inscrit(s) au moment de la préparation du présent certificat :

*"Résilier le contrat accordé à Les Pavages Céka inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement et de gestion des eaux pluviales dans la ruelle "la ligne verte (Appel d'offres public VMP 24-010 - 7 soumissionnaires) et acquitter la somme de 50 000 \$ (taxes incluses);*

*Approuver la Transaction et autoriser la secrétaire d'arrondissement à la signer pour la Ville;*

*Acquitter la somme de 50 000 \$ (taxes incluses) comme quittance finale."*

- Crédits totaux requis à prévoir pour ce dossier (nets de ristournes): 50 000,00 \$

	Années antérieures	2024
Montant		50 000,00 \$

**Informations comptables:**

**Imputation** (Montants Nets de ristournes)

Montant: 50 000,00 \$

Au:	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
	2438	0010000	306110	01819	66501	015805	0000	000000	000000	00000	00000

- Les crédits pour l'année courante sont réservés par l'engagement de gestion no VM46164005
- Le bon de commande 1669358 sera liquidé suite à la signature de la résolution de ce dossier et les crédits seront retournés aux comptes de provenance.
- Le présent dossier est conforme à la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

*Responsable de l'intervention:*

**Julie Roy**

Conseillère en gestion des ressources financières

Tél.: 514 872-8518

Date: **2024-09-25**

Date et heure système : 26 septembre 2024 10:51:52



**Dossier # : 1245601003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 27 000 \$

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 5 000 \$ à Go Jeunesse ;
- 1 000 \$ aux Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal ;
- 5 000 \$ à la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) ;
- 3 000 \$ au Comité organisateur du Salon du bénévolat 2024 ;
- 2 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud ;
- 3 000 \$ à l'Association des résidents du Vieux-Montréal (ARVM) ;
- 2 500 \$ à Go Jeunesse ;
- 2 000 \$ à Growlers Choir ;
- 1 500 \$ à l'Alliance des femmes des industries créatives (Allia) ;
- 2 000 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie.

D'imputer cette dépense totale de 27 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-10-04 10:04

**Signataire :** Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) d'arrondissement delegue(e) ville-marie  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1245601003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 27 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus-es de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants. À titre d'information, les organismes ont été identifiés selon leur adresse dans les districts concernés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées	District
5 000 \$	Madame Joana Loe-Mie Go Jeunesse 200, rue Ontario E, porte 3004 Montréal (Québec) H2X1H3 chargedeprojets@gojeunesse.org	Saint-Jacques
1 000 \$	Monsieur François Fritsch Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal 3155, rue Hochelaga, # 202 Montréal (Québec) H1W 1G4 Francois.Fritsch@grandsfreresgrandessoeurs.ca	Saint-Jacques
5 000 \$	Madame Roxanne L'Écuyer Société écocitoyenne de Montréal (SEM) 2240, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 3N9 direction@sem-montreal.org	Sainte-Marie
3 000 \$	Madame Daphné Bouchard Comité organisateur du Salon du bénévolat 2024	Saint-Jacques

	Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie administration@cclsca.qc.ca	
<b>2 000 \$</b>	Madame Martine Pelletier Association sportive et communautaire du Centre-Sud 2093, rue de la Visitation <b>Montréal (Québec) H2L 3C9</b> coordo.admin@asccs.qc.ca	Saint-Jacques
<b>3 000 \$</b>	Madame Fiona Ham <b>Association des résidants du Vieux-Montréal (ARVM)</b> 48, rue Notre-Dame Ouest, # 303 <b>Montréal (Québec) H2Y1S6</b> residants@arvm.ca	Saint-Jacques
<b>2 500 \$</b>	Madame Joana Loe-Mie Go Jeunesse 200, rue Ontario E, porte 3004 <b>Montréal (Québec) H2X1H3</b> chargedeprojets@gojeunesse.org	Saint-Jacques
<b>2 000 \$</b>	<b>Monsieur Pierre-Luc Senécal</b> Growlers Choir 1195 rue Sherbrooke O, <b>Montréal (Québec) H3A1H9</b> plucsenecal@gmail.com	Saint-Jacques
<b>1 500 \$</b>	Madame Marie-Laure M. Rozas <b>Alliance des femmes des industries créatives (Allia)</b> 1501, rue de Bleury, bureau N 5-514 <b>Montréal (Québec) H3A 0H3</b> rozasmariel@yahoo.ca	Saint-Jacques
<b>2 000 \$</b>	Monsieur Donald Gaumont Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie 1700, rue Atateken <b>Montréal (Québec) H2L 3L5</b> dirgen@cclsca.qc.ca	Saint-Jacques

**TOTAUX PAR DISTRICT:**

- Cabinet de la mairesse : 0 \$
- Saint-Jacques : 22 000 \$
- Sainte-Marie : 5 000 \$
- Peter-McGill : 0 \$

**JUSTIFICATION**

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs (Julie R ROY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Samuel CHERUBINI  
charge(e) de secretariat

**Tél :** 438-978-5106  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-27

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**Tél :** - -  
**Télécop. :** -

Dossier # : 1245601003

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Direction

**Objet :** Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 27 000 \$

### DOCUMENTS FINANCIERS :



Aspect financier\_1245601003.pdf

### LISTE DES ORGANISMES :



Liste des organismes - CA du 2024-10-08.pdf

### DEMANDES DES ORGANISMES :



Go Jeunesse.pdf Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal.pdf



Société écocitoyenne de Montréal (SEM).pdf



Comité organisateur du Salon du bénévolat 2024.pdf



Association sportive et communautaire du Centre-Sud.pdf



Association des résidants du Vieux-Montréal (ARVM).pdf Go Jeunesse.pdf Growlers Choir.pdf



Alliance des femmes des industries créatives (Allia).pdf



Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie.pdf

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Samuel CHERUBINI  
charge(e) de secretariat

**Tél :** 438-978-5106  
**Télécop. :**





**N° de dossier :**

**Nature du dossier :**

**Fournisseur(s) :**

Nombre de fournisseurs pour ce dossier :

Lien vers [Rechercher Fournisseurs](#) disponible dans GoFinances 2.0 (sous menu Utilitaires) -- Accès sécurisé --

Lien pour une nouvelle [inscription](#) ou une [modification](#) au "Fichier des fournisseurs" (cette étape doit être effectuée [par le fournisseur](#))

	Nom du fournisseur	Numéro (dans fichier des fournisseurs)
1.	Go Jeunesse	565797
2.	Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal	À venir
3.	Société écocitoyenne de Montréal (SEM)	380164
4.	Comité organisateur du Salon du bénévolat 2024	119746
5.	Association sportive et communautaire du Centre-Sud	118407
6.	Association des résidents du Vieux-Montréal (ARVM)	132084
7.	Go Jeunesse	565797
8.	Growlers Choir	À venir
9.	Alliance des femmes des industries créatives (Allia)	À venir
10.	Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie	119746

**Financement :**

**Montants annuels à prévoir :** (Taxes incluses)

Commentaires:

	Années antérieures	2021	2022	2023	2024	2025	Années ultérieures	<b>Total</b>
Montant					27 000,00 \$			<b>27 000,00 \$</b>

**Durée du contrat (indiquer le nombre de mois) :**

Date de début :     
jour (si connu) mois année

Date de fin :     
jour (si connu) mois année

**Formulaire complété par :**   
Prénom, nom

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS – CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 8 OCTOBRE 2024		
Organisme demandeur	Projet	District / Siège social
Madame Joana Loe-Mie Go Jeunesse 200, rue Ontario E, porte 3004 Montréal (Québec) H2X1H3 chargedeprojets@gojeunesse.org	Demande de soutien financier pour la fête de Noël en faveur des enfants dits défavorisés, collaboration entre Go Jeunesse et le CERF.	Saint-Jacques
Monsieur François Fritsch Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal 3155, rue Hochelaga, # 202 Montréal (Québec) H1W 1G4 Francois.Fritsch@grandsfreresgrandessoeurs.ca	Sollicite un soutien financier pour poursuivre sa mission et répondre aux besoins des jeunes montréalais.e.s, notamment celles et ceux de l'arrondissement.	Saint-Jacques
Madame Roxanne L'Écuyer Société écocitoyenne de Montréal (SEM) 2240, rue Fullum Montréal (Québec) H2K 3N9 direction@sem-montreal.org	Demande de soutien financier pour aider l'organisation dans un contexte de relocalisation "forcée" de leurs bureaux qui a entraîné des coûts importants.	Sainte-Marie
Madame Daphné Bouchard Comité organisateur du Salon du bénévolat 2024 Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie administration@cclsca.qc.ca	Demande un soutien financier pour l'organisation du Salon du bénévolat 2024.	Saint-Jacques
Madame Martine Pelletier Association sportive et communautaire du Centre-Sud 2093, rue de la Visitation Montréal (Québec) H2L 3C9 coordo.admin@asccs.qc.ca	Demande un soutien financier pour l'organisation de leur grande soirée de l'Halloween.	Saint-Jacques
Madame Fiona Ham Association des résidants du Vieux-Montréal (ARVM) 48, rue Notre-Dame Ouest, # 303 Montréal (Québec) H2Y1S6 residants@arvm.ca	Demande un soutien financier pour aider à mettre en place des initiatives visant à promouvoir l'implication citoyenne au sein de leur communauté.	Saint-Jacques
Madame Joana Loe-Mie Go Jeunesse 200, rue Ontario E, porte 3004 Montréal (Québec) H2X1H3 chargedeprojets@gojeunesse.org	Demande de soutien financier pour une classe verte en faveur des enfants dits défavorisés.	Saint-Jacques
Monsieur Pierre-Luc Senécal Growlers Choir 1195 rue Sherbrooke O, Montréal (Québec) H3A1H9	Demande un soutien financier pour rémunérer les quelque quarante musiciens montréalais qui offriront leur	Saint-Jacques

plucsenecal@gmail.com	service professionnel le soir du concert.	
Madame Marie-Laure M. Rozas Alliance des femmes des industries créatives (Allia) 1501, rue de Bleury, bureau N 5-514 Montréal (Québec) H3A 0H3 rozasmariel@yahoo.ca	Demande un soutien financier afin de maintenir leurs activités et leur soutien professionnel à des femmes qui habitent ou travaillent dans l'arrondissement.	Saint-Jacques
Monsieur Donald Gaumont Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie 1700, rue Atateken Montréal (Québec) H2L 3L5 dirgen@cclsca.qc.ca	Demande un soutien financier afin d'organiser différentes activités de loisirs pour l'Halloween, ouvertes à toute la population.	Saint-Jacques



À l'attention de  
**Monsieur Robert Beaudry,**

**Objet : Demande de soutien financier pour la fête de Noël en faveur des enfants dits défavorisés, collaboration entre Go Jeunesse et le CERF.**

Montréal, le 19 Août 2024

Monsieur Beaudry,

Go Jeunesse est un organisme de bienfaisance reconnu par le ministère du Revenu. Bien enraciné dans son quartier depuis plus de 50 ans, Go Jeunesse offre une structure d'accueil saine et sécuritaire ainsi qu'un encadrement qui favorise la cohésion sociale, la concertation, l'implication citoyenne et le partenariat avec les organismes du milieu. Nous souhaitons soutenir le développement et l'inclusion des populations vivant au sein de nos milieux de vie et cela passe par l'acceptation de toutes les personnes y résidant sans aucunes distinctions.

À travers le panel d'activités proposées tout au long de l'année, l'organisme vise à promouvoir l'éducation, la pratique sportive et la concrétisation de meilleures habitudes pour le quotidien de ces jeunes et de leur famille en situation de pauvreté.

Comme chaque année, nous organisons la fête de Noël afin de partager un moment convivial autour d'un repas avec nos jeunes membres et de leur remettre un cadeau de fin d'année. Cette année, nous avons décidé de séparer les groupes d'âges afin de profiter plus amplement de la fête.

Nous prévoyons de fêter avec les jeunes de 5- 12 ans le vendredi 13 décembre en soirée et le samedi 14 décembre dans la journée avec les adolescents. C'est pourquoi, nous comptons sur votre soutien en vue d'organiser un Noël digne et décent pour

environ 150 jeunes âgés de 6 ans à 17 ans, membres de nos organismes respectifs. Cet évènement, en collaboration avec le CERF, sera l'occasion pour tous nos jeunes membres, mais particulièrement du quartier des Habitations Jeanne-Mance, de profiter d'un moment convivial autour d'un bon repas dans les locaux de Go Jeunesse et ainsi renforcer les liens entre nos membres.

Nous serions heureux que l'Arrondissement Ville-Marie puisse nous attribuer une contribution financière avec visibilité à hauteur de **5000\$**, afin de soutenir cet évènement qui nous tient particulièrement à cœur.

L'arrondissement Ville-Marie ferait donc partie de nos partenaires tout comme le CÉGEP, la SPVM, l'UQAM qui, comme chaque année, offrent des cadeaux pour les enfants ou encore le CERF, qui prépare le souper pour tous les jeunes à Noël.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour vous partager plus en détail de notre partenariat possible pour satisfaire vos intérêts et ceux de Go Jeunesse.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre sollicitation, et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Joana Loe-Mie  
Chargée de projets  
Go Jeunesse  
[chargedeprojets@gojeunesse.org](mailto:chargedeprojets@gojeunesse.org)  
[www.gojeunesse.org](http://www.gojeunesse.org)



Montréal, 19 Août 2024

Mme Valérie PLANTE  
Mairie d'arrondissement de Ville-Marie  
155 Rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

**Objet : Demande de financement via le soutien à l'action bénévole**

Madame la Mairesse,

L'organisme Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal sollicite un soutien de votre part pour poursuivre sa mission et répondre aux besoins des jeunes montréalais.e.s, notamment celles et ceux de votre arrondissement.

Depuis 49 ans, notre organisme communautaire a pour mission de créer des relations de mentorat inspirantes et déterminantes qui révèlent le plein potentiel des jeunes et les outillent pour l'avenir. Notre organisme effectue un travail de prévention et de soutien notable auprès de la jeunesse montréalaise qui impacte significativement et positivement des trajectoires de vies.

Si 2022-2023 fut une véritable année de transition pour notre agence avec un changement de modèle économique, la démarche proactive alors mise en place dans le cadre de notre plan stratégique a été fructueuse. Grâce à des dizaines de donations, nous sommes venus en aide à plusieurs centaines de jeunes via nos services de mentorat, nos ateliers en milieu scolaire et nos autres activités.

Concrètement, en 2023-2024, nous avons entre autres pu :

- Accompagner 226 jumelages, ce qui représente plus de 20 000 heures d'activités de mentorat et plus de 3800 heures d'accompagnement par notre équipe d'intervenant.e.s;
- Donner 13 ateliers dans diverses écoles du territoire montréalais;
- Offrir plusieurs formations sur des sujets variés aux jeunes, aux mentor.e.s et/ou aux familles des jeunes accompagnés;
- Entretenir des relations avec divers partenaires, tels que :
  - Fierté Montréal : participation à la journée communautaire pour faire connaître notre volet d'inclusion pour les jeunes de la communauté 2sLGBTQIA+;

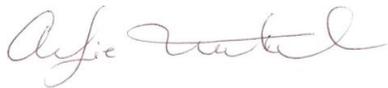
- DPJ : Entretenir nos partenariats avec les services de la protection de la jeunesse pour le programme 16|21;
- Centre de pédiatrie sociale Saralikitaaq : Rencontrer plusieurs organismes supportant la communauté autochtone dont le Centre de pédiatrie sociale Saralikitaaq pour présenter nos services et comprendre les besoins spécifiques de cette population.

La situation reste néanmoins fragile puisque la majorité de nos financements sont non récurrents. Notre budget annuel n'est pas encore bouclé pour l'année 2024-2025. C'est la raison pour laquelle nous vous écrivons. Constatant notre implantation dans votre arrondissement, nous sollicitons votre aide afin de maintenir nos services et d'aider les jeunes sur notre liste d'attente.

**Dans votre arrondissement, nous avons plusieurs jeunes jumelés ou en attente de jumelage pour notre programme de mentorat dans la communauté. De plus, notre entente avec l'école primaire FACE permet de lutter contre le décrochage scolaire grâce à du mentorat et à des ateliers en milieu scolaire.** Grâce à un soutien de **1 000\$** de votre part, nous pourrions poursuivre et surtout élargir notre action auprès des jeunes de Ville-Marie pour les aider à développer leur bien-être, assurer un modèle positif dans leur entourage et veiller à leur santé mentale.

En vous remerciant par avance à l'intérêt que vous porterez à notre requête, nous restons à votre disposition pour plus d'information. Pour plus d'information, nous vous invitons à visiter notre site web à l'adresse internet [www.gfgsmtl.qc.ca](http://www.gfgsmtl.qc.ca).

Veillez agréer, Madame la Mairesse, nos salutations distinguées.



Directrice générale par intérim

**De :** Roxanne L'Écuyer <direction@sem-montreal.org>

**Envoyé :** 13 septembre 2024 13:59

**À :** Samuel CHERUBINI <samuel.cherubini@montreal.ca>

**Cc :** Marouane JOUNDI <marouane.joundi@montreal.ca>

**Objet :** demande soutien financier discrétionnaire

**ATTENTION:** Ce message provient de l'externe, merci de faire attention aux liens et aux pièces jointes.

Bonjour Samuel,

J'espère que tu vas bien. Je t'écris à la recommandation de Marouane (j'ai discuté avec lui hier lors de la marche exploratoire ruelles vertes avec Robert) qui a validé la recevabilité de ma demande et qui m'a dit de voir avec toi.

J'aimerais donc adresser une demande aux élu.es de Ville-Marie dans le contexte de la relocalisation "forcée" des bureaux de la SEM et de l'éco-quartier par le fait même... Pour récapituler la situation, les organismes locataires du 2187 Larivière ont appris en décembre 2023 que les bails locatifs ne seraient pas renouvelés et que l'immeuble devait être vidé d'ici la fin de l'été/ automne pour éventuellement être démolit. Ça nous a donc laissé très peu de temps pour trouver un nouvel espace et la relocalisation de nos bureaux entraînent nécessairement des frais importants qui n'étaient pas prévus. On pense notamment aux dépenses suivantes :

Nature des frais	Détails	Coût total (avant tx)
Déménageurs	Main d'œuvre et camion	3350\$
Peinture	Main d'œuvre et fournitures	4168\$
Soutien informatique	Réinstallation du réseau et des appareils dans les nouveaux espaces	1715\$
Fournisseur internet	Réinstallation du service dans les nouveaux espaces	300\$
Postes Canada	Réacheminement du courrier pour 1 an	294\$
Divers	Signalétique et visibilité, mobilier, etc	1500\$

En incluant l'augmentation de loyer et les frais d'amélioration locative, on est à près de 33 000\$ + taxes pour l'année 2024 et à + de 52 000\$) pour les années 2024 et 2025. La Fondation Lucie et André Chagnon, propriétaire du 2187 Larivière, a déjà consenti à nous offrir un appui de l'ordre de 25 000\$ et je suis également en contact avec les bureaux des députés Manon Massé et Steven Guilbault. J'ai eu l'information que le montant maximal qui peut être octroyé à un OBNL est 5000\$ au cours de la même année, j'estime que le contexte actuel justifie une demande de ce maximum surtout considérant que cela fait plusieurs années que nous n'avons pas adressé de demande de discrétionnaire.

En espérant ma demande claire et complète, n'hésite surtout pas à communiquer avec moi si tu as des questions ou besoin d'information supplémentaire.

Au plaisir,

Roxanne L'Écuyer (elle)

**Direction générale**

Société écocitoyenne de Montréal

Mandataire du programme éco-quartier Ville-Marie

de Sainte-Marie et de Saint-Jacques

**Veillez prendre note de la nouvelle adresse de nos bureaux:**

2240 rue Fullum, Montréal, H2K 3N9

514.523.9220 (poste 101)

Gardons le contact :

[site web](#) | [Facebook](#) | [Instagram](#) | [Linked In](#) | [infolettre](#)



Mercredi, le 21 août 2024

Montréal, Arrondissement Ville-Marie

**À l'attention de**

Monsieur Robert Beaudry

Conseiller de la Ville pour l'Arrondissement Ville-Marie

District Saint-Jacques

**Objet : Demande de soutien financier – Salon du bénévolat 2024**

Monsieur Beaudry,

Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous faire part d'un projet mis sur pied collectivement par des organismes membres du ROAF (Regroupement des Organismes Aînés du Faubourg) et pour lequel nous sollicitons une contribution financière de votre part.

En effet, le mercredi 16 octobre prochain, de 11h à 14h,  
se tiendra, au Pavillon J.-A.-DeSève (DS) de l'UQAM, le tout premier

**SALON DU BÉNÉVOLAT DE CENTRE-SUD ET DU FAUBOURG SAINT-LAURENT.**

L'objectif de cet événement grand public est de faire rayonner les bénévoles de notre arrondissement ainsi que les organismes qu'ils soutiennent tout en présentant une palette de possibilités aux citoyens en matière d'opportunités de bénévolat.

Nous sommes heureux de vous annoncer que ce projet a su intéresser plus d'une quinzaine d'organismes de divers horizons, tous disposés à participer à ce premier événement.

Ambitieux et motivé, notre petit groupe de 5 organismes/organiseurs (La Table du Faubourg Saint-Laurent, Action Centre-Ville, le Carrefour Saint-Eusèbe, Les Petits Frères et le CCLSCA) s'active depuis janvier dernier déjà. Nous sommes aujourd'hui prêts pour ce qui sera une belle vitrine pour les organismes et le généreux travail de leurs bénévoles.

Encore mieux ! Nous avons le privilège d'avoir comme partenaire l'UQAM qui nous permet de tenir notre événement dans un lieu de passage important, le 320 Ste-Catherine Est, accessible tant à la communauté étudiante qu'au grand public.

Si nous sollicitons aujourd'hui votre contribution financière, c'est essentiellement pour nous permettre de :

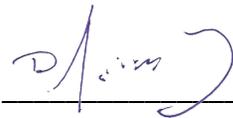
- A. Rendre notre événement plus attrayant en offrant des boîtes-repas aux bénévoles/participants qui viendront représenter leur organisme et rencontrer les visiteurs ; *Évaluation de coûts : 600\$*
- B. Rendre notre événement plus flamboyant en investissant dans des outils de promotion tels des affiches et des oriflammes; *Évaluation des coûts : 1500\$*

- C. Rendre notre événement plus attractif en offrant aux visiteurs une petite douceur (biscuits, location de machine à maïs soufflé ou autre) ; *Évaluation des coûts : 400\$*
- D. Protéger notre événement des imprévus en ajoutant un petit coussin de sécurité (besoins particuliers des organismes présents, taxis pour les participants à mobilité réduite, transport du matériel lourd...) ; *Évaluation des coûts ; 500\$*

Tout support de votre part sera grandement apprécié.

En terminant, nous vous remercions chaleureusement de l'attention que vous porterez à notre demande et vous invitons à vous joindre à nous le 16 octobre prochain!

Très cordialement,



---

Daphné Bouchard / **CCLSCA**

*Pour le comité organisateur du Salon du bénévolat 2024 :*

Margot Lemoine / **Carrefour St-Eusèbe**

Judikaëlle Marterer / **Table de concertation du faubourg Saint-Laurent**

Émilie Potvin / **Les Petits Frères**

Shaharhea Islam / **Action Centre-Ville**

Note : Vous trouverez en pièce jointe l'affiche officielle de l'événement.



1974-2024

Association sportive  
et communautaire  
du Centre-Sud

*50 ans au cœur des gens!*

Le 24 septembre 2024

Monsieur Robert Beaudry  
Conseiller de la Ville  
Mairie d'arrondissement de Ville-Marie  
800, boul. de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4L8

**Objet :** Demande d'aide financière en soutien à notre grande soirée d'Halloween

Monsieur Beaudry,

La présente est pour solliciter votre aide, par l'octroi d'un montant de **3000,00 \$** pour soutenir la réalisation de notre **grande soirée d'Halloween, une véritable tradition dans le quartier Centre-Sud** qui aura lieu, cette année, le jeudi 31 octobre : voilà une autre occasion pour les familles du quartier Centre-Sud et des alentours de se rassembler autour d'un événement conçu pour elles par notre équipe d'animateurs et d'animatrices chevronnés.

Forts du succès de nos éditions passées, **nous attendons pour l'occasion entre 400 et 500 personnes** dans les différentes salles du Centre Yvon Deschamps – ASCCS. D'abord la pièce maîtresse, dans la salle George-Martin, un parcours thématique tout ce qu'il faut d'angoissant (avec une version allégée pour les plus petits, en début de soirée), différentes activités et jeux dans notre hall d'entrée, une séance photo gratuite et, bien entendu, des sacs de bonbons pour tous les enfants.

Assurée de votre soutien, je vous prie d'agréer, Monsieur Beaudry, l'expression de mes respectueuses salutations.

Martine Pelletier  
Directrice générale

c.c. Gaétan Forcillo, président du conseil d'administration de l'ASCCS



2093, rue de la Visitation  
Montréal QC H2L 3C9

T 514.522.2246  
TC 514.522.6702

[www.asccs.qc.ca](http://www.asccs.qc.ca)



## Subvention

Le mercredi, 25 septembre 2024

Bonjour Monsieur Beaudry,

Depuis 1994, l'Association des résidents du Vieux-Montréal (ARVM) travaille à réaliser sa mission i.e. non seulement défendre les intérêts et la qualité de vie des résidents du quartier mais aussi promouvoir la protection du patrimoine historique et culturel ainsi que l'harmonie des activités résidentielles, commerciales et touristiques dans le quartier historique et les faubourgs.

Au fil des ans, l'ARVM s'est toujours fait un point d'honneur d'informer les résidents de ses activités mais aussi des activités et projets des partenaires pouvant modifier leurs conditions de vie ou le quartier lui-même. Les points de vue des résidents, leurs réactions nous ont été essentielles pour bien saisir les problématiques et orienter notre action. Outre les assemblées générales annuelles, nous avons eu recours pour ce faire au journal Le Vieux-Montréal jusqu'en 2014, à des dépliants, à une infolettre trimestrielle et plus récemment, à une page Facebook et à un nouveau site web. L'évolution rapide des technologies de l'information, ainsi que les changements de comportements induits par la pandémie, nous incitent à réévaluer notre stratégie et nos outils de communication avec les résidents.

Nous sommes convaincus que les activités en personne constituent la meilleure manière d'aller à la rencontre des résidents. À l'occasion des 30 ans de notre association, nous souhaiterions solliciter un soutien financier pour nous aider à mettre en place des initiatives visant à promouvoir l'implication citoyenne au sein de notre communauté.

Malheureusement, l'Association n'est pas admissible aux programmes normés et ses revenus de cotisation sont insuffisants pour défrayer le coût de mise en place de ces activités. C'est pourquoi nous nous adressons à vous pour une contribution de départ de 5000 \$.

Compte tenu de votre engagement dans le quartier nous comptons sur votre support et sommes disponibles pour discuter du projet à votre convenance.

Fiona Ham, présidente



Montréal, le 24 septembre 2024

Valérie Plante  
Serge Sasseville, Sophie Mauzerolle, Robert Beaudry  
Alia Hassan-Cournol, Vicki Grondin

*Mairie d'arrondissement de Ville-Marie  
800, boulevard De Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4L8*

\* envoyé par courriel \*

**Objet : Demande de soutien financier pour Vox Colossus**

À l'honorable Mairesse de la Ville de Montréal Valérie Plante,  
Aux Conseillers et Conseillères de la Ville pour l'arrondissement Ville-Marie,

Je suis Pierre-Luc Senécal, compositeur musical montréalais. Mon équipe et moi-même avons l'honneur de vous présenter le projet **Vox Colossus**, un concert exceptionnel qui se tiendra le 15 octobre 2024 à l'église Sacré-Coeur-de-Jésus, au cœur du quartier Centre-Sud.

Cet événement se distingue par son ambition de célébrer la richesse culturelle de notre communauté tout en apportant un impact significatif à la vie du quartier Centre-Sud.

**Vox Colossus** est un voyage musical qui rassemblera plus de 40 musiciens : 11 chanteurs métal, 24 choristes, 3 percussionnistes, des instruments à vents inventés et un grand orgue d'église. Il raconte l'histoire épique d'une société d'êtres cosmiques : les Voix Colosses. Ces êtres ont voyagé à travers l'univers afin de transcender le temps et l'espace et d'être uni en humanité avec chaque membre de la race humaine.

À la recommandation du conseiller municipal Craig Sauvé, nous vous sollicitons pour obtenir des fonds de 2,000.00\$ pour rémunérer les quelque quarante musiciens montréalais qui offriront leur service professionnel le soir du concert.

La réalisation de cet événement contribue à la revitalisation culturelle de l'arrondissement Ville-Marie, un secteur en grand besoin de dynamisme. J'y réside moi-même depuis 2021, et je remarque les efforts importants apportés par la Mairesse Plante pour revitaliser ce secteur. **Vox Colossus** donne suite à ce travail important de madame Plante, en proposant un événement unique dans le panorama culturel de l'arrondissement.

Avec **Vox Colossus**, nous visons à promouvoir l'harmonie communautaire et la cohésion sociale. D'une part, nous invitons le public du quartier à assister au concert, notamment à travers notre association avec le Chœur du Centre-Sud. Cette chorale, très appréciée dans la vie du quartier, en reflète la diversité sociale et culturelle. D'autre part, **Vox Colossus** est une création musicale contemporaine réalisée dans l'église Sacré-Coeur-de-Jésus. Nous nous engageons à valoriser le patrimoine local de cette église de quartier centenaire, notamment en utilisant son importante collection historique de cloches d'église et son impressionnant orgue Casavant Frères, des instruments au cœur de la musique de **Vox Colossus**.

Plus largement, la performance sera l'occasion de valoriser l'importance et la qualité novatrice d'œuvres créées par des Montréalais. La musique comprend les instruments extraordinaires inventés par l'artiste montréalais Jean-François Laporte et les chants uniques d'une chorale de métal growler, un instrument unique au monde et créée à Montréal.

Nous sommes fiers d'annoncer que le projet bénéficie d'un soutien de la part de plusieurs partenaires prestigieux, tels que le Conseil des arts du Canada, le Conseil des arts de Montréal, le Concours international d'orgue du Canada, ainsi que par les organismes Groupe Le Vivier, Innovations en concert et Totems contemporains. Ces collaborations témoignent de la crédibilité et de l'impact positif de **Vox Colossus**, qui promet d'être une expérience musicale unique et captivante.

Nous nous engageons à une gestion rigoureuse des fonds pour garantir que chaque investissement contribue directement à la réussite de cet événement hors norme. Votre soutien serait déterminant pour nous permettre de concrétiser cette vision ambitieuse et de faire de **Vox Colossus** un succès retentissant.

Nous serions honorés de discuter plus en détail de cette opportunité avec vous et de vous fournir toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Messieurs et Mesdames les Conseillers et Conseillères, l'expression de nos salutations distinguées.



**Pierre-Luc Senécal**

Créateur de Vox Colossus

Compositeur et Directeur créatif à Dremeka Inc.

Compositeur et Directeur créatif à Growlers Choir

514-516-2471 | [growlerschoir@gmail.com](mailto:growlerschoir@gmail.com) | [plucsenecal@gmail.com](mailto:plucsenecal@gmail.com)

Montréal, le 16 septembre 2024

Monsieur Robert Beaudry  
Conseiller de la Ville de Montréal  
800, boulevard de Maisonneuve est  
Montréal (Québec) H2L 4L8

Monsieur le conseiller,

Depuis 30 ans, Allia - FCTMN soutient les femmes dans le secteur des industries créatives, soit les professions associées au cinéma, à la télévision et aux nouveaux médias en leur offrant de la formation, du mentorat, et de l'accompagnement professionnel et des activités de réseautage.

Qui dit cinéma et télévision pense souvent à de gros salaires et à de faramineuses conditions de travail. La réalité est tout autre, notamment pour les femmes que nous représentons. La majorité d'entre celles qui travaillent dans ce secteur composent avec une jeune famille et des horaires de travail irréguliers ou atypiques, elles sont souvent pigistes ou travaillent à contrat et elles évoluent dans un secteur fortement compétitif et en perpétuel changement.

Nos membres proviennent de tous les secteurs de la création; de toutes les générations et de tous les horizons. Les programmes d'Allia rejoignent ses membres ainsi que les travailleuses des industries créatives, étudiantes et membres de la relève, sans oublier nos membres alliés masculins. Notre défi : s'assurer que notre organisation aide les femmes à prendre leur place dans une industrie qui vit des changements technologiques constants dans un environnement dominé par les grands médias et les plateformes américaines.

Notre organisation est cruciale, car nous proposons de la formation, du mentorat, des activités de connexion et de réseautage pour sortir les femmes de l'isolement, plusieurs d'entre elles travaillent d'ailleurs de la maison depuis la covid ou ayant un statut précaire de pigiste. De plus, avec Allia, les femmes se regroupent, discutent et partagent entre elles leur expérience et leurs connaissances. Il est essentiel de maintenir la force de notre réseau dans un secteur qui fait dorénavant face à la venue des technologies de l'IA, entre autres.

Comme beaucoup d'organisations sans but lucratif, nous sommes constamment à la recherche de commanditaires et de membres corporatifs et, bien que nous puissions compter sur de nombreuses entreprises et organismes partenaires, cela ne suffit pas. En dépit de l'implication bénévole des membres de notre conseil d'administration qui

consacrent en moyenne 160 heures de bénévolat par année, nos opérations et notre situation financière demeurent précaires et fragiles.

Avec des besoins et des défis grandissants, nous nous tournons donc vers vous pour solliciter une aide financière de 1 500 \$ permettant de maintenir nos activités et notre soutien professionnel à des femmes qui habitent ou travaillent dans votre circonscription.

Nous savons que vous êtes fortement sollicité et que les temps sont difficiles pour tout le monde. Cependant, aider les femmes de l'industrie des médias et de la création, c'est aussi soutenir le tissu social montréalais et québécois.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à notre demande et demeurons disponibles pour une rencontre ou toute demande de renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller, nos meilleures salutations.

Cordialement,

Marie-Laure M. Rozas  
Trésorière du conseil d'administration Allia  
514 7934337





**CCLSCA**  
Centre communautaire  
de loisirs  
Sainte-Catherine  
d'Alexandrie

---

Montréal, 1er octobre 2024

Monsieur Robert Beaudry,  
Conseiller municipal  
Arrondissement Ville-Marie

**Objet : Demande d'appui financier discrétionnaire**

Bonjour monsieur Beaudry,

Chaque année le CCLSCA organise différentes activités de loisirs pour l'Halloween, ouvertes à toute la population. Cette année, en plus de notre traditionnelle « maison hantée », nous souhaitons organiser des activités artistiques, de bricolages ainsi que différentes activités intergénérationnelles favorisant ainsi la participation des aînés.

Le CCLSCA souhaite favoriser la participation des aînés aux festivités : déguisements, maquillage, dessins, peinture, jeux de rôles et, si le budget nous le permet, un « bal costumé » où les jeunes et moins jeunes seront appelés par la danse des zombies et de terrifiantes friandises.

Nous sollicitons un soutien financier discrétionnaire des élu.e.s de 3 240\$ afin de rendre possible la réalisation de ces activités (matériel pour la maison hantée, peinture, déguisement, MC de la danse, musique, etc.). Nous le savons tous, l'inflation frappe durement la population. Dans un tel contexte, les gens ont souvent tendance à se replier sur eux-mêmes. Ainsi trop de gens se retrouvent une fois de plus dans l'isolement qui affecte grandement leurs conditions de vie et la cohésion sociale.

L'Halloween ce n'est pas que du bonbon et une fête, c'est un moment privilégié pour les parents, les enfants et la population de prendre part à un jeu de rôle, communiquer et partager une expression unique à chacun, mais ciblant un même objectif : éloigner les fantômes de ce monde.

En souhaitant pouvoir compter sur votre contribution discrétionnaire dans le cadre de l'Halloween 2024 du CCLSCA.

Cordialement,

---

Donald Gaumont  
Directeur général  
CCLSCA

**Dossier # : 1245601003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Direction
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 27 000 \$

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1245601003.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie R ROY  
Conseillère en gestion des ressources financières  
**Tél :** 514 872-8518

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-10-04

Mylene JALBERT-LEBOEUF  
Agente de gestion de ressources financières  
**Tél :** 514-868-4567  
**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs

N° de dossier : 1245601003

- L'intervention de la Division des ressources financières de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur le (ou les) élément(s) suivant(s) de la recommandation tel(s) qu'inscrit(s) au moment de la préparation du présent certificat :

*"Accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :*

- 5 000 \$ à Go Jeunesse ;
- 1 000 \$ aux Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal ;
- 5 000 \$ à la Société écocitoyenne de Montréal (SEM) ;
- 3 000 \$ au Comité organisateur du Salon du bénévolat 2024 ;
- 2 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud ;
- 3 000 \$ à l'Association des résidants du Vieux-Montréal (ARVM) ;
- 2 500 \$ à Go Jeunesse ;
- 2 000 \$ à Growlers Choir ;
- 1 500 \$ à l'Alliance des femmes des industries créatives (Allia) ;
- 2 000 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie.

- Dépense totale à prévoir pour ce dossier (taxes non applicables) 27 000,00 \$

	Années antérieures	2024
Montant		27 000,00 \$

**Informations comptables:**

**Imputation** (Taxes non applicables)

Montant: 27 000,00 \$

	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.actif	Futur
Au:	2438	0010000	306161	01101	61900	016491	0000	000000	000000	00000	00000

- Le numéro de résolution sera inscrit dans le SEAO, selon les règles applicables.
- Le présent dossier est conforme à la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

Responsable de l'intervention:

**Julie Roy**

Conseillère en gestion des ressources financières

Tél.: 514 661-5813

Date: **2024-10-03**

Date et heure système : 03 octobre 2024 17:27:29



**Dossier # : 1245600001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec la communauté
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention, se terminant au plus tard le 8 mars 2025, avec la Société de développement commercial du Quartier latin pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution totale de 45 000 \$

D'approuver la convention, se terminant au plus tard le 8 mars 2025, avec la Société de développement commercial du Quartier latin dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024;

D'accorder, à cette fin, la contribution suivante :

- 45 000 \$ à la Société de développement commercial du Quartier latin;

D'imputer cette dépense totale de 45 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 10:07

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

directeur(-trice) d'arrondissement delegue(e) ville-marie  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1245600001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec la communauté
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention, se terminant au plus tard le 8 mars 2025, avec la Société de développement commercial du Quartier latin pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution totale de 45 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie a, le 14 décembre 2021, adopté un nouveau programme de soutien financier au développement économique et commercial. Le soutien financier accordé dans le cadre du Volet 2 - Vitalité commerciale est destiné à servir de levier financier aux projets initiés par des OBNL reconnus et en règle. Les projets doivent être réalisés dans un secteur de l'arrondissement de Ville-Marie dont la principale vocation est commerciale. Les projets financés par ce volet visent spécifiquement à stimuler la vitalité commerciale et d'affaires, dynamiser les rues commerçantes et le développement économique commercial. Dans ce volet, les projets déposés doivent être compatibles avec les objectifs du plan stratégique Montréal 2030 et le plan de relance économique « Agir maintenant pour préparer la relance ». Plus spécifiquement, ils doivent s'inscrire dans l'un des quatre axes suivants :

1. Mise en valeur du territoire commercial : Projets qui permettent de bonifier l'expérience en rue et créer un milieu de vie dynamique.
2. Rayonnement : Projets qui positionnent l'image et l'identité de marque des territoires commerciaux, les font rayonner et encouragent l'achat local.
3. Événements ou activités d'animation : Activités extérieures pour promouvoir le district commercial ainsi que les produits et les services offerts par les membres des SDC ou associations de commerçants.
4. Recrutement commercial : Projets qui permettent de stimuler la croissance commerciale et de réduire le nombre de locaux vacants sur les artères commerciales.

En concordance avec l'adoption de ce programme:

- La Société de développement commercial du Quartier latin a déposé 1 projet dans le volet 2 pour mettre en valeur son territoire en période hivernale (Décorations hivernales 2024-2025)

Il s'agit, par le présent sommaire, d'approuver la demande de soutien avec une Société de développement commercial (SDC), celle-ci étant conforme aux critères du programme de

soutien et évaluées conformément à l'encadrement C-OG-DG-D-20-001 en vigueur depuis le 5 mars 2020.

Il s'agit aussi d'approuver la convention à intervenir avec l'organisme.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 240349: 1239705015 Approuver la convention, se terminant au plus tard le 30 juin 2024, avec la Société de développement commercial du Quartier latin pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution totale de 26 250 \$

CA23 240295 : 1239705011 Approuver les conventions, se terminant au plus tard le 15 septembre 2024, avec trois sociétés de développement commercial pour la réalisation de trois projets dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution totale de 206 250 \$

CA24 240077 (12 mars 2024) - : Approuver les conventions, se terminant au plus tard le 30 novembre 2024, avec trois sociétés de développement commercial pour la réalisation de 11 projets dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution totale de 840 000 \$ (1249705003).

### DESCRIPTION

Un projet est admissible au soutien financier dans la mesure où il s'inscrit dans un des volets du Programme de soutien au développement économique et commercial 2022-2024 et qu'il atteint une note de passage de 70 %. Le projet présenté ci-dessous remplit toutes ces conditions. Le tableau qui suit résume le projet à approuver :

ORGANISME	PROJET	DESCRIPTION	DURÉE	COÛT DU PROJET	CONTRIBUTION DEMANDÉE
SDC Quartier Latin	Décorations hivernales 2024-2025	Dans le cadre de sa stratégie de dynamisation de l'espace public, la SDC souhaite offrir aux montréalais(es) et aux visiteurs(-euses) une scénographie accueillante pour la période hivernale en installant des décorations lumineuses et des sapins décoratifs à l'échelle de son territoire. La sécurité du public étant au cœur de nos priorités, les opérations d'installation des structures lumineuses retenues se feront dans le respect des normes et des démarches de permis exigées par l'arrondissement de Ville-Marie et la Ville de Montréal.  Cette demande de subvention	Du 4 novembre 2024 au 7 mars 2025	80 000 \$	45 000 \$

pour la phase 2 que la SDC dépose auprès de l'arrondissement de Ville-Marie servira à l'installation d'illuminations pour les arbres qui joncheront la rue Saint-Denis, des structures lumineuses sur les fûts de lampadaires des rues Ontario et Émery, et procédera à l'installation et à la mise en lumière d'un grand sapin situé au coin des rues Émery et Saint-Denis. Des structures lumineuses seront également installées au carré Viger, renforçant ainsi les liens entre les deux portions du territoire de la SDC.

**Objectifs visés:**

- Offrir une expérience de la rue qui soit confortable, conviviale et attrayante, et qui favorise la qualité de vie à l'échelle du centre-ville;
- Augmenter l'attractivité du Quartier latin auprès des différentes clientèles par la mise en valeur de l'offre commerciale locale et ainsi créer des retombées économiques directes pour les commerces;
- Améliorer le sentiment de sécurité lors de la saison hivernale en illuminant les rues du Quartier latin;
- Positionner le Quartier latin en tant que destination incontournable du temps des fêtes;
- Renforcer les liens de communauté avec les membres de la SDC et les travailleurs du quartier en mettant en place des initiatives qui identifient le territoire.

## JUSTIFICATION

Depuis 2013, Ville-Marie a investi plus de 12 M\$ en appui à diverses initiatives de portée économique, démontrant ainsi l'unicité de son territoire, à la fois milieu de vie et centre-ville de classe mondiale. Les projets visés par ce sommaire décisionnel, élaborés dans le but de favoriser la vitalité commerciale, s'inscrivent pleinement dans l'une des catégories du Programme de soutien au développement économique et commercial 2022-2024 et bénéficient d'un financement privé, provenant des membres de la SDC Quartier Latin.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à la pratique, le versement du soutien financier est précisé dans la convention jointe à la présente.

## MONTRÉAL 2030

Les projets soumis dans le cadre de ce programme s'inscrivent dans les priorités de Montréal 2030.

Priorité 1: Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050.

*Les décorations lumineuses de ce projet utilisent des lumières DEL pour l'éclairage. En plus de diminuer la pollution lumineuse, cette technologie est reconnue pour son fort potentiel écoénergétique, car elle augmente la durée de vie des lumières et consomme moins d'énergie.*

Priorité 19: offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Priorité 20: accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les SDC et organismes développent, grâce au soutien financier de l'Arrondissement, des projets favorisant la vitalité commerciale sur leurs territoires respectifs. Sans ce soutien, ils disposent de ressources financières limitées pour créer des projets structurants.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'annexe 2 de la convention fait mention de la visibilité que l'organisme devra donner à l'Arrondissement dans le cadre de ce projet.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs (Isabelle FORTIER)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Geneviève LEDOUX, Ville-Marie

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Andree-Anne OUELLET JARJOUR  
commissaire - developpement economique

**Tél :** (438) 354-9449  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-25

Jeremie LEVESQUE  
chef(fe) de section - service a la clientele -  
arrondissement

**Tél :** 514-243-1137  
**Télécop. :**



Convention SDC Quartier Latin - Décors hivernales + protocole visibilité.pdf

## CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, ayant une adresse au bureau de l'arrondissement de Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, Montréal, Québec, H2L 4L8, agissant et représentée aux présentes par Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement, dûment autorisée en vertu de l'article 6 du Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires (CA-24-009);

Numéro d'inscription TPS : 121364749

Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DU QUARTIER LATIN**, personne morale régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, C. C-19), dont l'adresse principale est le 1726 rue Saint-Denis, bureau 305 Montréal (Québec) H2X 3K6, agissant et représentée par Julien Vaillancourt Laliberté, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** l'Organisme agit pour contribuer au dynamisme économique et commercial, au rayonnement et à la qualité de vie du centre-ville de Montréal mais également à la représentation des intérêts de ses membres;

**ATTENDU QUE** l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son **Projet Décorations hivernales 2024-2025**, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

**ATTENDU QUE** la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19, ci-après « **LCV** ») auquel il pourrait être assujéti;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19, ci-après « **LCV** »), et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1** **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 2** **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 2.1 « **Annexe 1** » : désigne la description du Projet;
- 2.2 « **Annexe 2** » : désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
- 2.3 « **Projet** » : désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « **Rapport annuel** » : désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
- 2.5 « **Reddition de compte** » : désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « **Responsable** » : désigne le directeur de l'arrondissement de Ville-Marie ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « **Unité administrative** » : Direction de l'arrondissement de Ville-Marie, division des communications et relations avec la communauté.

### **ARTICLE 3**

#### **OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

### **ARTICLE 4**

#### **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

#### **4.1 Réalisation du Projet**

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.
- 4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention.

#### **4.2 Autorisations et permis**

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées.

#### **4.3 Respect des lois**

- 4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;
- 4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;
- 4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour

son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard.

#### 4.4 **Promotion et publicité**

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres contributeurs au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant.

#### 4.5 **Aspects financiers**

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable; cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après le « **8 mars 2025** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre au Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 LCV, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse [conformitecontractuelle@bvqmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvqmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet.

#### 4.6 Remise de documents et conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

#### 4.7 Responsabilité

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû déboursier pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires.

#### 4.8 **Séance du conseil d'arrondissement**

lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil d'arrondissement, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil d'arrondissement, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

### **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### 5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de **quarante-cinq mille dollars (45 000\$)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

#### 5.2 **Versements**

La contribution financière sera remise à l'Organisme en trois versements :

- 5.2.1 un premier versement au montant de **dix-huit mille dollars (18 000\$)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;
- 5.2.2 un deuxième versement au montant de **treize mille cinq-cents dollars (13 500\$)** sur réception du bilan de mi-étape, au plus tard le (30 janvier 2025)
- 5.2.3 un troisième versement au montant de **treize mille cinq-cents dollars (13 500\$)** à la reddition de compte, au plus tard le (8 avril 2025).

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus- incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

#### 5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

#### 5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

## **ARTICLE 6**

### **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.
- 6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :
- 6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;
  - 6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;
  - 6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;
  - 6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.
- 6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

## **ARTICLE 7**

### **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

L'Organisme déclare et garantit :

- 7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.
- 7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu.

- 7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention.
- 7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

## **ARTICLE 8** **ASSURANCES**

- 8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.
- 8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.
- 8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

## **ARTICLE 9** **DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

- 9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.
- 9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

## **ARTICLE 10** **DÉFAUT**

- 10.1 Il y a défaut :
- 10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
  - 10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
  - 10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
  - 10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 10.5 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 10.6 Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 10.7 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

## **ARTICLE 11** **DURÉE**

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le **8 mars 2025**.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

## **ARTICLE 12**

### **RÉSILIATION ET SUSPENSION**

- 12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.
- 12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.
- 12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.
- 12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.
- 12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.
- 12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

## **ARTICLE 13**

### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **13.1 Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

### 13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

### 13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

### 13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

### 13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

### 13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### 13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

### 13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

### 13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

### **Élection de domicile de l'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile 1726 rue Saint-Denis, bureau 305 Montréal (Québec) H2X 3K6, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

### **Élection de domicile de la Ville**

La Ville fait élection de domicile au 800, boulevard De Maisonneuve Est, Montréal, Québec, H2L 4L8, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

#### **13.10 Exemple ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDICÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Signé à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2024\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

\_\_\_\_\_  
Par : \_\_\_\_\_  
Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement

Signé à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2024\_\_

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
COMMERCIAL QUARTIER LATIN**

\_\_\_\_\_  
Par : \_\_\_\_\_  
Julien Vaillancourt Laliberté, directeur  
général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie de la Ville de Montréal, le **mardi 8 octobre 2024** (Résolution \_\_\_\_\_).

**ANNEXE 1**

**PROJET**

## 2. PRÉSENTATION ET PERTINENCE DU PROJET | 70 POINTS

### a. Décrire de façon claire et structurer votre projet | 10 points

La Société de développement commercial du Quartier latin a pour principale mission d'offrir un territoire propre, accueillant et sécuritaire, dans lequel règne une cohabitation harmonieuse entre les clientèles.

Dans le cadre de sa stratégie de dynamisation de l'espace public, la SDC souhaite offrir aux montréalais.es et aux visiteurs une scénographie accueillante pour la période hivernale en installant des décorations lumineuses et des sapins décoratifs à l'échelle de son territoire. La sécurité du public étant au cœur de nos priorités, les opérations d'installation des structures lumineuses retenues se feront dans le respect des normes et des démarches de permis exigées par l'arrondissement de Ville-Marie et la ville de Montréal. La SDC inspectera les structures lumineuses installées dans le cadre du projet de manière à garantir leur bon fonctionnement pendant la saison hivernale et procédera à leur réparation et leur changement au besoin.

La SDC confiera le mandat à une entreprise spécialisée dans la mise en place de décors lumineux, Accès Décor, avec qui elle a déjà collaboré lors des éditions 2022-2023 et 2023-2024 du projets d'illumination. Accès Décor installera encore cette année des illuminations pour les arbres qui joncheront la rue Saint-Denis, des structures lumineuses sur les fûts de lampadaires des rues Ontario et Émery, et procédera à l'installation et à la mise en lumière d'un grand sapin situé au coin des rues Émery et Saint-Denis. Des structures lumineuses seront également installées au carré Viger, renforçant ainsi le liens entre les deux portions du territoire de la SDC

L'objectif global est de créer un attrait visuel significatif pour attirer la clientèle sur le territoire et agrémenter leur visite. La mise en valeur du Quartier latin à travers ce projet créera des retombées économiques directes pour les commerces dans une période traditionnellement moins achalandées (ANNEXE 4 – Photos du projet – Déco HIV23-24).

De plus, la SDC donnera un mandat à une firme pour fournir et installer des sapins naturels décoratifs. Le fournisseur positionnera ces sapins près des devantures des commerces. Des guirlandes lumineuses seront posées sur les sapins afin de créer une ambiance festive dans le quartier. Les bases de sapins ont

3

été acquises l'an dernier et récupérées à la fin de la saison hivernale. Cette année de nouvelles bases seront achetées. Elles sont entreposées lorsqu'elles sont non utilisées dans les locaux de la SDC. Les bases achetées sont conçues pour l'extérieur et sont durables, elles seront réutilisées dans les années à venir.

**b. Présentez les objectifs visés de votre projet, le lien avec votre vision d'affaire et positionnement, son caractère innovant | 10 points**

Les objectifs visés par les décorations hivernales sont les suivants:

- Offrir une expérience de la rue qui soit confortable, conviviale et attrayante, et qui favorise la qualité de vie à l'échelle du centre-ville;
- Augmenter l'attractivité du Quartier latin auprès des différentes clientèles par la mise en valeur de l'offre commerciale locale et ainsi créer des retombées économiques directes pour les commerces;
- Faire rayonner l'offre commerciale d'un quartier emblématique du centre-ville de Montréal dans un contexte postpandémique;
- Améliorer le sentiment de sécurité lors de la saison hivernale en illuminant les rues du Quartier latin;
- Positionner le Quartier latin en tant que destination incontournable du temps des fêtes;
- Renforcer les liens de communauté avec les membres de la SDC et les travailleurs du quartier en mettant en place des initiatives qui identifient le territoire.

**c. Sur quels constats, analyses et données s'appuient votre projet ? | 10 points**

La mise en place d'un décor hivernal défendu dans la présente demande a été développée à la suite de la production d'un plan stratégique triennal daté de 2020, réalisé par le cabinet d'accompagnement en démarche stratégique Espace Stratégies (ANNEXE 5 – Rapport stratégique\_2020).

Année après année, les commerçants nous témoignent de leur appréciation des décorations hivernales. Il y a également une excellente participation et un intérêt marqué des commerçants pour les sapins naturels.

Cette année encore, la SDC fera remplir à ses membres un sondage de satisfaction sur les décorations lumineuses à la fin du projet. L'équipe interne de la SDC procédera ensuite à un post-mortem pour identifier les bons coups et les enjeux à améliorer pour structurer les projets subséquents.

**ANNEXE 2**  
**PROTOCOLE DE VISIBILITÉ**



# PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Entrée en vigueur : février 2022

# TABLE DES MATIÈRES

## 1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

## 2. COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de l'arrondissement de Ville-Marie

2.2 Relations médias et événements publics

2.3 Publicité et promotion

2.4 Bilan de visibilité

## 3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.2 Approbations

Ce protocole définit les dispositions que l'organisme financé par l'arrondissement de Ville-Marie (ci-après l'« Organisme ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à l'Arrondissement dans le cadre de l'entente conclue avec ce dernier (ci-après l'« Entente »).

## 1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

- 1.1 Présenter et faire approuver un plan de diffusion visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de l'Arrondissement. Ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le projet, et la fréquence prévue de ces communications.
- 1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.
- 1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les clauses de ce protocole.
- 1.4 Offrir à l'Arrondissement la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme définis à la clause 2.2.
- 1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation de la personne responsable du projet à l'Arrondissement.

## 2. COMMUNICATIONS

### 2.1 Reconnaissance de l'arrondissement de Ville-Marie

- 2.1.1 Mentionner la contribution de l'Arrondissement lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du projet, à la signature de l'Entente, etc., (voir clause 2.1.4).
- 2.1.2 Apposer le logo de l'Arrondissement (voir clause 2.1.3) sur tous les outils de communication imprimés et/ou numériques, selon les modalités décrites à la section 3 de ce protocole :
  - S'assurer que ce logo est mis en évidence si l'Arrondissement est l'unique ou le principal contributeur.
  - Inclure le logo de l'Arrondissement parmi ceux des autres contributeurs du projet, s'il y a lieu.
  - S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de l'Arrondissement dans la réalisation du projet advenant la présence de plusieurs contributeurs et démontrer le niveau d'implication de celui-ci par rapport aux autres contributeurs (voir la clause 3.1.1 pour plus de détails).

- Ajouter l'une des mentions définies à la clause 2.1.4, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Le logo générique de l'Arrondissement doit être utilisé, sauf dans le cas unique des éco-quartiers qui ont leur propre protocole de visibilité. Le logo sera transmis par le responsable du projet à l'Arrondissement.

Logo générique :



2.1.4 Inclure l'une des mentions suivantes, selon ce qui s'applique le mieux au soutien reçu, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- Lorsque l'Arrondissement est l'**unique bailleur de fonds** : « Le [nom du projet] est rendu possible grâce au soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie. »
- Lorsque l'Arrondissement est **partenaire du projet**, c'est-à-dire qu'il offre une expertise et contribue à part égale au projet : « L'arrondissement de Ville-Marie et [Nom de l'Organisme] sont fiers partenaires du [nom du projet]. »
- Lorsque l'Arrondissement contribue financièrement au projet avec **d'autres partenaires financiers** : « [Nom de l'Organisme] remercie l'arrondissement de Ville-Marie et [nom des partenaires] pour leur soutien financier dans la réalisation du [nom du projet]. »
- Lorsque l'Arrondissement est un **collaborateur au projet**, c'est-à-dire qu'il offre une expertise et contribue partiellement au projet : « L'arrondissement de Ville-Marie est fier collaborateur du [nom du projet]. »
- Lorsque l'Arrondissement contribue au projet avec d'autres **collaborateurs** : « L'arrondissement de Ville-Marie et [nom des contributeurs] sont fiers de collaborer au [nom du projet]. »

## 2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de l'Arrondissement en employant l'une des mentions définies à la clause 2.1.4.
- Offrir la possibilité d'insérer une citation d'une ou d'un élu-e de l'Arrondissement dans le communiqué de presse, **un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance**.
- Faire parvenir à la Division des communications et des relations avec la communauté une demande écrite de participation de la mairesse ou du maire

aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés à l'entente, **un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance**.

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant l'Arrondissement ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.).
- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel que pourrait vouloir diffuser l'Arrondissement sur ses plateformes à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Mettre l'Arrondissement comme coorganisateur des événements sur Facebook.
- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
  - le logo de l'Arrondissement apparaît dans le champ de vision;
  - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

## 2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser, dans au moins l'un des réseaux énumérés ci-après, une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de l'Arrondissement, en l'identifiant (@centrevillemontreal) et en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies à la clause 2.1.4 ainsi qu'un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : @Arrondissement de Ville-Marie – Ville de Montréal
- Pour une publication sur Facebook : @centrevillemontreal
- Instagram : @centrevillemontreal
- Twitter : @CentrevilleMTL

2.3.2 Mentionner le projet sur le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers la page [montreal.ca/ville-marie](http://montreal.ca/ville-marie), si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du projet, s'assurer d'intégrer le logo de l'Arrondissement, conformément aux modalités définies à la section 3.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable du projet à l'Arrondissement et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication afin que l'équipe des communications de l'Arrondissement puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 Lors d'un événement public ou d'activités, et si le contexte s'y prête (**au moins dix jours ouvrables à l'avance**) :

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme d'un événement, si applicable. La publicité sera fournie par l'Arrondissement.
- Offrir d'inclure un mot officiel de l'Arrondissement dans le programme d'un événement.
- Permettre à l'Arrondissement d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés).
- Permettre à l'Arrondissement de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites d'une activité ou d'un événement.
- Offrir à l'Arrondissement la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participant-e-s lorsqu'il y a présence d'une animatrice ou d'un animateur sur le site d'une activité; un message sera préparé à cet effet par l'Arrondissement.
- Offrir à l'Arrondissement un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public.
- Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze jours ouvrables à l'avance**; le matériel sera fourni par l'Arrondissement.

## 2.4 Bilan de visibilité

### *Applicable à un soutien financier d'une valeur de 10 000 \$ et moins*

Remettre un bilan à la personne responsable de l'Arrondissement **au plus tard trente jours ouvrables** après la fin du projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le projet;
- des photos du projet;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participantes et de participants.

### **Applicable à un soutien financier d'une valeur de 10 000 \$ et plus**

Remettre un bilan à la personne responsable de l'Arrondissement **au plus tard trente jours ouvrables** après la fin du projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- une revue de presse couvrant le projet;
- des photos du projet;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants et de participantes;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonné-e-s;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de l'Arrondissement ou arborant le logo de celui-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de l'Arrondissement ou arborant le logo de celui-ci;
  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - le nombre de visites uniques pour les pages du site Web où l'Arrondissement a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si l'Arrondissement a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

## **3. MODALITÉS**

### **3.1 Normes graphiques et linguistiques**

3.1.1 Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation des logotypes de l'Arrondissement et ses normes d'utilisation, à savoir :

- Le texte ou les textes et la rosace sont indissociables, de même que leur positionnement.
- Lorsqu'il est agrandi ou rapetissé, le logo ne doit pas être déformé (respect des proportions).
- Le positionnement du logo, généralement dans la partie inférieure des documents, doit démontrer le niveau d'implication de l'Arrondissement dans un contexte de partenariat :

### Taille du logo si l'Arrondissement est le partenaire principal du projet :

- Son logo pourrait être apposé séparément et dans un plus grand format (par exemple, au-dessus des logos des autres partenaires).
- La taille des logos devrait refléter équitablement la contribution des partenaires (par exemple, les logos des paliers gouvernementaux qui sont les principaux partenaires doivent être disposés sur une même ligne et présentés dans un plus grand format, au-dessus des autres logos). Cependant, si tous les logos se trouvent sur une même ligne horizontale, ils doivent être de la même taille.

### Hiérarchisation

La hiérarchisation est le critère qui dicte l'emplacement des logos lorsqu'il y a plus d'un partenaire. Lorsque c'est possible, il faut éviter de mettre tous les logos des partenaires sur une même ligne, par exemple en les faisant défiler



dans un bandeau au bas d'une page d'un site Web. Il est préférable de les apposer sur différents échelons selon l'ampleur de la contribution des partenaires (voir l'image ci-dessous à titre d'exemple) :

- Le logo du présentateur, s'il y en a un, se trouve au haut de la hiérarchie.
- Si l'Arrondissement et d'autres paliers gouvernementaux sont partenaires et que leur contribution est plus importante que celle des partenaires privés, leurs logos devraient se retrouver ensemble au haut de la hiérarchie ou sous celui du présentateur, s'il y en a un.

### Ordre de préséance

Il reste ensuite à déterminer l'ordre des logos des partenaires publics dans l'espace qui leur est accordé. Cet ordre est généralement établi selon la contribution financière de chacun (voir l'image ci-dessous à titre d'exemple).

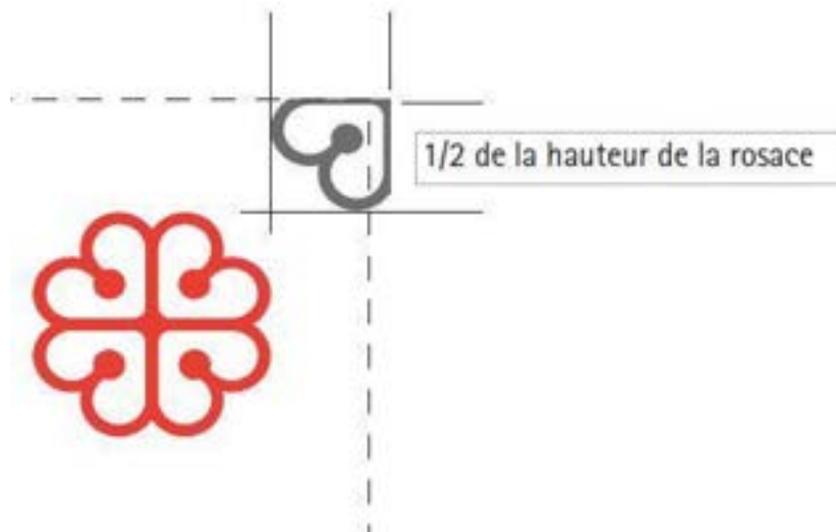
### Cas 3 Arrondissement

à gauche du logo de la Ville de Montréal

### Cas 4 Plusieurs instances gouvernementales



- Il y a trois adaptations possibles des signatures visuelles, soit en couleur (texte en noir avec la rosace rouge), en noir et blanc (texte et rosace en noir) ou en renversé pour les fonds de couleur (le texte et la rosace en renversé blanc).
- Le logo doit être entouré d'un espace de dégagement (équivalent à la demi-rosace tout autour du logo, comme démontré ci-dessous).



3.1.2 Ne pas utiliser le nom ou le logo de l'Arrondissement, en tout ou en partie, en dehors du contexte de l'Entente sans l'autorisation de la personne responsable de l'Arrondissement.

3.1.3 La dénomination de l'Arrondissement doit toujours être « arrondissement de Ville-Marie ».

3.1.4 Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11).

## 3.2 Approbations

3.2.1 Les approbations doivent être soumises à la **Division des communications et des relations avec la communauté de l'arrondissement de Ville-Marie** ([communicationsvillemarie@montreal.ca](mailto:communicationsvillemarie@montreal.ca)) et à la personne responsable du projet à l'Arrondissement. Ceci comprend :

- le plan de communication défini à la clause 1.1, à moins qu'il ne soit inclus dans le dépôt d'une demande de subvention, **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction.
- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de l'Arrondissement, **au moins cinq jours ouvrables** avant leur diffusion.
- le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du projet, **au moins cinq jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.
- une demande écrite de participation de la mairesse ou du maire aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet, **un minimum de vingt jours ouvrables avant la tenue de l'événement**.
- le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet **au moins quinze jours ouvrables** à l'avance.

### IMPORTANT :

Lors de toute communication avec la Division des communications et des relations avec la communauté de l'arrondissement de Ville-Marie, s'assurer de préciser dans sa demande que le **[titre du projet]** est subventionné dans le cadre du programme au développement économique et commercial 2022-2024.

Dossier # : 1245600001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec la communauté
<b>Objet :</b>	Approuver la convention, se terminant au plus tard le 8 mars 2025, avec la Société de développement commercial du Quartier latin pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution totale de 45 000 \$



Aspect financier\_Décos hivernales 24-25\_.pdf



Déclaration\_Charte de la langue française\_SDC QL.pdf



Grille d'analyse Montréal 2030\_SDQL\_Décos hivernales 24-25.pdf



REQ\_SDC Quartier latin.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andree-Anne OUELLET JARJOUR  
commissaire - developpement economique

**Tél :** (438) 354-9449

**Télécop. :**



N° de dossier :

Nature du dossier :

**Fournisseur(s) :**

Nombre de fournisseurs pour ce dossier :

Lien vers [Rechercher Fournisseurs](#) disponible dans GoFinances 2.0 (sous menu Utilitaires) -- Accès sécurisé --

Lien pour une nouvelle [inscription](#) ou une [modification](#) au "Fichier des fournisseurs" (cette étape doit être effectuée [par le fournisseur](#))

	Nom du fournisseur	Numéro (dans fichier des fournisseurs)
1.	SDC Quartier Latin	118994

Financement :

**Montants annuels à prévoir :** (Taxes incluses)

Commentaires:

	Années antérieures	2021	2022	2023	2024	2025	Années ultérieures	Total
Montant					18 000,00 \$	27 000,00 \$		<b>45 000,00 \$</b>

Durée du contrat (indiquer le nombre de mois) :

Date de début :     
jour (si connu)      mois      année

Date de fin :     
jour (si connu)      mois      année

Formulaire complété par :   
Prénom, nom

Date et heure système : 25 septembre 2024 10:24:53

## **DÉCLARATION – CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Je, soussigné, à titre de représentant autorisé de (*nom de l'entreprise*) Société de Développement du Quartier latin (ci-après l'Entreprise) déclare que (*cocher une des cases ci-dessous*) :

- (1) l'Entreprise n'a pas d'établissement au Québec
- (2) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie moins de 50 personnes au Québec
- (3) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec, mais depuis moins de 6 mois
- (4) l'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec et ce, depuis 6 mois ou plus ; je déclare donc que l'Entreprise respecte et va continuer de respecter les exigences du chapitre V du titre II de la *Charte de la langue française* (« La francisation des entreprises ») et (*cocher une des 3 cases ci-dessous*) :
  - je déclare que l'Entreprise détient un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF dont copie est ci-jointe.
  - je déclare que l'Entreprise ne détient pas encore de certificat de francisation. Copie d'une attestation d'application d'un programme de francisation en vigueur délivrée par l'OQLF est ci-jointe.
  - je déclare que l'Entreprise ne détient pas encore de certificat de francisation ni d'attestation d'application d'un programme de francisation. Une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF est ci-jointe. Je déclare de plus que l'Entreprise a rempli ou s'engage à remplir, dans le délai prescrit par la *Charte de la langue française*, les obligations en lien avec la transmission à l'OQLF de l'« analyse de la situation linguistique ».

Signature du représentant de l'Entreprise



Nom du représentant

Rachel Van Velzen

Date

8 janvier 2024

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1245600001

Unité administrative responsable : Arrondissement de Ville-Marie, direction de l'arrondissement, division des communications et des relations avec la communauté

Projet : *SDC Quartier latin – Décorations hivernales 2024-2025*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
<b>Transition écologique</b>			
Les décorations lumineuses de ce projet utilisent des lumières DEL pour l'éclairage. En plus de diminuer la pollution lumineuse, cette technologie est reconnue pour son fort potentiel écoénergétique, car elle augmente la durée de vie des lumières et consomme moins d'énergie. L'utilisation de DEL est un petit pas vers la réduction des émissions de carbone.			
<b>Quartier</b>			
Les résidents et les visiteurs pourront profiter de ces installations pour redécouvrir le temps d'une visite sur la rue Saint-Denis, son décor féérique, les restaurants de quartier et les détaillants qui proposent une gamme complète d'offres et de services adaptés à leurs besoins du quotidien. En plus d'être un attrait, les structures lumineuses contribuent à renforcer le sentiment de sécurité dans les rues de Montréal. Autant pour les clientèles des restaurants et des bars que pour les travailleurs du quartier, ce projet d'illumination augmentera leur qualité de vie en rendant leurs déplacements plus agréables.			
<b>Métropole</b>			
Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole. La qualité du projet et la promotion mise en place à l'occasion contribueront assurément à repositionner			

le Quartier latin à l'échelle de la métropole et au rayonnement du centre-ville.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

**Quartier**

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
- Les résidents et les visiteurs pourront profiter de ces installations pour redécouvrir le temps d'une visite sur la rue Saint-Denis et son décor féérique, leurs restaurants de quartier et les détaillants qui proposent une gamme complète d'offres et de services adaptés à leurs besoins du quotidien.

**Métropole**

- Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.
- La qualité du projet et la promotion mise en place à l'occasion contribueront assurément à repositionner le Quartier latin à l'échelle de la métropole et au rayonnement du centre-ville.

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>x</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>x</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>x</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

<a href="#">État des informations</a>
<a href="#">Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir</a>
<a href="#">Établissements</a>
<a href="#">Index des documents</a>
<a href="#">Index des noms</a>
<a href="#">Historique</a>

# ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-09-18 11:03:38

## État des informations

### Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1140337727
Nom	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER LATIN

### Adresse du domicile

Adresse	305-1726 RUE SAINT-DENIS MONTRÉAL (Québec) H2X3K6 Canada
---------	--

### Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	CHIQUETTE,AVOCATS
Nom de la personne physique	
Nom de famille	ME CHIQUETTE
Prénom	ANNE-MARIE
Adresse	160-2120 av. Victoria Longueuil (Québec) J4V1M9 Canada

## Immatriculation

Date d'immatriculation	1994-04-29
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1994-04-29
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

## Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1994-04-29 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Charte de la ville de Montréal (RLRQ, C-11.4)
Régime courant	QUÉBEC : Charte de la ville de Montréal (RLRQ, C-11.4)

## Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2024-08-27
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2024-06-23 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023	2023-11-15

## Faillite

 L'entreprise n'est pas en faillite.
---

## Fusion, scission et conversion

 Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.
---

## Continuation et autre transformation



Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

**Liquidation ou dissolution**

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

**Activités économiques et nombre de salariés**

## 1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	9861
Activité	Organisations civiques et amicales
Précisions (facultatives)	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DU QUARTIER LATIN

## 2e secteur d'activité



Aucun renseignement n'a été déclaré.

**Nombre de salariés**

Nombre de salariés au Québec	De 1 à 5
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

**ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR****Administrateurs**

## Liste des administrateurs

Nom de famille	PILON
Prénom	DANIEL
Date du début de la charge	2015-03-30

<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	Adresse non publiable
<b>Adresse professionnelle</b>	1594 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K2 Canada

<b>Nom de famille</b>	ANSAY
<b>Prénom</b>	PATRICE
<b>Date du début de la charge</b>	2017-07-07
<b>Fonctions actuelles</b>	Président
<b>Adresse du domicile</b>	Adresse non publiable
<b>Adresse professionnelle</b>	330 rue Ontario E Montréal (Québec) H2X1H6 Canada

<b>Nom de famille</b>	DUCHESNE
<b>Prénom</b>	GUYLAINE
<b>Date du début de la charge</b>	2021-09-22
<b>Fonctions actuelles</b>	Vice-président
<b>Adresse du domicile</b>	Adresse non publiable
<b>Adresse professionnelle</b>	1726 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K6 Canada

<b>Nom de famille</b>	LAVALLÉE
<b>Prénom</b>	MICHEL
<b>Date du début de la charge</b>	2021-09-22
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	Adresse non publiable
<b>Adresse professionnelle</b>	1649 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4 Canada

<b>Nom de famille</b>	L'ARCHEVÊQUE
-----------------------	--------------

<b>Prénom</b>	JEAN-LUC
<b>Date du début de la charge</b>	2021-09-22
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	Adresse non publiable
<b>Adresse professionnelle</b>	800 boul. De Maisonneuve E Montréal (Québec) H2L4L8 Canada

<b>Nom de famille</b>	BÉLISLE
<b>Prénom</b>	LUC
<b>Date du début de la charge</b>	2022-03-28
<b>Fonctions actuelles</b>	Secrétaire Trésorier
<b>Adresse du domicile</b>	Adresse non publiable
<b>Adresse professionnelle</b>	318 rue Ontario E Montréal (Québec) H2X1H6 Canada

<b>Nom de famille</b>	BENOIT
<b>Prénom</b>	NATHALIE
<b>Date du début de la charge</b>	2024-03-26
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	Adresse non publiable
<b>Adresse professionnelle</b>	405 rue Sainte-Catherine E Montréal (Québec) H2L2C4 Canada

<b>Nom de famille</b>	MARCHETERRE
<b>Prénom</b>	IRÈNE
<b>Date du début de la charge</b>	2024-03-26
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	Adresse non publiable

Adresse professionnelle	1000 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X0C1 Canada
Nom de famille	LAVOIE ROUSSEAU
Prénom	NICOLAS
Date du début de la charge	2024-03-26
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	1560 RUE SAINT DENIS MONTRÉAL (Québec) H2X3K3 Canada

**Historique**

Nom de famille	O'DWYER
Prénom	PHILIP
Date du début de la charge	2012-08-31
Date de la fin de la charge	2012-08-31
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	1610 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K2 Canada

Nom de famille	AMERICI
Prénom	HUGO
Date du début de la charge	2012-08-31
Date de la fin de la charge	2012-08-31
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	351 rue Émery Montréal (Québec) H2X1J2 Canada

Nom de famille	DI MAURIZIO
----------------	-------------

<b>Prénom</b>	DANIEL
<b>Date du début de la charge</b>	
<b>Date de la fin de la charge</b>	2015-03-30
<b>Fonctions actuelles</b>	Vice-président
<b>Adresse du domicile</b>	1551 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K3 Canada

<b>Nom de famille</b>	McKAY
<b>Prénom</b>	KEN
<b>Date du début de la charge</b>	2012-09-01
<b>Date de la fin de la charge</b>	2015-03-30
<b>Fonctions actuelles</b>	Président
<b>Adresse du domicile</b>	1741 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4 Canada

<b>Nom de famille</b>	FORTIN
<b>Prénom</b>	JOHN
<b>Date du début de la charge</b>	2012-09-01
<b>Date de la fin de la charge</b>	2015-03-30
<b>Fonctions actuelles</b>	Secrétaire Trésorier
<b>Adresse du domicile</b>	350 rue Émery Montréal (Québec) H2X1J1 Canada

<b>Nom de famille</b>	GUINDON
<b>Prénom</b>	RENÉ
<b>Date du début de la charge</b>	2015-03-30
<b>Date de la fin de la charge</b>	2016-03-29
<b>Fonctions actuelles</b>	Président

Adresse du domicile	2049 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K8 Canada
---------------------	--

Nom de famille	DUCHESNE
Prénom	GUYLAINE
Date du début de la charge	2015-03-30
Date de la fin de la charge	2019-03-25
Fonctions actuelles	Président Trésorier
Adresse du domicile	1720 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K6 Canada

Nom de famille	DI MAURIZIO
Prénom	DANIEL
Date du début de la charge	2016-03-29
Date de la fin de la charge	2017-07-07
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	1551 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K3 Canada

Nom de famille	GAGNÉ
Prénom	SYLVIE
Date du début de la charge	2019-03-25
Date de la fin de la charge	2021-05-13
Fonctions actuelles	Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	352 rue Émery Montréal (Québec) H2X1J1 Canada

Nom de famille	GUIMOND
Prénom	MARTIN

<b>Date du début de la charge</b>	2019-03-25
<b>Date de la fin de la charge</b>	2021-09-22
<b>Fonctions actuelles</b>	Vice-président Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	1741 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4 Canada

<b>Nom de famille</b>	ST-ONGE
<b>Prénom</b>	PATRICK
<b>Date du début de la charge</b>	2019-03-25
<b>Date de la fin de la charge</b>	2021-02-05
<b>Fonctions actuelles</b>	Président Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	1699 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4 Canada

<b>Nom de famille</b>	JODOIN
<b>Prénom</b>	STEEVE
<b>Date du début de la charge</b>	2018-03-14
<b>Date de la fin de la charge</b>	2020-03-11
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	1641 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K3 Canada

<b>Nom de famille</b>	FORTIN
<b>Prénom</b>	JOHN
<b>Date du début de la charge</b>	2018-03-14
<b>Date de la fin de la charge</b>	2020-09-21
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	350 rue Émery Montréal (Québec) H2X1J1 Canada

<b>Nom de famille</b>	MILETTE
<b>Prénom</b>	ALAIN
<b>Date du début de la charge</b>	2015-03-31
<b>Date de la fin de la charge</b>	2020-08-01
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	1430 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3J8 Canada

<b>Nom de famille</b>	BURGER
<b>Prénom</b>	ALICE
<b>Date du début de la charge</b>	2020-09-22
<b>Date de la fin de la charge</b>	2021-09-22
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	300-352 rue Émery Montréal (Québec) H2X1J1 Canada

<b>Nom de famille</b>	MARTIN
<b>Prénom</b>	JOSÉE-ANNE
<b>Date du début de la charge</b>	2020-09-22
<b>Date de la fin de la charge</b>	2024-03-26
<b>Fonctions actuelles</b>	Vice-président Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	Adresse non publiable
<b>Adresse professionnelle</b>	1699 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K4 Canada

<b>Nom de famille</b>	MARTIN
<b>Prénom</b>	JOSÉE-ANNE
<b>Date du début de la charge</b>	2021-05-13

<b>Date de la fin de la charge</b>	2021-09-22
<b>Fonctions actuelles</b>	Secrétaire Trésorier
<b>Adresse du domicile</b>	1726 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K6 Canada

<b>Nom de famille</b>	DAIGNEAULT
<b>Prénom</b>	MARTINE
<b>Date du début de la charge</b>	2021-09-22
<b>Date de la fin de la charge</b>	2022-03-29
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	1726 rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X3K6 Canada

<b>Nom de famille</b>	GADOUA
<b>Prénom</b>	MARIE-PIERRE
<b>Date du début de la charge</b>	2021-09-22
<b>Date de la fin de la charge</b>	2024-03-26
<b>Fonctions actuelles</b>	Administrateur
<b>Adresse du domicile</b>	Adresse non publiable
<b>Adresse professionnelle</b>	535 av. Viger E Montréal (Québec) H2L2P3 Canada

<b>Nom de famille</b>	KASSERWANI
<b>Prénom</b>	GEORGES
<b>Date du début de la charge</b>	2021-09-22
<b>Date de la fin de la charge</b>	2024-03-26
<b>Fonctions actuelles</b>	Vice-président Secrétaire Trésorier Administrateur

Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	405 rue Sainte-Catherine E Montréal (Québec) H2L2C4 Canada

### Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom de famille	VAILLANCOURT-LALIBERTÉ
Prénom	JULIEN
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : DIRECTEUR GÉNÉRAL
Adresse du domicile	Adresse non publiable
Adresse professionnelle	305-1726 RUE SAINT-DENIS MONTRÉAL (Québec) H2X3K6 Canada

### Fondé de pouvoir

 Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.
--

### Administrateurs du bien d'autrui

 Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.
--

## ÉTABLISSEMENTS

 Aucun établissement n'a été déclaré.
--

## INDEX DES DOCUMENTS

### Documents en traitement

 Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.
--

### Documents conservés

#### Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2024-08-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-06-23
Déclaration de mise à jour courante	2023-07-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-05-19
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-06-20
Déclaration de mise à jour courante	2022-05-05
Déclaration de mise à jour courante	2022-03-31
Déclaration de mise à jour courante	2021-09-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-05-18
Déclaration de mise à jour courante	2021-03-24
Déclaration de mise à jour courante	2021-03-22
Déclaration de mise à jour courante	2021-03-05
Déclaration de mise à jour courante	2020-10-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-08-26
Déclaration de mise à jour courante	2020-01-07
Déclaration de mise à jour courante	2019-10-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-05-20
Déclaration de mise à jour courante	2019-04-07
Déclaration de mise à jour courante	2018-07-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-05-22
Déclaration de mise à jour courante	2018-02-05
Déclaration de mise à jour courante	2017-07-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-05-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-07-03
Déclaration de mise à jour courante	2016-03-30
Déclaration de mise à jour de correction	2015-11-24
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-10-22
Déclaration de mise à jour courante	2015-04-14

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-11-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-11-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-09-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2012-09-07
Déclaration annuelle 2010	2010-08-11
Déclaration annuelle 2009	2009-08-20
Déclaration annuelle 2008	2008-11-05
Déclaration annuelle 2007	2007-11-23
Déclaration annuelle 2006	2007-01-05
Déclaration annuelle 2005	2006-03-14
Déclaration annuelle 2004	2005-01-07
Déclaration annuelle 2003	2004-01-23
Déclaration annuelle 2002	2003-02-06
Désistement	2002-12-19
Appel	2002-10-08
Appel	2002-09-27
Décision article 221.1	2002-09-06
Déclaration annuelle 2001	2001-11-28
Déclaration annuelle 2000	2000-11-03
Déclaration annuelle 1999	1999-11-25
Déclaration annuelle 1998	1999-02-01
Déclaration annuelle 1997	1997-10-29
Déclaration annuelle 1996	1997-01-10
Déclaration annuelle 1994	1996-01-31
Déclaration annuelle 1995	1995-11-16
Avis de défaut	1995-11-06
Déclaration initiale	1994-04-29
Certificat de constitution - Avis d'approbation (SIDAC)	1994-04-29

**INDEX DES NOMS**

Date de mise à jour de l'index des noms	2015-10-22
---	------------

**Nom**

Nom	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER LATIN
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1994-04-29
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

**Autres noms utilisés au Québec**

Autre nom	FESTIVAL OUMF
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2015-10-22
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	LE OUMF FESTIVAL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2015-10-22
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	S.D.C. QUARTIER LATIN
-----------	-----------------------

<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	
<b>Date de déclaration du nom</b>	2000-11-03
<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	
<b>Situation</b>	En vigueur

<b>Autre nom</b>	S.D.Q.L.
<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	
<b>Date de déclaration du nom</b>	2000-11-03
<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	
<b>Situation</b>	En vigueur

<b>Autre nom</b>	S.I.D.A.C. QUARTIER LATIN
<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	
<b>Date de déclaration du nom</b>	2000-11-03
<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	
<b>Situation</b>	En vigueur

**Dossier # : 1245600001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des communications et des relations avec la communauté
<b>Objet :</b>	Approuver la convention, se terminant au plus tard le 8 mars 2025, avec la Société de développement commercial du Quartier latin pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution totale de 45 000 \$

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1245600001.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Isabelle FORTIER  
Cheffe d'équipe - Ressources financières

**Tél :** 514 872-4512

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-26

Julie R ROY  
Conseillère en gestion des ressources financières

**Tél :** 514-872-8517

**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs

N° de dossier :

1245600001

- L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur le (ou les) élément(s) suivant(s) de la recommandation tel(s) qu'inscrit(s) au moment de la préparation du présent certificat :

*"Approuver la convention, se terminant au plus tard le 8 mars 2025, avec la Société de développement commercial du Quartier latin dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder, à cette fin, la contribution suivante: 45 000 \$ à la Société de développement commercial du Quartier latin."*

- Dépense totale à prévoir pour ce dossier (taxes non applicables) 45 000,00 \$

	Années antérieures	2024	2025	Total
Montant		18 000,00 \$	27 000,00 \$	<b>45 000,00 \$</b>

**Informations comptables:**

**Imputation** (Taxes non applicables)

Montant: 45 000,00 \$

Au:	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.actif	Futur
	2438	0010000	306156	06501	61900	016216	0000	000000	000000	00000	00000

- Les crédits pour l'année courante sont réservés par l'engagement de gestion no VM45600001
- Les crédits requis pour les années subséquentes seront prévus à l'enveloppe budgétaire.
- Ce dossier est conforme à l'article 458.42 de la L.C.V. puisque l'organisme est une société de développement commercial (SDC) au sens de la Ville.
- Le numéro de résolution sera inscrit dans le SEAO, selon les règles applicables.
- Le présent dossier est conforme à la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

Responsable de l'intervention:

**Isabelle Fortier**

Cheffe d'équipe, ressources financières

Tél.: 514 872-4512

Date: **2024-09-25**

Date et heure système : 25 septembre 2024 17:30:05



**Dossier # : 1245377006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec le Refuge Mitshuap Montréal pour favoriser la sécurité dans les espaces publics, la cohabitation harmonieuse et la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle - Accorder à cette fin, une contribution totale de 56 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec le Refuge Mitshuap Montréal pour favoriser la sécurité dans les espaces publics, la cohabitation harmonieuse et la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle;  
D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 56 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 10:10

**Signataire :** Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) d'arrondissement delegue(e) ville-marie  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245377006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec le Refuge Mitshuap Montréal pour favoriser la sécurité dans les espaces publics, la cohabitation harmonieuse et la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle - Accorder à cette fin, une contribution totale de 56 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offrent la Ville.

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux :

- Axe 1 : Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2 : Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatrices de l'action communautaire dans les quartiers.

Le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des

- enfants, des jeunes et de leur famille;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité.

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

Tel que précisé dans le cadre de référence de Prévention Montréal de l'Arrondissement, une somme annuelle a été réservée pour 2024 et pour 2025 dans chacun des deux axes, afin de soutenir des projets répondant à des besoins émergents au cours de cette période. La sélection du projet du présent dossier s'est fait en conformité avec la Directive de l'Arrondissement encadrant le processus d'évaluation des appels de proposition visant à attribuer des contributions financières à des organismes.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CE22 2148 en date du 21 décembre 2022 :** Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

**CA23 240448 en date du 5 décembre 2023 :** Autoriser une affectation de surplus de 136 344,63 \$ - Approuver les conventions avec neuf organismes afin de soutenir la réalisation de leurs projets en lien avec le développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité ou la prévention en sécurité urbaine - Accorder à cette fin une contribution totale de 792 985 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal.

## DESCRIPTION

### **Projet retenu pour l'axe 2 : Prévention en sécurité urbaine Le Refuge Mitsuap Montréal**

Nom du projet : GSS no 12927 | Patrouille de proximité préventive

**Montant de la contribution recommandée :** 56 000 \$

**Durée :** 9 octobre 2024 au 30 septembre 2025

**Description du projet :** Le projet consiste à déployer des intervenantes et des intervenants de proximité, aux abords du Refuge, en soirée et durant la nuit, lors des

heures d'ouvertures du Refuge Mitshuap Montréal, du lundi au dimanche, de 20 h à 7 h.

## JUSTIFICATION

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

Dans les espaces urbains, la sécurité est un droit et une condition essentielle, pour assurer le sentiment d'inclusion des personnes marginalisées, les droits et la réduction des inégalités et le bien-être et le développement du plein potentiel des personnes et des communautés.

L'insécurité, réelle ou perçue, influence les choix des populations. Elle a un lien direct avec leur capacité à tirer pleinement profit des opportunités urbaines, et peut limiter leur participation à la vie sociale, politique et économique, leur utilisation des services publics ou encore leur fréquentation de certains quartiers et espaces publics. Inversement, une meilleure sécurité et la hausse du sentiment de sécurité peuvent contribuer à renforcer la cohésion sociale au sein d'un quartier ou d'un arrondissement et incitent généralement les populations à participer davantage à la vie citoyenne et à fréquenter plus souvent les espaces publics.

Le projet répond à cet objectif:

- Soutenir le développement d'actions communautaires et citoyennes en sécurité urbaine

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 56 000 \$, est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement suite au virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé à la résolution CE22 2148.

Imputation axe 2 :

2438.0010000.306121.05803.54390.000000.0000.004671.052146.00000.00000

Organisme	Projet	Contributions antérieures	Soutien recommandé pour 2024	Soutien recommandé pour 2025	% du projet financé annuellement
Le Refuge Mitshuap Montréal	GSS: no 12927	Nil	24 000 \$	32 000 \$	100 %

## MONTRÉAL 2030

Ce projet financé dans le cadre du programme Prévention Montréal contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités :

- 8. « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9. « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;

- 18. « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Réduire les inégalités sociales;

- Contribuer à l'inclusion des diverses populations;
- Réduire les comportements à risque chez les jeunes (violence, intimidation, incivilités et méfaits dans l'espace public, etc.);
- Favoriser, soutenir et renforcer la mobilisation et l'engagement de la population, des communautés et des actrices et acteurs locaux autour des questions de sécurité, à développer la connaissance sur ceux-ci et à renforcer le leadership local et les capacités d'actions;
- Améliorer le sentiment de sécurité vécue et perçue de la population au sein de son quartier et de la ville, avec une attention particulière aux personnes et aux milieux plus susceptibles de vivre le plus d'insécurité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique (annexe 2) de la convention.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs (Leilatou DANKASSOUA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Pier Alexandre LEMAIRE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Pier Alexandre LEMAIRE, 27 septembre 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEGAULT  
conseillère en développement communautaire

**Tél :** 438-350-3927  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-25

Gina TREMBLAY  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**Tél :** 514 913-5127  
**Télécop. :** -

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gina TREMBLAY  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

**Tél :** 514 913-5127  
**Approuvé le :** 2024-09-26



Conv prévention MTL\_Mitshuap\_1245377006..pdf



resolution-alexandra-12-sep-2024-docx.pdf

**CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**  
**PRÉVENTION MONTRÉAL : PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ URBAINE POUR LES**  
**ENFANTS ET LES JEUNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ**

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, (Arrondissement de Ville-Marie), personne morale de droit public ayant une adresse au Bureau d'arrondissement de Ville-Marie, situé au 800 boulevard de Maisonneuve Est, 19<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H2L 4L8, agissant et représentée par madame Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement, dûment autorisée en vertu du règlement CA-24-009 du conseil d'arrondissement;

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

**ET :** **REFUGE MITSHUAP MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 2 River Road, Kahnawake, Québec, J0L 1B0, agissant et représentée par Alexandra Ambroise, Directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 778016626RT0001  
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1231614962TQ0001

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** la sécurité et le sentiment de sécurité sont des conditions essentielles à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des jeunes montréalais;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté le programme Prévention Montréal dont l'objectif est d'offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité (ci-après le « **Programme** »);

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pour mission d'offrir un refuge bienveillant et respectueux aux personnes vivant en situation d'itinérance à Montréal, fournissant un hébergement sécurisé, des repas chauds, et un accueil professionnel sept jours sur sept. Nous nous engageons à répondre aux besoins spécifiques de nos usagers, en mettant l'accent sur la diversité culturelle et linguistique, tout en favorisant la réinsertion sociale et la restauration de la dignité individuelle.

**ATTENDU QUE** l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du Programme pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

**ATTENDU QUE** la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

**ATTENDU QUE** la Ville a remis à l'Organisme une copie du Programme et que les conditions prévues à ce programme s'appliquent de façon supplétive à la présente Convention.

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1** **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 2** **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie de la Ville.

### **ARTICLE 3** **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

### **ARTICLE 4** **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

#### **4.1 Réalisation du Projet**

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention.

#### **4.2 Autorisations et permis**

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés relatifs au Projet et les activités qui y sont reliées.

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

### 4.3 Respect des lois

- 4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;
- 4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en termes de visibilité.

### 4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements relatifs au Projet.

### 4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme,

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : [conformitecontractuelle@bvgmtl.ca](mailto:conformitecontractuelle@bvgmtl.ca) (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

#### **4.6 Conseil d'administration**

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

#### **4.7 Responsabilité**

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

#### **4.8 Séance du conseil d'arrondissement**

Lorsque la contribution financière annuelle est accordée par le conseil d'arrondissement, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil d'arrondissement, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

#### **4.9 Communications des informations**

Fournir, sur demande, tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à la présente Convention, à toute personne autorisée par la Ville afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre copie. Les comptes, dossiers ou documents de toute nature, relatifs à la présente Convention, doivent être conservés par l'Organisme et demeurer disponibles afin que toute personne autorisée par la Ville puisse les examiner, les vérifier et en prendre copie jusqu'à six (6) ans suivant la Date de terminaison.

#### **4.10 Sous-traitance**

Ne pas faire exécuter par des tiers, notamment en sous-traitance, toute partie du Projet prévu selon les modalités définies à la présente Convention sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du Responsable.

### **ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE**

#### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de CINQUANTE-SIX MILLE dollars (56 000,00 \$), incluant

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

## 5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de VINGT-QUATRE MILLE dollars (24 000,00 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de VINGT-HUIT MILLE dollars (28 000,00 \$), au mois de mars 2025,
- un versement final au montant de QUATRE MILLE dollars (4 000,00 \$), à la remise du rapport final.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

## 5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale. L'Organisme devra rembourser à la Ville toute somme utilisée à des fins autres que celles prévues à la présente Convention.

## 5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

## **ARTICLE 6** **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

**6.1** L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

**6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

**6.3** L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

- 6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;
  - 6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;
  - 6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente Convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.
- 6.4** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

## **ARTICLE 7**

### **DÉFAUT**

- 7.1** Il y a défaut :
- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
  - 7.1.2 si l'Organisme a présenté à la Ville des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations;
  - 7.1.3 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
  - 7.1.4 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
  - 7.1.5 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphes 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente Convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3, 7.1.4 ou 7.1.5, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

## **ARTICLE 8** **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention, que ce soit en vertu de l'article 8.1 ou de tout autre article de la présente Convention.
- 8.3** Sous réserve de l'article 8.1, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.
- 8.4** Nonobstant l'article 8.3, la Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées à l'Organisme si elle résilie la présente Convention parce qu'elle est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles la contribution financière a été octroyée dans le cadre de la présente Convention.

## **ARTICLE 9** **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, au plus tard le 31 décembre 2025.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

## **ARTICLE 10** **ASSURANCES**

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de DEUX MILLIONS de dollars (2 000 000,00 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

## **ARTICLE 11**

### **DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DE PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE**

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente Convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

## **ARTICLE 12**

### **CONFIDENTIALITÉ**

L'Organisme s'engage à ce que ni lui ni aucun de ses employés ne divulgue, sans y être dûment autorisé par la Ville, les données, analyses ou résultats inclus dans les Rapports ou quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans le cadre de l'exécution de la présente Convention.

## **ARTICLE 13**

### **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

**13.1** L'Organisme déclare et garantit :

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

- 13.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 13.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle relatifs au Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 13.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 13.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci;

**ARTICLE 14**  
**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**14.1 Entente complète**

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

**14.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

**14.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

**14.4 Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

**14.5 Modification à la présente Convention**

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

#### **14.6 Lois applicables et juridiction**

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

#### **14.7 Ayants droit liés**

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

#### **14.8 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

#### **14.9 Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

##### **Élection de domicile de l'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile au 2 River Road, Kahnawake, Québec, J0L 1B0, et tout avis doit être adressé à l'attention de la direction. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

##### **Élection de domicile de la Ville**

La Ville fait élection de domicile au 800 boulevard de Maisonneuve Est, 19e étage, Montréal, Québec, H2L 4L8, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

**14.10 Exemple ayant valeur d'original**

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le .....<sup>e</sup> jour de octobre 2024

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement

Le .....<sup>e</sup> jour de octobre 2024

**REFUGE MITSHUAP MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Alexandra Ambroise, Directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie de la Ville de Montréal, le 8<sup>e</sup> jour de octobre 2024 (Résolution CA.....).

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

**ANNEXE 1**  
**PROJET**

Voir Pièce jointe : Patrouille de proximité préventive  
Le Refuge Mitsuap Montréal

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

## ANNEXE 2

### PROTOCOLE DE VISIBILITÉ



Ce protocole définit les dispositions que l'organisme soutenu par l'arrondissement de Ville-Marie doit respecter afin d'accorder une visibilité à l'Arrondissement dans le cadre de l'entente conclue avec ce dernier.

#### 1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

- 1.1 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.
- 1.2 Offrir à l'Arrondissement la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme définis à la clause 2.2.

#### 2. COMMUNICATIONS

##### 2.1 Reconnaissance de l'arrondissement de Ville-Marie

- 2.1.1 Mentionner la contribution de l'Arrondissement lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun. La dénomination de l'Arrondissement doit toujours être « **arrondissement de Ville-Marie** ».
- 2.1.2 Apposer le logo générique de l'Arrondissement sur tous les outils de communication imprimés et/ou numériques. Il sera transmis à l'organisme par le responsable du projet à l'Arrondissement.



Logo générique :

[Lien pour télécharger les logos.](#)

##### 2.1.2.1 Normes graphiques

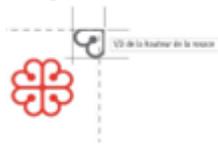
- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation des logotypes de l'Arrondissement et ses normes d'utilisation, à savoir :
  - Le texte ou les textes et la rosace sont indissociables, de même que leur positionnement.

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

- Lorsqu'il est agrandi ou rapetissé, le logo ne doit pas être déformé (respect des proportions).
- Le positionnement du logo, généralement dans la partie inférieure des documents, doit démontrer le niveau d'implication de l'Arrondissement dans un contexte de partenariat (plus gros, plus petit).
- Utiliser une des trois adaptations possibles pour le logo, soit en couleur (texte en noir avec la rosace rouge), en noir et blanc (texte et rosace en noir) ou en renversé (le texte et la rosace en renversé blanc).



- Le logo doit être entouré d'un espace de dégagement (équivalent à la demi-rosace tout autour du logo, comme démontré ci-dessous).



2.1.4 Lorsque le logo ne peut être apposé, inclure l'une des mentions suivantes ou toute autre version applicable, selon ce qui s'applique le mieux :

« Le [nom du projet] est rendu possible grâce au soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie. »

« L'arrondissement de Ville-Marie et [Nom de l'Organisme] sont fiers partenaires du [nom du projet]. »

« [Nom de l'Organisme] remercie l'arrondissement de Ville-Marie et [nom des partenaires] pour leur soutien financier dans la réalisation du [nom du projet]. »

## 2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de l'Arrondissement en employant l'une des mentions définies ci-haut.
- Offrir la possibilité d'insérer une citation d'une ou d'un élu-e de l'Arrondissement dans le communiqué de presse, **un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.**
- Faire parvenir une demande écrite de participation de la mairesse aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés à l'entente, **un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.**

- Mettre l'Arrondissement comme coorganisateur des événements sur Facebook s'il y a lieu.

### 2.3 Publicité et promotion

Diffuser, dans au moins l'un des réseaux sociaux énumérés ci-après, une publication reconnaissant la contribution de l'Arrondissement, en l'identifiant et en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies à la clause 2.1.4 ainsi qu'un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- sur LinkedIn : @Arrondissement de Ville-Marie – Ville de Montréal
- sur Facebook : @centrevillemontreal
- Instagram : @centrevillemontreal
- Twitter : @CentrevilleMTL

### 2.4 Bilan de visibilité

Remettre un bilan de la visibilité accordée à l'Arrondissement dans le cadre de la reddition de compte globale de la subvention. Y inclure si possible :

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;
- des photos du projet;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participantes et de participants.

### 2.5 Approbations

Les approbations doivent être soumises à la personne responsable du projet à l'Arrondissement dans des délais raisonnables.

En cas de doute ou pour recevoir des conseils, n'hésitez pas à nous contacter en amont.

Paraphes	
VILLE	ORGANISME

## Résolution du conseil d'administration du Refuge Mitshuap Montréal le 12 septembre 2024

---

Il est résolu par les membres du conseil d'administration du *Refuge Mitshuap Montréal* qu'Alexandra Ambroise, directrice générale, est la personne désignée à agir au nom de l'organisme pour l'année 2024-2025. Celle-ci se conformera aux exigences du mandat et au suivi des projets qui en découlent. Elle agira également comme signataire pour les programmes de subventions, les contrats de professionnels et pour toutes autres demandes relatives à l'organisation.

Cette action est approuvée afin de soutenir les objectifs à long terme de l'organisation et de maintenir la mission du Refuge Mitshuap Montréal.

Membre du conseil d'administration



**Jean-Charles Pietacho**



**Tina Vassiliou**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Objet :</b>	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec le Refuge Mitshuap Montréal pour favoriser la sécurité dans les espaces publics, la cohabitation harmonieuse et la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle - Accorder à cette fin, une contribution totale de 56 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal



Grille d'analyse Montréal 2030\_Mitshuap\_1245377006.pdf



REQ\_Mitshuap\_1245377006.pdf



Charte langue française\_Mitshuap\_1245377006.pdf



PROJET-12927-VERSION-32016-2024-09-26.pdf



Aspect\_financier\_Mitshuap\_GDD\_1245377006.pdf



vm\_cadre\_de\_reference\_prevention\_montreal\_dec\_2023.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LEGAULT  
conseillère en développement communautaire

**Tél :** 438-350-3927  
**Télécop. :**

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1245377006

Unité administrative responsable : Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social / Arrondissement de Ville-Marie

Projet : **12927 | Patrouille de proximité préventive | Refuge Mitshuap**

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  Priorité 8 : Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous  Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire  Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

Le projet permettra, à des échelles diverses :

- 1- Prévenir des situations de crise et promouvoir un environnement de cohabitation pacifique.
- 2- Réduction des conflits et promouvoir la réduction des méfaits. Renforcement du sentiment de sécurité des différents groupes dans l'espace public.

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li><li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li><li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li><li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li></ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>	<b>x</b>		
b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>	<b>x</b>		
c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	<b>x</b>		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



## Rechercher une entreprise au registre

### État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2024-06-06 13:56:43

#### État des informations

##### Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1179749263
Nom	REFUGE MITSHUAP MONTRÉAL

##### Adresse du domicile

Adresse	2 River Rd. Kahnawake (Québec) J0L1B0 Canada
---------	--

##### Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

##### Immatriculation

Date d'immatriculation	2024-04-19
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2024-04-19
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

##### Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	2024-04-19 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

##### Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2024-04-22
---	------------

Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle

Aucune déclaration de mise à jour annuelle n'a été produite à ce jour.

Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle

### Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

### Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

### Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

### Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

### Activités économiques et nombre de salariés

#### 1<sup>er</sup> secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)

9861

Activité

Organisations civiques et amicales

Précisions (facultatives)

HÉBERGEMENT DE NUIT ET REPAS POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

#### 2<sup>e</sup> secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

### Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

De 26 à 49

Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail

0%

### Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

#### Liste des administrateurs

Nom de famille

Piétacho

Prénom

Joseph Charles

Date du début de la charge

2024-04-19

Date de fin de la charge

Fonctions actuelles

Président

Adresse du domicile	18 rue Mistamehkanau Mingan (Québec) G0G1V0 Canada
Adresse professionnelle	

Nom de famille	Vassiliou
Prénom	Tina
Date du début de la charge	2024-04-19
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	2610 boul. Hamelin Trois-Rivières (Québec) G9C0N1 Canada
Adresse professionnelle	

Nom de famille	Ambroise
Prénom	Alexandra
Date du début de la charge	2024-04-19
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire, Trésorier
Adresse du domicile	1-3990 Grand Boulevard Longueuil (Québec) J4T2M6 Canada
Adresse professionnelle	

#### Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

#### Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

#### Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

#### Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

#### Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

#### Index des documents

##### Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration initiale	2024-04-22
Lettres patentes	2024-04-19

**Index des noms**

Date de mise à jour de l'index des noms	2024-04-19
---	------------

**Nom**

<b>Nom</b>	<b>Versions du nom dans une autre langue</b>	<b>Date de déclaration du nom</b>	<b>Date de déclaration du retrait du nom</b>	<b>Situation</b>
REFUGE MITSHUAP MONTRÉAL		2024-04-19		En vigueur

**Autres noms utilisés au Québec**

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.
--



© Gouvernement du Québec

## DÉCLARATION-CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

---

Dans le cadre du projet de loi 96 sur la langue officielle et commune du Québec, le français (PL 96) qui a été sanctionné le 1er juin 2022. Ce dernier prévoit des modifications à la Charte de la langue française (la Charte) qui ont un impact important en ce qui concerne les contrats.

Ces nouvelles dispositions ont pour objectif d'affirmer que la seule langue officielle du Québec est le français et prévoit notamment des obligations relatives à l'octroi de tout contrat ou de toute subvention par les municipalités, quelles que soient sa valeur et sa nature (article 152.1 de la Charte).

Avant de conclure un contrat à une entreprise ou accorder une subvention à un organisme, la ville vous demande de compléter et de nous transmettre le formulaire de déclaration ci-dessous.

**Je, soussigné, à titre de représentant autorisé de (nom de l'entreprise) \***

REFUGE Mitshuap MONTREAL

**(Ci-après l'Entreprise) déclare que (cocher une des cases ci-dessous) : \***

- 1- L'Entreprise n'a pas d'établissement au Québec
- 2- L'Entreprise a un établissement au Québec et emploie moins de 50 personnes au Québec
- 3- L'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec, mais depuis moins de 6 mois
- 4- L'Entreprise a un établissement au Québec et emploie 50 personnes ou plus au Québec et ce, depuis 6 mois ou plus ; je déclare donc que l'Entreprise respecte et va continuer de respecter les exigences du chapitre V du titre II de la Charte de la langue française (« La francisation des entreprises ») et (cocher une des 3 cases ci-dessous) :

**Cochez une des 3 cases ci-dessous : \***

- Je déclare que l'Entreprise détient un certificat de francisation en vigueur délivré par l'OQLF dont copie est ci-jointe.
- Je déclare que l'Entreprise ne détient pas encore de certificat de francisation. Copie d'une attestation d'application d'un programme de francisation en vigueur délivrée par l'OQLF est ci-jointe.
- Je déclare que l'Entreprise ne détient pas encore de certificat de francisation ni d'attestation d'application d'un programme de francisation. Une attestation d'inscription délivrée par l'OQLF est ci-jointe. Je déclare de plus que l'Entreprise a rempli ou s'engage à remplir, dans le délai prescrit par la Charte de la langue française, les obligations en lien avec la transmission à l'OQLF de l'« analyse de la de la situation linguistique ».

## DÉCLARATION – CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

---

**Nom \***

ALEXANDRA  
Prénom

AMBROISE  
Nom de famille

**Date \***

5

10

2024

Jour

Mois

Année

**Signature :**



---

## **#12927 - Patrouille de proximité préventive - Demande de soutien financier (envoyée le 26 septembre 2024 à 14:59)**

Nom de l'organisme	Mission
Refuge Mithuap Montréal	Notre mission est d'offrir un refuge bienveillant et respectueux aux personnes vivant en situation d'itinérance à Montréal, fournissant un hébergement sécurisé, des repas chauds, et un accueil professionnel sept jours sur sept. Nous nous engageons à répondre aux besoins spécifiques de nos usagers, en mettant l'accent sur la diversité culturelle et linguistique, tout en favorisant la réinsertion sociale et la restauration de la dignité individuelle.

### **Nature de la demande**

Demande de soutien financier formulée dans le cadre de l'appel de projet:  
**Ville-Marie - Appel de projets Prévention Montréal 2024-2025 | Axe 1 Développement de l'enfant et du jeune - Axe 2 Prévention en sécurité urbaine (Prévention Montréal)**

### **Informations générales**

Nom du projet: Patrouille de proximité préventive

Numéro de projet GSS: 12927

### **Répondant du projet**

Le répondant du projet est-il également le responsable de l'organisme?

Non

Prénom: Alexandra

Nom: Ambroise

Fonction: Directeur(trice) général(e)

Numéro de téléphone: (418) 350-1324

Numéro de télécopieur:

Courriel: alexandramithuap@gmail.com

### **Signataire du projet**

Le signataire du projet est-il également le responsable de l'organisme?

Oui

Prénom: Alexandra

Nom: Ambroise

Fonction: Directeur(trice) général(e)

## Échéancier du projet

Quel est l'échéancier du projet?

Période du projet		
	Date de début	Date de fin
Prévue	2024-10-09	2025-05-31

Date limite de réception du rapport final ⓘ
2025-07-01

## Résumé du projet

Le projet consiste à déployer des intervenant.e.s de proximité, aux abords du Refuge, en soirée et durant la nuit, lors des heures d'ouvertures du Refuge Mitshuap Montréal, du lundi au dimanche, de 20h à 7h.

Ces intervenant.e.s travaillent déjà au Refuge. Ils et elles connaissent très bien les usager.ères qui bénéficient des services " culturellement adapté" offerts par ce refuge. Pourquoi ne pas profiter déjà de la présence de ces intervenants pour aller faire des tournées à l'extérieur et ainsi aller à la rencontre des personnes sans logis et leur offrir du soutien.

Les intervenant.e.s de proximité sont sensibilisés aux diverses difficultés que peuvent vivre les personnes en situations d'itinérance. Ils se promèneront sur la rue Ste-Catherine ouest - rue Tupper - rue Lambert-Classe - rue Du Fort tout proche du refuge. Ils agiront en toute vigilance auprès des personnes qu'ils rencontreront. Ils prodigueront une présence rassurante, une écoute attentive et une disponibilité. Ils profiteront également de l'occasion pour les sensibiliser à adopter des comportements sécuritaires. Ils les inviteront au Refuge ou les orienteront vers les ressources disponibles. Advenant une situation de crise et d'urgence, ils sauront apporter une aide immédiate (par exemple: un état de surdose). Ils seront les yeux sur le terrain, le soir et la nuit alors que nul autre intervenant social n'est présent mis à part, l'équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS). D'ailleurs, la collaboration avec l'EMMIS sera renforcée dans ce secteur par la présence de ces nouveaux intervenants sur le terrain dans une plage horaire hors normes.

## Impacts, résultats, activités

### IMPACT(S) VISÉ(S)

Prévenir des situations de crise et promouvoir un environnement de cohabitation pacifique.

### RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)

Réduction des conflits et promouvoir la réduction des méfaits. Renforcement du sentiment de sécurité des différents groupes dans l'espace public.

### ACTIVITÉ(S) PRÉVUE(S)

Effectuer des patrouilles de prévention dans le quadrilatère en soirée et la nuit 7/7jours.

Fréquence de l'activité	Nombre de fréquences	Nombre de fois par fréquence	Durée en heures de l'activité	Nombre de groupes	Nombre de participants
Par jour	2	2	2	1	30

### Mesures des résultats

Par des données administratives et des indicateurs de rendement collectés dans le cadre du projet (ex : nombre de participant.e.s, nombre d'interventions, de plaintes, etc.)

### Précision

## Lieu(x) où se déroule le projet

Nom du lieu: Square Cabot

No civique: 2330

Rue: Ste-Catherine ouest

Code postal: H3H 1N2

Ville ou arrondissement: Ville-Marie

Ville précision:

## Priorités d'intervention

- **Axe 2 - Objectif 2.1 : Soutenir le développement d'actions communautaires et citoyennes en sécurité urbaine - Prévention Montréal:**  
Favoriser la sécurité dans les espaces publics, cohabitation sociale harmonieuse et sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle
- **Axe 2 - Objectif 2.2 : Appuyer la mise en place d'initiatives ciblées en prévention de la violence chez les enfants et les jeunes à risque de commettre ou de subir la violence - Prévention Montréal:**  
Développer les compétences et les habiletés sociales
- **Axe 2 - Objectif 2.2 : Appuyer la mise en place d'initiatives ciblées en prévention de la violence chez les enfants et les jeunes à risque de commettre ou de subir la violence - Prévention Montréal:** Accompagnement et interventions ciblés

## **Personnes différentes bénéficiant des activités du projet**

	<b>Nb. hommes</b>	<b>Nb. femmes</b>	<b>Autres identités de genre</b>	<b>Total (H + F + Autres)</b>
Prévu	30	15	2	47

## **Groupes d'âge auxquels s'adresse directement le projet**

- Jeunes adultes (18 – 35 ans)
- Adultes (36 – 64 ans)
- Personnes âgées (65 ans et plus)

## **Type(s) de ménage(s) auxquels s'adresse directement le projet**

- Tous les types de ménage

## **Autres caractéristiques de la population directement ciblée par le projet**

- Populations autochtones
- Personne en situation d'itinérance
- Personnes victimes de violences conjugales

## **Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)**

**Le projet a-t-il fait l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)?**

Oui

**Informations complémentaires:**

Avec notre registre des usagers nous pouvons cibler une clientèle diversifiée hommes - femmes ainsi que la communauté LGBTQ+. Notre organisme a toujours un intervenant pour les hommes et une intervenante pour les femmes. Lors des patrouilles les intervenants ont une radio afin de se communiquer entre eux pour une meilleure intervention et efficace.

La visibilité pour nos vigiles va rendre nos interventions plus rapides et agir efficacement.

## **Contributions des partenaires**

**Nom du partenaire:** Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)

**Précision:** de l'Ouest-de-l'Îles de Montréal

Type de soutien	Montant	Soutien confirmé
Autres : précisez Expertise autochtone - sécurisation culturellement adapté		Oui

**Adresse courriel:**

**Numéro de téléphone:**

**Adresse postale:** 2021, rue Union

**Ville:** Ville de Montréal

**Province:** Québec

**Code postal:** H3A 2S9

**Nom du partenaire:** Autre partenaire : veuillez l'identifier

**Précision:** Femme autochtones Québec

Type de soutien	Montant	Soutien confirmé
Soutien administratif		Oui

**Adresse courriel:**

**Numéro de téléphone:**

**Adresse postale:** P.O Box 1989

**Ville:** Autre

**Province:** Québec

**Code postal:** J0L 1B0

**Nom du partenaire:** Autre partenaire : veuillez l'identifier

**Précision:** Chef de la Nation Innu d'Ekuanitshit - Jean-Charles Pietacho

Type de soutien	Montant	Soutien confirmé
Participation au comité aviseur / Concertation		Oui

**Adresse courriel:**

**Numéro de téléphone:**

**Adresse postale:** 35, rue Manitou

**Ville:** Autre

**Province:** Québec

**Code postal:** G0G 1V0

## **Budget pour le personnel lié au projet**

Poste(s) à taux horaire régulier	Taux horaire régulier	Nombre d'heures par semaine	Taux des avantages sociaux par semaine	Nombre de semaines prévu	Nombre de postes prévu	Budget total prévu
Intervenant(e)	30,00 \$	17,50	0,00 \$	40	2	42 000,00 \$
<b>Total</b>						<b>42 000,00 \$</b>

## **Budget prévisionnel global**

	Montant demandé à la Ville dans le cadre de l'appel de projet	Montant de l'autofinancement	Montant demandé au(x) partenaire(s) financier(s)		
	Prévention Montréal	Somme de tous les \$ «Autofinancement»	Somme de tous les \$ appuis financiers SAUF «Autofinancement»		
	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		
<b>Budget pour le personnel lié au projet</b>					
				<b>Total</b>	<b>Frais liés au personnel du projet ⓘ</b>
Intervenant(e)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>	42 000,00 \$
<b>Total</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>42 000,00 \$</b>
<b>Frais d'activités</b>					
				<b>Total</b>	
Équipement: achat ou location	2 400,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>2 400,00 \$</b>	
Fournitures de bureau, matériel d'animation	3 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>3 000,00 \$</b>	
Photocopies, publicité	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>	
Déplacements	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>	
Locaux, conciergerie ou surveillance	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>	
Assurances (frais supplémentaires)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>0,00 \$</b>	
Autres	3 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	<b>3 000,00 \$</b>	
<b>Total</b>	<b>8 400,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>8 400,00 \$</b>	
<b>% maximum =</b>	20 %				
<b>% atteint =</b>	<b>60 %</b>				
<b>Frais administratifs</b>					
	<b>5 600,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>5 600,00 \$</b>	
<b>% maximum =</b>	10 %				
<b>% atteint =</b>	<b>40 %</b>				
<b>Total</b>	<b>14 000,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>14 000,00 \$</b>	
<b>Montants non dépensés</b>	—	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	—	

## **Informations complémentaires**

### **Au besoin, ajouter des informations complémentaires sur le projet**

Notre approche sur le travail de proximité vise à améliorer la santé et le bien-être de la population en ciblant principalement les individus qui font face à des difficultés sur le plan économique et social. Elle s'adresse aux personnes en situation d'exclusion sociale et qui, habituellement, ont peu ou pas de contact avec les services communautaires disponibles.

Nos bénéficiaires incluent des personnes en situation d'itinérance confrontées à des défis tels que la toxicomanie, l'isolement, l'exclusion sociale, la santé mentale et la grande pauvreté. Les intervenant.e.s établiront des liens pour promouvoir le bien-être collectif.

Le refuge est géré par une femme Innu et l'équipe est composé de 75 % proviennent majoritairement des Premières Nations.

## Documents spécifiques au projet

### Budget détaillé du projet

Nom du fichier	Périodes
budget prévention montréal.xlsx	<i>Non applicable</i>

### Bilan de la dernière édition du projet (si complété hors GSS)

Nom du fichier	Périodes
État des résultats - Maison André-Raphael Versement FAQ 15-12-2023.pdf	<i>Non applicable</i>

### Tous autres documents pertinents au projet (lettre d'intention, d'appui, dépliant, revue de presse, etc.)

Nom du fichier	Périodes
Doc - 5 juin 2024 - 16-53.pdf	<i>Non applicable</i>

### Résolution de votre conseil d'administration désignant une personne habilitée à signer la (les) convention(s) avec la Ville de Montréal.

Nom du fichier	Périodes
Résolution Alexandra - 12 sep 2024 .docx	<i>Non applicable</i>

## Engagement du répondant

Nom du fichier
engagement.pdf

Atteste que les renseignements qui figurent dans ce formulaire sont exacts et complets et qu'en cas de modification, nous nous engageons à informer sans délai la Ville de Montréal.

Oui

**N° de dossier :**

**Nature du dossier :**

**Fournisseur(s) :**

Nombre de fournisseurs pour ce dossier :

[Lien vers Rechercher Fournisseurs](#) disponible dans GoFinances 2.0 (sous menu Utilitaires) -- Accès sécurisé --

[Lien pour une nouvelle inscription](#) ou une [modification](#) au "Fichier des fournisseurs" (cette étape doit être effectuée [par le fournisseur](#))

	Nom du fournisseur	Numéro (dans fichier des fournisseurs)
1.	Refuge Mitsuap Montréal	717431

**Financement :**

**Montants annuels à prévoir :** (Taxes incluses)

Commentaires:

Prévention Montréal  
 Axe 2 : 2438.0010000.306121.05803.54390.000000.0000.004672.052146.00000.00000

	Années antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	Années ultérieures	<b>Total</b>
Montant		24 000,00 \$	32 000,00 \$					<b>56 000,00 \$</b>

**Durée du contrat (indiquer le nombre de mois) :**

Date de début :     
jour (si connu)      mois      année

Date de fin :     
jour (si connu)      mois      année

**Formulaire complété par :**   
Prénom, nom

Date et heure système : 25 septembre 2024 18:04:10



# Prévention Montréal Cadre de référence

Programme de prévention en sécurité urbaine pour les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité.

# TABLE DES MATIÈRES

Dates à retenir pour l'appel de projets	4
Contexte	5
Le droit des enfants et des jeunes à des opportunités	5
La sécurité urbaine, c'est quoi?	6
Un programme adapté aux besoins et aux réalités d'une métropole diversifiée	6
<b>Objectifs du programme</b>	<b>7</b>
Des axes d'intervention visant à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires	8
<b>Axe 1 : Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité</b>	<b>9</b>
Objectif principal	9
Objectif 1.1 : Développer l'engagement civique et social des enfants et des jeunes et les sensibiliser sur leurs droits.	9
<b>Axe 2 : Prévention en sécurité urbaine</b>	<b>11</b>
Objectif principal	11
Objectif 2.1 : Soutenir le développement d'actions communautaires et citoyennes en sécurité urbaine	11
Objectif 2.2 : Appuyer la mise en place d'initiatives ciblées en prévention de la violence chez les enfants et les jeunes à risque de commettre ou de subir la violence	13
<b>Budget disponible</b>	<b>13</b>
Répartition financière	13
<b>Admissibilité</b>	<b>16</b>
Organismes	16
Dépenses admissibles	17
Dépenses non admissibles	18
<b>Processus décisionnel et critères d'analyse</b>	<b>19</b>
Validation de l'admissibilité des projets	19
<b>Grille d'analyse</b>	<b>20</b>
Indicateurs	23
L'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+)	25
<b>Comité de sélection et approbation des projets</b>	<b>25</b>
Comité de sélection	25
Consultation du milieu	26

Approbation des projets	26
<b>Reddition de comptes et suivi des projets</b>	<b>27</b>
<b>Soumission d'une demande</b>	<b>27</b>
Informations générales	27
<b>Offre de soutien et d'accompagnement</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 1 - L'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle</b>	
<b>30</b>	
<b>Annexe 2 - Fiche d'appréciation complétée par les partenaires</b>	<b>31</b>

# Dates à retenir pour l'appel de projets

Lancement de l'appel de projets	Lundi 17 juillet 2023
Demande d'information et d'accompagnement	En tout temps, en écrivant à <a href="mailto:dslds-ville-marie@montreal.ca">dslds-ville-marie@montreal.ca</a> en mentionnant PRÉVENTION MONTRÉAL dans l'objet du courriel.
Date de soumission des projets  Dans le cas des besoins émergents, les organismes pourront déposer une demande au cours de l'année, sous réserve des disponibilités financières. Un délai minimal de dix semaines est à prévoir pour l'analyse et la sélection des projets.	En tout temps en 2024 ou 2025
Début des projets	Variable, selon la date de dépôt du projet par l'organisme et la date d'approbation par le conseil d'arrondissement.
Fin des projets	Au plus tard le 31 décembre 2025

# Contexte

Ce cadre présente les orientations générales du programme Prévention Montréal 2024-2025 pour l'arrondissement de Ville-Marie, les balises administratives et le budget de cet appel de projet.

Issu d'une réflexion sur la mise en commun de quatre initiatives municipales<sup>1</sup>, le programme pluriannuel intitulé Prévention Montréal vise à engager une action structurante afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

## Le droit des enfants et des jeunes à des opportunités

L'action municipale envers les enfants et les jeunes de Montréal repose sur les valeurs de dignité humaine, de justice, de paix, d'égalité, de transparence et de démocratie. Ces valeurs soulignées dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités sont d'ailleurs à la base des droits humains reconnus par les Nations unies.

La Ville de Montréal doit s'assurer que l'ensemble de la population puisse circuler librement dans les lieux publics, sans violence, sans harcèlement, en toute sécurité. Les études récentes ont mis en évidence la pluralité des expériences en matière de harcèlement de rue et de violences sexuelles dans les lieux publics, qui affecte particulièrement le sentiment de sécurité des jeunes filles ainsi que les femmes racisées ou Autochtones.

---

<sup>1</sup> L'année 2022 voit la fin de cycle de 4 initiatives :

- Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ)
- Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ)
- Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU)
- Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables

Cet engagement de la Ville ne peut se concrétiser qu'en levant les obstacles structurels et en offrant des opportunités d'accès aux services, aux infrastructures et aux activités. C'est, en d'autres termes, en donnant des opportunités pour les plus vulnérables. La Ville tient compte des diverses réalités auxquelles sont confrontés les enfants et les jeunes en luttant activement contre toutes formes de discriminations systémiques pour assurer leur plein épanouissement.

## La sécurité urbaine, c'est quoi?

Dans les espaces urbains, la sécurité est un droit et une condition essentielle, pour assurer le sentiment d'inclusion, le bien-être et le développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Elle implique une dimension objective (risque réel) et subjective (sentiment de sécurité) et englobe, sans s'y restreindre, de nombreuses composantes telles que la prévention des violences (ex. violences sexistes, harcèlement de rue, violences armées, intrafamiliales, à caractère haineux, etc.), la qualité et l'accès aux espaces publics, l'inclusion des personnes marginalisées, les droits et la réduction des inégalités.

L'insécurité, réelle ou perçue, influence les choix des populations. Elle a un lien direct avec leur capacité à tirer pleinement profit des opportunités urbaines, et peut limiter leur participation à la vie sociale, politique et économique, leur utilisation des services publics ou encore leur fréquentation de certains quartiers et espaces publics. Inversement, une meilleure sécurité et la hausse du sentiment de sécurité peuvent contribuer à renforcer la cohésion sociale au sein d'un quartier ou d'un arrondissement et incitent généralement les populations à participer davantage à la vie citoyenne et à fréquenter plus souvent les espaces publics. La vision de la sécurité urbaine mise de l'avant dans ce programme est ancrée dans une perspective de développement social. En ce sens, les stratégies qui en découlent s'intéressent aux facteurs qui influencent la sécurité des milieux de vie et des jeunes, tout en misant sur l'action communautaire et civique dans les quartiers.

## Un programme adapté aux besoins et aux réalités d'une métropole diversifiée

Pour prévenir et lutter contre toutes formes de discrimination, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) est un outil qui vise à garantir les droits de chaque personne. Il permet de prendre en compte les réalités différenciées des personnes en raison de leur âge, de leur sexe, de leur classe sociale, de leur situation de handicap, de leur origine ethnoculturelle, de leur couleur de peau, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, etc.

L'ADS+ invite à considérer chacune des populations dans sa diversité en portant une attention particulière aux réalités vécues par les personnes vivant plusieurs discriminations imbriquées. En analysant et en agissant contre les discriminations, elle permet de mettre en œuvre les interventions les plus adéquates et inclusives possibles et de promouvoir les droits fondamentaux, et ce, de la conception à la mise en œuvre des projets. Dans ce programme, l'ADS+ est intégrée de façon transversale.

# Objectifs du programme

Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires, dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité.

À court terme, il vise à favoriser, soutenir et renforcer :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité.

À moyen et long terme, il conduit à :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;

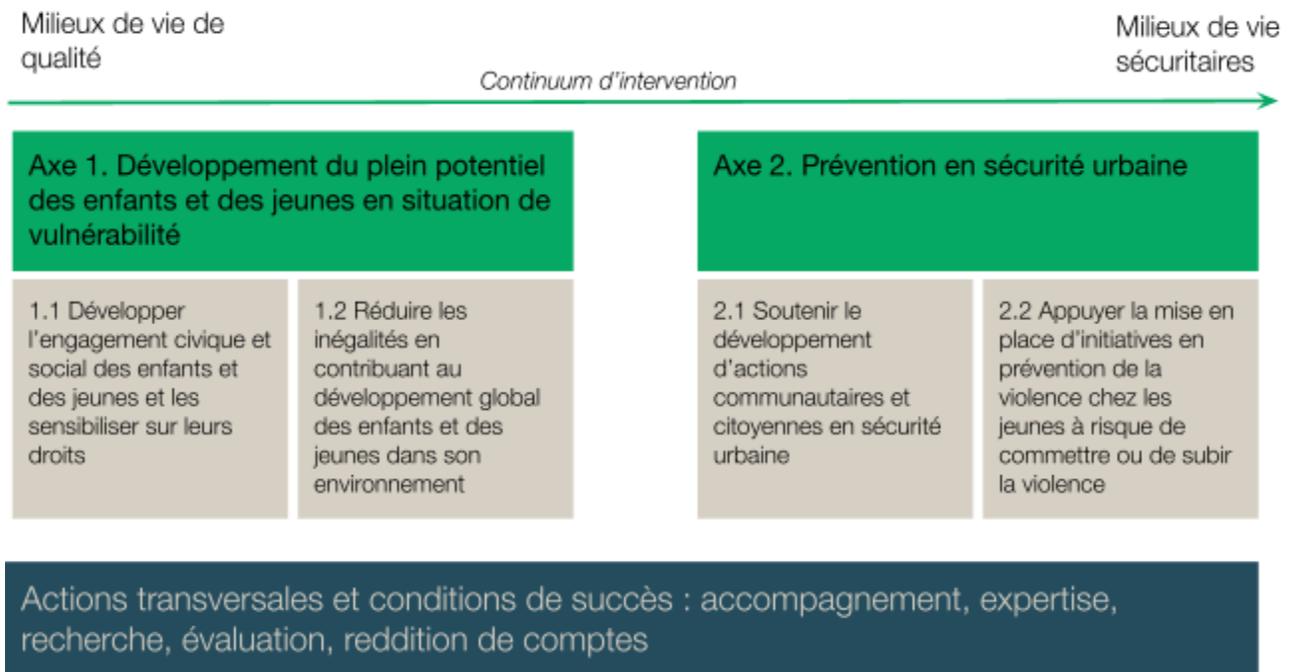
L'atteinte de ces objectifs requiert le respect de certains principes :

- des actions par et pour les populations ciblées;
- une diversité de parties prenantes engagées et compétentes;
- une compréhension commune et partagée des enjeux;

- des actions ciblées auprès des personnes et des secteurs plus vulnérables;
- l'utilisation de l'approche en analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+).

## Des axes d'intervention visant à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires

Les deux axes du programme, positionnés sur un continuum d'intervention, visent à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires. Ce continuum tient compte de l'écosystème dans lequel évoluent les enfants, les jeunes, leurs familles et autres populations en situation de vulnérabilité.



# Axe 1 : Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité

## Objectif principal

Dans une perspective de respect des droits fondamentaux et de la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques, les enfants et les jeunes s'engagent activement et s'épanouissent pleinement en profitant de ressources accessibles, variées et adaptées.

**Objectif 1.1 : Développer l'engagement civique et social des enfants et des jeunes et les sensibiliser sur leurs droits.**

Exemple de projets pour atteindre l'objectif 1.1

### Mobilisation

- comité des jeunes/Comité des parents, mobilisation et consultation des enfants, des jeunes et de leur famille (forum, café-rencontres, etc.);
- projets favorisant la prise de parole de personnes fréquemment exclues (balados, médiation culturelle, etc.)

### Promotion des droits et justice sociale

- ateliers de discussion jeunesse, création d'espaces non-mixtes (objectifs démocratiques);
- projets d'éducation et de sensibilisation aux droits et marches exploratoires.

## Objectif 1.2 : Réduire les inégalités en contribuant au développement global des enfants et des jeunes dans leur environnement.

Exemple de projets pour atteindre l'objectif 1.2

### Développement des compétences et des habiletés

- initiatives favorisant le développement des compétences émotionnelles et sociales des enfants, des jeunes ainsi que les habiletés parentales;
- interventions communautaires pour la persévérance et la réussite éducative;
- développement de relations saines et égalitaires entre les personnes (intimes, amicales, scolaires, professionnelles, etc.);
- favorisation de l'accessibilité et de l'inclusion à des activités de sport, de loisirs et de culture (ex: accessibilité universelle, horaire adapté, types et lieux des activités, plages horaires dédiées, etc.)

### Fracture numérique, isolement social et civisme

- projets de littératie numérique (impacts des technologies de l'information et des communications (TIC) et de leur utilisation sur le développement des jeunes et leur pensée critique, sédentarité, etc.);
- embauche d'agentes et d'agents de proximité auprès des familles isolées (agente et agent de milieu);
- activités de sensibilisation aux réalités vécues par les enfants et les jeunes à l'intersection de multiples facteurs de discrimination dans l'espace public.

### Concertation et développement des connaissances du milieu

- soutien du développement des connaissances et de l'expertise (portraits, formations, ateliers thématiques, etc.);
- soutien de la concertation jeunesse et la planification locale (comités locaux, tables de concertation, etc.)

# Axe 2 : Prévention en sécurité urbaine

## Objectif principal

Améliorer la sécurité vécue et perçue de la population au sein de son quartier et de la ville, avec une attention particulière aux enfants, aux jeunes et aux milieux plus susceptibles de vivre de l'insécurité.

## Objectif 2.1 : Soutenir le développement d'actions communautaires et citoyennes en sécurité urbaine

Exemples de projets pour atteindre l'objectif 2.1.

### Favoriser la mobilisation, la concertation et le renforcement de capacités

- tables et/ou comités en sécurité urbaine, comité de bon voisinage, hubs sociaux (pôles d'intervention);
- marches exploratoires, forums sociaux, consultations;
- diagnostics locaux de sécurité urbaine, enquêtes de victimisation et d'insécurité;
- ateliers, formations, guides ou communautés de pratiques en sécurité urbaine.

### Favoriser la sécurité dans les espaces publics, cohabitation sociale harmonieuse et sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle

- travail de milieu, médiation sociale, travail de rue en sécurité urbaine;
- initiatives spécifiques pour les personnes en situation de vulnérabilité pour prévenir contre les violences;
- réseaux solidaires et autres initiatives visant à briser l'isolement et favoriser la cohabitation sociale en matière de sécurité urbaine;
- projets en prévention des violences sexistes et du harcèlement de rue.

Bien que ce volet représente un levier pour bonifier, en priorité, les actions auprès des jeunes, l'objectif 2.1 ne vise pas exclusivement cette population. Plus précisément, il sera possible de soumettre des demandes de soutien financier pour des projets visant aussi d'autres populations en situation de vulnérabilité (par exemple, les femmes, les personnes

autochtones, les personnes des communautés 2SLGBTQ+, les personnes racisées, les personnes nouvellement arrivées etc. ), dans le respect des autres orientations et des balises du cadre.

À titre de rappel, l'atteinte de ces objectifs requiert le respect de certains principes :

- des actions par et pour les populations ciblées;
- une diversité de parties prenantes engagées et compétentes;
- une compréhension commune et partagée des enjeux;
- des actions ciblées auprès des personnes et des secteurs plus vulnérables;
- l'utilisation de l'approche en analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+).

En ce sens, les projets dont la population visée en premier serait autre que les enfants, des jeunes et des familles en situation de vulnérabilité, devront démontrer de quelle façon le projet se fait aussi au bénéfice ou avec la participation des jeunes.

Exemple 1 : La qualité de la cohabitation et des interactions sociales entre les jeunes et les aînés, fréquentant un même parc.

Exemple 2 : La gestion des phénomènes urbains et l'inclusion des personnes marginalisées, notamment dans l'objectif d'augmenter le sentiment de sécurité des familles en situation de vulnérabilité.

Exemple 3 : La prévention des violences dans l'espace public, à l'égard des personnes en situation de handicap, des populations âgées ne parlant ni le français ni l'anglais, les personnes en situation d'itinérance, avec la participation des jeunes et des groupes concernés.

## Objectif 2.2 : Appuyer la mise en place d'initiatives ciblées en prévention de la violence chez les enfants et les jeunes à risque de commettre ou de subir la violence

Exemples de projets pour atteindre l'objectif 2.2

### Développer les compétences et les habiletés sociales

- activités de prévention contre les violences par le sport, l'art et la participation publique;
- projets de réintégration en milieu scolaire, d'insertion socio-professionnelle;
- pair-aidance, mentorat.

### Accompagnement et interventions ciblées

- accueil, références et adaptabilité des services;
- suivi intensif et individualisé, soutien clinique, services d'évaluation (plan d'intervention individuel);
- réhabilitation, services psycho judiciaires et cliniques juridiques, cellules d'intervention, de crise.

# Budget disponible

Le budget de l'Arrondissement pour le programme Prévention Montréal est de 895 708 \$ sur 2 ans, réparti entre les deux axes.

## Répartition financière

En conformité avec les lois et encadrements municipaux applicables, l'Arrondissement souhaite ainsi déployer les sommes disponibles du programme :

- Au minimum, un pourcentage de 85 % des fonds disponibles sera attribué aux organismes communautaires lors d'appels de projets publics. Toutes les demandes de soutien financier devront respecter les orientations du Programme. Les balises administratives décrites dans ce document et feront l'objet d'une analyse par un comité de sélection.
- Un maximum de 15 % des fonds disponibles par axe pourrait être réservé annuellement par l'Arrondissement pour le financement d'activités réalisées en régie

interne ou pour répondre à des besoins émergents. Si des activités sont développées en régie interne, les sommes serviront exclusivement aux dépenses nécessaires (ressources humaines et matérielles) directement reliées à la réalisation d'un projet.

- En concertation avec le milieu, l'Arrondissement pourrait octroyer, en respect des orientations du Programme, des contrats de service professionnels afin de répondre à des besoins de diagnostics, d'analyses, de planification, de formations et d'évaluations.
- Une répartition équitable (un tiers de l'enveloppe) entre les trois districts sera visée, sous réserve de l'admissibilité et de la sélection des projets.
- Jusqu'à 100 % des dépenses admissibles du projet pourraient être financées par le Programme.
- Les projets peuvent durer de un à deux ans et débuter au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour se terminer au plus tard le 31 décembre 2025

	Axe 1 : Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune	Axe 2 : Prévention en sécurité urbaine	Budget total Axes 1 et 2
	2024 et 2025	2024 et 2025	2024 et 2025
Montant total dédié annuellement à l'Arrondissement	132 704 \$	315 150 \$	447 854 \$
15 % réservé annuellement pour besoins émergents ou en régie interne	19 906 \$	47 273 \$	62 179 \$
85 % disponible annuellement pour les appels de projets	112 798 \$	267 877 \$	380 675 \$
Montant disponible annuellement par district	37 599 \$	89 292 \$	

À la suite d'un premier appel de projets tenu à l'été 2023, une partie du budget a été engagée pour les années 2024 et 2025. Les sommes restantes seront allouées aux nouveaux projets soumis et aux besoins émergents jusqu'à épuisement du montant total.

# Admissibilité

## Organismes

Les organismes admissibles à soumettre un projet doivent :

- Être à but non lucratif<sup>2</sup>, légalement constitués et ayant des objets inscrits à sa charte compatibles avec les objectifs du Programme, ou encore, être une coopérative ne versant aucune ristourne et ne payant aucun intérêt sur les parts des membres;
- Être dirigés par un conseil d'administration élu démocratiquement et formé majoritairement des personnes domiciliées à Montréal;
- Être en règle auprès du Registraire des entreprises du Québec;
- Détenir une expertise reconnue et une bonne connaissance des populations cibles et des problématiques visées par le projet;
- Avoir son siège sur le territoire de la ville de Montréal;
- Être en règle au Registre des lobbyistes pour les organismes assujettis à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011);
- Être en règle par rapport aux obligations de la Charte de la langue française;
- Réaliser les activités du projet sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Les organismes non admissibles sont :

- Les établissements de santé, incluant les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS);
- Les établissements d'enseignement privés et publics;
- Les organismes paramunicipaux;
- Les associations et les partis politiques;
- Les entreprises individuelles;
- Les sociétés en nom collectif, en commandite ou par actions;
- Les coopératives et les organismes constitués depuis moins de douze mois;
- Les ordres professionnels;
- Les organisations syndicales;

---

<sup>2</sup> Sont visés les organismes à but non lucratif constitués en vertu de la 3<sup>e</sup> partie de la *Loi sur les compagnies du Québec* (RLRQ, chapitre C-38) ou en vertu de la 2<sup>e</sup> partie de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (LC 2009, chapitre 23). Les organismes ont l'obligation de se conformer à la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, administrée par le Registraire des entreprises du Québec.

- Les associations à caractère religieux et n'ayant comme seule vocation de propager la foi;
- Les organismes à but non lucratif constitués pour servir les seuls intérêts particuliers de leurs membres;
- Tout autre organisme dont la mission ou les intérêts ne sont pas compatibles avec l'objectif du Programme;
- Les organismes inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

## Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont celles qui sont directement liées à la réalisation du projet pour lequel l'aide financière est octroyée et qui sont exclusivement effectuées à cette fin.

Les dépenses salariales pourront constituer au minimum 70 % de la contribution totale demandée et comprendront notamment :

- La proportion des salaires du personnel, y compris les avantages sociaux associés exclusivement au temps consacré pour la réalisation du projet, en autant qu'ils correspondent aux salaires habituellement versés aux membres du personnel occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou les salaires versés par des organismes comparables du milieu;
- Les honoraires liés au projet.

Les frais matériels nécessaires à la réalisation du projet, qui pourront constituer au maximum 20 % de la contribution totale demandée afin de permettre notamment :

- L'achat ou la location d'équipement exclusivement consacré à la réalisation du projet ou un montant du coût d'achat ou de location proportionnel à l'utilisation de l'équipement pour la réalisation du projet;
- La location de locaux exclusivement consacrés à la réalisation du projet ou un montant du coût de location proportionnel à l'utilisation des locaux pour la réalisation du projet;
- L'achat de matériel (par exemple, de la papeterie ou des fournitures de bureau) indispensable à la réalisation du projet;
- Les frais de promotion et de communication, tels que la conception et l'impression d'affiches ou de dépliants, liés aux activités offertes par l'organisme;
- Les frais de déplacement à Montréal directement liés à la réalisation du projet
- Les frais d'administration, qui pourront constituer jusqu'à concurrence de 10 % de la contribution totale demandée).

## Dépenses non admissibles

Certains frais ou activités ne peuvent faire l'objet d'un financement par la subvention :

- Les dépenses engagées avant la signature de la présente Convention par les parties ou après la date de terminaison;
- Les dépenses ayant d'autres fins que celles directement liées au projet;
- Les dépenses courantes ou d'opérations, des frais d'intérêt, des coûts d'emprunt ou de l'amortissement;
- Le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- Les activités déjà financées dans le cadre d'un autre programme de subvention;
- La rémunération, les traitements et avantages sociaux destinés à du personnel ne travaillant pas directement à la réalisation du projet. Pour plus de certitude, seule la rémunération des heures travaillées directement à la réalisation du projet est une dépense admissible et les traitements et les avantages sociaux seront considérés comme des dépenses admissibles seulement pour la portion correspondant au pourcentage du nombre d'heures travaillées directement à la réalisation du projet;
- Les bonis;
- Les frais liés aux absences pour lésions professionnelles;
- Les congés octroyés en vertu des dispositions relatives aux droits parentaux;
- Les coûts d'achat ou de location d'équipements ou de véhicules autres que ceux servant exclusivement à la réalisation du projet;
- Tout bien capitalisable ainsi que les frais d'amortissement;
- Les dépenses d'immobilisation ou d'aménagement;
- Les coûts d'entretien ou de réparation de véhicules;
- Les dépenses liées aux projets qui ne correspondent pas à l'esprit et aux objectifs du Programme, dont celles liées à la protection des biens, la surveillance et l'embauche d'agentes et d'agents de sécurité et l'activité policière, incluant les services réguliers ou courants des corps de police;
- Les dépenses qui ne relèvent pas des champs de compétences de la Ville, notamment l'aide au loyer et la prestation de soins de santé, physique ou mentale;
- Le soutien à la mission globale de l'organisme.

# Processus décisionnel et critères d'analyse

## Validation de l'admissibilité des projets

Pour être admissible, un projet doit répondre à l'ensemble des critères d'admissibilité.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU PROJET
Le projet se déroule dans l'arrondissement de Ville-Marie et s'adresse à sa population.
Le projet s'inscrit dans l'un des deux axes de l'appel de projets : <ul style="list-style-type: none"><li>● Axe 1 - Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité</li><li>● Axe 2 - Prévention en sécurité urbaine</li></ul>
Les dépenses sont directement liées à la réalisation du projet et sont conformes aux critères de l'appel de projets.
Les activités se font en conformité avec la réglementation en vigueur sur l'occupation de l'espace public à Montréal.

## Grille d'analyse

Critère	Description	Pointage
Pertinence et qualité du projet (55 %)	La problématique est basée sur des données probantes (ADS+, diagnostic, etc.) et est reconnue comme prioritaire par le milieu et l'Arrondissement.	/5
	<p>L'organisme démontre une prise en compte de l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+), notamment à la phase de conception et de mise en œuvre du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet prend en compte la diversité des profils des personnes visées et est en mesure de répondre à leurs besoins diversifiés.</li> <li>Les mesures pour lever les obstacles pouvant limiter leur implication et leur participation sont déterminées et réalistes.</li> <li>Le projet est conçu de manière à rejoindre efficacement la population visée dans toute sa diversité.</li> <li>Le projet accorde une place importante au « par et pour » et implique les groupes sociaux visés par le projet de manière effective dans sa conception (groupes de discussion, consultation, concertation), sa mise en œuvre et son évaluation.</li> <li>Le projet lutte contre les discriminations.</li> </ul>	/10
	<p>Les impacts visés et les résultats attendus répondent aux objectifs du Programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ils sont clarifiés et définis de manière SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis).</li> <li>Ils démontrent que le projet aura un impact positif et durable à moyen terme sur les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et/ou sur leur environnement (volet 1), ou sur le sentiment de sécurité des populations (volet 2).</li> <li>Ils présentent les changements tangibles qui seront observables à la fin du projet.</li> <li>Dans le cas du dépôt d'un projet antérieur, les</li> </ul>	/10

	<p>résultats du projet de l'année précédente sont-ils probants? Dans la négative, l'organisme a déterminé des mesures adaptatives pour en assurer le succès.</p>	
	<p>Le projet présente une cohérence générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Le projet répond clairement à l'un des axes d'intervention et à au moins un objectif de l'appel de projets.</li> <li>● Le projet est pertinent à l'égard de la problématique et de la clientèle visée.</li> <li>● Les liens sont clairs entre les objectifs, les activités proposées et les résultats attendus.</li> <li>● Les activités sont réalisables (ressources, moyens, temps).</li> <li>● Les activités permettent d'atteindre les objectifs déterminés.</li> <li>● L'échéancier est réaliste et conforme à la durée du financement.</li> </ul>	/10
	<p>Plan d'évaluation et outils d'évaluation (par exemple, sondage, entrevue, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Des mesures d'évaluation avec des indicateurs et des cibles sont précisées et sont réalistes.</li> <li>● Les indicateurs d'impact et les outils d'évaluation permettent de mesurer l'atteinte des résultats.</li> <li>● Les populations visées par le projet sont rejointes.</li> <li>● Les retombées des activités sont évaluées.</li> <li>● L'outil d'évaluation sélectionné permet de démontrer que les objectifs du projet ont été atteints.</li> </ul>	/10
	<p>Le budget proposé est équilibré et réaliste par rapport aux objectifs visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les ressources humaines et le nombre d'heures allouées au projet sont réalistes.</li> <li>● Les dépenses associées à chacune des activités répondent aux objectifs.</li> <li>● Le budget fait état des soutiens financiers de la Ville et d'autres partenaires publics et privés.</li> </ul>	/10
	<p>L'organisme oeuvre dans les champs d'action du Programme et possède une expertise dans soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● le développement du plein potentiel des enfants (axe</li> </ul>	/10

Expertise de l'organisme demandeur et capacité organisationnelle (25 %)	1); <ul style="list-style-type: none"> <li>la prévention en sécurité urbaine (axe 2).</li> </ul>	
	L'organisme démontre une bonne connaissance : <ul style="list-style-type: none"> <li>des réalités et des besoins de la population visée;</li> <li>des discriminations existantes basées sur l'âge, le sexe, le genre, le revenu, la situation de handicap, l'origine ethnoculturelle, la couleur de peau, la culture, la scolarité, la religion, l'orientation sexuelle, le lieu de résidence ou autre.</li> </ul>	/10
	L'organisme détient une capacité organisationnelle confirmée et une saine gouvernance organisationnelle (rapport annuel, états financiers vérifiés, résolution du CA, lettres patentes).  L'organisme démontre une saine gestion financière et dispose de moyens financiers pour réaliser le projet.	/5
Concordance et implication avec le milieu (20 %)	Le projet est en adéquation avec les stratégies et les plans d'action locaux et régionaux.  Un souci de complémentarité est démontré entre le projet et les autres services offerts dans le secteur ou pour la population visée (par exemple, collaboration ou coordination des services, comblement des lacunes dans le continuum de services, offre à une clientèle spécifique non desservie, etc.)	/10
	La qualité et l'implication active et régulière des partenaires sont démontrées dans le développement et la réalisation du projet, avec confirmation écrite ou autre : <ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisme démontre sa participation aux comités ou concertations locales.</li> <li>La place des partenaires au sein du projet est présentée et est pertinente.</li> <li>Le projet favorise les actions concertées.</li> </ul>	/10
TOTAL		/100

## Indicateurs

Chaque projet financé fera l'objet d'une analyse afin de mesurer les efforts déployés dans le cadre des actions mises en œuvre. La Ville demande aux organismes soumissionnaires d'identifier des indicateurs qui seront utilisés à cette fin, le cas échéant.

Un indicateur est un moyen de mesurer un résultat tangible. C'est un élément neutre, observable et mesurable qui permet de suivre des changements et des progrès obtenus en cours d'implantation ou à la suite de la mise en œuvre d'une activité, d'un projet ou d'un programme. Il peut être quantitatif ou qualitatif, à court terme ou à moyen terme.

Quelques conseils pour le choix des indicateurs :

- Limiter le nombre d'indicateurs pour en faciliter le suivi: par exemple, choisir entre 3 et 5 indicateurs, en fonction des objectifs du projet.
- Avoir des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.
- Avoir des indicateurs relatifs à l'intégration de l'analyse différenciée et intersectionnelle (ADS+).

Afin de bien choisir les indicateurs, il peut être utile de répondre à ces questions :

- Est-ce que l'indicateur représente bien l'importance du problème que l'on cherche à mesurer?
- Les données qui vont informer les indicateurs sont-elles disponibles?
- Sinon, quelles seraient les ressources et efforts requis pour les obtenir?

La pertinence du choix des indicateurs en lien avec les activités proposées et l'objectif du projet feront partie des critères d'analyse lors de la sélection des projets.

Le tableau qui suit présente des exemples d'indicateurs non exhaustifs qui pourraient être utilisés pour suivre les projets selon leurs caractéristiques spécifiques.

Indicateurs quantitatifs à ventiler par profil des participant(e)s (lorsqu'approprié)	Indicateurs qualitatifs à court terme à ventiler par profil des participant(e)s (lorsqu'approprié)
<ul style="list-style-type: none"><li>● Type d'activité, durée, fréquence;</li><li>● Nombre et profil des personnes jointes par une activité;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Appréciation des personnes formées – sensibilisées quant à la qualité du matériel ou des supports proposés et</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de rencontres de planification et de promotion organisées;</li> <li>● Nombre et type de partenaires impliqués;</li> <li>● Nombre et types d'interventions réalisées;</li> <li>● Taux de participation des partenaires à la concertation ou à l'événement;</li> <li>● Nombre et nature du matériel de sensibilisation ou de formation produites (manuel, podcast, vidéo, etc.);</li> <li>● Nombre et nature des activités de sensibilisation ou de développement des capacités;</li> <li>● Nombre et nature des événements, activités et/ou documents produits (mobilisation ou consultation des populations ciblées, prise de parole des personnes fréquemment exclues, portraits, marches exploratoires, forums, etc.);</li> <li>● Nombre et types de mesures implantées pour favoriser l'accessibilité et l'inclusion à des activités de sports, de loisirs et de culture.</li> </ul>	<p>des activités auxquelles elles ont participé;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Proportion des personnes qui estiment avoir acquis de nouvelles connaissances de leurs droits, des services, ou des autres solutions à leur portée;</li> <li>● Proportion des personnes formées et sensibilisées qui estiment avoir acquis de nouvelles connaissances, une meilleure compréhension ou avoir développé des compétences (habiletés parentales, compétences émotionnelles ou sociales, relations saines et égalitaires);</li> <li>● Évolution des constats et témoignages partagés par la population et les partenaires attestant des changements observés;</li> <li>● Degré de satisfaction des participant(e)s et autres acteurs-clés à l'égard des nouvelles actions mises en place;</li> <li>● Commentaires sur l'évolution du sentiment de sécurité ou la cohabitation/le partage de l'espace public;</li> <li>● Constats de divers acteurs-clés sur l'évolution des comportements problématiques;</li> <li>● Degré de satisfaction des partenaires vis-à-vis de la collaboration.</li> </ul>
---	---

## L'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+)

Pour prévenir et lutter contre toutes formes de discrimination, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) est un outil qui vise à garantir les droits de chaque personne. Il permet de prendre en compte les réalités différenciées des personnes en raison de leur âge, de leur sexe, de leur classe sociale, de leur situation de handicap, de leur origine ethnoculturelle, de leur couleur de peau, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, etc.

L'ADS+ invite à considérer chacune des populations dans sa diversité en portant une attention particulière aux réalités vécues par les personnes vivant plusieurs discriminations imbriquées. En analysant et en agissant contre les discriminations, elle permet de mettre en œuvre les interventions les plus adéquates et inclusives possibles et de promouvoir les droits fondamentaux, et ce, de la conception à la mise en œuvre des projets. Dans ce programme, l'ADS+ est intégrée de façon transversale.

Consultez l'annexe 1 pour des outils pour mieux intégrer l'ADS+ dans votre projet.

# Comité de sélection et approbation des projets

## Comité de sélection

En concordance avec la *Directive encadrant la composition du comité de sélection et le processus d'évaluation des appels de propositions visant à attribuer des contributions financière à des organismes de l'Arrondissement*, un comité de sélection interne est mis sur pied pour analyser les propositions reçues. La composition de ce comité varie selon le montant de la contribution demandée.

## Approbation des projets

Des demandes d'ajustements pourraient être demandées avant la recommandation finale du projet.

Les projets devront être approuvés par le conseil d'arrondissement avant que des dépenses puissent être effectuées.

# Reddition de comptes et suivi des projets

À la suite de la sélection des projets, les deux parties (l'organisme et la Ville) signeront une convention pour formaliser les attentes liées au financement. De façon générale, il sera attendu, pour l'ensemble des projets :

- qu'une visite d'évaluation soit organisée au cours de l'année entre le responsable du projet et une personne représentante de l'Arrondissement pour permettre d'observer les activités financées et l'échange sur le bon déroulement du projet;
- qu'une communication de tout enjeu compromettant la réalisation du projet, tel que présenté dans la demande de soutien financier, soit transmise rapidement à l'Arrondissement;
- que tout changement devant être apporté aux objectifs du projet et aux orientations du projet ou du plan d'action proposé soit, au préalable, validé par l'Arrondissement;
- qu'un bilan final annuel soit fourni pour les projets annuels
- que soient fournis, pour les projets pluriannuels, un rapport d'étape en 2024 et un bilan final en 2025, faisant le point sur le projet, les actions réalisées, les retombées et les dépenses. Ce dernier devra être accessible sur la plateforme de Gestion et suivi des subventions (GSS).

## Soumission d'une demande

### Informations générales

Les projets peuvent être soumis en tout temps en 2024 et 2025, mais doivent se terminer au plus tard le 31 décembre 2025.

Il est conseillé de contacter l'équipe responsable de Prévention Montréal, à [dsls-ville-marie@montreal.ca](mailto:dsls-ville-marie@montreal.ca), afin de discuter des orientations du projet et valider la disponibilité financière, avant de soumettre la demande.

Pour soumettre un projet, rendez-vous sur la [plateforme Gestion et suivi des subventions \(GSS\)](#) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal et sélectionnez l'appel de projets *Ville-Marie | Appel de projets Prévention Montréal 2024-2025*. Si vous n'avez pas de compte sur GSS, inscrivez-vous dès maintenant.

Avant de s'inscrire et d'accéder à la plateforme GSS, l'organisme doit confirmer qu'il est reconnu comme fournisseur à la Ville de Montréal et que toutes ses informations sont à jour, y compris la demande d'adhésion au dépôt direct.

[Fichier des fournisseurs de la Ville de Montréal](#)

[Demande d'adhésion au mode de paiement électronique](#)

Pour toute demande d'aide technique en lien avec la plateforme GSS :  
[gss@montreal.ca](mailto:gss@montreal.ca)

Pour toute demande en lien avec l'appel de projets :  
[dslds-ville-marie@montreal.ca](mailto:dslds-ville-marie@montreal.ca)

Documents à soumettre	
Au moment de la création de votre profil	<ul style="list-style-type: none"> <li>● lettres patentes de l'organisme;</li> <li>● déclaration pour l'année en cours au Registraire des entreprises du Québec;</li> <li>● dernier rapport annuel d'activités de votre organisme;</li> <li>● derniers états financiers vérifiés;</li> <li>● police d'assurance responsabilité civile.</li> </ul>
Au moment de soumettre votre demande	<ul style="list-style-type: none"> <li>● budget détaillé du projet;</li> <li>● lettre d'appui des partenaires, le cas échéant;</li> <li>● résolution de votre conseil désignant la personne habilitée à signer la convention;</li> <li>● bilan de la dernière édition du projet, le cas échéant.</li> </ul>
<p>Vous avez des questions? Avant de nous contacter, consultez ce document :  <a href="#">Guide pour le dépôt de projets sur la plateforme GSS</a></p>	

# Offre de soutien et d'accompagnement

Tout au long de l'appel de projets, une consultation avec une personne de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social peut être planifiée sur demande pour répondre à vos questions de façon personnalisée sur le développement de votre projet.

Pour planifier une rencontre, transmettez votre demande à [dslds-ville-marie@montreal.ca](mailto:dslds-ville-marie@montreal.ca), en mentionnant PRÉVENTION MONTRÉAL dans l'objet du courriel, pour convenir d'un moment d'échange.

# Annexe 1 - L'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle

En tant que principe d'action et priorité organisationnelle, L'ADS+ sera prise en compte dans l'ensemble du processus de mise en œuvre du fonds (sélection des projets, suivis, évaluation, etc.)

Exemples de questions à se poser dans l'élaboration de votre projet :

- Quelles personnes participent à votre projet, et lesquelles ne participent pas ou sont exclues?
- Quelles sont les barrières à leur inclusion?
- Qu'est-ce que votre organisation peut faire pour les inclure?

Comme organisation, vous devez aussi vous poser les questions suivantes :

- Avez-vous consulté des personnes visées par votre projet ?
- Avez-vous consulté des groupes ou des personnes ayant une expertise sur les enjeux que vous abordez ?

Pour faciliter la compréhension et l'application de l'ADS+, l'Arrondissement met à la disposition des organismes :

[Vidéo d'introduction à l'ADS+](#)

[Formation en ligne](#) de la Ville de Montréal

[Guide d'introduction ADS+ 101](#)

[Aide-mémoire ADS+](#)

[Trousse d'outils pour une participation égalitaire et inclusive](#) de MTElles

Un soutien sur l'intégration de l'ADS+ dans votre projet peut vous être offert.

Transmettez votre demande à [dslds-ville-marie@montreal.ca](mailto:dslds-ville-marie@montreal.ca).

Préalable : Avoir complété la formation en ligne sur l'ADS+ de la Ville de Montréal.

**Dossier # : 1245377006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Objet :</b>	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec le Refuge Mitshuap Montréal pour favoriser la sécurité dans les espaces publics, la cohabitation harmonieuse et la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle - Accorder à cette fin, une contribution totale de 56 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1245377006.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Leilatou DANKASSOUA  
Conseillère en gestion des ressources financières  
**Tél :** 514 872-2648

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-26

Isabelle FORTIER  
Conseillère en gestion des ressources financières - Cheffe d'équipe  
**Tél :** 514-872-4512  
**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs

N° de dossier :

1245377006

- L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur le (ou les) élément(s) suivant(s) de la recommandation tel(s) qu'inscrit(s) au moment de la préparation du présent certifié

*"Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2025, avec le Refuge Mitsuap Montréal pour favoriser la sécurité dans les espaces publics, la cohabitation harmonieuse et la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité, de manière intersectionnelle; et accorder, à cette fin, une contribution totale de 56 000 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal;"*

- Dépense totale à prévoir pour ce dossier (taxes non applicables) 56 000,00 \$

	2024	2025	Total
Refuge Mitsuap Montréal	24 000,00 \$	32 000,00 \$	56 000,00 \$
<b>Total</b>	<b>24 000,00 \$</b>	<b>32 000,00 \$</b>	<b>56 000,00 \$</b>

**Informations comptables:**

**Imputation** (Taxes non applicables)

Montant: 24 000,00 \$ Contribution 2024

Au:	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
	2438	0010000	306121	05803	61900	000000	0000	004672	052146	00000	00000

- Les crédits pour l'année courante sont réservés par l'engagement de gestion no VM45377006.
- Les crédits requis pour les années subséquentes seront prévus à l'enveloppe budgétaire.
- Le numéro de résolution sera inscrit dans le SEAO, selon les règles applicables.

Responsable de l'intervention:

**Leilatou Dankassoua**

Conseillère en gestion des ressources financières

Tél.: 514 872-2648

Date: **2024-09-25**



**Dossier # : 1249522008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de 48 260,24 \$ net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder deux contrats à Pépinières Y.Yvon Auclair et fils et Pépinière Dominique Savio Ltée aux montants respectifs de 34 837,43 \$ et de 21 270,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'arbres à l'arrondissement de Ville-Marie pour l'automne 2024 - Autoriser une dépense maximale de 56 107,81 \$ taxes incluses

D'autoriser l'affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 48 260,25 \$, montant net de ristournes;

D'accorder deux contrats aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour les items les concernant, pour la fourniture et la livraison d'arbres pour l'arrondissement Ville-Marie, pour l'automne 2024, pour les sommes maximales en regard de chacune d'elles et autoriser une dépense pour une somme maximale de 56 107,81 \$ taxes incluses;

D'autoriser une dépense maximale de 34 837,43 \$, taxes incluses pour le contrat avec Pépinières Y. Yvon Auclair et fils;

D'autoriser une dépense maximale de 21 270,38 \$, taxes incluses pour le contrat avec Pépinière Dominique Savio Ltée;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 11:34

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1249522008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de 48 260,24 \$ net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder deux contrats à Pépinières Y.Yvon Auclair et fils et Pépinière Dominique Savio Ltée aux montants respectifs de 34 837,43 \$ et de 21 270,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'arbres à l'arrondissement de Ville-Marie pour l'automne 2024 - Autoriser une dépense maximale de 56 107,81 \$ taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de procéder à l'augmentation de la canopée de l'arrondissement de Ville-Marie et de maintenir l'esthétique des espaces publics et des parcs, la Division des parcs et de l'horticulture doit planter environ 800 arbres par année. Actuellement, 260 arbres sont déjà dans la jauge, mais nous devons commander 200 arbres supplémentaires pour atteindre nos objectifs de plantation pour l'automne 2024. Durant la période du 10 septembre au 15 novembre 2024, nos équipes procéderont à la plantation dans divers parcs de l'arrondissement. Aucune option de renouvellement n'est prévue à ces contrats de fourniture et livraison d'arbres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 240080 - 12 mars 2024, Autoriser une affectation de 57 649,48 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder trois contrats à Pépinière Yvon Auclair, Les Plantations Létourneau et Pépinière Rougemont aux montants respectifs de 8 657,62 \$, 12 797,64 \$ et 41 678,44 \$, pour la fourniture et la livraison d'arbres à l'arrondissement de Ville-Marie pour le printemps 2024 - Autoriser une dépense maximale de 63 133,70 \$, taxes incluses  
 DGA238144001 - 09 août 2023, Dans le cadre du Plan de la forêt urbaine, autoriser un virement de crédits de 8 230 113 \$ vers les comptes des arrondissements pour les programmes de remplacement des frênes abattus et de renforcement de la canopée.,

**DESCRIPTION**

En tout, 200 arbres en motte font partie de cette commande au total soit de 60 mm ou 70 mm de diamètre au tronc. Les calibres sélectionnés sont assez élevés, pour que les plants puissent contribuer à la canopée plus rapidement, pour leur robustesse et pour leur résistance aux vandalismes.

En tout, 4 items, représentant chacun une variété ou un format d'arbre particulier, font partie de la demande de prix.

Pour chacun de ces items, nous octroierons la commande au fournisseur ayant soumissionné le plus bas prix (contrat octroyé par article, au plus bas soumissionnaire).

Ces arbres contribueront à bonifier les espaces verts et augmenter la canopée montréalaise.

## JUSTIFICATION

Quatre (4) fournisseurs ont été sollicités pour cet achat, par demande de trois prix pour faire octroi en gré-à-gré. Les quatre ont soumissionné à la demande de prix.

Le tableau ci-dessous décrit l'écart entre les montants des soumissions reçues et l'estimation faite à l'interne.

Il s'agit d'un contrat qui sera octroyé par item en gré-à-gré. Ainsi, nous recommandons l'octroi de plusieurs contrats selon le plus bas prix soumis pour chaque item, et en respect des règles de rotation. Les rapports SIMON de validation du respect des règles de rotation se retrouvent en pièces jointes.

Au total:

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Pépinière Dominique Savio Ltée	42 179,15 \$		42 179,15 \$
Pépinières Y. Yvon Auclair et fils	49 496,74 \$		49 496,74 \$
Pépinière Rougemont Inc.	58 522,28 \$		58 522,28 \$
Les plantations Létourneau	81 747,23 \$		81 747,23 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			63 811,13 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			57 986,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			37,48%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			39 568,08 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			93,81%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-21 631,98 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-33,90%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			7 317,59 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			17,35%

Nous pouvons percevoir que l'écart entre les prix soumis était élevé, soit d'environ 94% entre la soumission la plus basse et la plus haute. Ceci est dû en partie au fait que certains items n'étaient soit pas disponible ou d'un calibre plus petit que voulu chez les fournisseurs ayant les prix les plus bas. Lorsque l'on compare les prix unitaire pour des items réellement équivalents, l'écart rétrécit drastiquement, ressemblant plus à des écarts de 30% entre les plus bas et les plus hauts prix. Ces écarts unitaires sont plus facilement expliqués par une différence de spécialités dans la chaîne de production.

Tout de même, la pépinière Pépinière Dominique Savio Ltée avait les prix les plus bas pour les items qu'elle avaient en inventaire qui concordait au calibre voulu. Pour les items manquants ou non conformes, c'est Pépinières Y. Yvon Auclair et fils qui offrait le prix le plus

bas.

Nous recommandons donc l'octroi aux fournisseurs suivants:

- Pépinières Y. Yvon Auclair et fils : 2 items, pour un total de 34 837,43 \$, taxes incluses.
- Pépinière Dominique Savio Ltée : 2 items, pour un total de 21 270,38 \$, taxes incluses.

Les deux contrats totalisent 56 107,81 \$, taxes incluses.

Les deux fournisseurs retenus emploient moins de 25 salariés selon le Registre des Entreprises du Québec, et ne sont donc pas assujettis à l'obligation de s'inscrire à l'Office québécois de la langue française selon l'article 139 de la Charte de la langue française; Les fournisseurs retenus ne font pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

Les fournisseurs retenus ne font pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant; Les fournisseurs retenus, et aucun de leurs administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne font partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les fonds pour assumer les coûts des travaux proviendront des imputations budgétaires spécifiées dans l'intervention des services administratifs concernant le présent dossier. Plus spécifiquement:

- 3 256,55 \$, taxes incluses, proviendra du programme de remplacement des frênes;
- Le reste du montant, soit de 52 851,26 \$, sera couvert par les revenus reportés - parcs et terrains de jeux. Le montant net de ristournes est de 48 260,24 \$.

#### **- VOIR TABLEAU ASPECT FINANCIER EN PIÈCE JOINTE**

#### **MONTRÉAL 2030**

La ville de Montréal souhaite réduire au maximum ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et bonifier ses espaces verts. Ce contrat est essentiel pour atteindre les objectifs liés à la plantation d'arbres. La plantation d'arbres favorise la production d'oxygène et la séquestration du carbone, absorbe la pollution atmosphérique et améliore la qualité de l'air. En plus de contribuer à la diminution des îlots de chaleur, les arbres contribuent à la rétention des eaux pluviales diminution du stress chez les citoyens et collaborent à l'embellissement du domaine public.

Le formulaire Montréal 2030 se retrouve en pièce jointe.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs (Mylene JALBERT-LEBOEUF)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Ines LAMIN  
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

**Tél :** (438)350-1269  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-05

Juan Carlos RESTREPO  
c/d parcs <<arr.>60000>>

**Tél :** 514-872-8400  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE  
directeur(-trice) travaux publics ville-marie

**Tél :** 514-872-9763  
**Approuvé le :** 2024-09-25

**Dossier # : 1249522008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de 48 260,24 \$ net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder deux contrats à Pépinières Y.Yvon Auclair et fils et Pépinière Dominique Savio Ltée aux montants respectifs de 34 837,43 \$ et de 21 270,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'arbres à l'arrondissement de Ville-Marie pour l'automne 2024 - Autoriser une dépense maximale de 56 107,81 \$ taxes incluses



GRÉ À GRÉ\_arbres\_A24.pdf arbres\_a24\_aspect\_financier.pdf montreal\_2030\_arbres\_A24.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ines LAMIN  
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

**Tél :** (438)350-1269

**Télécop. :**

**FORMULAIRE – SOMMAIRE DE LA DÉMARCHE GRÉ À GRÉ**

**1. Identification**

No. de document d' Pépinière achat provisoire (DA/BC/Entente - <i>incomplet</i> )		Date de la demande	29 août 2024
Description du projet d'achat	Plantation d'arbres dans les parcs de l'arrondissement de Ville-Marie automne 2024		
Nom du demandeur (Requérant)	Daniel Pelletier		
Unité d'affaires (Requérant)	Arrondissement de Ville-Marie parcs et horticulture		
Approbateur du BC (Requérant)	Juan Carlos Restrepo		
Acheteur (émetteur du BC)	Bassin BC Approv. <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/> :	

**2. Déroulement de la démarche**

\*Pour tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil d'appel d'offre public, la Ville sollicite obligatoirement au moins 3 fournisseurs, assureurs ou entrepreneurs qui offrent des biens ou services québécois ou qui ont un établissement au Québec, s'ils s'en trouvent, en mesure de réaliser le contrat. Il n'est plus possible de conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur qui respecte les règles de rotation sans avoir effectué une demande de prix. Si vous sollicitez plus de 3 fournisseurs, insérez des lignes dans les sections 2.1, 2.2 et 2.3.

**2.1. Liste initiale et validation des règles de rotation**

No. de fournisseur	Nom du fournisseur	Admissibilité (RENA, RBQ, Registre RGC)	Validation de la rotation des fournisseurs Rapports SIMON (à annexer au document d'achat)
319234	Les Plantations Létourneau	Oui x Non __	Date du rapport : 29-08-2024 Nb. de contrats (90 jours) : Montant : \$
116914	Pépinière Yvon Auclair	Oui x Non __	Date du rapport : 29-08-2024 Nb. de contrats (90 jours) : ____ Montant : \$
673121	Pépinière Rougemont	Oui x Non __	Date du rapport : 29-08-2024 Nb. de contrats (90 jours) : ____ Montant : \$
115962	Pépinière Dominique Savio	Oui x Non __	Date du rapport : 29-08-2024 Nb. de contrats (90 jours) : ____ Montant : \$

**2.2. Transmission de la demande des prix**

No. de fournisseur	Nom du fournisseur	Date demande de prix	Date de retour exigée	Date de retour réelle	Commentaires/ relance
319234	Les Plantations Létourneau	19-08-2024	26-08-2024	27-08-2024	Relance envoyée le 26 retour le 27 août
116914	Pépinière Yvon Auclair	19-08-2024	26-08-2024	26-08-2024	1 item non disponible
673121	Pépinière Rougemont	19-08-2024	26-08-2024	26-08-2024	1 item non disponible
115962	Pépinière Dominique Savio	19-08-2024	26-08-2024	26-08-2024	2 items calibre trop petit

**2.3. Analyse comparative des soumissions suite à une demande des prix**

No. de fournisseur	Nom du fournisseur	Montant total de la soumission (avant taxes)	Délai promis	Durée de la garantie	Autres exigences
319234	Les Plantations Létourneau	71 100.00 \$			
116914	Pépinière Y.Yvon Auclair	43 050.00 \$			
673121	Pépinière Rougemont	51 800.00 \$			
115962	Pépinière Dominique Savio	37 585.00 \$			

Commentaires	Tous les items demandés étaient moins chers chez Dominique Savio, mais deux n'étaient pas le calibre souhaité. Pour ces deux items, Yvon Auclair sera le fournisseur retenu.
--------------	--

**3. Résultat final de la démarche et justification d'octroi**

<b>Fournisseur retenu</b>	Pépinière Y. Yvon Auclair - 34 837.43 \$ Pépinière Dominic Savio - 21 270.38 \$ Total: 56 107.81 \$	<b>Montant adjudgé</b>	34 837.43 \$ 21 270.38 \$ Total: 56 107.81 \$
---------------------------	---	------------------------	---

<b>Justification d'octroi</b>	Plus bas soumissionnaires conformes, octroi par items.
-------------------------------	--

\* Ce formulaire dûment complété et approuvé, le(s) rapport(s) SIMON de validation du respect de règles de rotation (si requis), la ou les soumission(s) et tout autre document technique ou administratif doivent être joints au BC (ou entente) SIMON dans la section « Annexes » (catégorie : À l'approbateur).

#### 4. Signatures et approbation

<b>Démarche réalisée par</b>	Daniel Pelletier	<b>Date</b>	29 août 2024	<b>Signature</b>	<i>Daniel PELLETIER upellida</i>
<b>Démarche approuvée par</b> <i>(si différent à l'approbateur du document d'achat)</i>	Juan Carlos Restrepo	<b>Date</b>		<b>Signature</b>	



**N° de dossier :**

**Nature du dossier :**

**Fournisseur(s) :**

Nombre de fournisseurs pour ce dossier :

Lien vers [Rechercher Fournisseurs](#) disponible dans GoFinances 2.0 (sous menu Utilitaires) -- Accès sécurisé --

Lien pour une nouvelle [inscription](#) ou une [modification](#) au "Fichier des fournisseurs" (cette étape doit être effectuée [par le fournisseur](#))

	Nom du fournisseur	Numéro (dans fichier des fournisseurs)
1.	Pépinières Y. Yvon Auclair et fils	116914
2.	Pépinière Dominique Savio Ltée	115962

**Financement :**

Source 1

Source 2

Source 3

► Préciser la source "Autre":  
 Source 1: Revenus reportés - parcs et terrains de jeux  
 Source 2: Programme de remplacement des frênes (Canopée)

**Montants annuels à prévoir :** (Taxes incluses)

Commentaires:

Montants nets de ristourne:  
 Revenus reportés - parcs et terrains de jeux): 48 260,24 \$  
 Programme de remplacement des frênes (Canopée): 2 973,66 \$

	Années antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	Années ultérieures	Total
Montant-Source 1		52 851,26 \$						52 851,26 \$
Montant-Source 2		3 256,55 \$						3 256,55 \$
<b>Total</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>56 107,81 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>56 107,81 \$</b>				

**Durée du contrat (indiquer le nombre de mois) :**

Date de début :     
jour (si connu) mois année

Date de fin :     
jour (si connu) mois année

**Formulaire complété par :**   
Prénom, nom

# Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 124 952 2008

Unité administrative responsable : Division des parcs et horticulture, Direction des travaux publics, Arrondissement de Ville-Marie  
Projet : Fourniture et livraison d'arbres pour l'automne 2024

## Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.	<b>X</b>		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
<i>Priorité 1 - Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050</i>			
<i>Priorité 2 - Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision</i>			
<i>Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins</i>			
<i>Priorité 20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole</i>			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

- *La plantation des arbres permettra de préserver la biodiversité à l'arrondissement et ainsi contribuer à augmenter la canopée montréalaise. Ceci créera un environnement plus favorable à la faune et aux pollinisateurs urbains;*
- *La bonification des aménagements paysagers va notamment favoriser le sentiment de sécurité des différents usagers des lieux en plus de rendre les endroits plus accueillants et conviviaux pour toutes les populations qui les fréquentent.*
- *Les arbres séquestrent le carbone atmosphérique tout le long de leur cycle de vie;*
- *Le verdissement de milieux fortement minéralisés augmentera l'accessibilité et la proximité aux parcs et espaces verts pour les citoyens.*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>X</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	<b>X</b>		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li><b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li><b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ol>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1249522008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de 48 260,24 \$ net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder deux contrats à Pépinières Y.Yvon Auclair et fils et Pépinière Dominique Savio Ltée aux montants respectifs de 34 837,43 \$ et de 21 270,38 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'arbres à l'arrondissement de Ville-Marie pour l'automne 2024 - Autoriser une dépense maximale de 56 107,81 \$ taxes incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1249522008.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mylene JALBERT-LEBOEUF  
Agente de gestion des ressources financières

**Tél :** 514 868-4567

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-26

Isabelle FORTIER  
Cheffe d'équipe - Conseillère en gestion des ressources financières  
**Tél :** 514-872-8518  
**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs

N° de dossier : 1249522008

- L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur le (ou les) élément(s) suivant(s) de la recommandation tel(s) qu'inscrit(s) au moment de la préparation du présent certificat :

"Autoriser l'affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 48 260,25 \$, montant net de ristournes.

Accorder deux contrats aux firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes pour les items les concernant, pour la fourniture et la livraison d'arbres pour l'arrondissement Ville-Marie, pour l'automne 2024, pour les sommes maximales en regard de chacune d'elles et autoriser une dépense globale de 56 107,81 \$ taxes incluses.

Autoriser une dépense maximale de 34 837,43 \$, taxes incluses pour le contrat avec Pépinière Yvon Auclair.

Autoriser une dépense maximale de 21 270,38 \$, taxes incluses pour le contrat avec Pépinière Dominic Savio."

- Dépense totale à prévoir pour ce dossier (taxes incluses) : 56 107,81 \$

	Années antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	Années ultérieures	Total
Montant		56 107,81 \$						56 107,81 \$

- Crédits totaux requis à prévoir pour ce dossier (nets de ristournes): 51 233,91 \$

	Années antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	Années ultérieures	Total
Montant		51 233,91 \$						51 233,91 \$

**Informations comptables:**

**Provenance** (Montants Nets de ristournes)

Montant: 48 260,25 \$

Revenus reportés - parcs et terrains de jeux

De:	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
	2438	0000000	000000	00000	25507	000000	0000	000000	000000	00000	00000

Montant: 2 973,66 \$

Remplacement des frênes abbatu

Au:	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
	6101	7723006	801550	07163	56509	000000	0000	196607	000000	00000	00000

**Imputation** (Montants Nets de ristournes)

Montant: 48 260,25 \$

Revenus reportés - parcs et terrains de jeux

Au:	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
	2438	0015000	306174	07163	56509	000000	0000	000000	000000	00000	00000

Montant: 2 973,66 \$

Remplacement des frênes abbatu

Au:	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
	6101	7723006	801550	07163	56509	000000	0000	196607	000000	00000	00000

- Le(s) virement(s) requis sera (seront) effectué(s) conformément aux informations ci-dessus.
- Les crédits pour l'année courante sont réservés par l'engagement de gestion no VM49522008
- Le numéro de résolution sera inscrit dans le SEAO, selon les règles applicables.
- Le présent dossier est conforme à la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

Responsable de l'intervention:

**Mylène Jalbert-Leboeuf**

Agente de gestion des ressources financières

Tél.: 514 868-4567

Date: 2024-09-26



**Dossier # : 1242678051**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 septembre 2024

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2024.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-10-02 08:42

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242678051

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 septembre 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline Carole FOKAM MASSU  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 269-1498

**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-18

Katerine ROWAN  
secrétaire d'arrondissement

**Tél :**

438 823-3978

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

**Tél :** - -

**Approuvé le :** 2024-10-01

Dossier # : 1242678051

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe

**Objet :** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 30 septembre 2024



09- Liste des bons de commande approuvés par décisions déléguées- Septembre 2024.pdf



09- Liste des factures sans bc approuvées par décisions déléguées- Septembre 2024.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline Carole FOKAM MASSU  
Analyste de dossiers

**Tél :** 514 269-1498

**Télécop. :**

Liste des bons de commandes approuvés par décisions déléguées - Septembre 2024

Fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approbateur BC	Desc bon commande	Service/Arrondissement / Direction/Inventaire	Numéro résolution	Total montant engagé (\$)
9181-5084 QUEBEC INC	1679311	2024-09-26	OUELLET, MANON	Service d'enlèvement de graffitis en hauteur, sur plusieurs endroits de l'arr. Ville-Marie. Soumission 2024-08. TP- Manon Ouellet	Ville-Marie - Travaux publics	-	5 307,12
<b>Total 9181-5084 QUEBEC INC</b>							<b>5 307,12</b>
9386-0120 QUEBEC INC.	1654843	2024-09-20	DUFRESNE, ALAIN	Location de deux conteneurs de 8 verges cubes incluant la levée et la disposition des déchets et du recyclage au QDS 1200 de Bleury pour la période mai 2024 à mai 2025. TP - PARCS, arrondissement Ville Marie	Ville-Marie - Travaux publics	-	8 923,94
<b>Total 9386-0120 QUEBEC INC.</b>							<b>8 923,94</b>
3782646 CANADA INC.	1676052	2024-09-27	RESTREPO, JUAN CARLOS	Facture# 2458. Honoraire professionnels suite au travail de consultant. TP - PARCS, arr. VM	Ville-Marie - Travaux publics	-	5 790,64
<b>Total 3782646 CANADA INC.</b>							<b>5 790,64</b>
ANNE AUBIN	1675896	2024-09-05	DUFRESNE, ALAIN	Gré à Gré dans la réalisation de projets innovants en verdissement: Création de Corridors écologiques, Mini-places publiques, Ruelles vertes, Aménagement de surface pour diverses infrastructures vertes, etc. TP - PARCS, arr. VM	Ville-Marie - Travaux publics	-	5 249,37
<b>Total ANNE AUBIN</b>							<b>5 249,37</b>
AUVITEC LTEE	1678329	2024-09-20	RICO, ROSELINE	Soumission 15964 - Ampoules et rubans - MCJS	Ville-Marie - Culture, sports, loisirs et développement social	-	3 659,54
<b>Total AUVITEC LTEE</b>							<b>3 659,54</b>
BAULNE INC.	1678405	2024-09-23	RESTREPO, JUAN CARLOS	Proposition # 2409-371. Travaux correctifs pour le contrôle de température de la salle électrique au square Cabot. TP - PARCS AMÉNAGEMENT, arr. VM	Ville-Marie - Travaux publics	-	6 779,04
<b>Total BAULNE INC.</b>							<b>6 779,04</b>
BETON PROVINCIAL LTEE	1670938	2024-09-23	LABELLE, MARC	Béton à remblai sans retrait. Entente 1670816 terminant le 16 juin 2025.	Ville-Marie - Travaux publics	-	41 869,31
<b>Total BETON PROVINCIAL LTEE</b>							<b>41 869,31</b>
BIBLIOPRESTO.CA	1677238	2024-09-13	TREMBLAY, GINA	GAG ONBL-Service d'analyse des besoins, développer une stratégie pour la mise en valeur des ressources numériques et pour le bar numérique, développement des outils de mise en valeur, l'intégration de sa mise en service-Sanaaq Portion Arron	Ville-Marie - Direction - Ville-Marie	-	8 780,36
<b>Total BIBLIOPRESTO.CA</b>							<b>8 780,36</b>
BOUTY INC	1677267	2024-09-13	RICO, ROSELINE	Banquettes et fauteuils. Soumission 12597.	Ville-Marie - Culture, sports, loisirs et développement social	-	5 134,52
<b>Total BOUTY INC</b>							<b>5 134,52</b>
CARREFOUR DE RESSOURCES EN INTERCULTUREL	1677612	2024-09-17	LEVESQUE, JEREMIE	Facture 160 - Soutien au BAM lors de l'émission des cartes BINAM - Janvier à juin 2024	Ville-Marie - Direction - Ville-Marie	-	3 295,00
<b>Total CARREFOUR DE RESSOURCES EN INTERCULTUREL</b>							<b>3 295,00</b>
CEVECO INC.	1678647	2024-09-25	DUFRESNE, ALAIN	S2024-80. Travaux de démantèlement de la surface existante et mise en place de lit de pose en criblure granite à l'Esplanade Tranquille - Aire de Manoeuvre DeMontigny. QDS. TP - PARCS, arr. VM	Ville-Marie - Travaux publics	-	2 624,69
CEVECO INC.	1678647	2024-09-24	DUFRESNE, ALAIN	S2024-80. Travaux de démantèlement de la surface existante et mise en place de lit de pose en criblure granite à l'Esplanade Tranquille - Aire de Manoeuvre DeMontigny. QDS. TP - PARCS, arr. VM	Ville-Marie - Travaux publics	-	19 689,32
<b>Total CEVECO INC.</b>							<b>22 314,01</b>
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	1635886	2024-09-03	LABELLE, MARC	BC ouvert 2024 (Article 573.3 L.C.V.) - service de huissiers sur demande - TP respect réglementation.	Ville-Marie - Travaux publics	-	15 748,12
<b>Total CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.</b>							<b>15 748,12</b>
CHAURETTE ROBITAILE GUILBAULT, ARPEUTEURS-GEOMETRES	1679221	2024-09-26	DESCHENES, MARIE-CHRISTIN	Facture 30749 - Marquage pour le patinage de vitesse - aréna Camilien-Houde	Ville-Marie - Culture, sports, loisirs et développement social	-	2 514,45
<b>Total CHAURETTE ROBITAILE GUILBAULT, ARPEUTEURS-GEOMETRES</b>							<b>2 514,45</b>
CLAUDE MILLETTE	1481155	2024-09-11	DUFRESNE, ALAIN	Prolongation contrat - Exposition de 6 oeuvres et stèle au Parc Médéric-Martin du 15 mai 2021 au 15 mai 2025	Ville-Marie - Travaux publics	-	2 266,70
CLAUDE MILLETTE	1603557	2024-09-11	RAIL, CHRISTIANE	Exposition de l'oeuvre « L'ENVOL au Parc Marthe-Thierry (Projet : Prêt d'une oeuvre pour une durée de 5 ans)	Ville-Marie - Culture, sports, loisirs et développement social	-	2 152,24
<b>Total CLAUDE MILLETTE</b>							<b>4 418,94</b>
CONSTRUCTION CORNER-CAST INC.	1675869	2024-09-05	LABELLE, MARC	Réparation auvent, nettoyage du système de ventilation et ajustement des portes coulissantes. Soumission S002716-R1.	Ville-Marie - Direction - Ville-Marie	-	10 895,66
<b>Total CONSTRUCTION CORNER-CAST INC.</b>							<b>10 895,66</b>
COOPERATIVE LE COMITE - GENERATEUR D'EVENEMENTS	1650648	2024-09-25	LABELLE, MARC	Soumission du 13 mars 2024 - Aménagement (mobilier et éclairage) Place du Village 2024 Démarche okay Montant total de 96 271,43 \$ suite à l'addenda du dossier 2242840004	Ville-Marie - Direction - Ville-Marie	DA245497002	11 577,49

Fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur BC	Desc bon commande	Service/Arrondissement / Direction/Inventaire	Numéro résolution	Total montant engagé (\$)
<b>Total COOPERATIVE LE COMITE - GENERATEUR D'EVENEMENTS</b>							<b>11 577,49</b>
COSE INC.114993	1675793	2024-09-05	RESTREPO, JUAN CARLOS	Offre de service du 28-08-2024. Session : Intelligence émotionnelle: Gérer mes émotions . Date : 26 -09-2024 de 13h à 16h00 pour 1 groupe de 25 personne mode conférence	Ville-Marie - Travaux publics	-	5 616,83
<b>Total COSE INC.114993</b>							<b>5 616,83</b>
DAVID OSPINA	1679433	2024-09-27	RICO, ROSELINE	Soumission du 21 août 2024 - Couverture photo du Festival des Faubourgs	Ville-Marie - Culture, sports, loisirs et développement social	-	2 383,22
<b>Total DAVID OSPINA</b>							<b>2 383,22</b>
ENTREPRISE FORM-EVAL INC.	1676517	2024-09-10	BOIVIN, MARIE-EVE	Formation en viabilité hivernale. Offre de services révisée du 2 août 2024.	Ville-Marie - Travaux publics	-	5 794,05
<b>Total ENTREPRISE FORM-EVAL INC.</b>							<b>5 794,05</b>
ENTREPRISES INTMOTION INC.	1659489	2024-09-06	DUFRESNE, ALAIN	Achat et installation de caméra au parc Serge Garant, situé derrière l'édicule du métro Beaudry (Beaudry/Sainte-Catherine Est). Soumission S00596.	Ville-Marie - Travaux publics	-	19 657,53
<b>Total ENTREPRISES INTMOTION INC.</b>							<b>19 657,53</b>
EQUIPEMENT LAVIGNE	1677766	2024-09-17	BOIVIN, MARIE-EVE	BCO 2024 . réparation de tapeuses	Ville-Marie - Travaux publics	-	2 624,69
<b>Total EQUIPEMENT LAVIGNE</b>							<b>2 624,69</b>
EQUIPEMENTS HALT INC.	1675806	2024-09-05	RESTREPO, JUAN CARLOS	Soumission # EH20240827. Réparation de la station d'entretien vélo située sur la rue PEEL y compris les frais d'installation	Ville-Marie - Travaux publics	-	2 498,70
<b>Total EQUIPEMENTS HALT INC.</b>							<b>2 498,70</b>
FORMA-TECH SOLUTIONS	1677922	2024-09-18	SAUVE, BENOIT	Facture 738 . Service de formation : Théorie, laboratoire compaction et travaux de pavage et théorie laboratoire paveuse.	Ville-Marie - Travaux publics	-	6 048,54
<b>Total FORMA-TECH SOLUTIONS</b>							<b>6 048,54</b>
G. DAVIAULT LTEE	1678191	2024-09-20	TREMBLAY, GINA	Soumission 29069.03 - Achat et installation d'une clôture permanente - Jardin Ambroise-Casale	Ville-Marie - Direction - Ville-Marie	-	15 354,42
<b>Total G. DAVIAULT LTEE</b>							<b>15 354,42</b>
G.G. INOX INC.	1675911	2024-09-05	BOIVIN, MARIE-EVE	Support bollard avec plaque identification. Soumission E24024 du 21-06-2024.	Ville-Marie - Travaux publics	-	5 249,37
<b>Total G.G. INOX INC.</b>							<b>5 249,37</b>
GROUPE ABS INC.	1547761	2024-09-26	DUFRESNE, ALAIN	Entente 1541633 - Appel d'offre 22-19127 - Caractérisation environnementales et plans et devis pour le réaménagement du Parc des Royaux.Dép.Max. 99313.78 \$. (Anc.GDD 2239349004 . dép Max. 40 053.11\$ avant Tx.). TP - PARCS AMÉNAG. arr. VM	Ville-Marie - Direction - Ville-Marie	DA249349001	20 503,55
GROUPE ABS INC.	1590157	2024-09-26	DUFRESNE, ALAIN	Entente 1541633 - Caractérisation environnementale des sols et étude géotechnique pour le projet rue Larivière - parc des Royaux, Dép Max 31 325.10 \$ avant Tx .arr. VM	Ville-Marie - Direction - Ville-Marie	DA249349002	13 156,20
<b>Total GROUPE ABS INC.</b>							<b>33 659,75</b>
GROUPE RNET - 9291-6287 QUEBEC INC.	1679307	2024-09-26	QUELLET, MANON	Service d'enlèvement de graffitis en hauteur, sur plusieurs endroits de l'arr. Ville-Marie. Soumission 2024-07. TP- Manon Ouellet	Ville-Marie - Travaux publics	-	9 024,73
<b>Total GROUPE RNET - 9291-6287 QUEBEC INC.</b>							<b>9 024,73</b>
HUDON DESBIENS ST-GERMAIN ENVIRONNEMENT INC.	1676127	2024-09-06	DUFRESNE, ALAIN	Soumission # HDS-9086-1. Caractérisation de matériaux Ruelle La ligne Verte - granulats de bitume recyclé ("planage"). TP - PARCS AMÉNAGEMENT, arr. VM	Ville-Marie - Travaux publics	-	4 793,73
<b>Total HUDON DESBIENS ST-GERMAIN ENVIRONNEMENT INC.</b>							<b>4 793,73</b>
HYPERTEC SYSTEMES INC	1676075	2024-09-09	LEMYRE, PATRICK	Achat écrans pour le Sanaaq. Dell 24 USB-C Hub Monitor - P2423DE, 60.5cm (23.8"). Soumission du 21 août 2024.	Ville-Marie - Services administratifs	-	6 346,49
<b>Total HYPERTEC SYSTEMES INC</b>							<b>6 346,49</b>
INSTA-MIX	1636166	2024-09-24	BOIVIN, MARIE-EVE	Location de boîte asphalte chaude - remorque à asphalte. Soumission 10.	Ville-Marie - Travaux publics	-	3 937,03
<b>Total INSTA-MIX</b>							<b>3 937,03</b>
ITESMEDIA	1677323	2024-09-13	LABELLE, MARC	Soumission du 13 septembre 2024 - Référence : 20240830-154750252 -Affichage numérique dans les installations de l'arrondissement. Licences ITESLIVE Pro. 1 an du 28 sept 2024 au 28 sept 2025.	Ville-Marie - Direction - Ville-Marie	-	9 007,93
<b>Total ITESMEDIA</b>							<b>9 007,93</b>
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1667106	2024-09-06	LAPIERRE-GRANO, MELISSA	Soumissions 518721 et 518729 - Dépliant automne 2024 MCJS et St-Jax	Ville-Marie - Direction - Ville-Marie	-	7 655,69
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1673300	2024-09-06	LAPIERRE-GRANO, MELISSA	Service - Impression Bracelets et autocollants et avis de courtoisie général - Diverses collectes - Arrondissement de Ville-Marie.	Ville-Marie - Direction - Ville-Marie	-	3 947,52
<b>Total L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.</b>							<b>11 603,21</b>
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1651754	2024-09-12	LABELLE, MARC	Entente 1576370 - 1576746 - Location 6 Camionnette 4X2 cabine allongée 4portes+ gyrophare/mini-barre lumineuse, flèche, ensemble de remorquage avec prise électrique et grille de protection de cabine et 2 VUS .TP- PARCS, arr. VM	Ville-Marie - Travaux publics	-	95 296,09
<b>Total LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.</b>							<b>95 296,09</b>

Fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur BC	Desc bon commande	Service/Arrondissement / Direction/Inventaire	Numéro résolution	Total montant engagé (\$)
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	1675908	2024-09-05	BOIVIN, MARIE-EVE	Dessin projet sécurisation accrochage (points d'attaches saleuse) ; comprenant conception modélisation, dessin d'approbation, calcul ingénierie, dessin scelle. Soumission SH-0206827.	Ville-Marie - Travaux publics	-	2 237,57
<b>Total LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.</b>							<b>2 237,57</b>
LE MILIEU, COOPERATIVE DE SOLIDARITE CREATIVE	1678365	2024-09-20	DESCHENES, MARIE-CHRISTIN	Soumission 2024-06-01 - Animation ateliers dans le parcs - été 2024	Ville-Marie - Culture, sports, loisirs et développement social	-	3 480,73
<b>Total LE MILIEU, COOPERATIVE DE SOLIDARITE CREATIVE</b>							<b>3 480,73</b>
LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE	1678407	2024-09-23	DUFRESNE, ALAIN	Location Sableuse SSTA usagée et modifiée, bras de lumière modifiés et pelle galvanisée. Installation, modification et transport. Soumission du 10 sept. 2024.	Ville-Marie - Travaux publics	-	14 068,31
<b>Total LES EQUIPEMENTS BENCO (CANADA) LTEE</b>							<b>14 068,31</b>
LES POMPES MEGA INC.	1675857	2024-09-05	BELLEVILLE, ERIC	Location d'une pompe à béton avec mât et opérateur pour saillies Logan et Plessis. Selon liste de pris du 29 août 2024.	Ville-Marie - Travaux publics	-	7 874,06
<b>Total LES POMPES MEGA INC.</b>							<b>7 874,06</b>
LES SERVICES EXP INC.	1676654	2024-09-11	DUFRESNE, ALAIN	Offre du service N/Réf: 999-24011250-PP . Entente 1647447 . Service-conseils en hygiène du travail. TP - PARCS AMÉNAGEMENT, arr. VM	Ville-Marie - Travaux publics	-	5 249,37
<b>Total LES SERVICES EXP INC.</b>							<b>5 249,37</b>
LOCATION DE CAMIONS EUREKA INC.	1656897	2024-09-06	DUFRESNE, ALAIN	BC ouvert 2024 Location de grues 10 roues. Selon la liste de prix 2024.	Ville-Marie - Travaux publics	-	16 737,38
<b>Total LOCATION DE CAMIONS EUREKA INC.</b>							<b>16 737,38</b>
LOCATION DICKIE MOORE.	1677413	2024-09-16	RESTREPO, JUAN CARLOS	Soumission. Location compresseur 185 CFM POUR 4 SEMAINES code AE0148 À compter du 27 septembre 2024. TP - PARCS, arr. VM	Ville-Marie - Travaux publics	-	2 152,24
<b>Total LOCATION DICKIE MOORE.</b>							<b>2 152,24</b>
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1634896	2024-09-12	OUELLET, MANON	2024- BC ouvert - Location d'un camion cube 16' avec rampe - sur demande pour l'équipe / TP-entretien - HDV - Ronal Mazariegos	Ville-Marie - Travaux publics	-	1 607,31
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1634896	2024-09-04	OUELLET, MANON	2024- BC ouvert - Location d'un camion cube 16' avec rampe - sur demande pour l'équipe / TP-entretien - HDV - Ronal Mazariegos	Ville-Marie - Travaux publics	-	1 679,80
<b>Total LOCATION SAUVAGEAU INC.</b>							<b>3 287,11</b>
M. VAN NOORT & SONS BULB CO LTD.	1679241	2024-09-26	RESTREPO, JUAN CARLOS	Soumission # 24-22239 . Achat de végétaux . TP - PARCS, arr. VM	Ville-Marie - Travaux publics	-	2 877,29
<b>Total M. VAN NOORT &amp; SONS BULB CO LTD.</b>							<b>2 877,29</b>
MAGASINS BEST BUY LTEE	1676313	2024-09-09	RESTREPO, JUAN CARLOS	Soumission 930006. Achat et livraison de Réfrigérateur FRIGI et un congélateur FRIGI y compris service de recyclage ancienne cuisinière et frigo. TP - PARCS, arr. VM	Ville-Marie - Travaux publics	-	2 771,63
<b>Total MAGASINS BEST BUY LTEE</b>							<b>2 771,63</b>
MARYSE BOYCE	1679437	2024-09-27	RICO, ROSELINE	Soumission du 21 août 2024 - Couverture photographique - festival des Faubourgs	Ville-Marie - Culture, sports, loisirs et développement social	-	2 131,25
<b>Total MARYSE BOYCE</b>							<b>2 131,25</b>
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1678722	2024-09-26	TREMBLAY, GINA	Achat terre et compost sur entente 1468667 - Jardins Ambroise-Casale et des 50 citoyens	Ville-Marie - Direction - Ville-Marie	-	7 071,12
<b>Total MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE</b>							<b>7 071,12</b>
ME JULIE DURANCEAU, AVOCATE ET MEDIATRICE	1677532	2024-09-16	L'ARCHEVEQUE, JEAN-LUC	Contrat de services professionnels - Analyse climat de travail	Ville-Marie - Services administratifs	-	15 748,12
<b>Total ME JULIE DURANCEAU, AVOCATE ET MEDIATRICE</b>							<b>15 748,12</b>
MENAGEZ-VOUS INC.	1677334	2024-09-13	RESTREPO, JUAN CARLOS	Contrat d'entretien pour le nettoyage de la section des parcs au 1455, rue Bercy.(Grand ménage). Soumission 20240909801 du 9 sept. 2024.	Ville-Marie - Travaux publics	-	5 006,24
<b>Total MENAGEZ-VOUS INC.</b>							<b>5 006,24</b>
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1635991	2024-09-11	DUFRESNE, ALAIN	PARCS Ville-Marie Commande ouverte 2024 - Achat de divers équipements pour élagueurs selon les besoins.	Ville-Marie - Travaux publics	-	11 548,62
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1635991	2024-09-05	DUFRESNE, ALAIN	PARCS Ville-Marie Commande ouverte 2024 - Achat de divers équipements pour élagueurs selon les besoins.	Ville-Marie - Travaux publics	-	20,89
<b>Total NOVAFOR EQUIPEMENT INC.</b>							<b>11 569,51</b>
PEPINIERE CRAMER INC	1677416	2024-09-16	DUFRESNE, ALAIN	Soumission 207251. Achat de Sapins pour le temps des fêtes de l'arrondissement Ville-Marie . TP - PARCS, arr. VM	Ville-Marie - Travaux publics	-	16 214,27
<b>Total PEPINIERE CRAMER INC</b>							<b>16 214,27</b>
PEPINIERES Y. YVON AUCLAIR ET FILS	1678117	2024-09-19	RESTREPO, JUAN CARLOS	Commande 8163. Achat de végétaux pour la ruelle verte Hogan. TP - PARCS, arr. VM	Ville-Marie - Travaux publics	-	2 004,00
<b>Total PEPINIERES Y. YVON AUCLAIR ET FILS</b>							<b>2 004,00</b>
PLACE DUPUIS COMMERCIAL TRUST	1643293	2024-09-13	L'ARCHEVEQUE, JEAN-LUC	BC ouvert 2024 pour réparation et petits travaux dans les bureaux du 800 de Maisonneuve E	Ville-Marie - Services administratifs	-	20 997,49
<b>Total PLACE DUPUIS COMMERCIAL TRUST</b>							<b>20 997,49</b>
PROMOTIONS C.S.L. (LES)	1669072	2024-09-03	MORRISSETTE, ISABELLE	8 soumissions - Location de sonorisation - Spectacles du mardi au parc Médéric-Martin	Ville-Marie - Culture, sports, loisirs et développement social	-	3 162,70
<b>Total PROMOTIONS C.S.L. (LES)</b>							<b>3 162,70</b>

Fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur BC	Desc bon commande	Service/Arrondissement / Direction/Inventaire	Numéro résolution	Total montant engagé (\$)
RENTOKIL CANADA CORPORATION	1600963	2024-09-18	RESTREPO, JUAN CARLOS	C-23 23453 - Renouvellement services d'extermination avec programme mensuel, de Août 2024 à juillet 2025, pour le 2915 Ste-Catherine Est. TP - Parcs, arrondissement Ville-Marie.	Ville-Marie - Travaux publics	-	2 970,88
<b>Total RENTOKIL CANADA CORPORATION</b>							<b>2 970,88</b>
SANIVAC	1678437	2024-09-23	SAUVE, BENOIT	Location de toilette - urgence Rue Berthier & Rue Visitation. Facture 0000949622 dans gdf.	Ville-Marie - Travaux publics	-	2 057,70
<b>Total SANIVAC</b>							<b>2 057,70</b>
STORES J. FAUTEUX INC.	1679360	2024-09-26	LEMYRE, PATRICK	Soumission du 24 septembre 2024 - Toiles opaques avec moteurs bas voltage rechargeables	Ville-Marie - Services administratifs	-	3 019,44
<b>Total STORES J. FAUTEUX INC.</b>							<b>3 019,44</b>
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1678983	2024-09-25	OUELLET, MANON	Produit d'entretien ménager et d'hygiène sur entente 1562756. Pour l'Hôtel de Ville. TP-arr.Ville-Marie-Entretien R. Mazariegos.	Ville-Marie - Travaux publics	-	2 606,93
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1677038	2024-09-12	LEDUC, VALERIE	Produits d'entretien ménager et d'hygiène. Sur entente 1562756.	Ville-Marie - Culture, sports, loisirs et développement social	-	3 099,91
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1675541	2024-09-04	DUFRESNE, ALAIN	Soumission 2921044. Achat de 2 aspirateurs vertical et autoréchargeuse (laveuse à plancher) T300-20" et composantes -TP-Entretien-HDV - Ronal Mazariegos.	Ville-Marie - Travaux publics	-	15 883,54
<b>Total SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)</b>							<b>21 590,38</b>
TACT INTELLIGENCE-CONSEIL INC.	1678950	2024-09-25	LABELLE, MARC	Offre de service du 11 septembre 2024 - Animation de la rencontre citoyenne sur le projet La Ligne Verte	Ville-Marie - Direction - Ville-Marie	-	3 149,62
<b>Total TACT INTELLIGENCE-CONSEIL INC.</b>							<b>3 149,62</b>
TOTALMED SOLUTIONS SANTE INC.	1658227	2024-09-24	L'ARCHEVEQUE, JEAN-LUC	BC ouvert 2024 - Expertises médicales au besoin - RH Ville-Marie	Ville-Marie - Services administratifs	-	5 249,37
<b>Total TOTALMED SOLUTIONS SANTE INC.</b>							<b>5 249,37</b>
TRAFFIC LOGIX CORPORATION	1679510	2024-09-27	DUFRESNE, ALAIN	Contrat selon L.C.V. 573.3-6a pour le renouvellement au Cloud pour 50 afficheurs de vitesse. Du 01 oct. 2024 au 01 oct. 2025. Devis QUO40757B5Q317 du 26 sept 2014.	Ville-Marie - Aménagement urbain et mobilité	-	23 622,19
<b>Total TRAFFIC LOGIX CORPORATION</b>							<b>23 622,19</b>
UBA INC.	1636622	2024-09-12	LABELLE, MARC	Chlore en vrac sur entente 1600805 - pataugeoires et piscines de Ville-Marie Entente finissant le 14 mai 2025	Ville-Marie - Culture, sports, loisirs et développement social	-	7 212,64
<b>Total UBA INC.</b>							<b>7 212,64</b>
VELO-RACK (MC)	1678941	2024-09-25	LEMYRE, PATRICK	Soumission 2409035 - Support à vélos mural	Ville-Marie - Services administratifs	-	3 601,27
<b>Total VELO-RACK (MC)</b>							<b>3 601,27</b>
VERMEER CANADA INC.	1636001	2024-09-11	DUFRESNE, ALAIN	PARCS Ville-Marie Commande ouverte 2024 - Réparation de machineries servant à enlever les souches d'arbres.	Ville-Marie - Travaux publics	-	19 947,62
<b>Total VERMEER CANADA INC.</b>							<b>19 947,62</b>
<b>Total général</b>							<b>638 215,32</b>

Liste des factures sans BC approuvées par décisions déléguées - Septembre 2024

Fournisseur	No facture	Description facture	Date comptable	Type dépense Sdf	Division	Montant répartition
1-800-Got-Junk (140293)	15000490	2/3 de la boîte	06-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	690,82
Academie Diderot (568921)	0008464	Atelier de conversation	20-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	400,00
Alliance Quebecoise Du Loisir Public (185828)	5645	Événement AQLM-ARAQ	25-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	152,23
Altergo (226817)	inv001079	Abonnement Classe E	05-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Gestion - Culture, sports, loisirs et développement social	135,00
Apsam Association Paritaire Sante & Securite Affaires Municip	v13671	Signalisation des travaux routiers - En classe virtuelle	12-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Inspection et entretien	380,00
Auvitec Ltee (114795)	48646	Location	18-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	183,73
	48740	Location	26-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	11,02
Avec Plaisirs (121999)	0525007	Événement Division inspection - Entretien TP	10-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Inspection et entretien	478,27
Bantsimba Pertulien Floribert (577474)	008240304	Atelier	24-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	800,00
Benoit Lacaille (710015)	2024003	Impression DTF	12-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Voirie (B43K10)	129,00
Cafe Barista Inc. (525837)	223434	Appel de service	09-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Gestion - Culture, sports, loisirs et développement social	146,98
Cameron Crozman (617477)	mg202409478	Musique Classique (violoncelle) - Concert de violoncelle qu	30-août-2024	CACHET D'ARTISTE	Culture et bibliothèques (B43K18)	524,94
Centre De La Petite Enfance Du Carrefour Inc. (140723)	001	Répét culturel	04-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	333,36
Conseillers En Developpement De La Main-D'Oeuvre (532288)	001	Contrat de service	17-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	270,00
	002	Contrat de service	17-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	300,00
Copie Express (116785)	csg13846	Impression	11-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	174,28
	csg13850	Impression	11-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	515,49
	csg13851	Impression avis	12-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	555,91
	csg13852	Impression	11-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	322,83
Corporation D'Urgences-Sante (119070)	a5013890	Transport ambulancier	03-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Voirie (B43K10)	141,45
Creations Jean-Claude Tremblay Inc. (115000)	37832	Service entretien mascotte	17-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	161,89
	37961	Service d'animation	12-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	430,45
Cristobal Riffo Gomez (719892)	fr202409325	Dimensions, performance le 19 septembre 2024 à 19h30 à	20-sept-2024	CACHET D'ARTISTE	Culture et bibliothèques (B43K18)	1 000,00
Daniel Chartier (366058)	2	Service animateur Danse / Achat de biens et services en dir	17-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	630,00
Delphine Arnaud (673827)	334	Atelier créatif famille	17-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	500,00
Diane Richer (271965)	pa12	Animation littéraire - Découvrir la Bande dessinée	29-août-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Direction - Ville-Marie - non défini (B42K03)	400,00
Enseignes Et Lettrage Robert (1945) Inc. (524350)	17284	Enseigne lumineuse	03-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	734,91
Etude Pietro Macera Inc. (116601)	52695	Lettre	30-août-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Inspection et entretien	212,35
	52716	Service d'huissier	10-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Ressources humaines (B43K04)	212,35
	52794	Frais huissier / Achat de biens et services en direct (payabl	24-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Ressources humaines (B43K04)	155,07
	52797	Service d'huissier	26-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Ressources humaines (B43K04)	97,11
	52798	Service d'huissier	24-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Ressources humaines (B43K04)	87,45
Evangel Pentecostal Church (429568)	vdm2	Location de salle	12-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	547,50
Frenette, Helene (724502)	rembempl240912	Remboursement - requalifications de sauveteur national et	19-sept-2024	REMBOURSEMENT AUX EMPLOYES	Division des sports, des loisirs et du développement socia	187,80
Gabrielle Girard-Charest (717337)	sutto03	Atelier	26-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Direction - Ville-Marie - non défini (B42K03)	600,00
Giulio Mazzella (646944)	240717	Animation	13-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	500,00
Groupe Surprenant (382052)	71834	Traitement contre rats	17-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	178,48
	72261	Traitement pour rats	17-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	89,24
	72890	Traitement de rats	23-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	89,24
Hydro Westmount (107914)	1072844	Frais électricité / Achat de biens et services en direct (payab	24-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Voirie (B43K10)	30,26
Julien Denis Lafreniere (723243)	mg202407224	Musique pop alternative R&B.Spectacle Delphine ayant lieu	30-août-2024	CACHET D'ARTISTE	Culture et bibliothèques (B43K18)	204,80
Karen Sherman (120474)	3141	Traduction de texte	06-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	176,38
L'Empreinte Imprimerie Inc. (122285)	1141732	Cartes d'affaires	12-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Mobilité et planification	29,40
	1141840	Impression-cartes d'affaires-David Carignan	25-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Inspection et entretien	29,40
L'Espace Cree (688425)	02	Cours de yoga	03-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	225,00
Laboratoire Sur L'Agriculture Urbaine (327554)	20323166	Dépenses refacturables Google	24-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	49,14
Labrador (115241)	21489282062724	Eau	05-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Gestion - Culture, sports, loisirs et développement social	372,32
Laftco Outillage Inc. (115159)	fc00520745	Outils	05-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Voirie (B43K10)	406,25
	fc00520846	Outils	03-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Voirie (B43K10)	406,25
Lamcom Technologies Inc. (138785)	322368	Panneau de chantier	06-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	326,78
	322515	Panneau de chantier	06-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	451,24
	322520	Panneau de chantier	06-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	110,07
	322922	Panneau passage des solidarités	06-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	183,37
	323258	Panneaux rue-école de Rouen	11-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	866,80
	323259	Panneau	11-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	110,24

Fournisseur	No facture	Description facture	Date comptable	Type dépense Sdf	Division	Montant répartition	
Le Collectif I Inc. (723401)	05824	Service projet 028091 / Achat de biens et services en direct	17-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	360,93	
Les Amis Et Moi Inc (483153)	002	Halte garderie	19-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Grefte (B43K05)	314,96	
	004	Conseil d'arrondissement Ville-Marie - Halte-Garderie - Av	20-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Grefte (B43K05)	314,96	
	240620	Halte garderie	17-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	314,96	
	003240311	Conseil d'arrondissement Ville-Marie - Halte-Garderie Mar	20-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Grefte (B43K05)	314,96	
	005240513	Conseil d'arrondissement Ville-Marie - Halte-Garderie - M	20-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Grefte (B43K05)	314,96	
	006240610	Conseil d'arrondissement Ville-Marie - Halte-Garderie	20-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Grefte (B43K05)	314,96	
	007240708	Halte garderie	19-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Grefte (B43K05)	314,96	
	008240909	Halte garderie	19-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Grefte (B43K05)	314,96	
	009240620	Rencontre citoyenne - Halte-Garderie	20-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	314,96	
	Les Films Criterion Pictures (115884)	823597	Le temps d'un été PV	13-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	472,44
Les Locations Fotobo Inc. (725217)	154042000252	Photoboth	25-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	577,43	
	154042000266	Location photobooth / Achat de biens et services en direct	25-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	629,92	
Les Productions Pasa Musik Inc. (157320)	mg202409611	Africa Yéwoulène - Zale Seck au Square Cabot le 28 septem	23-sept-2024	CACHET D'ARTISTE	Culture et bibliothèques (B43K18)	3 149,62	
Les Scientifines (119406)	20242025030	Ateliers scientifiques	23-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	570,00	
	20242025031	Ateliers scientifiques	18-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	190,00	
Librairie O-Taku Inc. (602006)	2052	Atelier	12-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	419,95	
Lima, Marie Eve (403750)	rembempl240905	Remboursement - deux forfaits famille et deux certificats-c	19-sept-2024	REMBOURSEMENT AUX EMPLOYES	Culture et bibliothèques (B43K18)	183,13	
Louis- Etienne Dore (130639)	286	Photographe	11-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	330,71	
Lydie Vachon (713663)	187	Cours de yoga	23-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	595,00	
Manon Dionne (665691)	157	Animation de l'Heure du Conte 0-36 mois	24-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	250,00	
Marianne Deryck (577927)	20244	Danse Exotique (parc Raymond Blain)	17-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	419,95	
	20245	Yoga Parc Raymond Blain 2, 9, 16, 23, 30	16-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	419,95	
	20246	Yoga Parc Raymond Blain	16-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	419,95	
	20247	Yoga (parc Chasse-Galerie)	17-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	335,96	
	20248	Cours de zumba	17-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	335,96	
	202409	Cours de danse	12-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	335,96	
	202410	Cours yoga	23-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	335,96	
	202411	Cours yoga	23-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	335,96	
	202412	Cours yoga	23-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	419,95	
	202413	Cours zumba	23-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	167,98	
	Marie-Claude Gagnon (709982)	189	Animation	05-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	200,00
	Marie-Claude Gendron (388341)	13	Atelier de fabrication de livre d'artiste	24-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	350,00
Materiaux De Plomberie Ray-Jean Inc. (115836)	263604	Matériaux de plomberie	18-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Voirie (B43K10)	48,12	
	000047	Entraînement	12-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	257,22	
Mfbb Inc. (226049)	6968	Lettage et installation	24-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	401,84	
	240124amalexandre	Formation OPA - programme de qualification des opératio	04-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Voirie (B43K10)	-125,00	
Ministre Des Finances (2931)	240720aalixmichaud	Renouvellement carte apprenti Alexandre Alix-Michaud no	04-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Voirie (B43K10)	64,50	
	240831mbeliveau	Renouvellement certificat de qualification eau(x) potable/u	10-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Voirie (B43K10)	129,00	
	rembempl240919	Remboursement employé	20-sept-2024	REMBOURSEMENT AUX EMPLOYES	Culture et bibliothèques (B43K18)	41,95	
Patricia (688936)	1240807	Atelier de dégustation de mocktail thématique	23-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	524,94	
Pgvmedia (243820)	17533	Panneau	13-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	144,88	
	17539	Carton: Avertissement	06-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	333,86	
	17547	Impression	11-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	453,55	
Poulin Mathieu, Steve (579363)	rembempl240919	Remboursement - réparation de vitre d'un IPAD brisé	23-sept-2024	REMBOURSEMENT AUX EMPLOYES	Voirie (B43K10)	369,27	
Promotions C.S.L. (Les) (144125)	14125	Appel de service	10-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	341,21	
Serge Fauteux (333205)	240701	Cours de danse	04-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	660,00	
	240822	Cours de danse en ligne	12-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	880,00	
Serruriers Amherst Inc. (117448)	34063	Service serrure classeur / Achat de biens et services en dire	18-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division de la gestion immobilière	439,85	
Six Creativelab (201751)	f2486c40	Avis de courtoisie	06-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	92,39	
	f2487c40	Panneau de chantier	06-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	138,58	
	f2488c40	Panneau de chantier - Place des festivals	06-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	138,58	
	f2489c40	Avis de non-consommation de l'eau	06-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	138,58	
	f2492c40	Panneau de chantier pour l'abattage des arbres	06-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	138,58	
Societe Canadienne Des Postes (49148)	9928709524	Service de postes	29-août-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Inspection et entretien	88,76	
	9929629556	Service postal	05-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Inspection et entretien	62,47	
	9930499765	Service de postes	10-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Inspection et entretien	309,53	
Sollicite (724613)	f2024072	Semences pour bibliothèque	20-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Direction - Ville-Marie - non défini (B42K03)	28,90	
Spectre De Rue Inc. (107731)	1236	Formations	06-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	550,00	
Sylvain A. Trottier (265678)	gia2408	Animation de l'atelier L'Adventure dont vous êtes	24-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	318,64	
Tania Baladi (122442)	372	1 heure de conte	23-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	167,98	
Transport Et Accord (687590)	3818	Réf. facture 3695 corr.du pris à la baisse / Achat de biens et	25-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Culture et bibliothèques (B43K18)	-62,99	
Trémblay-Steve, Eliane (717241)	rembempl240905	Remboursement taxi - Fierté Montréal	06-sept-2024	REMBOURSEMENT AUX EMPLOYES	Communications et relations avec la communauté	35,63	

Fournisseur	No facture	Description facture	Date comptable	Type dépense Sdf	Division	Montant répartition
Vitre-Art C.A.B. (1988) Inc. (341862)	24203423	Double vitrage	04-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Parcs et installations (B43K12)	526,80
Wai Yin Kwok (370400)	20240829	Service relecture	06-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Communications et relations avec la communauté	73,49
Yan Lee Chan (160426)	177	Animation magicien	20-sept-2024	ACHAT BIENS SERVICES DIRECT	Division des sports, des loisirs et du développement socia	524,94
<b>Total</b>						<b>40 314,25</b>



**Dossier # : 1243466005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 350 223,05 \$, taxes et contingences incluses, pour la construction de saillies drainantes de trottoir en régie interne sur la rue Hogan, entre la rue Hochelaga et la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie

D'autoriser une dépense pour une somme maximale de 291 852,54 \$, taxes incluses, pour la construction de saillies drainantes de trottoir en régie interne sur la rue Hogan, entre la rue Hochelaga et la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser une dépense de 58 370,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-10-01 13:51

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1243466005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 350 223,05 \$, taxes et contingences incluses, pour la construction de saillies drainantes de trottoir en régie interne sur la rue Hogan, entre la rue Hochelaga et la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) a pour objectif d'accélérer les interventions de sécurisation aux abords des écoles primaires et secondaires de la Ville de Montréal reconnues par le ministère de l'Éducation du Québec.  
 Ce programme s'adresse aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal. En raison de leur connaissance fine de leur territoire, ils sont les mieux placés pour accélérer la mise en œuvre d'interventions adaptées aux réalités du milieu et ainsi contribuer à faire de Montréal une Ville qui encourage les déplacements actifs des jeunes de 5 à 17 ans vers l'école par des aménagements sécuritaires.

Dans ce contexte, L'arrondissement Ville-Marie cherche à sécuriser le pourtour des école pour protéger les citoyens plus vulnérables, incluant les élèves. Pour ce faire il propose de construire des saillies de trottoir pour réduire la vitesse des véhicules sur la rue Hogan. Le SUM à travers l'appel à projet 2023-2024 (PSAE) finance le projet de la rue Hogan. (SUM\_VIM24-0991-02)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résultats - Appel à projets 2023-2024, SUM\_VIM24-0991-02, Sécurisation des abords de l'école St-Anselme  
 Résolution: CA24 240363 Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour l'exécution de travaux de construction d'avancées de trottoir dans diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 2 845 324,44 \$, taxes, contingences et incidences incluses (appel d'offres public VMP-24-008 - 3 soumissionnaires)

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à aménager deux saillies intermédiaires sur la rue Hogan entre les rues Hochelaga et de Rouen. Les saillies visent à réduire la largeur de rue ponctuellement et ainsi réduire la vitesse des automobilistes.

Le réaménagement inclus la reconstruction de trottoirs, la construction de bordure en béton, la mise en place de nouvelles avancées de trottoirs et la plantation des végétaux dans les nouvelles saillies. Les saillies sont drainantes et vont contribuer à réduire l'impact des pluies intenses dans le secteur. Un bassin de rétention d'une capacité de 40 mètres cubes sera installé afin de contribuer à réduire les risques d'inondation dans le secteur de la rue de Rouen.

## JUSTIFICATION

Cette autorisation de dépense fait suite à l'acceptation du projet par le SUM en janvier 2024. Voir la lettre en pièce jointe.

L'achat de matériaux se fait avec le recours aux ententes cadres de la Ville de Montréal

La location d'équipement a fait l'objet d'un appel d'offre pour l'ensemble des travaux de l'arrondissement

Les matériaux et équipements font l'objet de cette autorisation de dépense.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer est de 291 852.54 \$, incluant les taxes, et de 266 500.27 \$ net de ristourne.

Le montant du budget prévisionnel de contingence (20 %) est de 58 370.51 \$, incluant les taxes et de 53 300.24\$ net de ristourne.

La dépense maximale autorisée du projet s'élève donc à 350 223.05\$, incluant les taxes et de 319 800.33 \$ net de ristourne.

Le projet SUM\_VIM24-0991-02, Sécurisation des abords de l'école St-Anselme, approuvé via l'appel à projet pour réalisation 2024, dans le cadre du projet investi 59071, Vision zéro, volet PSAE ( programme sécurisation aux abords des écoles) pour un montant maximal total de 371 940\$, incluant travaux , contingences et incidences .

Ce montant sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale , 23-007 Sécurisation réseau routier Vision Zéro CM23 0194.

Le budget net requis ( en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2024-2033, il est réparti comme suit:

PROJETS	2024	2025	ULTÉRIEUR	TOTAL
SUM - PSAE (59071)	320	0	0	320
<b>TOTAL</b>	<b>320</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>320</b>

Budget	Montant	Contingences	Incidents	Total	Description
SUM -					Subvention programme de

PSAE (59071)	267	53	-	320	sécurisation aux abords des écoles
<b>Total</b>	<b>267</b>	<b>53</b>	<b>-</b>	<b>320</b>	

Le projet inclut:

Le verdissage de 184 m2 et la plantation de deux nouveaux arbres

#### Sommaire de l'estimation

Matériaux 180 840,00 \$  
Équipements 32 400,00 \$  
Sous-traitants 40 600,00 \$

Sous-Total 253 840,00 \$

Contingences 20% 50 768,00 \$

Total 304 608,00 \$

TPS 15 230,40 \$

TVQ 30 384,65 \$

Grand total 350 223,05 \$

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements dans la lutte aux changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Protéger les citoyens plus vulnérables en réduisant la vitesse des véhicules autour des écoles et réduire la quantité d'eau rejeté à la conduite d'égout lors de pluies intenses

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie a élaboré une opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications pour annoncer les travaux et informer les citoyens durant cette période.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des 2 saillies drainantes de la rue Hogan : octobre et novembre 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier  
(Yvette MUNEZERO)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Marc BRETON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Marc BRETON, 27 septembre 2024

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois GOSSELIN  
Conseiller en planification

**Tél :** 514-641-1098  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-12

Éric BELLEVILLE  
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

**Tél :** 514-872-1048  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE  
directeur(-trice) travaux publics ville-marie

**Tél :** 514-872-9763  
**Approuvé le :** 2024-09-26

Dossier # : 1243466005

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -

**Objet :**

Autoriser une dépense maximale de 350 223,05 \$, taxes et contingences incluses, pour la construction de saillies drainantes de trottoir en régie interne sur la rue Hogan, entre la rue Hochelaga et la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie



20240115\_Lettre\_Résultats\_AP2\_2024\_saillies.pdf



PLAN DE SAILLIE HOGAN 2024 (1).pdf



Hogan - Grille d'analyse Montréal 2030.docx

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Francois GOSSELIN  
Conseiller en planification

**Tél :** 514-641-1098

**Télécop. :**

**Direction des projets d'aménagement urbain**  
**Bureau du directeur**  
 801, rue Brennan, 6e étage  
 Montréal (Québec) H3C 0G4

PAR COURRIEL

Le 30 janvier 2024

Monsieur Marc Labelle  
 Directeur  
 Arrondissement Ville-Marie  
 800, boul. De Maisonneuve E, 19e étage,  
 Montréal, H2L 4L8  
[marc.labelle@montreal.ca](mailto:marc.labelle@montreal.ca)

**Objet : Résultats - Appel à projets 2023-2024**

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel à projets réalisé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité en 2023, j'ai le plaisir de vous annoncer les projets soumis par votre arrondissement qui ont été sélectionnés pour une réalisation d'ici la fin de l'année 2024.

Le tableau ci-dessous détaille les projets sélectionnés ainsi que le financement accordé, en fonction des budgets estimés qui nous ont été présentés par vos équipes :

Numéro de projet	Titre du projet	Financement PTI-45000	Financement PTI-59070	Financement BF Vélo	Financement Vision Zero
SUM_VIM24-0991-01	Sécurisation aux abords du Collège Ville-Marie	0 \$	0 \$	0 \$	371 940 \$
SUM_VIM24-0991-02	Sécurisation des abords de l'École St-Anselme	0 \$	0 \$	0 \$	371 940 \$
SUM_VIM24-0991-05	Sécurisation des abords de l'École Sacré-Coeur et Collège de Montréal	0 \$	0 \$	0 \$	500 000 \$

SUM_VIM24-0991-08	Sécurisation des abords de l'intersection Robin/St-André accès Parc St-Jacques et CPE La Sourithèque	0 \$	0 \$	0 \$	500 000 \$
SUM_VIM24-0991-03	Sécurisation des abords de l'École St-Georges*	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
SUM_VIM24-0991-04	Sécurisation des abords de l'Académie Michèle-Provost*	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

\* La réalisation de ces projets est autorisée mais sans financement SUM.

En contrepartie, nous vous informons que les projets suivants n'ont pu être sélectionnés dans le cadre du processus de l'appel à projets. Le tableau ci-dessous détaille les projets non-sélectionnés ainsi que les motifs :

Numéro de projet	Titre du projet	Motifs
SUM_VIM24-0702	Reconstruction de la rue de la Friponne, des trottoirs des rues Bonneau et Berri ainsi que la voie nord de la rue de la Commune (parc Fleury-Mesplet)	Projet non-sélectionné en raison de limitations budgétaires.
SUM_VIM24-0991-06	Sécurisation des abords de l'intersection Logan/Panet accès Parc Raymond-Blain	Projet non-sélectionné en raison de limitations budgétaires.
SUM_VIM24-0991-07	Sécurisation des abords de l'intersection Logan/de la Visitation accès Parc Hector-Charland	Projet non-sélectionné en raison de limitations budgétaires.
SUM_VIM24-0991-09	Sécurisation des abords de l'intersection Logan/Plessis accès Parc Jovette-Marchessault	Projet non-sélectionné en raison de limitations budgétaires.
SUM_VIM24-0991-10	Sécurisation des abords de l'Intersection Lincoln/St-Mathieu	Projet non-recommandé par l'équipe SPI en raison des conflits de mobilité, de moratoires présents dans le secteur en 2024 ou de projets planifiés ultérieurement.
SUM_VIM24-0991-11	Sécurisation des abords de l'intersection Gascon/Ontario	Projet non-recommandé par l'équipe SPI en raison des conflits de mobilité, de moratoires présents dans le secteur en 2024 ou de projets planifiés ultérieurement.

SUM_VIM24-0991-12	Sécurisation des abords de l'intersection Hotel-de-Ville/René-Lévesque	Projet non-recommandé par l'équipe SPI en raison des conflits de mobilité, de moratoires présents dans le secteur en 2024 ou de projets planifiés ultérieurement.
SUM_VIM24-0991-13	Sécurisation des abords de l'intersection Dufresnes/Maisonneuve	Projet non-sélectionné en raison de limitations budgétaires.
SUM_VIM24-0991-14	Sécurisation des abords de l'intersection Wolfe/Ontario	Projet non-sélectionné en raison de limitations budgétaires.
SUM_VIM24-0401	Réaménagement des abords de l'îlot Balmoral et de l'Agora de la danse	Projet non-sélectionné en raison de limitations budgétaires.

### Activités subséquentes

Pour les projets dont les interventions sont localisées sur le Réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) ou sur le Réseau cyclable, au plus tôt, votre arrondissement devra soumettre un dossier décisionnel à votre conseil afin que ce dernier adopte, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, une résolution visant à offrir vos services au conseil de la Ville en vue de la prise en charge de la réalisation des projets sélectionnés.

Ce dossier décisionnel devra notamment faire référence au numéro et au nom des projets sélectionnés ci-haut ainsi que préciser les informations suivantes, lorsqu'applicable :

- Le nombre de kilomètres de voie cyclable protégée ajoutés au réseau;
- Le nombre de kilomètres de voie cyclable non protégée ajoutés au réseau;
- Le nombre de SAS vélo ajoutés au réseau;
- Le nombre de kilomètres de rues réaménagés;
- Le nombre d'intersections sécurisées/réaménagées;
- Le nombre de m2 nouvellement verdis ou déminéralisés;
- Le nombre d'arbres ajoutés.

En contrepartie, un dossier décisionnel, préparé par le SUM, sera présenté au conseil de la Ville afin d'accepter l'offre de services de votre arrondissement.

Par la suite, pour l'ensemble des projets, nous vous rappelons que :

- La réalisation des projets doit être terminée d'ici la fin de l'année 2024;
- L'écart entre le montant de la dépense totale du projet et le budget estimé ne peut excéder 20% de ce dernier. À cet effet, un formulaire justificatif et explicatif devra être rempli par les personnes responsables en arrondissement;
- Les plans à 50% d'avancement doivent être envoyés au SUM pour commentaires;
- Les commentaires formulés par le SUM devront être intégrés aux projets;

- Advenant le refus d'appliquer un commentaire technique au projet émis par les équipes du SUM, l'arrondissement devra justifier l'exclusion de la recommandation technique;
- Le SUM se réserve le droit de retirer le financement du projet si une ou plusieurs exigences techniques émises par les équipes du SUM ne sont pas prises en compte.

Veillez noter qu'un suivi de l'évolution des travaux sera effectué au courant de l'année.

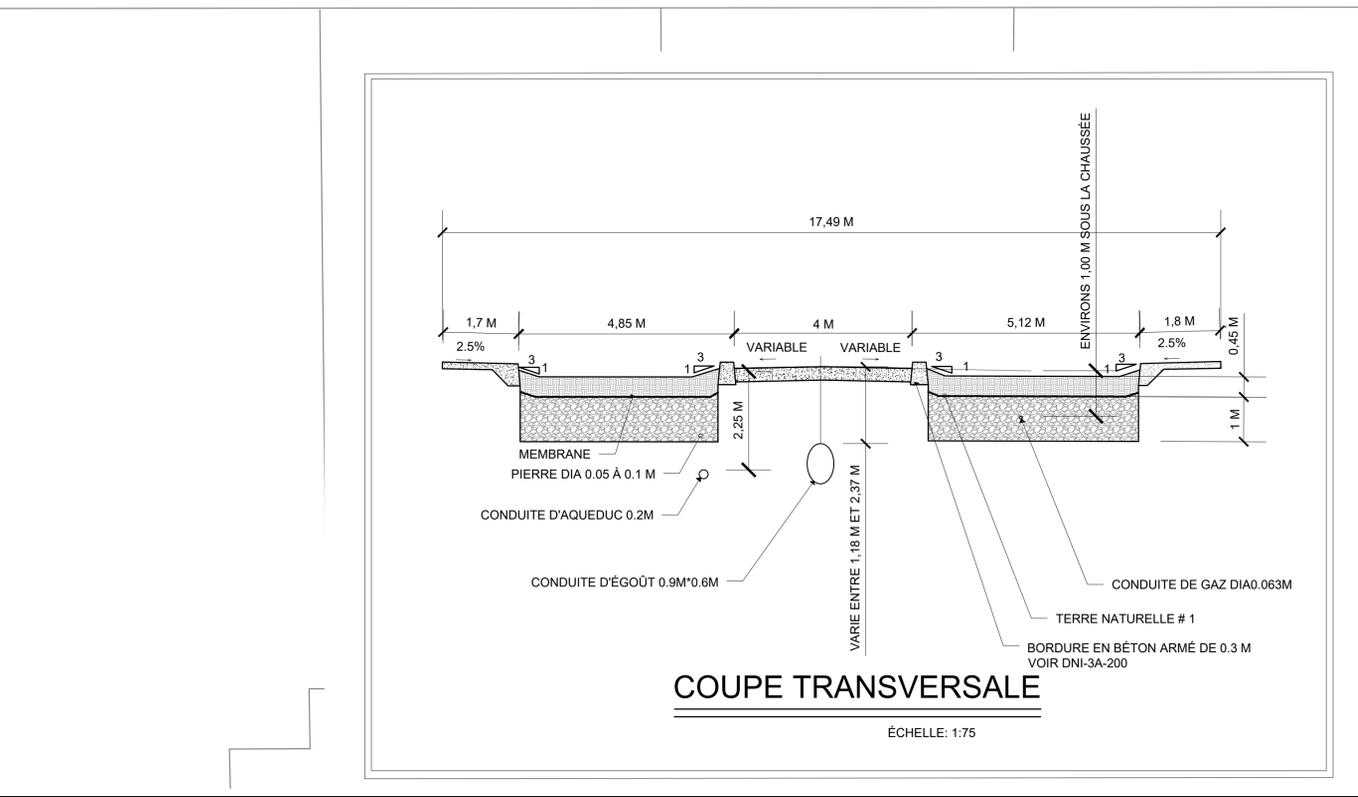
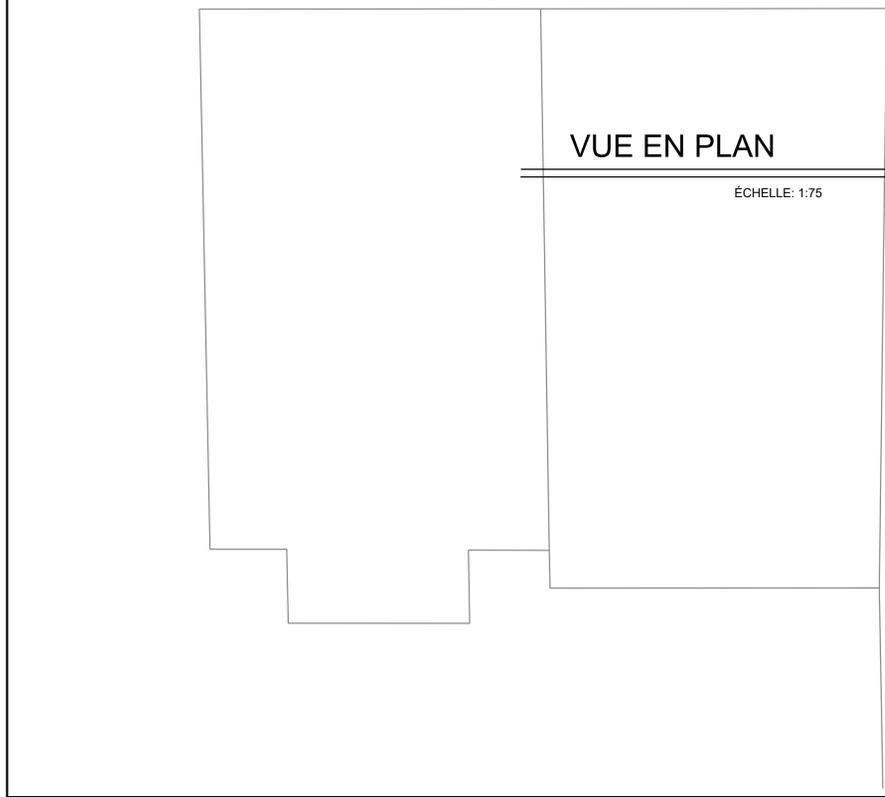
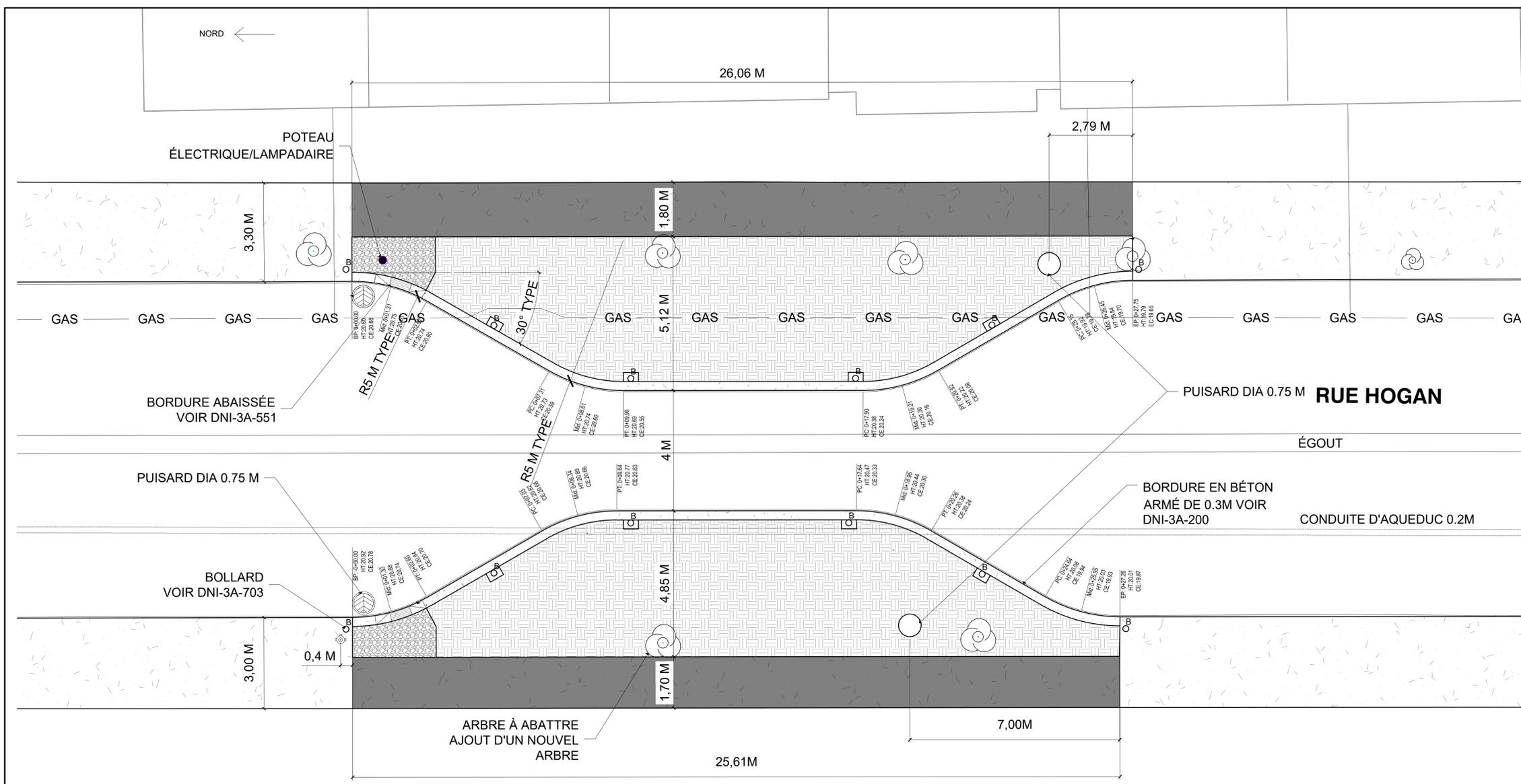
Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le directeur,



HB/tb

- c. c. M. Éric Belleville, chef de division - études techniques en arrondissement - Arr. Ville-Marie  
Mme Lucie Careau, directrice - Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM)  
Mme Ève Leduc, cheffe de division – aménagement des rues – Direction des projets  
d'aménagement urbain - SUM  
M. Damien Le Henanff, chef de division - administration et gestion de portefeuille - SUM



**Notes**

Nivellement		Description		Habillage	
0+000.00	Changement	HT-XX.XXX	Élévation haut trottoir proposé	---	---
CE-XX.XXX	Élévation cours d'eau proposé	---	---	---	---
XXX.XXX	Élévation proposée	---	---	---	---
XX.XXX	Élévation du terrain existant	---	---	---	---
P.B.	Point bas	---	---	---	---
P.H.	Point haut	---	---	---	---
PIV	Point d'intersection verticale	---	---	---	---
xxx/xxx	Pente	---	---	---	---
---	Repre géodésique	---	---	---	---
---	Repre planimétrique	---	---	---	---
---	Changement et élévation du point d'intersection vertical	---	---	---	---
---	Profil terrain existant	---	---	---	---
---	Profil et pente proposés	---	---	---	---
---	Profil cours d'eau proposé	---	---	---	---

Émission	Révision :	Date :	Description :	Par :
#	#####	#		MV
				MV

Études hydrauliques	Localisation
DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :	
Étude : -	
DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :	
Étude : -	
DIRECTION DE L'EAU POTABLE :	
Étude : -	

Ville-Marie  
**Montréal**  
 Cours de service Ville-Marie  
 1455 Rue Bercy, Montréal, QC H2K 2V1

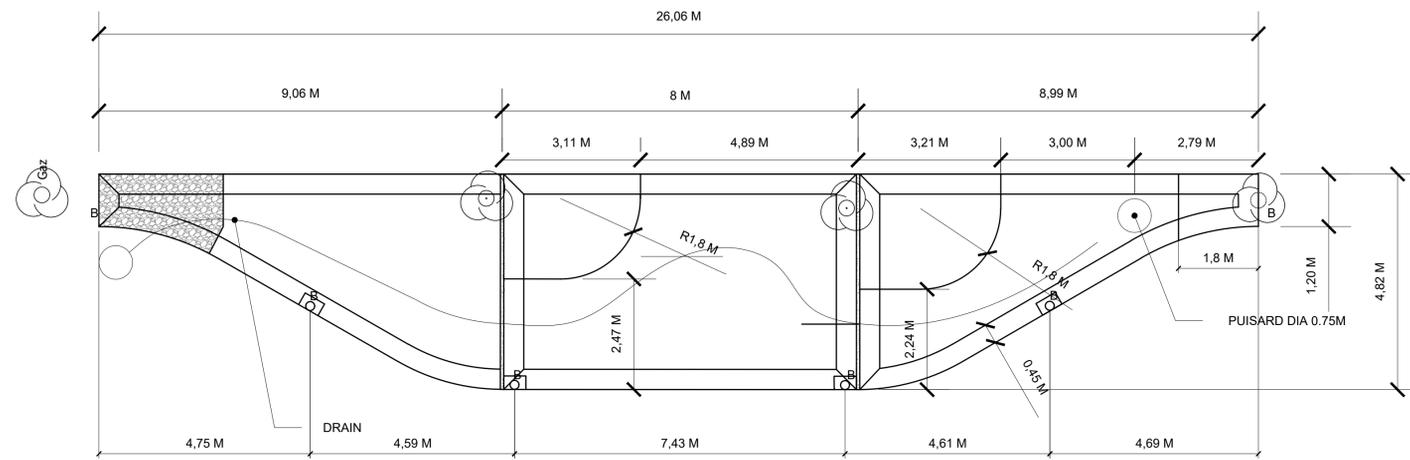
Intervenants	
Relève Terrain :	# 20#
Mise en plan :	LE TOULLEC ANNE -LAURE, CPI
Vérification :	19-09-2024
#	#/20#

**Localisation**  
 2342-2330 RUE HOGAN

**Nature des travaux**  
 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SAILLIES DRAINANTES ET STOCKAGE D'EAU PUVIAL

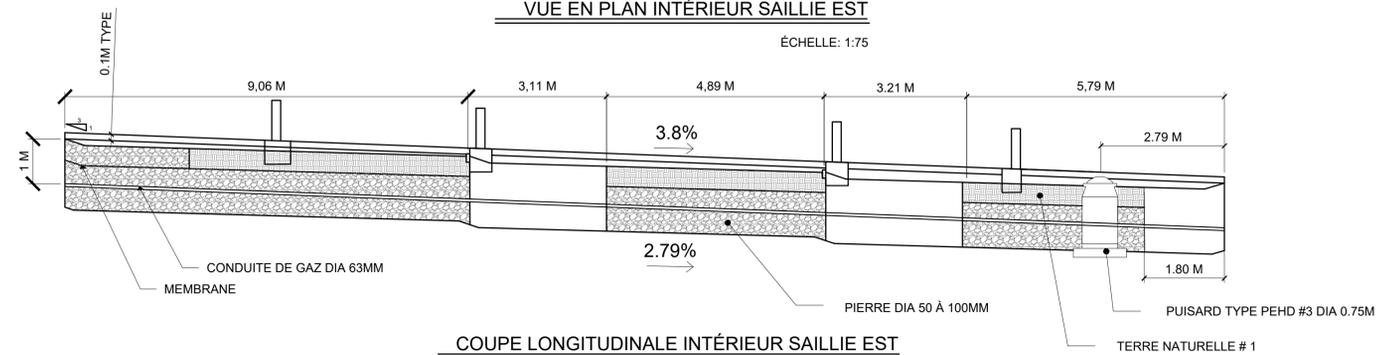
**Titre**  
 VUE EN PLAN ET COUPE TRANSVERSALE DES SAILLIES

PLAN NO :	FEUILLET :	ÉCHELLE :	DATE :	RÉVISION :
CIV-01	NIV-001	1/75	17/07/2024	00



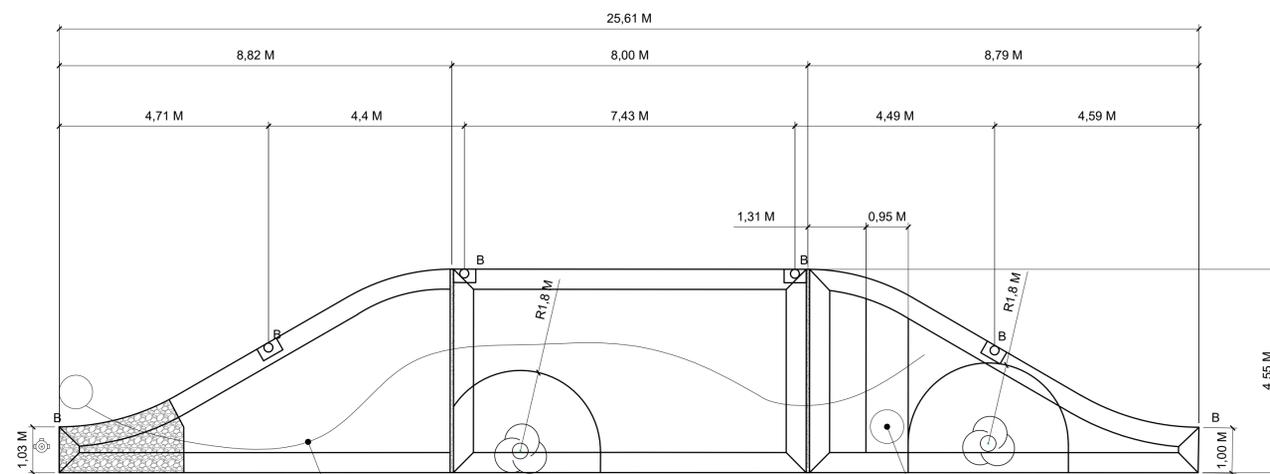
VUE EN PLAN INTÉRIEUR SAILLIE EST

ÉCHELLE: 1:75



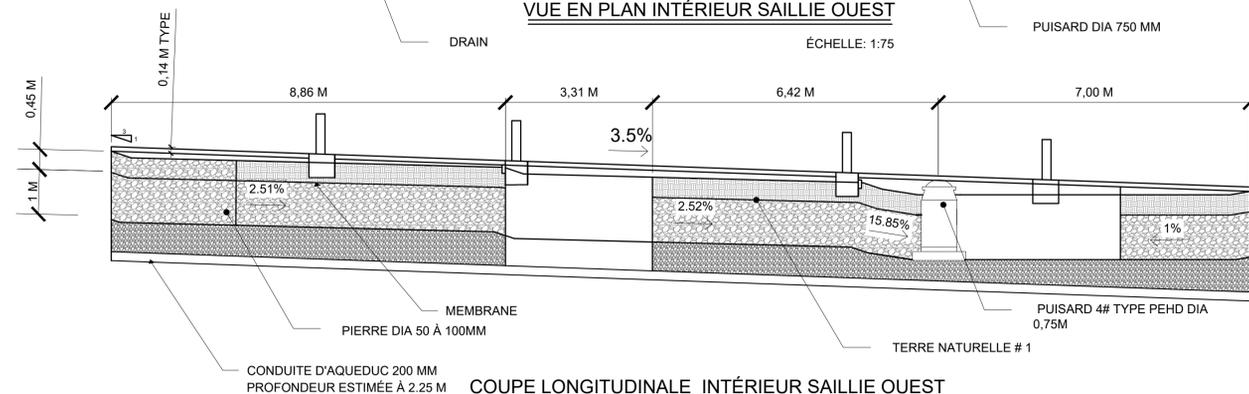
COUPE LONGITUDINALE INTÉRIEUR SAILLIE EST

ÉCHELLE: 1:75



VUE EN PLAN INTÉRIEUR SAILLIE OUEST

ÉCHELLE: 1:75



COUPE LONGITUDINALE INTÉRIEUR SAILLIE OUEST

ÉCHELLE: 1:75

- Notes**
1. POSITION APPROXIMATIVE: LA LIMITE DES TRAVAUX SERA DÉCIDIÉE LORS DES TRAVAUX PAR L'ARRONDISSEMENT.
  2. L'ENTREPRENEUR DOIT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX VÉRIFIER LA CONCORDANCE ENTRE LES RÉPÈRES DE NIVELLEMENT TROUVÉS AU TERRAIN ET CEUX IDENTIFIÉS AU PLAN DE NIVELLEMENT. IL DOIT AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE DISCORDANCE.
  3. TOUTES LES DIMENSIONS ET MESURES DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX PAR L'ENTREPRENEUR.
  4. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES À MOINS D'AVIS CONTRAIRE.
  5. LA LOCALISATION DES SERVICES EST APPROXIMATIVE ET EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL EST ENTENDU QUE L'ARRONDISSEMENT ASSUME AU MOINS LA RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE ET L'INTÉGRITÉ DE CES INFORMATIONS. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FAIRE LOCALISER LES SERVICES PUBLICS (BELL, HYDRO-QUÉBEC, GAZ ET AUTRES) EN CONTACTANT INFO-EXCAVATION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
  6. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLICQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE D'EXCAVATION PAR L'ENTREPRENEUR.
  7. LE FLAGAGE SOUTERRAIN ENTRE LES LUMINAIRES ET ENTRE LES FELUX DE CIRCULATION N'EST PAS MONTRÉ AU PLAN. L'ENTREPRENEUR DOIT LES FAIRE LOCALISER PAR LES AUTORITÉS CONCERNÉES.
  8. LA STABILITÉ DES STRUCTURES TEL QUE POTEAUX HAUBAINS ET LAMPADAIRES DOIT ÊTRE ASSURÉE DANS TOUTES LES PHASES DE CONSTRUCTION PAR L'ENTREPRENEUR.

**Légende**

Nivellement	Description	Habilage	Électricité
0+000.00	Chaînage	— Ligne de lot	— CSEM
HT-XX.XXX	Élévation haut trottoir proposé	— Repère géodésique	— Lampe
CE-XX.XXX	Élévation cours d'eau proposé	— Repère géodésique	— Poteau de bois pour utilités publiques
XXX.XXX (ex. xx.xxx)	Élévation proposée	— A-A	— Chambre de transformateur
+ XXX.XXX	Élévation du terrain existant	— A-A	— Regard de chambre C.S.E.M.
P.B.	Point bas	— A-A	— Base de lampadaire ou feu de circulation
P.H.	Point haut	— A-A	— Vanne d'aqueduc
PIV	Point d'intersection verticale	— A-A	— Regard de chambre d'aqueduc
xxx.xx	Distance	— A-A	— Manchoir de paronimite
xx	Pente	— A-A	— Manchoir de signalisation
—	Repère géodésique	— A-A	— Manchoir de bollard
—	Repère planimétrique	— A-A	— Anoragage pour tige de fosse
—	Chaînage et élévation du point d'intersection vertical	— A-A	— Fosse 550mm en pierre
—	Profil terrain existant	— A-A	— Fosse 300mm en terre
—	Profil et pente proposés	— A-A	— Fosse 650 mm en terre
—	Profil cours d'eau proposé	— A-A	— Fosse 1000 mm en terre
		— A-A	— Trottoir
		— A-A	— Trottoir projeté en béton
		— A-A	— Trottoir projeté en enrobé
		— A-A	— Chaussée
		— A-A	— Réfection chaussée mixte
		— A-A	— Zone de transition (1,5m)
		— A-A	— Réfection chaussée souple

Émission	Révision	Date	Description	Par
	#	#####	#	MV
				MV

**Études hydrauliques**

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :	Étude : -
DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :	Étude : -
DIRECTION DE L'EAU POTABLE :	Étude : -

**Localisation**

Ville-Marie  
**Montréal**  
 Cours de service Ville-Marie

1455 Rue Bercy, Montréal, QC H2K 2V1

**Intervenants**

Relève Terrain :	#	#20#
Mise en plan :	LE TOULLEC ANNE -LAURE, CPI	19-09-2024
Vérification :	#	#20#

SCEAU DE L'INGÉNIEUR :

**Localisation**

2342-2330 RUE HOGAN

**Nature des travaux**

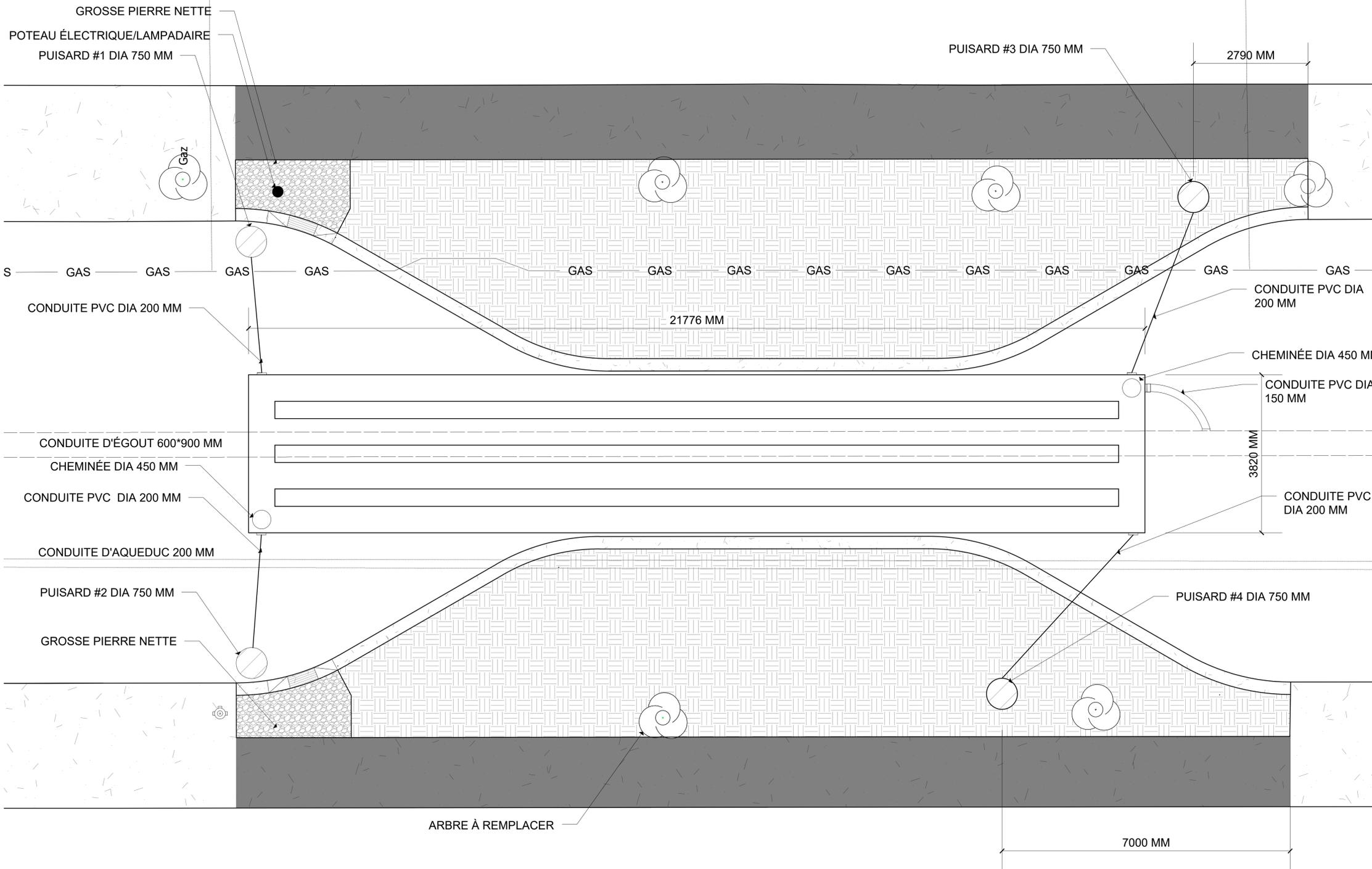
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SAILLIES DRAINANTES ET STOCKAGE D'EAU PLUVIAL

**Titre**

COUPES LONGITUDINALES DES SAILLIES

PLAN NO. : CIV-01	FEUILLET : NIV-003	ÉCHELLE : 1/75	DATE : 17/07/2024	RÉVISION : 00
-------------------	--------------------	----------------	-------------------	---------------

NORD ←



# VUE EN PLAN

ÉCHELLE: 1:50

Notes

Nivellement		Habillage	
0+000.00	Chaînage	—	Ligne de lot
HT-XX.XXX	Élévation haut trottoir proposé	—	Repère géodésique
CE-XX.XXX	Élévation cours d'eau proposé	—	Repère géodésique
XXX.XXX	Élévation proposée	—	Égout existant
(ex-xx.xxx)	Élévation du terrain existant	—	Égout projeté
+ XX.XXX	Élévation du terrain existant	—	Manchon de paromètre
P.B.	Point bas	—	Manchon de signalisation
P.H.	Point haut	—	Manchon de bollard
PIV	Point d'intersection verticale	—	Ancrage pour tige de fosse
xxx.m	Distance	—	Manchon de paromètre
xx%	Pente	—	Manchon de signalisation
▲	Repère géodésique	—	Ancrage pour tige de fosse
●	Repère planimétrique	—	Manchon de paromètre
▲	Chaînage et élévation du point d'intersection vertical	—	Manchon de signalisation
▲	Profil terrain existant	—	Ancrage pour tige de fosse
▲	Profil et pente proposés	—	Manchon de paromètre
▲	Profil cours d'eau proposé	—	Manchon de signalisation

Émission	Révision	Date	Description	Par
	#	#####	#	MV
				MV

Études hydrauliques	Localisation
DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :	
Étude : -	
DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :	
Étude : -	
DIRECTION DE L'EAU POTABLE :	
Étude : -	

Ville-Marie  
**Montréal**  
 Cours de service Ville-Marie  
 1455 Rue Bermy, Montréal, QC H2K 2V1

Intervenants	
Relève Terrain :	# 20#
Mise en plan :	ANNE-LAURE LE TOULLEC CPI 2024-09-19
Vérification :	#20#

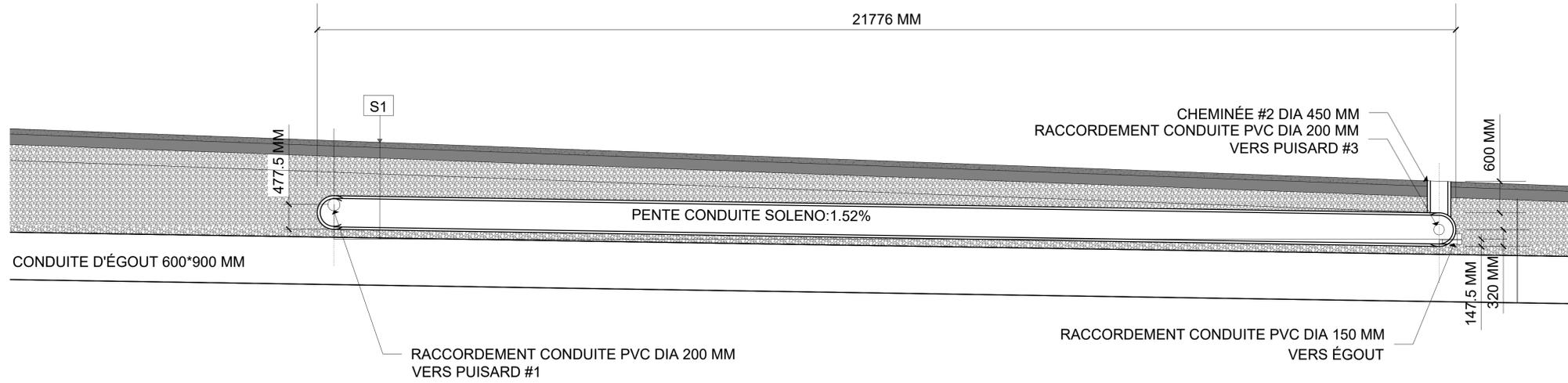
**Localisation**  
 2342-2330 RUE HOGAN

**Nature des travaux**  
 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SAILLIES DRAINANTES ET STOCKAGE D'EAU PLUVIAL

**Titre**  
 VUE EN PLAN ET COUPE TRANSVERSALE DES SAILLIES

PLAN NO.	FEUILLET	ÉCHELLE	DATE	RÉVISION
CIV-01	NIV-001	1/50	17/07/2024	00

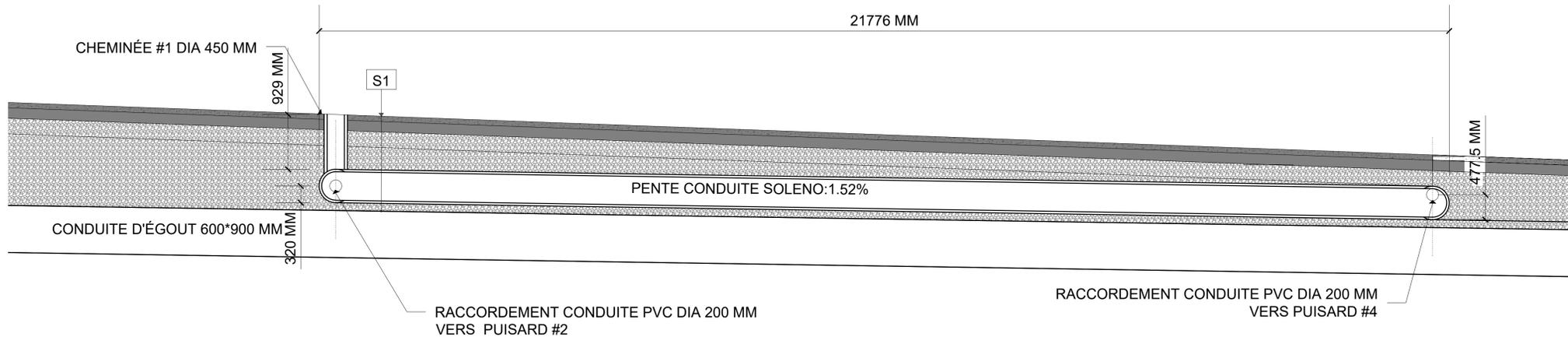
- COMPOSITION S1: - 100 MM ENROBÉ BITUMINEUX  
 - 200 MM DALLE DE BÉTON  
 - 300 MM COUCHE DE FONDATION  
 - CONDUITE SOLENO DIA 525 MM  
 - 150 MM ASSISE DE PIERRE



**COUPE LONGITUDINALE DU CÔTÉ EST LA CONDUITE**

ÉCHELLE: 1:75

- COMPOSITION S1: - 100 MM ENROBÉ BITUMINEUX  
 - 200 MM DALLE DE BÉTON  
 - 300 MM COUCHE DE FONDATION  
 - CONDUITE SOLENO DIA 525 MM  
 - 150 MM ASSISE DE PIERRE



**COUPE LONGITUDINALE DU CÔTÉ OUEST LA CONDUITE**

ÉCHELLE: 1:75

- Notes**
1. POSITION APPROXIMATIVE: LA LIMITE DES TRAVAUX SERA DÉCIDIÉE LORS DES TRAVAUX PAR L'ARRONDISSEMENT.
  2. L'ENTREPRENEUR DOIT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX VÉRIFIER LA CONCORDANCE ENTRE LES REPERES DE NIVELLEMENT TROUVÉS AU TERRAIN ET CEUX IDENTIFIÉS AU PLAN DE NIVELLEMENT. IL DOIT AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE DISCORDANCE.
  3. TOUTES LES DIMENSIONS ET MESURES DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX PAR L'ENTREPRENEUR.
  4. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES À MOINS D'AVIS CONTRAIRE.
  5. LA LOCALISATION DES SERVICES EST APPROXIMATIVE ET EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL EST ENTENDU QUE L'ARRONDISSEMENT N'ASSUME AUCUNEMENT LA RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE ET L'INTÉGRITÉ DE CES INFORMATIONS. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FAIRE LOCALISER LES SERVICES PUBLICS (BELL, HYDRO-QUÉBEC, GAZ ET AUTRES) EN CONTACTANT INFO-EXCAVATION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
  6. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHEE D'EXCAVATION PAR L'ENTREPRENEUR.
  7. LE FLAGAGE SOUTERRAIN ENTRE LES LUMINAIRES ET ENTRE LES FEUX DE CIRCULATION N'EST PAS MONTRÉ AU PLAN. L'ENTREPRENEUR DOIT LES FAIRE LOCALISER PAR LES AUTORITÉS CONCERNÉES.
  8. LA STABILITÉ DES STRUCTURES TEL QUE POTEAUX HAUBAINS ET LAMPADAIRES DOIT ÊTRE ASSURÉE DANS TOUTES LES PHASES DE CONSTRUCTION PAR L'ENTREPRENEUR.

**Légende**

Nivellement	Description	Habilage	Électricité
0+000.00	Chalnage	—	—
RT-XX.XXX	Élévation haut trottoir proposé	—	—
CE-XX.XXX	Élévation cours d'eau proposé	—	—
XXX.XXX	Élévation proposée	—	—
(ex. xx.xxx)	Élévation du terrain existant	—	—
+ XX.XXX	Élévation du terrain existant	—	—
P.B.	Point bas	—	—
P.H.	Point haut	—	—
PIV	Point d'intersection verticale	—	—
XX.Xm	Distance	—	—
XX%	Pente	—	—
▲	Repere géodésique	—	—
●	Repere planimétrique	—	—
—	Chalnage et élévation du point d'intersection vertical	—	—
—	Profil terrain existant	—	—
—	Profil et pente proposés	—	—
—	Profil cours d'eau proposé	—	—

Émission	Révision	Date	Description	Par
	#	#####	#	MV
				MV

Études hydrauliques	Localisation
DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :	
Étude : -	
DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :	
Étude : -	
DIRECTION DE L'EAU POTABLE :	
Étude : -	

Ville-Marie  
**Montréal**  
 Cours de service Ville-Marie  
 1455 Rue Bercy, Montréal, QC H2K 2V1

**Intervenants**

Relève Terrain	#	SCHEAU DE L'INGÉNIEUR
	# 20#	
Mise en plan		
ANNE-LAURE LE TOULLEC CPI	2024-09-19	
Vérification	#20#	

**Localisation**

2342-2330 RUE HOGAN

**Nature des travaux**

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SAILLIES DRAINANTES ET STOCKAGE D'EAU PLUVIAL

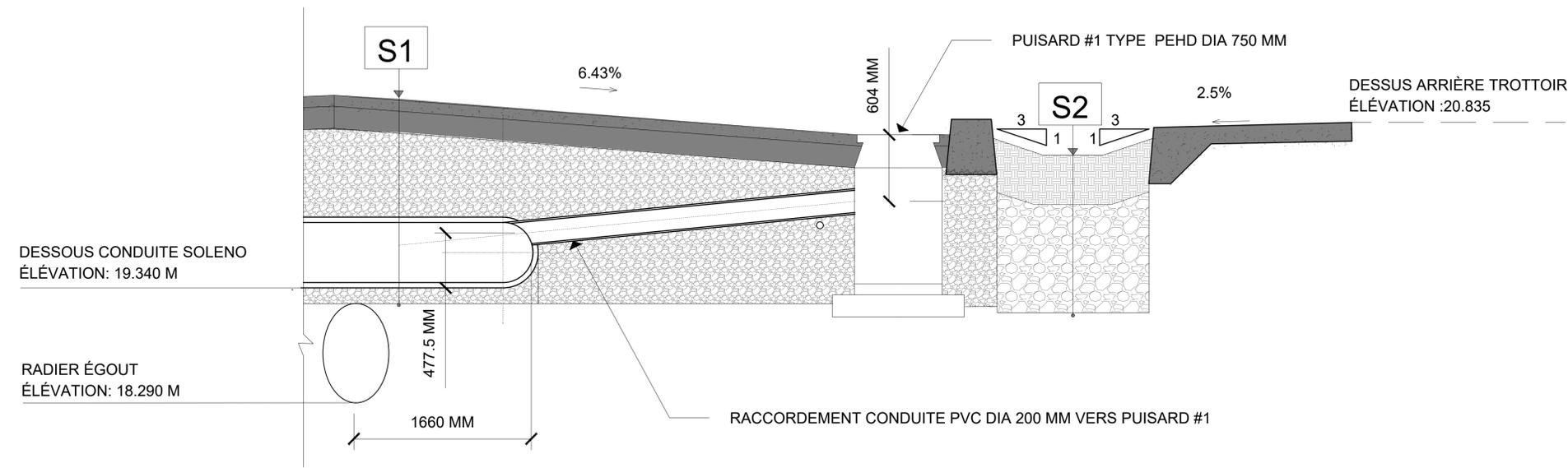
**Titre**

COUPES LONGITUDINALES DES FUTURES CONDUITES SOLENO

PLAN NO.	FEUILLET	ÉCHELLE	DATE	REVISION
CIV-01	03	1/75	17/07/2024	00

- COMPOSITION S1: - 100 MM ENROBÉ BITUMINEUX  
 - 200 MM DALLE DE BÉTON  
 - 300 MM MIN COUCHE DE FONDATION  
 - CONDUITE SOLENO DIA 525 MM  
 - 150 MM ASSISE DE PIERRE

- COMPOSITION S2: - 450 MM TERRE NATURELLE #1  
 - MEMBRANE  
 - 1000MM PIERRE DIA 50 À 100 MM

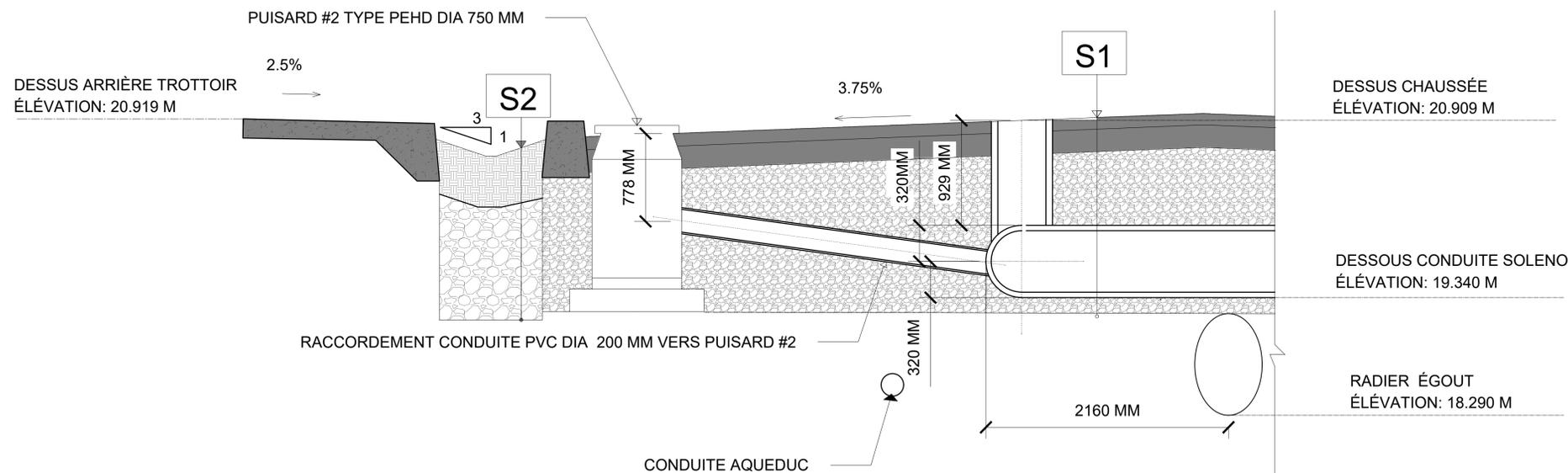


### DÉTAIL DE RACCORDEMENT #1

ÉCHELLE : 1:25

- COMPOSITION S1: - 100 MM ENROBÉ BITUMINEUX  
 - 200 MM DALLE DE BÉTON  
 - 300 MM MIN COUCHE DE FONDATION  
 - CONDUITE SOLENO DIA 525 MM  
 - 150 MM ASSISE DE PIERRE

- COMPOSITION S2: - 450 MM TERRE NATURELLE #1  
 - MEMBRANE  
 - 1000MM PIERRE DIA 50 À 100 MM



### DÉTAIL DE RACCORDEMENT #2

ÉCHELLE : 1:25

**Notes**

1. POSITION APPROXIMATIVE: LA LIMITE DES TRAVAUX SERA DÉCIDIÉE LORS DES TRAVAUX PAR L'ARRONDISSEMENT.
2. L'ENTREPRENEUR DOIT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX VÉRIFIER LA CONCORDANCE ENTRE LES REPÈRES DE NIVELLEMENT TROUVÉS AU TERRAIN ET CEUX IDENTIFIÉS AU PLAN DE NIVELLEMENT. IL DOIT AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE DISCORDANCE.
3. TOUTES LES DIMENSIONS ET MESURES DEVONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX PAR L'ENTREPRENEUR.
4. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES À MOINS D'AUTRE CONTRAIRE.
5. LA LOCALISATION DES SERVICES EST APPROXIMATIVE ET EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL EST ENTENDU QUE L'ARRONDISSEMENT ASSUME AU MOINS LA RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE ET L'INTÉGRITÉ DE CES INFORMATIONS. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FAIRE LOCALISER LES SERVICES PUBLICS (ELECTRICITE, GAZ, HYDRO-QUEBEC, GAZ ET AUTRES) EN CONTACTANT INFO-EXCAVATION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
6. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLICQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHEE D'EXCAVATION PAR L'ENTREPRENEUR.
7. LE FLAGE SOUTERRAIN ENTRE LES LUMINAIRES ET ENTRE LES FEUX DE CIRCULATION N'EST PAS MONTRÉ AU PLAN. L'ENTREPRENEUR DOIT LES FAIRE LOCALISER PAR LES AUTORITÉS CONCERNÉES.
8. LA STABILITÉ DES STRUCTURES TEL QUE POTEAUX HAUBANS ET LAMPADAIRES DOIT ÊTRE ASSURÉE DANS TOUTES LES PHASES DE CONSTRUCTION PAR L'ENTREPRENEUR.

**Légende**

Nivellement	Description	Habilage	Électricité
0+000.00	Chalnage	—	—
HT-XX.XXX	Élévation haut trottoir proposé	—	—
CE-XX.XXX	Élévation cours d'eau proposé	—	—
XXX.XXX	Élévation proposée	—	—
(ex. xx.xxx)	Élévation du terrain existant	—	—
+ XX.XXX	Élévation du terrain existant	—	—
P.B.	Point bas	—	—
P.H.	Point haut	—	—
PIV	Point d'intersection verticale	—	—
—XX.XXX	Distance	—	—
XX%	Pente	—	—
▲	Repère géodésique	—	—
●	Repère planimétrique	—	—
—	Chalnage et élévation du point d'intersection vertical	—	—
—	Profil terrain existant	—	—
—	Profil et pente proposés	—	—
—	Profil cours d'eau proposé	—	—

Émission	Révision	Date	Description	Par
#	###	####/####/####	#	MV
				MV

**Études hydrauliques**

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :	Étude
Étude	-
Étude	-

**DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :**

Étude
-

**DIRECTION DE L'EAU POTABLE :**

Étude
-

Ville-Marie  
**Montréal**  
 Cours de service Ville-Marie

1455 Rue Bercy, Montréal, QC H2K 2V1

CONSULTANT ET COORDONNÉES:

**Intervenants**

Relevé Terrain	#	20#
Mise en plan	ANNE-LAURE LE TOULLEC CPI	2024-09-19
Vérification		#20#

SCEAU DE L'INGÉNIEUR:

**Localisation**

2342-2330 RUE HOGAN

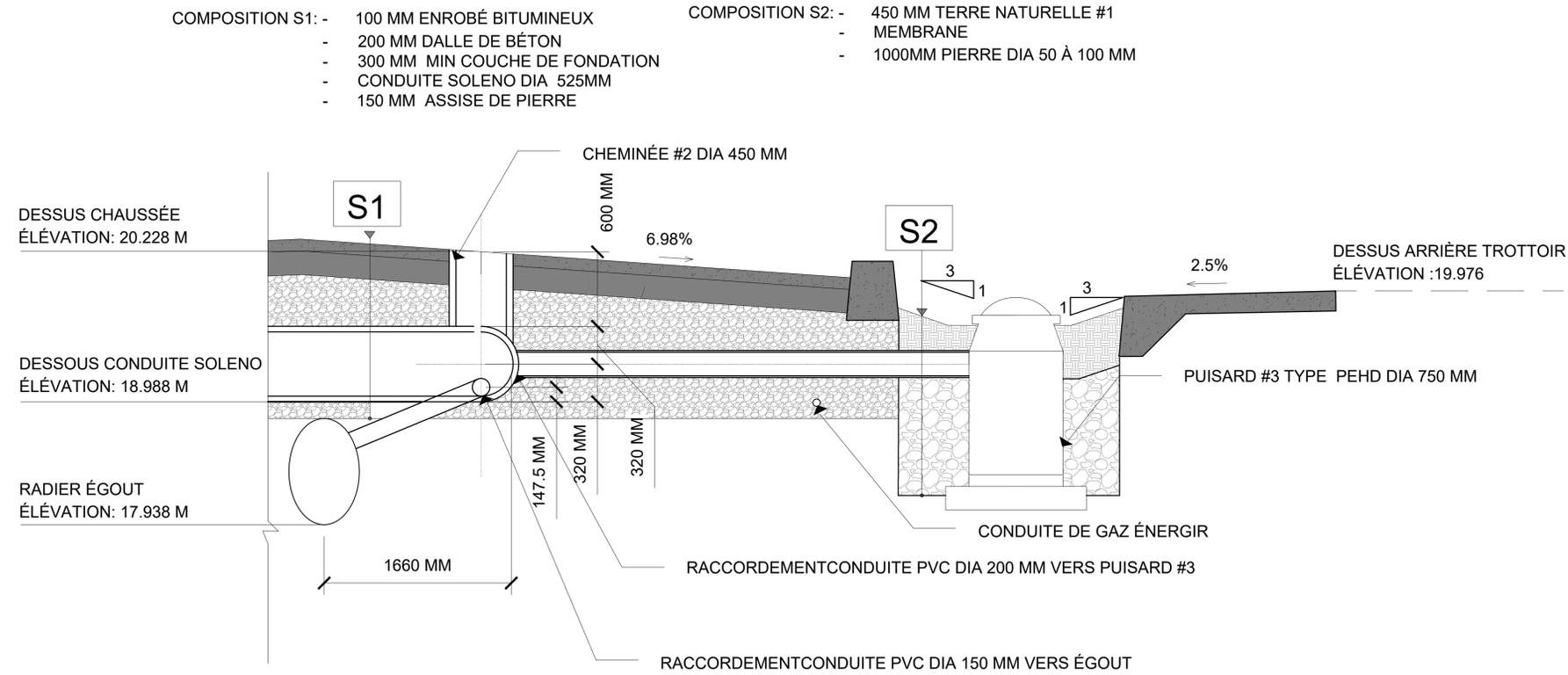
**Nature des travaux**

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SAILLIES DRAINANTES ET STOCKAGE D'EAU PLUVIAL

**Titre**

DÉTAILS EN PROFIL DES FUTURES CONDUITES SOLENO

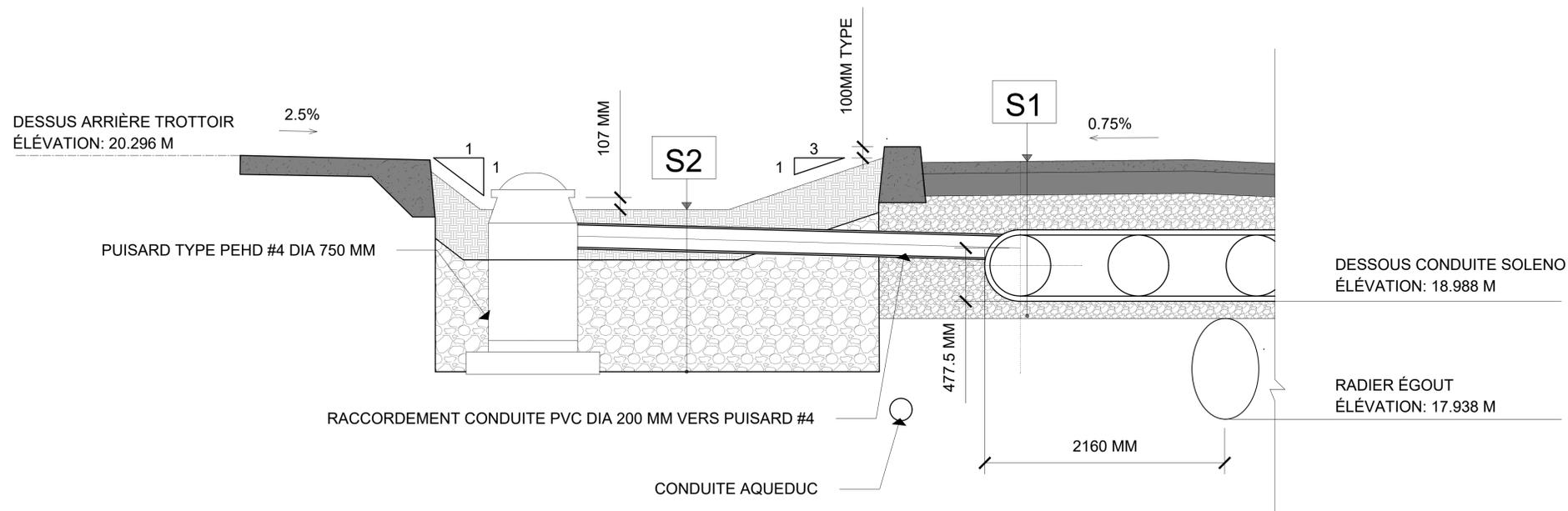
PLAN NO.	FEUILLET	ÉCHELLE	DATE	RÉVISION
CIV-01	03	1/25 0m 0.25m	17/07/2024	00



### DÉTAIL DE RACCORDEMENT #3

ÉCHELLE : 1:25

- COMPOSITION S1: - 100 MM ENROBÉ BITUMINEUX  
 - 200 MM DALLE DE BÉTON  
 - 300 MM COUCHE DE FONDATION  
 - CONDUITE SOLENO DIA 525 MM  
 - 150 MM ASSISE DE PIERRE
- COMPOSITION S2: - 450 MM TERRE NATURELLE #1  
 - MEMBRANE  
 - 1000MM PIERRE DIA 50 À 100 MM



### DÉTAIL DE RACCORDEMENT #4

ÉCHELLE : 1:25

- Notes**
1. POSITION APPROXIMATIVE: LA LIMITE DES TRAVAUX SERA DÉCIDIÉE LORS DES TRAVAUX PAR L'ARRONDISSEMENT.
  2. L'ENTREPRENEUR DOIT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX VÉRIFIER LA CONCORDANCE ENTRE LES REPÈRES DE NIVELLEMENT TROUVÉS AU TERRAIN ET CEUX IDENTIFIÉS AU PLAN DE NIVELLEMENT. IL DOIT AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE DISCORDANCE.
  3. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES À MOINS D'AVIS CONTRAIRE.
  4. LA LOCALISATION DES SERVICES EST APPROXIMATIVE ET EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT. IL EST ENTENDU QUE L'ARRONDISSEMENT ASSUME AU MOINS LA RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE ET L'INTÉGRITÉ DE CES INFORMATIONS. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FAIRE LOCALISER LES SERVICES PUBLICS (BELL, HYDRO-QUÉBEC, GAZ ET AUTRES) EN CONTACTANT INFO-EXCAVATION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
  5. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLICQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHEE D'EXCAVATION PAR L'ENTREPRENEUR.
  6. LE FLAGE SOUTERRAIN ENTRE LES LUMINAIRES ET ENTRE LES FELIX DE CIRCULATION N'EST PAS MONTRÉ AU PLAN. L'ENTREPRENEUR DOIT LES FAIRE LOCALISER PAR LES AUTORITÉS CONCERNÉES.
  7. LA STABILITÉ DES STRUCTURES TEL QUE POTEAUX HAUBAINS ET LAMPADAIRES DOIT ÊTRE ASSURÉE DANS TOUTES LES PHASES DE CONSTRUCTION PAR L'ENTREPRENEUR.

**Légende**

Nivellement	Description	Habilage	Électricité
0+000.00	Chaînage	—	—
HT-XX.XXX	Élévation haut trottoir proposé	—	—
CE-XX.XXX	Élévation cours d'eau proposé	—	—
XXX.XXX	Élévation proposée	—	—
(ex. xx.xxx)	Élévation du terrain existant	—	—
+ XXX.XXX	Élévation du terrain existant	—	—
P.B.	Point bas	—	—
P.H.	Point haut	—	—
PIV	Point d'intersection verticale	—	—
xxx.xx	Distance	—	—
xx%	Pente	—	—
▲	Repère géodésique	—	—
●	Repère planimétrique	—	—
▲	Chaînage et élévation du point d'intersection vertical	—	—
xx.xx %	Profil terrain existant	—	—
xx.xx %	Profil et pente proposés	—	—
xx.xx %	Profil cours d'eau proposé	—	—
—	Ligne de lot	—	—
—	Repère géodésique	—	—
—	Aqueduc existant	—	—
—	Aqueduc projeté	—	—
—	Potau d'incendie	—	—
—	Boîte de vanne	—	—
—	Vanne d'aqueduc	—	—
—	Regard de chambre d'aqueduc	—	—
—	Gaz abandonné	—	—
—	Gaz	—	—
—	Manchon de paromètre	—	—
—	Manchon de signalisation	—	—
—	Manchon de bollard	—	—
—	Ancrage pour tige de fosse	—	—
—	Ball souterrain	—	—
—	Vidéotron	—	—
—	Regard de chambre de Ball	—	—
—	Egout existant	—	—
—	Egout projeté	—	—
—	Puisard de rue	—	—
—	Puisard de trottoir	—	—
—	Puisard de trottoir	—	—
—	Puisard d'arbre	—	—
—	Regard de chambre d'égout	—	—
—	Regard de chambre d'égout	—	—
—	Arbre existant	—	—
—	Arbre projeté	—	—
—	Fosse 650mm en pierre	—	—
—	Fosse 300mm en terre	—	—
—	Fosse 650 mm en terre	—	—
—	Fosse 1000 mm en terre	—	—
—	Trottoir projeté en béton	—	—
—	Trottoir projeté en enrobé	—	—
—	Chaussée	—	—
—	Reflexion chaussée mixte	—	—
—	Zone de transition (1.5m)	—	—
—	Reflexion chaussée souple	—	—

Émission	Révision	Date	Description	Par
	#	#####	#	MV
				MV

**Études hydrauliques**

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :

Étude : -

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES :

Étude : -

DIRECTION DE L'EAU POTABLE :

Étude : -

**Localisation**

II

Ville-Marie  
**Montréal**  
 Cours de service Ville-Marie

1455 Rue Bercy, Montréal, QC H2K 2V1

CONSULTANT ET COORDONNÉES :

**Intervenants**

Relevé Terrain :	#	# 20#
Mise en plan :	ANNE-LAURE LE TOULLEC CPI	2024-09-19
Vérification :	#	#20#

SCEAU DE L'INGÉNIEUR :

**Localisation**

2342-2330 RUE HOGAN

**Nature des travaux**

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SAILLIES DRAINANTES ET STOCKAGE D'EAU PLUVIAL

**Titre**

DÉTAILS EN PROFIL DES FUTURES CONDUITES SOLENO

PLAN NO.	FEUILLET	ÉCHELLE	DATE	RÉVISION
CIV-01	03	1/25 0m 0.25m	17/07/2024	00

## Dossier décisionnel

# Grille d'analyse Montréal 2030

*Version : juillet 2021*

Le présent document constitue la grille d'analyse Montréal 2030 devant être remplie par les responsables des dossiers décisionnels pour compléter la rubrique « Montréal 2030 ».

Pour vous aider dans cet exercice, vous pouvez en tout temps vous référer au document « Guide d'accompagnement - Grille d'analyse Montréal 2030 » mis à votre disposition dans la section « Élaboration des dossiers décisionnels (GDD) » de l'intranet. Ce guide d'accompagnement vous fournit de plus amples informations sur le contexte de cet exercice, l'offre d'accompagnement, comment compléter la rubrique « Montréal 2030 » et la présente grille d'analyse ainsi qu'un glossaire.

Veillez, s'il vous plaît, ne pas inclure la première page de ce document dans la pièce jointe en format PDF.

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1243466005

Unité administrative responsable : *Division de voirie, Arrondissement Ville-Marie*

Projet : *Saillies de trottoir sur la rue Hogan*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>1- Apaisement de la circulation</i> <i>2- Gestion des eaux de pluie</i> <i>3- Verdissement et lutte aux îlots de chaleur</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  <i>1- L'Aménagement de saillies de trottoir contribue à réduire l'emprise de chaussée et force l'automobiliste à ralentir</i> <i>2- L'installation d'un système de rétention d'eau (40m3) dans la rue/saillies permettra de réduire l'ampleur des inondations en cas de pluies intenses.</i> <i>3- La construction de deux saillies permet d'aménager deux fosses de verdissement de près de 75 m2 chacune</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		
		X	
		X	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1243466005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 350 223,05 \$, taxes et contingences incluses, pour la construction de saillies drainantes de trottoir en régie interne sur la rue Hogan, entre la rue Hochelaga et la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



1243466005 Certification de fonds.xls

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Yvette MUNZERO  
Préposée au budget  
**Tél :** 514 872 0766

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-10-01

Julie MOTA  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514-872-0766  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

# CERTIFICATION DES FONDS - PDI / SUM

NO GDD : 1243466005  
 No d'engagement CC43466005

Autoriser une dépense de 350 223,05 \$ (taxes incluses) pour la construction de saillies drainantes de trottoir en régie interne sur la rue Hogan entre la rue Hochelaga et la rue de Rouen de l'arrondissement de Ville-Marie

**Provenance (information pour les finances uniquement)**

Taux : 1.0951303727

23-007 Sécurisat réseau routier Vision Zéro CM23 0194		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Règlement 23-007	6101.7723007.802701.01909.57201.000000.0000.183652.000000.98001.00000	350,223.05 \$	319,800.33 \$	319,802 \$
<b>Total provenance</b>		<b>350,223.05 \$</b>	<b>319,800.33 \$</b>	<b>319,802 \$</b>

**Imputations à des fins de bon de commande**

59071 - Programme de sécurisation aux abords des écoles		Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Achat matériaux	6101.7723007.801550.03103.57401.000000.0000.200207.000000.17030.00000	207,920.79 \$	189,859.40 \$	189,860 \$
Contingences	6101.7723007.801550.03103.57401.000000.0000.200207.070008.17030.00000	41,584.16 \$	37,971.88 \$	37,972 \$
		249,504.95 \$	227,831.28 \$	227,832.00 \$
Location équipement		37,251.90 \$	34,015.95 \$	34,016 \$
Contingences	6101.7723007.801550.03103.55205.000000.0000.200207.070008.17030.00000	7,450.38 \$	6,803.19 \$	6,804 \$
		44,702.28 \$	40,819.14 \$	40,820 \$
Travaux		46,679.85 \$	42,624.93 \$	42,625 \$
Contingences	6101.7723007.801550.03103.57201.000000.0000.200207.070008.17030.00000	9,335.97 \$	8,524.99 \$	8,525 \$
		56,015.82 \$	51,149.91 \$	51,150 \$
<b>Total dépense</b>		<b>350,223.05 \$</b>	<b>319,800.33 \$</b>	<b>319,802.00 \$</b>

Le budget net requis (k\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2024-2033 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2024	2025	2026	Ultérieur	TOTAL
59071 - Programme de sécurisation aux abords des écoles	320	-		-	320
<b>TOTAL</b>	<b>320</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>320</b>

CC43466005 GDD1243466005 Construction de 10 saillies\_arr Ville-Marie  
 20241001umuneyv GDD1243466005 Construction de 10 saillies\_arr Ville-Marie

Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 20241001umuneyv GDD1243466005 Construction de 10 s

Écritures	20241001umuneyv GDD1243466005 Construction de 10 saillies_ar		
Description	20241001umuneyv GDD1243466005 Construction de 10 saillies_ar		
Livre	VILLE DE MONTRE	Catégorie	VDM-Ajustements
Période	OCT-24	Date en vigueur	01-OCT-2024
Type de solde	Engagement	Type d'engagement	G/L Eng. Gestion (loc
		Total de contrôle	

**Lignes**    Autres informations

Ligne	Compte	Débit (CAD)	Crédit (CAD)	Desc
10	6101.7723007.802701.01909.57201.000	319,802.00		2024
		319,802.00		

Description du compte: AI .2.PTI - Transports.Admin\ générale.Travaux de cons.Général.Cr

Approuver    Vérifier les fonds    Annuler réserv. fonds    Voir les résultats

**Conversion**

Devise: CAD

Date: 01-OCT-2024

Type: Utilisateur

Taux: 1

**Renverser**

Date:

Période:

Méthode: Inverser Dt/Ct

Statut: Non renversé

[ ]

**Description**

1001umuneyv GDD1243466005 Construction de 10 saillies	CC

Crédits non aff. Général. Non-déterminé.

Forage de ligne...

Comptes en T...

Modifier la période...



**Dossier # : 1246937007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 290 771,78 \$, taxes incluses, pour la construction de huit saillies de trottoir dans l'intersection de la rue Logan et de la rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie

D'autoriser une dépense pour une somme maximale de 290 771,78\$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction de saillies de trottoir dans l'intersection de la rue Logan et la rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie,

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-10-01 13:35

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246937007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 290 771,78 \$, taxes incluses, pour la construction de huit saillies de trottoir dans l'intersection de la rue Logan et de la rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement cherche à sécuriser les intersections pour protéger les citoyens plus vulnérables. Pour ce faire, les travaux publics de l'arrondissement Ville-Marie sont mandatés pour construire des saillies de trottoir qui permettent de réduire l'exposition des piétons lors des traversées des intersections. Les saillies permettent également de réduire la vitesse des véhicules. Suite à l'analyse de la division de circulation de l'arrondissement, la direction des travaux publics propose de réaménager l'intersection de la rue Logan et de la rue Plessis afin de sécuriser les traversées des usagers les plus vulnérables.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le projet se définit ainsi:

Construction de 8 saillies drainantes de trottoir à l'intersection de Logan et Plessis

Le réaménagement inclus la construction de nouveaux trottoirs aux normes, la construction de bordures, l'aménagement d'ouvertures sur la rue afin d'en faire des saillies drainantes, l'installation de bollards et le marquage de la chaussée.

**JUSTIFICATION**

Ce projet est confié à la division de voirie de Ville-Marie pour réalisation en 2024. Ces aménagements répondent aux objectifs de l'arrondissement en matière de gestion de la sécurité des piétons et des usagers plus vulnérables. Tous les travaux sont réalisés en régie interne.

Cette autorisation de dépense fait suite à une demande de la direction de l'arrondissement pour la prise en charge de saillies de trottoir par les équipes de la voirie.

L'achat de matériaux se fait avec le recours aux ententes cadres de la Ville de Montréal

La location d'équipement a fait l'objet d'un appel d'offre pour l'ensemble des travaux de l'arrondissement

Les matériaux et équipements font l'objet de cette autorisation de dépense.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais reliés aux matériaux et à la machinerie pour les saillies du carrefour Logan et Plessis s'élèvent à 290 771,78\$ et sont entièrement assumés par le PDI de l'arrondissement Ville-Marie.

Le détail des estimations de coûts est disponible en pièce jointe.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements dans la lutte aux changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Protéger les citoyens plus vulnérables en réduisant la vitesse des véhicules et réduire la quantité rejeté dans les conduites d'égout

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie a élaboré une opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications pour annoncer les travaux et informer les citoyens durant cette période.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des 8 saillies drainantes de l'intersection Logan et Plessis : octobre et novembre 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs (Julie R ROY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jonathan LABONTÉ  
ingenieur(e)

**Tél :** 514 972-1428  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2024-09-27

Benoit SAUVÉ  
c/s travaux et auqeduc

**Tél :** 514-868-7340  
**Télécop. :** benoit.sauve@ville.montreal.qc.ca

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain DUFRESNE  
directeur(-trice) travaux publics ville-marie

**Tél :** 514-872-9763  
**Approuvé le :** 2024-09-27

**Dossier # : 1246937007**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie

**Objet :** Autoriser une dépense maximale de 290 771,78 \$, taxes incluses, pour la construction de huit saillies de trottoir dans l'intersection de la rue Logan et de la rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie



P-183-05.08\_Logan\_Plessis-MA-SI-00.pdf



PL-VO-01-LOGAN-PLESSIS\_CONSTRUCTION-PLESSIS.pdf

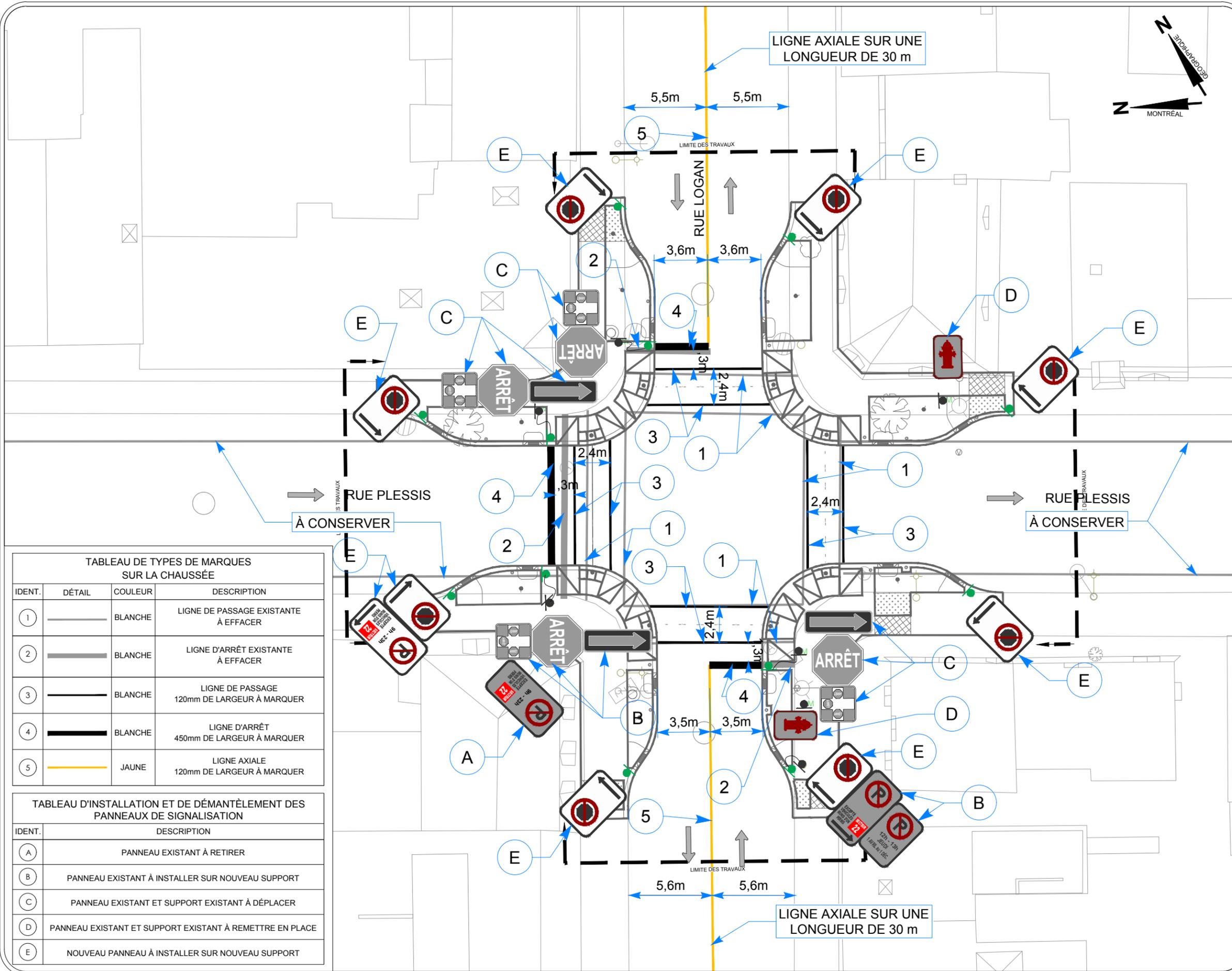


Grille d'analyse Montréal 2030 1246937007.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jonathan LABONTÉ  
ingenieur(e)

**Tél :** 514 972-1428  
**Télécop. :**



LÉGENDE :

- PANNEAU DE SIGNALISATION EXISTANT
- PANNEAU DE SIGNALISATION PROPOSÉ
- FLÈCHE DE DIRECTION DE VOIE

NOTES :

1. Le marquage doit être conforme aux normes ministérielles (ouvrages routiers du MTMD).
2. Le marquage doit être à base d'eau ou à base d'alkyde.
3. Prévoir l'effacement du marquage existant conflictuel avec le marquage proposé.
4. Prévoir un ajustement de l'emplacement exact du marquage proposé et de la petite signalisation en chantier.
5. Les panneaux de signalisation et leur installation doivent être conformes aux normes ministérielles (ouvrages routiers du MTMD).
6. En aucun temps les panneaux ou les poteaux de signalisation doivent réduire la largeur du corridor de marche des piétons.
7. Les panneaux de signalisation existants non-représentés sur ce plan doivent demeurer en place.

----	----	----
2024-06-18	00 - POUR CONSTRUCTION	OS
aaaa-mm-jj	Révision	Par

Dessinateur Alexandre Dubreuil, tech.

Concepteur Olivier Surprenant, ing.

Signature

**IGF axiom**  
Ingénierie intégrée  
2250, boulevard Saint-Martin Est, bureau 200  
Laval (Québec) H7E 5A4  
514 845 3443

CLIENT

**Montréal**

PROJET

Travaux de construction de saillies dans diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie

TITRE

MARQUAGE ET PETITE SIGNALISATION À L'INTERSECTION DES RUES LOGAN ET PLESSIS

DATE

2024-06-18

REV.

00

IDENTIFICATION DESSIN

MA-SI\_P-183-05-08-01

01  
01

TABLEAU DE TYPES DE MARQUES SUR LA CHAUSSEE

IDENT.	DÉTAIL	COULEUR	DESCRIPTION
1		BLANCHE	LIGNE DE PASSAGE EXISTANTE À EFFACER
2		BLANCHE	LIGNE D'ARRÊT EXISTANTE À EFFACER
3		BLANCHE	LIGNE DE PASSAGE 120mm DE LARGEUR À MARQUER
4		BLANCHE	LIGNE D'ARRÊT 450mm DE LARGEUR À MARQUER
5		JAUNE	LIGNE AXIALE 120mm DE LARGEUR À MARQUER

TABLEAU D'INSTALLATION ET DE DÉMANTÈLEMENT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION

IDENT.	DESCRIPTION
A	PANNEAU EXISTANT À RETIRER
B	PANNEAU EXISTANT À INSTALLER SUR NOUVEAU SUPPORT
C	PANNEAU EXISTANT ET SUPPORT EXISTANT À DÉPLACER
D	PANNEAU EXISTANT ET SUPPORT EXISTANT À REMETTRE EN PLACE
E	NOUVEAU PANNEAU À INSTALLER SUR NOUVEAU SUPPORT

**Légende Complémentaire**

- Fosse d'arbre proposé
- Planification proposé
- Plantage-Relevement
- Béton de calage
- Positionnement des joints de Trottoirs en béton voir DNI-3A-504
- Structure de chaussée voir DTS1-V

**Légende Complémentaire**

- Reconstruction avec pavés de béton
- Reconstruction trottoir de béton DNI-3A-100
- Trottoir structural DNI-3A-501
- Bordure armée DNI-3A-200
- Bordure en grand DNI-3A-500 & 517
- Reconstruction chaussée avec pavage

**Légende Éléments**

**Gaz :**

- Conduite Gaz
- Regard électrique
- Regard gazoduc
- CSEM
- HQ
- Voûte Transformateur

**Électricité :**

- Regard électrique
- Regard CSEM
- Conduit CSEM
- Conduit HQ
- Voûte Transformateur

**Ancienne chambre de transformateur (Vieux modèle)**

- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)

**Eau :**

- Conduite aqueduc
- Vanne entrée d'eau
- Regard aqueduc
- Borne-fontaine

**Égout :**

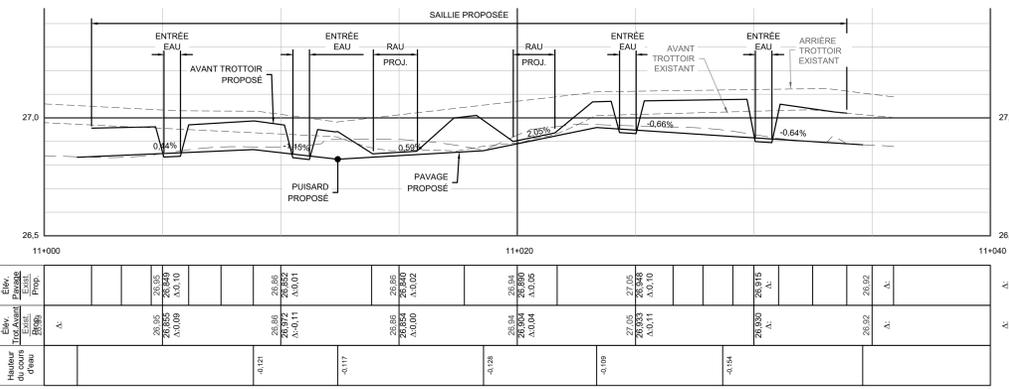
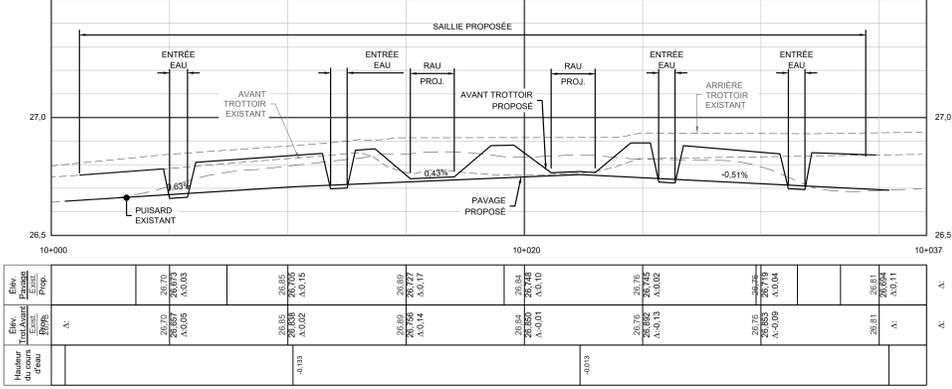
- Conduite égout
- Regard égout

**Aménagement :**

- Attre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Allège
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Voie ferrée
- Haut de talus
- Bas de talus
- Muret
- Boisé
- Hois
- Cloîture
- Fosse

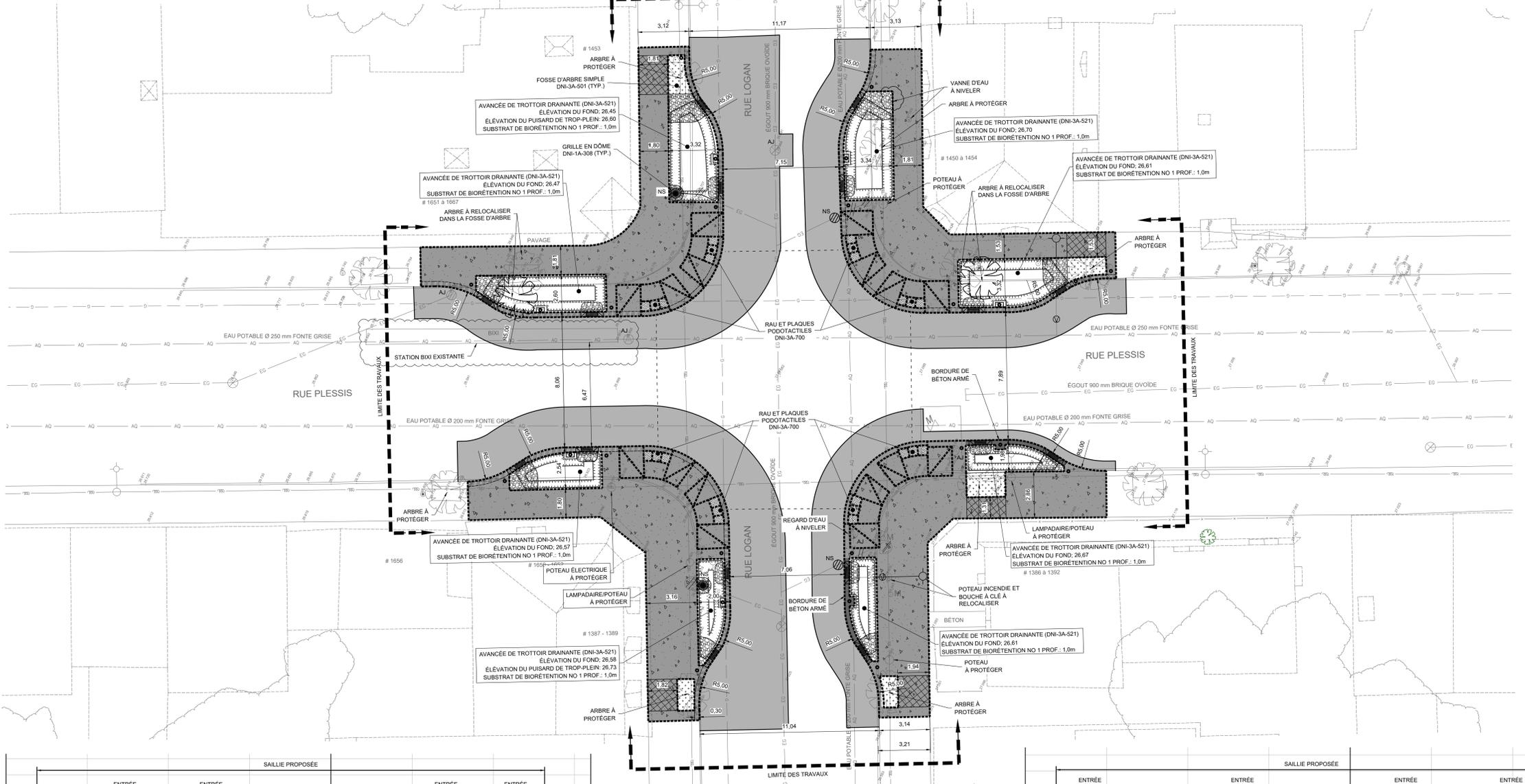
**Utilités :**

- Puisard de rue
- Puisard datot
- Puisard rectangulaire
- Puisard de trottoir
- Regard STM
- Manchon
- Manchon de parcimètre
- Regard Bell
- Grille de voûte triple
- Bouche à clé de gaz
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Sondage / forage
- F.C. Fin de courbe
- Conduit Vidéotron
- Conduit Bell
- Lampadaire double
- Lampadaire simple
- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

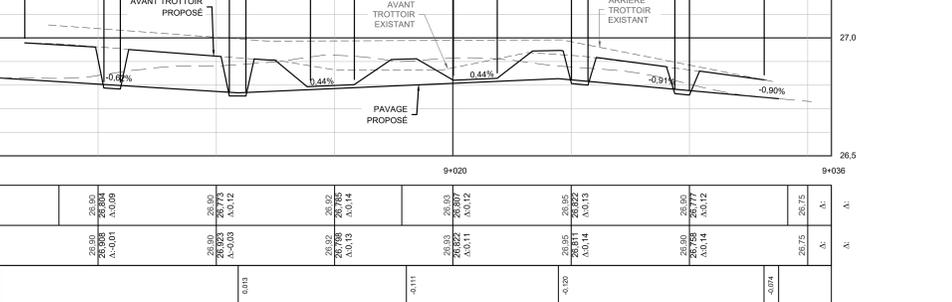


VUE EN PROFIL - RUE PLESSIS NORD  
Echelle H=1:100, V=1:10

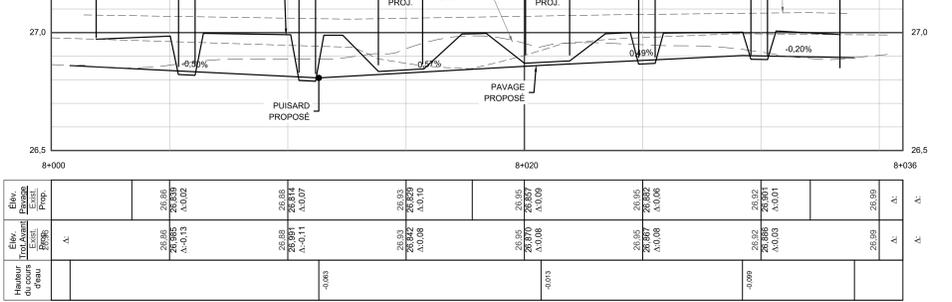
VUE EN PROFIL - RUE PLESSIS EST  
Echelle H=1:100, V=1:10



VUE EN PLAN  
Echelle H=1:100



VUE EN PROFIL - RUE PLESSIS OUEST  
Echelle H=1:100, V=1:10

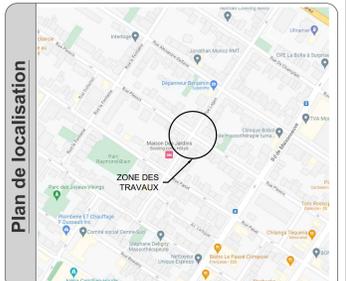


VUE EN PROFIL - RUE PLESSIS SUD  
Echelle H=1:100, V=1:10

**Orientation**

VOIR LES COORDONNÉES INDIQUÉES DANS LA VUE EN PLAN

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.



- Notes Générales**
- LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT
  - TOUTES LES DIMENSIONS DEVONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX
  - LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE D'EXCAVATION
  - SAUF INDICATION CONTRAIRE AU PLAN, LES POTEAUX ET LE RÉSEAU AÉRIEN D'HYDRO-QUÉBEC AINSI QUE LES AMÉNAGEMENTS EXISTANTS SONT À PROTÉGER

- Légende**
- NS — Nouvelle structure
  - Conduite ou structure à enlever
  - Conduite ou structure à abandonner
  - AJ — Ajustement de cadre ajustable
  - CTR — Cadre et tampon à remplacer
  - CGR — Cadre et grille à remplacer
  - BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
  - SCR — Section de cheminée à remplacer
  - SPR — Section de puisard à remplacer
  - SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
  - CRG — Couverture de repère géodésique à niveler
  - AR — Anneau de rehaussement en fonte
  - RAU — Rampe d'accès universel
  - BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
  - CONT. — À contourner
  - PR — Puisard à remplacer

**Émission**

No.	Date	Description	G.E.
100	2024/06/12	Pour construction	

**Montréal**

Division de la voirie  
Arondissement Ville-Marie  
1455 Bercy, Montréal (Québec), H2K 2V1

**IGF axiom**

2250, boulevard Saint-Martin Est, bureau 200  
Laval (Québec) H7E 5K4  
514 646 3443  
Ingénierie intégrée

**Intervenants**

Elaboré par:	Date	Visé
VALÉRIE GARCEAU, TECH.	2023/06/19	
ALEXANDRE DUREUIL, TECH.	2023/07/24	
PAUL HÉBERT, TECH.	2023/11/01	

Préparé par: Guy-Karam El-Nemr - Ing. Original signé le:

**PROJET**  
CONSTRUCTION D'AVANCÉE DE TROTTOIRS  
Intersections de la rue Logan et de la rue Plessis  
Arondissement(s): Ville-Marie

**Nature des travaux:**  
TRAVAUX DE VOIRIE

**Titre du plan:**  
VUE EN PLAN ET PROFILS  
GÉOMETRIE ET DRAINAGE  
INTERSECTION LOGAN/PLESSIS

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: INDIQUÉE

AD: VMP-24-008 No. de plan: PL-VO-01 Feuillet: 1/1 Émission: 100 Page: 01

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1246937007

Unité administrative responsable : *Travaux publics de l'arrondissement Ville-Marie*

Projet : *Construction de huit saillies de trottoir, intersection Logan et Plessis*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>		<b>x</b>	
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>		<b>x</b>	
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	<b>x</b>		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>		<b>x</b>	
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>		<b>x</b>	
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>		<b>x</b>	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		<b>x</b>	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1246937007**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie

**Objet :** Autoriser une dépense maximale de 290 771,78 \$, taxes incluses, pour la construction de huit saillies de trottoir dans l'intersection de la rue Logan et de la rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1246937007.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie R ROY  
Conseillère en gestion des ressources financières  
**Tél :** 514 872-8518

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-30

Mylene JALBERT-LEBOEUF  
Agente de gestion de ressources financières  
**Tél :** 514-868-4567  
**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs

N° de dossier : 1246937007

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation tels qu'inscrits au moment de la préparation du présent certificat :

"Autoriser une dépense pour une somme maximale de 290 771,78\$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction de saillies de trottoir dans l'intersection de la rue Logan et la rue Plessis dans l'arrondissement de Ville-Marie."

- Nous certifions qu'il y a des crédits disponibles pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessous mentionnés.
- Nous attestons que le présent dossier est certifié conforme par la Division des ressources financières et matérielles selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38.

**Information budgétaire** (Montants nets de ristournes, en milliers de dollars)

**Provenance**

Projet: 55832  
Sous-projet: 2455832000 - Arrondissement

2024	2025	2026	Total
266,0			266,0

**Imputation**

Projet: 55737  
Sous-projet: 2455737050 Construction de saillies de trottoirs en régie - Est de Atateken

2024	2025	2026	Total
266,0			266,0

**Information comptable** (Montants en dollars)

Résumé:

Dépenses (taxes incluses):	Dépenses (Net ristourne):		
290 771,78 \$	265 513,39 \$		

- Les crédits inhérents au présent dossier ont été réservés par:  
l'engagement de gestion numéro VM46937007 au montant de 265 513,39 \$ (Net de ristourne) dans le(s) compte(s) suivant(s):

Provenance des crédits : Compétence Arrondissement Crédits: 265 513,39 \$

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6438	3823354	801550	01909	57201	000000	0000	102586	000000	98001	00000

Imputation : Dépenses (taxes incluses): 256 279,28 \$ Crédits (Net ristourne): 234 017,14 \$ Matériaux

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6438	3823354	801550	03107	56504	000000	0000	199021	000000	17030	00000

Imputation : Dépenses (taxes incluses): 34 492,50 \$ Crédits (Net ristourne): 31 496,25 \$ Location équipements

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6438	3823354	801550	03107	55205	000000	0000	199021	000000	17030	00000

- Un virement de crédits sera effectué suite à l'approbation de ce dossier par les instances appropriées, conformément aux informations financières de la présente intervention.

Responsable de l'intervention:

**Julie Roy**  
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél.: 514 872-8518

Date: 2024-09-27



**Dossier # : 1245584002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 452 823,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages Inc., pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de l'escalier Redpath-Crescent – avenue des Pins, majorant la dépense maximale à 549 470,58 \$, taxes, contingences et incidences incluses

**Recommandation :**

D'autoriser une dépense additionnelle de 329 447,07 \$ taxes incluses, à titre de services professionnels de base, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006), accordée à Vlan paysage Inc., pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de l'escalier Redpath-Crescent – avenue des Pins, majorant la dépense maximale à 549 470,58 \$, taxes et contingences incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle de 65 889,41 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense maximale de 57 487,50 \$ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 10:11

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245584002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 452 823,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages Inc., pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de l'escalier Redpath-Crescent – avenue des Pins, majorant la dépense maximale à 549 470,58 \$, taxes, contingences et incidences incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En août 2024, la Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers (DAPAI) a autorisé une dépense de 80 538,84 \$ taxes incluses dans le cadre de l'entente 1673569 (Appel d'offres public VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages Inc. afin de leur confier la planification et l'élaboration du concept définitif des travaux de construction de l'escalier Redpath-Crescent – avenue des Pins. Afin de procéder aux étapes subséquentes du projet, la Ville désire autoriser une dépense additionnelle via l'entente-cadre VMP-24-006 accordée à Vlan Paysages Inc. pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de l'escalier Redpath-Crescent – avenue des Pins.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 240173 - Conclure une entente-cadre avec la firme Vlan paysages Inc., d'une durée de trente-six mois avec option d'un maximum de deux prolongations, de six mois chacune, pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie de conception et de surveillance des travaux de divers projets d'aménagement extérieurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 3 432 578,62 \$, taxes incluses (appel d'offres public VMP-24-006, 10 soumissionnaires conformes)

- DA245584003 - Autoriser une dépense de 80 538,84 \$ taxes incluses à la firme Vlan paysages inc., pour un mandat de services professionnels dans le cadre de l'entente 1673569, pour la planification et la production du concept définitif des travaux de construction de l'escalier Redpath-Crescent – avenue des Pins, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Autoriser une dépense maximale de 96 646,61 \$ taxes et contingences incluses.

**DESCRIPTION**

Pour les ajouts précités à la portée du mandat de Vlan Paysages Inc., les services

professionnels comprendront, sans s'y restreindre :

- La préparation des plans d'aménagement détaillés ;
- L'estimation ;
- La préparation des documents d'appel d'offres selon les normes de la Ville incluant les plans et devis de réalisation ;
- Le suivi pendant et après la période de l'appel d'offres ;
- La surveillance du chantier lors de la construction ;
- L'accompagnement lors de la mise en service et la fermeture et durant la période de garantie.

Le mandat sera effectué tel que présenté dans le plan de travail *240802\_VMP-24-00-Compréhension du mandat\_Redpath* , daté du 02 août 2024.

Les professionnels seront rémunérés à taux horaire.

## JUSTIFICATION

Un escalier construit au début du vingtième siècle sur le lot no 1 341 264, jouxtant le parc du Mont-Royal, connectait historiquement le croissant Redpath-Crescent et l'avenue des Pins Ouest. Celui-ci a été démolit en 2007, ayant été jugé dangereux pour les usagers et sévèrement endommagé par suite d'un problème d'érosion.

L'immeuble situé sur le lot adjacent – le 1415 avenue des Pins, aujourd'hui la copropriété Le Beardmore – a subi un changement d'usage en 2003, alors que l'escalier était toujours en place. Au moment des rénovations, les architectes travaillant pour la copropriété ont pris la décision de connecter une issue de secours du bâtiment avec l'escalier appartenant à la Ville. L'issue du bâtiment existe toujours, mais la démolition de l'escalier empêche maintenant les usagers de rejoindre la voie publique en cas d'urgence, ce qui rend le bâtiment non conforme.

Afin d'éviter de s'exposer à des litiges, la Ville souhaite reconstruire l'escalier et, du même coup, rétablir la connexion piétonnière historique entre Redpath-Crescent et l'avenue des Pins.

Le projet inclut les travaux suivants:

- Travaux arboricoles;
- Démantèlement du lampadaire existant;
- Préparation du site (déblai);
- Construction d'un escalier avec éclairage intégré à la main courante;
- Construction d'une zone de manœuvre au cul-de-sac du croissant Redpath
- Construction d'un muret de soutènement en haut de l'escalier;
- Connexion de drains souterrains si requis (aire de manœuvre véhiculaire sur Redpath-Crescent et muret de soutènement);
- Plantations.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir interventions financières jointes au présent dossier.

**Contrat initial (dossier décisionnel 2245584003 / DA245584003):**

Tableau 1 : Services professionnels (planification et concept)

Description	Avant taxes	Taxes incluses	Net de ristournes
-------------	-------------	----------------	-------------------

Services professionnels de base	70 049,00 \$	80 538,84 \$	73 542,69 \$
Contingences de services professionnels – 20%	14 009,80 \$	16 107,77 \$	14 708,54 \$
<b>Total :</b>	<b>84 058,80 \$</b>	<b>96 646,61 \$</b>	<b>88 251,23 \$</b>

#### Majoration requise

#### **Tableau 2 : Services professionnels (Étapes 3 et 4 – Production des documents d’exécution et surveillance de chantier)**

Description	Avant taxes	Taxes incluses	Net de ristournes
Services professionnels de base	286 538,00 \$	329 447,07 \$	300 829,08 \$
Contingences de services professionnels – 20%	57 307,60 \$	65 889,41 \$	60 165,82 \$
Incidences de services professionnels	50 000,00 \$	57 487,50 \$	52 493,75 \$
<b>Total :</b>	<b>393 845,60 \$</b>	<b>452 823,98 \$</b>	<b>413 488,65 \$</b>

#### Dépense totale

#### **Tableau 3 : Services professionnels (planification, concept, production des documents d’exécution et surveillance de chantier)**

Description	Avant taxes	Taxes incluses	Net de ristournes
Services professionnels de base	356 587,00 \$	409 985,90	374 371,78 \$
Contingences de services professionnels – 20%	71 317,40 \$	81 997,18 \$	74 874,36 \$
Incidences de services professionnels	50 000,00 \$	57 487,50 \$	52 493,75 \$
<b>Total :</b>	<b>477 904,40</b>	<b>549 470,58 \$</b>	<b>501 739,89 \$</b>

#### **MONTRÉAL 2030**

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que l’octroi du contrat soit reporté ou refusé, l’arrondissement de Ville-Marie ne pourra pas aller de l’avant dans le projet de reconstruction de l'escalier, et la Ville pourrait ainsi s’exposer à des poursuites.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera développé avec le Service des communications.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : séance du conseil d'arrondissement du 8 octobre 2024;

- Planification et élaboration du concept : septembre 2024 à novembre 2024;
- Élaboration des plans et devis technique : novembre 2024 à mars 2025;
- Publication de l’appel d’offres pour travaux : du 06 mai au 05 juin 2025;
- Octroi de contrat de réalisation des travaux : juin 2025;
- Travaux de réalisation : d'août à la fin décembre 2025.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs (Mylene JALBERT-LEBOEUF)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie Eve LEFEBVRE  
Architecte paysagiste

**Tél :** 4388648356  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-16

Christiane RAIL  
Cheffe de division - aménagement des parcs  
et actifs immobiliers

**Tél :** 5142429426  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain DUFRESNE  
directeur(-trice) travaux publics ville-marie

**Tél :** 514-872-9763  
**Approuvé le :** 2024-09-26

Dossier # : 1245584002

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,  
Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle de 452 823,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages Inc., pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de l'escalier Redpath-Crescent – avenue des Pins, majorant la dépense maximale à 549 470,58 \$, taxes, contingences et incidences incluses



MTL 2030\_GDD\_1245584002-R03.pdfAspect financier\_GDD\_1245584002-R03.pdf



240802\_VMP-24-00-Compréhension du mandat\_Redpath-R03.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie Eve LEFEBVRE  
Architecte paysagiste

**Tél :** 4388648356  
**Télécop. :**

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : **1245584002**

Unité administrative responsable : **Division de l'aménagement des parcs de actifs immobiliers Direction des travaux publics, Arrondissement de Ville-Marie**

Projet : **Construction de l'escalier Redpath-Crescent – avenue des Pins**

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	oui	non	s. o.
<p>1. Votre dossier contribue-t-il à l'<b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i></p> <p><b>Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au dossier en raison de sa nature et du type de décision recherchée. Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels pour la production de documents d'exécution et la surveillance de travaux en architecture de paysage et en ingénierie.</b></p>			<b>X</b>
<p>2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?</p> <p><b>Sans objet</b></p>			
<p>3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b>?</p> <p><b>Sans objet</b></p>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>X</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>X</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**N° de dossier :**

**Nature du dossier :**

**Fournisseur(s) :**

Nombre de fournisseurs pour ce dossier :

[Lien vers Rechercher Fournisseurs](#) disponible dans GoFinances 2.0 (sous menu Utilitaires) -- Accès sécurisé --

[Lien pour une nouvelle inscription](#) ou une [modification](#) au "Fichier des fournisseurs" (cette étape doit être effectuée [par le fournisseur](#))

	Nom du fournisseur	Numéro (dans fichier des fournisseurs)
1.	Vlan Paysages Inc.	120694

**Financement :**

**Montants annuels à prévoir :** (Taxes incluses)

Commentaires:

	Années antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	Années ultérieures	<b>Total</b>
Montant		145 000,00 \$	307 823,98 \$					<b>452 823,98 \$</b>

Le responsable du projet s'engage à produire une évaluation de la performance du(des) fournisseur(s) à la fin du contrat.

**Durée du contrat (indiquer le nombre de mois) :**

Date de début :     
jour (si connu)      mois      année

Date de fin :     
jour (si connu)      mois      année

**Formulaire complété par :**   
Prénom, nom

Date et heure système : 26 septembre 2024 11:53:48

### **Construction de l'escalier Redpath/des Pins**

Mandat no. : Entente VMP-24-006

Entente-cadre Services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour la conception et la réalisation de divers projets d'aménagements extérieurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

Arrondissement Ville-Marie

Ville de Montréal

Date : 2 août 2024

## **DESCRIPTION ET COMPRÉHENSION DU MANDAT**

### **Mandat**

Le projet concerne la reconstruction d'un escalier sur le lot no 1 341 264, connectant les rues Redpath-Crescent et l'avenue des Pins Ouest. Il inclut les travaux suivants:

- travaux arboricoles,
- démantèlement du lampadaire existant,
- préparation du site (déblai),
- construction d'un escalier avec éclairage intégré sous forme de DEL,
- construction d'une zone de manœuvre et d'un muret de soutènement en haut de l'escalier,
- connexions de drains souterrains si requis (aire de manœuvre véhiculaire sur Redpath-Crescent et muret de soutènement
- plantations.

Le mandat inclut les étapes de planification, de concept, de production des documents d'exécution et de surveillance de chantier. Il inclut des services en architecture de paysage, structure, génie civil, génie électrique et maintien de la mobilité.

Les honoraires seront ajustés si les heures requises pour mener à bien le mandat sont supérieures à celles évaluées dans la mesure où :

- Nous transmettrons sur une base mensuelle notre facturation ainsi que les rapports d'avancement ;
- Nous indiquerons lorsque 50% du budget est atteint pour chacune des étapes du projet ;
- Nous indiquerons lorsque 70% du budget est atteint pour chacune des étapes du projet.

### **Contexte d'intervention**

L'escalier a été démolé en 2007, étant jugé dangereux. Or, l'immeuble situé sur le lot adjacent – le 1415 avenue des Pins, aujourd'hui copropriété Le Beardmore – utilise l'escalier comme issue de secours depuis sa reconversion en 2003. Il doit donc être reconstruit afin de permettre aux usagers de rejoindre la voie publique en cas d'urgence. **La Ville de Montréal a confirmé que l'escalier ne doit pas être conçu comme une issue de secours conforme au code national du bâtiment.**

Le projet est adjacent au parc du Mont-Royal et inclus dans l'Arrondissement patrimonial du Mont-Royal. Il est ainsi soumis au cadre réglementaire et d'approbation propre aux aménagements de ce secteur. Le projet doit donc être présenté à la Table de concertation du Mont-Royal et au Conseil du patrimoine de Montréal. Il doit intégrer les normes de conception d'escalier en bois du SGPMRS. L'escalier doit être conçu selon les plans de l'escalier Thérèse-Casgrain. Aucune surveillance archéologique n'est prévue au mandat.

## **Enjeux et défis**

L'évaluation du projet est basée sur le principe que le projet défini par la Ville est conforme aux exigences réglementaires. L'évaluation du projet est basée sur une réalisation en un seul lot. S'il advenait nécessaire de diviser le projet en plusieurs lots, nous pourrions réajuster la proposition au besoin. La Ville communiquera avec les propriétaires de la résidence voisine afin de les informer de l'état de dégradation de leur mur de soutènement (qui idéalement serait réparé avant les travaux de l'escalier).

Il est à noter que le coût des travaux évalués par la Ville semble insuffisant pour inclure : l'escalier, l'éclairage, la zone de manœuvre sur Redpath-Crescent et son muret de soutènement, le maintien de la circulation ainsi que la préparation du site et la plantation. Une évaluation budgétaire sera effectuée à l'étape 2 du mandat afin de confirmer le coût de construction. **Les coûts sont sommairement évalués à 1 800 000\$. Cette évaluation devra être validée à la suite de l'élaboration d'une esquisse.**

## **MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE**

### **Services fournis**

#### **Gestion :**

- La gestion du projet sera assurée par l'équipe d'architecture de paysage : Liens avec le client, rédaction des ordres du jour et comptes-rendus de réunion, élaboration des calendriers de production et de construction, gestion de la facturation, montage des livrables.
- Emmanuelle Tittley, architecte paysagiste sénior, assurera ces fonctions.

#### **Conception :**

- La plus grande portion du travail relevant de services en structure de charpente, les ingénieurs en structure seront chargés de conception.
- Thibaut Lefort, ingénieur en structure sénior, assurera ces fonctions.

#### **Division du travail selon les spécialités :**

- Architecture de paysage : travaux arboricoles, préparation du site, implantation des ouvrages, finis architecturaux, plantation
- Génie de structure (charpente) : muret de soutènement en haut de l'escalier, structure de l'escalier et du garde-corps, palier au bas de l'escalier (au-dessus du caniveau), fondations, ancrages dans le roc et analyse des enjeux géotechniques. Les garde-corps seront conçus d'après le modèle fourni par la Ville et suivront les Recommandations pour la construction d'escalier en bois au parc du Mont-Royal.
- Génie civil : zone de manœuvre en haut de l'escalier, fondations granulaires des zones pavées, drainage souterrain si requis

- Génie électrique : alimentation électrique des appareils d'éclairage inclus dans la main-courante

#### Surveillance des travaux :

- Emmanuelle Tittley, architecte paysagiste sénior, sera en charge des travaux.
- Les responsables de chaque spécialité assureront la surveillance de chantier des ouvrages qu'ils ont détaillé.

#### Services exclus

- Spécialiste en normes : **si évaluation du cadre réglementaire est requise pour l'escalier qui sert d'issue pour le bâtiment voisin – La Ville indique que l'escalier n'a pas à être conçu comme une issue selon le Code national du bâtiment.**
- Biologiste : validation des travaux exemptés de la réglementation sur la période de nidification et, au besoin, spécifications concernant les méthodes de protection de l'environnement pour les travaux durant la période de nidification
- Implantation par une localisation géoréférencée XYZ par un arpenteur-géomètre membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ) et validation des ouvrages avec une instrumentation de type station-totale ou GPS - ces travaux seront effectués par l'entrepreneur
- Réservation des arbres pour le Projet avec l'entrepreneur
- Test de drainage pour validation du drainage des fosses de plantation - par l'entrepreneur
- Rencontre des professionnels avec les voisins du projet
- Études ou investigations sur les constructions voisines, dont notamment les murs adjacents à l'escalier et au site.
- Conception des plans, devis et estimation du système d'éclairage
- Photométrie des appareils DEL insérés dans la main-courante - cet aspect du projet sera traité en devis de performance avec l'entrepreneur
- Plan de contournement et planche de signalisation
- Maintien piétonnier du sentier dans le prolongement de Redpath-Crescent
- Gestion des sols et surveillance environnementale
- Études géotechniques complémentaires, si requises.
- Études d'accès des équipements pour la construction, notamment en lien avec la portion très pentue au sud du site.
- Déplacement de la conduite de gaz (Énergir) qui sera abandonnée ou relocalisée par d'autres avant le début des travaux
- Réparation des murets de soutènement de la propriété privée voisine et au nord de la rue Redpath-Crescent
- Gestion des eaux conformément au règlement 20-030
- Prolongement du réseau pluvial sur Redpath-Crescent si requis
- Intervention sur les réseaux d'eau potable et d'égouts
- Conception de pieux (par l'ingénieur du sous-traitant)
- Conception d'assemblages d'acier (par l'ingénieur du sous-traitant)
- Conception des garde-corps lorsque le modèle / système est un standard fourni par le ville.
- Plans géoréférencés en structure. Les plans de structure seront préparés à partir du logiciel Revit et transcrits en format DAO (DWG).
- Fourniture de notes de calcul ou autre document de conception.

### Documents fournis par la Ville

- Plan d'arpentage du site incluant les limites de propriétés
- Plan des conduites souterraines incluant type et radier
- Étude géotechnique
- Profil du roc sain
- Dessins **Autocad** des garde-corps et de l'escalier dont le modèle doit être reproduit

### Déroulement du mandat

Les pourcentages d'avancement de dossiers demandés sont ceux de la demande de plan de travail qui prévaut sur le devis technique. Des informations additionnelles concernant la caractérisation géotechnique pourraient être requises.

Les services rendus incluent la coordination avec les intervenants, la participation à une rencontre avec la Table de concertation du Mont-Royal et la présentation au Conseil du patrimoine. Ils incluent aussi la préparation des ordres du jour et des comptes-rendus de réunion.

#### Étape 1 – Planification

Cette étape inclut l'étude et l'analyse des intrants ainsi que la visite de site.

#### Étape 2 – Concept

L'étape 2 inclut l'élaboration du plan conceptuel I, incluant une estimation des coûts. À cette étape, une évaluation de l'ensemble des composantes techniques : normes, géotechnique, nidification, nivellement, drainage, normes à respecter et échéancier de construction seront effectués pour prendre avec la Ville des décisions sur le scénario à développer. Le biologiste devra émettre un avis technique à cette étape.

#### Étape 3 – Production des documents d'exécution

À cette étape, les plans et devis d'exécutions à 50%, 90%, 100% sont élaborés, accompagnés d'une estimation. Les rendus (plan couleur et illustration 3D) seront faits à l'étape du 50%, pour présenter un projet bien ficelé au CPM et à la Table de concertation du Mont-Royal. Le suivi d'appel d'offres et l'émission des plans pour construction font partie de l'étape 3. L'étape 3 pourra être amorcée une fois les intrants additionnels obtenus si requis (informations géotechniques).

#### Étape 4 – Surveillance de chantier

**Pour la surveillance de chantier, une surveillance ponctuelle sera effectuée. Ce n'est pas une surveillance en résidence ou quotidienne.** L'évaluation des efforts requis est basée sur 5 mois de travaux, en un seul lot, s'échelonnant de septembre à novembre 2025, avec la plantation en mai 2026. La portée de cette étape devra être validée et ajustée au besoin à la suite de l'achèvement des plans et devis et à la réception de l'échéancier de l'entrepreneur. L'étape 4 inclut la fermeture du projet. Le nombre de visites d'inspection de chantier prévues sont indiqués au plan de travail.

**ÉQUIPE PROPOSÉE**

<b>VLAN</b> <b>Julie St-Arnault</b> Coordonnatrice			
VLAN	LATÉRAL	IGF-AXIOM	
PAYSAGE	STRUCTURE	CIVIL	ÉLECTRICITÉ
<b>Emmanuelle Tittley</b> Architecte paysagiste sénior Chargée des travaux	<b>Thibaut Lefort</b> Chargé de projet, Concepteur principal, chargé de discipline et surveillant des travaux. Présenté sénior	<b>Isabel Boulay</b> Ingénieur sénior	<b>Madjid Meheni</b> Ingénieur sénior
<b>Elias Filho</b> Architecte paysagiste intermédiaire et surveillant des travaux	<b>Alexandre Le Pavéc</b> Concepteur junior	<b>Guy-Karam El-Nemr</b> Ingénieur intermédiaire	<b>Karine Lemire</b> Technicien Senior
<b>Evelina Orsi</b> Architecte paysagiste junior	<b>François Ferland Bilodeau</b> Concepteur junior	<b>Paul Hébert</b> Technicien Senior	
<b>Fatima Ouakkari</b> Personnel auxiliaire et de soutien	<b>Florian Prat-Vincent</b> Concepteur senior, Surveillant de chantier. Présenté sénior pour l'étape chantier.	<b>Valérie Garceau</b> Technicienne Senior	
	<b>Marc-André Parson's</b> Technicien senior (présenté intermédiaire)		
	<b>Michael Payette</b> Technicien intermédiaire		
	<b>Jonathan Beauchamp</b> Concepteur intermédiaire et Surveillant de chantier		
	<b>Vicky Wong</b> Personnel auxiliaire et de soutien		

	VLAN					LATÉRAL					IGF-AXIOM						
	ARCHITECTURE DE PAYSAGE					STRUCTURE					CIVIL		ÉLECTRICITÉ		ADM		
					TOTAL VLAN						TOTAL LATÉRAL						TOTAL IGF AXIOM
<b>ÉTAPE 1: PLANIFICATION</b>					<b>10 182,00\$</b>						<b>9 542,00\$</b>						<b>6 886,00\$</b>
Administration du contrat																	
Plan de travail et échéancier du mandat																	
Visite de site																	
Rencontre de démarrage																	
Étude et analyse des littéraux																	
Préparation du fond de plan																	
Rencontre bi-mensuelle																	
<b>LIVRABLE ÉTAPE 1:</b>																	
Plan de travail et échéancier du mandat																	
Compte-rendus de réunion																	
<b>ÉTAPE 2: CONCEPT</b>					<b>13 065,00\$</b>						<b>17 006,00\$</b>						<b>13 368,00\$</b>
Administration du contrat																	
Mise à jour de l'échéancier du mandat																	
Développer le concept d'aménagement préliminaire																	
Développer le plan d'aménagement (plan et coupe - 1 scénario)																	
Aménagement d'une aire de virage et mur de soutènement																	
Alimenter l'éclairage des rampes																	
Déterminer les besoins en éclairage de la circulation																	
Vérifier les conditions de drainage																	
Concevoir l'approche structurale de l'escalier																	
Préparer un échéancier des travaux de construction																	
Estimation des coûts D																	
Présentation à la Ville																	
Remise du concept d'aménagement final																	
Rencontres bi-mensuelles																	
Discussions de la Ville																	
<b>LIVRABLE ÉTAPE 2:</b>																	
Echéancier du projet																	
Plan d'aménagement et coupe longitudinale																	
Note technique concernant drainage et structure																	
Estimation classe D																	
Echéancier des travaux de construction																	
Présentation PowerPoint pour CPMJ																	
Compte-rendus de réunion																	
					<b>23 247,00 \$</b>						<b>26 548,00 \$</b>						<b>20 254,00 \$</b>

70 049,00 \$
SOUS-TOTAL ÉTAPES 1 ET 2
3 502,45 \$
6 987,39 \$
TPS / TVQ
80 538,84 \$
GRAND TOTAL TTC



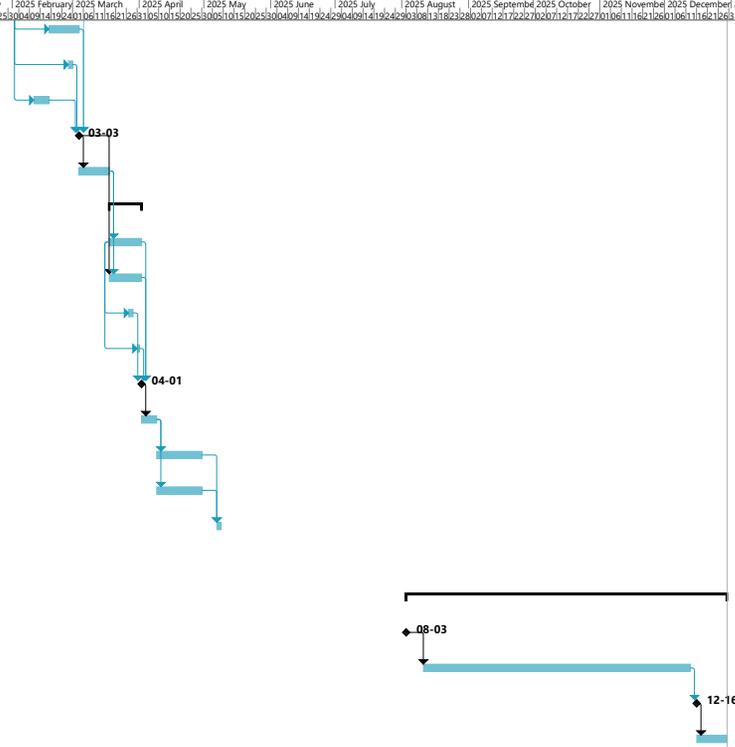
	VLAN		LATÉRAL		IGF-AXIOM		
	ARCHITECTURE DE PAYSAGE		STRUCTURE		CIVIL	ÉLECTRICITÉ	ADM
		TOTAL VLAN		TOTAL LATÉRAL			TOTAL IGF-AXIOM
<b>ÉTAPE 4: SURVEILLANCE DE CHANTIER QUOTIDIENNE</b>		<b>35 793,00\$</b>		<b>44 466,00\$</b>			<b>25 194,00\$</b>
Administration du contrat							
Rencontre de démarrage de chantier							
Surveillance ponctuelle (non quotidienne), suivi photographique et rapports de visites dans Akl							
Surveillance bureaux							
Surveillance ponctuelle (non quotidienne) des travaux civil pour l'aire de virage (3 semaines, 3 jours / sem., 10 heures / jour)							
Surveillance ponctuelle (non quotidienne) des travaux de structure - 16 visites d'inspection / présences au chantier prévues							
Surveillance ponctuelle des travaux d'alimentation électrique (1 visite de 6 heures)							
Avis à l'entrepreneur							
Mesurage pour fin de paiement et estimations progressives et finales							
Demandes et ordres de changement							
Tenue de la liste de déficiences							
Coordination des activités d'arpentage et de suivi environnemental							
Suivi de rééchancier							
Mise à jour des plans							
<b>Chantier sous surveillance de construction</b>							
Suivi des dessins d'atelier, fiches techniques et échantillons							
Analyses des demandes d'équivalences							
Réunions de chantier bi-mensuelles (Structure - 8 réunions de prévues)							
Réception provisoire							
Emission des plans annotés et du devis TOC							
Suivi de la correction des déficiences et de l'entretien							
Réception définitive							
<b>PROJET TOTAL</b>							
		<b>35 793,00 \$</b>		<b>44 466,00 \$</b>		<b>25 194,00 \$</b>	<b>105 453,00 \$</b>
							<b>SOUS-TOTAL SURVEILLANCE DE CHANTIER</b>
Rapports de visite							
Justificatifs pour approbation des demandes de paiement							
Avis à l'entrepreneur							
Demandes et ordres de changements							
Dessins d'atelier annotés							
Liste de déficiences							
Compte-rendus							
Certificat d'approbation provisoire							
Plans annotés							
Devis TOC							
Certificat d'approbation définitive							
Liste de vérification							
Dossier du projet							
							<b>356 587,00 \$</b>
							<b>TOTAL DU PROJET</b>
							<b>17 829,35 \$</b>
							<b>35 569,55 \$</b>
							<b>TPS / TVQ</b>
							<b>409 985,90 \$</b>
							<b>GRAND TOTAL TTC</b>

Escalier Redpath - VMP-24-006\_M01

ID	Task Name	Duration	Start	Finish
1				
2	<b>ÉTAPE 1: PLANIFICATION</b>	<b>30 days</b>	<b>2024-08-02</b>	<b>2024-09-12</b>
3	Plan de travail et échéancier du mandat			2024-08-02
4	Visite de site	0 days	2024-08-30	2024-08-30
5	Rencontre de démarrage	1 day	2024-08-29	2024-08-29
6	Étude et analyse des intrants	10 days	2024-08-30	2024-09-12
7	Préparation du fond de plan	10 days	2024-08-30	2024-09-12
8				
9	<b>ÉTAPE 2: CONCEPT</b>	<b>21 days</b>	<b>2024-09-13</b>	<b>2024-10-11</b>
10	Mise à jour de l'échéancier du mandat	1 day	2024-09-13	2024-09-13
11	<b>Plan d'aménagement</b>	<b>15 days</b>	<b>2024-09-16</b>	<b>2024-10-04</b>
12	Développer le plan d'aménagement (plan et coupe - 1 scénario)	15 days	2024-09-16	2024-10-04
13	Alimenter l'éclairage des rampes	10 days	2024-09-16	2024-09-27
14	Aménagement d'une aire de virage et mur de soutènement	15 days	2024-09-16	2024-10-04
15	Vérifier les conditions de drainage	10 days	2024-09-16	2024-09-27
16	Concevoir l'approche structurale de l'escalier	15 days	2024-09-16	2024-10-04
17	Préparer un échéancier des travaux de construction	2 days	2024-10-02	2024-10-03
18	Estimation des coûts	5 days	2024-09-30	2024-10-04
19	Présentation du plan d'aménagement révisé	0 days	2024-10-04	2024-10-04
20	Période de réponse aux commentaires	5 days	2024-10-07	2024-10-11
21				
22	<b>ÉTAPE 3: PRODUCTION DES DOCUMENTS D'EXECUTION</b>	<b>139 days</b>	<b>2024-10-14</b>	<b>2025-05-08</b>
23	Mise à jour de l'échéancier du mandat	1 day	2024-10-14	2024-10-14
24	<b>Documents d'exécution 50%</b>	<b>25 days</b>	<b>2024-10-15</b>	<b>2024-11-18</b>
25	Élaboration des plans d'exécution 50%	25 days	2024-10-15	2024-11-18
26	Élaboration du devis 50%	15 days	2024-10-15	2024-11-04
27	Production de l'estimation classe D	2 days	2024-10-24	2024-10-25
28	Mise à jour de l'échéancier des travaux	5 days	2024-10-22	2024-10-28
29	Présentation à la Ville	0 days	2024-11-18	2024-11-18
30	Période de réponse aux commentaires	10 days	2024-11-19	2024-12-02
31	Production du rendu couleur pour le CPM (1 plan d'aménagement)	5 days	2024-12-03	2024-12-09
32	Production des dessins d'ambiance pour le CPM (1 vue 3d)	5 days	2024-12-10	2024-12-16
33	Préparation de la présentation pour le CPM (powerPoint)	5 days	2024-12-17	2025-01-06
34	Présentation table de concertation du Mont-Royal	0 days	2025-01-06	2025-01-06
35	Présentation au CPM	0 days	2025-01-13	2025-01-13
36	Délai d'approbation du CPM	15 days	2025-01-14	2025-02-03
37	<b>Documents d'exécution 90%</b>	<b>20 days</b>	<b>2025-02-04</b>	<b>2025-03-03</b>
38	Élaboration des plans d'exécution 90%	20 days	2025-02-04	2025-03-03

Escalier Redpath - VMP-24-006\_M01

ID	Task Name	Duration	Start	Finish	2024 June	2024 July	2024 August	2024 September	2024 October	2024 November	2024 December	2025 January	2025 February	2025 March	2025 April	2025 May	2025 June	2025 July	2025 August	2025 September	2025 October	2025 November	2025 December
39	Élaboration du devis 90%	10 days	2025-02-18	2025-03-03																			
40	Production de l'estimation classe C	2 days	2025-02-27	2025-02-28																			
41	Élaborer les concepts de maintien de la circulation et de mitigation	5 days	2025-02-11	2025-02-17																			
42	Présentation à la Ville	0 days	2025-03-03	2025-03-03																			
43	Période de réponse aux commentaires	10 days	2025-03-04	2025-03-17																			
44	Documents d'exécution 100% (AO)	11 days	2025-03-18	2025-04-01																			
45	Élaboration des plans d'exécution 100%	11 days	2025-03-18	2025-04-01																			
46	Élaboration du devis 100%	11 days	2025-03-18	2025-04-01																			
47	Production de l'estimation classe B	2 days	2025-03-27	2025-03-28																			
48	Mise à jour de l'échéancier des travaux	1 day	2025-03-31	2025-03-31																			
49	Présentation à la Ville	0 days	2025-04-01	2025-04-01																			
50	Période de réponse aux commentaires	5 days	2025-04-02	2025-04-08																			
51	Assurer l'assistance technique durant l'appel d'offres	15 days	2025-04-09	2025-04-29																			
52	Émission des addenda	15 days	2025-04-09	2025-04-29																			
53	Émission des plans et devis pour construction	2 days	2025-05-07	2025-05-08																			
54																							
55	ÉTAPE 4: SURVEILLANCE DE CHANTIER	106 days	2025-08-03	2025-12-29																			
56	Rencontre de démarrage de chantier	0 days	2025-08-03	2025-08-03																			
57	Surveillance ponctuelle, suivi photographique et rapports de visites dans Aird	90 days	2025-08-11	2025-12-12																			
58	Réception provisoire	0 days	2025-12-16	2025-12-16																			
59	Émission des plans annotés et du devis TQC	10 days	2025-12-16	2025-12-29																			



**Dossier # : 1245584002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 452 823,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages Inc., pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de l'escalier Redpath-Crescent – avenue des Pins, majorant la dépense maximale à 549 470,58 \$, taxes, contingences et incidences incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



1245584002 Information comptable\_VM.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA  
Agente de recherche  
**Tél :** 438 505 3171

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-26

Mélanie BEAUDOIN  
Conseillère en planification budgétaire  
**Tél :** 514 872-1054  
**Division :** Service des finances et de l'évaluation foncière, Mise en œuvre et suivi budgétaire corporatif

**INTERVENTION FINANCIÈRE - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI)**

**NO GDD :**

Taux taxes 2024: 1,0951303727

**No d'engagement 2024 :**

L'objet du présent dossier nécessite un virement de crédits (compétence corpo.) au système SIMON comme suit:

**Provenance**

**7716063 Travaux d'infrastructures**

	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
6101.7716063.802601.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	452 823,98 \$	413 488,65 \$	413 490 \$

**Imputation**

	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat 6101.7716063.801550.07165.54301.000000.0000.194245.000000.15015.00000	329 447,07 \$	300 829,09 \$	300 830 \$
Contingences 6101.7716063.801550.07165.54301.000000.0000.194245.028057.15015.00000	65 889,41 \$	60 165,81 \$	60 166 \$
Incidences 6101.7716063.801550.07165.54301.000000.0000.194245.028058.15015.00000	57 487,50 \$	52 493,75 \$	52 494 \$
<b>Total</b>	<b>452 823,98 \$</b>	<b>413 488,65 \$</b>	<b>413 490 \$</b>

**Dossier # : 1245584002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 452 823,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages Inc., pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de l'escalier Redpath-Crescent – avenue des Pins, majorant la dépense maximale à 549 470,58 \$, taxes, contingences et incidences incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1245584002.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mylene JALBERT-LEBOEUF  
Agente de gestion de ressources financières

**Tél :** 514 868-4567

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-26

Isabelle FORTIER  
Cheffe d'équipe - Conseillère en gestion des ressources financières  
**Tél :** 514-872-4512  
**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs

N° de dossier : 1245584002

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation tels qu'inscrits au moment de la préparation du présent certificat :

*"Autoriser une dépense additionnelle de 329 447,07 \$ taxes incluses, à titre de services professionnels de base, dans le cadre de l'entente 1673569 accordée à Vlan paysage Inc., pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de l'escalier Redpath-Crescent – avenue des Pins, majorant la dépense maximale à 409 985,90 \$, taxes incluses.*

*Autoriser une dépense additionnelle de 65 889,41 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences, majorant la dépense maximale à 81 997,18 \$, taxes incluses.*

*Autoriser une dépense maximale de 57 487,50 \$ taxes incluses, à titre de budget d'incidences."*

- Nous attestons que le présent dossier est certifié conforme par la Division des ressources financières et matérielles selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38.
- Une intervention du **Service des finances** est requise.

**Information budgétaire** (Montants nets de ristournes, en milliers de dollars)

**Provenance**

Projet: 55832  
Sous-projet: 2455832010 - Corpo.

2024	2025	2026	Total
413,0			413,0

**Imputation**

Projet: 34220  
Sous-projet: 2334220150 Reconst de l'escalier reliant la rue Redpath-Crescent et l'av des Pins

2024	2025	2026	Total
413,0			413,0

**Information comptable** (Montants en dollars)

Résumé:

Dépenses (taxes incluses):	Dépenses (Net ristourne):	Contrat (taxes incluses):	Contrat (Net ristourne):
452 823,98 \$	413 488,65 \$	329 447,07 \$	300 829,09 \$

Imputation :	Dépenses (taxes incluses):	Crédits (Net ristourne):	Contrat
	329 447,07 \$	300 829,09 \$	

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6101	7716063	801550	07165	54301	000000	0000	194245	000000	15015	00000

Imputation :	Dépenses (taxes incluses):	Crédits (Net ristourne):	Contingences
	65 889,41 \$	60 165,81 \$	

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6101	7716063	801550	07165	54301	000000	0000	194245	028057	15015	00000

Imputation :	Dépenses (taxes incluses):	Crédits (Net ristourne):	Incidences
	57 487,50 \$	52 493,75 \$	

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6101	7716063	801550	07165	54301	000000	0000	194245	028058	15015	00000

- Un virement de crédits sera effectué suite à l'approbation de ce dossier par les instances appropriées, conformément aux informations financières de la présente intervention.
- Le bc 1674164 sera amendé suite à l'approbation de ce dossier par les instances appropriées.

Responsable de l'intervention:  
**Mylène Jalbert-Leboeuf**  
Agente de gestion des ressources financières  
Tél.: 514 868-4567  
Date: **2024-09-26**



**Dossier # : 1245584001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 381 006,46 \$, taxes, contingences et incidences incluses, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages Inc., pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du parc Percy-Walters - phase 2, majorant la dépense maximale à 451 055,21 \$, taxes, contingences et incidences incluses

**Recommandation :**

D'autoriser une dépense additionnelle de 240 855,38 \$ taxes incluses, à titre de services professionnels de base, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006), accordée à Vlan paysage Inc, pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du parc Percy-Walters - phase 2, majorant la dépense maximale à 451 055,21 \$ taxes et contingences incluses;

D'autoriser une dépense additionnelle de 48 171,08 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense maximale de 91 980,00 \$ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 10:13

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1245584001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 381 006,46 \$, taxes, contingences et incidences incluses, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages Inc., pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du parc Percy-Walters - phase 2, majorant la dépense maximale à 451 055,21 \$, taxes, contingences et incidences incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc Percy-Walters, situé au pied du mont Royal, a connu plusieurs interventions au cours des dernières années.

**En mars 2021**, la Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers (DAPAI) a lancé l'appel d'offres publics VMP 21-004 ayant pour objectif la réalisation de travaux de réaménagement du parc; l'appel d'offres a par la suite été annulé en avril 2021, en raison du prix trop élevé de la soumission par rapport au budget prévu. Afin de favoriser le marché, il a été convenu de scinder le projet en deux phases, chacune des phases faisant appel à des domaines de compétence différentes.

**En mars 2022**, la Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers (DAPAI) a lancé l'appel d'offres publics VMP 22-010 ayant pour objectif la réalisation des travaux de la phase 1. Le contrat d'exécution a été octroyé à l'entreprise Excavation Darche Inc.; les travaux ont débuté en août 2022 et se termineront en octobre 2024. Dans le cadre de cette première phase des travaux, l'escalier Redpath a été reconstruit, et l'éclairage de l'escalier a été optimisé. La clôture longeant l'avenue des Pins et faisant office de garde-corps sera restaurée à l'été 2024.

**En août 2024**, la Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers (DAPAI) a autorisé une dépense de 58 373,96 \$ taxes incluses (DA245584002) dans le cadre de l'entente 1673569 (Appel d'offres public VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages Inc. afin de leur confier la planification et l'élaboration du concept définitif des travaux de réaménagement du parc Percy-Walters – phase 2.

Afin de procéder aux étapes subséquentes du projet, la Ville désire autoriser une dépense additionnelle via l'entente-cadre VMP-24-006 accordée à Vlan Paysages Inc. pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du parc Percy-Walters – phase 2.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 240173 - Conclure une entente-cadre avec la firme Vlan paysages Inc., d'une durée de trente-six mois avec option d'un maximum de deux prolongations , de six mois chacune, pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie de conception et de surveillance des travaux de divers projets d'aménagement extérieurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 3 432 578,62 \$, taxes incluses (appel d'offres public VMP-24-006, 10 soumissionnaires conformes)  
 2245584002 - DA245584002 - Autoriser une dépense de 58 373,96 \$ taxes incluses à la Vlan paysages inc., pour un mandat de services professionnels dans le cadre de l'entente 1673569, pour la planification et la conception des travaux de réaménagement du parc Percy-Walters – phase 2, dans l'arrondissement de Ville-Marie; Autoriser une dépense de 11 674,79 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences.

## DESCRIPTION

Pour les ajouts précités à la portée du mandat de Vlan Paysages Inc., les services professionnels comprendront, sans s'y restreindre :

- La préparation des plans d'aménagement détaillés ;
- L'estimation ;
- La préparation des documents d'appel d'offres selon les normes de la Ville incluant les plans et devis de réalisation ;
- Le suivi pendant et après la période de l'appel d'offres ;
- La surveillance du chantier lors de la construction ;
- L'accompagnement lors de la mise en service et la fermeture et durant la période de garantie.

Le mandat sera effectué tel que présenté dans le plan de travail *240716\_VMP-24-07-Compréhension du mandat\_Percy-Walters\_R01* , daté du 16 juillet 2024.

Les professionnels seront rémunérés à taux horaire.

## JUSTIFICATION

Les travaux de la phase 2 consistent à développer une stratégie de gestion des eaux pluviales et de mitigation de l'érosion, à construire une clôture de manière à contenir les chiens dans l'aire d'exercice canin, et à ajouter des modules d'exercices, tout en conservant les espaces de détente et de récréation existants.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir interventions financières jointes au présent dossier.

**Contrat initial (dossier décisionnel 2245584002 / DA245584002):**

**Tableau 1 : Services professionnels (planification et concept)**

Description	Avant taxes	Taxes incluses	Net de ristournes
Services professionnels de base	50 771,00 \$	58 373,96 \$	53 303,20 \$
Contingences de services professionnels – 20%	10 154,20 \$	11 674,79 \$	10 660,64 \$
<b>Total :</b>	<b>60 925,20 \$</b>	<b>70 048,75 \$</b>	<b>63 963,84 \$</b>

## Majoration requise

### Tableau 2 : Services professionnels (production des documents d'exécution et surveillance de chantier)

Description	Avant taxes	Taxes incluses	Net de ristournes
Services professionnels de base	209 485,00 \$	240 855,38 \$	219 933,06 \$
Contingences de services professionnels - 20%	41 897,00 \$	48 171,08 \$	43 986,61 \$
Incidences de services professionnels	80 000,00 \$	91 980,00	83 990,00 \$
<b>Total :</b>	<b>331 382,00 \$</b>	<b>381 006,46 \$</b>	<b>347 909,67 \$</b>

## Dépense totale

### Tableau 3 : Services professionnels (planification, concept, production des documents d'exécution et surveillance de chantier)

Description	Avant taxes	Taxes incluses	Net de ristournes
Services professionnels de base	260 256,00 \$	299 229,34 \$	273 236,27 \$
Contingences de services professionnels - 20%	52 051,20 \$	59 845,87 \$	54 647,25 \$
Incidences de services professionnels	80 000,00 \$	91 980,00 \$	83 990,00 \$
<b>Total :</b>	<b>392 307,20 \$</b>	<b>451 055,21 \$</b>	<b>411 873,52 \$</b>

## MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Ville-Marie ne pourra pas procéder à la phase 2 des travaux de réaménagement du parc Percy-Walters.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera développé avec le Service des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : séance du conseil d'arrondissement du 8 octobre 2024;

- Planification et élaboration du concept : septembre 2024 à novembre 2024;
- Élaboration des plans et devis technique : novembre 2024 à mars 2025;
- Publication de l'appel d'offres pour travaux : du 20 mai au 19 juin 2025;
- Octroi de contrat de réalisation des travaux : juin 2025;
- Travaux de réalisation : d'août à décembre 2025.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA)

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs (Mylene JALBERT-LEBOEUF)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Eve LEFEBVRE  
Architecte paysagiste

**Tél :** 4388648356

**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-16

Christiane RAIL  
Cheffe de division - aménagement des parcs  
et actifs immobiliers

**Tél :** 5142429426

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DUFRESNE  
directeur(-trice) travaux publics ville-marie

**Tél :** 514-872-9763

**Approuvé le :** 2024-09-26

Dossier # : 1245584001

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,  
Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle de 381 006,46 \$, taxes, contingences et incidences incluses, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages Inc., pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du parc Percy-Walters - phase 2, majorant la dépense maximale à 451 055,21 \$, taxes, contingences et incidences incluses



MTL 2030\_GDD\_1245584001.pdfAspect financier\_GDD\_1245584001-R03.pdf



240716\_VMP-24-07-Compréhension du mandat\_Percy-Walters\_R03.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie Eve LEFEBVRE  
Architecte paysagiste

**Tél :** 4388648356  
**Télécop. :**

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : **1245584001**

Unité administrative responsable : **Division de l'aménagement des parcs de actifs immobiliers Direction des travaux publics, Arrondissement de Ville-Marie**

Projet : **Réaménagement du parc Percy-Walters, phase 2**

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>X</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <b>2. Enraciner la nature en ville</b> , en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision  <b>10.</b> Mettre les citoyennes et citoyens et les acteurs locaux au cœur des <b>processus de décision</b> , en renforçant les mécanismes de consultation et de participation, en favorisant la prise en charge individuelle et collective  <b>19.</b> Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des <b>milieux de vie sécuritaires et de qualité</b> , et une <b>réponse de proximité</b> à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  <b>2</b> : Soutenir le développement de la biodiversité grâce à la renaturalisation du boisé (plantation d'espèces indigènes et revitalisation de la strate herbacée).  <b>10</b> : Des consultations ont eu lieu dans le cadre du réaménagement du parc Percy-Walters de manière à répondre de manière cohérente aux différents besoins des citoyen-nes et des utilisateurs-trices du secteur et de l'ensemble de la ville.  <b>19</b> : Les sentiers seront réaménagés de manière à être plus praticables et sécuritaires. L'ajout d'installations d'exercice (trekfit) sécuritaires et de qualité répond à un besoin exprimé par les citoyen-nes.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	<b>X</b>		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>X</b>
			<b>X</b>
	<b>X</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**N° de dossier :**

**Nature du dossier :**

**Fournisseur(s) :**

Nombre de fournisseurs pour ce dossier :

Lien vers [Rechercher Fournisseurs](#) disponible dans GoFinances 2.0 (sous menu Utilitaires) -- Accès sécurisé --

Lien pour une nouvelle [inscription](#) ou une [modification](#) au "Fichier des fournisseurs" (cette étape doit être effectuée [par le fournisseur](#))

	Nom du fournisseur	Numéro (dans fichier des fournisseurs)
1.	Vlan Paysages Inc.	120694

**Financement :**

**Montants annuels à prévoir :** (Taxes incluses)

Commentaires:

	Années antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	Années ultérieures	<b>Total</b>
Montant		122 000,00 \$	259 006,46 \$					<b>381 006,46\$</b>

Le responsable du projet s'engage à produire une évaluation de la performance du(des) fournisseur(s) à la fin du contrat.

**Durée du contrat (indiquer le nombre de mois) :**

Date de début :     
jour (si connu)      mois      année

Date de fin :     
jour (si connu)      mois      année

**Formulaire complété par :**   
Prénom, nom

Date et heure système : 22 août 2024 14:45:06

## **Parc Percy-Walters – Travaux phase 2**

Mandat no. : Entente VMP-24-006

Entente-cadre Services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour la conception et la réalisation de divers projets d'aménagements extérieurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

Arrondissement Ville-Marie

Ville de Montréal

Date : 16 juillet 2024

## **DESCRIPTION ET COMPRÉHENSION DU MANDAT REV 01**

---

### **Mandat**

À la suite de la reconstruction de l'escalier Redpath en phase 1, le projet du parc Percy Walters vise à mettre en place une stratégie de gestion des eaux pluviales et à mettre à jour plusieurs éléments du parc, sans toutefois compromettre les espaces de détente et de récréation existants.

Cette phase inclut :

La gestion des eaux de ruissellement de surface et de l'érosion;

- Le réaménagement/resurfaçage des sentier existants;
- L'ajout d'une clôture ceinturant l'aire d'exercice canin;
- L'ajout d'un sas à la porte d'entrée nord du parc, au pied de l'escalier Redpath;
- L'aménagement d'une aire d'exercice dans l'espace sud-est;
- L'éradication/contrôle des espèces envahissantes;
- Le gazonnement et/ou l'ensemencement;
- et tous les travaux connexes pour mener à bien les étapes de construction.

Le mandat inclut les étapes de planification, de concept, de production des documents d'exécution et de surveillance de chantier, de production de documents pour présentation au Conseil du patrimoine de Montréal, de production d'un plan de gestion des eaux de ruissellement en conformité avec le règlement 20-030 (ou d'un plan directeur de gestion de l'eau), de suivi durant la période d'appel d'offres et la surveillance des travaux. Il inclut des services en architecture de paysage, génie civil et maintien de la mobilité.

Les honoraires seront ajustés si les heures requises pour mener à bien le mandat sont supérieures à celles évaluées dans la mesure où :

- Nous transmettrons sur une base mensuelle notre facturation ainsi que les rapports d'avancement ;
- Nous indiquerons lorsque 50% du budget est atteint pour chacune des étapes du projet ;
- Nous indiquerons lorsque 70% du budget est atteint pour chacune des étapes du projet.

### **Contexte d'intervention**

Alors que plusieurs interventions ont déjà eu lieu au sein du parc Percy-Walters durant les dernières années, certains éléments restent toujours à être mis à niveaux afin de répondre aux enjeux recensés. Effectivement, d'importants enjeux de drainage impactent le parc alors qu'un lessivage des sentiers est

observé lors des périodes de grandes pluies. Accentué par la topographie escarpée du parc, ce lessivage encombre les portes d'accès ainsi que les trottoirs qui longent le parc. Afin de s'implanter en continuité avec le parc du Mont-Royal, des solutions de gestions des eaux similaires seront étudiées. Sinon, un enjeu de sécurité est observé au niveau du parc à chien alors qu'une issue permet actuellement aux chiens de s'échapper de celui-ci. Un enjeu d'espèces envahissantes à aussi été recensé sur le site avec la présence de renouée japonaise. Une stratégie de contrôle et d'éradication est ainsi à prévoir à l'intérieur du présent projet. Par ailleurs, la population locale a exprimé un besoin pour des exercices lors d'une étude en 2021. L'actualité de ce besoin sera toutefois confirmée lors d'une nouvelle consultation.

Alors que le parc Percy-Walter a connu différentes phases d'interventions étalées sur plusieurs années, on constate qu'il regroupe des éléments d'époques variées qui se positionnent de manière éparse à travers le parc. Le projet se présente ainsi comme étant une opportunité d'unification du parc tout en conservant les traces des différentes époques qui ont marquées le lieu.

## **Enjeux et défis**

Le projet est adjacent au parc du Mont-Royal et inclus dans l'Arrondissement patrimonial du Mont-Royal. Il est ainsi soumis au cadre réglementaire et d'approbation propre aux aménagements de ce secteur et à la Loi sur les oiseaux migrateurs. De plus, plusieurs vestiges archéologiques ensevelis sont présents sur le site et ne doivent pas être compromis. Le projet doit donc être présenté à la Table de concertation du Mont-Royal et au Conseil du patrimoine de Montréal.

La topographie abrupte du site et la présence des vestiges archéologiques risquent de compliquer la conformité au règlement 20-030. Un échancier et un budget distinctif devront ainsi être envisagés dans l'éventualité où un plan directeur doit être préparé afin de déterminer les objectifs et les techniques de gestion des eaux de pluie à mettre en place à travers le parc.

La topographie abrupte du site posera aussi un certain défi concernant l'accessibilité universelle impossible à maintenir dans l'entièreté du site. Les études démographiques démontrent que la population locale est très changeante alors qu'elle est marquée par un taux de mobilité élevé et qu'elle est fortement composée d'immigrants récents. Les aménagements proposés doivent être pensés dans une optique d'accessibilité universelle et de flexibilité afin de s'adapter aux différents besoins des populations locales et futures qui fréquenteront cet espace.

## **MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE**

### **Services fournis**

- Architecture de paysage : Travaux arboricoles, préparation du site, implantation des ouvrages, finis architecturaux, plantation
- Génie civil : Construction des ouvrages, fondations granulaires, drainage, gestion intégrée des eaux

### **Services exclus**

- Structure
- Biologiste : validation des travaux exemptés de la réglementation sur la période de nidification et, au besoin, spécifications concernant les méthodes de protection de l'environnement pour les travaux durant la période de nidification
- Plans d'arpentage si requis

- Implantation par une localisation géoréférencée XYZ par un arpenteur-géomètre membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec (OAGQ) et validation des ouvrages avec une instrumentation de type station-totale ou GPS - ces travaux seront effectués par l'entrepreneur
- Réserve des arbres pour le Projet avec l'entrepreneur
- Test de drainage pour validation du drainage des fosses de plantation - par l'entrepreneur
- Rencontre des professionnels avec les voisins du projet
- Conception des plans, devis et estimation en éclairage
- Gestion des sols et surveillance environnementale
- Gestion du talus arrière à la clôture appartenant au Mont-Royal
- Intervention sur les réseaux d'eau potable et d'égouts
- Commande d'études géotechniques incluant coordination avec le laboratoire
- Études et ingénierie en lien avec des ouvrages de maçonnerie de pierre
- Vérification de la qualité des matériaux (par un laboratoire durant les travaux)
- Conception de pieux
- Conception d'un mur de soutènement en pierre, maçonnerie ou béton

### **Documents fournis par la Ville**

- Programme fonctionnel et technique
- Relevé des conditions existantes
- Caractérisation environnementale des sols
- Étude de caractérisation environnementale et géotechnique
- Étude géotechnique
- Inventaire forestier du boisé et évaluation de l'état des arbres existants
- Bonnes pratiques en matière d'aménagement et de gestion des AEC

### **Déroulement du mandat**

Les pourcentages d'avancement de dossiers demandés sont ceux de la demande de plan de travail qui prévaut sur le devis technique. Des informations additionnelles concernant la caractérisation géotechnique pourraient être requises.

Les services rendus incluent la coordination avec les intervenants, la participation à une rencontre avec la Table de concertation du Mont-Royal et la présentation au Conseil du patrimoine ainsi que la préparation des ordres du jour et des comptes-rendus de réunion.

#### Étape 1 – Planification

Cette étape comprend l'étude et l'analyse des intrants ainsi que la visite de site. Elle comprend également une visite en temps de pluie et la production d'un plan de base.

#### Étape 2 – Concept

L'étape 2 inclut l'élaboration du plan conceptuel incluant une estimation des coûts. À cette étape, une évaluation de l'ensemble des composantes techniques : normes, géotechnique, nidification, nivellement, drainage, gestion du mur de soutènement, normes à respecter et échancier de construction seront effectués pour prendre avec la Ville des décisions sur le scénario à développer.

Étape 3 – Production des documents d’exécution

À cette étape, les plans et devis d’exécutions à 50%, 90%, 100% (pour appel d’offres) sont élaborés, accompagnés d’une estimation. Les rendus (plan couleur et illustration 3D) seront faits à l’étape du 50%, pour présenter un projet bien ficelé au CPM et à la Table de concertation du Mont-Royal. Le suivi d’appel d’offres et l’émission des plans pour construction font partie de l’étape 3. L’étape 3 pourra être amorcée une fois les intrants additionnels obtenus si requis.

Étape 4 – Surveillance de chantier

**Pour la surveillance de chantier, une surveillance ponctuelle sera effectuée. Ce n’est pas une surveillance en résidence ou quotidienne.** L’évaluation des efforts requis est basée sur 3 mois de travaux, en un seul lot, s’échelonnant de mai à juillet 2025. La portée de cette étape devra être validée et ajustée au besoin à la suite de l’achèvement des plans et devis et à la réception de l’échéancier de l’entrepreneur. L’étape 4 inclut la fermeture du projet.

**ÉQUIPE PROPOSÉE**

VLAN <b>Julie St-Arnault</b> Coordinatrice	
VLAN	IGF-AXIOM
<b>Emmanuelle Tittley</b> Architecte paysagiste sénior Chargée de projet	<b>Isabel Boulay</b> Ingénieure sénior
<b>Elias Filho</b> Architecte paysagiste intermédiaire Surveillant des travaux	<b>Guy-Karam El-Nemr</b> Ingénieur intermédiaire / civil
<b>Evelina Orsi</b> Architecte paysagiste junior	<b>Karine Lemaire</b> Technicienne sénior / civil Présentée comme intermédiaire
<b>Fatima Ouakkari</b> Personnel auxiliaire et de soutien	<b>Valérie Garceau</b> Technicienne sénior /civil Présentée comme intermédiaire
	<b>Olivier surprenant</b> Ingénieur intermédiaire / circulation
	<b>Zacharie Robitaille</b> CPI / circulation
	<b>Jacinte Sirois</b> Adjointe administrative

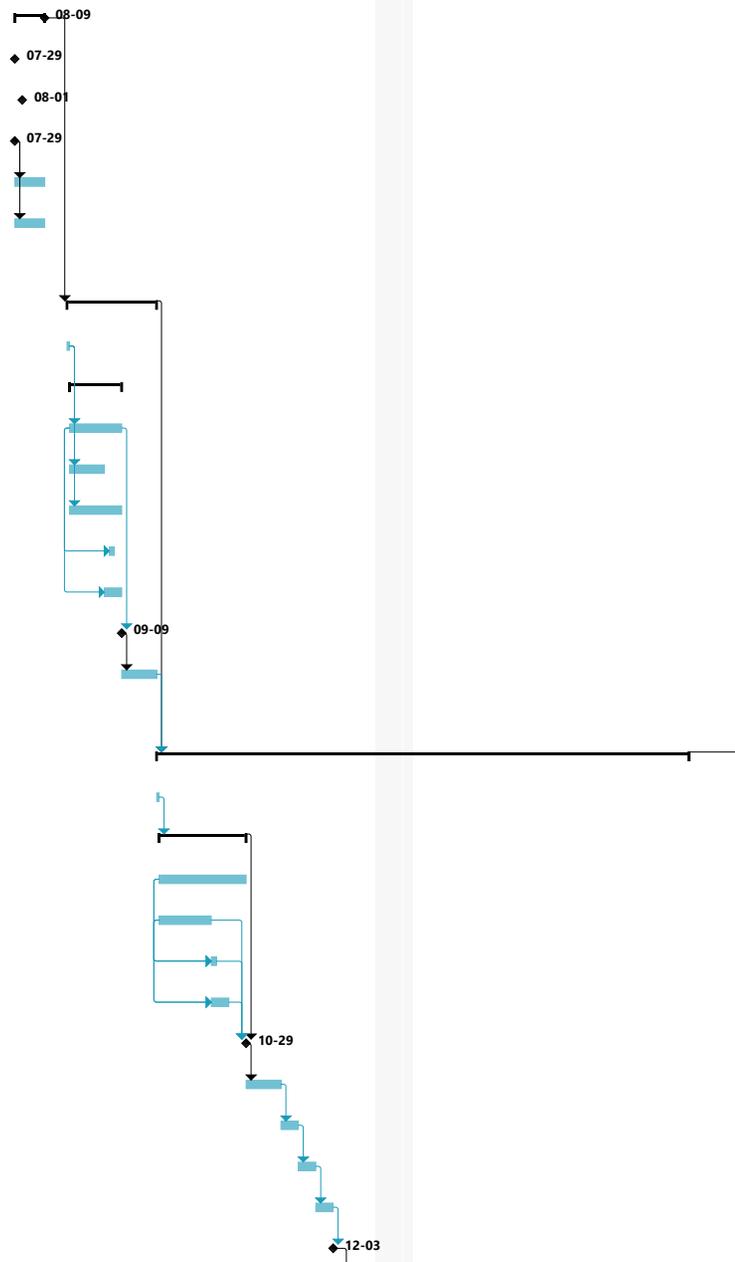
	VLAN					IGF-AXIOM						
	ARCHITECTURE DE PAYSAGE					CIVIL	MANTIEN			ADM		
					TOTAL VLAN							TOTAL IGF AXIOM
<b>ÉTAPE 1: PLANIFICATION</b>					<b>11 599,00\$</b>							<b>6 577,00\$</b>
Administration du contrat												
Plan de travail et échéancier du mandat												
Visite de site												
Visite de site durant une période de grande pluie												
Rencontre de démarrage												
Étude et analyse des intrants												
Analyse du cadre réglementaire												
Préparation du fond de plan												
Rencontre bi-mensuelle et compte-rendu												
<b>LIVRABLE ÉTAPE 1:</b>												
<i>Plan de travail et échéancier du mandat</i>												
<i>Compte-rendus de réunion</i>												
<b>ÉTAPE 2: CONCEPT</b>					<b>20 289,00\$</b>							<b>12 306,00\$</b>
Administration du contrat												
Mise à jour de l'échéancier du mandat												
Développer le concept d'aménagement préliminaire												
Développer le plan d'aménagement (plan et coupe - 1 scénario)												
Analyse et stratégies de drainage												
Gestion du muret de pierre												
Préparer un échéancier des travaux de construction												
Estimation des coûts D												
Présentation à la Ville												
Rencontres bi-mensuelles												
<b>LIVRABLE ÉTAPE 2:</b>												
<i>Echéancier du projet</i>												
<i>Plan d'aménagement</i>												
<i>Note technique concernant le drainage</i>												
<i>Estimation classe D</i>												
<i>Echéancier des travaux de construction</i>												
<i>Compte-rendus de réunion</i>												

ÉTAPE 3: PRODUCTION DES DOCUMENTS D'EXÉCUTION	88 341,00\$	56 285,00\$
Administration du contrat		
Mise à jour de l'échéancier du mandat		
Elaboration des plans d'exécution 50%		
Elaboration du devis 50%		
Production de l'estimation classe C		
Mise à jour de l'échéancier des travaux		
Présentation à la ville		
Production du rendu couleur pour le CPM (1 plan d'aménagement)		
Production des dessins d'ambiance pour le CPM (1 vue 3d et une révision)		
Préparation de la présentation pour le CPM (sommaire du projet et document de		
Présentation au CPM		
Présentation à la Table de concertation		
Elaboration d'un plan de gestion des eaux de ruissellement en conformité avec le		
Plan de gestion de la circulation		
Elaboration des plans d'exécution 90%		
Elaboration du devis 90%		
Production de l'estimation classe B		
Elaborer les concepts de maintien de la circulation et de mitigation		
Présentation à la Ville		
Elaboration des plans d'exécution 100% (pour AO)		
Elaboration du devis 100% (pour AO)		
Production de l'estimation classe A et bordereau		
Mise à jour de l'échéancier des travaux		
Présentation à la Ville		
Rencontres bi-mensuelles		
Assurer l'assistance technique durant l'appel d'offres		
Émission des addenda		
Émission des plans et devis pour construction		
<b>LIVRABLES ÉTAPE 3:</b>		
<i>Plans et devis à 50%, 90%, 100%</i>		
<i>Présentations à 50%, 90%, 100%</i>		
<i>Estimations classe C à A</i>		
<i>Plan en couleur pour le CPM</i>		
<i>Présentation power point pour le CPM</i>		
<i>Illustration 3d (1 unité)</i>		
<i>Formulaire de soumission</i>		
<i>Echéancier des travaux</i>		
<i>Réponses aux commentaires pour la remise 50% et 90%</i>		
<i>Compte-rendus</i>		



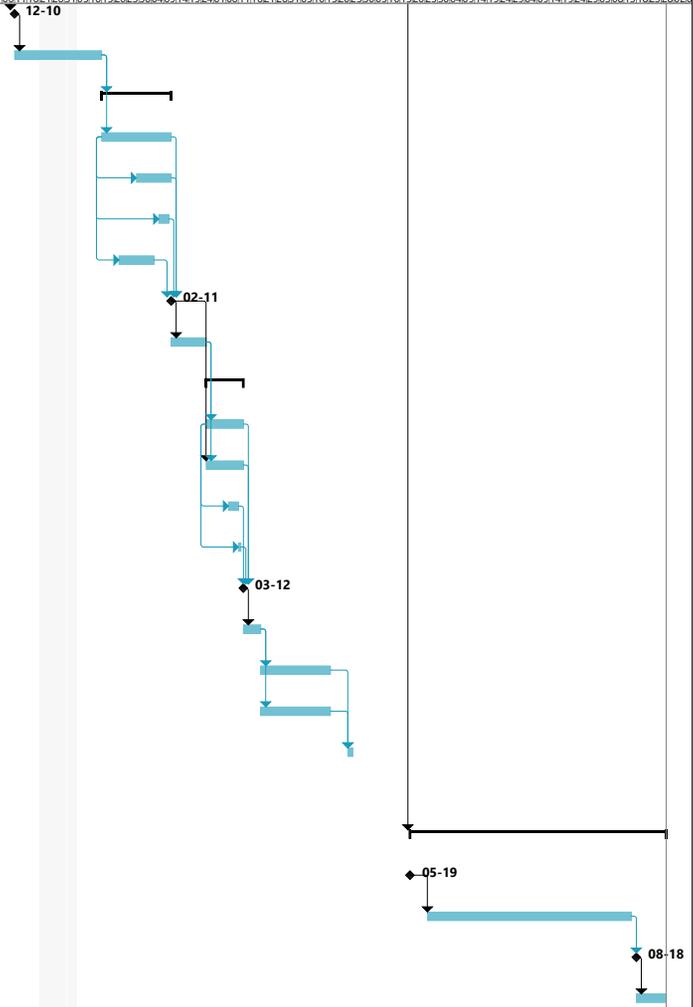
PARC PERCY WALTERS, TRAVAUX PHASE 2 - VMP-24-006\_M03

ID	Task Name	Duration	Start	Finish
1				
2	<b>ÉTAPE 1: PLANIFICATION</b>	<b>10 days</b>	<b>2024-07-29</b>	<b>2024-08-09</b>
3	Visite de site	0 days	2024-07-29	2024-07-29
4	Visite de site en période de pluie	0 days	2024-08-01	2024-08-01
5	Rencontre de démarrage	0 days	2024-07-29	2024-07-29
6	Étude et analyse des intrants et du cadre réglementaire	10 days	2024-07-29	2024-08-09
7	Préparation du fond de plan	10 days	2024-07-29	2024-08-09
8				
9	<b>ÉTAPE 2: PLAN D'AMÉNAGEMENT</b>	<b>26 days</b>	<b>2024-08-19</b>	<b>2024-09-23</b>
10	Mise à jour de l'échéancier du mandat	1 day	2024-08-19	2024-08-19
11	<b>Plan d'aménagement</b>	<b>15 days</b>	<b>2024-08-20</b>	<b>2024-09-09</b>
12	Développer le plan d'aménagement (plan et coupe - 1 scénario)	15 days	2024-08-20	2024-09-09
13	Analyse et stratégie de drainage	10 days	2024-08-20	2024-09-02
14	Gestion du muret de pierre	15 days	2024-08-20	2024-09-09
15	Préparer un échéancier des travaux de construction	2 days	2024-09-05	2024-09-06
16	Estimation des coûts	5 days	2024-09-03	2024-09-09
17	Présentation du plan d'aménagement révisé	0 days	2024-09-09	2024-09-09
18	Période de réponse aux commentaires	10 days	2024-09-10	2024-09-23
19				
20	<b>ÉTAPE 3: PRODUCTION DES DOCUMENTS D'EXÉCUTION</b>	<b>144 days</b>	<b>2024-09-24</b>	<b>2025-04-25</b>
21	Mise à jour de l'échéancier du mandat	1 day	2024-09-24	2024-09-24
22	<b>Documents d'exécution 50%</b>	<b>25 days</b>	<b>2024-09-25</b>	<b>2024-10-29</b>
23	Élaboration des plans d'exécution 50%	25 days	2024-09-25	2024-10-29
24	Élaboration du devis 50%	15 days	2024-09-25	2024-10-15
25	Production de l'estimation classe D	2 days	2024-10-16	2024-10-17
26	Mise à jour de l'échéancier des travaux	5 days	2024-10-16	2024-10-22
27	Présentation à la Ville	0 days	2024-10-29	2024-10-29
28	Période de réponse aux commentaires	10 days	2024-10-30	2024-11-12
29	Production du rendu couleur pour le CPM (1 plan d'aménagement)	5 days	2024-11-13	2024-11-19
30	Production des dessins d'ambiance pour le CPM (1 vue 3d)	5 days	2024-11-20	2024-11-26
31	Préparation de la présentation pour le CPM (powerPoint)	5 days	2024-11-27	2024-12-03
32	Présentation table de concertation du Mont-Royal	0 days	2024-12-03	2024-12-03



PARC PERCY WALTERS, TRAVAUX PHASE 2 - VMP-24-006\_M03

ID	Task Name	Duration	Start	Finish
33	Présentation au CPM	0 days	2024-12-10	2024-12-10
34	Délai d'approbation du CPM	15 days	2024-12-11	2025-01-14
35	Documents d'exécution 90%	20 days	2025-01-15	2025-02-11
36	Élaboration des plans d'exécution 90%	20 days	2025-01-15	2025-02-11
37	Élaboration du devis 90%	10 days	2025-01-29	2025-02-11
38	Production de l'estimation classe C	2 days	2025-02-07	2025-02-10
39	Élaborer les concepts de maintien de la circulation et de mitigation	10 days	2025-01-22	2025-02-04
40	Présentation à la Ville	0 days	2025-02-11	2025-02-11
41	Période de réponse aux commentaires	10 days	2025-02-12	2025-02-25
42	Documents d'exécution 100% (AO)	11 days	2025-02-26	2025-03-12
43	Élaboration des plans d'exécution 100%	11 days	2025-02-26	2025-03-12
44	Élaboration du devis 100%	11 days	2025-02-26	2025-03-12
45	Production de l'estimation classe B	2 days	2025-03-07	2025-03-10
46	Mise à jour de l'échéancier des travaux	1 day	2025-03-11	2025-03-11
47	Présentation à la Ville	0 days	2025-03-12	2025-03-12
48	Période de réponse aux commentaires	5 days	2025-03-13	2025-03-19
49	Assurer l'assistance technique durant l'appel d'offres	20 days	2025-03-20	2025-04-16
50	Émission des addenda	20 days	2025-03-20	2025-04-16
51	Émission des plans et devis pour construction	2 days	2025-04-24	2025-04-25
52				
53	ÉTAPE 4: SURVEILLANCE DE CHANTIER	75 days	2025-05-19	2025-08-29
54	Rencontre de démarrage de chantier	0 days	2025-05-19	2025-05-19
55	Surveillance ponctuelle, suivi photographique et rapports de visites dans Aïdi	60 days	2025-05-26	2025-08-15
56	Réception provisoire	0 days	2025-08-18	2025-08-18
57	Émission des plans annotés et du devis TQC	10 days	2025-08-18	2025-08-29



**Dossier # : 1245584001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 381 006,46 \$, taxes, contingences et incidences incluses, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages Inc., pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du parc Percy-Walters - phase 2, majorant la dépense maximale à 451 055,21 \$, taxes, contingences et incidences incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



1245584001 Information comptable\_VM.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Carlos Arturo CASTANEDA RIVERA  
Agente de recherche  
**Tél :** 438 505 3171

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-25

Mélanie BEAUDOIN  
Conseillère en planification budgétaire  
**Tél :** 514 872-1054  
**Division :** Service des finances et de l'évaluation foncière, Mise en œuvre et suivi budgétaire corporatif

**INTERVENTION FINANCIÈRE - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI)**

**NO GDD :**

Taux taxes 2024: 1,0951303727

**No d'engagement 2024 :**

L'objet du présent dossier nécessite un virement de crédits (compétence corpo.) au système SIMON comme suit:

**Provenance**

**7716063 Travaux d'infrastructures**

	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
6101.7716063.802601.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	381 006,46 \$	347 909,68 \$	347 911 \$

**Imputation**

	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au \$ supérieur
Contrat 6101.7716063.801550.07165.54301.000000.0000.201259.000000.15015.00000	240 855,38 \$	219 933,07 \$	219 934 \$
Contingences 6101.7716063.801550.07165.54301.000000.0000.201259.028057.15015.00000	48 171,08 \$	43 986,62 \$	43 987 \$
Incidences 6101.7716063.801550.07165.54301.000000.0000.201259.028058.15015.00000	91 980,00 \$	83 990,00 \$	83 990 \$
<b>Total</b>	<b>381 006,46 \$</b>	<b>347 909,68 \$</b>	<b>347 911 \$</b>

**Dossier # : 1245584001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de l'aménagement des parcs et actifs immobiliers
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 381 006,46 \$, taxes, contingences et incidences incluses, dans le cadre de l'entente 1673569 (VMP-24-006) accordée à Vlan Paysages Inc., pour des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du parc Percy-Walters - phase 2, majorant la dépense maximale à 451 055,21 \$, taxes, contingences et incidences incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1245584001.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mylene JALBERT-LEBOEUF  
Agente de gestion de ressources financières

**Tél :** 514 868-4567

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-25

Isabelle FORTIER  
Cheffe d'équipe - Conseillère en gestion des ressources financières  
**Tél :** 514-872-4512  
**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs

N° de dossier : 1245584001

L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur les éléments suivants de la recommandation tels qu'inscrits au moment de la préparation du présent certificat :

*"Autoriser une dépense additionnelle de 240 855,38 \$ taxes incluses, à titre de services professionnels de base, dans le cadre de l'entente VMP24-006 accordée à Vlan paysage Inc, pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement du parc Percy-Walters - phase 2, majorant la dépense maximale à 299 229,34 \$ taxes et contingences incluses.*

*Autoriser une dépense additionnelle de 48 171,08 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences, majorant la dépense maximale à 59 845,87 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences.*

*Autoriser une dépense maximale de 91 980,00 \$ taxes incluses, à titre de budget d'incidences."*

- Nous attestons que le présent dossier est certifié conforme par la Division des ressources financières et matérielles selon les conditions énoncées au courrier budgétaire numéro 38.
- Une intervention du **Service des finances** est requise.

**Information budgétaire** (Montants nets de ristournes, en milliers de dollars)

**Provenance**

Projet: 55832  
 Sous-projet: 2455832010 - Corpo.

2024	2025	2026	Total
348,0			348,0

**Imputation**

Projet: 34220  
 Sous-projet: 2434220090 Parc Percy-Walters - Travaux de réaménagement - Phase 2

2024	2025	2026	Total
348,0			348,0

**Information comptable** (Montants en dollars)

Résumé:

Dépenses (taxes incluses):	Dépenses (Net ristourne):	Contrat (taxes incluses):	Contrat (Net ristourne):
381 006,46 \$	347 909,68 \$	240 855,38 \$	219 933,07 \$

Imputation :

Dépenses (taxes incluses):	Crédits (Net ristourne):	Contrat
240 855,38 \$	219 933,07 \$	

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6101	7716063	801550	07165	54301	000000	0000	201259	000000	15015	00000

Imputation :

Dépenses (taxes incluses):	Crédits (Net ristourne):	Contingences
48 171,08 \$	43 986,62 \$	

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6101	7716063	801550	07165	54301	000000	0000	201259	028057	15015	00000

Imputation :

Dépenses (taxes incluses):	Crédits (Net ristourne):	Incidences
91 980,00 \$	83 990,00 \$	

Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat.aktif	Futur
6101	7716063	801550	07165	54301	000000	0000	201259	028058	15015	00000

- Un virement de crédits sera effectué suite à l'approbation de ce dossier par les instances appropriées, conformément aux informations financières de la présente intervention.
- Le bc 1672391 sera amendé suite à l'approbation de ce dossier par les instances appropriées.

*Responsable de l'intervention:*  
**Mylène Jalbert-Leboeuf**  
 Agente de gestion des ressources financières  
 Tél.: 514 868-4567  
 Date: **2024-09-24**



**Dossier # : 1249522010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 97 500 \$, net de ristournes - Autoriser une dépense de 106 775,21 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de pièces de mobilier de parcs auprès de l'atelier de menuiserie du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, pour l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2025

D'autoriser une affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 97 500,00 \$, net de ristournes;

D'autoriser une dépense de 106 775,21 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de pièces de mobilier de parcs auprès de l'atelier de menuiserie du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, pour l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2025;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 10:45

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249522010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 97 500 \$, net de ristournes - Autoriser une dépense de 106 775,21 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de pièces de mobilier de parcs auprès de l'atelier de menuiserie du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, pour l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2025

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de combler les besoins pour le maintien et la bonification de ses actifs en mobilier de parcs, la Division des parcs et horticulture de l'arrondissement de Ville-Marie, a sollicité une soumission auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Afin de maintenir un bon état du mobilier dans les parcs existants, ainsi que pour bonifier le mobilier des futurs aménagements de parcs, une commande est prévue avec le Service du matériel roulant et des ateliers de bois et de supports de bancs pour les besoins de l'arrondissement de Ville-Marie.

**JUSTIFICATION**

Le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal propose divers modèles de mobilier urbain aux arrondissements.

Le matériel commandé sera utilisé pour les parcs de l'arrondissement Ville-Marie, soit pour la fabrication de nouveaux bancs de type "parc Lafontaine". Ceux-ci installés en remplacement à des bancs désuets déjà en place, ainsi que dans de futurs aménagement de parcs. Il s'agit d'un type de banc fréquemment installé à l'arrondissement.

L'uniformisation du mobilier urbain contribue à une meilleure utilisation de ceux-ci par la population. De plus, l'entretien, le remplacement, et la réparation est plus rapide et moins coûteuse lorsque le mobilier est largement uniformisé. Il est donc souhaitable de poursuivre l'installation et la fabrication de ces bancs, afin d'optimiser les opérations et minimiser les coûts de la division des parcs et de l'horticulture.

La soumission du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal se retrouve dans les pièces jointes.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les fonds pour assumer les coûts des travaux proviendront des imputations budgétaires spécifiées dans l'intervention des services administratifs concernant le présent dossier. Plus spécifiquement, les revenus reportés - parcs et terrains de jeux serviront à financer la commande.

#### **- VOIR TABLEAU ASPECT FINANCIER EN PIÈCE JOINTE**

#### **MONTRÉAL 2030**

La grille d'analyse Montreal 2030 se retrouve en pièce jointe

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs (Mylene JALBERT-LEBOEUF)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ines LAMIN  
Agent(e) technique en horticulture et  
arboriculture

**Tél :** (438)350-1269  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-23

Juan Carlos RESTREPO  
c/d parcs <<arr.>60000>>

**Tél :** 514-872-8400  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain DUFRESNE  
directeur(-trice) travaux publics ville-marie

**Tél :** 514-872-9763  
**Approuvé le :** 2024-09-23

Dossier # : 1249522010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 97 500 \$, net de ristournes - Autoriser une dépense de 106 775,21 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de pièces de mobilier de parcs auprès de l'atelier de menuiserie du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, pour l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2025



MRA\_soumission\_2024\_lafontaine.pdf aspect\_financier\_lafontaine\_a24.pdf



SMRA\_montreal\_2030.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ines LAMIN  
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

**Tél :** (438)350-1269  
**Télécop. :**

Service du matériel roulant et des ateliers  
Atelier de la menuiserie  
1350 des Carrières, porte 14  
514-872-2499

Montréal



# Soumission

20240711-PierreDubois-Ville-Marie

Transmise le 11/07/2024

## Soumission pour

Pierre Dubois  
Contremaître  
Arrondissement Ville-Marie  
514-893-0481

## Travaux

Lot de sangles pour banc Lafontaine

## Matériaux

Sangle pour banc parc Lafontaine peinte noire

Qté	Prix unitaire	Prix total
75	100,00 \$	7 500,00 \$

Remarques : Le transport et l'installation n'est pas inclus. Veuillez signer le présent devis et y indiquer une clé comptable afin de mettre la commande en production.

Sous-total	7 500,00 \$
Ajustements	

<b>Total</b>	<b>7 500,00 \$</b>
--------------	--------------------

Service du matériel roulant et des ateliers  
Atelier de la menuiserie  
1350 des Carrières, porte 14  
514-872-2499

Montréal



# Soumission

Transmise le 02/04/2024

20240402-PierreDubois-Ville-Marie

## Soumission pour

Pierre Dubois  
Contremaître  
Arrondissement Ville-Marie  
514-893-0481

## Travaux

Fabrication d'un lot de pièce de  
remplacement pour le service des  
parcs et horticulture de Ville-Marie

## Matériaux

Lot de latte en sapin pour banc Lafontaine (15 par banc)

\*\*\* Sans finition \*\*\*

Qté	Prix unitaire	Prix total
100	900,00 \$	90 000,00 \$
	Sous-total	90 000,00 \$
	Ajustements	
	<b>Total</b>	<b>90 000,00 \$</b>

Remarques : Le transport et l'installation n'est pas inclus. Veuillez signer le présent devis et y indiquer une clé comptable afin de mettre la commande en production.



**N° de dossier :**

**Nature du dossier :**

**Fournisseur(s) :**

Nombre de fournisseurs pour ce dossier :

Lien vers [Rechercher Fournisseurs](#) disponible dans GoFinances 2.0 (sous menu Utilitaires) -- Accès sécurisé --

Lien pour une nouvelle [inscription](#) ou une [modification](#) au "Fichier des fournisseurs" (cette étape doit être effectuée [par le fournisseur](#))

	Nom du fournisseur	Numéro (dans fichier des fournisseurs)
1.	Service du matériel roulant et des ateliers - Atelier de menuiserie (Ville de Montréal)	N/A

**Financement :**

Précision

**Montants annuels à prévoir :** (Taxes incluses)

Commentaires:

	Années antérieures	2024	2025	2026	2027	2028	Années ultérieures	<b>Total</b>
Montant			106 775,21 \$					<b>106 775,21 \$</b>

Le responsable du projet s'engage à produire une évaluation de la performance du(des) fournisseur(s) à la fin du contrat.

**Durée du contrat (indiquer le nombre de mois) :**

Date de début :     
jour (si connu)      mois      année

Date de fin :     
jour (si connu)      mois      année

**Formulaire complété par :**   
Prénom, nom

# Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 124 952 2010

Unité administrative responsable : Division des parcs et horticulture, Direction des travaux publics, Arrondissement de Ville-Marie

Projet : Achat de pièces de mobilier au SMRA

## Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.	<b>X</b>		

2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

*Priorité 4 - Développer une économie plus verte et inclusive, en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.*

*Priorité 5 - Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles*

*Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*

### 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu?

- *Priorité 4: L'achat de matériaux fabriqués à l'interne, au SMRA (Service du matériel roulant et des ateliers) soutient une économie locale, minimisant le transport lointain de matériaux, et valorisant l'unicité de ses designs.*
- *Priorité 5: En optant pour des options uniformes et performantes pour certains types de mobilier, nous assurons une utilisation et une gestion efficace de l'inventaire. Il est plus facile de réaffecter des surplus de matériel lorsqu'ils peuvent être utilisés à plusieurs endroits différents. De plus, le SMRA préconise l'utilisation des produits écoresponsables, les matériaux utilisés, et les plastiques recyclés pour la fabrication de ses produits.*
- *Priorité 19: Le SMRA conçoit son mobilier de façon à répondre aux besoins de toutes les personnes (personnes âgées, à mobilité réduite, enfants...). Étant de plus performant, ceci contribue à la qualité et l'accessibilité des parcs dans lesquels ils seront installés*

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
<p>1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>X</b>
<p>2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b>, notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?</p>			<b>X</b>
<p>3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?</p>			<b>X</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
<p>1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :</p> <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>X</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>X</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>	<b>X</b>		
<p>2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?</p>			<b>X</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1249522010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 97 500 \$, net de ristournes - Autoriser une dépense de 106 775,21 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de pièces de mobilier de parcs auprès de l'atelier de menuiserie du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal, pour l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2025

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



Intervention financière\_GDD no 1249522010.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mylene JALBERT-LEBOEUF  
Agente de gestion de ressources financières

**Tél :** 514 868-4567

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-27

Julie R ROY  
Conseillère en gestion des ressources financières

**Tél :** 514-872-8518

**Division :** Ville-Marie , Direction des services administratifs

N° de dossier :

1249522010

- L'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Ville-Marie porte principalement sur le (ou les) élément(s) suivant(s) de la recommandation tel(s) qu'inscrit(s) au moment de la préparation du présent certificat :

*"Autoriser une affectation des revenus reportés - parcs et terrains de jeux d'un montant de 97 500,00 \$, net de ristournes.*

*Autoriser une dépense à l'Atelier de menuiserie du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal pour l'acquisition de bois et supports de bancs Lafontaine pour l'arrondissement Ville-Marie, pour l'année 2025, au montant global de 106 775,21 \$, taxes incluses."*

- Dépense totale à prévoir pour ce dossier (taxes incluses): 106 775,21 \$

	Années antérieures	2025
Montant		106 775,21 \$

- Crédits totaux requis à prévoir pour ce dossier (nets de ristournes): 97 500,00 \$

	Années antérieures	2025
Montant		97 500,00 \$

**Informations comptables:**

**Provenance** (Montants Nets de ristournes)

Montant: 97 500,00 \$

Revenus reportés - parcs et terrains de jeux

De:	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
	2438	0000000	000000	00000	25507	000000	0000	000000	000000	00000	00000

**Imputation** (Montants Nets de ristournes)

Montant: 97 500,00 \$

Commande interne MRA

Au:	Entité	Source	C.R	Activité	Objet	S. Objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
	2438	0015000	306174	07165	57402	010454	0000	000000	000000	00000	00000

- Le virement requis sera effectué conformément aux informations ci-dessus seulement en 2025.
- Les crédits pour l'année courante sont réservés par l'engagement de gestion no VM49522010

*Responsable de l'intervention:*

**Mylène Jalbert-Leboeuf**

Agente de gestion des ressources financières

Tél.: 514 868-4567

Date: 2024-09-27



**Dossier # : 1245958006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2024 en date du 31 août 2024, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2024 comparé au 31 août 2023

Il est recommandé:  
-de déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2024 en date du 31 août 2024, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2024 comparé au 31 août 2023.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-10-03 14:18

**Signataire :** Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) d'arrondissement delegue(e) ville-marie  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245958006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2024 en date du 31 août 2024, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2024 comparé au 31 août 2023

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, modifié par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, chapitre 13) prévoit ce qui suit:

*« 105.4. Le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ( chapitre E-2.2 ).*

*Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.*

*Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ».*

Le deuxième alinéa de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le conseil d'arrondissement « *exerce au nom de la ville, à l'égard de ses compétences et compte tenu des adaptations nécessaires, tous les pouvoirs et est soumis à toutes les obligations que la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ou une autre loi attribue ou impose au conseil d'une municipalité locale* ». Dans la mesure où le conseil d'arrondissement perçoit des revenus et fait des dépenses, qu'il est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil municipal et qu'il est soumis à toutes les obligations que la Loi sur les cités et villes impose au conseil d'une municipalité, nous sommes d'avis que l'obligation prévue à l'article

105.4 précité s'applique au conseil d'arrondissement.

Par ailleurs, selon les directives du Service des finances de la Ville de Montréal, quatre résultats périodiques et évolutions budgétaires sont exigés et produits par les unités d'affaires. Les évolutions budgétaires sont fixées au 31 mars, 30 juin et 31 août et les états financiers au 31 décembre. Les arrondissements sont tenus de produire ces évolutions pour leurs unités.

Dans un processus de saine gestion, il est indispensable de réviser périodiquement la situation financière en examinant la tendance des résultats. Ainsi, l'évolution budgétaire s'avère un instrument très efficace pour permettre le suivi des revenus et des charges autant pour les gestionnaires des unités d'affaires que pour l'administration municipale.

Les objectifs du processus de production des résultats financiers sont les suivants :

- Présenter les dépenses et les revenus anticipés par rapport au budget et d'en dégager les écarts les plus significatifs;
- Faciliter la planification des besoins financiers;
- Allouer stratégiquement les ressources financières disponibles aux besoins les plus prioritaires;
- Permettre une reddition de comptes à l'administration municipale de l'avancement réel des différents projets ou programmes et des charges de fonctionnement;
- Uniformiser l'enregistrement des informations financières aux livres comptables de la Ville.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 240356 - Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2023 en date du 31 août 2023, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2023 comparé au 31 août 2022

CA23 240303 - Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2023 en date du 30 juin 2023, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2023 comparé au 30 juin 2022

CA22 240357 - Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2022 en date du 31 août 2022, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2022 comparé au 31 août 2021

CA22 240311 - Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2022 en date du 30 juin 2022, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2022 comparé au 30 juin 2021

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement de Ville-Marie anticipe au 31 août 2024 un excédent d'opération de 2 801,3 K\$ pour la fin de l'exercice 2024.

## **JUSTIFICATION**

### **VARIATION BUDGET ORIGINAL - BUDGET MODIFIÉ**

**REVENUS: 1 218,8 K\$**

Le budget original de revenus de l'arrondissement de Ville-Marie est de 25 216,4 K\$ pour

l'exercice 2024 et le budget modifié au 31 août 2024 s'élève à 26 435,2 K\$, soit un écart de 1 218,8 K\$ par rapport au budget original.

Cet écart s'explique par les différentes affectations (portion revenus) en provenance des revenus reportés de stationnement et de parcs et terrains de jeux.

### **DÉPENSES: 10 088,4 K\$**

Le budget original de dépenses de l'arrondissement de Ville-Marie est de 110 000,0 K\$ pour l'exercice 2024 et le budget modifié au 31 août 2024 s'élève à 120 088,4 K\$ soit un écart de 10 088,4 K\$ par rapport au budget original.

Cet écart s'explique de la façon suivante :

- Affectation en provenance des revenus reportés de stationnements: 76,2 K\$
- Affectation en provenance des revenus reportés parcs et terrains de jeux: 1 142,5 K\$
- Affectations de surplus pour divers projets: 8 108,9 K\$
- Crédits additionnels : 1 194,8 K\$
- Virement de budget : (434,0 K\$)

### **PRÉVISIONS**

#### **REVENUS : Dépassement anticipé de 2 000,0 K\$**

Les revenus présentent un dépassement anticipé de la cible de 2 000,0 K\$.

#### **DÉPENSES : Économie anticipée de 801,3 K\$**

Les dépenses présentent une économie anticipée de 801,3 K\$ par rapport au budget modifié, qui se répartit de la façon suivante :

- Rémunération globale - déficit anticipé de 2 235,1 K\$
- Autres familles - économie anticipée de 3 036,4 K\$

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'état comparatif des revenus réels au 31 août 2024 affiche un écart favorable de **485,0 K\$** soit **2,0%** de plus qu'à la même période l'année dernière.

L'état comparatif des dépenses réelles au 31 août 2024, montre une variation à la hausse de **3 696,4 K\$**, soit une augmentation de **5,6 %** des dépenses par rapport à la même date en 2023.

Le rapport d'évolution budgétaire au 31 août 2024, tel que transmis au Service des finances le 17 septembre 2024, est déposé en pièce jointe.

L'état comparatif des revenus et dépenses au 31 août 2024 est déposé en pièce jointe.

## **MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle FORTIER  
Cheffe d'équipe, ressources financières

**Tél :** 514 872-4512  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-10-01

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE  
Directeur - Services administratifs en  
arrondissements

**Tél :** 514-872-7313  
**Télécop. :**

Dossier # : 1245958006

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -

**Objet :** Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2024 en date du 31 août 2024, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2024 comparé au 31 août 2023



Évolution - Août 2024.pdf Comparatifs revenus et dépenses - Août 2024.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle FORTIER  
Cheffe d'équipe, ressources financières

**Tél :** 514 872-4512

**Télécop. :**

**SOMMAIRE**

(en milliers de dollars)

2024	Budget original			Budget modifié				Prévision				Écart Prévision / BM			
	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	% BM / BO	Local	Agglo	Total	% Prévision / BM	Local	Agglo	Total	% Écart / BM
<b>REVENUS</b>															
Total consolidé	25 216,4	-	<b>25 216,4</b>	26 435,2	-	<b>26 435,2</b>	104,8%	28 435,2	-	<b>28 435,2</b>	107,6%	2 000,0	-	<b>2 000,0</b>	7,6%
<b>DÉPENSES</b>															
Rémunération globale	64 029,2	-	<b>64 029,2</b>	66 123,7	-	<b>66 123,7</b>	103,3%	68 358,8	-	<b>68 358,8</b>	103,4%	(2 235,1)	-	<b>(2 235,1)</b>	-3,4%
Autres familles	42 490,4	3 480,4	<b>45 970,8</b>	50 484,3	3 480,4	<b>53 964,7</b>	117,4%	47 447,9	3 480,4	<b>50 928,3</b>	94,4%	3 036,4	-	<b>3 036,4</b>	5,6%
Total consolidé	106 519,6	3 480,4	<b>110 000,0</b>	116 608,0	3 480,4	<b>120 088,4</b>	109,2%	115 806,7	3 480,4	<b>119 287,1</b>	99,3%	801,3	-	<b>801,3</b>	0,7%
<b>AFFECTATIONS</b>															
Total consolidé	11 361,8	-	<b>11 361,8</b>	19 470,5	-	<b>19 470,5</b>	171,4%	19 470,5	-	<b>19 470,5</b>	100,0%	-	-	-	0,0%
<b>SURPLUS/DÉFICIT</b>												2 801,3	-	<b>2 801,3</b>	

2023	Budget original comparatif fin 2023			Budget modifié comparatif fin 2023				Réal total comparatif fin 2023				Écart total comparatif fin 2023			
	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	% BM / BO	Local	Agglo	Total	% Réel / BM	Local	Agglo	Total	% Écart / BM
<b>REVENUS</b>															
Total consolidé	24 519,0	-	<b>24 519,0</b>	24 519,0	-	<b>24 519,0</b>	100,0%	29 246,8	-	<b>29 246,8</b>	119,3%	4 727,8	-	<b>4 727,8</b>	19,3%
<b>DÉPENSES</b>															
Rémunération globale	62 037,7	-	<b>62 037,7</b>	63 294,6	-	<b>63 294,6</b>	102,0%	64 657,7	-	<b>64 657,7</b>	102,2%	(1 363,2)	-	<b>(1 363,2)</b>	-2,2%
Autres familles	41 905,1	3 430,8	<b>45 335,9</b>	46 938,0	3 430,8	<b>50 368,8</b>	111,1%	40 991,2	3 565,0	<b>44 556,2</b>	88,5%	5 946,8	(134,2)	<b>5 812,6</b>	11,5%
Total consolidé	103 942,8	3 430,8	<b>107 373,6</b>	110 232,6	3 430,8	<b>113 663,4</b>	105,9%	105 648,9	3 565,0	<b>109 213,9</b>	96,1%	4 583,7	(134,2)	<b>4 449,4</b>	3,9%
<b>AFFECTATIONS</b>															
Total consolidé	10 668,5	-	<b>10 668,5</b>	15 822,0	-	<b>15 822,0</b>	148,3%	15 822,0	-	<b>15 822,0</b>	100,0%	-	-	-	0,0%
<b>SURPLUS/DÉFICIT</b>												9 311,4	(134,2)	<b>9 177,2</b>	

<b>VARIATION 2024 - 2023</b>												(6 510,1)	134,2	<b>(6 375,9)</b>	
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------	-------	------------------	--

**Variation (BM-BO)**

Affectations de surplus de 9 327,7 K\$ pour le financement de divers projets et mandats de services professionnels, pour des contrats de travaux, pour l'entretien du Quartier des spectacles ainsi que pour le financement des employés en assignation temporaires.  
 Crédits additionnels de 447,9 K\$ en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le financement des projets Développement enfant et jeune, et Sécurité urbaine dans le cadre du programme Prévention Montréal 2023-2025.  
 Crédits additionnels de 212,4 K\$ en provenance du Service de l'environnement dans le cadre de la réalisation d'activités d'information, sensibilisation et d'éducation en lien avec le déploiement de la collecte des résidus organiques dans les immeubles de 9 logements et plus ainsi que pour les institutions, commerces et industries.  
 Crédits additionnels de 500 K\$ en provenance du Service du développement économique  
 Crédits additionnels de 34,5 K\$ en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le financement de projets dans le cadre du Fonds dédié au renforcement de capacités en accessibilité universelle (FDP AU).  
 Crédits transférés de l'arrondissement Ville-Marie vers le Service de la Culture au montant de 273,9 K\$ pour un contrat avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation d'activités opérationnelles et de services spécifiques rendus à la Ville de Montréal.  
 Crédits transférés de l'arrondissement Ville-Marie vers les services centraux au montant de 143,7 K\$ pour la gestion et la conclusion d'un contrat de services animaliers.  
 Crédits transférés de l'arrondissement Ville-Marie vers les services centraux au montant de 16,3 K\$ pour l'octroi d'un contrat à 9181-5084 Québec Inc. (Solutions-Graffiti), pour les services d'entretien, de déplacement et de réparation de modules d'affichage.

### Réalisations de l'unité au budget de fonctionnement

Bonification des activités de propreté liée à un hiver doux et court.

Préparation et planification des activités estivales et des chantiers à venir à l'été 2024, dont les projets de piétonisation estivale.

Diverses programmations culturelles et de loisirs dans les parcs dont entre autres la piscinette au parc Jos-Montferrand.

Renouvellement des contrats d'entretien de certaines places publiques de l'arrondissement, dont le Quartier des spectacles.

Création d'un fonds en agriculture urbaine.

Contributions pour divers projets en développement social et en prévention dont l'implantation d'un service Trotibus, un autobus pédestre qui permet à des élèves du primaire de se rendre en sécurité à pied à l'école.

Acquisition de supports à vélo sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Octroi de contrat pour l'installation de 3 fontaines à boire dans le cadre du budget participatif.

Aménagement de la place du Village sur la rue Sainte-Catherine Est, dans le cadre de la stratégie d'intervention collective du Village.

4e édition du parcours d'art "Regarde" sur la rue Ontario dans le Quartier culturel de l'Est.

### Événements majeurs

### Priorités de l'administration

Activités spécifiques						
Activités	Budget original	Budget modifié	Réel comparatif fin 2023	Prévision	Écart	Explication des écarts
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	-	-	-	-	-	
Réseau de distribution de l'eau potable	11 066,3	11 104,8	11 389,4	11 104,8	0,0	
Traitement des eaux usées	-	-	-	-	-	
Réseaux d'égouts	1 432,0	1 374,8	1 009,3	1 374,8	(0,0)	
<b>TOTAL Gestion de l'eau</b>	<b>12 498,3</b>	<b>12 479,6</b>	<b>12 398,7</b>	<b>12 479,6</b>	<b>(0,0)</b>	
Matières résiduelles / protection de l'environnement / autres - hygiène du milieu	3 862,6	4 222,8	4 361,5	4 222,8	0,0	Écart associé à l'indexation de la masse salariale
						Écart associé à une modification du service de collecte par type de matières (modification apportée et objectif)
						Écart associé aux efforts de sensibilisation, information et éducation pour la réduction à la source ou la modification des opérations de collecte
						Autres - À expliquer :
						<b>- TOTAL</b>

**Nom et prénom de la personne-ressource**

Isabelle Fortier 514 872-4512

Objet	Budget original			Budget modifié			Réal cumulé			Réal comparatif fin 2023			Prévision			Écart Prévision / BM			Explication des écarts																
	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	A		B		C		Explication suggérée		Local			Agglo					
																			local	agglo	local	agglo	local	agglo	local	agglo	local	agglo	local	agglo	local	agglo	Montant K\$	Explication	Commentaire
Taxes - Autres	59,4	-	59,4	59,4	-	59,4	59,4	-	59,4	59,4	-	59,4	59,4	-	59,4	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%											
Autres services rendus	24 916,5	-	24 916,5	24 916,5	-	24 916,5	19 425,8	-	19 425,8	28 971,1	-	28 971,1	26 916,5	-	26 916,5	2 000,0	-	2 000,0	99%	0%	100%	0%	8%	0%	X	2 000,0	Volume	Le réel comparatif de la fin de l'année 2023 ainsi que le réel cumulé au troisième trimestre de 2024 nous permettent d'anticiper des revenus supérieurs au montant budgété pour 2024 dans l'objet suivant: occupation du domaine public.							
Licences et permis	60,5	-	60,5	60,5	-	60,5	4 526,3	-	4 526,3	58,2	-	58,2	60,5	-	60,5	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%											
Autres - amendes et pénalités	120,0	-	120,0	120,0	-	120,0	0,0	-	0,0	105,3	-	105,3	120,0	-	120,0	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%											
Autres- autres revenus	50,0	-	50,0	50,0	-	50,0	108,7	-	108,7	6,3	-	6,3	50,0	-	50,0	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%											
Transferts gou - Ententes de partage - Activités de fonctionnement	10,0	-	10,0	10,0	-	10,0	8,0	-	8,0	46,4	-	46,4	10,0	-	10,0	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%											
<b>TOTAL</b>	<b>25 216,4</b>	<b>-</b>	<b>25 216,4</b>	<b>25 216,4</b>	<b>-</b>	<b>25 216,4</b>	<b>24 125,3</b>	<b>-</b>	<b>24 125,3</b>	<b>29 246,8</b>	<b>-</b>	<b>29 246,8</b>	<b>27 216,4</b>	<b>-</b>	<b>27 216,4</b>	<b>2 000,0</b>	<b>-</b>	<b>2 000,0</b>																	

Seuls l'analyse des écarts (A=15% et B=15%) ou C=10%

Objet	Budget original			Budget modifié			Réal cumulatif			Réal comparatif fin 2023			Prévision			Écart Prévision / BM			Explication des écarts					
	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Explication des écarts					
Rémunération	50 730,9	-	50 730,9	51 103,3	-	51 103,3	32 063,6	-	32 063,6	49 634,7	-	49 634,7	52 822,6	-	52 822,6	(1 719,3)	-	(1 719,3)	X					
Cotisations de l'employeur	13 298,3	-	13 298,3	13 371,3	-	13 371,3	9 289,1	-	9 289,1	13 484,6	-	13 484,6	13 887,1	-	13 887,1	(515,8)	-	(515,8)	(515,8) Proportionnel à la rémunération					
<b>RÉMUN. GLOBALE</b>	<b>64 029,2</b>	<b>-</b>	<b>64 029,2</b>	<b>64 474,6</b>	<b>-</b>	<b>64 474,6</b>	<b>41 352,7</b>	<b>-</b>	<b>41 352,7</b>	<b>63 119,3</b>	<b>-</b>	<b>63 119,3</b>	<b>66 709,7</b>	<b>-</b>	<b>66 709,7</b>	<b>(2 235,1)</b>	<b>-</b>	<b>(2 235,1)</b>						
Transport et communications	674,1	-	674,1	640,0	-	640,0	289,0	-	289,0	505,3	-	505,3	453,3	-	453,3	186,7	-	186,7	1% 0% 4% 0% 29% 0% X 26,3 Volume Transport en commun, taxi et stationnement 62,3 Volume Poste, messagerie et fret 85,1 Volume Publicité, commun. et frais de représentation 13,0 Autres <b>186,7 TOTAL</b>					
Honoraires professionnels	1 644,1	-	1 644,1	1 833,6	-	1 833,6	454,0	-	454,0	980,4	-	980,4	1 376,4	-	1 376,4	457,2	-	457,2	4% 0% 9% 0% 25% 0% X 272,5 Volume Non-prof. scientifiques et de génie 64,5 Autres Autres honoraires professionnels Divers <b>457,2 TOTAL</b>					
Services techniques et autres	15 121,9	-	15 121,9	16 854,0	-	16 854,0	8 131,1	-	8 131,1	14 156,1	-	14 156,1	15 716,5	-	15 716,5	1 137,5	-	1 137,5	39% 0% 22% 0% 7% 0% X 102,2 Volume Formation 239,2 Volume Équipements et matériel roulant 108,3 Volume Sport, culture et évén. publics 605,7 Volume Autres services techniques 82,1 Autres Divers <b>1 137,5 TOTAL</b>					
Location, entretien et réparation	7 546,3	-	7 546,3	7 820,1	-	7 820,1	6 167,1	-	6 167,1	8 001,6	-	8 001,6	7 617,2	-	7 617,2	202,9	-	202,9	18% 0% 4% 0% 3% 0% 76,6 Volume Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement 30,0 Volume Location - Ameublement, équip. de bureau et informatique 36,8 Volume Autres locations 30,6 Volume Entr. rép. - Véhic., outillage, machinerie et équipement 28,9 Autres Divers <b>202,9 TOTAL</b>					
Biens non durables	7 380,5	-	7 380,5	6 887,2	-	6 887,2	3 857,8	-	3 857,8	7 116,6	-	7 116,6	6 358,3	-	6 358,3	528,9	-	528,9	16% 0% 10% 0% 8% 0% 292,5 Volume Sets et autres abrasifs (hiver 2024 plus doux) 139,5 Volume Arbres et fournitures horticoles (utilisation du Fonds de parc) 49,6 Volume Fournitures de bureau et informatiques 47,3 Autres Divers <b>528,9 TOTAL</b>					
Biens durables	410,5	-	410,5	667,1	-	667,1	267,6	-	267,6	674,9	-	674,9	492,9	-	492,9	174,2	-	174,2	2% 0% 3% 0% 26% 0% X 174,2 Volume Achats de biens non capitalisés <b>174,2 TOTAL</b>					
Frais de financement	975,0	-	975,0	975,0	-	975,0	-	-	-	1 188,0	-	1 188,0	975,0	-	975,0	-	-	-	2% 0% 0% 0% 0% 0% <b>975,0 TOTAL</b>					
Contributions à des organismes	4 445,0	-	4 445,0	5 756,9	-	5 756,9	3 973,4	-	3 973,4	4 960,8	-	4 960,8	5 407,9	-	5 407,9	349,0	-	349,0	13% 0% 7% 0% 6% 0% 349,0 Volume Contribution à d'autres organismes <b>349,0 TOTAL</b>					
Autres objets de dépenses	4 038,0	3 480,4	7 518,4	1 116,8	3 480,4	4 597,2	2 249,9	-	2 249,9	(208,4)	3 565,0	3 356,6	1 116,8	3 480,4	4 597,2	-	-	-	3% 100% 0% 0% 0% 0% <b>4 597,2 TOTAL</b>					
Remboursement de la dette à long terme	255,0	-	255,0	255,0	-	255,0	-	-	-	0,8	-	0,8	255,0	-	255,0	-	-	-	1% 0% 0% 0% 0% 0% <b>255,0 TOTAL</b>					
<b>AUTRES DÉPENSES</b>	<b>42 490,4</b>	<b>3 480,4</b>	<b>45 970,8</b>	<b>42 805,7</b>	<b>3 480,4</b>	<b>46 286,1</b>	<b>23 389,8</b>	<b>-</b>	<b>23 389,8</b>	<b>37 376,1</b>	<b>3 565,0</b>	<b>40 941,2</b>	<b>39 769,3</b>	<b>3 480,4</b>	<b>43 249,7</b>	<b>3 036,4</b>	<b>-</b>	<b>3 036,4</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>106 519,6</b>	<b>3 480,4</b>	<b>110 000,0</b>	<b>107 280,3</b>	<b>3 480,4</b>	<b>110 760,7</b>	<b>66 742,6</b>	<b>-</b>	<b>66 742,6</b>	<b>100 495,4</b>	<b>3 565,0</b>	<b>104 060,4</b>	<b>106 479,0</b>	<b>3 480,4</b>	<b>109 959,4</b>	<b>801,3</b>	<b>-</b>	<b>801,3</b>						

(en milliers de dollars)

Note: Le budget original VISION II correspond à l'origine ORTO

Objet	Budget original	Budget modifié	Prévision	Écart Prévision / BM
Honoraires professionnels	1 644,1	1 833,6	1 376,4	457,2

\* Compléter si seulement nécessaire

Contrats / Dépenses	Budget original *	Budget modifié	Prévision	Écart Prévision / BM	Objectifs	Commentaires *
Gestion du personnel (expertises médicales, services conseils, coaching, PAE)	232,4	199,5	130,8	68,7	Saine gestion des ressources humaines	
Mesure de la température ambiante du milieu urbain et optimisation de la forêt urbaine	53,2	88,9	26,5	62,4	Enjeux prioritaires	
Conception et réalisation de l'aménagement de la place du Village	0,0	78,0	78,0	0,0	Enjeux prioritaires	
Étude de caractérisation environnemental - Projet Église St-Jax	59,5	99,9	104,3	-4,4	Autres (à préciser)	Étude préalable à l'acquisition d'un terrain
Évaluation de la valeur de sites dans le cadre de l'émission de permis	40,0	54,0	36,5	17,5	Activités courantes indispensables	
Études de mobilité, incluant le "Plan local de déplacement"	109,2	334,8	279,2	55,6	Enjeux prioritaires	
Services de commissaire pour l'exposition "Regarde!"	314,6	82,6	16,3	66,3	Activités courantes indispensables	
Intervention sociale et consultation des communautés du Village	33,1	49,0	33,7	15,3	Enjeux prioritaires	
Accompagnement dans le cadre du Chantier en sports et loisirs 2023-2025	3,3	24,7	21,8	2,9	Activités courantes indispensables	
Suivi et coordination projet Centre Sanaaq	125,0	165,4	143,9	21,5	Activités courantes indispensables	
Accompagnement et soutien de la direction des travaux publics dans la gestion de la flotte de véhicules	21,0	25,0	23,9	1,1	Efficacité organisationnelle	
Développement d'un programme informatique pour l'équipe d'entretien de l'Hôtel de Ville et de l'édifice Lucien-Saulnier ainsi qu'une application pour le programme graffiti	11,8	69,2	67,9	1,3	Efficacité organisationnelle	
Planification et gestion de projets de parcs et espaces verts	304,0	231,5	168,5	63,0	Activités courantes indispensables	
Arpentage, contrôle des matériaux, surveillance, conception de travaux de voirie, principalement pour la réfection mineure de trottoirs, dont les trottoirs au pourtour du projet immobilier Humaniti	320,0	314,1	240,1	74,0	Activités courantes indispensables	
				0,0		
				0,0		
				0,0		
				0,0		
				0,0		
				0,0		
				0,0		
				0,0		
				0,0		
				0,0		
Divers - Moins de 20 k\$	17,0	17,0	5,0	12,0	Divers	
<b>Total</b>	<b>1 644,1</b>	<b>1 833,6</b>	<b>1 376,4</b>	<b>457,2</b>		

**Contrôle (doit être à zéro)**      0,0      0,0      0,0      0,0

1644,1      1833,6      1376,4      457,2

Seuils d'analyse des écarts : (A=15% et B=15%) ou C=10%

Objet	Budget original			Budget modifié			Réel cumulé			Réel comparatif fin 2023			Prévision			Écart Prévision / BM			Explication des écarts											
	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	A		B		C		Explication suggérée					
																			15%	15%	10%	10%	10%	10%	Local	Agglo	Local	Agglo	Local	Agglo
Excédent de fonctionnement - autres	11 361,8	-	11 361,8	11 361,8	-	11 361,8	11 361,8	-	11 361,8	10 668,5	-	10 668,5	11 361,8	-	11 361,8	-	-	-	100%	0%	0%	0%	0%	0%						
Mont. à pourvoir relatif à la dette à financer (autres)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%						
<b>TOTAL</b>	<b>11 361,8</b>	<b>-</b>	<b>11 361,8</b>	<b>11 361,8</b>	<b>-</b>	<b>11 361,8</b>	<b>11 361,8</b>	<b>-</b>	<b>11 361,8</b>	<b>10 668,5</b>	<b>-</b>	<b>10 668,5</b>	<b>11 361,8</b>	<b>-</b>	<b>11 361,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>												

Objet	Budget modifié			Réel cumulé			Réel comparatif fin 2023			Prévision			Écart Prévision / BM			Explication des écarts					
	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local			Agglo		
																Montant K\$	Explication	Commentaire	Montant K\$	Explication	Commentaire
<b>Source 0012%00</b>																					
<b>DÉPENSES</b>																					
Rémunération	1 250,5	-	1 250,5	427,1	-	427,1	1 177,4	-	1 177,4	1 250,5	-	1 250,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations de l'employeur	398,6	-	398,6	132,2	-	132,2	361,0	-	361,0	398,6	-	398,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>RÉMUN. GLOBALE</b>	<b>1 649,1</b>	<b>-</b>	<b>1 649,1</b>	<b>559,4</b>	<b>-</b>	<b>559,4</b>	<b>1 538,4</b>	<b>-</b>	<b>1 538,4</b>	<b>1 649,1</b>	<b>-</b>	<b>1 649,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Transport et communications	-	-	-	-	-	-	50,6	-	50,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Honoraires professionnels	975,6	-	975,6	198,0	-	198,0	392,8	-	392,8	975,6	-	975,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services techniques et autres	2 719,5	-	2 719,5	785,8	-	785,8	1 279,8	-	1 279,8	2 719,5	-	2 719,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Location, entretien et réparation	278,6	-	278,6	42,2	-	42,2	206,5	-	206,5	278,6	-	278,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens non durables	53,7	-	53,7	42,0	-	42,0	113,5	-	113,5	53,7	-	53,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens durables	448,9	-	448,9	22,8	-	22,8	109,4	-	109,4	448,9	-	448,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	1 983,5	-	1 983,5	854,6	-	854,6	1 462,6	-	1 462,6	1 983,5	-	1 983,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>AUTRES DÉPENSES</b>	<b>6 459,8</b>	<b>-</b>	<b>6 459,8</b>	<b>1 945,5</b>	<b>-</b>	<b>1 945,5</b>	<b>3 615,1</b>	<b>-</b>	<b>3 615,1</b>	<b>6 459,8</b>	<b>-</b>	<b>6 459,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DÉPENSES 0012%00</b>	<b>8 108,9</b>	<b>-</b>	<b>8 108,9</b>	<b>2 504,8</b>	<b>-</b>	<b>2 504,8</b>	<b>5 153,5</b>	<b>-</b>	<b>5 153,5</b>	<b>8 108,9</b>	<b>-</b>	<b>8 108,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AFFECTATIONS</b>																					
Excédent de fonctionnement - autres	8 108,7	-	8 108,7	8 053,6	-	8 053,6	5 153,5	-	5 153,5	8 108,7	-	8 108,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>AFFECTATIONS 0012%00</b>	<b>8 108,7</b>	<b>-</b>	<b>8 108,7</b>	<b>8 053,6</b>	<b>-</b>	<b>8 053,6</b>	<b>5 153,5</b>	<b>-</b>	<b>5 153,5</b>	<b>8 108,7</b>	<b>-</b>	<b>8 108,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL 0012%00</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>	<b>(5 548,8)</b>	<b>-</b>	<b>(5 548,8)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Source 0013000</b>																					
<b>TOTAL 0013000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Source 0014000</b>																					
<b>TOTAL 0014000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



**REVENUS - Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original**

(en milliers de dollars)

Objet	Écart budget		Crédits additionnels		Affectations		N° résolution	Explication d'écarts	
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglomération
REVENUS	76,2	-			76,2		CA24 240029	Autoriser une affectation de 76 220,93 \$ en provenance du fonds de stationnement pour l'achat et l'installation de supports à vélo sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.	
	235,0	-			235,0		CA24 240069	Autoriser une affectation de 391 630,15 \$ net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux. Accorder un contrat à la firme Groupe Marchand Architecture & Design inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du belvédère du Chemin-Qui-Marche de 2024 à 2025. Autoriser une dépense totale 428 886,07 \$, taxes incluses. Appel d'offres public VMP-23-016 - 2 soumissionnaires. Approuver la convention de services professionnels à cette fin. (Portion 2024)	
	121,1	-			121,1		CA24 240064	Autoriser une affectation de 124 494,16 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Entériner la prolongation du contrat accordé à 9259-0728 Québec inc. (JSR), pour une période de douze mois, pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, entretien et accessoires à l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 227 228,90 \$, majorant la dépense maximale à 434 959,98 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 22-19689) (Portion 2024)	
	57,6	-			57,6		CA24 240080	Autoriser une affectation de 57 649,48 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder trois contrats à Pépinière Yvon Auclair, Les Plantations Létourneau et Pépinière Rougemont aux montants respectifs de 8 657,62 \$, 12 797,64 \$ et 41 678,44 \$, pour la fourniture et la livraison d'arbres à l'arrondissement de Ville-Marie pour le printemps 2024 - Autoriser une dépense maximale de 63 133,70 \$, taxes incluses	
	57,7	-			57,7		CA24 240117	Autoriser une affectation de 57 727,21 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder quatre contrats à, 2436-3392 Québec Inc. (Maison des fleurs vivaces), 2321-2392 Québec Inc. (Pépinière Y. Yvon Auclair et Fils), Jardins Michel Corbeil et Pépinière Jardins 2000 Inc., aux montants des items les concernant, pour l'acquisition et la livraison de vivaces, arbustes et petits arbres pour l'arrondissement Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 127 907,24 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 24-20410 - 4 soumissionnaires conformes).	
	612,3	-			612,3		CA24 240132	Autoriser une affectation de 612 307,51 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour des travaux de paysagement, incluant la construction d'une terrasse en bois, dans la portion sud du parc Jos-Montferrand dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 670 556,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses (Appel d'offres public VMP-24-005 - 4 soumissionnaires)	
	58,7	-			58,7		CA24 240248	Amender la résolution CA24 24 0069 afin d'autoriser une affectation de 58 744,52\$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux, à titre de montant pour incidences, pour la réalisation de fouilles exploratoires sur le site du belvédère du Chemin-Qui-Marche, dans le cadre du contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du belvédère du Chemin-Qui-Marche de 2024 à 2025 accordé à la firme Groupe Marchand Architecture & Design inc., majorant ainsi la dépense maximale à 493 218,98\$, taxes incluses (appel d'offres VMP-23-016).	
	0,0	-			0,0			Écart dû aux arrondis	
	-	-							
-	-								
-	-								
-	-								
-	-								
-	-								
-	-								

**REVENUS - Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original**

(en milliers de dollars)

Objet	Écart budget		Crédits additionnels		Affectations		N° résolution	Explication d'écarts	
	Local (1-3+5)	Agglo (2-4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglomération
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
<b>Total revenus</b>	<b>1 218,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 218,8</b>	<b>-</b>			

**DÉPENSES - Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original**

(en milliers de dollars)

Objet	?collage valeur		Crédits additionnels		Affectations		N° résolution	Explication d'écarts	
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglomération
	447,9	-	447,9				CE22 2148	Virement budgétaire - Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements	
	(273,9)	-	(273,9)				CE23 1990	Virement budgétaire - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme dans le Quartier des spectacles pour une somme maximale de 24 458 989\$, taxes incluses. Autoriser un virement budgétaire de 273 940 \$ en 2024 en provenance de l'arrondissement Ville-Marie vers le Service de la culture. Autoriser un ajustement à la base budgétaire pour les années 2025 à 2028 pour les montants indiqués dans l'intervention du Service des finances en provenance de l'arrondissement Ville-Marie vers le Service de la culture.	
	213,2	-			213,2		CA23 240099	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 636 359,38\$ - Accorder un contrat à Groupe ABF inc., pour l'exécution des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 4 622 674.90 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public VMP-23-001 - (2) soumissionnaires	
	191,2	-			191,2		CA22 240135	Réouv 2024 - Autoriser l'affectation de 900 000 \$ des surplus dédiés au Quartier des spectacles pour la réalisation de travaux d'entretien majeurs au Quartier des spectacle, pour les années 2022, 2023 et 2024	
	20,6	-			20,6		CA22 240318	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 250 000 \$ net de ristournes et autoriser une dépense de 273 782,59 \$ taxes incluses, pour le financement de divers mandats de services professionnels non-capitalisables, pour les années 2022 et 2023	
	28,6	-			28,6		CA22 240461	Réouv 2024 - Accorder un contrat à Y'a quelqu'un l'aut'bord du Mur (YAM), pour identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) des secteurs 3 & 2A de l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale 243 044,98 \$, taxes incluses (contrat : 220 949,99 \$ + contingences : 22 095,00 \$) - Appel d'offres public 22-19545 - 3 soumissionnaires	
	144,7	-			144,7		CA23 240116	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 248 400,43 \$ net de ristourne et accorder un contrat de services professionnels au montant de 272 030,85 \$, taxes incluses, à la firme CIMA+ S.E.N.C. sur l'entente-cadre #1525331 pour des services professionnels associés à l'étude de concepts d'aménagements cyclables et sécurisations d'aménagements cyclables - Dépense totale de 272 030,85 \$, taxes incluses	
	62,2	-			62,2		CA23 240117	Réouv 2024 - Autoriser une dépense et affecter les surplus d'un montant de 1 830 000 \$ net de ristournes, pour la bonification des activités liées à la propreté sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2023	
	138,7	-			138,7		CA23 240399	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 138 653,43 \$ et accorder un mandat à la firme IGF Axiom inc., sur l'entente-cadre VMP-22-013, pour la préparation des plans et devis des trottoirs au pourtour du projet immobilier Ilot Balmoral dans l'arrondissement de Ville-Marie pour un montant maximal de 151 843,58 \$, taxes et contingences incluses	

**DÉPENSES - Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original**

(en milliers de dollars)

Objet	?collage valeur		Crédits additionnels		Affectations		N° résolution	Explication d'écarts	
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglomération
	81,1	-			81,1		CA23 240256	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 300 000 \$ - Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2023, avec la Société de développement commercial Montréal centre-ville dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et avec Mural dans le cadre du « Plan d'action pour le développement du quartier chinois » pour la réalisation du projet Marché Asiatique et accorder une contribution total de 430 000 \$	
	210,0	-			210,0		CA23 240113	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 5 500 000 \$, à raison de 1 000 000 \$ pour l'année 2023 et 1 500 000 \$ pour les années 2024 à 2026 pour le maintien d'une réserve pour imprévus au budget de fonctionnement (montant résiduel 2023)	
	294,4	-			294,4		CA22 240220	Réouv 2024 - Autoriser une affectation des surplus de l'arrondissement de Ville Marie d'un montant de 656 541,65 \$ net de ristournes et accorder à 178001 Canada inc. Groupe Nicky, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'entretien horticole, maintien de la propreté, et de déneigement du square Viger, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 937 285,40 \$, taxes incluses - Dépense totale de 1 031 013,94 \$, taxes incluses (contrat : 937 285,40 \$ + contingences : 93 728,54 \$) - (appel d'offres public 22-19272 - 1 soumissionnaire)	
	37,3	-			37,3		CA23 240116	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 248 400,43 \$ net de ristourne et accorder un contrat de services professionnels au montant de 272 030,85 \$, taxes incluses, à la firme CIMA+ S.E.N.C. sur l'entente-cadre #1525331 pour des services professionnels associés à l'étude de concepts d'aménagements cyclables et sécurisations d'aménagements cyclables - Dépense totale de 272 030,85 \$, taxes incluses	
	86,4	-			86,4		CA23 240204	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 246 174 \$ - Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2024, avec deux sociétés de développement commercial et un organisme de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation de cinq projets dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 - Accorder une contribution totale de 266 000 \$	
	200,0	-			200,0		CA23 240257	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 500 000 \$ - Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2024, avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation d'un projet et accorder une contribution totale de 500 000 \$	
	75,0	-			75,0		CA23 240445	Réouv 2024 - Approuver la convention modifiée avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide pour en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2026	
	136,3	-			136,3		CA23 240448	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 136 344,63 \$ - Approuver les conventions avec neuf organismes, ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux afin de soutenir la réalisation de leurs projets en lien avec le développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité ou la prévention en sécurité urbaine - Accorder à cette fin une contribution totale de 792 985 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal	
	138,6	-			138,6		CA22 240318	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 250 000 \$ net de ristournes et autoriser une dépense de 273 782,59 \$ taxes incluses, pour le financement de divers mandats de services professionnels non-capitalisables, pour les années 2022 et 2023	
	25,1	-			25,1		CA23 240349	Réouv 2024 - Approuver la convention, se terminant au plus tard le 30 juin 2024, avec la Société de développement du Quartier latin pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution totale de 26 250 \$	

DÉPENSES - Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original

(en milliers de dollars)

Objet	?collage valeur		Crédits additionnels		Affectations		N° résolution	Explication d'écarts	
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglomération
DÉPENSES	(143,7)	-	(143,7)				CM23 1310	Virement budgétaire - Déclarer le conseil de la ville compétent pour une période de dix (10) ans quant à l'application d'un règlement relatif aux animaux domestiques aux fins de la gestion et de la conclusion d'un contrat de services animaliers en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) et	
	76,2	-			76,2		CA24 240029	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de 76 220,93 \$ en provenance du fonds de stationnement pour l'achat et l'installation de supports à vélo sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie	
	212,4	-	212,4				DGA245231001	Virement budgétaire - Autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 1 346 097 \$ du Service de l'environnement vers les arrondissements, dans le cadre de la réalisation d'activités d'information, sensibilisation et d'éducation en lien avec le déploiement de la collecte des résidus organiques dans les immeubles de 9 logements et plus ainsi que pour les institutions, commerces et industries.	
	235,0	-			235,0		CA24 240069	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de 391 630,15 \$ net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux. Accorder un contrat à la firme Groupe Marchand Architecture & Design inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du belvédère du Chemin-Qui-Marche de 2024 à 2025. Autoriser une dépense totale 428 886,07 \$, taxes incluses. Appel d'offres public VMP-23-016 - 2 soumissionnaires. Approuver la convention de services professionnels à cette fin. (Portion 2024)	
	121,1	-			121,1		CA24 240064	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de 124 494.16 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Entériner la prolongation du contrat alloué à 9259-0728 Québec inc. (JSR), pour une période de douze mois, pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, entretien et accessoires à l'arrondissement Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 227 228.90 \$, majorant la dépense maximale à 434 959.98 \$, taxes et contingences incluses (Appel d'offres public 22-19689)	
	57,6	-			57,6		CA24 240080	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de 57 649,48 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder trois contrats à, Pépinière Yvon Auclair, Les Plantations Létourneau et Pépinière Rougemont aux montants respectifs de 8 657,62 \$, 12 797,64 \$ et 41 678,44 \$, pour la fourniture et la livraison d'arbres à l'arrondissement de Ville-Marie pour le printemps 2024 - Autoriser une dépense maximale de 63 133,70 \$ taxes incluses	
	(16,3)	-	(16,3)				CM21 1171	Virement budgétaire - Accorder un contrat à 9181-5084 Québec Inc. (Solutions-Graffiti), pour les services d'entretien, de déplacement et de réparation de modules d'affichage pour 2 ans avec une option d'une année de prolongation dans les 18 arrondissements mentionnés au dossier décisionnel, pour une somme maximale de 285 934,20\$, taxes incluses (190 622,80\$ contrat + 95 311,40\$ option de prolongation) - Appel d'offres public 21-18916 (1 soumissionnaire) (Portion 2024)	
	600,0	-			600,0		CA23 240466	Ouv 2024 - Autoriser une affectation des surplus de 600 000 \$ pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, des formations et des actions de communications en matière de santé et de sécurité au travail, pour l'année 2024	
	554,3	-			554,3		CA24 240135	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 554 334 \$ pour l'année 2024 pour l'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public ainsi que pour le programme d'arts murales dans l'arrondissement de Ville-Marie	
	2 248,5	-			2 248,5		CA24 240141	Ouv 2024 - Autoriser une dépense et affecter les surplus d'un montant de 2 248 458 \$ net de ristournes, pour la bonification des activités liées à la propreté sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2024	

DÉPENSES - Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original

(en milliers de dollars)

Objet	?collage valeur		Crédits additionnels		Affectations		N° résolution	Explication d'écarts	
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglomération
	57,7	-			57,7		CA24 240117	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de 57 727,21 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder quatre contrats à, 2436-3392 Québec Inc. (Maison des fleurs vivaces), 2321-2392 Québec Inc. (Pépinière Y. Yvon Auclair et Fils), Jardins Michel Corbeil et Pépinière Jardins 2000 Inc., aux montants des items les concernant, pour l'acquisition et la livraison de vivaces, arbustes et petits arbres pour l'arrondissement Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 127 907,24 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 24-20410 - 4 soumissionnaires conformes).	
	300,0	-			300,0		CA24 240118	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 300 000,00 \$ - Accorder un contrat à Groupe ABF inc., pour l'exécution des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 5 017 811,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public VMP-24-003 - (2) soumissionnaires	
	612,3	-			612,3		CA24 240132	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de 612 307,51 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour des travaux de paysagement, incluant la construction d'une terrasse en bois, dans la portion sud du parc Jos-Montferrand dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 670 556,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses (Appel d'offres public VMP-24-005 - 4 soumissionnaires)	
	215,0	-			215,0		CA24 240133	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 215 000 \$ et approuver la convention, se terminant au plus tard le 30 décembre 2024, avec la Société de développement commercial du Village pour la réalisation de 3 projets dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024	
	90,0	-			90,0		CA24 240167	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 450 000 \$ sur trois ans, approuver la convention se terminant le 31 décembre 2026 et accorder à la Société de développement commercial Montréal centre-ville une contribution annuelle de 150 000 \$ pour les années 2024 à 2026	
	157,5	-			157,5		CA24 240166	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 157 481,25 \$, net de ristournes - Accorder un contrat de 172 462,50 \$, taxes incluses, à MU, candidat lauréat de la demande de proposition du Passage des Solidarités, pour la réalisation d'une maquette conceptuelle finale, puis la réalisation et l'entretien de deux murales sous le passage inférieur Berri-Sherbrooke, et approuver la convention à cette fin	
	700,0	-			700,0		CA 22 240135	Ouv 2024 - Autoriser l'affectation de 900 000 \$ des surplus dédiés au Quartier des spectacles pour la réalisation de travaux d'entretien majeurs au Quartier des spectacle, pour les années 2022, 2023 et 2024	
	214,9	-			214,9		CA24 240228	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 214 891,30 \$, net de ristournes et accorder un mandat à la firme IGF Axiom inc., sur l'entente-cadre VMP-22-013, pour la surveillance du projet d'infrastructure égouts et aqueduc, d'éclairage, de voirie et d'aménagement de la future rue Tansley, entre l'avenue de Lorimier et la rue Parthenais dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense pour un montant maximal de 235 333,99 \$, taxes et contingences incluses.	
	58,7	-			58,7		CA24 240248	Ouv 2024 - Amender la résolution CA24 24 0069 afin d'autoriser une affectation de 58 744,52\$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux, à titre de montant pour incidences, pour la réalisation de fouilles exploratoires sur le site du belvédère du Chemin-Qui-Marche, dans le cadre du contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du belvédère du Chemin-Qui-Marche de 2024 à 2025 accordé à la firme Groupe Marchand Architecture & Design inc., majorant ainsi la dépense maximale à 493 218,98\$, taxes incluses (appel d'offres VMP-23-016).	

**DÉPENSES - Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original**

(en milliers de dollars)

Objet	?collage valeur		Crédits additionnels		Affectations		N° résolution	Explication d'écarts	
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglomération
	500,0	-			500,0		CA24 240249	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus temporaire de 500 000 \$. Accorder une contribution financière non-récurrente de 500 000 \$ à la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour le déploiement d'un projet de mitigation du chantier Sainte-Catherine Ouest en 2024	
	145,0	-			145,0		CA24 240247	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 145 000 \$ - Approuver la convention, se terminant au plus tard le 30 mars 2025, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal pour la réalisation de 2 projets dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution financière de 145 000 \$	
	300,2	-			300,2		CA24 240253	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 315 190 \$ - Approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2024, avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour un projet d'aménagement et d'animation de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est dans la portion au sud de la place Émilie-Gamelin en soutien à la Stratégie d'intervention collective pour le Village pour l'année 2024 et accorder une contribution financière de 115 190 \$.	
	500,0	-	500,0				DG24879800	Autoriser un virement budgétaire au montant de 500 000 \$ en provenance du Service de développement économique vers l'arrondissement Ville-Marie.	
	34,5	-	34,5				DA249921002	Autoriser les 10 virements des montants octroyés à l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, l'arrondissement du Sud-Ouest, l'arrondissement de Verdun et l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du Fonds dédié au renforcement de capacités en accessibilité universelle (FDPAU), pour une somme totale de 184 121,80 \$, en provenance du budget du Service de la diversité et l'inclusion sociale.	
	0,2	-			0,2		-	Écart dû aux arrondis	
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
<b>Total Dépenses</b>	<b>10 088,4</b>	<b>-</b>	<b>760,7</b>	<b>-</b>	<b>9 327,7</b>	<b>-</b>			

Arrondissement de Ville-Marie  
 État comparatif des revenus  
 Au 31 août 2024 vs 31 août 2023

Objets de revenus		Période		Écart réel		
		Réel août 2024	Réel août 2023	Réel écart \$	Réel écart %	
		25 344 009	24 858 962	485 047	2%	
Revenus	Autres revenus	<b>Total autres revenus</b>	<b>5 853 790</b>	<b>6 104 897</b>	<b>(251 107)</b>	<b>-4%</b>
		Permis de modification	4 059 160	4 529 830	(470 670)	-10%
		Autres revenus divers	1 327 482	3 976	1 323 505	33284%
		Permis de construction	425 754	1 475 137	(1 049 383)	-71%
		Permis d'installation	35 725	35 690	35	0%
		Licences et permis divers	5 670	6 084	(414)	-7%
		Amendes et frais - Règlements municipaux	0	54 180	(54 180)	-100%
	Autres services rendus	<b>Totaux autres services rendus</b>	<b>19 425 827</b>	<b>18 679 425</b>	<b>746 402</b>	<b>4%</b>
		Occupation du domaine public	16 539 154	16 364 428	174 726	1%
		Récupération de frais divers	1 016 133	416 615	599 518	144%
		Travaux effectués par la Ville	440 613	160 731	279 882	174%
		Stationnement et parcomètres	421 040	415 097	5 943	1%
		Services techniques	359 579	774 507	(414 929)	-54%
		Étude de demande	251 426	264 400	(12 974)	-5%
		Location de salles et d'espaces	102 532	86 720	15 812	18%
		Location d'installations récréatives	92 434	66 075	26 359	40%
		Inscriptions et abonnements	64 230	892	63 338	7103%
		Services d'entretien et de réparation	57 772	60 733	(2 961)	-5%
		Vente de documents	30 311	31 405	(1 095)	-3%
		Vente de biens divers	11 650	8 143	3 507	43%
		Utilisation des infrastr. municipales	10 937	8 973	1 964	22%
		Services juridiques	9 247	7 695	1 553	20%
		Services divers - Bibliothèques	6 627	4 439	2 187	49%
		Services divers	4 239	1 265	2 974	235%
		Revenus publicitaires et commandites	4 122	3 330	793	24%
		Réclamations pour dommages et pertes	3 770	3 978	(208)	-5%
		Amendes - Bibliothèques	12	0	12	-
	Taxes	<b>Totaux taxes sur une autre base</b>	<b>56 400</b>	<b>59 400</b>	<b>(3 000)</b>	<b>-5%</b>
		Taxe spéc. - Enseignes publicitaires	56 400	59 400	(3 000)	-5%
	Transferts	<b>Totaux transferts conditionnels</b>	<b>7 992</b>	<b>15 240</b>	<b>(7 248)</b>	<b>-</b>
		Transferts -AF-Québec	7 992	15 240	(7 248)	-48%

**Arrondissement de Ville-Marie**  
**État comparatif des dépenses**  
**Au 31 août 2024 vs 31 août 2023**



Objets de dépenses			Période		Écart réel	
			Réel août 2024	Réel août 2023	Réel écart \$	Réel écart %
			69 962 240	66 265 803	3 696 438	6%
Charges	Rémunération globale	<b>Total rémunération globale</b>	<b>41 912 102</b>	<b>39 472 630</b>	<b>2 439 472</b>	<b>6,2%</b>
		Rémunération	32 490 745	30 875 117	1 615 628	5,2%
		Cotisations de l'employeur	9 421 357	8 597 514	823 844	9,6%
	Autres familles de charges	<b>Total autres familles des charges</b>	<b>28 050 138</b>	<b>26 793 172</b>	<b>1 256 966</b>	<b>4,7%</b>
		Services techniques	8 923 857	8 267 227	656 630	7,9%
		Location, entretien et réparation	6 221 596	5 714 683	506 913	8,9%
		Contributions et quotes-parts à des organismes	4 827 981	4 431 887	396 094	8,9%
		Biens non durables	3 985 191	4 732 123	(746 933)	-15,8%
		Charges interunités	2 330 733	2 010 633	320 100	15,9%
		Biens durables	794 649	494 128	300 521	60,8%
		Honoraires professionnels	701 097	662 546	38 552	5,8%
		Transport et communications	289 028	387 718	(98 690)	-25,5%
		Autres services	56 890	54 914	1 976	3,6%
		Autres objets	11 835	45 508	(33 673)	-74,0%
Recouvrement de charges	(92 719)	(8 194)	(84 524)	1031,5%		



**Dossier # : 1245958005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2024 en date du 30 juin 2024, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024 comparé au 30 juin 2023.

Il est recommandé:  
-de déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2024 en date du 30 juin 2024, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024 comparé au 30 juin 2023.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-10-03 14:19

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

directeur(-trice) d'arrondissement delegue(e) ville-marie  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245958005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2024 en date du 30 juin 2024, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024 comparé au 30 juin 2023.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, modifié par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, chapitre 13) prévoit ce qui suit :

*« 105.4. Le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ( chapitre E-2.2 ).*

*Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.*

*Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice ».*

Le deuxième alinéa de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le conseil d'arrondissement « exerce au nom de la ville, à l'égard de ses compétences et compte tenu des adaptations nécessaires, tous les pouvoirs et est soumis à toutes les obligations que la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ou une autre loi attribue ou impose au conseil d'une municipalité locale ». Dans la mesure où le conseil d'arrondissement perçoit des revenus et fait des dépenses, qu'il est responsable de la gestion du budget d'arrondissement adopté par le conseil municipal et qu'il est soumis à toutes les obligations que la Loi sur les cités et villes impose au conseil d'une municipalité, nous sommes d'avis que l'obligation prévue à l'article 105.4 précité s'applique au conseil d'arrondissement.

Par ailleurs, selon les directives du Service des finances de la Ville de Montréal, quatre résultats périodiques et évolutions budgétaires sont exigés et produits par les unités

d'affaires. Les évolutions budgétaires sont fixées au 31 mars, 30 juin et 31 août et les états financiers au 31 décembre. Les arrondissements sont tenus de produire ces évolutions pour leurs unités.

Dans un processus de saine gestion, il est indispensable de réviser périodiquement la situation financière en examinant la tendance des résultats. Ainsi, l'évolution budgétaire s'avère un instrument très efficace pour permettre le suivi des revenus et des charges autant pour les gestionnaires des unités d'affaires que pour l'administration municipale.

Les objectifs du processus de production des résultats financiers sont les suivants :

- Présenter les dépenses et les revenus anticipés par rapport au budget et d'en dégager les écarts les plus significatifs;
- Faciliter la planification des besoins financiers;
- Allouer stratégiquement les ressources financières disponibles aux besoins les plus prioritaires;
- Permettre une reddition de comptes à l'administration municipale de l'avancement réel des différents projets ou programmes et des charges de fonctionnement;
- Uniformiser l'enregistrement des informations financières aux livres comptables de la Ville.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 240356 - Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2023 en date du 31 août 2023, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2023 comparé au 31 août 2022

CA23 240303 - Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2023 en date du 30 juin 2023, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2023 comparé au 30 juin 2022

CA22 240357 - Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2022 en date du 31 août 2022, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2022 comparé au 31 août 2021

CA22 240311 - Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2022 en date du 30 juin 2022, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2022 comparé au 30 juin 2021

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement de Ville-Marie anticipe au 30 juin 2024 un excédent d'opération de 2 399,6 K\$ pour la fin de l'exercice 2024.

## **JUSTIFICATION**

### **VARIATION BUDGET ORIGINAL - BUDGET MODIFIÉ**

#### **REVENUS: 1 218,8 K\$**

Le budget original de revenus de l'arrondissement de Ville-Marie est de 25 216,4 K\$ pour l'exercice 2024 et le budget modifié au 30 juin 2024 s'élève à 26 435,2 K\$, soit un écart de 1 218,8 K\$ par rapport au budget original.

Cet écart s'explique par les différentes affectations (portion revenus) en provenance des

revenus reportés de stationnement et de parcs et terrains de jeux.

### **DÉPENSES: 9 108,9 K\$**

Le budget original de dépenses de l'arrondissement de Ville-Marie est de 110 000,0 K\$ pour l'exercice 2024 et le budget modifié au 30 juin 2024 s'élève à 119 108,9 K\$ soit un écart de 9 108,9 K\$ par rapport au budget original.

Cet écart s'explique de la façon suivante :

- Affectation en provenance des revenus reportés de stationnements: 76,2 K\$
- Affectation en provenance des revenus reportés parcs et terrains de jeux: 1 142,4 K\$
- Affectations de surplus pour divers projets: 7 663,9 K\$
- Crédits additionnels : 660,3 K\$
- Virement de budget : (433,9 K\$)

### **PRÉVISIONS**

#### **REVENUS : Dépassement anticipé de 2 000,0 K\$**

Les revenus présentent un dépassement anticipé de la cible de 2 000,0 K\$.

#### **DÉPENSES : Économie anticipée de 399,6 K\$**

Les dépenses présentent une économie anticipée de 399,6 K\$ par rapport au budget modifié, qui se répartit de la façon suivante :

- Rémunération globale - déficit anticipé de 1 995,2 K\$
- Autres familles - économie anticipée de 2 394,8 K\$

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'état comparatif des revenus réels au 30 juin 2024 affiche un écart favorable de 414,5 K\$ soit 2,1 % de plus qu'à la même période l'année dernière.

L'état comparatif des dépenses réelles au 30 juin 2024, montre une variation à la hausse de 2 535,3 K\$, soit une augmentation de 5,5 % des dépenses par rapport à la même date en 2023.

Le rapport d'évolution budgétaire au 30 juin 2024, tel que transmis au Service des finances le 24 juillet 2024, est déposé en pièce jointe.

L'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2024 est déposé en pièce jointe.

### **MONTREAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle FORTIER  
Cheffe d'équipe, ressources financières

**Tél :** 514 872-4512

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-10-01

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE  
Directeur-Services administratifs en  
arrondissements

**Tél :** 514-872-7313

**Télécop. :**

Dossier # : 1245958005

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , -

**Objet :**

Déposer l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2024 en date du 30 juin 2024, pour l'arrondissement de Ville-Marie et l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024 comparé au 30 juin 2023.



Évolution - Juin 2024.pdf Comparatifs revenus et dépenses - Juin 2024.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle FORTIER  
Cheffe d'équipe, ressources financières

**Tél :** 514 872-4512  
**Télécop. :**

**SOMMAIRE**

(en milliers de dollars)

2024	Budget original			Budget modifié				Prévision				Écart Prévision / BM			
	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	% BM / BO	Local	Agglo	Total	% Prévision / BM	Local	Agglo	Total	% Écart / BM
<b>REVENUS</b>															
Total consolidé	25 216,4	-	<b>25 216,4</b>	26 435,2	-	<b>26 435,2</b>	104,8%	28 435,2	-	<b>28 435,2</b>	107,6%	2 000,0	-	<b>2 000,0</b>	7,6%
<b>DÉPENSES</b>															
Rémunération globale	64 029,2	-	<b>64 029,2</b>	66 432,4	-	<b>66 432,4</b>	103,8%	68 427,6	-	<b>68 427,6</b>	103,0%	(1 995,2)	-	<b>(1 995,2)</b>	-3,0%
Autres familles	42 490,4	3 480,4	<b>45 970,8</b>	49 196,1	3 480,4	<b>52 676,5</b>	114,6%	46 801,3	3 480,4	<b>50 281,7</b>	95,5%	2 394,8	-	<b>2 394,8</b>	4,5%
Total consolidé	106 519,6	3 480,4	<b>110 000,0</b>	115 628,5	3 480,4	<b>119 108,9</b>	108,3%	115 228,9	3 480,4	<b>118 709,3</b>	99,7%	399,6	-	<b>399,6</b>	0,3%
<b>AFFECTATIONS</b>															
Total consolidé	11 361,8	-	<b>11 361,8</b>	19 025,4	-	<b>19 025,4</b>	167,5%	19 025,4	-	<b>19 025,4</b>	100,0%	-	-	-	0,0%
<b>SURPLUS/DÉFICIT</b>												2 399,6	-	<b>2 399,6</b>	

2023	Budget original comparatif fin 2023			Budget modifié comparatif fin 2023				Réal total comparatif fin 2023				Écart total comparatif fin 2023			
	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	% BM / BO	Local	Agglo	Total	% Réel / BM	Local	Agglo	Total	% Écart / BM
<b>REVENUS</b>															
Total consolidé	24 519,0	-	<b>24 519,0</b>	24 519,0	-	<b>24 519,0</b>	100,0%	29 246,8	-	<b>29 246,8</b>	119,3%	4 727,8	-	<b>4 727,8</b>	19,3%
<b>DÉPENSES</b>															
Rémunération globale	62 037,7	-	<b>62 037,7</b>	63 294,6	-	<b>63 294,6</b>	102,0%	64 657,7	-	<b>64 657,7</b>	102,2%	(1 363,2)	-	<b>(1 363,2)</b>	-2,2%
Autres familles	41 905,1	3 430,8	<b>45 335,9</b>	46 938,0	3 430,8	<b>50 368,8</b>	111,1%	40 991,2	3 565,0	<b>44 556,2</b>	88,5%	5 946,8	(134,2)	<b>5 812,6</b>	11,5%
Total consolidé	103 942,8	3 430,8	<b>107 373,6</b>	110 232,6	3 430,8	<b>113 663,4</b>	105,9%	105 648,9	3 565,0	<b>109 213,9</b>	96,1%	4 583,7	(134,2)	<b>4 449,4</b>	3,9%
<b>AFFECTATIONS</b>															
Total consolidé	10 668,5	-	<b>10 668,5</b>	15 822,0	-	<b>15 822,0</b>	148,3%	15 822,0	-	<b>15 822,0</b>	100,0%	-	-	-	0,0%
<b>SURPLUS/DÉFICIT</b>												9 311,4	(134,2)	<b>9 177,2</b>	
<b>VARIATION 2024 - 2023</b>												(6 911,8)	134,2	<b>(6 777,6)</b>	

**Variation (BM-BO)**

Affectations de surplus de 8 882,3 K\$ pour le financement de divers projets et mandats de services professionnels, pour des contrats de travaux, pour l'entretien du Quartier des spectacles ainsi que pour le financement des employés en assignation temporaires.  
 Crédits additionnels de 447,9 K\$ en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le financement des projets Développement enfant et jeune, et Sécurité urbaine dans le cadre du programme Prévention Montréal 2023-2025.  
 Crédits additionnels de 212,4 K\$ en provenance du Service de l'environnement dans le cadre de la réalisation d'activités d'information, sensibilisation et d'éducation en lien avec le déploiement de la collecte des résidus organiques dans les immeubles de 9 logements et plus ainsi que pour les institutions, commerces et industries.  
 Crédits transférés de l'arrondissement Ville-Marie vers le Service de la Culture au montant de 273,9 K\$ pour un contrat avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation d'activités opérationnelles et de services spécifiques rendus à la Ville de Montréal.  
 Crédits transférés de l'arrondissement Ville-Marie vers les services centraux au montant de 143,7 K\$ pour la gestion et la conclusion d'un contrat de services animaliers.  
 Crédits transférés de l'arrondissement Ville-Marie vers les services centraux au montant de 16,3 K\$ pour l'octroi d'un contrat à 9181-5084 Québec Inc. (Solutions-Graffiti), pour les services d'entretien, de déplacement et de réparation de modules d'affichage.

## Réalisations de l'unité au budget de fonctionnement

Bonification des activités de propreté liée à un hiver doux et court.

Préparation et planification des activités estivales et des chantiers à venir à l'été 2024, dont les projets de piétonisation estivale.

Diverses programmations culturelles et de loisirs dans les parcs dont entre autres la piscinette au parc Jos-Montferrand.

Renouvellement des contrats d'entretien de certaines places publiques de l'arrondissement, dont le Quartier des spectacles.

Création d'un fonds en agriculture urbaine.

Contributions pour divers projets en développement social et en prévention dont l'implantation d'un service Trotibus, un autobus pédestre qui permet à des élèves du primaire de se rendre en sécurité à pied à l'école.

Acquisition de supports à vélo sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Octroi de contrat pour l'installation de 3 fontaines à boire dans le cadre du budget participatif.

Aménagement de la place du Village sur la rue Sainte-Catherine Est, dans le cadre de la stratégie d'intervention collective du Village.

4e édition du parcours d'art "Regarde" sur la rue Ontario dans le Quartier culturel de l'Est.

**Événements majeurs**

--

**Priorités de l'administration**

--

**Activités spécifiques**

Activités	Budget original	Budget modifié	Réel comparatif fin 2023	Prévision	Écart	Explication des écarts	
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	-	-	-		-		
Réseau de distribution de l'eau potable	11 066,3	11 055,8	11 389,4	11 055,8	-		
Traitement des eaux usées	-	-	-		-		
Réseaux d'égouts	1 432,0	1 430,4	1 009,3	1 430,4	-		
<b>TOTAL Gestion de l'eau</b>	<b>12 498,3</b>	<b>12 486,2</b>	<b>12 398,7</b>	<b>12 486,2</b>	-		
Matières résiduelles / protection de l'environnement / autres - hygiène du milieu	3 862,6	4 224,5	4 361,5	4 224,5	-	Écart associé à l'indexation de la masse salariale	
						Écart associé à une modification du service de collecte par type de matières (modification apportée et objectif)	
						Écart associé aux efforts de sensibilisation, information et éducation pour la réduction à la source ou la modification des opérations de collecte	
						Autres - À expliquer :	
						<b>- TOTAL</b>	

**Personne ressource et numéro de téléphone**

Isabelle Fortier 514 872-4512

Objet	Budget original			Budget modifié			Réel cumulatif			Réel comparatif fin 2023			Prévision			Écart Prévision / BM			Seuils d'analyse des écarts						Explication des écarts												
	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	A		B		C		Explication suggérée		Local			Agglo							
																			15%	15%	15%	15%	10%	10%	Local	Agglo	Local	Agglo	Local	Agglo	Local	Agglo	Montant K\$	Explication	Commentaire	Montant K\$	Explication
Taxes- Autres	59,4	-	59,4	59,4	-	59,4	56,4	-	56,4	59,4	-	59,4	59,4	-	59,4	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%													
Autres services rendus	24 916,5	-	24 916,5	24 916,5	-	24 916,5	14 785,7	-	14 785,7	28 971,1	-	28 971,1	26 916,5	-	26 916,5	2 000,0	-	2 000,0	99%	0%	100%	0%	8%	0%	X	2 000,0	Volume	Le réel comparatif de la fin de l'année 2023 ainsi que le réel cumulatif au deuxième trimestre de 2024 nous permettent d'anticiper des revenus supérieurs au montant budgété pour 2024 dans l'objet suivant: occupation du domaine public.									
Licences et permis	60,5	-	60,5	60,5	-	60,5	3 670,7	-	3 670,7	58,2	-	58,2	60,5	-	60,5	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%													
Autres - amendes et pénalités	120,0	-	120,0	120,0	-	120,0	0,0	-	0,0	105,3	-	105,3	120,0	-	120,0	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%													
Autres- autres revenus	50,0	-	50,0	50,0	-	50,0	108,7	-	108,7	6,3	-	6,3	50,0	-	50,0	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%													
Transferts gouvern. - Ententes de partage - Activités de fonctionnement	10,0	-	10,0	10,0	-	10,0	8,0	-	8,0	46,4	-	46,4	10,0	-	10,0	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%													
<b>TOTAL</b>	<b>25 216,4</b>	<b>-</b>	<b>25 216,4</b>	<b>25 216,4</b>	<b>-</b>	<b>25 216,4</b>	<b>18 629,5</b>	<b>-</b>	<b>18 629,5</b>	<b>29 246,8</b>	<b>-</b>	<b>29 246,8</b>	<b>27 216,4</b>	<b>-</b>	<b>27 216,4</b>	<b>2 000,0</b>	<b>-</b>	<b>2 000,0</b>																			



(en milliers de dollars)

Note: Le budget original VISION II correspond à l'origine ORTO

Objet	Budget original	Budget modifié	Prévision	Écart Prévision / BM
Honoraires professionnels	1 644,1	1 700,6	1 341,3	359,3

\* Compléter si seulement nécessaire

Contrats / Dépenses	Budget original *	Budget modifié	Prévision	Écart Prévision / BM	Objectifs	Commentaires *
Gestion du personnel (expertises médicales, services conseils, coaching, PAE)	190,4	173,0	128,7	44,3	Saine gestion des ressources humaines	
Mesure de la température ambiante du milieu urbain et optimisation de la forêt urbaine	53,2	91,4	28,4	63,0	Enjeux prioritaires	
Conception et réalisation de l'aménagement de la place du Village	0,0	78,0	78,0	0,0	Enjeux prioritaires	
Étude de caractérisation environnemental - Projet Église St-Jax	59,9	99,9	61,2	38,7	Autres (à préciser)	Étude préalable à l'acquisition d'un terrain
Évaluation de la valeur de sites dans le cadre de l'émission de permis	40,0	34,0	34,0	0,0	Activités courantes indispensables	
Études de mobilité, incluant le "Plan local de déplacement"	109,2	335,2	297,5	37,7	Enjeux prioritaires	
Services de commissaire pour l'exposition "Regarde!"	314,6	90,0	90,0	0,0	Activités courantes indispensables	
Intervention sociale et consultation des communautés du Village	33,1	51,6	51,6	0,0	Enjeux prioritaires	
Accompagnement dans le cadre du Chantier en sports et loisirs 2023-2025	3,3	24,7	24,7	0,0	Activités courantes indispensables	
Suivi et coordination projet Centre Sanaaq	125,0	175,2	82,0	93,2	Activités courantes indispensables	
Accompagnement et soutien de la direction des travaux publics dans la gestion de la flotte de véhicules	21,0	25,0	30,0	-5,0	Efficacité organisationnelle	
Développement d'un programme informatique pour l'équipe d'entretien de l'Hôtel de Ville et de l'édifice Lucien-Saulnier ainsi qu'une application pour le programme graffiti	11,8	72,3	66,5	5,8	Efficacité organisationnelle	
Planification et gestion de projets de parcs et espaces verts	304,0	180,6	134,6	46,0	Activités courantes indispensables	
Arpentage, contrôle des matériaux, surveillance, conception de travaux de voirie, principalement pour la réfection mineure de trottoirs, dont les trottoirs au pourtour du projet immobilier Humaniti	320,0	251,3	225,3	26,0	Activités courantes indispensables	
				0,0		
				0,0		
				0,0		
				0,0		
				0,0		
				0,0		
				0,0		
				0,0		
				0,0		
				0,0		
Divers - Moins de 20 k\$	58,6	18,4	8,8	9,6	Divers	
<b>Total</b>	<b>1 644,1</b>	<b>1 700,6</b>	<b>1 341,3</b>	<b>359,3</b>		
<b>Contrôle (doit être à zéro)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>		

Objet	Budget original			Budget modifié			Réel cumulé			Réel comparatif fin 2023			Prévision			Écart Prévision / BM			Explication des écarts																	
	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	A		B		C		Explication suggérée		Local			Agglo						
																				BM objet/ Total BM	Local	Agglo	Local	Agglo	Local	Agglo	Local	Agglo	Local	Agglo	Montant K\$	Explication	Commentaire	Montant K\$	Explication	Commentaire
Écédent de fonctionnement - autres	11 361,8	-	11 361,8	11 361,8	-	11 361,8	11 361,8	-	11 361,8	10 668,5	-	10 668,5	11 361,8	-	11 361,8	-	-	-	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%										
<b>TOTAL</b>	<b>11 361,8</b>	<b>-</b>	<b>11 361,8</b>	<b>11 361,8</b>	<b>-</b>	<b>11 361,8</b>	<b>11 361,8</b>	<b>-</b>	<b>11 361,8</b>	<b>10 668,5</b>	<b>-</b>	<b>10 668,5</b>	<b>11 361,8</b>	<b>-</b>	<b>11 361,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>																		

Objet	Budget modifié			Réel cumulatif			Réel comparatif fin 2023			Prévision			Écart Prévision / BM			Explication des écarts					
	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	Local			Agglo		
																Montant K\$	Explication	Commentaire	Montant K\$	Explication	Commentaire
<b>Source 0012%00</b>																					
<b>DÉPENSES</b>																					
Rémunération	1 250,5	-	1 250,5	273,6	-	273,6	1 177,4	-	1 177,4	1 250,5	-	1 250,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations de l'employeur	398,6	-	398,6	87,4	-	87,4	361,0	-	361,0	398,6	-	398,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>RÉMUN. GLOBALE</b>	<b>1 649,1</b>	<b>-</b>	<b>1 649,1</b>	<b>361,0</b>	<b>-</b>	<b>361,0</b>	<b>1 538,4</b>	<b>-</b>	<b>1 538,4</b>	<b>1 649,1</b>	<b>-</b>	<b>1 649,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Transport et communications	-	-	-	-	-	-	50,6	-	50,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Honoraires professionnels	763,6	-	763,6	126,7	-	126,7	392,8	-	392,8	763,6	-	763,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services techniques et autres	3 042,5	-	3 042,5	171,0	-	171,0	1 279,8	-	1 279,8	3 042,5	-	3 042,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Location, entretien et réparation	278,6	-	278,6	19,9	-	19,9	206,5	-	206,5	278,6	-	278,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens non durables	53,7	-	53,7	42,0	-	42,0	113,5	-	113,5	53,7	-	53,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens durables	137,9	-	137,9	22,8	-	22,8	109,4	-	109,4	137,9	-	137,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	1 738,3	-	1 738,3	1 049,0	-	1 049,0	1 462,6	-	1 462,6	1 738,3	-	1 738,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>AUTRES DÉPENSES</b>	<b>6 014,6</b>	<b>-</b>	<b>6 014,6</b>	<b>1 431,4</b>	<b>-</b>	<b>1 431,4</b>	<b>3 615,1</b>	<b>-</b>	<b>3 615,1</b>	<b>6 014,6</b>	<b>-</b>	<b>6 014,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DÉPENSES 0012%00</b>	<b>7 663,7</b>	<b>-</b>	<b>7 663,7</b>	<b>1 792,4</b>	<b>-</b>	<b>1 792,4</b>	<b>5 153,5</b>	<b>-</b>	<b>5 153,5</b>	<b>7 663,7</b>	<b>-</b>	<b>7 663,7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AFFECTATIONS</b>																					
Excédent de fonctionnement - autres	7 663,6	-	7 663,6	7 608,4	-	7 608,4	5 153,5	-	5 153,5	7 663,6	-	7 663,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>AFFECTATIONS 0012%00</b>	<b>7 663,6</b>	<b>-</b>	<b>7 663,6</b>	<b>7 608,4</b>	<b>-</b>	<b>7 608,4</b>	<b>5 153,5</b>	<b>-</b>	<b>5 153,5</b>	<b>7 663,6</b>	<b>-</b>	<b>7 663,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL 0012%00</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>(5 816,0)</b>	<b>-</b>	<b>(5 816,0)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Source 0013000</b>																					
<b>TOTAL 0013000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Source 0014000</b>																					
<b>TOTAL 0014000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Source 0015000</b>																					
<b>REVENUS</b>																					
Autres- autres revenus	1 218,8	-	1 218,8	1 218,8	-	1 218,8	-	-	-	1 218,8	-	1 218,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-



**REVENUS - Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original**

(en milliers de dollars)

Objet	Écart budget		Crédits additionnels		Affectations		N° résolution	Explication d'écarts	
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglomération
<b>REVENUS</b>	76,2	-			76,2		CA24 240029	Autoriser une affectation de 76 220,93 \$ en provenance du fonds de stationnement pour l'achat et l'installation de supports à vélo sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.	
	235,0	-			235,0		CA24 240069	Autoriser une affectation de 391 630,15 \$ net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux. Accorder un contrat à la firme Groupe Marchand Architecture & Design inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du belvédère du Chemin-Qui-Marche de 2024 à 2025. Autoriser une dépense totale 428 886,07 \$, taxes incluses. Appel d'offres public VMP-23-016 - 2 soumissionnaires. Approuver la convention de services professionnels à cette fin. (Portion 2024)	
	121,1	-			121,1		CA24 240064	Autoriser une affectation de 124 494,16 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Entériner la prolongation du contrat accordé à 9259-0728 Québec inc. (JSR), pour une période de douze mois, pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, entretien et accessoires à l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 227 228,90 \$, majorant la dépense maximale à 434 959,98 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 22-19689) (Portion 2024)	
	57,6	-			57,6		CA24 240080	Autoriser une affectation de 57 649,48 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder trois contrats à Pépinière Yvon Auclair, Les Plantations Létourneau et Pépinière Rougemont aux montants respectifs de 8 657,62 \$, 12 797,64 \$ et 41 678,44 \$, pour la fourniture et la livraison d'arbres à l'arrondissement de Ville-Marie pour le printemps 2024 - Autoriser une dépense maximale de 63 133,70 \$, taxes incluses	
	57,7	-			57,7		CA24 240117	Autoriser une affectation de 57 727,21 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder quatre contrats à, 2436-3392 Québec Inc. (Maison des fleurs vivaces), 2321-2392 Québec Inc. (Pépinière Y. Yvon Auclair et Fils), Jardins Michel Corbeil et Pépinière Jardins 2000 Inc., aux montants des items les concernant, pour l'acquisition et la livraison de vivaces, arbustes et petits arbres pour l'arrondissement Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 127 907,24 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 24-20410 - 4 soumissionnaires conformes).	
	612,3	-			612,3		CA24 240132	Autoriser une affectation de 612 307,51 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour des travaux de paysagement, incluant la construction d'une terrasse en bois, dans la portion sud du parc Jos-Montferrand dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 670 556,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses (Appel d'offres public VMP-24-005 - 4 soumissionnaires)	
	58,7	-			58,7		CA24 240248	Amender la résolution CA24 24 0069 afin d'autoriser une affectation de 58 744,52\$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux, à titre de montant pour incidences, pour la réalisation de fouilles exploratoires sur le site du belvédère du Chemin-Qui-Marche, dans le cadre du contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du belvédère du Chemin-Qui-Marche de 2024 à 2025 accordé à la firme Groupe Marchand Architecture & Design inc., majorant ainsi la dépense maximale à 493 218,98\$, taxes incluses (appel d'offres VMP-23-016).	
	0,0	-			0,0			Écart dû aux arrondis	
	-	-							
	-	-							

**REVENUS - Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original**

(en milliers de dollars)

Objet	Écart budget		Crédits additionnels		Affectations		N° résolution	Explication d'écarts	
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglomération
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
	-	-							
<b>Total revenus</b>	<b>1 218,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 218,8</b>	<b>-</b>			

**DÉPENSES - Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original**

(en milliers de dollars)

Objet	?collage valeur		Crédits additionnels		Affectations		N° résolution	Explication d'écarts	
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglomération
	447,9	-	447,9				CE22 2148	Virement budgétaire - Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements	
	(273,9)	-	(273,9)				CE23 1990	Virement budgétaire - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme dans le Quartier des spectacles pour une somme maximale de 24 458 989\$, taxes incluses. Autoriser un virement budgétaire de 273 940 \$ en 2024 en provenance de l'arrondissement Ville-Marie vers le Service de la culture. Autoriser un ajustement à la base budgétaire pour les années 2025 à 2028 pour les montants indiqués dans l'intervention du Service des finances en provenance de l'arrondissement Ville-Marie vers le Service de la culture.	
	213,2	-			213,2		CA23 240099	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 636 359,38\$ - Accorder un contrat à Groupe ABF inc., pour l'exécution des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 4 622 674.90 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public VMP-23-001 - (2) soumissionnaires	
	191,2	-			191,2		CA22 240135	Réouv 2024 - Autoriser l'affectation de 900 000 \$ des surplus dédiés au Quartier des spectacles pour la réalisation de travaux d'entretien majeurs au Quartier des spectacle, pour les années 2022, 2023 et 2024	
	20,6	-			20,6		CA22 240318	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 250 000 \$ net de ristournes et autoriser une dépense de 273 782,59 \$ taxes incluses, pour le financement de divers mandats de services professionnels non-capitalisables, pour les années 2022 et 2023	
	28,6	-			28,6		CA22 240461	Réouv 2024 - Accorder un contrat à Y'a quelqu'un l'aut'bord du Mur (YAM), pour identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de 9 logements et plus et les institutions, commerces et industries (ICI) des secteurs 3 & 2A de l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale 243 044,98 \$, taxes incluses (contrat : 220 949,99 \$ + contingences : 22 095,00 \$) - Appel d'offres public 22-19545 - 3 soumissionnaires	
	144,7	-			144,7		CA23 240116	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 248 400,43 \$ net de ristourne et accorder un contrat de services professionnels au montant de 272 030,85 \$, taxes incluses, à la firme CIMA+ S.E.N.C. sur l'entente-cadre #1525331 pour des services professionnels associés à l'étude de concepts d'aménagements cyclables et sécurisations d'aménagements cyclables - Dépense totale de 272 030,85 \$, taxes incluses	
	62,2	-			62,2		CA23 240117	Réouv 2024 - Autoriser une dépense et affecter les surplus d'un montant de 1 830 000 \$ net de ristournes, pour la bonification des activités liées à la propreté sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2023	
	138,7	-			138,7		CA23 240399	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 138 653,43 \$ et accorder un mandat à la firme IGF Axiom inc., sur l'entente-cadre VMP-22-013, pour la préparation des plans et devis des trottoirs au pourtour du projet immobilier Ilot Balmoral dans l'arrondissement de Ville-Marie pour un montant maximal de 151 843,58 \$, taxes et contingences incluses	
	81,1	-			81,1		CA23 240256	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 300 000 \$ - Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2023, avec la Société de développement commercial Montréal centre-ville dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et avec Mural dans le cadre du « Plan d'action pour le développement du quartier chinois » pour la réalisation du projet Marché Asiatique et accorder une contribution total de 430 000 \$	

DÉPENSES - Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original

(en milliers de dollars)

Objet	?collage valeur		Crédits additionnels		Affectations		N° résolution	Explication d'écarts	
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglomération
NSES	210,0	-			210,0		CA23 240113	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 5 500 000 \$, à raison de 1 000 000 \$ pour l'année 2023 et 1 500 000 \$ pour les années 2024 à 2026 pour le maintien d'une réserve pour imprévus au budget de fonctionnement (montant résiduel 2023)	
	294,4	-			294,4		CA22 240220	Réouv 2024 - Autoriser une affectation des surplus de l'arrondissement de Ville Marie d'un montant de 656 541,65 \$ net de ristournes et accorder à 178001 Canada inc. Groupe Nicky, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'entretien horticole, maintien de la propreté, et de déneigement du square Viger, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 937 285,40 \$, taxes incluses - Dépense totale de 1 031 013,94 \$, taxes incluses (contrat : 937 285,40 \$ + contingences : 93 728,54 \$) - (appel d'offres public 22-19272 - 1 soumissionnaire)	
	37,3	-			37,3		CA23 240116	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 248 400,43 \$ net de ristourne et accorder un contrat de services professionnels au montant de 272 030,85 \$, taxes incluses, à la firme CIMA+ S.E.N.C. sur l'entente-cadre #1525331 pour des services professionnels associés à l'étude de concepts d'aménagements cyclables et sécurisations d'aménagements cyclables - Dépense totale de 272 030,85 \$, taxes incluses	
	86,4	-			86,4		CA23 240204	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 246 174 \$ - Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2024, avec deux sociétés de développement commercial et un organisme de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation de cinq projets dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 - Accorder une contribution totale de 266 000 \$	
	200,0	-			200,0		CA23 240257	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 500 000 \$ - Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2024, avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation d'un projet et accorder une contribution totale de 500 000 \$	
	75,0	-			75,0		CA23 240445	Réouv 2024 - Approuver la convention modifiée avec le Centre culturel et communautaire Sainte-Brigide pour en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2026	
	136,3	-			136,3		CA23 240448	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 136 344,63 \$ - Approuver les conventions avec neuf organismes, ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux afin de soutenir la réalisation de leurs projets en lien avec le développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité ou la prévention en sécurité urbaine - Accorder à cette fin une contribution totale de 792 985 \$ en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal	
	138,6	-			138,6		CA22 240318	Réouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 250 000 \$ net de ristournes et autoriser une dépense de 273 782,59 \$ taxes incluses, pour le financement de divers mandats de services professionnels non-capitalisables, pour les années 2022 et 2023	
	25,1	-			25,1		CA23 240349	Réouv 2024 - Approuver la convention, se terminant au plus tard le 30 juin 2024, avec la Société de développement du Quartier latin pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et accorder une contribution totale de 26 250 \$	
	(143,7)	-	(143,7)					CM23 1310	Virement budgétaire - Déclarer le conseil de la ville compétent pour une période de dix (10) ans quant à l'application d'un règlement relatif aux animaux domestiques aux fins de la gestion et de la conclusion d'un contrat de services animaliers en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) et
76,2	-			76,2		CA24 240029	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de 76 220,93 \$ en provenance du fonds de stationnement pour l'achat et l'installation de supports à vélo sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie		

DÉPENSES - Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original

(en milliers de dollars)

Objet	?collage valeur		Crédits additionnels		Affectations		N° résolution	Explication d'écarts	
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglomération
DÉPE	212,4	-	212,4				DGA245231001	Virement budgétaire - Autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 1 346 097 \$ du Service de l'environnement vers les arrondissements, dans le cadre de la réalisation d'activités d'information, sensibilisation et d'éducation en lien avec le déploiement de la collecte des résidus organiques dans les immeubles de 9 logements et plus ainsi que pour les institutions, commerces et industries.	
	235,0	-			235,0		CA24 240069	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de 391 630,15 \$ net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux. Accorder un contrat à la firme Groupe Marchand Architecture & Design inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du belvédère du Chemin-Qui-Marche de 2024 à 2025. Autoriser une dépense totale 428 886,07 \$, taxes incluses. Appel d'offres public VMP-23-016 - 2 soumissionnaires. Approuver la convention de services professionnels à cette fin. (Portion 2024)	
	121,1	-			121,1		CA24 240064	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de 124 494.16 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Entériner la prolongation du contrat alloué à 9259-0728 Québec inc. (JSR), pour une période de douze mois, pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, entretien et accessoires à l'arrondissement Ville-Marie - Autoriser une dépense supplémentaire de 227 228.90 \$, majorant la dépense maximale à 434 959.98 \$, taxes et contingences incluses (Appel d'offres public 22-19689)	
	57,6	-			57,6		CA24 240080	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de 57 649,48 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder trois contrats à, Pépinière Yvon Auclair, Les Plantations Létourneau et Pépinière Rougemont aux montants respectifs de 8 657,62 \$, 12 797,64 \$ et 41 678,44 \$, pour la fourniture et la livraison d'arbres à l'arrondissement de Ville-Marie pour le printemps 2024 - Autoriser une dépense maximale de 63 133,70 \$ taxes incluses	
	(16,3)	-	(16,3)				CM21 1171	Virement budgétaire - Accorder un contrat à 9181-5084 Québec Inc. (Solutions-Graffiti), pour les services d'entretien, de déplacement et de réparation de modules d'affichage pour 2 ans avec une option d'une année de prolongation dans les 18 arrondissements mentionnés au dossier décisionnel, pour une somme maximale de 285 934,20\$, taxes incluses (190 622,80\$ contrat + 95 311,40\$ option de prolongation) - Appel d'offres public 21-18916 (1 soumissionnaire) (Portion 2024)	
	600,0	-			600,0		CA23 240466	Ouv 2024 - Autoriser une affectation des surplus de 600 000 \$ pour le financement de la rémunération des employés en assignation temporaire, des formations et des actions de communications en matière de santé et de sécurité au travail, pour l'année 2024	
	554,3	-			554,3		CA24 240135	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 554 334 \$ pour l'année 2024 pour l'enlèvement des graffitis sur les domaines privé et public ainsi que pour le programme d'arts murales dans l'arrondissement de Ville-Marie	
	2 248,5	-			2 248,5		CA24 240141	Ouv 2024 - Autoriser une dépense et affecter les surplus d'un montant de 2 248 458 \$ net de ristournes, pour la bonification des activités liées à la propreté sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2024	
	57,7	-			57,7		CA24 240117	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de 57 727,21 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder quatre contrats à, 2436-3392 Québec Inc. (Maison des fleurs vivaces), 2321-2392 Québec Inc. (Pépinière Y. Yvon Auclair et Fils), Jardins Michel Corbeil et Pépinière Jardins 2000 Inc., aux montants des items les concernant, pour l'acquisition et la livraison de vivaces, arbustes et petits arbres pour l'arrondissement Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 127 907,24 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 24-20410 - 4 soumissionnaires conformes).	
	300,0	-			300,0		CA24 240118	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 300 000,00 \$ - Accorder un contrat à Groupe ABF inc., pour l'exécution des travaux de reconstruction de sections de trottoirs, là où requis, dans différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale de 5 017 811,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public VMP-24-003 - (2) soumissionnaires	

**DÉPENSES - Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original**

(en milliers de dollars)

Objet	?collage valeur		Crédits additionnels		Affectations		N° résolution	Explication d'écarts	
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglomération
	612,3	-			612,3		CA24 240132	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de 612 307,51 \$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux - Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour des travaux de paysagement, incluant la construction d'une terrasse en bois, dans la portion sud du parc Jos-Montferrand dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense maximale de 670 556,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses (Appel d'offres public VMP-24-005 - 4 soumissionnaires)	
	215,0	-			215,0		CA24 240133	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 215 000 \$ et approuver la convention, se terminant au plus tard le 30 décembre 2024, avec la Société de développement commercial du Village pour la réalisation de 3 projets dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024	
	90,0	-			90,0		CA24 240167	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 450 000 \$ sur trois ans, approuver la convention se terminant le 31 décembre 2026 et accorder à la Société de développement commercial Montréal centre-ville une contribution annuelle de 150 000 \$ pour les années 2024 à 2026	
	157,5	-			157,5		CA24 240166	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 157 481,25 \$, net de ristournes - Accorder un contrat de 172 462,50 \$, taxes incluses, à MU, candidat lauréat de la demande de proposition du Passage des Solidarités, pour la réalisation d'une maquette conceptuelle finale, puis la réalisation et l'entretien de deux murales sous le passage inférieur Berri-Sherbrooke, et approuver la convention à cette fin	
	700,0	-			700,0		CA 22 240135	Ouv 2024 - Autoriser l'affectation de 900 000 \$ des surplus dédiés au Quartier des spectacles pour la réalisation de travaux d'entretien majeurs au Quartier des spectacle, pour les années 2022, 2023 et 2024	
	214,9	-			214,9		CA24 240228	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus de 214 891,30 \$, net de ristournes et accorder un mandat à la firme IGF Axiom inc., sur l'entente-cadre VMP-22-013, pour la surveillance du projet d'infrastructure égouts et aqueduc, d'éclairage, de voirie et d'aménagement de la future rue Tansley, entre l'avenue de Lorimier et la rue Parthenais dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense pour un montant maximal de 235 333,99 \$, taxes et contingences incluses.	
	58,7	-			58,7		CA24 240248	Ouv 2024 - Amender la résolution CA24 24 0069 afin d'autoriser une affectation de 58 744,52\$, net de ristournes, en provenance des revenus reportés - parcs et terrains de jeux, à titre de montant pour incidences, pour la réalisation de fouilles exploratoires sur le site du belvédère du Chemin-Qui-Marche, dans le cadre du contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection du belvédère du Chemin-Qui-Marche de 2024 à 2025 accordé à la firme Groupe Marchand Architecture & Design inc., majorant ainsi la dépense maximale à 493 218,98\$, taxes incluses (appel d'offres VMP-23-016).	
	500,0	-			500,0		CA24 240249	Ouv 2024 - Autoriser une affectation de surplus temporaire de 500 000 \$. Accorder une contribution financière non-récurrente de 500 000 \$ à la Société de développement commercial Montréal centre-ville pour le déploiement d'un projet de mitigation du chantier Sainte-Catherine Ouest en 2024	
	0,3	-			0,3			Écart dû aux arrondis	
	-	-							
	-	-							
	-	-							

**DÉPENSES - Explication de la variation du budget modifié par rapport au budget original**

(en milliers de dollars)

Objet	?collage valeur		Crédits additionnels		Affectations		N° résolution	Explication d'écarts	
	Local (1=3+5)	Agglo (2=4+6)	Local (3)	Agglo (4)	Local (5)	Agglo (6)		Local	Agglomération
Total Dépenses	9 108,9	-	226,3	-	8 882,6	-			

Arrondissement de Ville-Marie  
 État comparatif des revenus  
 Au 30 juin 2024 vs 30 juin 2023

Réal			Période		Écart réel	
Objet n2	Objet n5	Objet description	Réel juin 2024	Réel juin 2023	Réel écart \$	Réel écart %
<b>Total des revenus</b>			<b>19 848 281</b>	<b>19 433 743</b>	<b>414 538</b>	<b>2%</b>
Revenus	Autres revenus	<b>Total autres revenus</b>	<b>4 998 160</b>	<b>5 136 354</b>	<b>(138 194)</b>	<b>-3%</b>
		Permis de modification	3 226 544	3 771 167	(544 623)	-14%
		Autres revenus divers	1 327 482	3 976	1 323 505	33284%
		Permis de construction	412 441	1 274 419	(861 978)	-68%
		Permis d'installation	27 965	28 166	(201)	-1%
		Licences et permis divers	3 729	4 446	(717)	-16%
		Amendes et frais - Règlements municipaux	0	54 180	(54 180)	-100%
		<b>Totaux autres services rendus</b>	<b>14 785 729</b>	<b>14 222 749</b>	<b>562 979</b>	<b>4%</b>
	Autres services rendus	Occupation du domaine public	12 686 119	12 881 575	(195 456)	-2%
		Récupération de frais divers	1 016 133	394 717	621 416	157%
		Services techniques	252 770	348 436	(95 666)	-27%
		Étude de demande	217 176	221 850	(4 674)	-2%
		Travaux effectués par la Ville	166 413	111 757	54 656	49%
		Stationnement et parcomètres	95 811	78 788	17 023	22%
		Location d'installations récréatives	89 001	61 246	27 754	45%
		Location de salles et d'espaces	78 090	70 797	7 293	10%
		Inscriptions et abonnements	61 082	449	60 633	13504%
		Services d'entretien et de réparation	57 772	0	57 772	-
		Vente de documents	27 120	26 638	482	2%
		Vente de biens divers	9 546	6 332	3 214	51%
		Utilisation des infrastr. municipales	7 152	4 695	2 457	52%
		Services juridiques	6 720	5 350	1 370	26%
		Services divers - Bibliothèques	4 874	3 232	1 642	51%
		Revenus publicitaires et commandites	4 122	3 178	944	30%
		Services divers	2 947	805	2 142	266%
		Réclamations pour dommages et pertes	2 869	2 903	(33)	-1%
		Amendes - Bibliothèques	12	0	12	-
Taxes	<b>Totaux taxes sur une autre base</b>	<b>56 400</b>	<b>59 400</b>	<b>(3 000)</b>	<b>-5%</b>	
	Taxe spéc. - Enseignes publicitaires	56 400	59 400	(3 000)	-5%	
Transferts	<b>Totaux transferts conditionnels</b>	<b>7 992</b>	<b>15 240</b>	<b>(7 248)</b>	<b>-</b>	
	Transferts -AF-Québec	7 992	15 240	(7 248)	-48%	

Arrondissement de Ville-Marie  
 État comparatif des dépenses  
 Au 30 juin 2024 vs 30 juin 2023



Réel			Période		Écart réel	
Objet n2	Objet n3	Objet n4	Réel juin 2024	Réel juin 2023	Réel écart \$	Réel écart %
<b>Total charges</b>			<b>48 687 156</b>	<b>46 151 836</b>	<b>2 535 320</b>	<b>5,5%</b>
Charges	Rémunération globale	<b>Total rémunération globale</b>	<b>28 791 823</b>	<b>27 533 269</b>	<b>1 258 554</b>	<b>4,6%</b>
		Rémunération	22 104 790	21 422 001	682 789	3,2%
		Cotisations de l'employeur	6 687 033	6 111 268	575 765	9,4%
	Autres familles de charges	<b>Total autres familles des charges</b>	<b>19 895 333</b>	<b>18 618 567</b>	<b>1 276 766</b>	<b>6,9%</b>
		Services techniques	5 474 918	4 913 530	561 388	11,4%
		Location, entretien et réparation	4 705 959	4 322 128	383 831	8,9%
		Contributions et quotes-parts à des organismes	3 905 060	3 488 924	416 137	11,9%
		Biens non durables	3 042 328	3 059 890	(17 562)	-0,6%
		Charges interunités	1 748 050	1 723 400	24 650	1,4%
		Honoraires professionnels	523 303	467 181	56 122	12,0%
		Biens durables	281 179	322 463	(41 284)	-12,8%
		Transport et communications	202 839	241 034	(38 195)	-15,8%
		Autres services	46 706	42 926	3 779	8,8%
Autres objets	11 764	45 285	(33 522)	-74,0%		
Recouvrement de charges	(46 772)	(8 194)	(38 578)	470,8%		



**Dossier # : 1247317005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 10 octobre au 17 novembre 2024

Il est recommandé, au Conseil d'arrondissement, d'autoriser l'occupation du domaine public du 10 octobre au 17 novembre 2024 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit:

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. xx permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. xx permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. xx permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. xx permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance P-12-2, o. xx permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 08:47

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247317005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 10 octobre au 17 novembre 2024

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons ce dossier comportant des demandes de dérogations pour des initiatives culturelles ayant lieu du 10 octobre au 17 novembre 2024 sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie.

Pour les dérogations, voici les règlements concernés :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, article 8;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), article 560;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public (R.R.V.M., P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, permettant la peinture sur la chaussée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 240374 - 10 septembre 2024 - Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 10 juillet au 31 décembre 2024

CA24 240098 - 12 mars 2024 - Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 13 mars au 30 mai 2024

CA24240041 - 13 février 2024 - Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 28 novembre 2023 au 13 mars 2024

CA23 240483 - 5 décembre 2023 - Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 10 novembre 2023 au 22 mars 2024

CA23 240407 - 7 novembre 2023 - Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 4 novembre 2023 au 22 mars 2024

CA23 240364 - 10 octobre 2023 - Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 23 septembre 2023 au 18 janvier 2024

CA23 240306 - 12 septembre 2023 - Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 6 septembre au 8 décembre 2023.

**DESCRIPTION**

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les événements concernés sont d'envergure locale. Les organismes souhaitent recommencer à faire vivre le cœur culturel de Montréal en créant des espaces qui donneront aux citoyens l'occasion de profiter de Montréal de façon unique et inspirante. L'objectif est de permettre l'accueil des visiteurs au centre-ville afin de profiter d'une vie culturelle.

Certains événements ne peuvent faire l'objet d'une autorisation, puisqu'ils ont déjà eu lieu. L'événement Mount Royal Walk-o-thon for obesity awareness (28 septembre) a dû reporter sa date après la date limite du ficelage pour être dûment autorisé; il n'a donc pas pu être autorisé préalablement.

Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	P-1 art. 8 (vente)			P-1 art. 3	B-3 art. 20	01-282 art. 560	CA-24-175	CA-24-085 art. 45	P12.2 art. 7	P-12-2, art. 21	Remarques
		Dates (Début ou 1 journée)	Date (Jusqu'au)		Marchandises	Aliments et boissons non alcooliques	Boissons alcooliques	Consommation d'alcool	Bruit	Affichage domaine privé	Affichage domaine public	Échantillons	Peinture sur chaussée	Affichage sur lampadaire	
Roulons pour vaincre le diabète	FRDJ (La Fondation de la recherche sur le diabète juvénile)	10 octobre	10 octobre	Place du Canada	N/A	10 octobre	N/A	N/A	10 octobre de 9h à 17h	10 octobre	10 octobre	N/A	N/A	10 octobre	N/A
Nuit des sans-abris (la grande nuit)	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)	18 octobre	19 octobre	Parc Émilie-Gamelin	18 et 19 octobre	18 et 19 octobre	N/A	N/A	18 octobre de 18h à 23h59	N/A	N/A	18 et 19 octobre	N/A	N/A	N/A
Défi chaîne de vie	Chaîne de vie	19 octobre	19 octobre	Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	19 octobre de 8h30 à 13h	N/A	oui	N/A	N/A	N/A	N/A
Gendarme de fer	Fondation de la recherche pédiatrique	19 octobre	19 octobre	Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	19 octobre de 7h à 14h	N/A	oui	N/A	N/A	N/A	N/A
				Place des Festivals Zone de mise en place : Jeanne-Mance entre Ste-Catherine et De Maisonneuve Jeanne-Mance direction nord Rue Léo-Paul Pariseau entre Jeanne-Mance et Av du Parc Av du Parc											

Grande marche du GDPL	Go le Grand défi inc.	18 octobre	20 octobre	entre Léo- Paul Pariseau et Av Mont- Royal Av Mont- Royal entre Av du Parc et rue Saint-Urbain Rue Saint- Urbain entre Av Mont- Royal et Rue Rachel Rue Rachel entre rue Saint-Urbain et rue Saint- Laurent Rue Saint- Laurent entre rue Rachel et Ontario Rue Ontario entre Rue Saint- Laurent et Jeanne- Mance	N/A	20-oct.	N/A	N/A	20 octobre 9h à 16h	20-oct.	20-oct.	20-oct.	20-oct.	Oui	Oui
Festival de films CINEMANIA	Festival de films CINEMANIA	6 novembre	17 novembre	QDS	N/A	N/A	N/A	N/A	9 au 17 novembre de 11h à 23h	Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A
Défilé Christ Church des Gardes grenadiers canadiens	Gardes grenadiers canadiens / Forces armées canadiennes	10 novembre	10 novembre	Rue Cathcart Entre McGill College et Robert- Bourassa Boulevard Robert- Bourassa Entre Cathcart et Sainte- Catherine Sainte- Catherine O. Entre Robert- Bourassa et Union Place du	N/A	N/A	N/A	N/A	10 novembre de 9 h à 11h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

<p>Canada Rue de la <b>Cathédrale</b> Entre De La <b>Gauchetière</b> <b>et René-</b> <b>Lévesque</b> Rue Cathcart Entre McGill College et Robert- Bourassa Boulevard Robert- Bourassa <b>Entre René-</b> <b>Lévesque et</b> Sainte- Catherine Boulevard Robert- Bourassa Entre De La <b>Gauchetière</b> <b>et René-</b> <b>Lévesque</b> Rue du Square- Dorchester Entre Peel et Metcalfe Boulevard <b>René-</b> <b>Lévesque</b> Ouest Entre Peel et Stanley Boulevard <b>René-</b> <b>Lévesque</b> Ouest Entre Robert- Bourassa et Peel Boulevard <b>René-</b> <b>Lévesque</b> Ouest Entre Robert- Bourassa et Peel Metcalfe entre Square- Dorchester</p>	<p>Forces <b>armées</b> canadiennes <b>&amp; Légion</b> Royale canadienne, direction provinciale du Québec</p>	<p>11 novembre</p>	<p>11 novembre</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>	<p>N/A</p>	<p>11 novembre de 7 h à 13 h</p>	<p>N/A</p>							
<p>Jour du Souvenir</p>																

**JUSTIFICATION**

Les initiatives culturelles contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'initiatives culturelles sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

**MONTREAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Plus précisément, ce soutien suit l'orientation *Stimuler l'innovation et la créativité*.

Le déploiement d'initiatives culturelles contribue à deux priorités du plan stratégique Montréal 2030:

La priorité no. 14 : *Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.*

La priorité no. 15 : *Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.*

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts majeurs dans ce contexte sont les suivants:

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyen.ne.s de Montréal, particulièrement dans un contexte de relance post-pandémique ;
- renforce le positionnement de Montréal comme instigatrice de projets et de pratiques novatrices se déployant sur le domaine public.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du greffe.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des initiatives culturelles.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Geneviève LEDOUX, Ville-Marie  
Roseline RICO, Ville-Marie  
Alain DUFRESNE, Ville-Marie  
Stéphanie TURCOTTE, Ville-Marie  
Julie POTVIN, Ville-Marie

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Francois GENDRON-BUSSIÈRES  
agent de développement culturel

**Tél :** 514-295-3803  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-26

Nathalie GOUDREAU  
chef(fe) de division - soutien aux événements

**Tél :** 514-774-4100  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bianelle LEGROS  
chef(fe) de division - festivals et événements

**Tél :** 438-820-0182  
**Approuvé le :** 2024-09-26

Dossier # : 1247317005

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des sports\_des loisirs et du développement social

**Objet :**

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 10 octobre au 17 novembre 2024



Délégation de pouvoir\_Kevin Donnelly\_durée indéterminée.pdf



08 - Grille analyse Montreal 2030 CA.pdf



08 - CA \_ 8 octobre - Tableau des initiatives culturelles.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Francois GENDRON-BUSSIÈRES  
agent de développement culturel

**Tél :** 514-295-3803  
**Télécop. :**

Vu l'article 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282);  
À sa séance du 8 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

1. À l'occasion des événements, il est permis d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles sur des structures d'échafaudage, colonnes Morris, monolithes et tentes, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1. Ces bannières doivent être fixées solidement dans des ancrages prévus à cette fin. Elles doivent être faites d'un matériaux résistant au feu ou ignifugé.
2. Ces bannières peuvent être installées sur les sites et selon les horaires des événements identifiés en pièce jointe.
3. Les organisateurs de cet événement sont responsables des dommages ou réclamations pouvant résulter de l'installation, du maintien et de l'enlèvement de ces bannières.

Vu l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3);  
À sa séance du 8 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites, dates et horaires des événements identifiés en pièce jointe.
2. Le promoteur d'une initiative culturelle autorisée sur les sites, heures et lieux d'un événement doit, en tout temps pendant et sur le site de cette initiative culturelle, être en mesure de produire l'autorisation écrite de la Division Festivals et événements.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA et 100 dBC, LAeq 15 minutes, mesuré à 35 mètres de la source.
4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (LAeq 15 minutes) est interdit.
5. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.

Vu l'article 29 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085);  
À sa séance du 8 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

1. L'installation de fanions est exceptionnellement permise sur les lampadaires aux sites, dates et horaires des événements identifiés en pièce jointe;
2. Ces fanions doivent être fixés solidement et doivent être faits d'un matériau résistant au feu ou ignifugé;
3. À l'expiration de la période visée à l'article 1, les fanions doivent être enlevés;
4. Les organisateurs de cet événement sont responsables des dommages ou réclamations pouvant résulter du maintien et de l'enlèvement de ces fanions.

Vu l'article 7 du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2);

À sa séance du 8 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

1. De la peinture sur chaussée est exceptionnellement permise sur les sites, dates et horaires des événements identifiés en pièce jointe.

2. Durant l'exécution des travaux de peinture :

1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;

2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation comme une ligne, une marque ou un signe au sol.

3. Cette autorisation est valable selon les dates mentionnées en pièce jointe.

4. À l'expiration de la période visée à l'article 3, la peinture doit être enlevée.

5. Les organisateurs de cet événement sont responsables de l'application de la présente ordonnance

Vu les articles 3 et 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1).

À sa séance du 8 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète que :

1. Il est permis de vendre des objets promotionnels, des aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés en pièce jointe .
2. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.
3. La nourriture et les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, seulement sur les sites auxquels réfère la pièce jointe.

Tableau des initiatives culturelles;

**Sommaire** 1247317005 pour le conseil d'arrondissement du 08-oct

Ordonnances															
Initiatives culturelle	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	P-1 art. 8 (vente)			P-1 art. 3	B-3 art. 20	01-282 art. 560	CA-24-175	CA-24-085 art. 4	P12.2 art. 7	P-12-2, art. 21	Remarques
		Dates (Début ou 1 journée)	Date (Jusqu'au)		Marchandises	Aliments et boissons non alcooliques	Boissons alcooliques	Consommation d'alcool	Bruit	Affichage domaine privé	Affichage domaine public	Échantillons	Peinture sur chaussée	Affichage sur lampadaire	
Roulons pour vaincre le diabète	FRDJ (La Fondation de la recherche sur le diabète juvénile)	10 octobre	10 octobre	Place du Canada	N/A	10 octobre	N/A	N/A	10 octobre de 9h à 17h	10 octobre	10 octobre	N/A	N/A	10 octobre	N/A
Nuit des sans-abris (la grande nuit)	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)	18 octobre	19 octobre	Parc Émilie-Gamelin	18 et 19 octobre	18 et 19 octobre	N/A	N/A	18 octobre de 18h à 23h59	N/A	N/A	18 et 19 octobre	N/A	N/A	N/A
Défi chaîne de vie	Chaîne de vie	19 octobre	19 octobre	Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	19 octobre de 8h30 à 13h	N/A	oui	N/A	N/A	N/A	N/A
Gendarme de fer	Fondation de la recherche pédiatrique	19 octobre	19 octobre	Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	19 octobre de 7h à 14h	N/A	oui	N/A	N/A	N/A	N/A
Grande marche du GDPL	Go le Grand défi inc.	18 octobre	20 octobre	Place des Festivals Zone de mise en place : Jeanne-Mance entre Ste-Catherine et De Maisonneuve Jeanne-Mance direction nord Rue Léo-Paul Pariseau entre Jeanne-Mance et Av du Parc Av du Parc entre Léo-Paul Pariseau et Av Mont-Royal Av Mont-Royal entre Av du Parc et rue Saint-Urbain Rue Saint-Urbain entre Av Mont-Royal et Rue Rachel Rue Rachel entre rue Saint-Urbain et rue Saint-Laurent Rue Saint-Laurent entre rue Rachel et Ontario Rue Ontario entre Rue Saint-Laurent et Jeanne-Mance	N/A	20-oct	N/A	N/A	20 octobre 9h à 16h	20-oct	20-oct	20-oct	20-oct	Oui	Oui
Festival de films CINEMANIA	Festival de films CINEMANIA	6 novembre	17 novembre	QDS	N/A	N/A	N/A	N/A	9 au 17 novembre de 11h à 23h	Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A
Défilé Christ Church des Gardes grenadiers canadiens	Gardes grenadiers canadiens / Forces armées canadiennes	10 novembre	10 novembre	Rue Cathcart Entre McGill College et Robert-Bourassa Boulevard Robert-Bourassa Entre Cathcart et Sainte-Catherine Sainte-Catherine O. Entre Robert-Bourassa et Union	N/A	N/A	N/A	N/A	10 novembre de 9 h à 11h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Jour du Souvenir	Forces armées canadiennes & Légion Royale canadienne, direction provinciale du Québec	11 novembre	11 novembre	Place du Canada Rue de la Cathédrale Entre De La Gauchetière et René-Lévesque Rue Cathcart Entre McGill College et Robert-Bourassa Boulevard Robert-Bourassa Entre René-Lévesque et Sainte-Catherine Boulevard Robert-Bourassa Entre De La Gauchetière et René-Lévesque Rue du Square-Dorchester Entre Peel et Metcalfe Boulevard René-Lévesque Ouest Entre Peel et Stanley Boulevard René-Lévesque Ouest Entre Robert-Bourassa et Peel Boulevard René-Lévesque Ouest Entre Robert-Bourassa et Peel Metcalfe entre Square-Dorchester et René-Lévesque	N/A	N/A	N/A	N/A	11 novembre de 7 h à 13 h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

## Délégation de pouvoir | Kevin Donnelly | À compter de maintenant et pour une durée indéterminée

Nancy MOREAU <nancy.moreau@montreal.ca>

de la part de

Kevin DONNELLY <kevin.donnelly@montreal.ca>

Ven 10/05/2024 10:50

À :25 DYN Service De La Culture <25\_service\_de\_la\_culture@montreal.ca>

Mesdames,

Messieurs,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), **madame Bianelle Legros**, cheffe de la Division - Festivals et événements, remplacera à **compter de maintenant, et ce, pour une durée indéterminée**, monsieur Kevin Donnelly dans l'exercice de ses fonctions de directeur de la Direction cinéma, festivals et événements, et exercera tous les pouvoirs s'y rattachant.

**Nancy Moreau**

Secrétaire de direction / pour



Les demandes de tournages doivent être acheminées à l'adresse:

[film.tv@montreal.ca](mailto:film.tv@montreal.ca)

Pour en savoir plus sur l'organisation d'un événement sur le domaine public:

<https://montreal.ca/sujets/evenements-publics>

Pour connaître les programmes d'aide financière offerts par le Service de la culture:

<http://ville.montreal.qc.ca/culture/programmes-daide-financiere>

**AVERTISSEMENT** : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal

# Grille d'analyse **Montréal 2030**



Numéro de dossier : 1247317005

Unité administrative responsable : *Arrondissement Ville-Marie, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social, Direction*

Projet : Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 10 octobre au 17 novembre 2024

## **Section A - Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <i>14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.</i>  <i>15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  <i>14. Mettre de l'avant sous formes d'initiatives culturelles les collaborations diverses entre la Ville, les entreprises, les commerces et les organisations pour faire face aux défis présents et à venir.</i>  <i>15. L'apport des festivals et événements comme pilier de développement de Montréal est largement démontré et reconnu; ils sont au coeur d'une importante économie autant locale qu'à l'échelle nationale, emploient une masse critique de travailleurs du secteur culturel et sont une vitrine essentielle pour les créateurs et les artistes, pour l'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux contenus artistiques qui trouvent à rayonner internationalement. Les événements et les festivals montréalais sont un important liant social puisqu'ils permettent à des publics divers et variés un accès à une diversité de cultures et d'idées.</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>		<b>x</b>	
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		<b>x</b>	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>x</b>	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>		<b>x</b>	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		<b>x</b>	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1245907009**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 8e partie A) et édicter les ordonnances

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 8<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. xx permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. xx permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. xx permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. xx permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. xx permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de

l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. xx permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 08:48

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1245907009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 8e partie A) et édicter les ordonnances

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue de programmations diverses ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale (Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)). À cet effet, nous présentons le huitième dossier comportant divers événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2024 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les programmations identifiées en annexe et déroger aux règlements suivants.

Pour les dérogations, voici les règlements concernés :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);
- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie ( R.R.V.M., chapitre P-1, article 8;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public (R.R.V.M., P-12.2, article 7), l' ordonnance P-12.2, permettant la peinture sur la chaussée;
- Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (CA-24-085), articles 29 et 45;
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), article 560.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- 1245907008 / CA24 240375 adoptée le 10 septembre - Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 7<sup>e</sup> partie A) et édicter les ordonnances
- 1245907007 / CA24 240326 adoptée le 9 juillet - Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 6<sup>e</sup> partie A) et édicter les ordonnances

**DESCRIPTION**

De nombreuses programmations se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique, commémorative ou festive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs

rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison (telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue). Les programmations concernées sont d'envergure locale.

Les programmations en annexe ont été ou seront soumises pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

## **JUSTIFICATION**

Ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des activités sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Plus précisément, ce soutien suit l'orientation *Stimuler l'innovation et la créativité*.

Le déploiement d'initiatives culturelles contribue à deux priorités du plan stratégique Montréal 2030 :

La priorité n<sup>o</sup> 14 : *Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.*

La priorité n<sup>o</sup> 15 : *Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.*

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacune des activités faisant l'objet de la présente programmation relève de l'agente de développement qui consulte et coordonne auprès des divers services municipaux impliqués (ex. services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des activités

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève LEDOUX  
Agente de développement  
Projets, promotions et événements spéciaux

**Tél :** 514 531-6807  
**Télécop. :** 514 868-3292

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-10

Roseline RICO  
chef(fe) de division - culture et bibliothèque

**Tél :** 514-868-4021  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gina TREMBLAY  
Directrion de la culture, des sports, des loisirs et  
du développement social

**Tél :** 514 913-5127  
**Approuvé le :** 2024-09-25

Dossier # : 1245907009

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques

**Objet :** Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 8e partie A) et édicter les ordonnances



01-282, o. XXX\_ Saison 2024 8ième partie A.doc



B-3, o. XXX Saison 2024 8ième partie A.doc C-4.1, o. XXX saison 2024 8ième partie A.doc



CA-24-085 - Art 45 - Échantillons.doc



GDD 1245907009\_grille\_analyse\_montreal\_2030.docx



P.12\_Règl sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain.doc



P-1, o. XXX Saison 2024\_8ième partie A.doc Annexe1 \_8 octobre\_2024.xls

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève LEDOUX  
Agente de développement  
Projets, promotions et événements spéciaux

**Tél :** 514 531-6807

**Télécop. :** 514 868-3292

---

**01-282, o. XXX      Ordonnance relative à la tenue de programmations diverses  
sur le domaine public (Saison 2024, 8<sup>e</sup> partie, A)**

---

Vu l'article 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

À sa séance du 8 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

**1.** L'installation de fanions, de l'affichage promotionnel ou des bannières destinées à cette fin, sur le domaine public, à l'aide d'ancrage sur des bâtiments, sur des structures d'échafaudage, des monolithes ou des tentes ou en structure autoportante sont permis sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 dans la semaine précédent le début de l'événement et tout au long de sa durée.

L'ancrage de bannières sur les bâtiments doit faire l'objet d'un croquis et d'un permis d'occupation du domaine public à la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité et répondre aux normes en vigueur.

Les bannières ainsi que les fanions doivent être faits d'un matériau résistant au feu ou ignifugé.

**3.** Les organisateurs des événements sont responsables des dommages ou réclamations pouvant résulter de l'installation, du maintien et de l'enlèvement de ces bannières.

---

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1245907009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le xx octobre 2024, date son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.*

---

**B-3, o. XXX      Ordonnance relative à la tenue de programmations diverses sur le domaine public (Saison 2024, 8<sup>e</sup> partie, A)**

---

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance 8 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 75 dBA et 90 dBC, LAeq 1 minutes, mesuré à 5 mètres des appareils sonores installés sur les sites identifiés en annexe.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.

-----

**ANNEXE 1**  
PROGRAMMATIONS DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2024, 8<sup>e</sup> partie A)

---

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1245907009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le xx octobre 2024, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.*

---

**C-4.1, o. XXX Ordonnance relative à la tenue de programmations diverses sur le domaine public (Saison 2024, 8<sup>e</sup> partie, A)**

---

Vu le paragraphe 8 de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du 8 octobre le conseil d'arrondissement décrète :

1. La fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. XXX édictée en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).
2. L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

---

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1245907009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le xx octobre 2024 date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.*

---

**CA-24-085, o. XXX      Ordonnance relative à la programmation des événements  
sur le domaine public (saison 2024, 8<sup>e</sup> partie, A)**

---

Vu aux articles 29 et 45 du *Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085)*;

À sa séance du 8 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Il est permis de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain.
2. Il est permis de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements sur les sites identifiés en annexe dans des kiosques aménagés à cet effet;

Et, si nécessaire :

3. À cette occasion, il est également permis de distribuer des échantillons à l'éventaire à partir des kiosques identifié sur le site;
4. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les horaires des événements identifiés en annexe.
5. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

---

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1245907009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le XX octobre 2024, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.*

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1245907009

Unité administrative responsable : *Division de la culture et des bibliothèques*

Projet : Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2024, 8ième partie A) et édicter les ordonnances

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.			
15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu?			
14. Mettre de l'avant sous formes d'initiatives culturelles les collaborations diverses entre la Ville, les entreprises, les commerces et les organisations pour faire face aux défis présents et à venir.			
15. L'apport des festivals et événements comme pilier de développement de Montréal est largement démontré et reconnu; ils sont au coeur d'une importante économie autant locale qu'à l'échelle nationale, emploient une masse critique de travailleurs du secteur culturel et sont une vitrine essentielle pour les créateurs et les artistes, pour l'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux contenus artistiques qui trouvent à rayonner internationalement. Les événements et les festivals montréalais sont un important liant social puisqu'ils permettent à des publics divers et variés un accès à une diversité de cultures et d'idées.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> <p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> <p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

---

**P-12.2, o. XXX Ordonnance relative à la tenue de programmations diverses sur le domaine public (Saison 2024, 8<sup>e</sup> partie, A)**

---

Vu l'article 7 du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., c. P-12-2);

À sa séance du 8 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

**1.** De la peinture sur chaussée est exceptionnellement permise sur les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. XXX édictée en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3).

**2.** L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

**3.** Durant l'exécution des travaux de peinture :

1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;

2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation comme une ligne, une marque ou un signe au sol.

**4.** Les organisateurs de cet événement sont responsables de l'application de la présente ordonnance

---

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1245907009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le xx octobre 2024, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.*

---

**P-1, o. XXX      Ordonnance relative à la programmation des événements sur le domaine public (saison 2024, 8<sup>e</sup> partie, A)**

---

Vu l'article 8 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1);

À sa séance du 8 octobre 2024 le conseil d'arrondissement décrète :

**1.** Il est permis de vendre de la nourriture et des boissons non alcoolisées, ainsi que de consommer ces boissons, sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. xxx édictée en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).

**2.** L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

**3.** La nourriture et les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, seulement sur les sites auxquels réfère l'annexe 1.

Les matières résiduelles recyclables doivent être récupérées.

---

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1245907009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le xx octobre 2024 date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.*

## ANNEXE 1

## PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2024, 8ième partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement											
Événements	Organismes	Dates	Lieux	O-0.1 Occ. dom. public	C-4.1 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 3 Consom. d'alcool	B-3 art. 20 Bruit	Drogations			P-12.2 art.7 Propreté et protection du domaine public (Peinture sur chaussée)	Autres informations
						Marchandise	Aliment et boisson non- alcooliques	Boissons alcooliques			01-282 art. 560 Urbanisme (enseignes, enseignes publicitaires, marque de commerce, projection artistique,	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)		
Fête de ruelle	Éco-quartier	31-Oct	Ruelle verte Bienvenue Chez Vous <i>Quadrilatère : Poupart / d'Iberville / La Fontaine / Logan</i>	x	x					x				x	R-A-PA
Fête de ruelle	Éco-quartier	31-Oct	Ruelle verte des Royaux <i>Quadrilatère : de Bordeaux / de Lorimier / Sherbrooke E / de Rouen</i>	x	x					x				x	R-A-PA
Fête de ruelle	Éco-quartier	31-Oct	Ruelle verte La Promenade des Arts <i>Quadrilatère : de Bordeaux / de Lorimier / de Rouen / Dubuc</i>	x	x					x				x	R-A-PA
Procession Seigneur des Miracles	Confrérie du Seigneur des Miracles de Montréal	13-Oct	Parc des Faubourgs et trottoirs avoisinants	x											R-AF-PA
Ateliers de médiation	MU	Octobre	Square Cabot	x						x				x	N-AF-PA
Village pour Toustes F24	Studio ZX	19 et 26 octobre 2 et 9 novembre	Place du Village	x		x	x	x	x	x	x	x	x		N-A-MA
Festivités d'automne	Ausgang	24-25-30-31 octobre 1-7-8-9 novembre	Place du Village	x		x	x	x	x	x	x	x	x		N-A-MA

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1245907009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_, date de son entrée en vigueur.

**Légende**

R : Récurrent

N : Nouvel événement

A : Amplification

AF : Amplification faible

PA : Petite affluence (moins de 100 personnes)

ANNEXE 1

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2024, 8ième partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement										
Événements	Organismes	Dates	Lieux	O-0.1 Occ. dom. public	C-4.1 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 3 Consom. d'alcool	B-3 art. 20 Bruit	Dérogations			Autres informations
						Marchandise	Aliment et boisson non- alcooliques	Boissons alcooliques			01-282 art. 560 Urbanisme (enseignes, enseignes publicitaires, marque de commerce, projection artistique,	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propriété (Coller, clouer, brocher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propriété (Échantillons)	

MA : Moyenne affluence (entre 100 et 500 personnes)  
GA : Grande affluence (plus de 500)



**Dossier # : 1246220004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division de la mobilité et de la planification
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter des ordonnances fixant l'interdiction de circulation en tout temps, à l'exception des véhicules autorisés, sur la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Paul, entre les rues du marché Bonsecours et Saint-Vincent, et autorisant le projet pilote de café-terrasses hivernaux dans le même périmètre du 15 novembre 2024 au 15 mars 2025

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance fixant l'interdiction de circulation en tout temps, à l'exception des véhicules autorisés (véhicules d'urgence et d'entretien) sur la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Paul entre la rue du marché Bonsecours et la rue Saint-Vincent;

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O 0.1) une ordonnance autorisant le projet pilote de café-terrasses hivernaux dans le même périmètre du 15 novembre 2024 au 15 mars 2025.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-10-01 14:54

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1246220004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division de la mobilité et de la planification
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter des ordonnances fixant l'interdiction de circulation en tout temps, à l'exception des véhicules autorisés, sur la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Paul, entre les rues du marché Bonsecours et Saint-Vincent, et autorisant le projet pilote de café-terrasses hivernaux dans le même périmètre du 15 novembre 2024 au 15 mars 2025

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La ville de Montréal souhaite mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation pour une meilleure cohabitation des usagers de l'espace public dans le Vieux-Montréal, notamment aux abords de la place Jacques-Cartier.  
 Dans le but de favoriser l'animation des espaces piétonnisés, la Ville de Montréal adapte son règlement sur les café-terrasses pour y intégrer des dispositifs pour la période hivernale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

Afin de contribuer à l'apaisement du secteur, il est recommandé entre autres de prohiber la circulation véhiculaire, à l'exception des véhicules autorisés, de la place Jacques-Cartier et de la rue Saint-Paul entre la rue du marché Bonsecours et la rue Saint-Vincent.  
 En vertu de l'article 3, paragraphes 1 et 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de Ville-Marie (C-4.1), il est possible de déterminer les restrictions de circulation véhiculaire dans l'arrondissement.  
 «Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance:  
 "... 1° établir des voies réservées aux catégories de véhicules routiers qu'il détermine, des voies cyclables, des voies piétonnières, des voies à sens unique;

Il est recommandé de procéder à l'interdiction de circulation en tout temps, à l'exception des véhicules autorisés (véhicules d'urgence et d'entretien) dans le but d'éliminer le transit véhiculaire sur la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Paul entre la rue du marché Bonsecours et la rue Saint-Vincent.

Afin de contribuer à l'animation du projet pilote de piétonnisation hivernale, il est aussi recommandé d'organiser un projet pilote pour l'opération des café-terrasses sur la place Jacques-Cartier, entre les rues Notre-Dame et de la Commune, et sur la rue Saint-Paul, entre les rues du marché Bonsecours et Saint-Vincent.

En vertu de l'article 40.10 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O 0.1), le projet pilote est autorisé pour la période du 15 novembre 2024 au 15 mars 2025.

## **JUSTIFICATION**

Le déploiement de mesures d'apaisement de la circulation véhiculaire dans le Vieux-Montréal répond aux objectifs du Plan Climat et à la vision Zéro pour assurer des déplacements actifs sécuritaires.

Le présent projet vise à concilier les besoins des résidents et répondre aux utilisateurs du Vieux-Montréal, dont les touristes (plus de 7 millions par année) qui le visitent tout au long de l'année, notamment en période estivale et de plus en plus en période hivernale.

Le présent projet vise également à mener un projet-pilote pour l'opération des café-terrasses sur la place Jacques-Cartier et sur la rue Saint-Paul, entre les rues du marché Bonsecours et Saint-Vincent en période hivernale.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Coûts à défrayer pour la modification des panneaux de signalisation requis selon les taux demandés par la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation de l'Arrondissement (Rosemont-La Petite-Patrie).

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Changement dans les habitudes de circulation des utilisateurs du réseau routier empruntant la rue Saint-Paul.  
Sécurisation accrue des circulations piétonnes aux abords de la place Jacques-Cartier, en lien avec la place Vauquelin et la future place des Montréalaises au nord et la zone piétonne du Vieux-Port au sud.  
Animation renforcée en période hivernale pour répondre à la fréquentation touristique du Vieux-Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Opérations de communications en lien avec la fermeture de la place et de la rue Saint-Paul.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de l'ordonnance : CA 8 octobre 2024  
Conception et transmission des ordres de travail demandant l'installation des panneaux;  
Installation des panneaux par la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.  
Implantation visée : automne 2024.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie POTVIN  
Conseillère en planification

**Tél :** 514 968-4245  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-26

Stéphanie TURCOTTE  
directeur(-trice) aménagement urbain  
serv.entr. ville-marie

**Tél :** 514-868-5164  
**Télécop. :** -

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie TURCOTTE  
directeur(-trice) aménagement urbain serv.entr.  
ville-marie

**Tél :** 514-868-5164  
**Approuvé le :** 2024-10-01

Dossier # : 1246220004

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division de la mobilité et de la planification

**Objet :** Édicter des ordonnances fixant l'interdiction de circulation en tout temps, à l'exception des véhicules autorisés, sur la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Paul, entre les rues du marché Bonsecours et Saint-Vincent, et autorisant le projet pilote de café-terrasses hivernaux dans le même périmètre du 15 novembre 2024 au 15 mars 2025



C-4.1, o. XXX FermeturePlaceJ-Cartier&RueStPaul.docx



Ordonnance\_cafés-terrasses\_PJC\_2024-2025.docx

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie POTVIN  
Conseillère en planification

**Tél :** 514 968-4245  
**Télécop. :**

---

**C-4.1, o. XXX Ordonnance prohibant la circulation véhiculaire, à l'exception des véhicules autorisés, de la place Jacques-Cartier et de la rue Saint-Paul entre la rue du marché Bonsecours et la rue Saint-Vincent**

---

**Vu** les paragraphes 1 et 3 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du 8 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

- L'interdiction de la circulation véhiculaire, à l'exception des véhicules autorisés, de la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Paul entre la rue du marché Bonsecours et la rue Saint-Vincent.

---

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier **XX**) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le \_\_\_\_\_ 2024, date de son entrée en vigueur.*

Publication 90 jours après l'adoption par le conseil d'arrondissement



---

<b>O-0.1, o. X</b>	Ordonnance autorisant le projet pilote de cafés-terrasses hivernaux sur la place Jacques-Cartier, entre les rues Notre-Dame et de la Commune, et sur la rue Saint-Paul, entre les rues du Marché-Bonsecours et Saint-Vincent du 15 novembre 2024 au 15 mars 2025 en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O 0.1)
--------------------	--

---

**Vu** l'article 40.10 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1);

À sa séance du 8 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

1. L'autorisation du projet pilote de cafés-terrasses hivernales sur le domaine public sur la place Jacques-Cartier entre les rues Notre-Dame et de la Commune, et sur la rue Saint-Paul, les rues du marché Bonsecours et Saint-Vincent du 15 novembre 2024 au 15 mars 2025 selon les exigences mentionnées à l'Annexe 1.

**ANNEXE 1 - Exigences liées à l'opération des cafés-terrasses dans le cadre du projet pilote de piétonnisation hivernale sur la place Jacques-Cartier, entre les rues Notre-Dame et de la Commune, et sur la rue Saint-Paul, entre les rues du Marché-Bonsecours et Saint-Vincent.**

---

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier **XX**) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le \_\_\_\_\_ 2024, date de son entrée en vigueur.*

**ANNEXE 1 - Exigences liées à l'opération des cafés-terrasses dans le cadre du projet pilote de piétonnisation hivernale sur la place Jacques-Cartier, entre les rues Notre-Dame et de la Commune, et sur la rue Saint-Paul, entre les rues du marché Bonsecours et Saint-Vincent.**

Seuls les exploitants ayant obtenus un permis d'occupation périodique pour la saison estivale 2024 peuvent participer au projet pilote hivernal.

Aucuns frais ne seront chargés aux titulaires désirant exploiter un café-terrasse dans le cadre de ce projet pilote.

L'aménagement du café-terrasse doit être préalablement approuvé par l'Arrondissement de Ville-Marie avant son implantation et doit répondre aux exigences suivantes :

- Le café-terrasse doit être au niveau du sol, sans plateforme et accessible universellement.
- Le café-terrasse hivernal ne doit respecter le même empiètement sur le domaine public qu'en période estivale.
- Le mobilier doit être retiré du domaine public à 23h.
- Le mobilier doit être entreposé la nuit à l'intérieur du commerce.
- Le café-terrasse doit être délimité par un garde-corps.
- Seul le chauffage à l'électricité est autorisé;
- Un dégagement vertical des fils électriques de 2,4 m est exigé.
- En cas de chute de neige, le commerçant doit retirer son aménagement jusqu'au déneigement complet des tronçons piétonnés.
- L'entrée du café-terrasse doit être prévue du côté de la chaussée.
- Un avenant d'assurance-responsabilité doit être maintenu en vigueur pendant toute la durée de l'occupation.
- Le commerçant doit fournir une lettre d'engagement visant le respect de la présente ordonnance.
- Le commerçant doit fournir une lettre d'autorisation du propriétaire de l'immeuble où est situé l'occupation proposée, si le titulaire n'est pas propriétaire de l'immeuble.
- Le commerçant doit fournir une lettre d'autorisation du propriétaire voisin pour autoriser un empiètement en front d'un ou des bâtiments adjacents à l'établissement.

L'arrondissement de Ville-Marie se réserve le droit de refuser tout aménagement qui ne respecterait pas les objectifs visés par le projet pilote. Des précisions supplémentaires pourront être exigées aux titulaires pour approfondir l'analyse des projets soumis. Le titulaire du permis est responsable de se conformer au Règlement de la Régie des alcools, des courses et jeux (RACJ).



**Dossier # : 1246556002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances afin de prolonger la piétonnisation de certains tronçons du Quartier des spectacles, et ce, jusqu'au 15 mai 2025

De prohiber la circulation véhiculaire, avec exception, des rues suivantes, et ce, jusqu'au 15 mai 2025:

- Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent;
- Balmoral, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine ;
- Jeanne-Mance, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine.

D'édicter à cette fin, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C- 4.1, o. XXX, permettant la fermeture de rue.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 1.3, et 11.1), l'ordonnance P-1, o. xxx permettant l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes et les planches à roulettes.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. xxx permettant le bruit d'appareils sonores extérieurs diffusant une ambiance sonore selon des normes et des horaires prédéfinis.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 08:45

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1246556002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances afin de prolonger la piétonnisation de certains tronçons du Quartier des spectacles, et ce, jusqu'au 15 mai 2025

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'édiction des ordonnances des rues piétonnes pour la saison estivale 2024 a été adoptée à la séance du 12 mars 2024 (1246220001). De légères modifications dans le calendrier de certains promoteurs nous avaient amenés à modifier le calendrier de mise en œuvre de la piétonnisation (1246220002).

À la demande du Partenariat du Quartier des spectacles, nous souhaitons prolonger la piétonnisation des rues suivantes du Quartier des spectacles pour la période hivernale:

- Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent ;
- Balmoral, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine ;
- Jeanne-Mance, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 240099 - Édicter les ordonnances dans le cadre de la piétonnisation 2024 de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prohiber la circulation véhiculaire, avec exception, sur plusieurs tronçons de rues et autoriser l'occupation du domaine public afin de permettre l'exploitation de cafés-terrasses (1246220001)

- CA24 240270- Modifier les ordonnances dans le cadre de la piétonnisation 2024 de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prohiber la circulation véhiculaire, avec exception, sur plusieurs tronçons de rues et autoriser l'occupation du domaine public afin de permettre l'exploitation de cafés-terrasses (1246220002)

**DESCRIPTION**

Depuis 2016, l'Arrondissement de Ville-Marie ferme certaines rues de son territoire à la circulation véhiculaire afin de créer des espaces agréables et sécuritaires pour les piétons tout en stimulant l'activité commerciale de ces tronçons.

Ces piétonnisations s'inscrivent dans une démarche de développement économique et de revitalisation du centre-ville et visent à favoriser l'augmentation de l'achalandage dans les rues commerciales du territoire.

La prolongation de la piétonnisation dans le Quartier des spectacles en période hivernale vise les mêmes objectifs.

## **JUSTIFICATION**

Pour les dérogations, voici les règlements concernés :

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 1.3, 3 et 11.1), l'ordonnance P-1, o. xxx permettant l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées et de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les café-terrasses installés le long de ce tronçon;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1 o.xxx permettant de prohiber, avec exception, la circulation de véhicules routiers;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. xxx permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon des normes et des horaires prédéfinis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Plus précisément, il répond aux priorités visant à offrir à l'ensemble des Montréalaise et Montréalais des milieux de vie sécuritaire et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ainsi qu'à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces piétonnisations contribueront certainement à mettre ces secteurs en valeur, à favoriser la vitalité commerciale et à stimuler l'attrait touristique de Montréal

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conditionnel à la réalisation des derniers éléments nécessaires à la mise en place des piétonnisations et à leur bon fonctionnement.

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation par l'arrondissement de la prolongation de la piétonnisation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Tommy DELAROSBIL  
Conseiller en planification

**Tél :** 514-212-3692

**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-26

Annie LAMBERT  
Chef de division mobilité et de la planification

**Tél :** 514 872-1577

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphanie TURCOTTE  
directeur(-trice) aménagement urbain  
serv.ent. ville-marie

**Tél :** 514-868-5164

**Approuvé le :** 2024-09-26

Dossier # : 1246556002

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division des permis et des inspections

**Objet :**

Édicter les ordonnances afin de prolonger la piétonnisation de certains tronçons du Quartier des spectacles, et ce, jusqu'au 15 mai 2025



P-1, o. XXX Piétonnisation 2024\_QDS\_CA8octobre2024.docx



C-4.1, oXXX Piétonnisation\_QDS\_CA8octobre2024.docx]



B-3, o. XXX Piétonnisation\_QDS\_CA8octobre2024.docx

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Tommy DELAROSBIL  
Conseiller en planification

**Tél :** 514-212-3692

**Télécop. :**

---

**P-1, o. XXX      Ordonnance relative à la prolongation de la piétonnisation de certains tronçons du Quartier des Spectacles**

---

**Vu** les articles 1, 1.3 et 11.1 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1);

À sa séance du 8 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

1. À l'occasion de la prolongation de la piétonnisation de certains tronçons du Quartier des Spectacles, les interdictions visées à l'article 1.3 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) s'appliquent jusqu'au 15 mai 2025 sur les rues suivantes :
  - a) Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent ;
  - b) Balmoral, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine ;
  - c) Jeanne-Mance, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine.
  
2. Malgré l'article 1 de la présente ordonnance, les agents de la paix, les cadets policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les employés des services d'urgences, les agents d'entretien du Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS), et les employés de la Ville de Montréal sont autorisés à circuler à bicyclette dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions relatives à cette piétonnisation.

-----

---

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1246556002) a été publié dans Le Devoir, le xxx octobre 2024 date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal.*



---

**C-4.1, o. XXX Ordonnance prohibant la circulation véhiculaire avec exception dans le cadre de la prolongation de la piétonnisation de certains tronçons du Quartier des Spectacles**

---

**Vu** le paragraphe 8 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du 8 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

1. La circulation véhiculaire est prohibée et prolongée jusqu'au 15 mai 2025 dans les rues suivantes :

- a) Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent ;
- b) Balmoral, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine ;
- c) Jeanne-Mance, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine.

2. Malgré l'article 1, la circulation des véhicules de livraison est autorisée sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent entre 7h et 10h les jours de semaine.

-----

---

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1246556002) a été publié dans Le Devoir, le xxx octobre 2024 date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal.*

---

**B-3, o. XXX Ordonnance relative à la prolongation de la piétonnisation de certains tronçons du Quartier des Spectacles**

---

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 8 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores extérieurs diffusant une ambiance sonore est exceptionnellement permis jusqu'au 15 mai 2025 sur les rues suivantes :
  - a) Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent ;
  - b) Balmoral, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine ;
  - c) Jeanne-Mance, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.

2. Aux fins de la présente ordonnance, est considérée comme une ambiance sonore, la musique diffusée à partir d'un appareil sonore installé sur la rue et contrôlée par le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS), en conformité avec le niveau de pression acoustique prévu aux articles 4 et 5.

3. La diffusion d'ambiance sonore sur la piétonnisation identifiée à l'article 1 de la présente ordonnance est autorisée selon l'horaire suivant :
  - a) De midi à 21 h les jours de semaine; et,
  - b) De 10 h à 23 h les jours de fins de semaine et les jours fériés.

4. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé dans le cadre de cette piétonnisation est de 75 dBA et 90 dBC, (LAeq 15 minutes), mesuré à 5 mètres de la source sonore.

5. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (LAeq 15 minutes) est interdit.

-----

---

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1246556002) a été publié dans Le Devoir, le xxx octobre 2024 date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal.*







**Dossier # : 1246556003**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division de la mobilité et de la planification

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance visant l'obligation de la manœuvre de virage à droite en tout temps depuis l'approche sud de à l'intersection des rues Cartier et Sherbrooke

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance visant à obliger la manœuvre de virage à droite en tout temps depuis l'approche sud à l'intersection des rues Cartier et Sherbrooke.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 10:35

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1246556003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division de la mobilité et de la planification
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance visant l'obligation de la manœuvre de virage à droite en tout temps depuis l'approche sud de à l'intersection des rues Cartier et Sherbrooke

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réfection du tunnel Louis-Hyppolite-Lafontaine, d'une durée d'au moins 3 ans, prévoient la fermeture de 2 voies de circulation sur 3 en direction de la rive sud. Des demandes citoyennes pour sécuriser l'intersection des rues Sherbrooke et Cartier ont été faites à l'Ombudsman.

Ces citoyens évoquent notamment des manœuvres et des comportements illégaux et dangereux à l'intersection, comme les virages à gauche depuis l'approche ouest (manœuvre interdite) et le mouvement tout droit depuis le sud qui fait déjà l'objet d'une interdiction aux heures de pointe a.m. et p.m.. Les véhicules effectuant ces manœuvres se retrouvent en conflit avec les véhicules circulant en direction ouest augmentant ainsi le risque de collisions latérales.

La modification proposée s'intègre à une série de mesures d'apaisement de la circulation déjà mises en œuvre par l'Arrondissement et en cohérence avec le Plan local de déplacements 2020-2030. L'objectif de ces modifications est de réacheminer la circulation de transit vers le réseau artériel afin de favoriser la sécurité des plus vulnérables et contribuer à offrir un milieu de vie sécuritaire aux résidents.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA23 240038 : Édicter une ordonnance, en vertu des paragraphes 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), à l'égard de l'arrondissement de Ville-Marie, décrétant la mise à sens unique vers le nord de la rue Parthenais, entre les rues De Rouen et Sherbrooke, la mise à sens unique vers le nord de la rue Fullum, entre les rues Ontario et Sherbrooke et la mise à sens unique vers l'est de la rue De Rouen entre les rues Fullum et D'Iberville (1233172001)
- CA24 240268 : Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) une ordonnance visant la mise à sens unique vers le nord de la rue Wurtele entre les rues Hochelaga et Sherbrooke Est (1243172002)
- CA21 240359 : Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance interdisant la manoeuvre de virage à gauche en tout temps à l'intersection des rues

## Sherbrooke et des Érables, à l'approche Ouest(1226768005)

### DESCRIPTION

Afin de sécuriser les mouvements à l'intersection des rues Sherbrooke et Cartier la réglementation en vigueur doit être ajustée afin d'obliger la manœuvre de virage à droite en tout temps depuis l'approche sud de l'intersection des rues Cartier et Sherbrooke.

### JUSTIFICATION

En vertu de l'article 3, paragraphe 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de Ville-Marie (C-4.1), il est possible de déterminer les directions des voies et les manœuvres obligatoires ou interdites.

« Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance:

3) déterminer les directions des voies et les manœuvres obligatoires ou interdites... »

Ainsi il est recommandé de:

- Retirer la signalisation de prescription d'obligation de virage à droite entre 6h30 à 9h30 et entre 15h30 à 18h30 du lundi au vendredi;
- D'installer la signalisation de prescription d'obligation de virage à droite en tout temps.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront imputés au budget octroyé au Plan local de déplacement  
(2438.0010000.306300.03819.66590.000000.0000.000000.028062.00000.00000)

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Plus précisément, ce projet suit l'orientation :

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Modification des itinéraires et augmentation du temps de déplacement pour certains résidents ;
- Augmentation de la circulation à prévoir sur l'avenue De Lorimier et sur la rue Rachel et les rues avoisinantes donnant accès au Pont Jacques-Cartier ;
- Enjeux liés à l'entretien des délinéateurs linéaires (bollards ronds) comme obstacle physique et pour délimiter les deux directions, dues au grand débit de circulation et au déneigement en période hivernale.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption de l'ordonnance: CA 8 octobre 2024
- Opération de communication: mi-octobre 2024

- Installation de la signalisation d'avis de changement: mi-octobre 2024
- Installation de la nouvelle signalisation et mise en œuvre : Fin novembre 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Tommy DELAROSBIL  
Conseiller en planification

**Tél :** 514-212-3692  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-26

Annie LAMBERT  
Chef de division mobilité et de la planification

**Tél :** 514 872-1577  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Stéphanie TURCOTTE  
directeur(-trice) aménagement urbain  
serv.entr. ville-marie

**Tél :** 514-868-5164  
**Approuvé le :** 2024-09-26

Dossier # : 1246556003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division de la mobilité et de la planification
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance visant l'obligation de la manœuvre de virage à droite en tout temps depuis l'approche sud de à l'intersection des rues Cartier et Sherbrooke



Plan\_Sherbrooke-Cartier\_sol1-a\_signéYRS.pdf



1246556003\_Ordonnance\_Virage à gauche Sherbrooke\_Cartier.docx

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Tommy DELAROSBIL  
Conseiller en planification

**Tél :** 514-212-3692

**Télécop. :**

---

**C-4.1,o. XXX      Ordonnance en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM chapitre C-4.1) afin d'obliger la manœuvre de virage à droite à tout temps depuis l'approche sud de l'intersection des rues Sherbrooke et Cartier**

---

**Vu** le paragraphe 3 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard de l'arrondissement Ville-Marie;

À sa séance du **xx** octobre 2024, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie décrète:

1. L'obligation du mouvement de virage à droite en tout temps depuis l'approche sud de l'intersection des rues Sherbooke et Cartier.

---

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1246556003) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans le Devoir le XXXXXXXX, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.*

Publication 90 jours après l'adoption par le conseil d'arrondissement

# Solution 1-a



**Signalisation écrite**

- AB-YZ Panneau existant
- AB-YZ Panneau proposé
- N Nouvelle signalisation
- C Signalisation à conserver
- R Signalisation à remplacer
- D Signalisation à déplacer
- E X Signalisation à enlever



**Légende**

**Marques sur la chaussée**

- Ligne axiale (jaune)
- Ligne de délimitation de voie (blanche)
- Ligne de continuité (blanche ou jaune) ou axiale pour vélos
- Ligne de délimitation de voie réservée (blanche)
- Ligne de rive (blanche ou jaune)
- Ligne de guidage (blanche ou jaune)
- Ligne de corridor pour les piétons (blanche)
- Bandes de passage pour piétons (blanche ou jaune)
- Ligne d'arrêt (blanche)
- Biseau de voie réservée 30° (blanche)
- Ligne de rive REV (bleue)
- Ligne de passage pour vélos aux carrefours contrôlés
- Blocs de passage pour vélos
- Macé pour voie réservée (blanc)
- Passage piétons ou écoliers (blanc)
- Macé + vélo + flèche (blanc)
- Chevron (blanc)
- Sas vélo (vert)
- Rectangle 1,5 m x 3,5 m (vert) avec vélo+chevron (blanc)
- Seuil REV (bleu)
- Flèches de sélection de voie (blanche)

J Marque de couleur jaune  
 E À effacer    T Tronçon à effacer  
 Marque existant    Marque proposée

**Références**

N° de plan	Description

**Émissions**

N°	Date	Description	Par
0A	2024-09-20	Étude de solutions - Émis pour coordination	Y, R, S

Service de l'urbanisme et de la mobilité  
 Direction des projets d'aménagement urbain  
 Division de l'aménagement des rues

801, rue Brennan, 6e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

**Équipe technique:**  
 Yvelina Rosaline Saizonu, ing.  
 Jimmy Guillemette, tech.

**Chef(fe) de section:**  
 Marc Breton, urb.  
**Approuvé par:**  
 Yvelina Rosaline Saizonu, ing.

**Sceau(s):**

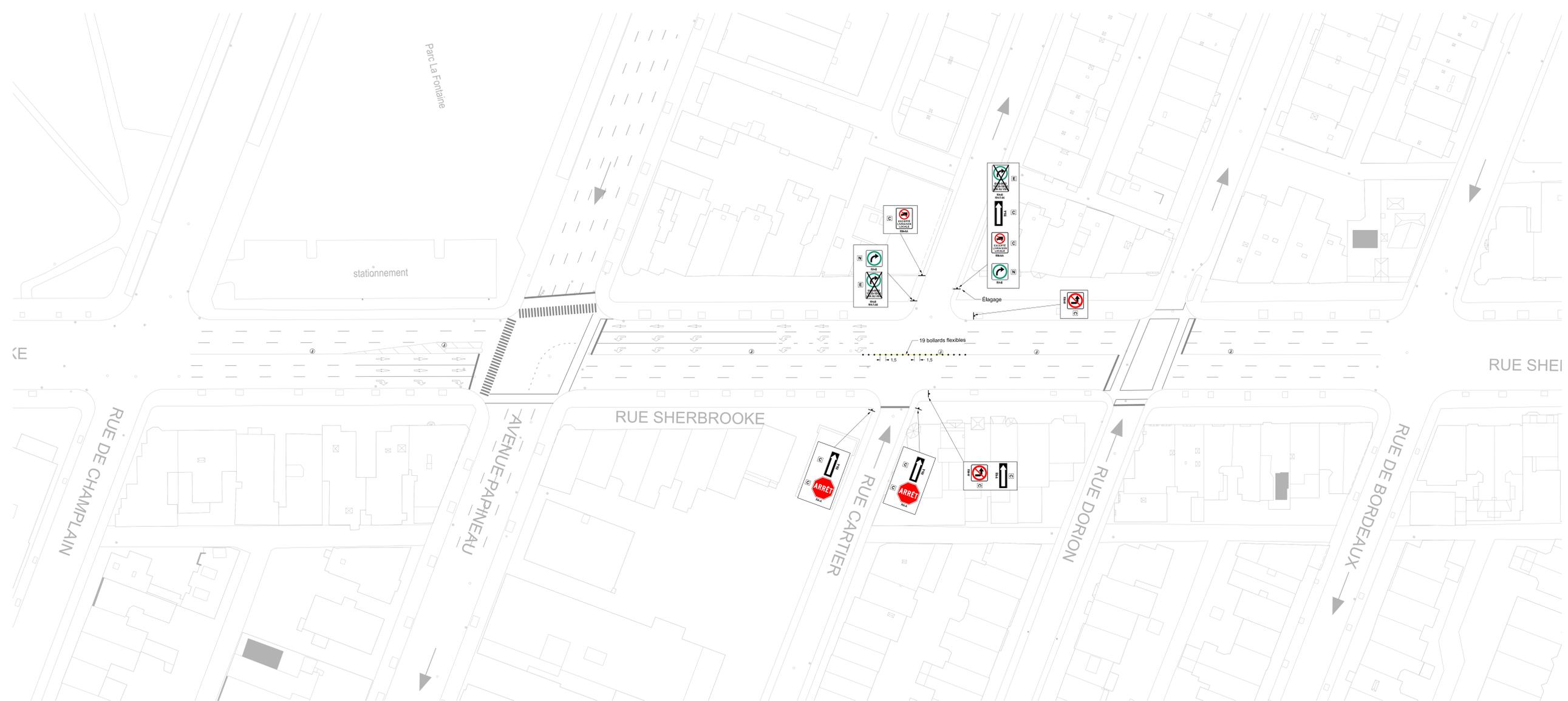
**Projet:**  
 Rue Sherbrooke  
 de Champlain à de Bordeaux  
 Arrondissement(s) ou ville(s) liée(s):  
 Arr. Plateau-Mont-Royal et arr. de Ville-Marie

**Nature du plan:**  
 Solution 1-a  
 Sécurisation de l'intersection

(S) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Format: A0 Echelle: 1:400  
 ISO A0 v: aucune

N° de projet	Feuille	Type plan	Émission
n/d	301-a	SE	0A



**Notes**

- Ce document ne doit pas être utilisé à des fins de soumission ni de construction.



**Dossier # : 1246556004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division de la mobilité et de la planification
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons à l'approche nord de l'intersection de l'avenue Argyle et de la rue Lucien-L'Allier en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. , chapitre C-4.1)

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement contribue à l'amélioration de la sécurité pour l'ensemble des usagers ;

ATTENDU l'article 3 paragraphe 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement C-4.1 de l'Arrondissement Ville-Marie,

D'édicter une ordonnance afin de procéder à l'aménagement d'une traverse pour piétons à l'approche nord de l'intersection Argyle et Lucien-L 'Allier.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 08:45

**Signataire :** Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
directeur(-trice) d'arrondissement delegue(e) ville-marie  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1246556004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division de la mobilité et de la planification
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons à l'approche nord de l'intersection de l'avenue Argyle et de la rue Lucien-L'Allier en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement Ville-Marie s'est donné comme priorité d'assurer la sécurité des déplacements urbains, ce qui se traduit par une sécurisation du réseau routier et une protection des usagers les plus vulnérables  
 Un mandat d'étude a été octroyé afin de prioriser les interventions potentielles susceptibles d'offrir le maximum de gain en matière de sécurité de déplacements et de qualité de vie dans l'arrondissement de Ville-Marie, notamment à l'intersection des rues Lucien-L'Allier et Argyle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O

**DESCRIPTION**

La présence de nombreux piétons qui traversent la rue Lucien-L 'Allier pour se rendre à l'édicule du métro du même nom justifie qu'un passage piéton soit officialisé et signalé pour obliger les usagers motorisés à céder le passage aux piétons.

Les actions suivantes sont à prévoir :

**Marquage :**

- Marquage au sol des bandes de couleur jaune d'une largeur de 2.5 mètres (passage pour piétons) ;

**Signalisation :**

- Installer des panneaux « Passage piéton / Cédez » (PB-B-2-C et PB-B-1-C) à la hauteur de la traverse des deux côtés de la chaussée ;
- Installer des panneaux « Passage piéton » (PA-B et PA-F) à 25 mètres en l'approche nord de la traverse, des deux côtés de la rue Lucien-L'Allier;

**JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 3, paragraphe 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de Ville-Marie (C-4.1), il est possible de déterminer les directions des voies et les manœuvres obligatoires ou interdites. L'aménagement d'une traverse piétonne non protégée doit répondre aux quatre conditions fixées par le ministère de transports (section 2.28.1 du tome V -Signalisation des normes sur les ouvrages routiers du MTQ). Ces conditions concernent la proximité d'une intersection avec mode de gestion de la circulation, la distance de visibilité du passage demandé, les débits de piétons traversant la rue par rapport au débit de véhicules ainsi que la vitesse.

À la suite de l'analyse, il est recommandé d'aménager un passage pour piétons à l'approche de l'intersection Argyle et Lucien-L 'Allier.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux de signalisation et marquage seront exécutés par la Division de l'entretien et l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie et les coûts seront assumés via les charges inter-unités.

#### **MONTRÉAL 2030**

s.o

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise en place d'une traverse pour piétons contribuera à la sécurité des piétons qui traversent à cet endroit et s'inscrit dans le programme Vision Zéro de la Ville de Montréal.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ordre de travail à transmettre à la Division de l'entretien et l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

#### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Tommy DELAROSBIL  
Conseiller en planification

**Tél :** 514-212-3692

**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-26

Annie LAMBERT  
Chef de division mobilité et de la planification

**Tél :** 514 872-1577

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphanie TURCOTTE  
directeur(-trice) aménagement urbain  
serv.entr. ville-marie

**Tél :** 514-868-5164

**Approuvé le :** 2024-09-26

Dossier # : 1246556004

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division de la mobilité et de la planification

**Objet :**

Édicter une ordonnance établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons à l'approche nord de l'intersection de l'avenue Argyle et de la rue Lucien-L'Allier en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1)



P-183-06\_MA-SI-00\_Signé\_RB.pdf



C-4.1, oXXX PASSAGE\_PIÉTON\_LUCIEN\_L'ALLIER\_ARGYLE\_CA8octobre2024.docx

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Tommy DELAROSBIL  
Conseiller en planification

**Tél :** 514-212-3692  
**Télécop. :**

---

**C-4.1, o. XXX Ordonnance afin de procéder à l'aménagement d'une traverse pour piétons à l'approche nord de l'intersection Argyle et Lucien-L 'Allier.**

---

**Vu** le paragraphe 3 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du 8 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

1. L'implantation du passage piéton à l'approche nord de l'intersection Argyle et Lucien-L 'Allier.

-----

---

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1246556004) a été publié dans Le Devoir, le xxx octobre 2024 date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal.*



- LÉGENDE :**
- PANNEAU DE SIGNALISATION PROPOSÉ
  - FLÈCHE DE DIRECTION DE VOIE
- NOTES :**
1. Le marquage doit être conforme aux normes ministérielles (ouvrages routiers du MTMD).
  2. Le marquage doit être à base d'eau ou à base d'alkyde.
  3. Prévoir l'effacement du marquage existant conflictuel avec le marquage proposé.
  4. Prévoir un ajustement de l'emplacement exact du marquage proposé et de la petite signalisation en chantier.
  5. Les panneaux de signalisation et leur installation doivent être conformes aux normes ministérielles (ouvrages routiers du MTMD).
  6. En aucun temps les panneaux ou les poteaux de signalisation doivent réduire la largeur du corridor de marche des piétons.
  7. Les panneaux de signalisation existant non-représenté sur ce plan doivent demeurer en place.

RUE LUCIEN L'ALLIER

AVENUE OVERDALE

AVENUE ARGYLE

gare Lucien-l'Allier

gare Lucien-l'Allier

gare Lucien-l'Allier

25m

TABLEAU DE TYPES DE MARQUES SUR LA CHAUSSÉE			
IDENT.	DÉTAIL	COULEUR	DESCRIPTION
1		JAUNE	BANDE DE PASSAGE POUR PIÉTONS

TABLEAU D'INSTALLATION ET DE DÉMANTÈLEMENT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION	
IDENT.	DESCRIPTION
A	NOUVEAU PANNEAU À INSTALLER SUR NOUVEAU SUPPORT

----	----	----
2024-06-11	00- POUR COMMENTAIRES	A.D.
aaaa-mm-jj	Révision	Par
Dessinateur A. Dubreuil, tech.		
Concepteur O. Surprenant, ing.		
Signature		
CLIENT		
PROJET		
ÉTUDE DE MOBILITÉ CONCEPTS DE SÉCURISATION D'INTERSECTION		
TITRE		
MARQUAGE ET PETITE SIGNALISATION À L'INTERSECTION DE LA RUE LUCIEN-L'ALLIER ET DE L'AVENUE ARGYLE		
DATE	REV.	
2024-06-11	00	
IDENTIFICATION DESSIN		
183-06-01	01	01



**Dossier # : 1248188009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Peel et Saint-Marc, et de la rue Guy, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre de la phase 2 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 16 novembre 2025 au 30 novembre 2030

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour la poursuite du Projet Sainte-Catherine Ouest - Phase 2, soit le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (entre les rues Peel et Saint-Marc), et de la rue Guy (entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest), à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 16 novembre 2025 au 30 novembre 2030.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 08:42

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1248188009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Peel et Saint-Marc, et de la rue Guy, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre de la phase 2 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 16 novembre 2025 au 30 novembre 2030

**CONTENU****CONTEXTE**

La Ville de Montréal poursuit un chantier majeur de réfection des infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest. Elle souhaite saisir l'opportunité qu'offrent ces travaux pour repenser cette artère montréalaise emblématique et réaliser des aménagements qui soutiendront son développement.

Afin d'assurer une meilleure coordination des travaux ainsi qu'une gestion efficace des impacts et de la mobilité au centre-ville, la Ville de Montréal a combiné les chantiers des rues Guy et Sainte-Catherine Ouest.

Ces travaux consisteront à remplacer les infrastructures souterraines désuètes et, par la suite, des aménagements de surface seront réalisés.

L'appel d'offres pour la réalisation des travaux sera lancé à l'automne 2024, et concerne la période de travaux du 16 novembre 2025 au 30 novembre 2030.

L'ordonnance actuellement en vigueur se terminera le 15 novembre 2025, et le processus d'appel d'offres à venir nécessite l'édiction d'une ordonnance supplémentaire pour la phase suivante des travaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 240099 - Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour le Lot 1A du Projet Sainte-Catherine Ouest - Phase 2, soit le réaménagement de la rue Sainte-Catherine (entre les rues Mansfield et Peel et incluant la rue Metcalfe entre le square Dorchester et la ruelle des Cours Mont-Royal) ainsi que pour les Lots C1 et C2 du Projet Peel soit le réaménagement

de la rue Peel (entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve) à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 1er septembre 2022 au 15 novembre 2025 (1226220002)

CA21 240258 - Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour l'aménagement du square Phillips ainsi que de la rue Union (entre les rues Sainte-Catherine et Cathcart) et de la rue Sainte-Catherine Ouest (entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa) dans le cadre de la phase 1 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 24 juin au 30 septembre 2021 (1216220004)

CA21 240075 - Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour l'aménagement du square Phillips ainsi que de la rue Union (entre les rues Sainte-Catherine et Cathcart) et de la rue Sainte-Catherine Ouest (entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa) dans le cadre de la phase 1 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 13 mars 2021 au 23 juin 2021 (1206220002)

CM20 0613 - Accorder un contrat de services professionnels en aménagement et ingénierie à la firme Lemay CO inc. pour la réalisation d'études de faisabilité, de conception et l'analyse technique pendant la réalisation de plans et devis pour les lots 1 et 2 de la phase 2 du projet Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Mansfield et Saint-Marc. Dépense totale de 4 983 682,44 \$, taxes incluses (contrat : 4 449 716,46 \$ + contingences : 444 971,65 \$ + déboursés : 88 994,33 \$) - Appel d'offres publiques no 20-18091 (2 soumissions dont une seule conforme) (1207736001)

CG20 0233 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7,2 millions \$ afin de financer les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc principale située sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest (120670003)

CE20 0356 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 98,2 millions \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain et de remplacement des infrastructures souterraines sur une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest (1206707002)

## **DESCRIPTION**

Afin de réduire la durée des travaux et aussi les nuisances, il est prévu que les travaux soient réalisés sur des horaires étendus, ce qui contrevient à l'article 1 du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102).

Ainsi, cette édicition d'ordonnance permet la poursuite des travaux du Projet Sainte-Catherine Ouest - Phase 2, soit le réaménagement de la rue Sainte-Catherine (entre les rues Peel et Saint-Marc) et la rue Guy (entre René-Lévesque Ouest et Sainte-Catherine Ouest) à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 16 novembre 2025 au 30 novembre 2030. Cet échéancier entre étroitement en lien avec la fin de l'ordonnance actuellement en vigueur jusqu'au 15 novembre 2025, ainsi que le processus d'appel d'offres qui débutera à l'automne 2024.

De manière plus spécifique, les travaux prévus du Projet Sainte-Catherine Ouest - Phase 2 concerne :

- La mise à niveau des réseaux techniques urbains;
- Le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout;
- Le réaménagement et verdissement du domaine public.

### **Paramètre réglementaire**

L'article 2 du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102) permet au conseil d'arrondissement d'autoriser par ordonnance des dérogations à l'application de l'article 1 du Règlement déterminant les heures où ces nuisances sont autorisées.

### **JUSTIFICATION**

Ces travaux de réfection prévus dans la Phase 2 du réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest et de la rue Guy sont d'une grande ampleur et d'une grande complexité nécessitant des plages horaires étendues à plusieurs moments critiques du contrat, notamment pour les travaux dans les intersections ou devant les portes des commerces. Afin de respecter les échéanciers et permettre un meilleur accès aux commerces, l'entrepreneur doit avoir la flexibilité de prévoir des périodes de travail tous les jours de la semaine, à tout moment de la nuit.

La possibilité d'effectuer des travaux sur un horaire étendu est prévue aux documents d'appel d'offres et permet :

De réaliser certaines interventions nécessitant l'interruption de l'accès à un commerce ou autre type d'établissement hors des heures d'ouverture (la nuit ou très tôt le matin) afin de minimiser les impacts (par exemple pour réaliser des excavations, faire le pavage de trottoir, construire des massifs électriques ou des puits d'accès électrique, faire des branchements de service, etc.);

De minimiser la durée globale des entraves et des impacts liés aux chantiers diminuant ainsi l'impact économique sur le secteur des travaux;

D'optimiser la saison de travaux afin de respecter les échéanciers contractuels;

De procéder aux travaux de raccordement d'aqueduc durant la nuit afin d'éviter d'interrompre l'alimentation en eau durant les heures de grande utilisation (restaurant, hôtels, magasins, habitations, etc.);

De minimiser les risques de devoir exécuter les travaux l'année suivante en raison des contraintes d'horaire advenant la rencontre d'imprévus ou de délais imprévisibles;

De permettre une plus grande sécurité des travailleurs qui peuvent effectuer des travaux moins bruyants (de pose de pavé, par exemple) en dehors des heures de grande chaleur.

Toutefois, l'utilisation de marteau de type Tarmac et les camions-aspirateur seront interdits entre 22 h et 6 h et entre 11 h 30 et 13 h 30. Il est également demandé aux entrepreneurs de réduire au maximum le bruit durant la nuit en organisant leurs activités en conséquence, notamment à proximité de bâtiments résidentiels et hôtels.

Plusieurs mesures de mitigation seront mises en place tout au long du chantier. Enfin, pour toute la durée des travaux, différents outils de communication seront disponibles: des avis en format papier, des courriels d'information, une ligne Info-travaux, un agent de liaison dédié au projet, un site Internet dédié au projet, des publicités, un habillage de chantier distinctif sur tous les dispositifs de sécurité, des panneaux de cheminement piétonnier, des séances d'information publiques, un comité de bon voisinage et enfin, un kiosque

d'information.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en répondant aux priorités suivantes :

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si l'ordonnance n'est pas donnée, les répercussions possibles sont les suivantes :

L'échéancier des travaux serait compromis. Le cas échéant, les budgets du projet devraient être revus à la hausse, car l'appel d'offres contient un échéancier précis qui inclut la possibilité de travailler 24h/7. L'ajout de jours supplémentaires aux échéanciers induirait des dépenses en frais généraux pour les entrepreneurs qui devraient être compensés par la Ville;

Certains commerces devraient demeurer fermés pendant les heures normales d'ouverture si l'exécution de travaux d'excavation ou de bétonnage ne peut pas être réalisée très tôt le matin ou durant la nuit;

L'accès aux commerces ainsi qu'aux propriétés adjacentes sera maintenu en tout temps, si les entrepreneurs peuvent travailler sur des horaires étendus.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée avec le Service des communications. Les entrepreneurs ont la responsabilité d'aviser la Ville lorsqu'ils seront dans l'obligation de réaliser des travaux de nuit ou lorsque des travaux bruyants seront effectués avant 7h ou après 19h. À noter que des précautions seront prises en termes de communications proactives et anticipées par les agents de liaison envers les riverains touchés par les travaux à chaque fois qu'il y en aura.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre G GAGNÉ  
Agent de recherche

**Tél :** 438 821-2794  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-26

Francis LUSSIER  
Chef de section | Gestion règlementaire et  
inspection des bâtiments

**Tél :** 514-235-3349  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphanie TURCOTTE  
directeur(-trice) aménagement urbain serv.entr.  
ville-marie

**Tél :** 514-868-5164  
**Approuvé le :** 2024-09-26

Dossier # : 1248188009

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division des permis et des inspections

**Objet :**

Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Peel et Saint-Marc, et de la rue Guy, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre de la phase 2 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 16 novembre 2025 au 30 novembre 2030



Plan1.pdfPlan2.pdfNote\_technique.pdfGrille d'analyse Montréal 2030.pdf



1248188009\_ordonnance.docx

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre G GAGNÉ  
Agent de recherche

**Tél :** 438 821-2794

**Télécop. :**

---

**CA-24-102, o. X** Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Peel et Saint-Marc, et la rue Guy, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre de la phase 2 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 16 novembre 2025 au 30 novembre 2030

---

**Vu** l'article 2 du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102);

À sa séance du 08 octobre 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Il est permis de faire ou laisser faire des travaux de construction sur le domaine public pour le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (entre les rues Peel et Saint-Marc), et de la rue Guy (entre René-Lévesque Ouest et Sainte-Catherine Ouest) dans le cadre de la phase 2 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 16 novembre 2025 au 30 novembre 2030.

-----

*Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1248188009) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le **XX** octobre 2024, date de son entrée en vigueur.*

## RUE SAINTE-CATHERINE OUEST PHASE 2 - LOTS 1B ET 2, DE PEEL À SAINT-MARC ET RUE GUY DE SAINTE-CATHERINE À RENÉ-LÉVESQUE

REMISE 90% D' AVANCEMENT  
2024-07-05

TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITES D'EAU PRINCIPALE ET SECONDAIRE, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE,  
DE FEUX ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

ÉMIS POUR 90%  
ARRONDISSEMENT: VILLE-MARIE



### PLAN DE LOCALISATION

**Orientation**

REPÈRE GÉODÉSIQUE:  
65KM034  
5 039 784,324 / 298 932,776  
ALTITUDE: 40,512 M (CGVD28)  
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SRS).

**Plan de localisation**

**Références**

Plan de la géomatique:	XXXX
Plan de géométrie:	XXXX
Plans et profils:	XXXX
Étude(s) technique(s):	Fiche(s) technique(s):
Eau	
Égout	

**Légende: éléments proposés**

**Émission**

No.	Date	Description	Préparé par:
C	2024-07-05	ÉMIS POUR 90%	M.D.
B	2024-03-28	ÉMIS POUR 50%	M.D.
A	2023-11-03	ÉMIS POUR 30%	M.D.

**Montréal**  
Service des infrastructures du réseau routier  
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines  
Division des grands projets  
801, rue Brennan, 10e étage, Montréal (Québec) H3C 0G4

**CONSULTANT:** **PARTENAIRE:**

**wsp** **exp.**

**CONCEPT, PRÉPARÉ PAR:** Patrick O'Connor, ing. **wsp** | 16.10.2023  
**CONCEPT, VÉRIFIÉ PAR:** Mathieu Dufault, ing. **exp.** | 16.10.2023  
**CONCEPT, MODIFIÉ PAR:**  
**DESSINÉ PAR:** Neda Satouh, tech. **exp.** | 16.10.2023  
**PRÉPARÉ PAR:** Patrick O'Connor, ing. **wsp** Original signé le: -

**Intervenants**

Sceau de l'ingénieur(e):

**Projet:** RUE SAINTE-CATHERINE OUEST  
PHASE 2 - LOTS 1B ET 2, DE PEEL À SAINT-MARC  
ET RUE GUY DE SAINTE-CATHERINE À RENÉ-LÉVESQUE  
Arrondissement(s): VILLE-MARIE

**Nature des travaux:**  
TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITES D'EAU PRINCIPALE ET SECONDAIRE, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE, DE FEUX ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

**Titre du plan:**  
PAGE TITRE ET PLAN DE LOCALISATION

**(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE**

**Échelle:**

AO:	No. de plan:	Feuille:	Émission:	Page:
503001	PL-GN-01	01/2	C	01

**Légende Éléments existants**

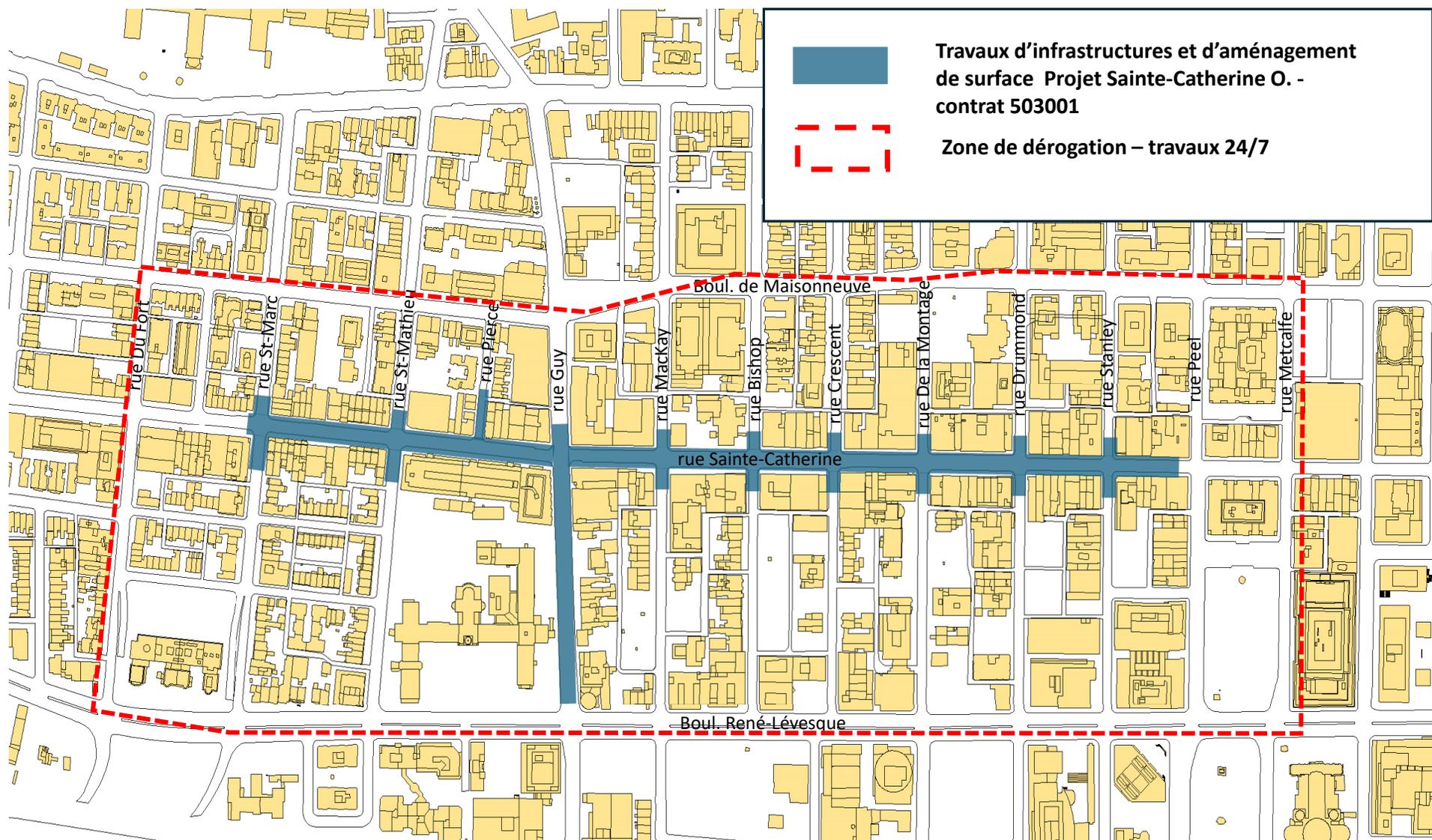
<b>Eau</b>	<b>Égout</b>	<b>Utilités publiques</b>	<b>Aménagement</b>
Conduite d'eau Boîte de vanne Bouche à clé de vanne Vanne de poteau d'incendie Vanne de gicler	Conduite d'égout unitaire ou sanitaire Conduite d'égout pluvial Regard d'égout Puisard de trottoir Puisard circulaire	Conduite Bell Conduite gaz (Énergie) Conduite Hydro-Québec Conduite CSEM Regard Bell	Arbre Entrée de porte Entrée pour véhicule Marche Escalier
Regard d'eau Bouche à clé de branchement Poteau d'incendie	Puisard rectangulaire	Cabine téléphonique Regard de la STM Grille voûte triple Regard électrique Voûte transformateur	Boitard Poteau Fossé Muret Haut et bas de talus
		Regard Hydro-Québec Vanne gaz (Énergie) Regard gazoduc Entrée de gaz	Lampadaire simple Feux de circulation simple Feux de circulation double Hauban Conduite abandonnée
			Limite cadastrale Limite de boisé Haie Clôture Sondage/Forage

**Abréviations**

EXIST. Conduite ou structure existante	FG. Fonte grise
PROP. Conduite ou structure proposée	FD. Fonte ductile
RE. Structure à remplacer	RACC. Raccord
NS. Nouvelle structure	RAD. Radier
EN. Structure à enlever	F. Feuillet
AB. Structure à abandonner	T. Tuyau
BA. Béton armé	H.P. Haute pression
BAC. Béton acier	B.P. Basse pression
BR. Brique	

**Notes Particulières**

- La localisation des conduits et massifs d'utilités publiques est donnée à titre indicatif seulement;
- Les conduites d'eau secondaires existantes sont en fonte grise, sauf indication contraire;
- De façon générale, les conduites d'eau existantes et/ou abandonnées ne sont pas montrées aux profils;
- Les distances et les dégagements minimaux à respecter entre les conduites, les branchements, les structures et les obstacles sont prévus au DTN-1A;
- Les informations relatives aux RTU sont à titre indicatif seulement. Veuillez vous référer aux plans de chacun des propriétaires pour les informations exactes.



**Travaux d'infrastructures et d'aménagement  
de surface Projet Sainte-Catherine O. -  
contrat 503001**



**Zone de dérogation – travaux 24/7**

## **Note technique - Dérogation au règlement sur le bruit**

**Secteurs visés : Rue Ste-Catherine entre les rues Peel et Saint-Marc et rues adjacentes**

**Rue Guy, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine**

Depuis le début du projet Sainte-Catherine Ouest, tous les différents chantiers ont profité d'une dérogation au règlement sur le bruit : les travaux peuvent se dérouler 24/7 en vertu d'une ordonnance votée par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

Pour l'actuel chantier, l'ordonnance a été votée pour l'entièreté du chantier ; elle prend fin au mois de novembre 2025.

Comme pour les lots précédents, la possibilité de travailler sur un horaire 24/7 est prévue aux documents de notre prochain appel d'offres. Il s'agit donc d'une clause contractuelle.

Notons que cette proposition d'horaire prévoit déjà l'interdiction d'utiliser les marteaux piqueurs de type « tramac » et les camions-aspirateur (hydro- excavation) entre 22h00 et 6h00 et entre 11h30 et 13h30. Il est également demandé aux entrepreneurs de réduire au maximum le bruit durant la nuit en organisant leurs activités en conséquence, notamment à proximité de bâtiments résidentiels et d'hôtel.

Cette dérogation sur l'horaire de travail habituel permet :

- De minimiser la durée globale des entraves et des impacts liés aux chantiers diminuant ainsi l'impact économique sur le secteur des travaux;
- D'optimiser la saison de travaux afin de compléter la totalité du lot de travail au courant de la même année et de respecter les échéanciers contractuels;
- De procéder aux travaux de raccordement d'aqueduc durant la nuit afin d'éviter d'interrompre l'alimentation en eau durant les heures de grande utilisation (restaurant, hôtels, magasins, habitations, etc.);

- De réaliser certaines interventions nécessitant l'interruption de l'accès à un commerce ou autre type d'établissement hors des heures d'ouverture – la nuit ou très tôt le matin – afin de minimiser les impacts (par exemple pour réaliser des excavations, faire le pavage de trottoir, construire des massifs électriques ou des puits d'accès électrique, faire des branchements de service, etc.);
- De procéder avec deux quarts de travail par journée de travail (par exemple de 5h00 à 13h00 et de 13h00 à 21h00) ou du moins de commencer la journée de travail plus tôt afin d'éviter les grandes chaleurs estivales;
- De minimiser les risques de devoir exécuter les travaux l'année suivante en raison des contraintes d'horaire advenant la rencontre d'imprévus ou de délais imprévisibles.

À titre informatif,

- Le chantier d'infrastructures du lot 1B-Phase 1 (Robert-Bourassa à Mansfield) a nécessité en 2020 plus de six (6) mois de travaux 24/7, sans quoi l'échéancier de travaux n'aurait pas pu être respecté par l'entrepreneur;
- le chantier d'aménagement du lot 1A-Phase 1 (Robert-Bourassa à De Bleury) a nécessité en 2020 deux (2) mois à raison de 19 h par jour (3 h à 22h); le reste du contrat l'entrepreneur débutait ses travaux à 5 h (ce qui est plus tôt que la réglementation en vigueur). Sans ces horaires étendus, l'entrepreneur n'aurait pas pu respecter son échéancier;
- le chantier d'infrastructures du lot 1A-Phase 1 (Robert-Bourassa à De Bleury) a nécessité en 2019 près de huit (8) mois de travaux 24/7, sans quoi l'échéancier de travaux n'aurait pas pu être respecté par l'entrepreneur. ;
- l'actuel chantier d'infrastructures et d'aménagement du lot 1A-Phase 2 (rue Sainte-Catherine, de Mansfield à Peel et rue Metcalfe, de Square Dorchester à Place Mount Royal) nécessite, depuis la mi-mars 2024, la présence d'au moins deux (2) quarts de travail (19h heures par jour). Par ailleurs, l'entrepreneur est appelé à travailler à plusieurs reprises en mode « continu 24/24 ».

Les points suivants sont à noter dans l'analyse du dossier :

- Les documents contractuels de tous les travaux associés au projet Sainte-Catherine Ouest (ceux terminés et ceux en cours) comprennent une clause permettant de travailler 24/7, et ce, conformément à ce qui avait été convenu avec le Directeur de la coordination des travaux majeurs de l'arrondissement de Ville-Marie (Guy Charbonneau).

- Comme il est déjà prévu aux documents contractuels que l'horaire de travail permis est 24/7, la Ville s'exposerait à des réclamations et des demandes de délais supplémentaires de la part des entrepreneurs advenant l'impossibilité de procéder ainsi.

En effet, une modification contractuelle en cours de route ayant pour effet d'empêcher de travailler sur des horaires étendus pour rattraper un retard dû à une condition particulière de chantier aurait des impacts directs sur l'échéancier contractuel et, par le fait même, sur le budget du projet. À cet égard, il faut mentionner que pour chaque jour additionnel accordé à l'entrepreneur, ce dernier est en droit de réclamer des frais généraux (en moyenne de 10 000 \$ / jour).

- Ne pas permettre les travaux la nuit ou sur des horaires étendus impliquerait de devoir interrompre l'accès à des commerces durant les heures d'ouverture, pour effectuer certains travaux. La Ville s'exposerait ainsi à des réclamations de la part des commerçants.
- La vocation de la rue Sainte-Catherine dans l'emprise du prochain lot de travail est à 100% commerciale (un peu plus de résidentiels vers l'Ouest, mais les rdc sont tous commerciaux). Les travaux de jour perturbent davantage l'activité commerciale que les travaux en dehors des heures de travail habituellement permises.
- Compte tenu du contexte commercial du centre-ville, il est impératif d'effectuer les fermetures d'eau durant la nuit pour effectuer les travaux de branchement d'aqueduc. Dans le même esprit, le remplacement d'égout doit également se réaliser la nuit.
- Les commerçants désirent que les travaux soient les plus courts possibles, et ce, afin d'amoindrir les impacts sur l'achalandage de leur clientèle.
- Enfin, changer les clauses contractuelles afin d'interdire la tenue de travaux 24/7, comporte également d'importants enjeux juridiques pour le lot 2D-Aménagement du square Phillips et de la rue Union (en cours depuis octobre dernier) et le lot 1B-Aménagement (qui sera octroyé en janvier 2021) :

En somme, le fait de ne pas renouveler l'ordonnance permettant de déroger au règlement sur le bruit afin de permettre des travaux 24/7 pour les années 2025 à 2030 inclus aurait des impacts monétaires et d'échéanciers non négligeables, aurait des répercussions sur les activités commerciales du centre-ville, ainsi que de probables répercussions juridiques si les documents d'appels d'offres sont différents des conditions réelles d'exécution des travaux.

Serge Thibault, PMP, Chargé de projet

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1248188009

Unité administrative responsable : *Alexandre Gagné, DAUM*

Projet : Édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances occasionnées par des travaux de construction (CA-24-102), une ordonnance autorisant les nuisances occasionnées par les travaux de construction sur le domaine public pour le réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Peel et Saint-Marc, et la rue Guy, entre le boulevard René-Lévesque Ouest et la rue Sainte-Catherine Ouest, dans le cadre de la phase 2 du Projet Sainte-Catherine Ouest, à raison de 24 h sur 24 h, tous les jours de la semaine, incluant les jours fériés, et ce, du 16 novembre 2025 au 30 novembre 2030

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.  19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  19. Améliorer la qualité de vie et l'expérience citoyenne dans un secteur névralgique du centre-ville de Montréal 20. Offrir un aménagement urbain moderne et convivial favorisant un achalandage accru des citoyens et touristes de la métropole			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1248449003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure relativement à la hauteur et la volumétrie d'un appentis au toit pour le bâtiment au 1824, rue Atateken, et ce conformément au Règlement sur les dérogations mineures

D'accorder une dérogation mineure notamment aux articles 5 et 6 du Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec (RCG 21-021) relativement à la volumétrie et la hauteur du bâtiment pour le bâtiment situé au 1824, rue Atateken, et ce, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 08:43

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1248449003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure relativement à la hauteur et la volumétrie d'un appentis au toit pour le bâtiment au 1824, rue Atateken, et ce conformément au Règlement sur les dérogations mineures

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'autoriser une dérogation à la hauteur et la volumétrie pour un appentis contenant des équipements mécaniques requis pour le fonctionnement de l'ascenseur et localisé sur la toiture du niveau 5 pour le bâtiment au 1824, rue Atateken.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

RCG 19-021 – 20 juin 2019 - Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec, ci-après « *Règlement RCG 19-021* » (GDD 1190607001).

**DESCRIPTION**

**Le site**

Le site visé par les travaux est localisé sur la rue Atateken entre les rues Ontario et Robin. Composé des lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec, il est bordé au sud par le parc Ernest-Ouimet.

L'édifice comporte 54 studios et cible une clientèle d'hommes vivant avec des difficultés de réinsertion sociale et professionnelle. Une salle communautaire et un bureau pour un intervenant sont aménagés au rez-de-chaussée.

Construit entre 2021 et 2023, le bâtiment s'implante de manière à concentrer l'ensemble des accès aux logements par la cour intérieure à laquelle on accède par une porte cochère donnant sur la rue Atateken. D'une hauteur de 4 étages avec une construction hors toit habitable, l'ensemble des façades du bâtiment sont recouvertes de brique d'argile à l'exception de ceux donnant sur la cour intérieure, qui sont parés d'un revêtement métallique.

**Le projet**

La demande vise à autoriser la modification du volume de l'ascenseur prévu aux plans annexés au règlement RCG 21-021 et approuvés par le permis 3001456593-21.

Localisé sur la limite de terrain nord, l'appentis aura une hauteur de 1,47 m par rapport au toit qu'il surmonte et il est recouvert du même parement que le bâtiment principal.

### **Le cadre réglementaire**

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement RCG 19-021, à savoir notamment:

- À la hauteur maximale du bâtiment indiqué à l'annexe A (article 5);
- À la volumétrie maximale du bâtiment indiqué à l'annexe A (article 6).

Les travaux doivent être approuvés conformément au titre VIII, puisqu'ils sont visés par les articles 100.2° et 102.2° du Règlement d'urbanisme (01-282) et par l'article 13 du Règlement RCG 19-021.

La proposition doit permettre d'atteindre les objectifs de l'article 99 et de répondre aux critères énoncés aux articles 103, 104, 105, 112, 127.8 et 713 du Règlement d'urbanisme (01-282) et de l'article 14 du Règlement RCG 19-021.

### **JUSTIFICATION**

Dans son ensemble, le projet satisfait adéquatement les critères d'évaluations applicables à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation vise une disposition (hauteur et volumétrie d'un bâtiment) pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure selon l'article 2 du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

La non-conformité faisant l'objet d'une demande de dérogation est mineure par rapport aux normes applicables, car elle vise le surhaussement d'un appentis d'ascenseur excédant la hauteur maximale de 1,47 m pour la superficie de l'ascenseur, ce qui est minime par rapport à la superficie totale du bâtiment.

La dérogation demandée n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins dans la mesure où l'impact sur l'ensoleillement est négligeable comparativement à la volumétrie approuvée par le Règlement RCG 19-021. Aucun impact sur la qualité de l'environnement ou sur le bien-être général ne sera engendré par la dérogation.

La disposition réglementaire encadrant de manière stricte la hauteur et la volumétrie du bâtiment, et par le fait même celle des appentis au toit, a pour effet de causer préjudice au requérant, car dans le cadre du présent projet, il rendait impossible l'installation d'un ascenseur tel que le projet approuvé le prévoyait. Les spécifications techniques des fabricants obligent de prévoir un espace au sommet de l'ascenseur pour les équipements mécaniques.

La demande permettra d'atteindre les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) puisque l'accessibilité universelle de la Ville, tant pour ses espaces publics que privés, est reprise dans plusieurs actions.

**Considérant que** la proposition satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables à une demande de dérogations mineures;

**Considérant que** l'ajout d'un appentis au toit permet l'intégration d'un ascenseur donnant accès à l'ensemble des étages du bâtiment et renforce l'accessibilité universelle du projet.

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité est d'avis que l'on devrait donner une suite **favorable** à l'égard de cette demande.

À sa séance du 12 septembre 2024, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public  
Conseil d'arrondissement - Adoption résolution

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-25

Jordan LAPOINTE  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 438-863-1580  
**Télécop. :**

Louis ROUTHIER  
chef de division - urbanisme

**Tél :** 438-351-3263  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphanie TURCOTTE  
directeur(-trice) aménagement urbain serv.entr.  
ville-marie

**Tél :** 514-868-5164  
**Approuvé le :** 2024-09-27

Dossier # : 1248449003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure relativement à la hauteur et la volumétrie d'un appentis au toit pour le bâtiment au 1824, rue Atateken, et ce conformément au Règlement sur les dérogations mineures

- Documents en support à la demande estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 22 août 2024.



Plans.pdf

- Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024 du comité consultatif d'urbanisme.



PV\_2024-09-12\_DM\_RP\_3003440251\_3003402319.pdf

- Grille d'analyse Montréal 2030.



Grille Montréal 2030.pdf

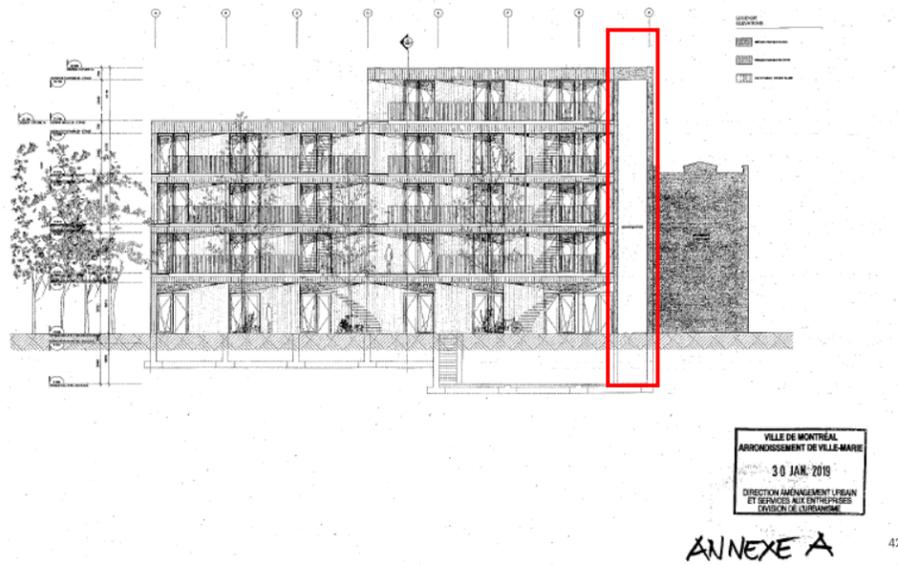
## RESPONSABLE DU DOSSIER

Jordan LAPOINTE  
Conseiller en aménagement

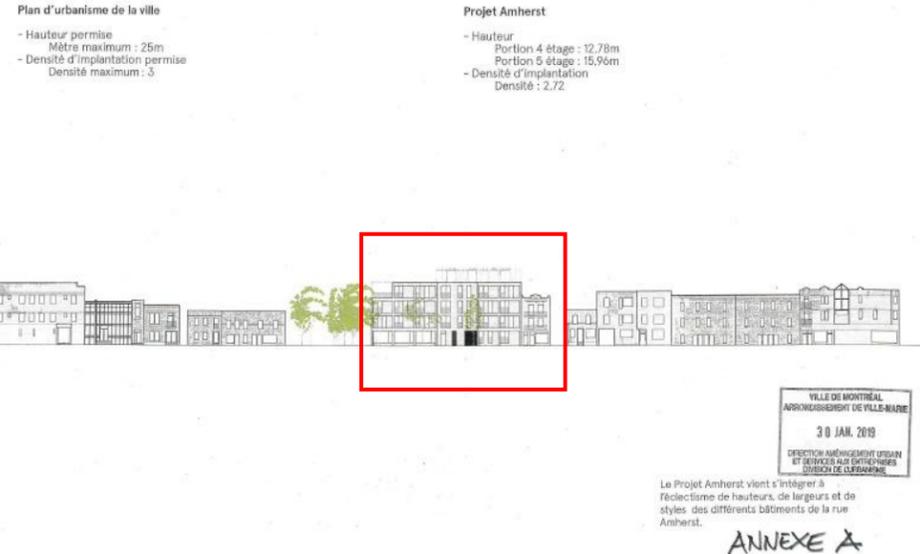
**Tél :** 438-863-1580

**Télécop. :**

4.10 Élévation cour commune



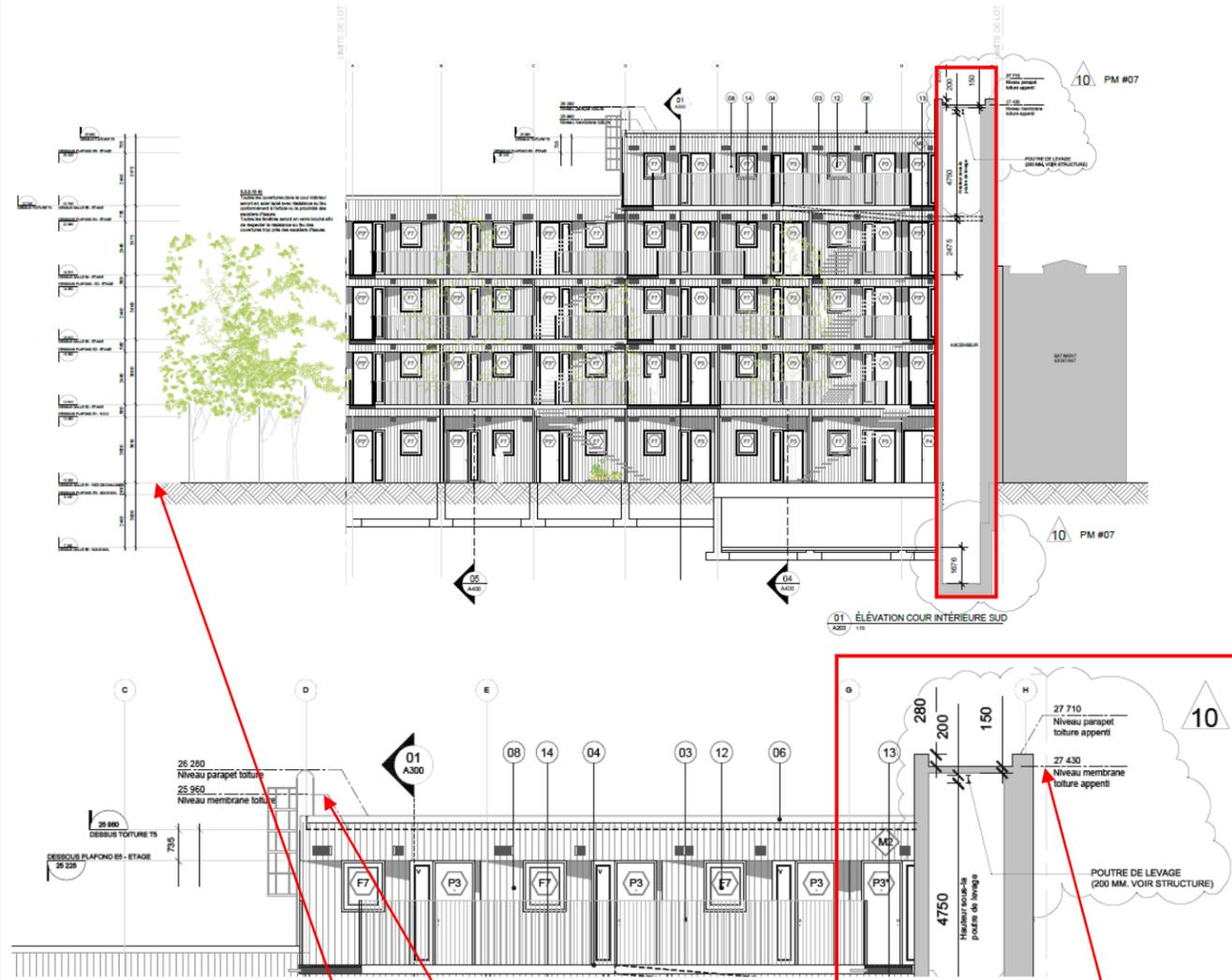
4.14 Élévation de la rue



Hauteur

Plan urbaniste : 25 mètres

Projet Amherst : 4 étages : 12,78 mètres et 5 étages : 15,96 mètres



Justificatifs de la modification:

- 1) Élévation conceptuelle de l'architecte (Règlement RCG-19-02) irréaliste pour un ascenseur. Appentis manquant
- 2) Ascenseur doit desservir le 5<sup>ème</sup> étage | Appentis mécanique requis
- 3) Dépassement réel de l'appentis de 1,47 m :
  - Niveau dessus dalle RDC : 10 000
  - Niveau membrane toit (article 89) : 25 960 (15,96) et membrane toiture appentis existant : 27 430 (17,43)
- 4) Difficulté de trouver un ascenseur sur le marché répondant aux exigences et aux conditions
- 5) SHDM a dû engager un consultant ascenseur
- 6) Coûts supplémentaires pour la SHDM

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
22 août 2024  
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
URBAIN ET DE LA MOBILITÉ

Dépassement ± 1,47 mètres | Appentis ascenseur  
APPENTIS | NON VISIBLE DE LA RUE ATATEKEN



Vue SUD de la façade principale



Vue de la façade principale



Vue NORD de la façade principale

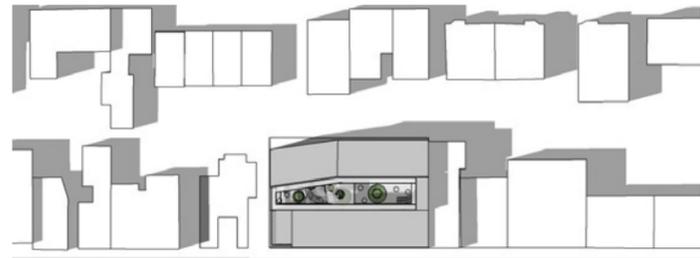
# ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT

ÉQUINOXE

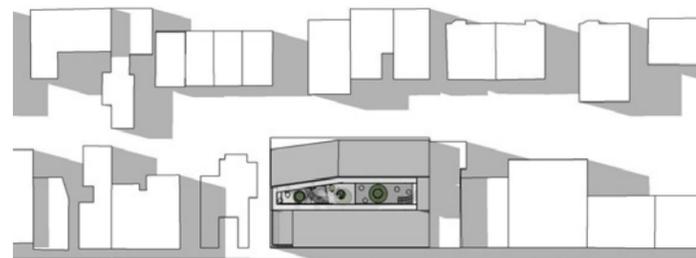


É

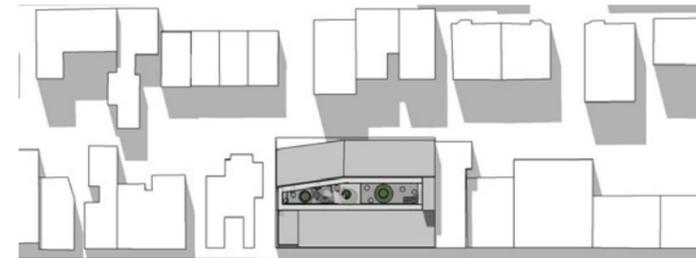
## SANS APPENTIS



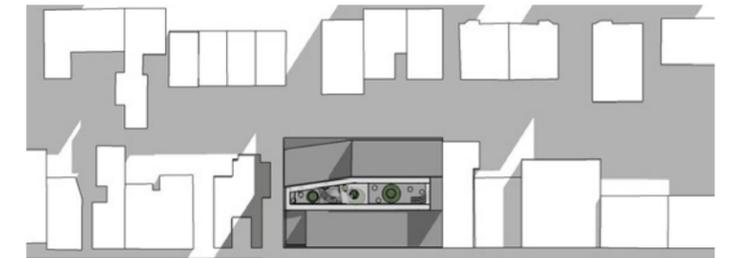
09H00



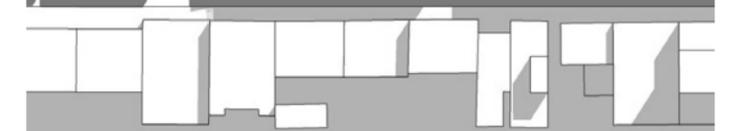
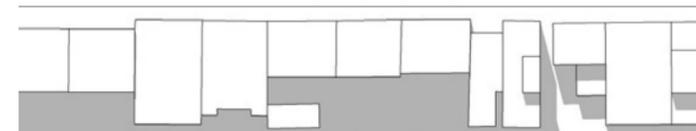
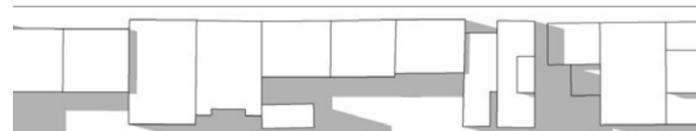
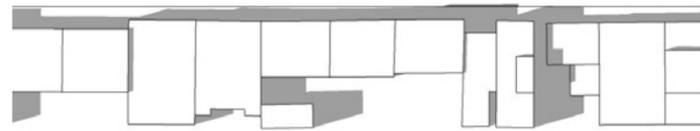
12H00



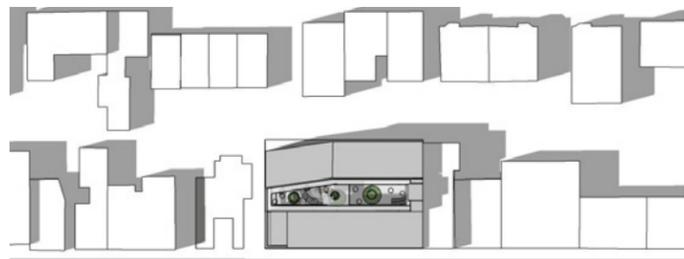
15H00



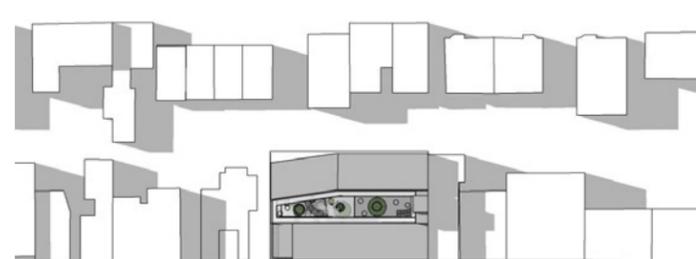
18H00



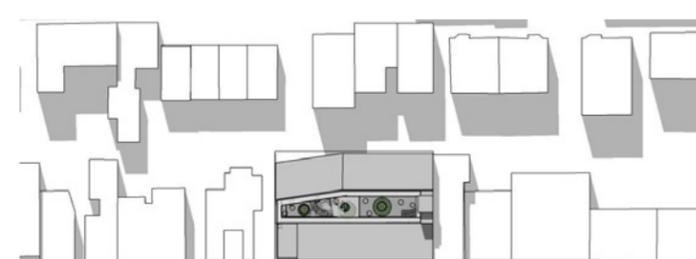
## AVEC APPENTIS



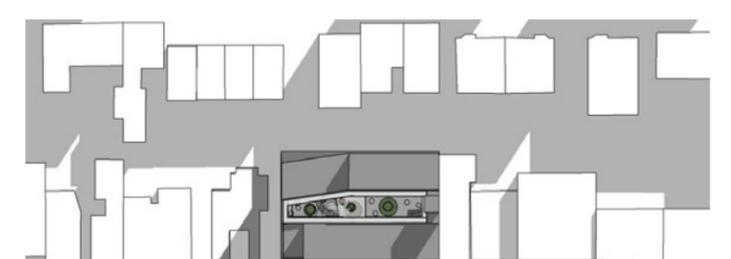
09H00



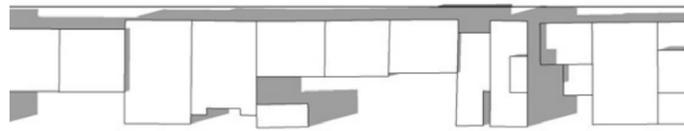
12H00



15H00



18H00



PA194 - SHDM - AMERST  
Architectures

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
22 août 2024  
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
URBAIN ET DE LA MOBILITÉ

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003440251 et 3003402319**  
**4.4.1 et 4.6.24**

<b>Objet :</b>	<b>DÉROGATION MINEURE ET RÉVISION DE PROJET</b>
<b>Endroit :</b>	1824, rue Atateken
<b>Responsables :</b>	Jordan Lapointe et Patrice Senécal
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment construit en 2022. L'édifice est situé sur la rue Atateken et abrite des studios pour hommes vulnérables ou à risque d'itinérance. C'est un bâtiment en brique de cinq étages, au centre duquel se trouve une cour intérieure.</p> <p>La demande de révision architecturale vise à autoriser des travaux réalisés différemment que ceux ayant été permis, en 2021, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La forme des garde-corps en Juliette, qui sont fixés sur la face de la brique et qui dépassent de part et d'autre du vitrage, au lieu d'avoir été fixés sur le chant de la brique, de la même largeur que les ouvertures.</li> <li>• L'ajout d'une lisse haute sur les garde-corps en façade, permettant de créer un espace ouvert servant de main-courante.</li> <li>• L'apparence du portail dans la porte cochère menant à la cour intérieure, qui est composé de grandes sections aveugles en plaques d'acier galvanisé, avec quatre ouvertures d'environ 30 cm par 1 m obturées par des barrotins. Des feuilles d'acier déployé ont également été installées récemment, dans les ouvertures entre les barrotins.</li> <li>• L'apparence du portail menant à la cour intérieure, via la façade latérale, qui donne sur le parc Ernest-Ouimet. Ce dernier est composé de cadres en acier galvanisé obturé par de la tôle en acier perforé, similaire à celle utilisée pour les garde-corps sur la façade arrière du projet.</li> </ul> <p>La demande de dérogation mineure, quant à elle, vise à autoriser l'ajout d'un appentis pour l'ascenseur dérogeant à la hauteur et à la volumétrie prévue au Règlement RCG 19-021 autorisant le projet. Localisé sur la limite de terrain nord, l'appentis aura une hauteur de 1,47 m par rapport au toit qu'il surmonte et est recouvert du même parement que le bâtiment principal.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Aucun
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables à une demande de dérogations mineures.

<b>Considérant que :</b>	L'ajout d'un appentis au toit permet l'intégration d'un ascenseur donnant accès à l'ensemble des étages du bâtiment et renforce l'accessibilité universelle du projet.
<b>Considérant que :</b>	Les garde-corps en Juliette ont un langage se rapprochant de ceux ayant été permis en 2021, malgré le type d'ancrage qui a été utilisé.
<b>Considérant que :</b>	Le portail donnant sur le parc Ernest-Ouimet propose une finition similaire à celle des Juliettes de la façade arrière.
<b>Considérant que :</b>	Le portail de l'entrée principale ne permet pas de mettre en valeur cet accès, et crée plutôt une alcôve peu invitante et à l'allure carcérale.
<b>Considérant que :</b>	Les détails du portail d'entrée ne sont pas compatibles à la façade du bâtiment ni au cadre bâti environnant.
<p><b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande de dérogation mineure.</b></p> <p><b>Aussi, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de la révision de projet aux conditions suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Modifier le portail de l'entrée principale afin de mieux l'intégrer au cadre bâti, et afin de réduire son opacité, notamment par l'utilisation de plaques en acier perforées ou de barrotins.</b></li> <li>• <b>Déposer à l'arrondissement, dans un délai de 60 jours suivant la date de transmission du procès-verbal de la séance du comité, des documents révisés conformément à ces conditions; à l'expiration de ce délai, la demande sera refusée par décision déléguée de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité.</b></li> </ul> <p><i>Il est à noter que le président, M. Robert Beaudry, n'a pas assisté à la présentation de ce dossier, car il a dû s'absenter pendant la séance. La vice-présidente, Mme Vicki Grondin, a pris le relais pour assurer la continuité de la réunion.</i></p>	
 <hr/> Vicki Grondin Vice-présidente	 <hr/> Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1248449003

Unité administrative responsable : *Direction de l'aménagement urbain et la mobilité*

Projet : *Accorder une dérogation mineure relativement à la hauteur et la volumétrie d'un appentis au toit pour le bâtiment au 1824, rue Atateken, et ce conformément au Règlement sur les dérogations mineures*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			<b>x</b>
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <i>Ajout d'un logement de deux chambres et préservation d'un logement familial (trois chambres).</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>	<b>x</b>		
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>	<b>x</b>		
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>	<b>x</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1248449004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements » relativement à l'occupation du 3e au 6e étage du bâtiment situé au 1430, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements » prévu au paragraphe 1<sup>o</sup> l'article 247 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) du 3e au 6e étage pour le bâtiment localisé au 1430 rue Sainte-Catherine Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement ;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- a) Prohiber l'installation d'un équipement mécanique ou d'une persienne mécanique sur une façade aux fins de l'usage résidentiel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-26 14:50

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248449004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements » relativement à l'occupation du 3e au 6e étage du bâtiment situé au 1430, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande d'usage conditionnel a été déposée afin d'autoriser l'occupation, aux fins de l'usage « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements », soit 44 logements répartis du 3e au 6e étage du bâtiment localisé au 1430 rue Sainte-Catherine Ouest.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

**Le site**

Le site visé par les travaux est localisé sur la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Bishop et Mackay. L'immeuble McRitchie & Black, construit en 1928-29 selon les plans de la firme d'architecture W.K. Gordon Lyman dans un style Art déco, atteint une hauteur de 6 étages.

Le rez-de-chaussée et le 2e étage sont occupés par Service de Police de la Ville de Montréal alors que les étages supérieurs étaient occupés par des bureaux et ils sont présentement vacants. Le bâtiment est adjacent, du côté est, à des bureaux du gouvernement fédéral et, du côté ouest, à un immeuble à vocation mixte comportant des commerces au rez-de-chaussée et des bureaux aux étages supérieurs.

Le bâtiment est situé en partie dans l'aire de protection de la Façade des Appartements-Bishop Court.

**Le projet**

La demande vise à autoriser l'usage résidentiel du 3e au 6e étage du bâtiment. Le projet prévoit l'implantation d'un total de 44 logements, dont 32 studios, 8 logements d'une chambre à coucher et 4 logements de 5 chambres à coucher. Un bureau collectif, un espace d'entraînement et un rangement comportant 6 unités de stationnement pour vélos seront aménagés sur chaque étage.

Aucune intervention ne sera réalisée sur les façades avant et arrière du bâtiment, seules celles de la cour intérieure seront altérées pour accommoder le nouvel usage.

### **Le cadre réglementaire**

Le paragraphe 1° de l'article 247 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) prévoit que l'usage « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements » est un usage résidentiel associé à la catégorie M.9C, sauf au rez-de-chaussée.

Il peut être autorisé par la procédure prévue à l'article 308 pour l'autorisation d'exercer un usage conditionnel dans la mesure où la proposition permet d'atteindre les objectifs et critères prévus à l'article 315.

### **JUSTIFICATION**

Dans son ensemble, le projet satisfait adéquatement les critères d'évaluations applicables à une demande d'usage conditionnel.

L'usage proposé est compatible et complémentaire avec le milieu environnant qui comporte une multitude d'institutions et de services de proximité dont la vitalité pourra être renforcée par l'apport de nouveaux résidents.

Par ailleurs, l'usage s'intégrera harmonieusement avec le milieu environnant et l'architecture du bâtiment, car les travaux de transformation seront entièrement réalisés dans la cour intérieure du bâtiment et donc non perceptible depuis du domaine public. L'ensemble des persiennes mécaniques requises pour la ventilation des cuisines et salles de bains sont concentrées sur les façades de la cour intérieure.

**Considérant que** la proposition satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables à une demande d'usage conditionnel.

**Considérant qu'**un usage résidentiel est compatible et complémentaire avec le milieu environnant.

**Considérant que** les transformations du bâtiment seront réalisées en respect de l'architecture du bâtiment et que les persiennes mécaniques seront installées sur les façades de la cour intérieure.

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité est d'avis que l'on devrait donner une suite **favorable** à l'égard de cette demande.

À sa séance du 12 septembre 2024, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public  
Affichage  
Conseil d'arrondissement - Adoption résolution

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jordan LAPOINTE  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 438-863-1580  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-25

Louis ROUTHIER  
chef de division - urbanisme

**Tél :** 438-351-3263  
**Télécop. :**

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie TURCOTTE  
directeur(-trice) aménagement urbain serv.entr.  
ville-marie

**Tél :** 514-868-5164  
**Approuvé le :** 2024-09-26

Dossier # : 1248449004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Objet :</b>	Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements » relativement à l'occupation du 3e au 6e étage du bâtiment situé au 1430, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

- Plans d'architecture préparés par Maurice Martel, architecte, estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 6 août 2024.



Plans Architecture.pdf

- Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024 du comité consultatif d'urbanisme.



PV\_2024-09-12\_UC\_3003421340.pdf

- Grille d'analyse Montréal 2030.



Grille Montréal 2030.pdf

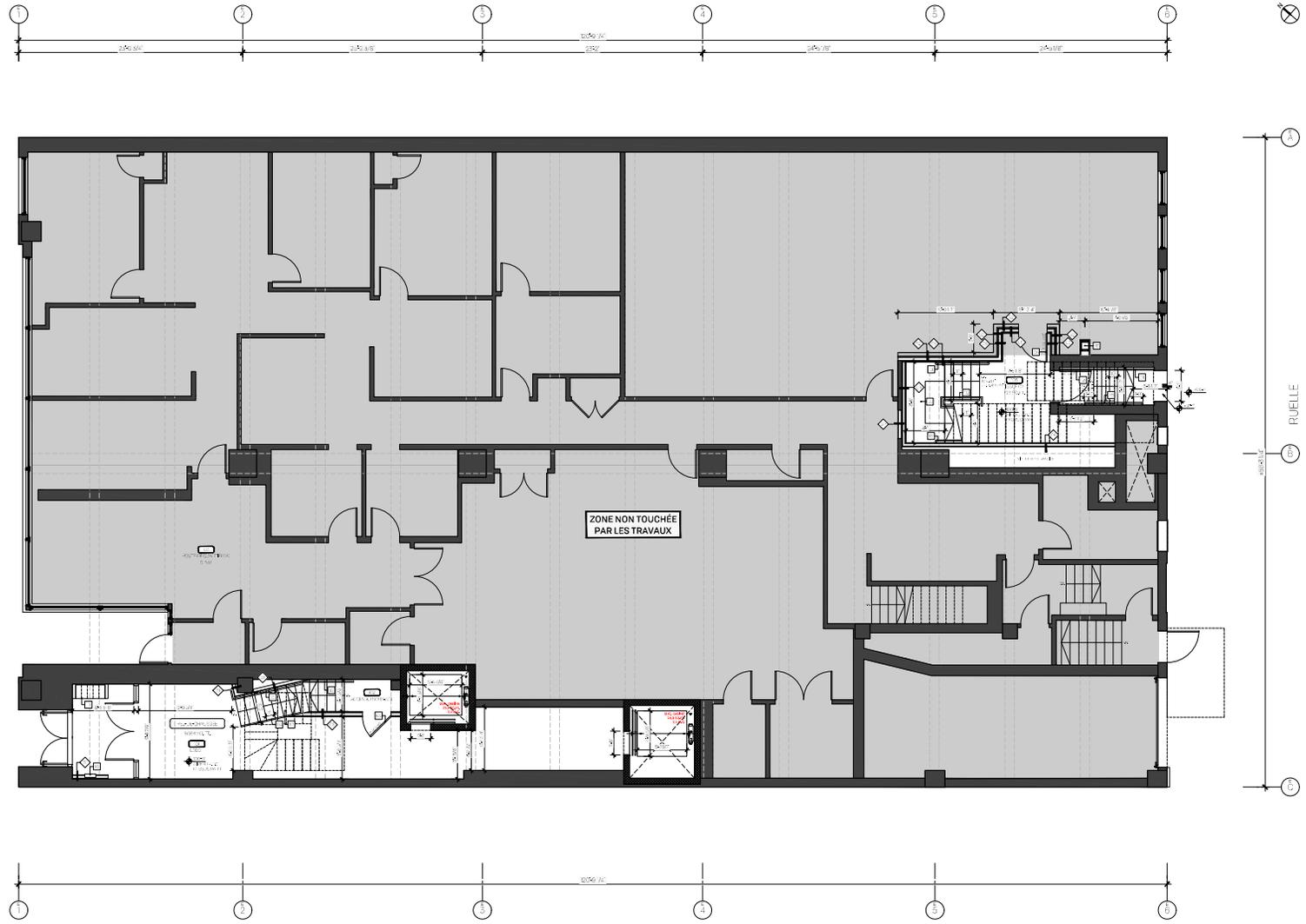
## RESPONSABLE DU DOSSIER

Jordan LAPOINTE  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 438-863-1580  
**Télécop. :**



VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
6 août 2024  
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
URBAIN ET DE LA MOBILITÉ



**LISTE DES TRAVAUX**  
1. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE NORD DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
2. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
3. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE OUEST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
4. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE EST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
5. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE CENTRALE DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
6. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD-OUEST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
7. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD-EST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
8. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE NORD-OUEST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
9. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE NORD-EST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
10. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE CENTRALE DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.

11. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE NORD DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
12. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
13. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE OUEST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
14. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE EST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
15. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE CENTRALE DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
16. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD-OUEST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
17. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD-EST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
18. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE NORD-OUEST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
19. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE NORD-EST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
20. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE CENTRALE DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.

21. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE NORD DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
22. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
23. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE OUEST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
24. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE EST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
25. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE CENTRALE DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
26. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD-OUEST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
27. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD-EST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
28. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE NORD-OUEST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
29. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE NORD-EST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
30. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE CENTRALE DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.

31. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE NORD DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
32. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
33. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE OUEST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
34. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE EST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
35. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE CENTRALE DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
36. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD-OUEST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
37. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD-EST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
38. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE NORD-OUEST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
39. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE NORD-EST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
40. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE CENTRALE DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.

**ARE AGREEMENT**  
1. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE NORD DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
2. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
3. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE OUEST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
4. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE EST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
5. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE CENTRALE DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
6. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD-OUEST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
7. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE SUD-EST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
8. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE NORD-OUEST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
9. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE NORD-EST DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.  
10. DÉMANTÈLEMENT DE LA PARTIE CENTRALE DE LA ZONE NON TOUCHÉE PAR LES TRAVAUX.

1454 RUE STE-CATHERINE OUEST  
MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE  
LOT 1341 004

Contenus

Foires générales

2024-08-11

**PAS POUR CONSTRUCTION  
POUR INFORMATION SEULEMENT**

No.	Objet	Date
01	ESQUISSE	2024-07-04
02	ESQUISSE	2024-04-02
03	PLAN DE DÉMANTÈLEMENT	2024-08-11

Client  
1454 Sainte-Catherine Ouest Inc.  
Joey Di Paolo  
gestion@mauricemartel.com  
514-379-2907

Tenue du dessin  
**PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE**

Dessiné par	Conçu par
E.L.	M.M.

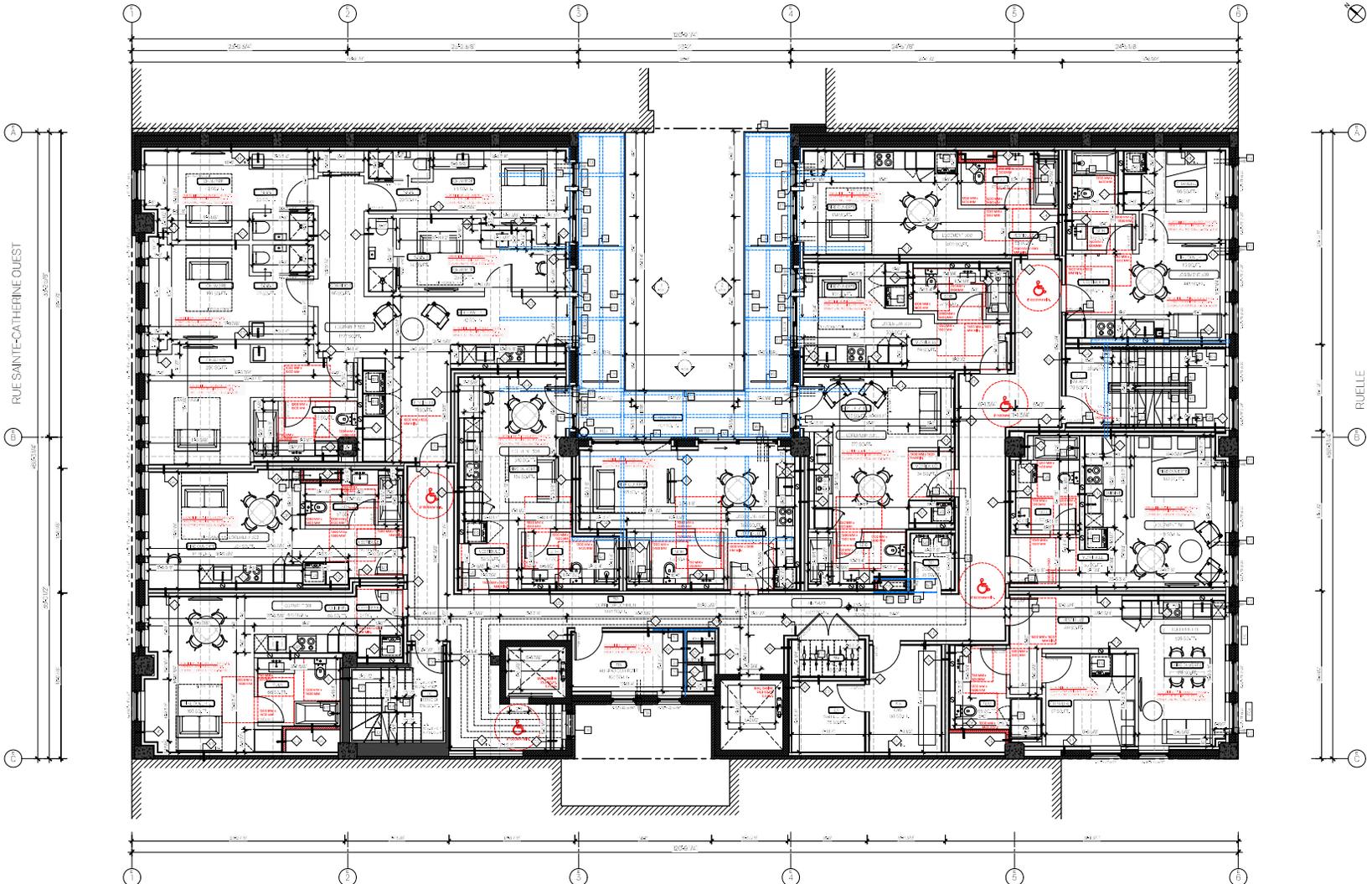
Vérifié par	Echelle
M.M.	1:50 - 1:200

Contour  
24402-CAT

**A 101**



VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
6 août 2024  
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
URBAIN ET DE LA MOBILITÉ



1434 RUE STE-CATHERINE OUEST  
MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE  
LOT 1341 004

Contenu:

Fichier généraux:

Soumis professionnel:

**PAS POUR CONSTRUCTION  
POUR INFORMATION SEULEMENT**

No.	Objet	Date
01	ESQUISSE	2024-05-04
02	ESQUISSE	2024-04-02
03	POUR PERMIS	2024-06-01

Client:

1434 Sainte-Catherine Ouest Inc.  
Joey Di Paolo  
gestion@mauricemartel.com  
5143370207

Tenue de dessin:

PLAN NIVEAU 3

Dessiné par	Conçu par
E.V.	M.M.

Vérifié par	Echelle
M.M.	1:50 - 1/4" = 1'-0"

Contour: 24402-CAT

**A103**

**REMARQUES GÉNÉRALES**

1. VÉRIFIER LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR À LA DATE DE LA RÉDACTION DE CE DOCUMENT.
2. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
3. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
4. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
5. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
6. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
7. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
8. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
9. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
10. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
11. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
12. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
13. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
14. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
15. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
16. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
17. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
18. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
19. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
20. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
21. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
22. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
23. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
24. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
25. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
26. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
27. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
28. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
29. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
30. LE PROJET A ÉTÉ RÉVISÉ EN FONCTION DES COMMENTAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

**REMARQUES**

1. VÉRIFIER LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR À LA DATE DE LA RÉDACTION DE CE DOCUMENT.

**REMARQUES**

1. VÉRIFIER LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR À LA DATE DE LA RÉDACTION DE CE DOCUMENT.

**REMARQUES**

1. VÉRIFIER LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR À LA DATE DE LA RÉDACTION DE CE DOCUMENT.

**REMARQUES**

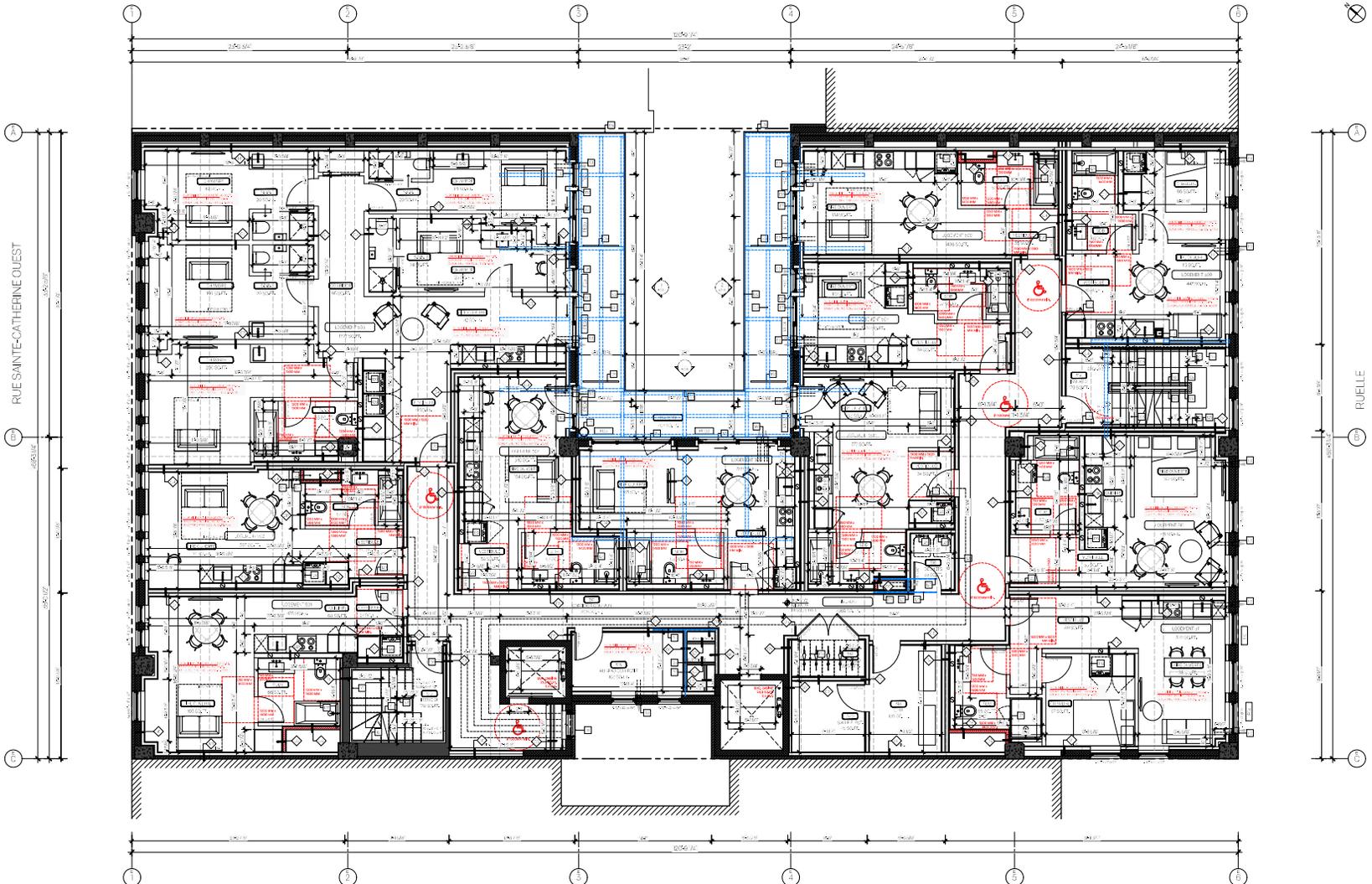
1. VÉRIFIER LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR À LA DATE DE LA RÉDACTION DE CE DOCUMENT.

**REMARQUES**

1. VÉRIFIER LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR À LA DATE DE LA RÉDACTION DE CE DOCUMENT.



VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
6 août 2024  
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
URBAIN ET DE LA MOBILITÉ



1434 RUE STE-CATHERINE OUEST  
MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE  
LOT 1341 004

Commissaire

Fichier générique

2024-08-11

**PAS POUR CONSTRUCTION  
POUR INFORMATION SEULEMENT**

No.	Objet	Date
01	ESQUISSE	2024-07-04
02	ESQUISSE	2024-04-02
03	POUR PERMIS	2024-06-01

Client

1432 Sainte-Catherine Ouest inc.  
Joey Di Paolo  
gestion@mauricemartel.com  
514-379-2907

Tenue de dessin

PLAN NIVEAU S

Dessiné par	Conçu par
MM	MM

Vérifié par	Echelle
MM	1:100 - 1:200

Contour  
24402-CAT

**A 105**

**REMARQUES GÉNÉRALES**

1. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

2. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

3. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

4. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

5. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

6. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

7. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

8. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

9. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

10. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

11. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

12. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

13. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

14. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

15. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

16. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

17. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

18. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

19. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

20. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

**ARE D'AGREEMENT**

1. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

2. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

3. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

4. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

5. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

**VERIFICATION DE L'AMENAGEMENT POUR VELO**

1. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

2. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

3. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

4. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

5. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

**ENTREPRISE FOURNISSEUR DES DECHETS**

1. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

2. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

3. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

4. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.

5. LE PLAN DE CONSTRUCTION EST LE SEUL DOCUMENT À CONSULTER POUR LA RÉALISATION DE L'ŒUVRE. TOUTES LES MODIFICATIONS DOIVENT ÊTRE APPRouvÉES PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE.





**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003421340**  
**4.5.3**

<b>Objet :</b>	<b>USAGE CONDITIONNEL</b>
<b>Endroit :</b>	1430-1434, rue Sainte-Catherine Ouest
<b>Responsable :</b>	Jordan Lapointe
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne l'immeuble McRitchie &amp; Black construit en 1928-29 selon les plans de la firme d'architecture W.K. Gordon Lyman dans un style Art déco, et atteignant une hauteur de six étages. Le rez-de-chaussée et le deuxième étage sont occupés par le service de Police de la Ville de Montréal alors que les étages supérieurs, actuellement vacants, étaient occupés par des bureaux. Le bâtiment est adjacent, du côté est, à des bureaux du gouvernement fédéral et, du côté ouest, à un immeuble à vocation mixte comportant des commerces au rez-de-chaussée et des bureaux aux étages supérieurs.</p> <p>La demande vise à autoriser, selon la procédure d'usage conditionnel, l'occupation résidentielle, du troisième au sixième étage du bâtiment. Le projet prévoit l'implantation d'un total de 44 logements, dont 32 studios, 8 logements d'une chambre à coucher et 4 logements de cinq chambres à coucher. Un bureau collectif, un espace d'entraînement et un rangement comportant six unités de stationnement pour vélos seront aménagés sur chaque étage. Aucune intervention ne sera réalisée sur les façades avant et arrière du bâtiment, seules celles de la cour intérieure seront altérées pour accommoder le nouvel usage.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Le bâtiment est situé dans les limites de l'aire de protection de la façade des Appartements-Bishop Court. Toutefois, aucune autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel n'est requise pour ce type d'intervention.
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables à une demande d'usage conditionnel.
<b>Considérant qu' :</b>	Un usage résidentiel est compatible et complémentaire avec le milieu environnant.
<b>Considérant que :</b>	Les transformations du bâtiment seront réalisées en respect de l'architecture du bâtiment et que les persiennes mécaniques seront installées sur les façades de la cour intérieure.

**Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande d'usage conditionnel, à la condition suivante :**

- **Aucune persienne mécanique ne peut être localisée dans le parement de maçonnerie de la façade avant du bâtiment.**

**Par ailleurs, les membres estiment que les espaces communs extérieurs méritent d'être bonifiés afin d'offrir un milieu de vie agréable pour les futurs résidents**

*Il est à noter que le président, M. Robert Beaudry, n'a pas assisté à la présentation de ce dossier, car il a dû s'absenter pendant la séance. La vice-présidente, Mme Vicki Grondin, a pris le relais pour assurer la continuité de la réunion.*



Vicki Grondin  
Vice-présidente



Stéphanie Jolicoeur  
Secrétaire

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 12417199004

Unité administrative responsable : *Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité*

Projet : *Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel « bâtiment abritant 1 à un nombre illimité de logements » relativement à l'occupation du 3e au 6e étage du bâtiment situé au 1430, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<b><i>oui</i></b>	<b><i>non</i></b>	<b><i>s. o.</i></b>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Priorité 7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.</i> <i>Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <i>Augmentation du parc de logement dans l'arrondissement de Ville-Marie de 45 unités dont 4 logements de 5 chambres à coucher –</i> <i>Priorité 7</i> <i>Augmentation du nombre de résidents, et par le fait même l'occupation du domaine public, ce qui favorise le sentiment de sécurité en ville - priorité 19</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>x</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		<b>x</b>	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1246255003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel résidentiel au rez-de-chaussée relativement à l'aménagement d'un lobby résidentiel à l'immeuble constitué du lot 1 338 897, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « résidentiel » prévu au paragraphe 8° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à l'aménagement d'un usage résidentiel dans un local situé au rez-de-chaussée et adjacent à la façade de l'immeuble constitué du lot 1 338 897 du cadastre du Québec, conformément à la procédure des usages conditionnels de ce règlement;

D'assortir cette autorisation à la condition suivante :

a) limiter l'usage résidentiel à l'espace le plus au nord sur une largeur de façade maximale de 36 mètres.

**Signé par** Marc LABELLE    **Le** 2024-09-26 14:07

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1246255003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel résidentiel au rez-de-chaussée relativement à l'aménagement d'un lobby résidentiel à l'immeuble constitué du lot 1 338 897, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande d'usage conditionnel a été déposée afin de permettre l'aménagement d'un lobby résidentiel au rez-de-chaussée du bâtiment projeté sur le lot 1 338 897. Une autorisation est requise en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

Le site

L'emplacement est situé sur la rue de la Montagne, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, où l'on y retrouve l'un des derniers terrains de stationnement du secteur. Ce lot de 2 185 m<sup>2</sup> est voisin d'une série de maisons victoriennes en pierre grise au nord, ainsi que du collège O'Sullivan en maçonnerie de couleur sable au sud. Cette section de la rue de la Montagne regroupe également des restaurants, l'ancienne école Bourget, des bureaux, des hôtels et des résidences.

Le projet

La demande vise à autoriser l'usage résidentiel afin de pouvoir aménager dans la partie nord le lobby du futur immeuble. La programmation du projet de surhauteur prévoit également l'aménagement au rez-de-chaussée de deux commerces, une salle d'entraînement, ainsi qu'un espace de cotravail pour les résidents des 251 logements prévus.

Le lobby résidentiel sera aménagé comme un lieu de rencontre pour les résidents et comportera des fauteuils, des estrades et des comptoirs face aux fenêtres. L'espace d'une superficie de 255 m<sup>2</sup> est accessible depuis l'entrée résidentielle et connecté à l'espace de cotravail et à la salle d'entraînement. Le traitement des ouvertures de cet espace est identique au reste de la façade, là où prendront place des locaux commerciaux.

Le cadre réglementaire

Selon le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-282), dans un secteur de catégorie

d'usages M.7, un local situé au rez-de-chaussée doit être occupé par un usage commercial ou par un usage équipement collectif et institutionnel (article 228). Les espaces exclusivement réservés aux locataires de l'immeuble sont considérés comme des usages résidentiels.

Un usage résidentiel au rez-de-chaussée peut être autorisé par usage conditionnel (paragraphe 8° de l'article 136), selon le respect des critères applicables de l'article 320 :

- 1° l'usage proposé doit être compatible avec le milieu environnant;
- 2° l'apparence extérieure de la construction et l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs doivent favoriser l'intégration du projet dans son milieu environnant;
- 3° l'impact de cette occupation sur l'animation de la rue doit être minimisé;
- 4° il doit être démontré que ce niveau du bâtiment ne puisse être raisonnablement utilisé à des fins de commerce ou d'équipements collectifs et institutionnels.

## **JUSTIFICATION**

Dans l'ensemble, le projet satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables à une demande d'usage conditionnel. En effet, un usage résidentiel est compatible avec le caractère mixte de l'immeuble à être construit, ainsi qu'à l'environnement de la rue de la Montagne où siègent entre autres le Collège O'Sullivan et une future école primaire pour le bâtiment Bourget. La proposition d'aménagement de l'espace intérieur et de la façade avec la même fenestration généreuse que pour le reste du rez-de-chaussée contribuera également à l'animation de la rue. L'aménagement d'un usage résidentiel offrira un équilibre dans la mixité des usages sur la rue où des locaux commerciaux sont laissés vacants.

La demande a reçu un avis favorable de la part du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la séance du 12 septembre 2024.

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette demande.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Publication d'avis annonçant l'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement du 8 octobre 2024.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ  
Conseillère en aménagement

**Tél :** 514 868-5827

**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-25

Louis ROUTHIER  
chef de division - urbanisme

**Tél :**

514-868-4186

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie TURCOTTE  
directeur(-trice) aménagement urbain serv.entr.  
ville-marie

**Tél :** 514-868-5164

**Approuvé le :** 2024-09-26

Dossier # : 1246255003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Objet :</b>	Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel résidentiel au rez-de-chaussée relativement à l'aménagement d'un lobby résidentiel à l'immeuble constitué du lot 1 338 897, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie



Grille\_Montreal\_2030.pdfPV\_2024-09-12\_UC\_3003444935.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

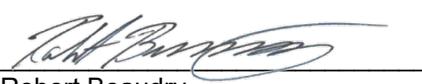
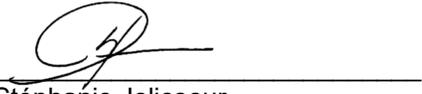
Gabrielle LECLERC-ANDRÉ  
Conseillère en aménagement

**Tél :** 514 868-5827

**Télécop. :**

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003444935**  
**4.5.1**

<b>Objet :</b>	<b>USAGE CONDITIONNEL</b>
<b>Endroit :</b>	1201, rue de la Montagne – lot 1 338 897
<b>Responsables :</b>	Gabrielle Leclerc-André
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un emplacement est situé sur la rue de la Montagne, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, où l'on y retrouve l'un des derniers terrains de stationnement du secteur. Ce lot de 2 185 m<sup>2</sup> est voisin d'une série de maisons victoriennes en pierre grise au nord, ainsi que du collège O'Sullivan en maçonnerie de couleur sable au sud. Cette section de la rue de la Montagne regroupe également des restaurants, l'ancienne école Bourget, des bureaux, des hôtels et des résidences.</p> <p>La demande vise à autoriser, en usage conditionnel, l'usage résidentiel au niveau rez-de-chaussée afin de pouvoir aménager le lobby du futur immeuble. Le lobby propose déroge à l'article 228 du <i>Règlement d'urbanisme 01-282</i> qui stipule que dans ce secteur de catégorie d'usages M.7, un local situé au rez-de-chaussée doit être occupé par un usage commercial ou par un usage équipement collectif et institutionnel.</p> <p>La programmation du projet de surhauteur prévoit l'aménagement au rez-de-chaussée de deux commerces, un gym, ainsi qu'un espace de cotravail pour les résidents des 251 logements prévus.</p> <p>Le lobby résidentiel sera aménagé comme un lieu de rencontre pour les résidents et comportera des fauteuils, des estrades et des comptoirs face aux fenêtres. L'espace d'une superficie de 255 m<sup>2</sup> est accessible depuis l'entrée résidentielle et connecte à l'espace de cotravail et au gym. Le traitement des ouvertures de cet espace est identique au reste de la façade, là où prendront place des locaux commerciaux.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Aucun
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> .
<b>Considérant que :</b>	L'aménagement d'un usage résidentiel au rez-de-chaussée est compatible avec l'occupation de l'immeuble et le caractère mixte du secteur.
<b>Considérant que :</b>	Le traitement de la façade comportant une fenestration généreuse contribuera à l'animation de la rue de la Montagne.

<b>Considérant que :</b>	L'aménagement d'un usage résidentiel offrira un équilibre dans la mixité des usages sur la rue où des locaux commerciaux sont laissés vacants.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
 Robert Beaudry Président	 Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1246255003

Unité administrative responsable : DAUM Ville-Marie

Projet : *Usage conditionnel “ résidentiel ” – 1201-1217, rue de la Montagne*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i><b>oui</b></i>	<i><b>non</b></i>	<i><b>s. o.</b></i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des <b>milieux de vie sécuritaires et de qualité</b>, et une <b>réponse de proximité</b> à leurs besoins</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ? <i>Permettre l'ajout d'un usage résidentiel</i>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>x</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>x</b>	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>x</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			<b>x</b>
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>			<b>x</b>
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			<b>x</b>

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1245289008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel pour un nombre de logement supérieur au nombre maximal prescrit pour le bâtiment existant et son agrandissement situé au 1849-1857, rue Saint-André, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

D'autoriser l'exercice d'un usage conditionnel pour un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit, prévu au paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), pour un immeuble situé au 1849-1857, rue Saint-André, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-30 08:49

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1245289008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel pour un nombre de logement supérieur au nombre maximal prescrit pour le bâtiment existant et son agrandissement situé au 1849-1857, rue Saint-André, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande d'usage conditionnel a été déposée dans le cadre de la rénovation et l'agrandissement d'un bâtiment existant, situé au 1849-1857, rue Saint-André, permettant la construction de 32 logements dans un secteur de catégorie d'usage R.2 où un maximum de 8 logements est prescrit.

L'organisme à but non lucratif Ma Chambre Inc est propriétaire de l'ensemble depuis mars 2024 et désire y construire une maison de chambres de 32 logements pour des personnes à faible revenu et vulnérables. La demande peut être autorisée par la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme 01-282.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

Le site

La demande concerne deux bâtiments construits en 1875 dont les lots ont été réunis en 2022 afin de créer un seul grand lot. L'immeuble est situé sur la rue Saint-André entre les rues Ontario Est et Robin, et fait face également à la rue Labrecque qui a l'aspect d'une ruelle.

Il est vacant depuis juin 2023 et actuellement barricadé. On y retrouvait auparavant une maison de chambre. Le secteur environnant est composé d'un mélange de duplex et de triplex, ainsi que plusieurs immeubles d'appartements, combinant différents types de bâtiments.

L'implantation actuelle du volume existant correspond à environ le quart de la superficie du terrain. Les deux bâtiments existants ont été construits au même alignement et ils sont tous deux d'une hauteur de 3 étages. De plus, ils comportent chacun un sous-sol accessible à l'avant par une cour anglaise.

### Le projet

La demande vise à permettre la construction de 32 logements dans deux bâtiments existants qui seront rénovés afin d'en former un seul, et auquel un agrandissement sera ajouté à l'arrière.

L'agrandissement sera d'une hauteur équivalente à celle du bâtiment existant soit de 3 étages pour un total de 11,6 mètres. Le taux d'implantation incluant l'agrandissement sera de 61% et la densité atteinte sera d'approximativement 2,1. Tous ces éléments sont conformes à la réglementation.

Les logements proposés sont tous de type studio puisqu'il s'agit d'une maison de chambre. Leur superficie varie entre 25 m<sup>2</sup> et 36 m<sup>2</sup> pour une moyenne de 29 m<sup>2</sup>. Les logements sont répartis sur tous les étages du bâtiment. Parmi les logements du rez-de-chaussée et du sous-sol, 7 d'entre eux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un bureau qui servira à des rencontres individuelles avec les locataires est prévu au rez-de-chaussée de la partie existante au côté de l'entrée principale menant à la rue Saint-André. Une salle communautaire est prévue au sous-sol et sera liée à une cour anglaise menant vers la cour latérale. La proposition comporte 16 unités pour vélos à l'extérieur et aucune unité pour véhicule. Il est à noter que le site se situe à moins de 500 mètres des stations de métro Berri-UQAM et Sherbrooke.

La partie existante sera également rénovée à l'extérieur et ses façades donnant sur la rue Saint-André seront conservées et restaurées selon l'aspect d'origine. Par ailleurs, le projet prévoit un aménagement paysager comprenant la transformation d'une cour anglaise en espace végétalisé comportant une pente positive vers le bâtiment afin d'améliorer sa résilience aux fortes pluies. Le projet de rénovation et d'agrandissement sera vu plus en détail lors d'une phase ultérieure en vertu du titre VIII et donc fera l'objet d'une autre présentation au Comité consultatif d'urbanisme pour le volet architectural.

### Le cadre réglementaire

L'immeuble concerné se situe dans une zone autorisant les usages de la catégorie R.2 permettant un maximum de 8 logements.

Le paragraphe 2 de l'article 136 du Règlement d'urbanisme 01-282 indique qu'un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit peut être autorisé, en respectant la procédure des usages conditionnels.

L'article 325 du même règlement indique qu'afin de minimiser les impacts sur le voisinage en milieu résidentiel, lorsque l'usage conditionnel est un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit, une demande doit respecter les critères suivants :

- 1<sup>o</sup> l'usage proposé doit être compatible avec le milieu environnant ;
- 2<sup>o</sup> l'apparence extérieure de la construction et l'aménagement et l'occupation des espaces extérieurs doivent favoriser l'intégration du projet dans son milieu environnant ;
- 3<sup>o</sup> les impacts du projet ne doivent pas porter atteinte à la quiétude du voisinage, notamment sur le plan de la circulation et du stationnement ;
- 4<sup>o</sup> le projet ne doit pas avoir pour conséquence la réduction de la superficie d'un logement existant.

## **JUSTIFICATION**

Dans son ensemble, le projet satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables à une demande d'usage conditionnel. En effet, l'usage résidentiel proposé est compatible avec son milieu puisqu'on retrouve dans le secteur plusieurs types de bâtiments résidentiels, dont d'autres immeubles de plus de 8 logements.

Par ailleurs, le projet est complémentaire au secteur environnant entre autres en raison du fait qu'il propose une volumétrie respectant les paramètres du Règlement d'urbanisme et qu'il s'implante donc adéquatement dans le cadre bâti environnant. De plus, les façades des bâtiments existants donnant sur la rue Saint-André seront conservées et restaurées selon l'aspect d'origine, ce qui facilitera encore plus son intégration de ce côté.

Il est à considérer aussi que la proposition comporte l'aménagement d'espaces extérieurs qui seront complémentaires aux aménagements déjà présents du côté de la rue Labrecque, dont le parc Robert-Prévost et les Jardins communautaires de l'École Buissonnière. À cet effet, les nouveaux résidents et résidentes pourront bénéficier et participer à l'animation de ces espaces.

Qui plus est, l'agrandissement qui sera implanté à proximité de la rue Labrecque permettra de favoriser une meilleure consolidation du cadre bâti aux abords de cette rue ayant l'aspect d'une ruelle.

Quant à l'impact du projet sur la circulation et le stationnement, celui-ci sera faible en raison tout d'abord de la clientèle visée pour ces logements plus propices à utiliser des moyens de transport durable. À cet effet, l'emplacement se situe à moins de 500 m de marche des stations de métro Berri-UQAM et Sherbrooke. De plus, on retrouve dans le secteur plusieurs commerces et autres services à distance de marche.

Enfin, il est important également de souligner l'apport social d'un tel projet qui vise la création de logements pour une clientèle à faible revenu et qui permet par conséquent de s'attaquer à la pénurie de logements et potentiellement aux enjeux d'itinérance dans le quartier.

Lors de sa séance du 11 juillet 2024, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande.

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette demande.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s. o.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-7629  
**Télécop. :** 514 868-4912

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-25

Louis ROUTHIER  
chef de division - urbanisme

**Tél :** 438-351-3263  
**Télécop. :**

---

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie TURCOTTE  
directeur(-trice) aménagement urbain serv.entr.  
ville-marie

**Tél :** 514-868-5164  
**Approuvé le :** 2024-09-27

Dossier # : 1245289008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Objet :</b>	Autoriser l'exercice d'un usage conditionnel pour un nombre de logement supérieur au nombre maximal prescrit pour le bâtiment existant et son agrandissement situé au 1849-1857, rue Saint-André, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)



1245289008\_Grille Montréal 2030\_UC\_BCH\_CA\_2024-10-08.pdf



PV\_2024-09-12\_UC\_3003449373.pdf Plans\_étampés\_1849, rue St-André\_MaChambre.pdf

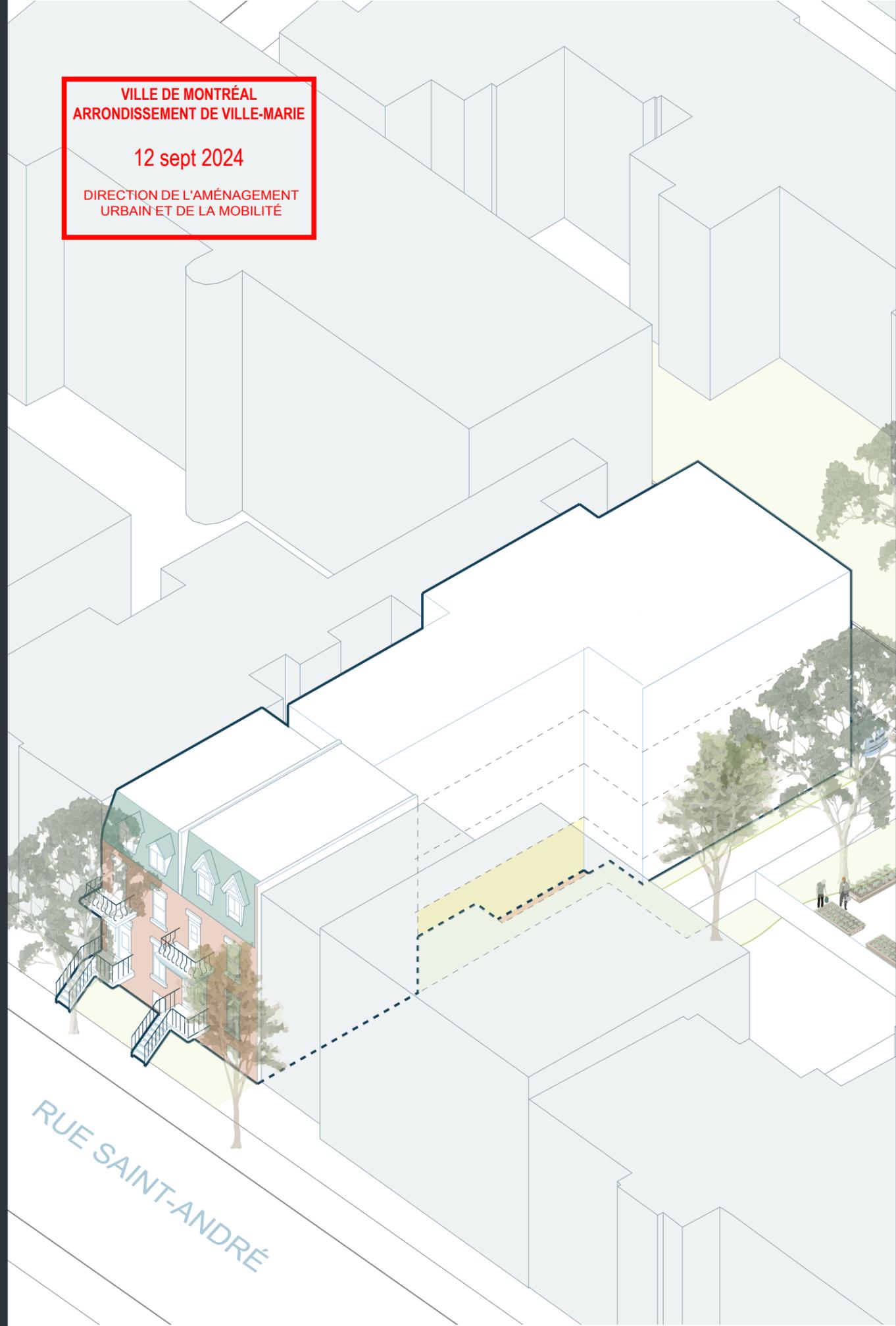
**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Billy CHÉRUBIN  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-7629

**Télécop. :** 514 868-4912

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
  
12 sept 2024  
  
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
URBAIN ET DE LA MOBILITÉ



---

29 août 2024

---

# Présentation pour le CCU

---

MA CHAMBRE

---

**SMITH VIGEANT**  
architectes

# Sommaire

## 1. Introduction

- 1.1. Objectifs et intentions

## 2. Contexte urbain

- 2.1. Photographie aérienne & hauteurs du voisinage
- 2.2. Photographies du contexte existant
- 2.3. Plan de localisation et zonage
- 2.4. Plan de l'existant
  - 2.4.1. Niveau sous-sol
  - 2.4.2. Niveau 1
  - 2.4.3. Étage type
  - 2.4.4. Niveau toit

## 3. Implantation du bâtiment sur le site

- 3.1. Implantation
- 3.2. Étude d'ensoleillement
- 3.3. Plan de plantation

## 4. Concept et aménagements

- 4.1. Concept architectural
- 4.2. Intégration urbaine de la façade avant
- 4.3. Intégration urbaine de la façade arrière
- 4.4. Typologie architecturale - Maison superposée
- 4.5. Plans
  - 4.5.1. Niveau sous-sol
  - 4.5.2. Niveau 1
  - 4.5.3. Niveau 2
  - 4.5.4. Niveau 3
- 4.6. Coupe longitudinale
- 4.7. Élévations

## 5. Matérialité

- 5.1. Élévations couleur et matérialité
- 5.2. Précédents: matérialité
- 5.3. Perspective avant



# 1. Objectifs et intentions

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

12 sept 2024

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
URBAIN ET DE LA MOBILITÉ

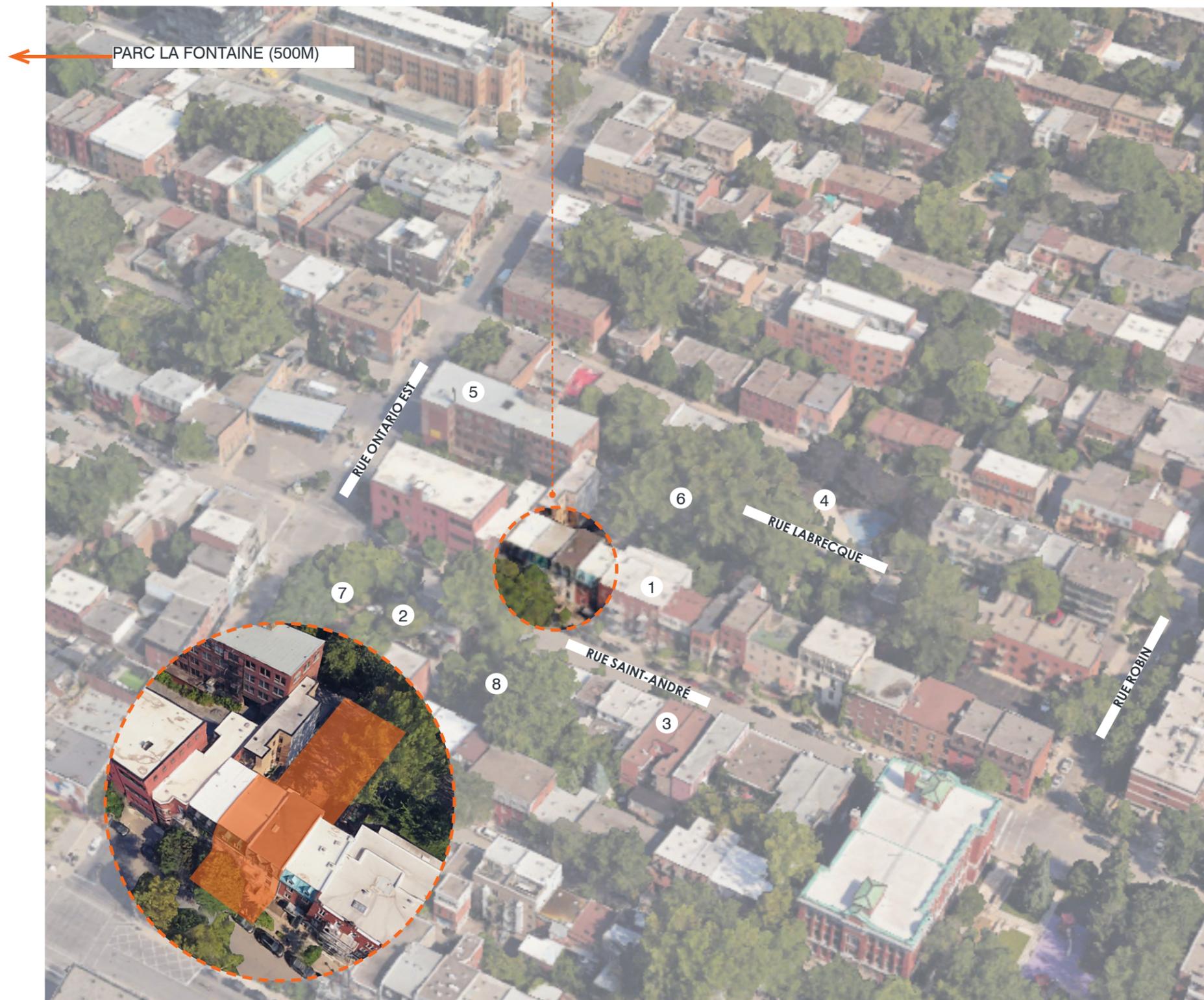
Le projet vise la rénovation, le réaménagement et l'agrandissement de deux bâtiments existants dont les façades doivent être conservées. Le nouveau bâtiment de trois étages avec sous-sol comportera 32 logements de type studio, dont 7 accessibles universellement. Sa structure serait en bois sur fondation de béton. L'aménagement du site comportera divers accès au bâtiment, cour anglaise à l'arrière et autres aménagements paysagers.

## Objectifs:

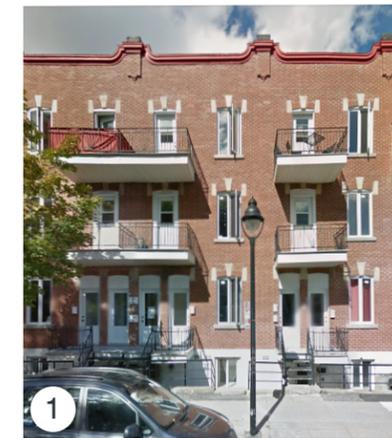
- Restaurer la façade principale suivant les caractéristiques d'origine.
- Proposer 32 studios d'une superficie nette moyenne de 29m<sup>2</sup>.
- Offrir des espaces communs de qualité, spacieux et accessibles.
- Proposer un aménagement paysager durable et facile d'entretien,
- Aménager une cour anglaise donnant sur l'aire commune en sous-sol
- Réduire la consommation énergétique et l'émission de gaz à effet de serre du bâtiment d'au moins 25%.
- Maximiser l'apport en lumière naturelle dans les studios.

2.0  
Contexte  
urbain

EMPLACEMENT DU SITE



TRIPLEX [AVEC COUR ANGLAISE]



PARC ROBERT-PRÉVOST



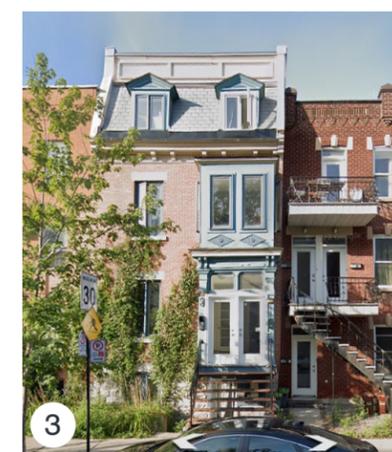
DUPLEX TYPIQUE DU SECTEUR



BÂTIMENT INDUSTRIEL



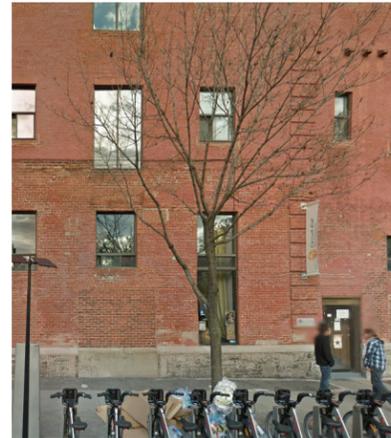
TRIPLEX TYPIQUE DU SECTEUR



JARDINS COMMUNAUTAIRE



RUE SAINT-ANDRÉ - CÔTÉ NORD-EST



1881



1869 - 1857



1857 - 1849 - 1841



1839 - 1809



1805 - 1785

RUE SAINT-ANDRÉ CÔTÉ SUD -OUEST



1770-1796



1800 - 1828



1832 - 1838

JARDIN COMMUNAUTAIRE



1860 - 1870

2.2. PHOTOGRAPHIES DU CONTEXTE EXISTANT

2. CONTEXTE URBAIN

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
12 sept 2024  
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
URBAIN ET DE LA MOBILITÉ

SMITH VIGEANT  
architectes

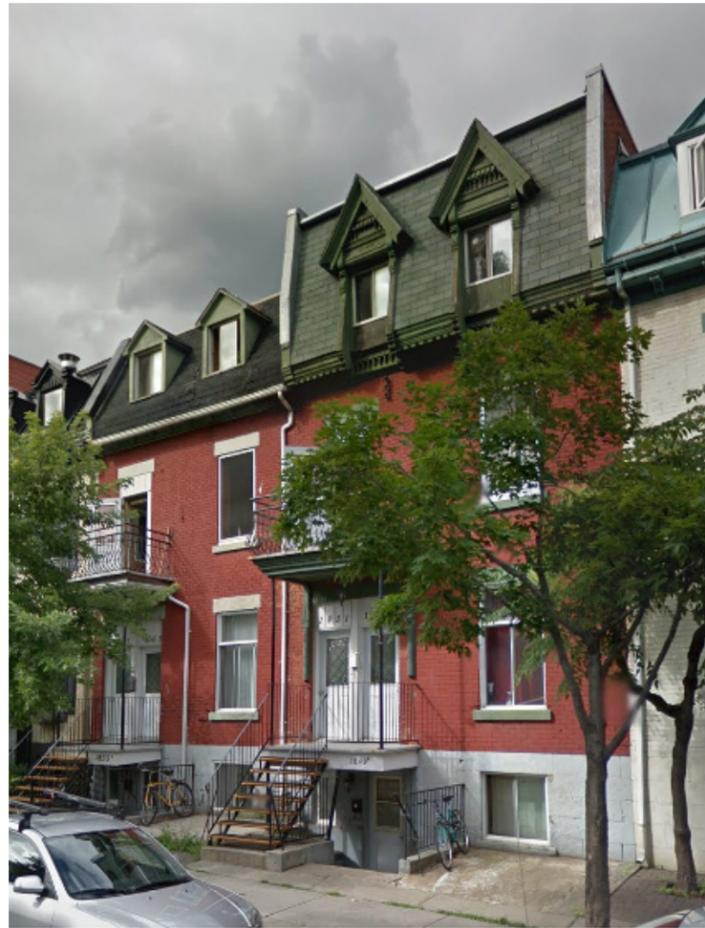


JARDIN COMMUNAUTAIRE - CIRCUIT JARDINS L'ÉCOLE  
BUISSONNIÈRE

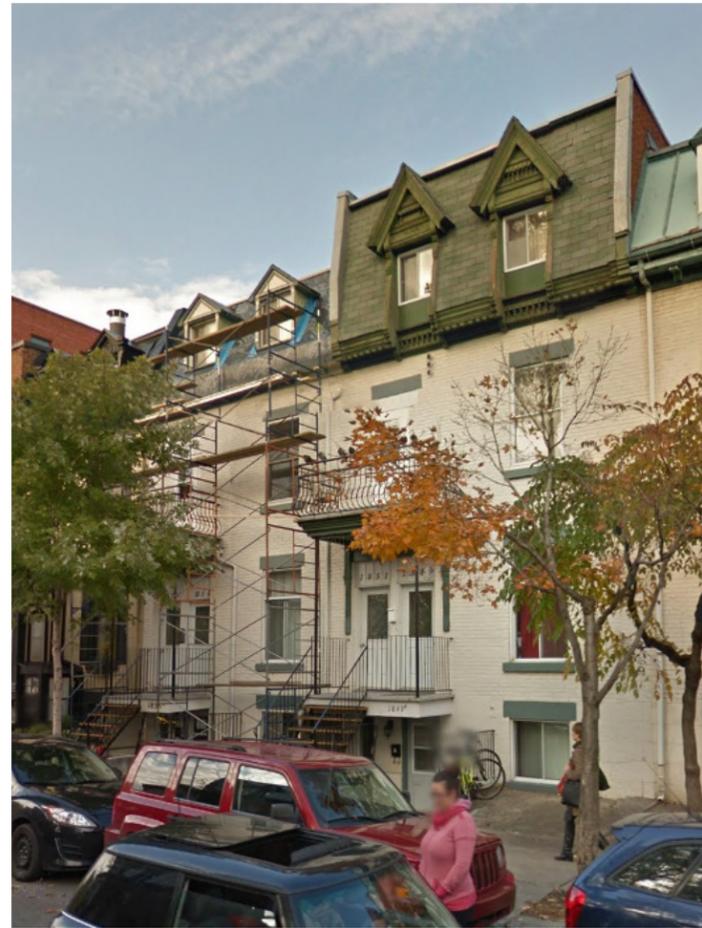
1857-1849 SAINT-ANDRÉ



PARC ROBERT-PRÉVOST



GOOGLE MAP - 2011



GOOGLE MAP - 2012



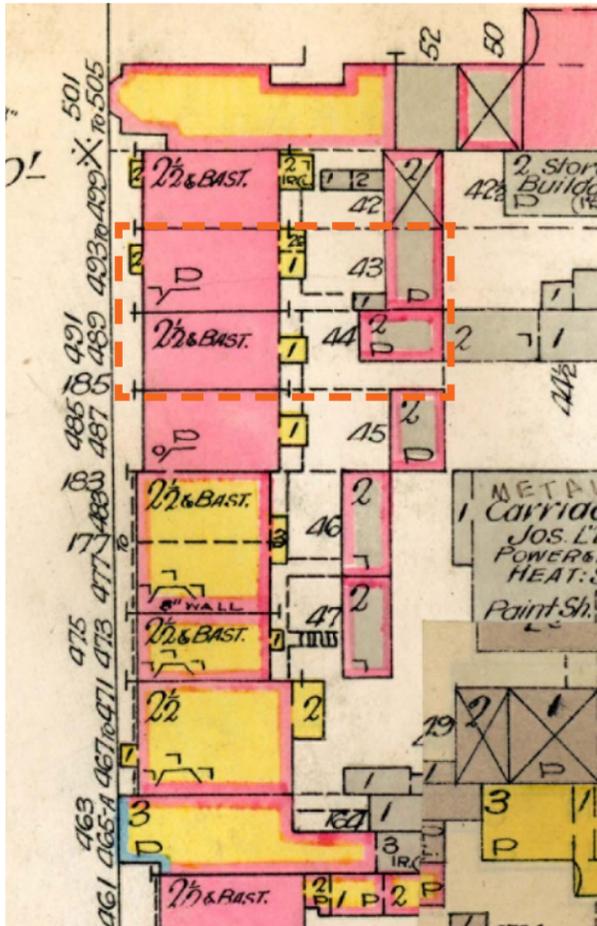
SITE - JUIN 2024

2.2. PHOTOGRAPHIES DU CONTEXTE EXISTANT

2. CONTEXTE URBAIN

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
  
12 sept 2024  
  
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
URBAIN ET DE LA MOBILITÉ

**SMITH VIGEANT**  
architectes



PLAN ASSUREURS - 1915

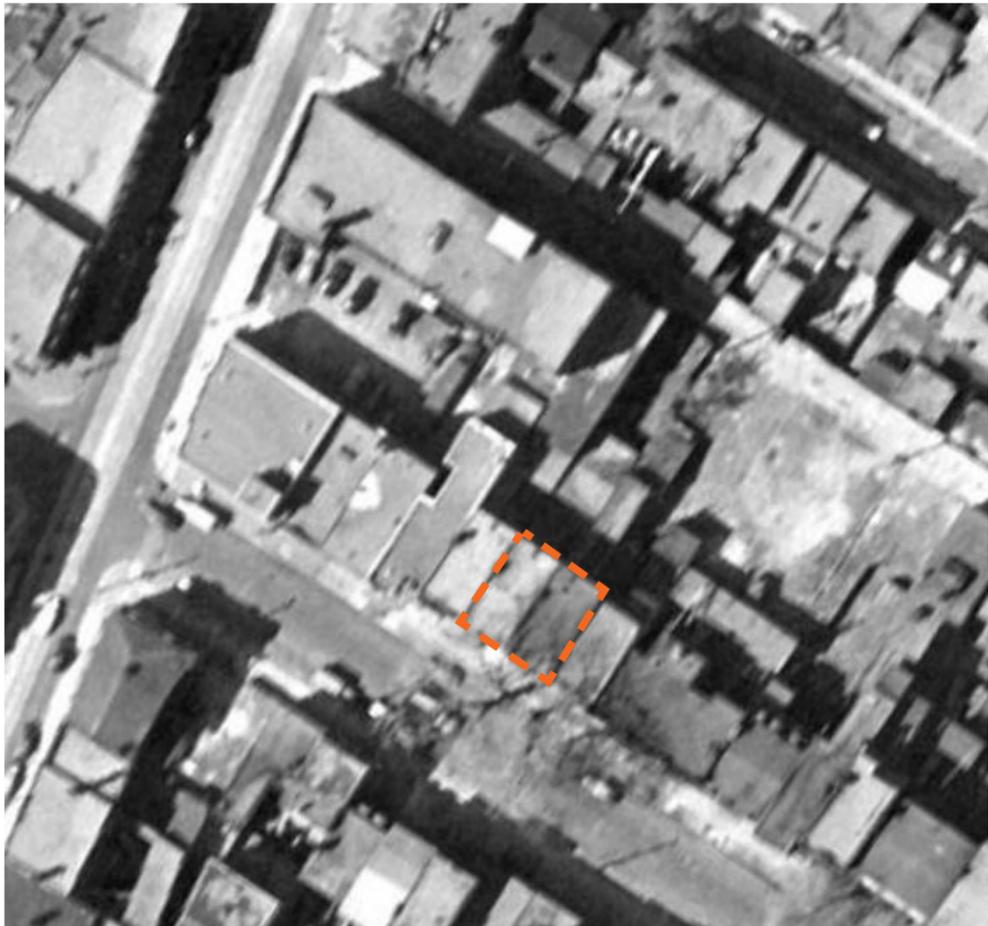


PHOTO AÉRIENNE - 1949



PHOTO AÉRIENNE - 1949

2.2. PHOTOGRAPHIES DU CONTEXTE EXISTANT

2. CONTEXTE URBAIN

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

12 sept 2024

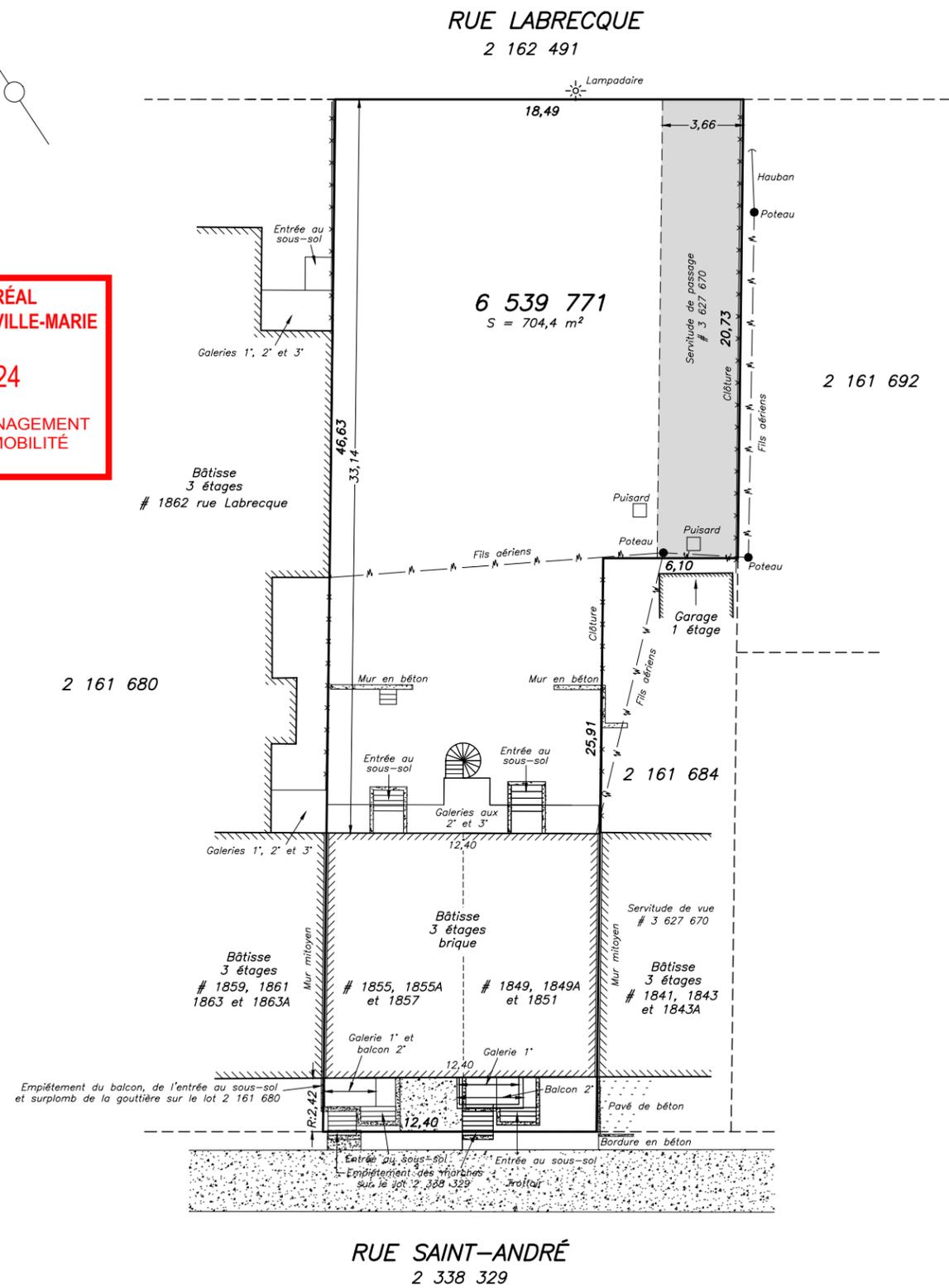
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
URBAIN ET DE LA MOBILITÉ

SMITH VIGEANT  
architectes

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

12 sept 2024

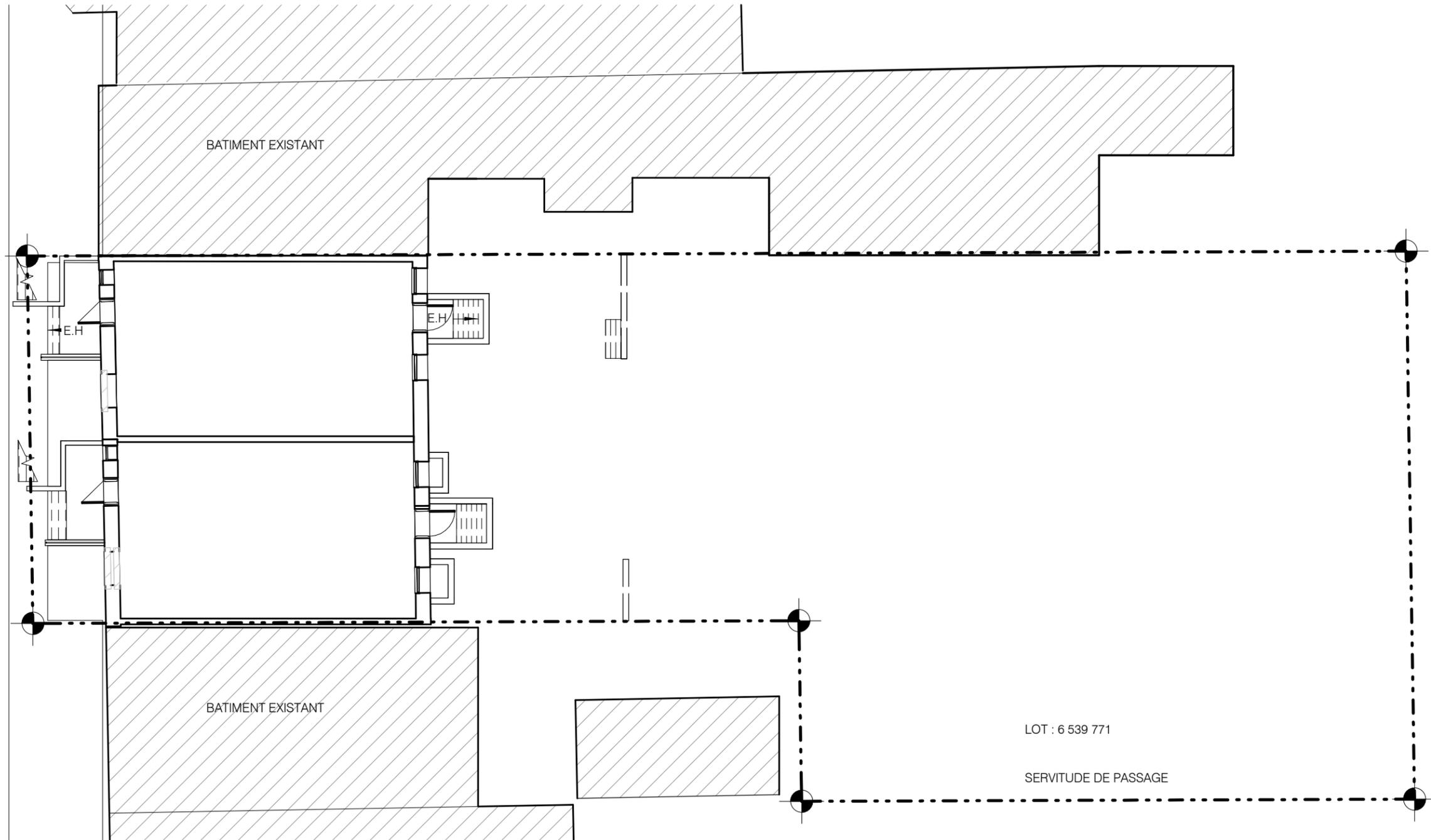
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
URBAIN ET DE LA MOBILITÉ

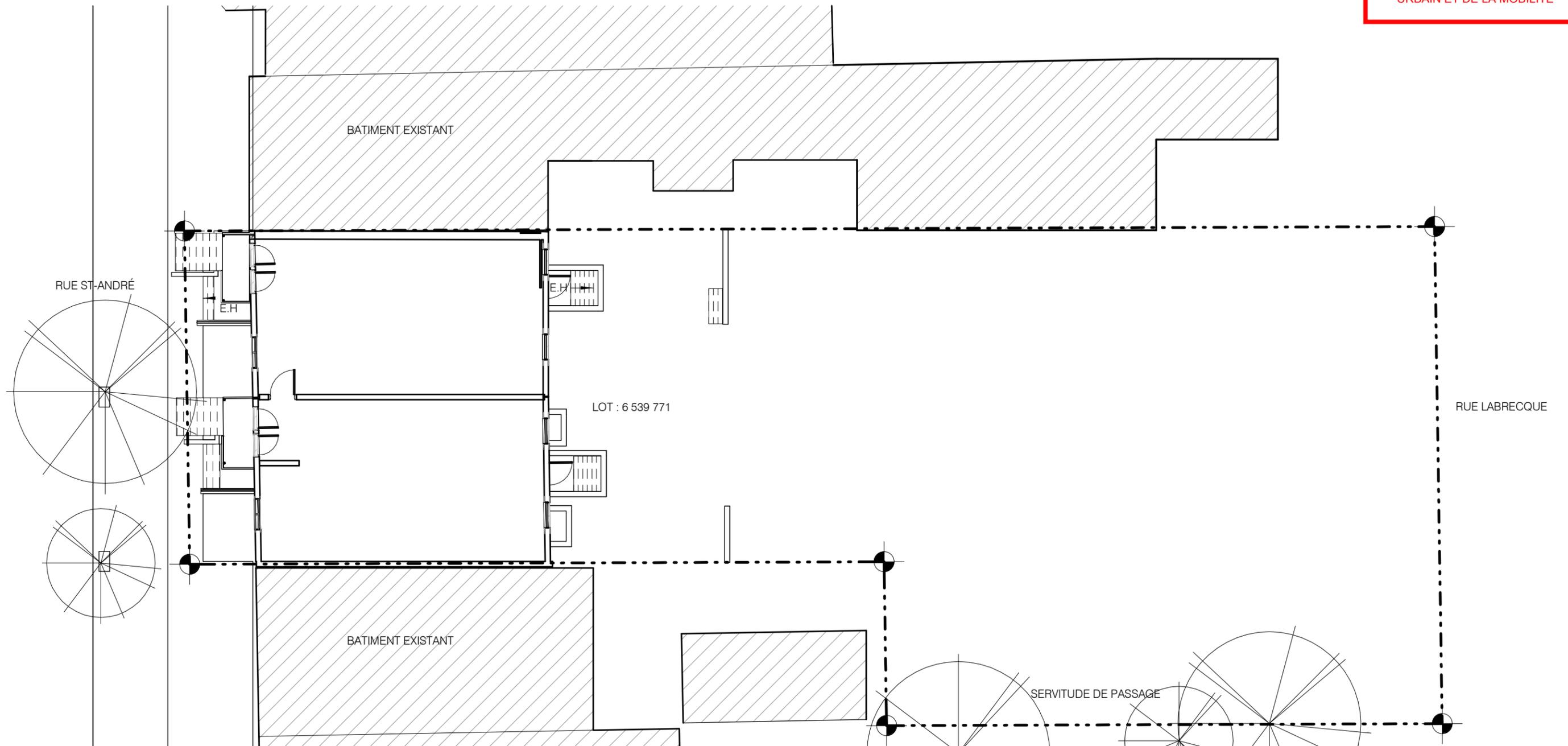


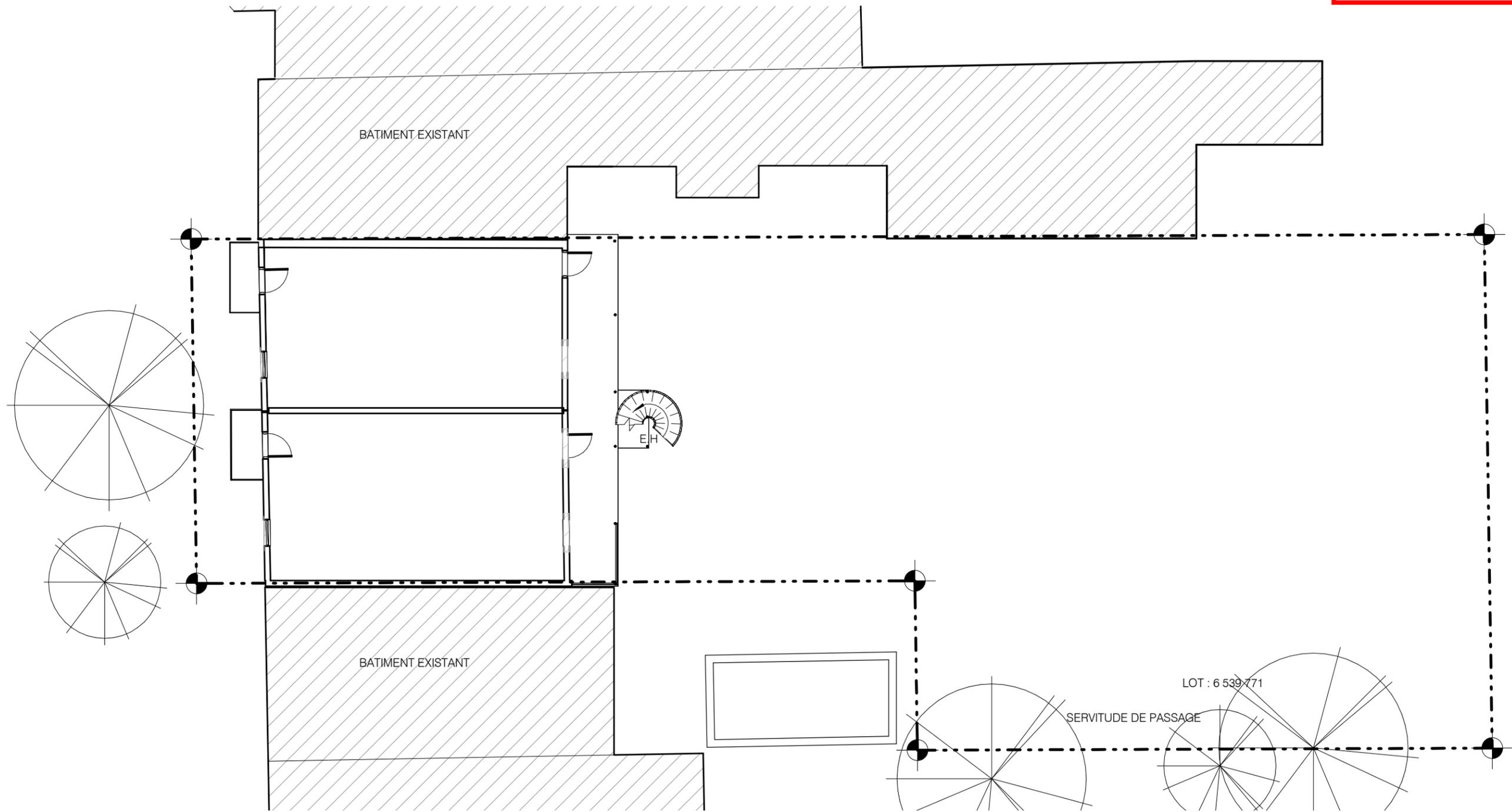
CODE DE CONSTRUCTION		
TYPE DE PROJET	RÉNOVATION/AGRANDISSEMENT Note : murs mitoyens et sections de fondations existantes conservées et restaurées. Structure conservée et renforcée.	
RÈGLEMENTATION APPLICABLE	BÂTIMENT EXEMPTÉ, CCQ 2015 PARTIE 9, 10 ET 11 RÈGLEMENT 11-018	
USAGE	GROUPE C (32 LOGEMENTS)	
AIRE DE BÂTIMENT	494 M2	
HAUTEUR DE BÂTIMENT	3	
NOMBRE DE RUE	2	
TYPE DE CONSTRUCTION	COMBUSTIBLE	
RÉSISTANCE AU FEU	PLANCHER : 45 MIN (SAUF MEZZANINE 45MIN) TOIT TERRASSE : SO MURS, POTEAUX ET ARCS PORTEURS : 45 MIN	
RÈGLEMENTATION MUNICIPALE		
ARRONDISSEMENT	VILLE-MARIE	
RÈGLEMENT D'URBANISME	01-282, MISE À JOUR LE 5 JUIN 2023	
ZONE	0073	
USAGE :	R.2 (1 à 8 log)	
	REQUIS	PROPOSÉ
TAUX D'IMPLANTATION	70% MAX	61%
MARGE AVANT	RÈGLES D'INSERTIONS	RESPECTÉES
MARGE ARRIÈRE	3M MINIMUM	3.2M
MARGES LATÉRALES	1.5 MINIMUM	1.5 / 4/ MITOYEN
HAUTEUR	3 ÉTAGES MAX	3 ÉTAGES
HAUTEUR EN MÈTRES	14M ± 2M	11.6M
STATIONNEMENT	1 CASE MAX (500M MÉTRO)	0
CASE VÉLO	8 PLACES MIN	16
IRS TOITURE	78 MIN	> 78
FENESTRATION	CONFORME À ÉNERGYSTAR 2015, ZONE CLIMATIQUE 6	OUI
% MAÇONNERIE	80% MAÇONNERIE MIN	RESPECTÉ, VOIR ÉLÉVATIONS
% ÉCLAIRAGE NATUREL	+DE 10% POUR PIÈCES DE VIE + DE 5% POUR LES CHAMBRES	RESPECTÉ, VOIR PLANS
% VERDISSEMENT	60% MIN	60%
NOMBRE D'ARBRE	2 REQUIS	4
MEZZANINE	40% MAX	NON
	RETRAIT AVANT : 2 X HAUTEUR	NA
	RETRAIT ARRIÈRE : 1 X HAUTEUR	NA

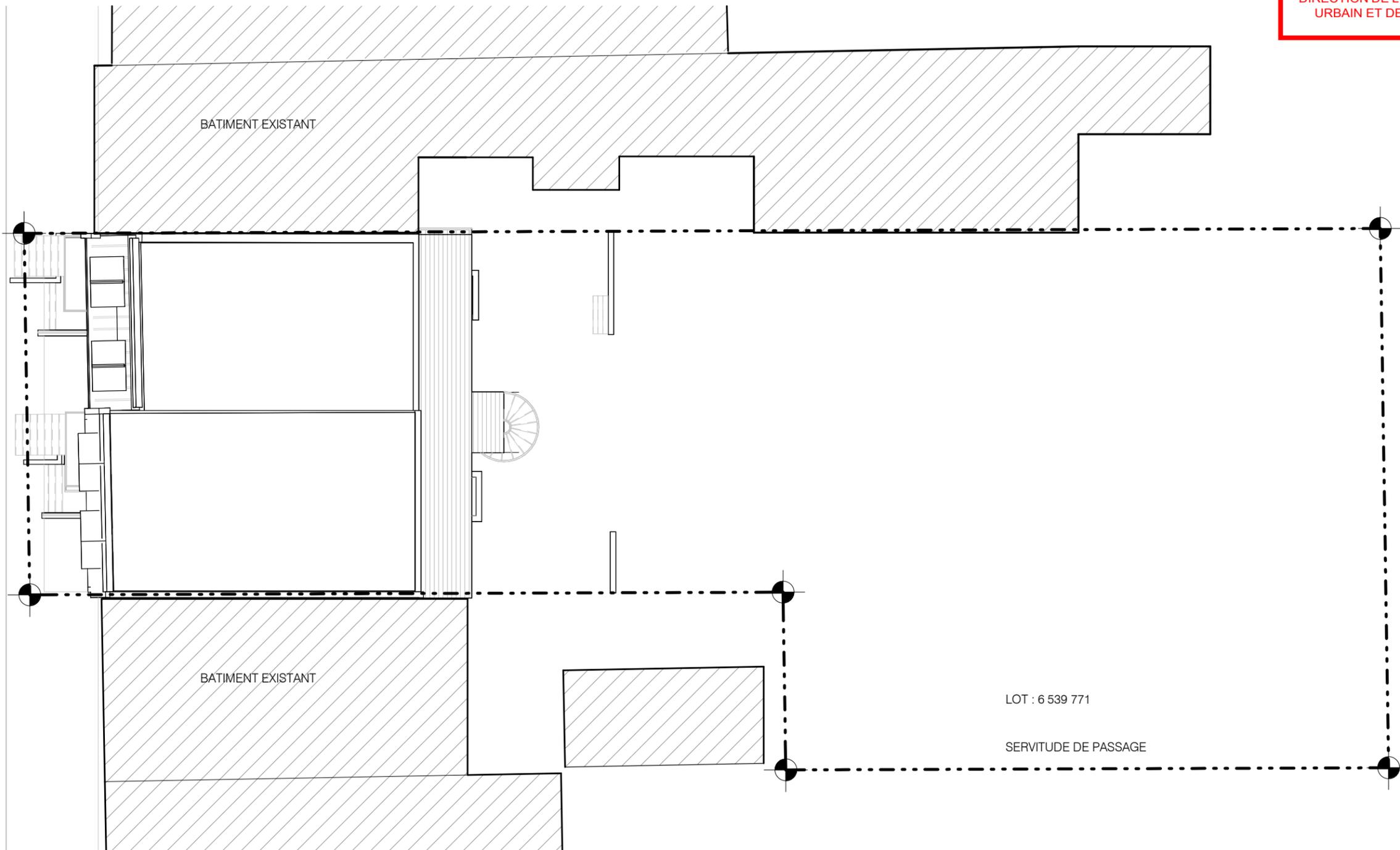
2.3. PLAN DE LOCALISATION ET ZONAGE

2. CONTEXTE URBAIN



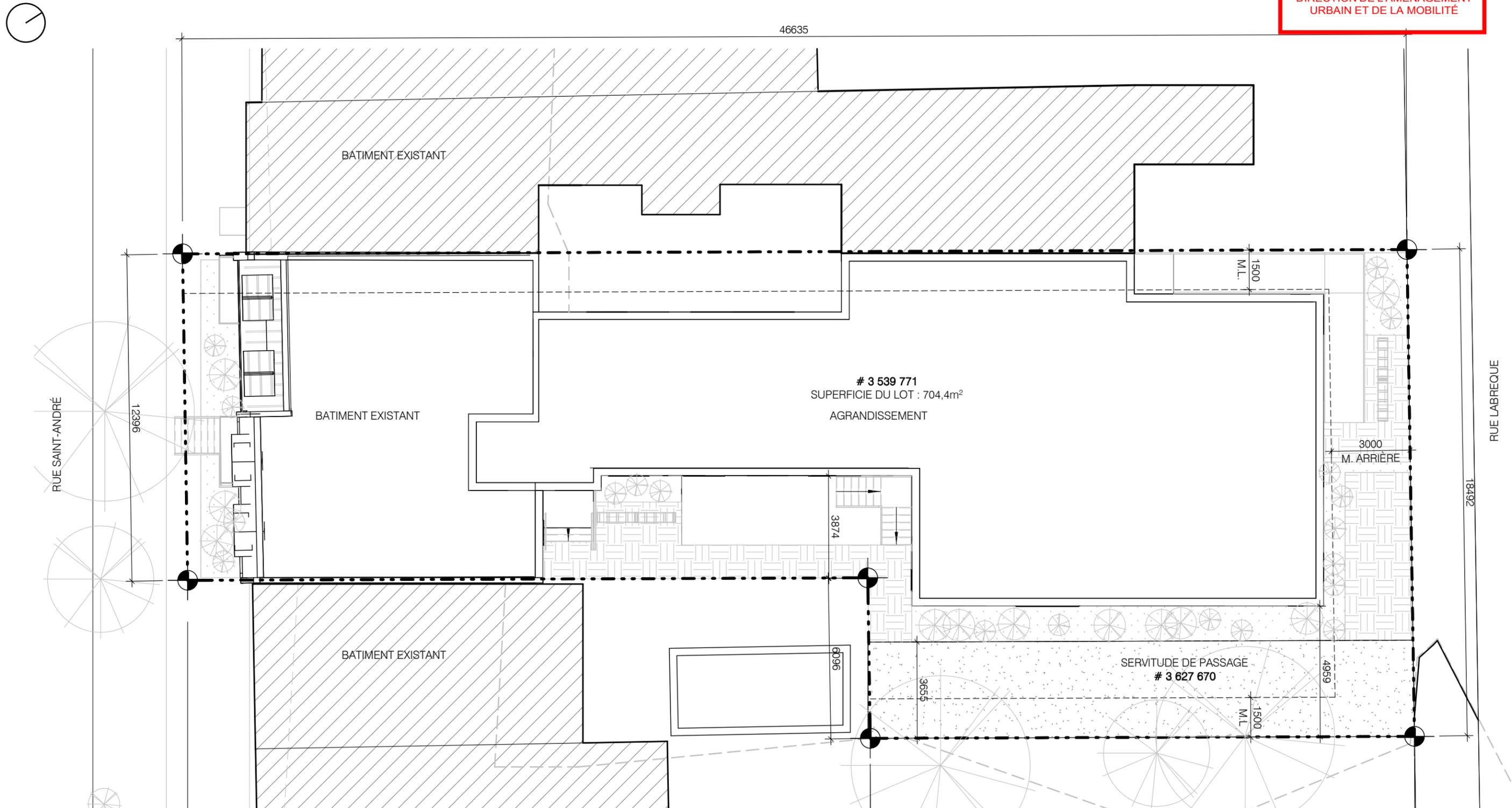






12 sept 2024

# 3.0 Implantation du bâtiment sur le site



3.1. IMPLANTATION  
PLAN DU SITE

3. IMPLANTATION DU BÂTIMENT SUR LE SITE

SOLSTICE D'ÉTÉ (21-05)

ÉQUINOXES (21-09 & 21-03)

SOLSTICE D'HIVER (21-12)

8H



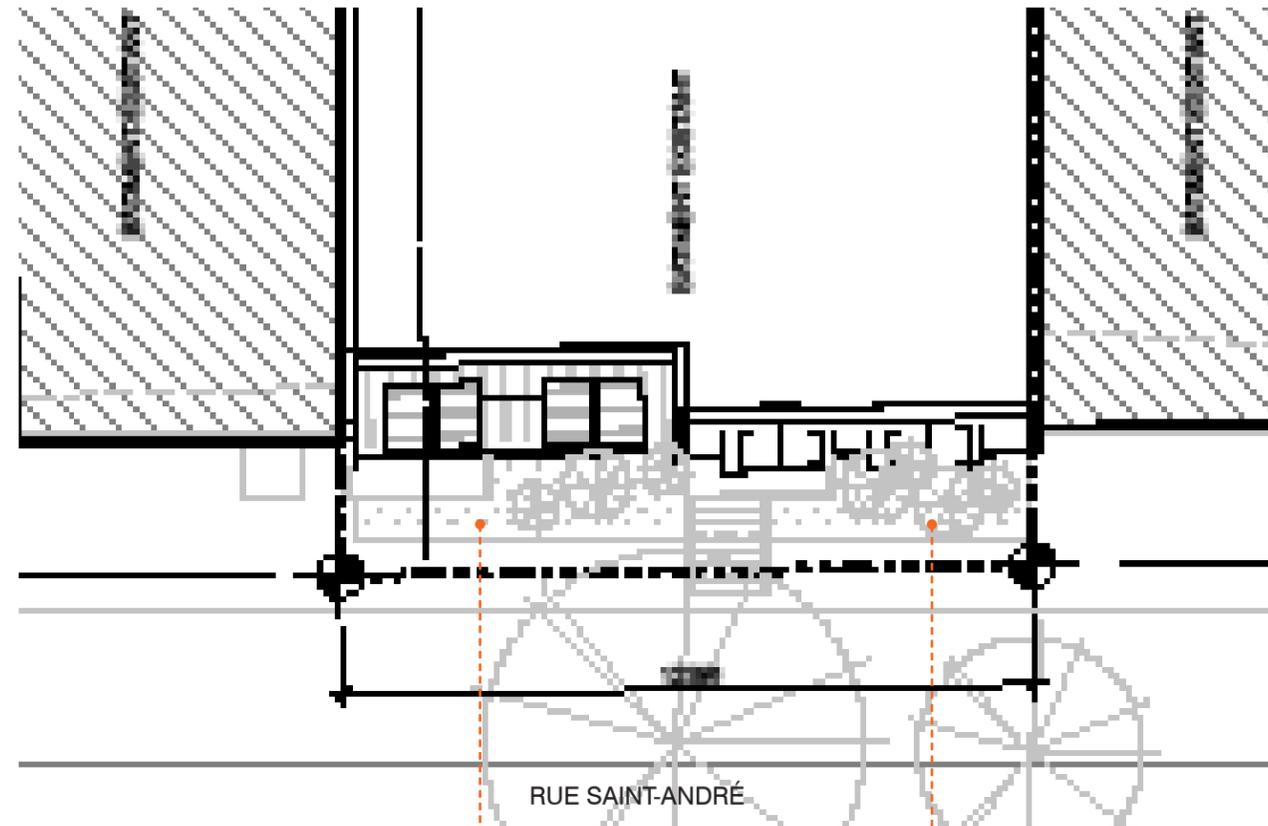
VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
12 sept 2024  
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
URBAIN ET DE LA MOBILITÉ

12H00



16H





GAZON



ARBUSTES DE FLEURS



PAVÉS DE BÉTON ALVÉOLÉS

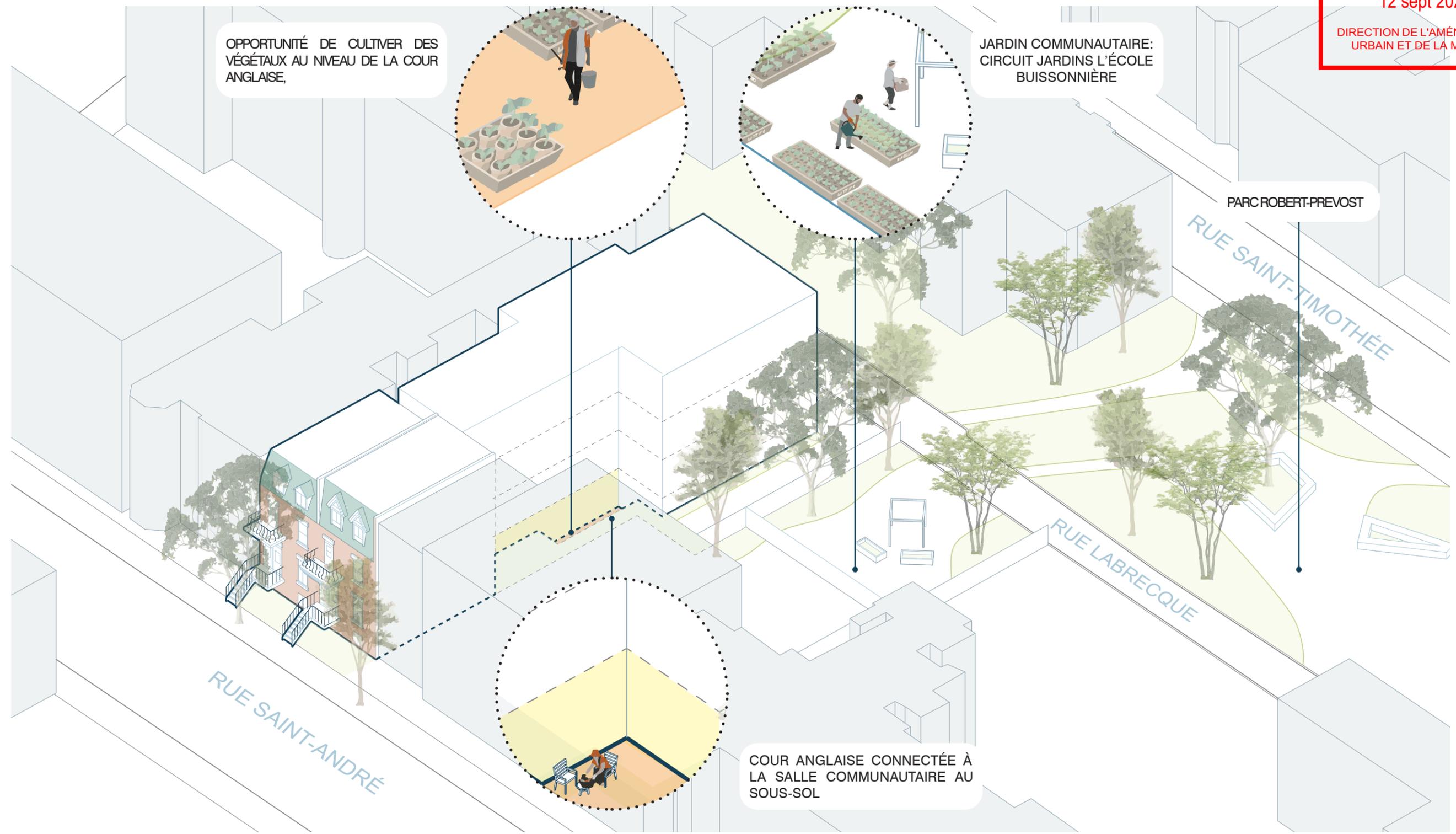


GRAVIER

3.3. PLAN DE PLANTATION  
COUR AVANT ET ARRIÈRE

3. IMPLANTATION DU BÂTIMENT SUR LE SITE

# 4.0 Concept et aménagement



12 sept 2024

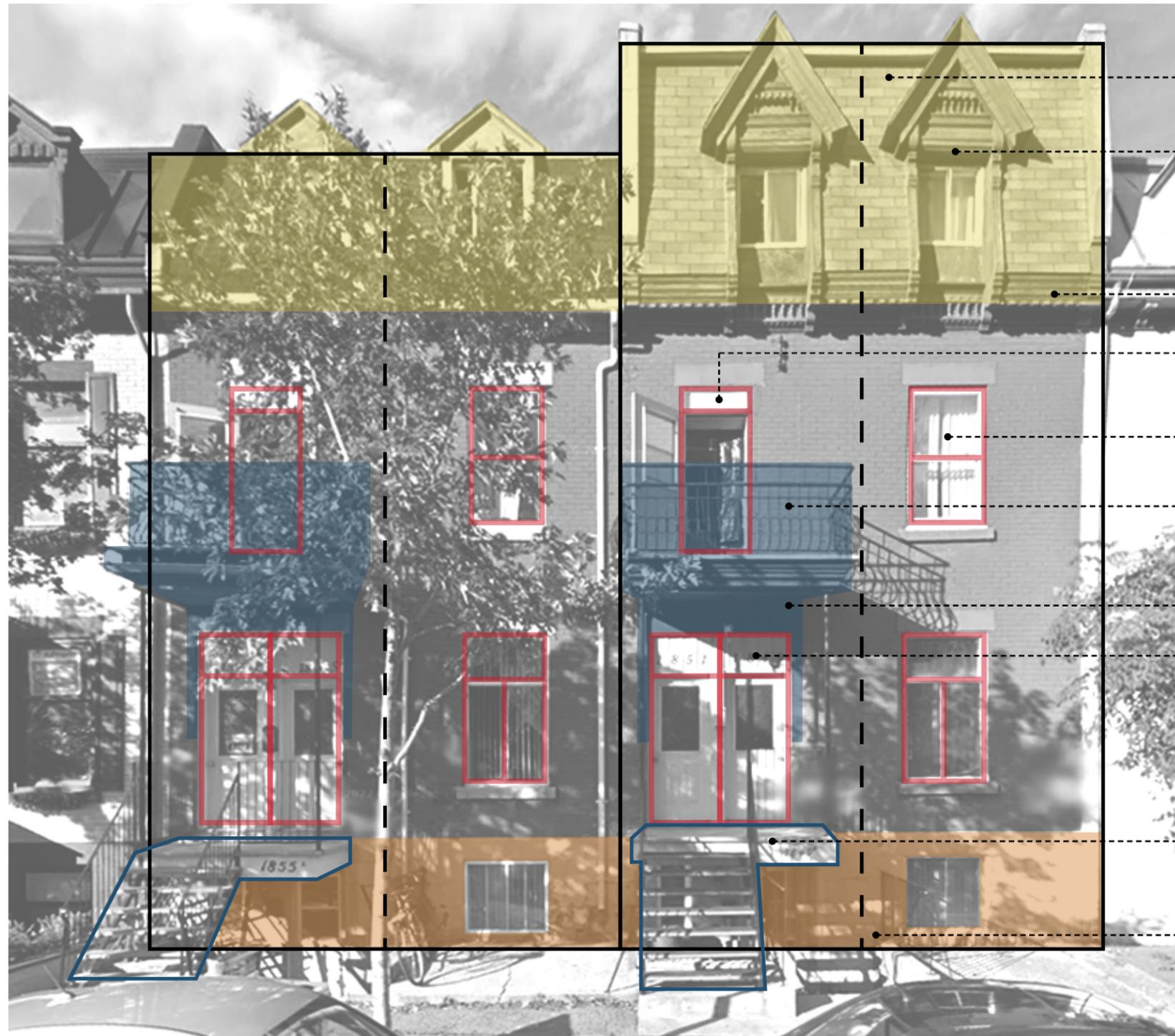


## Intégration urbaine de la façade avant

Le projet s'inscrit dans un contexte diversifié, un mélange de duplex et de triplex, ainsi que plusieurs immeubles d'appartements, combinant des bâtiments de hauteurs, de couleurs et de matériaux différents. Les bâtiments existants se distinguent par leur typologie traditionnelle d'appartements superposés, avec un faux toit Mansard à lucarnes, qui reflète l'époque à laquelle ils ont été construits. Les façades sont divisées en deux travées, avec des entrées et un balcon d'un côté, et des fenêtres de l'autre. A l'exception des toits Mansard et des différents systèmes d'évacuation des eaux de toiture, les deux bâtiments sont des copies conformes l'un de l'autre. Les bâtiments sont enclos dans de solides murs de briques sur les 4 côtés, avec des planchers en bois qui s'étendent d'un mur de briques à l'autre. Les niveaux de plancher sont les mêmes dans les deux bâtiments, ainsi qu'avec les voisins immédiats de chaque côté, qui ont une typologie similaire. Les niveaux de plancher sont assez hauts, à 3,4 m d'un étage à l'autre, ce qui donne des hauteurs de plafond proches de 3 m.

La structure du toit des deux bâtiments a été modifiée au fil des ans. 1849-1851 St. André a une façade mansardée plus haute, permettant la création d'un toit plat qui s'égoutte vers le milieu. 1855-1857 St. André a une façade mansardée plus basse et une structure de toit inclinée vers l'avant et l'arrière, comme les bâtiments situés juste au nord et au sud des deux structures.

Les deux bâtiments ont été peints à plusieurs reprises, ce qui modifie l'apparence de la brique et limite sa capacité à gérer l'humidité. Notre objectif est de recouvrir les bâtiments d'une brique qui reflète la couleur de leur état d'origine.



- Façade divisée en deux baies
- Lucarnes alignées avec les ouvertures des étages inférieurs
- Toiture à versant avec corniche simple
- Porte de balcon avec imposte
- Fenêtre à guillotine ou battante
- Balcon situé au-dessus de l'entrée
- Démarcation de l'entrée avec un élément architectural
- Deux portes identiques avec impostes pour accéder à chacune des maisons
- Escalier droit menant aux deux portes d'entrées à l'étage surélevé
- Fondations

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

12 sept 2024

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
URBAIN ET DE LA MOBILITÉ

12 sept 2024



## Intégration urbaine de la façade arrière

La façade arrière de l'agrandissement, faisant face à la rue Labrecque, s'appuie sur des références avoisinantes très différentes. L'entrepôt situé au début de la ruelle sur la rue Ontario et le nouveau triplex qui le sépare de notre site possèdent un langage plus moderne, avec de plus grandes ouvertures de fenêtres dans un volume cubique simple aux détails minimaux.

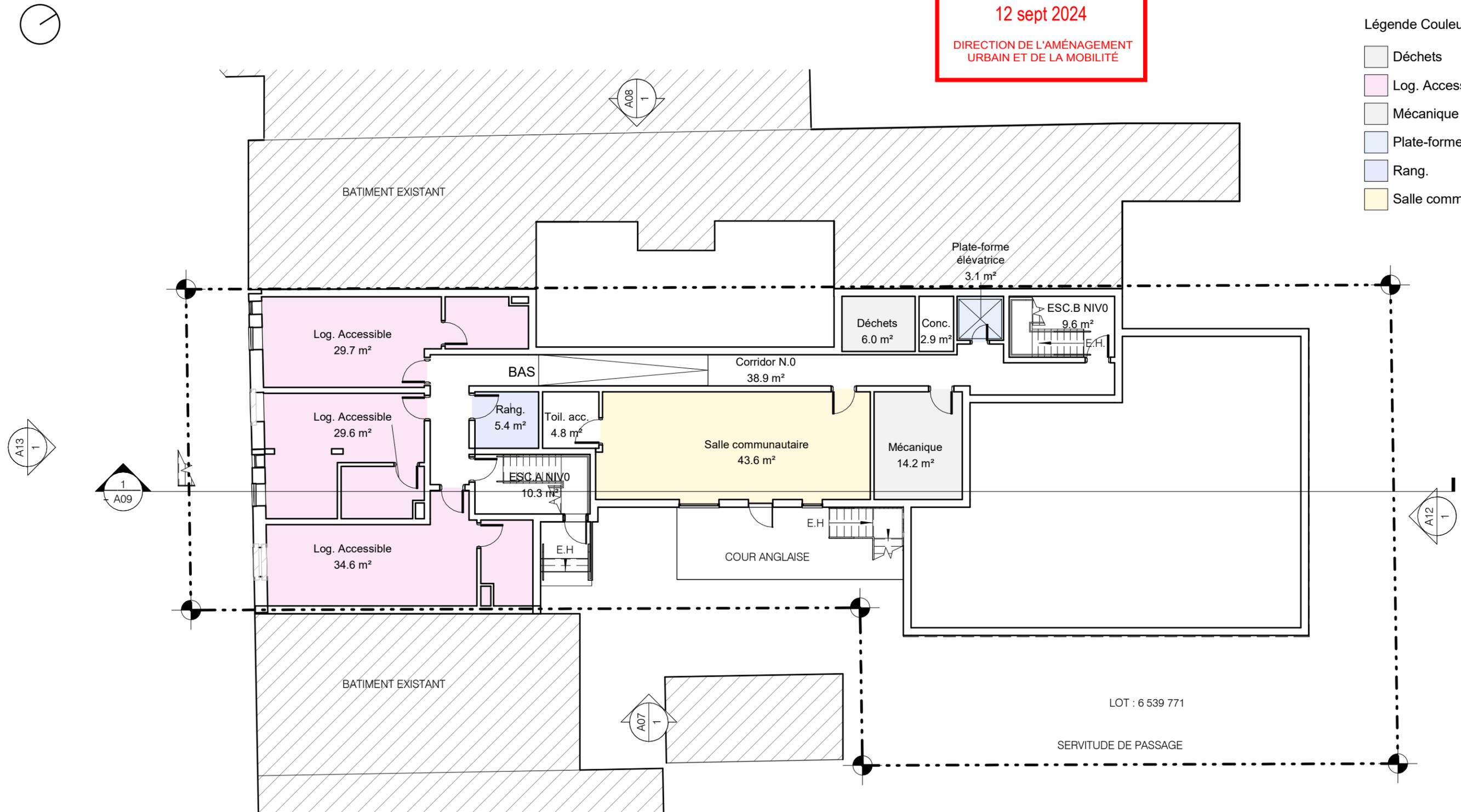
Nous nous sommes inspirés de ce vocabulaire pour façonner la nouvelle addition aux bâtiments de Saint-André.

Les volumes extérieurs sont revêtus de briques, des briques recyclées en référence aux entrepôts de l'Ontario, et en contraste avec les nouvelles briques du triplex voisin, créant un motif : vieille brique rouge, nouvelle brique jaune, vieille brique rouge.

La partie intérieure en retrait du nouveau bâtiment, qui fait face à la cour anglaise, est revêtue d'un revêtement métallique, un contraste saisissant avec la brique, mais similaire aux façades arrière de nombreux bâtiments donnant sur la rue Labrecque, une ruelle, dont la gamme de matériaux y est plus variée. Nous en tenons compte, ainsi que des bâtiments adjacents, dans le choix des matériaux utilisés pour ce projet.

Légende Couleurs Pièces

- Déchets
- Log. Accessible
- Mécanique
- Plate-forme élévatrice
- Rang.
- Salle communautaire

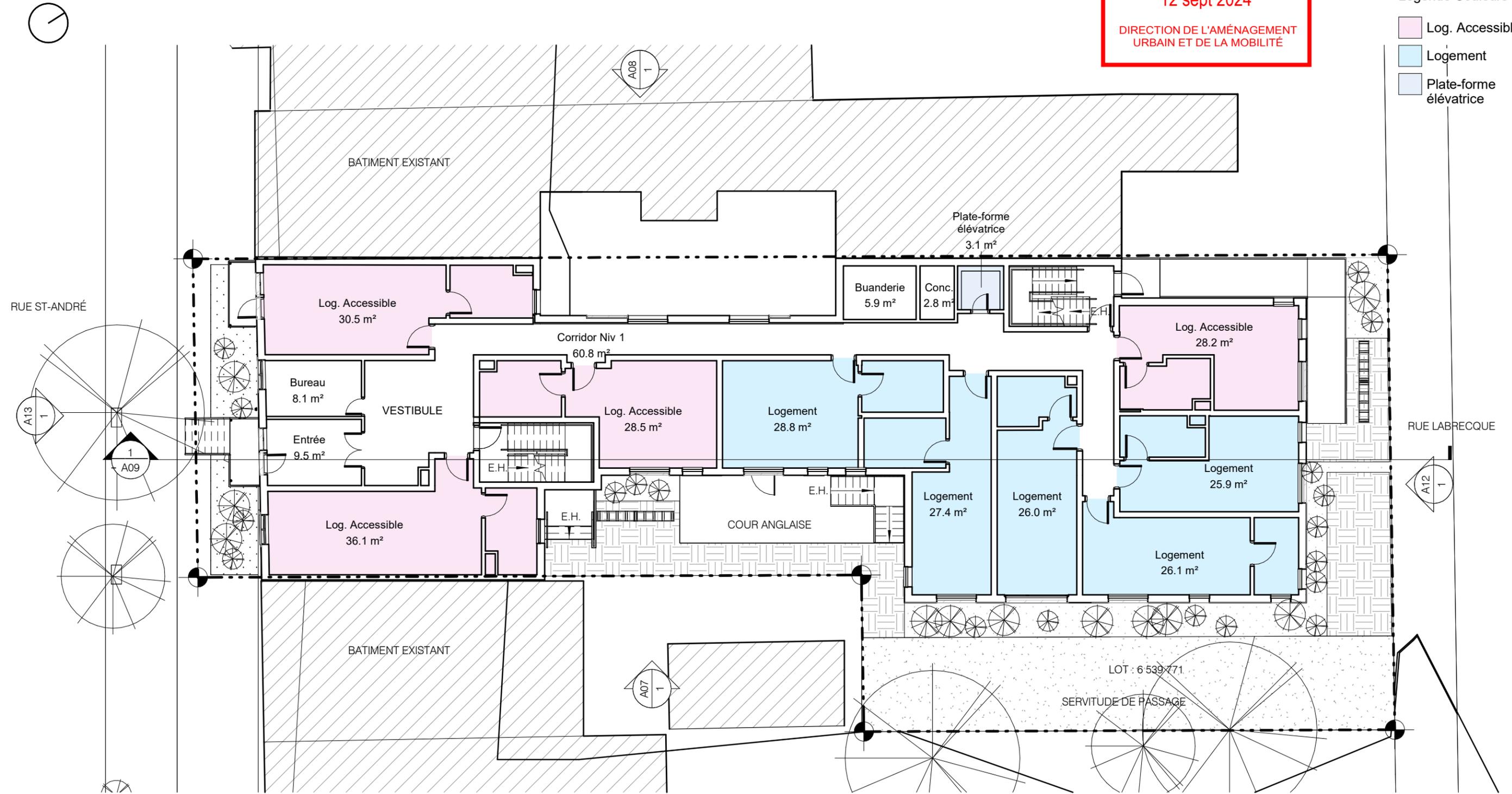


4.5. PLANS

4.5.1. NIVEAU SOUS-SOL

4.CONCEPT ET AMÉNAGEMENT

- Log. Accessible
- Logement
- Plate-forme élévatrice



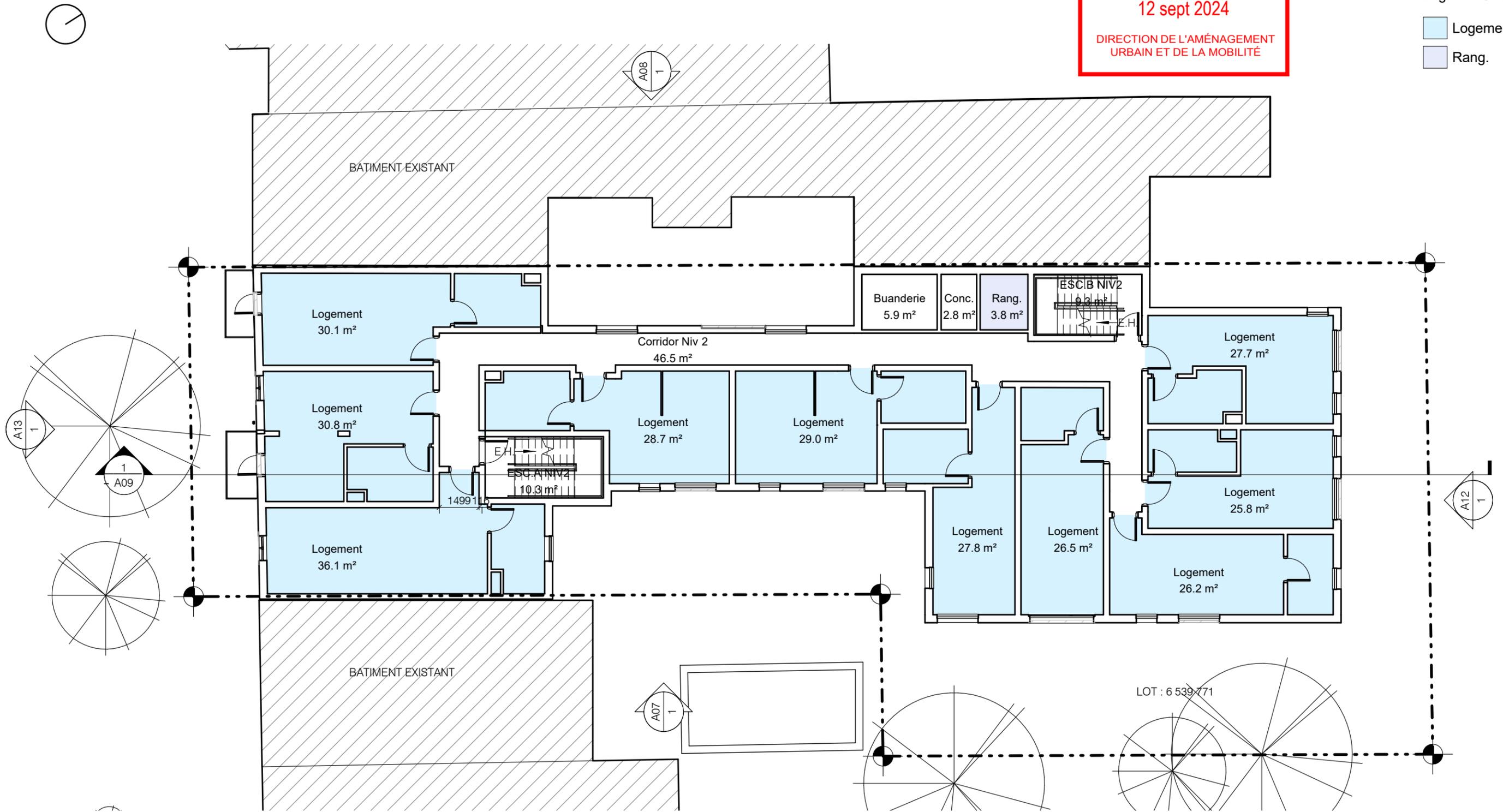
VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

12 sept 2024

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT  
URBAIN ET DE LA MOBILITÉ

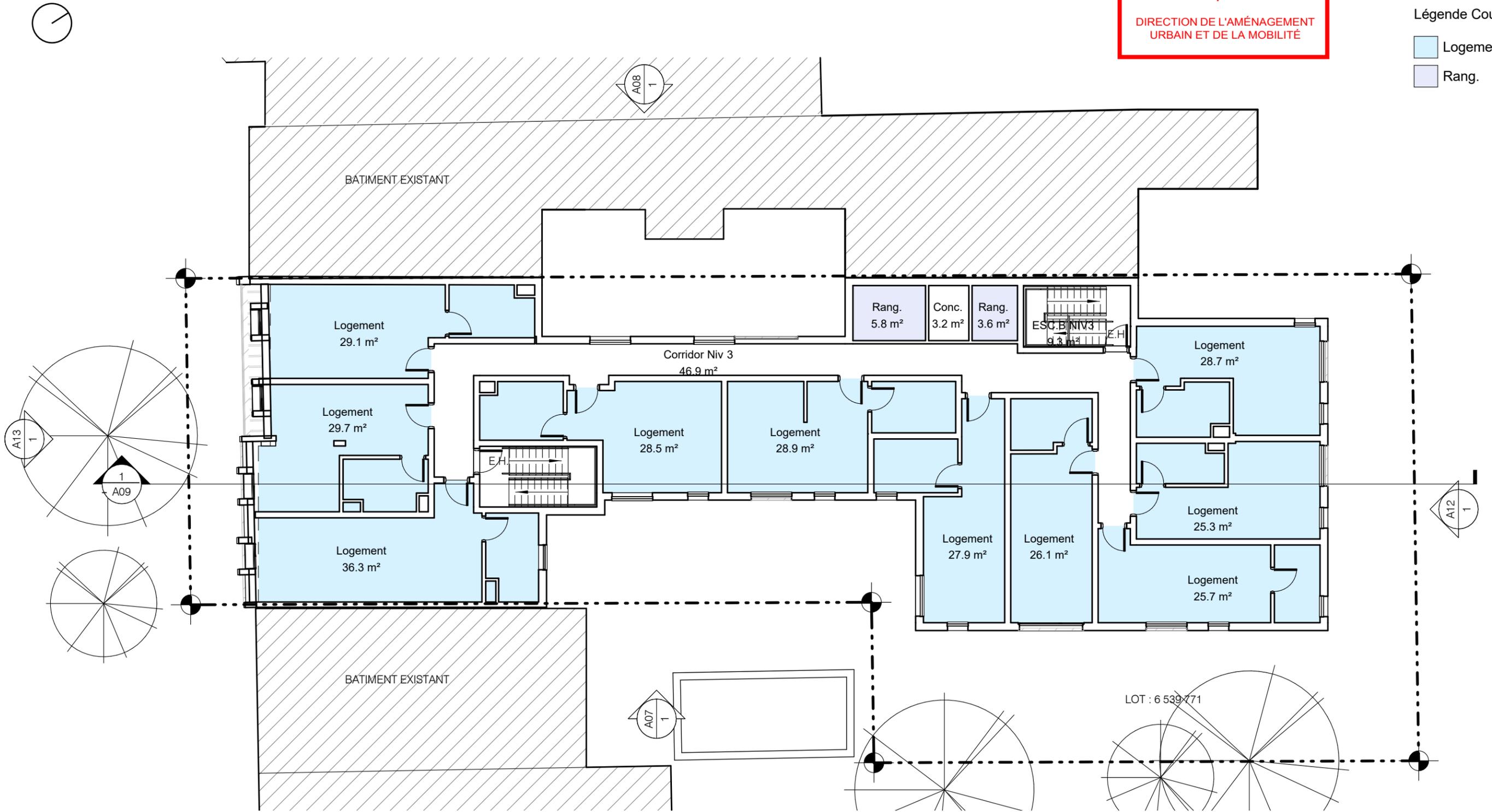
Légende Couleurs Pièces

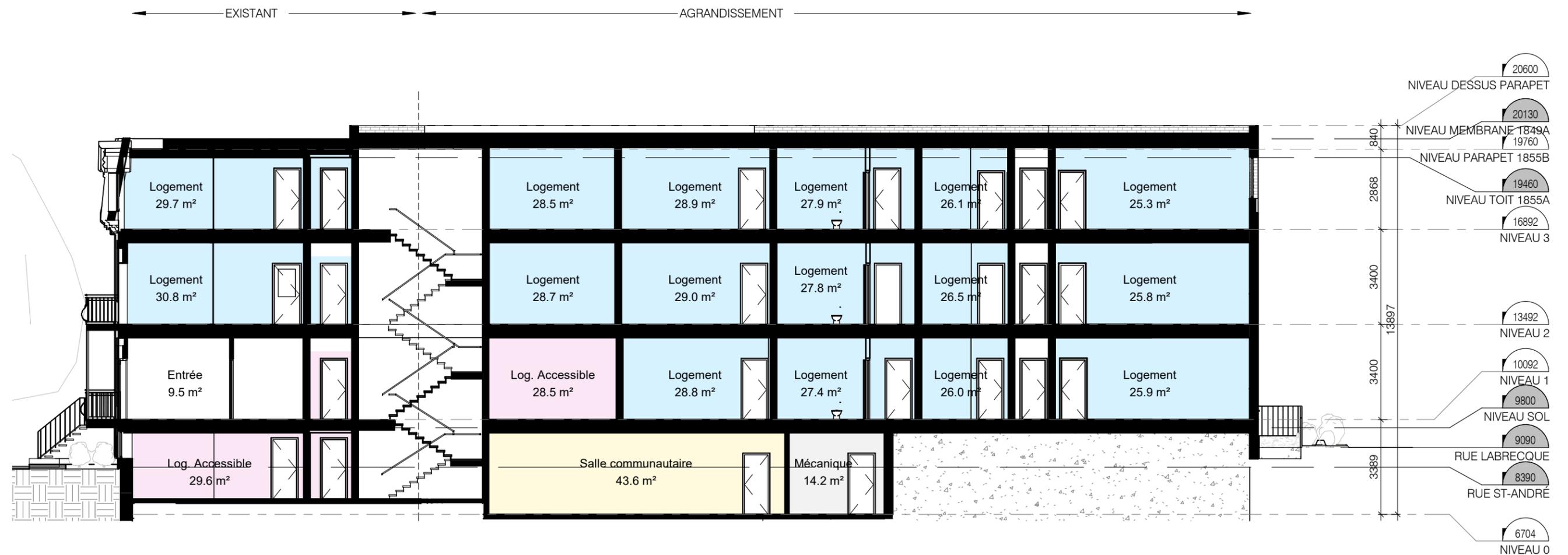
- Logement
- Rang.



Légende Couleurs Pièces

- Logement
- Rang.



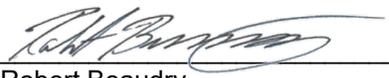


4.6. COUPE  
LONGITUDINALE

4. CONCEPT ET AMÉNAGEMENT

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**12 septembre 2024**  
**3003449373**  
**4.5.2**

<b>Objet :</b>	<b>USAGE CONDITIONNEL</b>
<b>Endroit :</b>	1849-1857, rue Saint-André
<b>Responsable :</b>	Billy Chérubin et Patrice Senécal
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne une propriété composée de deux bâtiments construits en 1875 dont les lots ont été réunis en 2022. L'immeuble est situé sur la rue Saint-André entre les rues Ontario Est et Robin, et fait face également à la rue Labrecque qui a l'aspect d'une ruelle. L'immeuble est vacant depuis juin 2023 et actuellement barricadé. On y retrouvait auparavant une maison de chambre. Le secteur environnant est composé d'un mélange de duplex et de triplex, ainsi que plusieurs immeubles d'appartements, combinant différents types de bâtiments.</p> <p>La demande vise à autoriser, en usage conditionnel, un nombre de logements supérieurs au nombre maximal prescrit par le <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> en zone de catégorie R.2, fixé à huit unités, en vue de permettre l'aménagement de 32 logements destinés à des personnes à faible revenu et vulnérables. Ces logements seront situés dans les deux bâtiments existants qui seront fusionnés et agrandis vers l'arrière.</p> <p>Les logements proposés sont tous de type studio puisqu'il s'agit d'une maison de chambre. Leur superficie varie entre 25 m<sup>2</sup> et 36 m<sup>2</sup> pour une moyenne de 29 m<sup>2</sup>. Les logements sont répartis sur tous les étages du bâtiment. Le projet prévoit aussi un bureau qui servira à des rencontres individuelles avec les locataires, une salle communautaire, 16 unités pour vélos à l'extérieur et aucune unité pour véhicule.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Aucun
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition répond adéquatement aux objectifs et critères d'évaluation du <i>Règlement d'urbanisme (01-282)</i> permettant d'autoriser un usage conditionnel.
<b>Considérant que :</b>	La proposition s'intègre convenablement à son milieu environnant en raison de l'usage déjà présent dans le secteur, de sa volumétrie de plein droit et de sa complémentarité avec le secteur.
<b>Considérant que :</b>	Le projet permettra la conservation et la restauration des façades donnant sur la rue Saint-André.

<b>Considérant que :</b>	Le projet permettra la création de 32 logements pour des personnes en difficultés financières.
<b>Considérant que :</b>	Le volet architectural du projet sera présenté plus en détail lors d'une séance ultérieure du comité en vertu du titre VIII.
<b>Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.</b>	
 <hr/> Robert Beaudry Président	 <hr/> Stéphanie Jolicoeur Secrétaire

# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1245289008

Unité administrative responsable : *Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité*

Projet : *Usage conditionnel – Aménagement de 32 logements*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
<p>2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?</p> <p>7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.</p> <p>9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.</p> <p>19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.</p>			
<p>3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b>?</p> <p>7. Création de 32 logements abordables dont 7 accessibles universellement pour des personnes vulnérables et à faible revenu.</p> <p>9. Projet permettant à un organisme à but non lucratif œuvrant dans le milieu communautaire d'implanter une maison de chambre contribuant à une mixité sociale dans le secteur.</p> <p>19. Les nouveaux logements sont situés dans un secteur offrant plusieurs services et à proximité de stations de métro.</p>			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	<b>x</b>		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	<b>x</b>		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		<b>x</b>	

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Respect et protection des droits humains</li> <li>● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>	<b>x</b>		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	<b>x</b>		

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1237199001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, avec changements, une résolution autorisant les usages principaux « salle de réunion » et « salle de réception » ainsi que l'usage « salle de danse » uniquement comme usage complémentaire à ce dernier dans une partie du sous-sol du bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

De modifier le projet de résolution comme suit :

- par le remplacement, au paragraphe b) de l'article 1, des mots « de l'usage principal « salle de réception ainsi que de l'usage complémentaire « salle de danse » » par les mots « des usages principaux « salle de réunion » et « salle de réception » ainsi que de l'usage « salle de danse » uniquement comme usage complémentaire à l'usage principal « salle de réception » »;
- par l'ajout, après le sous-paragraphe iii) du paragraphe a) de l'article 2, des sous-paragraphe suivants :
  - « iv) installer et maintenir un système de fermeture automatique des portes intérieures donnant sur cet établissement ainsi que sur les portes d'entrée extérieures conduisant à ce dernier;
  - v) doubler et sceller la fenestration de ce local; »;
- par l'ajout, après l'article 2, de l'article suivant :
  - « 3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter l'occupation visée par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet. ».

D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

1) D'accorder pour le bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :

- a) déroger notamment à l'article 200 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement aux usages autorisés;
- b) occuper une partie du sous-sol du bâtiment aux fins des usages principaux « salle de réunion » et « salle de réception » ainsi que de l'usage « salle de danse »

uniquement comme usage complémentaire à l'usage principal « salle de réception », le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 17 mars 2023;

2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- a) assurer le respect des paramètres suivant pour le projet d'occupation :
- i) l'emplacement et la superficie du local visé doivent être substantiellement conformes à ceux du local montré en blanc à la page A100 des plans mentionnés au paragraphe b) de l'article 1 de la présente autorisation;
  - ii) la superficie maximale de la salle de réception occupée à des fins de l'usage complémentaire « salle de danse » ne doit pas excéder 30 % de la superficie du local de l'établissement;
  - iii) aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne doit signaler la présence de l'usage complémentaire « salle de danse »;
  - iv) installer et maintenir un système de fermeture automatique des portes intérieures donnant sur cet établissement ainsi que sur les portes d'entrée extérieures conduisant à ce dernier;
  - v) doubler et sceller la fenestration de ce local;

3) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter l'occupation visée par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**Signé par** Marc LABELLE    **Le** 2024-04-29 09:23

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1237199001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, avec changements, une résolution autorisant les usages principaux « salle de réunion » et « salle de réception » ainsi que l'usage « salle de danse » uniquement comme usage complémentaire à ce dernier dans une partie du sous-sol du bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

**CONTENU****CONTEXTE****Assemblée publique de consultation**

Lors de l'assemblée publique de consultation du 26 avril 2023, les principales interventions des personnes intéressées par ce projet concernaient :

- génération de bruit par l'autorisation des usages sollicités;
- cohabitation difficile de ces usages avec ceux des immeubles résidentiels du secteur;
- tapage nocturne existant et accentué par le projet;
- détermination d'autres usages plus appropriés pour répondre aux besoins locaux;
- nécessité pour l'arrondissement d'effectuer des validations supplémentaires à l'égard des établissements problématiques analogues et de leurs nuisances sonores potentielles;
- enjeux quant à l'exploitation de l'établissement.

Le procès-verbal de cette assemblée est joint au présent sommaire addenda.

**Suivis des préoccupations soulevées**

En réponse aux préoccupations exprimées, le demandeur a réévalué le potentiel de son local en identifiant l'ensemble des autres usages possibles pour celui-ci, concluant cependant sur la pertinence de maintenir son projet. Ainsi, une nouvelle étude acoustique a été déposée par le demandeur confirmant l'absence d'impacts importants générés par ce projet d'occupation.

Afin de limiter plus encore tout enjeu quant à l'utilisation des lieux avec la sonorisation à l'intérieur de l'établissement, l'ajout de deux paramètres supplémentaires à ceux déjà prévus à la condition d'occupation énoncée au 1er projet de résolution est proposé afin d'offrir des mesures de mitigation permanentes :

- installer et maintenir un système de fermeture automatique des portes

intérieures donnant sur l'établissement ainsi que sur les portes d'entrée extérieures conduisant à ce dernier;

- doubler et sceller la fenestration du local de l'établissement.

Quant aux préoccupations relatives à la tenure du local, ces considérations relèvent uniquement de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) dans l'octroi et le suivi des permis d'alcool également nécessaires à ce type d'établissement. Ainsi, il demeure possible pour la RACJ d'intervenir en matière de nuisances générées par l'exploitation d'un établissement licencié (audiences publiques, mesures d'encadrement, suspension ou révocation de permis, etc.).

Par ailleurs, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) veille déjà à la surveillance de ce type d'établissements et assure la prise en charge des plaintes de tapage nocturne. Au besoin, le SPVM peut également procéder à des signalements directement auprès de la RACJ pour le suivi des permis d'alcool.

Du côté de l'arrondissement, un inventaire des établissements avec des usages analogues (certificats d'occupation) et des cas de nuisances sonores répertoriées (plaintes) dans un plus large périmètre (rayon de 250 m de l'établissement visé, soit sensiblement de l'autoroute Bonaventure à la rue Marguerite-D'Youville et de la rue Wellington à la rue Mill) a été réalisé à l'été 2023.

La démarche a démontré la présence de peu d'établissements ou d'usages analogues autorisés dans les environs immédiats et confirmé le suivi diligent apporté par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité (DAUM) quant au traitement des plaintes de bruit reçues et à la résolution des enjeux ponctuels ou récurrents passés afin de faire respecter la réglementation en vigueur.

### **Démarches supplémentaires visant à favoriser l'acceptabilité du projet**

Puisque l'organisation d'une soirée d'information privée avait notamment été proposée par la présidence aux personnes intéressées lors de l'assemblée publique de consultation, le demandeur a effectué des démarches supplémentaires afin de pouvoir échanger plus amplement avec le milieu et solliciter des appuis pour son projet, dont les suivantes :

- livraison de 1 332 invitations aux logements et locaux non résidentiels dans un large quadrilatère (rue Duke / boulevard Robert-Bourrassa, rue William / place D'Youville, rue du Port ainsi que les rues de la Commune et Brennan) pour deux soirées d'informations;
- invitation directe des syndicats de copropriétés de 3 immeubles résidentiels avoisinants (Le 1 McGill, Le Quai de la Commune, Le Silhouette) ainsi qu'une coopérative d'habitation (Le Cercle Carré);
- tenue de 2 soirées d'information privées les 20 et 23 mars 2024 dans le local visé.

En préparation de ces démarches, une réflexion supplémentaire sur l'établissement et son ancrage dans la collectivité locale a mené à la fondation de la « Maison Hopkins » qui veillerait à la gestion et à l'exploitation du celui-ci.

De plus, en déterminant la vision souhaitée pour la présentation à ces soirées, le demandeur a demandé l'ajout de l'usage « salle de réunion » aux usages déjà sollicités afin de permettre aussi la tenue de réunions, de rencontres ou d'événements de moindre envergure ou à caractère moins « festif », mais tout de même susceptibles de répondre également aux besoins des personnes, des entreprises ou des organismes du secteur immédiat, sans nécessiter de transformations particulières au local ou à son

aménagement général.

### **Cadre réglementaire révisé**

La proposition révisée déroge toujours à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), à savoir notamment :

- aux usages autorisés (article 200), puisque les usages « salle de réunion », « salle de réception » et « salle de danse » ne sont pas des usages autorisés dans la catégorie M.3.

Ce projet révisé contient encore les mêmes objets susceptibles d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 3<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et d'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), à savoir les usages.

Il n'est toutefois encore pas visé par le paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 2 du Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal (RCG 15-073) et demeure conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire.

### **Justification supplémentaire**

Le projet d'occupation a été révisé et bonifié pour tendre à mieux répondre aux préoccupations recueillies lors de l'assemblée publique de consultation ainsi qu'à favoriser l'acceptabilité sociale de celui-ci, notamment en diversifiant l'utilisation de la future « Maison Hopkins » également comme salle de réunion pour l'organisation de rencontres et d'événements plus corporatifs ou organisés par la communauté locale, en plus des activités de réceptions ou de mariages, pouvant accessoirement comporter de la danse, comme cela avait été initialement proposé.

Il y a lieu de rappeler que l'établissement ne pourra être exploité uniquement aux fins d'activités de danse ou pour servir de l'alcool au grand public (usage « débit de boissons alcooliques » non sollicité pour le projet), qu'il ne pourra avoir une capacité supérieure à 126 personnes selon les dimensions du local et que des mesures de mitigation permanentes d'adaptation physique de celui-ci ainsi que du bâtiment qui l'abrite devront être prévues et maintenues à travers le temps pour y permettre l'exploitation des usages sollicités.

Finalement, l'ajout, au 1er projet de résolution, d'un délai maximal de 60 mois pour de débiter l'occupation des lieux est proposé afin d'assurer que celle-ci ne puisse débiter avant que la mise en œuvre de l'ensemble des paramètres de la condition de ce projet d'occupation ne soit complétée, incluant l'installation des mesures de mitigation permanente exigées, à défaut de quoi l'autorisation sera caduque. Conformément à la réglementation en vigueur, un permis de transformation régularisant l'aménagement déjà effectué du local et un certificat d'occupation devront être obtenus en amont.

**Considérant que** le demandeur a adapté les usages souhaités pour diversifier l'offre de son établissement et qu'il a effectué l'ensemble des démarches supplémentaires exigées pour confirmer l'absence d'impacts sonores, selon la méthodologie et les exigences de la DAUM, d'une part ainsi que pour solliciter l'appui du milieu d'autre part.

Par conséquent, la DAUM est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de la version révisée de cette demande.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable, à la majorité, avec condition

---

### **Parties prenantes**

Louis ROUTHIER, Ville-Marie  
Stéphanie TURCOTTE, Ville-Marie

Lecture :

Stéphanie TURCOTTE, 25 avril 2024  
Louis ROUTHIER, 24 avril 2024

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

514 872-0958

**Tél :**

**Télécop. :** 514 872-3567

Dossier # : 1237199001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Objet :</b>	Adopter, avec changements, une résolution autorisant les usages principaux « salle de réunion » et « salle de réception » ainsi que l'usage « salle de danse » uniquement comme usage complémentaire à ce dernier dans une partie du sous-sol du bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble



Procès-verbal - Assemblée publique de consultation - 2023-04-26.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-0958  
**Télécop. :** 514 872-3567

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

26 avril 2023  
17 h 30

800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

Sont présents

Monsieur Robert Beaudry, président d'assemblée et conseiller de la Ville

Monsieur Olivier Légaré - chef d'équipe et conseiller en aménagement

Monsieur Étienne Longtin, conseiller en aménagement

Monsieur Samuel Ferland, urbaniste, conseiller en aménagement

Madame Aline Fokam, analyste de dossiers et secrétaire d'assemblée

## **1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Robert Beaudry, conseiller de la Ville, préside l'assemblée publique de consultation, dont la tenue a été annoncée par un avis public paru le 15 avril 2023 dans le journal *Le Devoir*.

Il déclare l'assemblée ouverte à 17 h 30.

22 personnes assistent à l'assemblée.

## **2- PRÉSENTATION DES PROJETS ET PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC**

**a) Résolution autorisant l'usage principal « salle de réception » ainsi que l'usage complémentaire « salle de danse » dans une partie du sous-sol du bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - pp 463 (dossier 1237199001)**

Le président de l'assemblée indique que monsieur Étienne Longtin, conseiller en aménagement, est disponible pour présenter ce projet et répondre aux questions.

Les questions et commentaires ont trait, entre autres :

- *aux heures d'ouverture du local;*
- *à l'accroissement du bruit nocturne et du manque de places de stationnement dans cette zone résidentielle;*
- *à la perte de quiétude et de sécurité engendrée par le projet;*
- *aux préoccupations face aux objectifs de rues d'ambiance du Plan d'urbanisme dans ce secteur;*
- *aux inquiétudes et craintes des résidants de la transposition de l'insécurité et des nuisances sévissant dans Griffintown et d'autres parties du Vieux-Montréal;*
- *au manque de confiance envers le demandeur du projet par rapport au respect de la réglementation en cours d'adoption;*
- *à la crainte que ce projet crée un précédent dans le secteur;*
- *à l'étude acoustique faite par le propriétaire; les résidants aimeraient que l'Arrondissement fasse sa propre étude;*
- *à l'accroissement des nuisances nocturnes (altercations dues à l'alcool aux heures tardives et interventions, vibrations);*
- *à l'inadéquation du projet avec les besoins des résidants du secteur qui possèdent déjà des salles de réception;*
- *aux antécédents du promoteur;*
- *à la crainte des gangs de rue, la sécurité et les comportements criminels;*
- *aux mécanismes de contrôle et stratégie que possède la Ville pour le contrôle du bruit généré par les attroupements après les fêtes;*
- *au type de réceptions qui se tiendraient dans cette salle;*
- *à l'autorisation d'un usage potentiellement générateur de bruit dans un secteur jugé résidentiel;*
- *à la crainte que le propriétaire loue le local à un promoteur sur une longue période;*
- *comment ce projet va améliorer la vie des résidants;*
- *aux autres projets de commerces qui seraient plus adéquats pour les familles du secteur;*



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 11 avril 2023

Résolution: CA23 240134

---

**Adopter une résolution autorisant l'usage principal « salle de réception » ainsi que l'usage complémentaire « salle de danse » dans une partie du sous-sol du bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Robert Beaudry

appuyé par Sophie Mauzerolle

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment à l'article 200 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement aux usages autorisés;
  - b) occuper une partie du sous-sol du bâtiment aux fins de l'usage principal « salle de réception » ainsi que de l'usage complémentaire « salle de danse », le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 17 mars 2023;
- 2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :
  - a) assurer le respect des paramètres suivant pour le projet d'occupation :
    - i) l'emplacement et la superficie du local visé doivent être substantiellement conformes à ceux du local montré en blanc à la page A100 des plans mentionnés au paragraphe b) de l'article 1 de la présente autorisation;
    - ii) la superficie maximale de la salle de réception occupée à des fins de l'usage complémentaire « salle de danse » ne doit pas excéder 30 % de la superficie du local de l'établissement;
    - iii) aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne doit signaler la présence de l'usage complémentaire « salle de danse ».

Adoptée à l'unanimité.

40.13  
pp 463  
1237199001

Katerine ROWAN

---

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 12 avril 2023



**Dossier # : 1237199001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'usage principal « salle de réception » ainsi que l'usage complémentaire « salle de danse » dans une partie du sous-sol du bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

1) D'accorder pour le bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :

- a) déroger notamment à l'article 200 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement aux usages autorisés;
- b) occuper une partie du sous-sol du bâtiment aux fins de l'usage principal « salle de réception » ainsi que de l'usage complémentaire « salle de danse », le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 17 mars 2023;

2) D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- a) assurer le respect des paramètres suivant pour le projet d'occupation :
  - i) l'emplacement et la superficie du local visé doivent être substantiellement conformes à ceux du local montré en blanc à la page A100 des plans mentionnés au paragraphe b) de l'article 1 de la présente autorisation;
  - ii) la superficie maximale de la salle de réception occupée à des fins de l'usage complémentaire « salle de danse » ne doit pas excéder 30 % de la superficie du local de l'établissement;
  - iii) aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne doit signaler la présence de l'usage complémentaire « salle de danse ».

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2023-03-31 13:33

**Signataire :**

Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1237199001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'usage principal « salle de réception » ainsi que l'usage complémentaire « salle de danse » dans une partie du sous-sol du bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3003245596) a été déposée afin d'autoriser l'usage principal « salle de réception » ainsi que l'usage complémentaire « salle de danse » dans une partie du sous-sol d'un bâtiment commercial de 2 étages.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

**Description du site**

L'immeuble visé est constitué des lots 1 180 545 et 2 973 523 du cadastre du Québec. Il est occupé par un bâtiment commercial de 2 étages, reconstruit en 1894, à des fins d'entrepôts, à partir de certains éléments d'un bâtiment antérieur similaire de 3 étages, construit en 1857, dans le cadre de la mise en oeuvre d'un plan d'agrandissement des installations portuaires ayant mené à l'élargissement de la rue de la Commune. Il est situé dans la partie orientale du quartier Griffintown, dans le prolongement du Vieux-Montréal, face de l'embouchure du canal de Lachine.

Une aire de stationnement extérieure occupe la portion ouest du terrain. Elle est notamment bordée par un bâtiment résidentiel de 7 logements au nord-ouest et par des bâtiments commerciaux au sud-ouest et au nord. L'ensemble de ces immeubles adjacents appartient tout à ce même propriétaire, sauf celui au nord.

Le sous-sol du bâtiment, autrefois utilisé comme prolongement des bureaux occupant les étages supérieurs et espace d'entreposage, a été divisé sans permis de transformation en 3 locaux (demande 3003092814 déposée en novembre 2021, puis refusée en octobre 2022, faute de plans conformes) probablement au courant de l'année 2022.

Ceux-ci seraient occupés respectivement par une salle polyvalente, utilisée comme usage accessoire à l'usage « bureau » pour des « événements » par les locataires du bâtiment,

aménagée dans la partie ouest (local visé par la présente demande), un salon de coiffure dans la portion centrale (local adjacent desservi par un corridor d'accès commun) et un espace technique dans la partie est (local de mécanique du bâtiment, accessible depuis la porte au 731, rue de la Commune Ouest).

L'emplacement est compris dans l'unité de paysage « Faubourg des Récollets » et situé dans la catégorie M.3C.

### **Description du projet**

La demande vise à autoriser l'occupation d'un local aménagé dans la partie ouest du sous-sol aux fins de l'usage commercial « salle de réception » et de l'usage commercial « salle de danse » comme usage complémentaire à l'usage « salle de réception ». Celui-ci, déjà divisé et aménagé, d'une superficie d'environ 210 m<sup>2</sup>, serait confirmé comme salle de réception pour son ouverture au grand public. Le local comprend notamment divers espaces dédiés à des usages pouvant être accessoires à l'usage « salle de réception », incluant un vestiaire, un coin pour traiteur, un bar (comptoir de service) et une zone d'entreposage. Il comprend également une aire dégagée devant servir comme « piste de danse » avec une cabine de DJ, d'une superficie d'environ 50 m<sup>2</sup>, nécessitant l'usage « salle de danse » au sens du Règlement d'urbanisme. L'établissement aurait une capacité de 126 personnes selon l'évaluation contenue aux plans architecturaux.

Il est accessible depuis la porte au 739, rue de la Commune Ouest, puis par un escalier menant à un corridor commun desservant également le local déjà aménagé dans la portion centrale du sous-sol, aux fins de l'usage « soins personnels », pour un salon de coiffure d'environ 150 m<sup>2</sup> de superficie. Ce corridor rejoint une cage d'escalier avec une porte d'issue préexistante dans le mur latéral ouest, au fond de l'aire de stationnement qui serait utilisée en alternance par les occupants au courant des journées, la salle de réception visant une exploitation plutôt en soirée ou les fins de semaine. Des toilettes communes pour tous les occupants du bâtiment ont été aménagées au rez-de-chaussée.

Le projet d'occupation n'implique aucune modification à l'extérieur du bâtiment. Aucune enseigne sur façade ou sur vitrage n'est souhaitée pour le nouvel établissement. Seuls les exploitants de la salle de réception pourraient emprunter l'issue vers le terrain de stationnement pour les opérations à l'intérieur (livraisons, montage de la salle) et celle-ci se situe à environ 12 m des limites de lot du bâtiment résidentiel adjacent (15-27, rue Prince). Des mesures d'encadrement de l'utilisation sont par ailleurs prévues afin de limiter toute atteinte à la quiétude des personnes résidant à cet endroit. Le rapport d'évaluation acoustique fourni confirme l'absence d'impacts sonores (musique événementielle) à l'extérieur du bâtiment et liés à l'exploitation d'un tel établissement à l'intérieur de celui-ci.

### **Cadre réglementaire**

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), à savoir notamment :

- aux usages autorisés (article 200), puisque les usages « salle de réception » et « salle de danse » ne sont pas des usages autorisés dans la catégorie M.3.

Ce projet contient des objets susceptibles d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 3<sup>o</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et d'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), à savoir les usages.

Il n'est toutefois pas visé par le paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 2 du Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal (RCG 15-073) et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire.

## JUSTIFICATION

Dans son ensemble, la proposition pourrait satisfaire adéquatement aux critères d'évaluation applicables à une demande de projet particulier.

En effet, la dérogation requise par le projet a peu d'impact sur le milieu d'insertion. Le local visé est de taille relativement limitée et il n'est adjacent en aucun point à un local occupé à des fins résidentielles. Par ailleurs, un rapport d'évaluation acoustique confirme l'absence d'impacts sonores à l'extérieur du bâtiment visé.

De plus, la proposition d'occupation d'un espace, à vocation commerciale autrement limitée, contribue à l'animation urbaine du secteur, à une diversification de l'offre commerciale des milieux urbains et à la préservation et au recyclage d'un bâtiment patrimonial, sans en affecter l'apparence, en cohérence avec les objectifs de la transition écologique de la Ville de Montréal.

Finalement, le tout s'inscrit en conformité avec les orientations du Plan d'urbanisme qui identifient notamment ce segment de la rue de la Commune comme un lien stratégique à valoriser pour relier éventuellement les tronçons de rue d'ambiance existant sur cette voie publique à l'est de la rue McGill et ceux de la rue Peel au nord du boulevard René-Lévesque.

**Considérant que** la proposition satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables à une demande de projet particulier.

**Considérant que** la préservation du patrimoine bâti peut être favorisée par une occupation pérenne du bâtiment, tout en consolidant la rue de la Commune comme rue d'ambiance commerciale.

**Considérant que** la proposition a peu d'impacts sur le milieu environnant, l'usage sollicité se limitant à l'intérieur du bâtiment existant, sans impacts environnementaux connexes, et qu'aucune transformation à son apparence extérieure n'est requise pour cette occupation.

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité est d'avis que l'on devrait donner une suite **favorable** à l'égard de cette demande à une condition.

Lors de sa séance du 16 mars 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis, à la majorité, un avis favorable à l'égard de ce projet à la condition suivante :

- Autoriser l'usage « salle de danse » uniquement comme usage complémentaire de l'usage principal « salle de réception » demandé, en fonction des paramètres suivants :
  - la superficie maximale occupée à des fins de danse ne doit pas excéder 30 % de la superficie du local de l'établissement;
  - aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne doit signaler la présence de cet usage complémentaire.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

## MONTRÉAL 2030

Priorité 14 : L'occupation d'un espace au sous-sol d'un bâtiment patrimonial, moins adapté aux usages commerciaux déjà autorisés, par un usage commercialement viable favorise la résilience économique, génère de la prospérité et permet d'assurer la pérennité du patrimoine bâti.

Priorité 19 : L'ajout de ce commerce tend à pouvoir répondre aux besoins en services de

proximité pour rehausser la qualité des milieux de vie existants montréalais.  
Priorités 20 : De par sa nature, la salle de réception visée devrait aussi permettre d'attirer une clientèle de l'extérieur curieuse de découvrir le cachet patrimonial du lieu unique, en assurant un meilleur rayonnement global de la métropole et générant des revenus supplémentaires découlant de cette clientèle, le tout contribuant à accroître la prospérité sur notre territoire.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S. O.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. O.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;  
Affichage sur l'emplacement;  
Avis public annonçant la tenue d'assemblée publique de consultation;  
Assemblée publique de consultation;  
Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;  
Avis public sur la possibilité de déposer une demande de participation à un référendum;  
Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable, à la majorité, avec condition

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-0958  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-03-30

Louis ROUTHIER  
Chef de division - Urbanisme

**Tél :** 438 351-3263  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphanie TURCOTTE  
Directrice de l'aménagement urbain et de la  
mobilité

**Tél :** 514 868-4546  
**Approuvé le :** 2023-03-30

Dossier # : 1237199001

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division d'urbanisme

**Objet :**

Adopter une résolution autorisant l'usage principal « salle de réception » ainsi que l'usage complémentaire « salle de danse » dans une partie du sous-sol du bâtiment situé aux 731-741, rue de la Commune Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble



PV CCU - 2023-03-16 - PP - 3003245596.pdf



1237199001 - Grille d'analyse Montréal 2030.pdf 1237199001.jpg



1237199001\_Liste\_votants.pdf plans\_estampillés\_2023-03-17.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

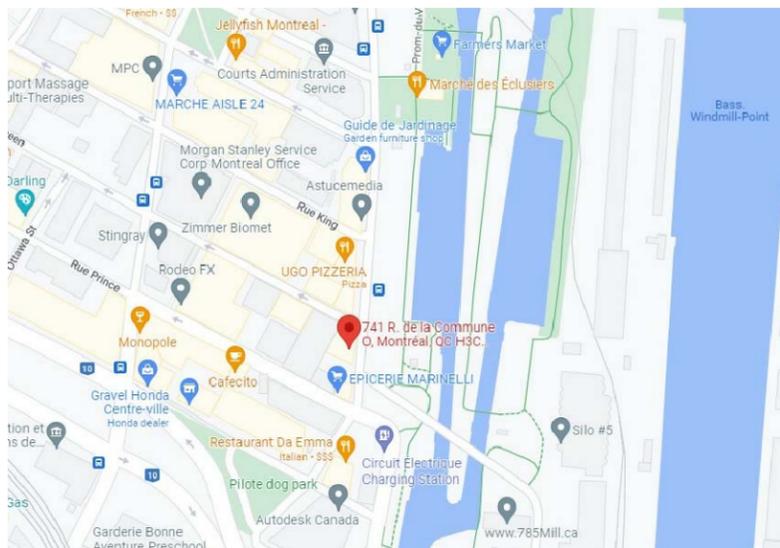
Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-0958

**Télécop. :**

# 731-741 RUE DE LA COMMUNE O, MONTRÉAL

## PROJET DE SALLE DE RÉCEPTION



### ÉTUDE DE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC VERSION 2010

#### 1. DESCRIPTION DU PROJET

AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR D'UNE SALLE DE RÉCEPTION AU SOUS-SOL D'UN BÂTIMENT EXISTANT. LA SALLE DE RÉCEPTION EST AMÉNAGÉ AVEC UN ESPACE POUR DES TABLES, UN ESPACE D'ENTREPOSAGE. IL N'Y A PAS DE CUISINE AVEC CUISSON, MAIS UN ESPACE DE MANIPULATION DE NOURITURE PRÊTE, EMPORTÉE PAR DES TRAITEURS. LES 4 TOILETTES UNIVERSELLES QUI SERVENT LA SALLE DE RÉCEPTION SONT AMÉNAGÉS AU RDC.

#### 2. BÂTIMENT

CONSTRUCTION COMBUSTIBLE, NON - PROTÉGÉE PAR DES GICLÉURS (ART.3.2.2.25)

#### 3. TYPES D'USAGE (ART. 3.1.2.1)

SALLE DE RÉCEPTION: A2

SALON DE COIFFURE: D

USAGE VOISIN: BUREAUX ' D ' (EN HAUT)

#### 4. SÉPARATION COUPE-FEU DES USAGES PRINCIPAUX :

PLANCHERS ET ÉLÉMENTS PORTEURS DOIVENT FORMER UNE SÉPARATION COUPE-FEU DE 1H.  
MUR VERS LE CORRIDOR COMMUN ET VERS LES ISSUES - 45MIN.

#### 5. SUPERFICIE DES LOCAUX :

SALLE DE RÉCEPTION- 2295 PI.CA. (213.3M2)

(DONT 1630.6PI.CA. (151.5M2) SONT UTILISABLE POUR LA PUBLIQUE)

#### 6. NOMBRE DE PERSONNES (ART. 3.1.17.1)

SALLE DE RÉCEPTION- 151.5 M2 / 1.2 M2/P = 126 PERSONNES

#### 7. PORTES DE SORTIE, ISSUES ET DISTANCE DE PARCOURS (ART.3.3.1.5 ET ART. 3.4.2.5)

PORTES DE SORTIE REQUISES ET FOURNIES: 2

SORTIES REQUIS ET FOURNIS SUR L'ÉTAGE POUR L'AIRE DE TRANSFORMATION: 2

DISTANCE DE PARCOURS SALLE DE RÉCEPTION: 14.7M (PERMIS: 30M);  
DISTANCE DE PARCOURS POUR ATTEINDRE LA SORTIE AU SOUS-SOL : 18M;

#### 8. CAPACITÉ D'ÉVACUATION (ART. 3.4.3.2)

6.1mm / pers. REQUIS

SALLE DE RÉCEPTION POUR 126 PERSONNES (126 x 6.1mm = 768.6mm)

2 PORTES X 36" = 72" (1829mm) > 768.6mm

2 ISSUES SUR L'ÉTAGE VERS LES ESCALIERS:

2 x 36"=72" (1829 mm)/ 6.1mm= 299PERS. > 126 +32 PERS.

#### 9. EXIGENCES DE SALUBRITÉ (ART. 3.7.2.2.A)

SOUS-SOL:

SALLE DE RÉCEPTION - 126 PERSONNES

SALON DE COIFFURE - 32 PERSONNES

RDC:

BUREAU - 24 PERSONNES

(225.9M2 / 9.3M2/P = 24 PERSONNES)

TOTAL: 182 (91 PERSONNES PER CHAQUE SEXE)

- 2 SALLES DE TOILETTES POUR HOMMES ET

- 4 SALLES DE TOILETTES POUR FEMMES

4 TOILETTES UNIVERSELLES SONT FOURNIES AU RDC.

#### 10. SIGNALISATION D'ISSUE (ART. 3.4.5.1)

TOUTE PORTE D'ISSUE DOIT COMPORTER UNE SIGNALISATION LUMINEUSE PLACÉE AU-DESSUS DE LA PORTE.

#### 11. SENS D'OUVERTURE DES PORTES: VERS L'EXTÉRIEUR

#### 12. CONCEPTION SANS OBSTACLE (ART. 10.3.8.1 (B(I)))

ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE N'EST PAS REQUIS DANS L'ESPACE DU SOUS-SOL, PARCE QUE L'ESPACE N'EST ACCESSIBLE DU NIVEAU DE LA VOIE PUBLIQUE QUE PAR UN ESCALIER.

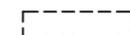
#### 13. MAINS COURANTES POUR L'ESCALIER MENANT AU SOUS-SOL (3.4.6.5) - SUR LES 2 CÔTÉS

#### 14. SYSTÈME DE DÉTECTION ET D'ALARME INCENDIE - EXIGÉ (3.2.4.1) - SOUS-SOL 126 + 32 = 158 PERSONNES (PLUS DE 150 PERSONNES AU DESSOUS DU PREMIER ÉTAGE)

#### LÉGENDE:



CLOISON EXISTANTE À CONSERVER



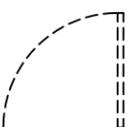
CLOISON EXISTANTE À DÉMOLIR



CLOISON PROPOSÉE



PORTE EXISTANTE À CONSERVER



PORTE EXISTANTE À DÉMOLIR



NOUVELLE PORTE

#### C1 - CLOISON INTÉRIEURE

- 1/2" GYPSE, JOINTS SCELLÉS ET SABLÉS
- MONTANTS D'ACIER 1 5/8"X3 5/8" @ 24" C.C.
- 3 5/8" ISOLANT ACOUSTIQUE
- 1/2" GYPSE, JOINTS SCELLÉS ET SABLÉS

#### C2 - CLOISON VERS L'ISSUE/ CORRIDOR (R.A.F. 45MIN)

- 5/8" GYPSE TYPE X, JOINTS SCELLÉS ET SABLÉS
- FOURRURE MÉTALLIQUE
- MONTANTS D'ACIER 1 5/8"X3 5/8" @ 24" C.C.
- 3 5/8" ISOLANT ROCKWOOL
- 5/8" GYPSE TYPE X, JOINTS SCELLÉS ET SABLÉS

\*NOTE POUR LES NOUVELLES PORTES DANS DES CLOISONS COUPE-FEU 45MIN: PORTES DOIVENT AVOIR UNE RÉSISTANCE AU FEU DE 20MIN ET DOIVENT ÊTRE MUNIES AVEC DE FERME-PORTE.

#### P1 - PLANCHER RDC / SOUS-SOL (R.A.F. 60MIN)

- FINI PLANCHER EXISTANT
- SOUS-PLANCHER EXISTANT
- SOLIVES DE PLANCHER EXISTANTES
- 3/4" BAR RÉSILEINT @ 24" C.C.
- 2 X 5/8" GYPSE TYPE X, JOINTS SCELLÉS ET SABLÉS

Date		Description	By
04-11-2022	1	POUR PPCMOI	ZR
07-03-2023	2	POUR PPCMOI	ZR

#### Notes:

1. TOUTES LES DIMENSIONS SONT A VERIFIER SUR PLACE.

2. TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ETRE EXECUTES EN CONFORMITE AVEC LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUEBEC 2010.

3. VOIR A400 POUR TYPE DES FINIS ET LÉGENDE.



#### Architecture:

#### Zornitsa Dinkova Rangelova architecte

31 6e Ave.  
Lachine, Qc. H8S 2X4  
Tél: (438) 501-4765  
email: zory\_bory@yahoo.com



#### Projet:

SALLE DE RÉCEPTION  
731-741 RUE DE LA COMMUNE O  
MONTRÉAL, QC

#### Titre:

PAGE COUVERTURE

Date:	21-06-2021	Page:	
Echelle:	S.O.	A000	
Dessiné par:	Z.R.		
Vérifié par:	Z.R.	No Projet	22-056
Cad file:	731-41 De la Commune O_3		



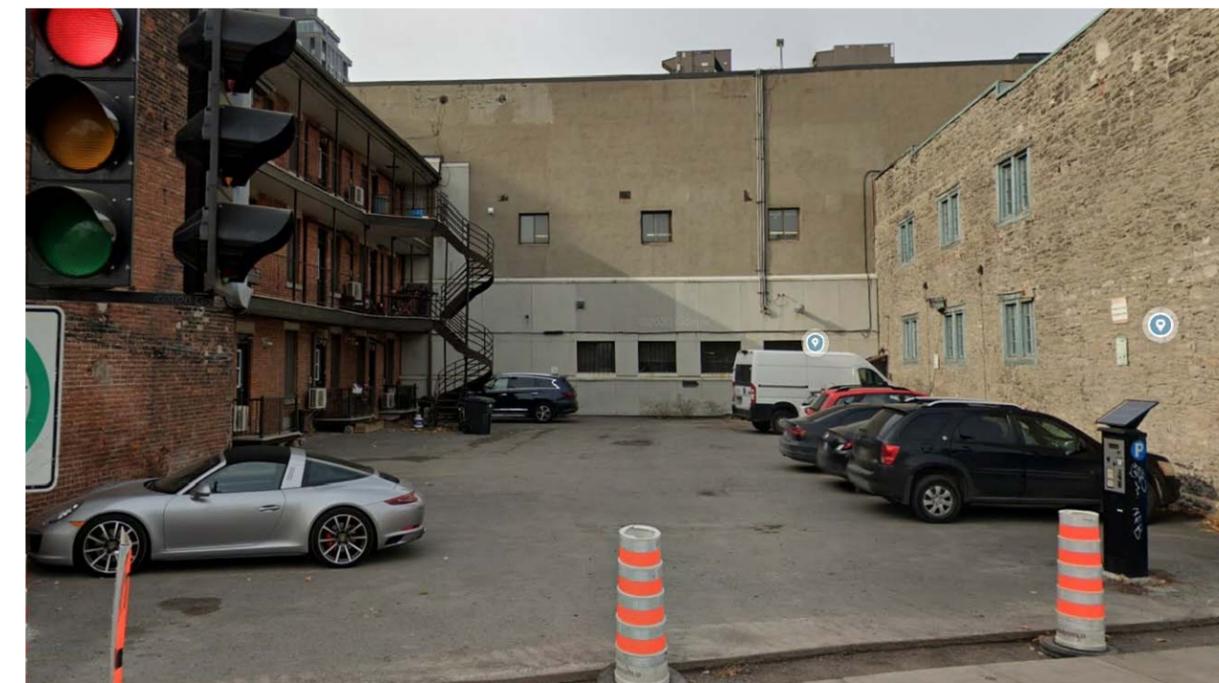
VUE DE LA FAÇADE PRINCIPALE  
COIN 741 DE LA COMMUNE O



VUE DE LA COMMUNE O  
VERS LE VIEUX PORT



VUE DE LA FAÇADE PRINCIPALE  
COIN 731 DE LA COMMUNE O



STATIONNEMENT ENTRE LE  
BÂTIMENT COMMERCIAL ET LE  
BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

Date		Description	By
04-11-2022	1	POUR PPCMOI	ZR
07-03-2023	2	POUR PPCMOI	ZR

Notes:

1. TOUTES LES DIMENSIONS SONT A VERIFIER SUR PLACE.
2. TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ETRE EXECUTES EN CONFORMITE AVEC LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUEBEC 2010.
3. VOIR A400 POUR TYPE DES FINIS ET LÉGENDE.

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
  
17 MARS 2023  
  
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN  
ET DE LA MOBILITÉ

EMIS POUR APPROBATION  
DE PPCMOI

Architecture:

**Zornitsa Dinkova Rangelova**  
architecte  
31 6e Ave.  
Lachine, Qc. H8S 2X4  
Tél: (438) 501-4765  
email: zory\_bory@yahoo.com



Projet:

SALLE DE RÉCEPTION  
731-741 RUE DE LA COMMUNE O  
MONTRÉAL, QC

Titre:

PHOTOS DU BÂTIMENT  
EXISTANT ET VOISINAGE

Date:	21-06-2021	Page:	A001
Echelle:	S.O.		
Dessiné par:	Z.R.		
Vérifié par:	Z.R.	No Projet	22-056

Cad file: 731-41 De la Commune O\_3



VUE DE L'INTÉRIEUR DE LA SALLE VERS LE BAR



VUE INTÉRIEURE DE LA SALLE VERS L'AVANT DU BÂTIMENT



VUE INTÉRIEURE DE LA SALLE VERS L'ARRIÈRE DU BÂTIMENT



ESPACE TRAITEUR



CORRIDOR COMMUN AU SOUS-SOL

Date		Description	By
04-11-2022	1	POUR PPCMOI	ZR
07-03-2023	2	POUR PPCMOI	ZR

Notes:

1. TOUTES LES DIMENSIONS SONT A VERIFIER SUR PLACE.
2. TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ETRE EXECUTES EN CONFORMITE AVEC LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUEBEC 2010.
3. VOIR A400 POUR TYPE DES FINIS ET LÉGENDE.

VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE  
  
17 MARS 2023  
  
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN  
ET DE LA MOBILITÉ

ÉMIS POUR APPROBATION  
DE PPCMOI

Architecture:

**Zornitsa Dinkova Rangelova**  
architecte  
31 6e Ave.  
Lachine, Qc. H8S 2X4  
Tél: (438) 501-4765  
email: zory\_bory@yahoo.com



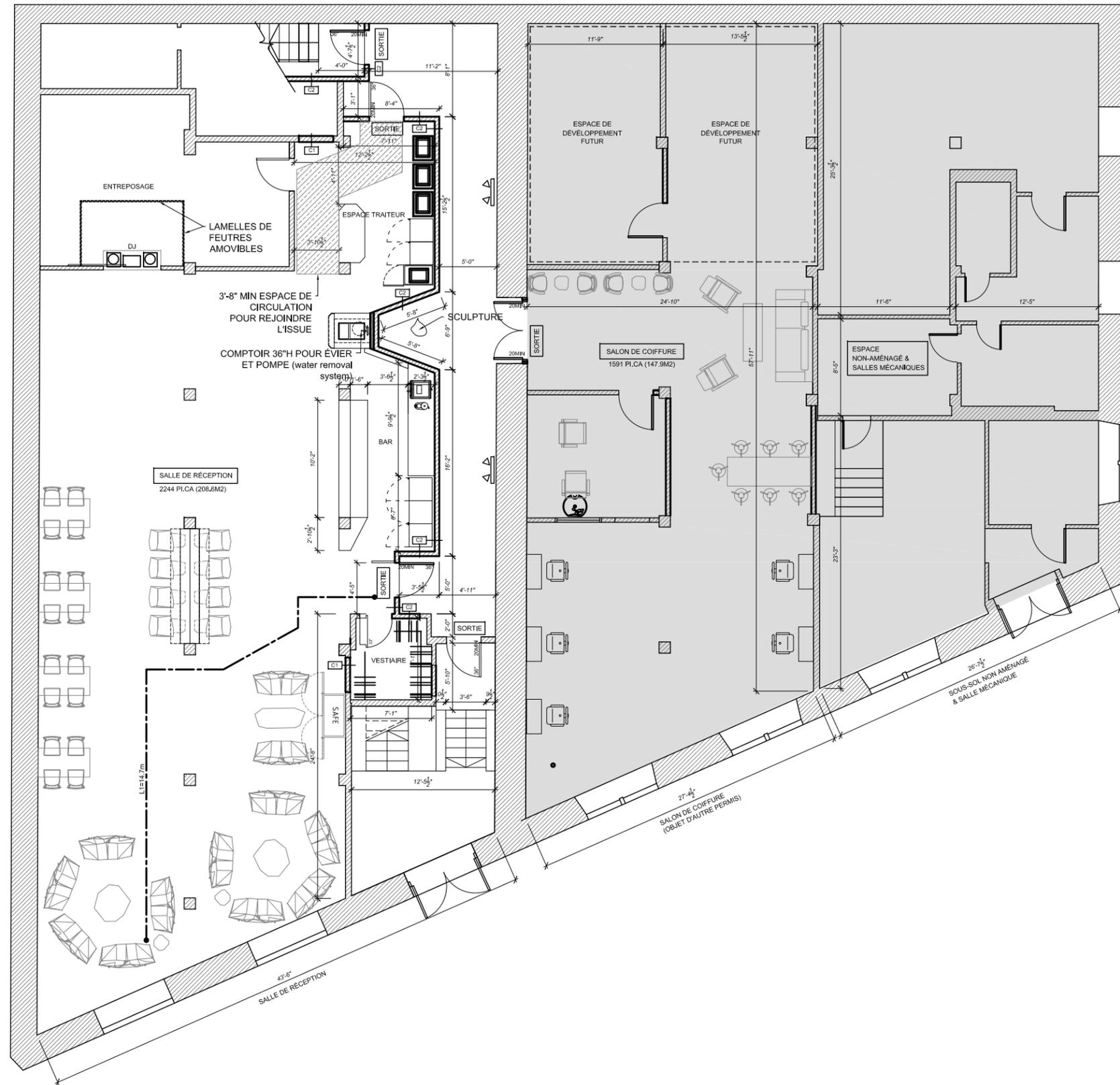
Projet:

**SALLE DE RÉCEPTION**  
731-741 RUE DE LA COMMUNE O  
MONTRÉAL, QC

Titre: **PHOTOS DE L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE EXISTANTE**

Date:	21-06-2021	Page:	<b>A002</b>
Echelle:	<b>S.O.</b>		
Dessiné par:	<b>Z.R.</b>		
Vérifié par:	<b>Z.R.</b>	No Projet	<b>22-056</b>

Cad file: 731-41 De la Commune O\_3



Date		Description	By
04-11-2022	1	POUR PPCMOI	ZR
07-03-2023	2	POUR PPCMOI	ZR

- Notes:**
- TOUTES LES DIMENSIONS SONT A VERIFIER SUR PLACE.
  - TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ETRE EXECUTES EN CONFORMITE AVEC LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUEBEC 2010.
  - VOIR A400 POUR TYPE DES FINIS ET LÉGENDE.

**LÉGENDE:**  
 CLOISON EXISTANTE À CONSERVER

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE**  
  
**17 MARS 2023**  
  
**DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN**  
**ET DE LA MOBILITÉ**

EMIS POUR APPROBATION  
 DE PPCMOI

**Architecture:**

**Zornitsa Dinkova Rangelova**  
**architecte**  
 31 6e Ave.  
 Lachine, Qc. H8S 2X4  
 Tél: (438) 501-4765  
 email: zory\_bory@yahoo.com



**Projet:**  
**SALLE DE RÉCEPTION**  
**731-741 RUE DE LA COMMUNE O**  
 MONTRÉAL, QC

**Titre:**  
**PLAN D'AMÉNAGEMENT DU**  
**SOUS-SOL PROPOSÉ (PARTIEL)**

Date:	21-06-2021	Page:	<b>A100</b>
Echelle:	<b>3/32'=1'-0"</b>		
Dessiné par:	<b>Z.R.</b>		
Vérifié par:	<b>Z.R.</b>	No Projet	<b>22-056</b>

Cad file: 731-41 De la Commune O\_3



Date		Description	By
04-11-2022	1	POUR PPCMOI	ZR
07-03-2023	2	POUR PPCMOI	ZR

**Notes:**

1. TOUTES LES DIMENSIONS SONT A VERIFIER SUR PLACE.
2. TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ETRE EXECUTES EN CONFORMITE AVEC LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUEBEC 2010.
3. VOIR A400 POUR TYPE DES FINIS ET LÉGENDE.

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE**  
  
**17 MARS 2023**  
  
**DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN**  
**ET DE LA MOBILITÉ**

EMIS POUR APPROBATION  
 DE PPCMOI

**Architecture:**

**Zornitsa Dinkova Rangelova**  
**architecte**

31 6e Ave.  
 Lachine, Qc. H8S 2X4  
 Tél: (438) 501-4765  
 email: zory\_bory@yahoo.com



**Projet:**

**SALLE DE RÉCEPTION**  
**731-741 RUE DE LA COMMUNE O**  
 MONTRÉAL, QC

**Titre:**

**PLAN DU RDC (PARTIEL)**

Date:	21-06-2021	Page:	<b>A101</b>
Echelle:	<b>3/32'=1'-0"</b>		
Déssiné par:	<b>Z.R.</b>	No Projet	<b>22-056</b>
Vérifié par:	<b>Z.R.</b>		

Cad file: 731-41 De la Commune O\_3

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**16 mars 2023**

**3003245596**

**4.2.1**

<b>Objet :</b>	<b>PROJET PARTICULIER</b>
<b>Endroit :</b>	731-741, rue de la Commune Ouest
<b>Responsable :</b>	Étienne Longtin
<b>Description :</b>	<p>La demande concerne un bâtiment commercial de 2 étages, reconstruit en 1894, à des fins d'entrepôts. Il est situé dans la partie orientale du quartier Griffintown, dans le prolongement du Vieux-Montréal, face de l'embouchure du canal de Lachine.</p> <p>Une aire de stationnement extérieure occupe la portion ouest du terrain. Elle est notamment bordée par un bâtiment résidentiel de 7 logements au nord-ouest et par des bâtiments commerciaux au sud-ouest et au nord.</p> <p>Le sous-sol du bâtiment, autrefois utilisé comme prolongement des bureaux occupant les étages supérieurs et espace d'entreposage, a été divisé sans permis de transformation en 3 locaux présumément au courant de l'année 2022.</p> <p>Ceux-ci seraient occupés respectivement par une salle polyvalente, utilisée comme usage accessoire à l'usage « bureau » pour des « événements » par les locataires du bâtiment, aménagée dans la partie ouest (local visé par la présente demande), un salon de coiffure dans la portion centrale (local adjacent desservi par un corridor d'accès commun) et un espace technique dans la partie est (local de mécanique du bâtiment, accessible depuis la porte au 731, rue de la Commune Ouest).</p> <p>La demande vise à autoriser l'occupation d'un local aménagé dans la partie ouest du sous-sol aux fins de l'usage commercial « salle de réception » et de l'usage commercial « salle de danse » comme usage complémentaire à l'usage « salle de réception ». Celui-ci, déjà divisé et aménagé, d'une superficie d'environ 210 m<sup>2</sup>, serait confirmé comme salle de réception pour son ouverture au grand public. Le local comprend notamment divers espaces dédiés à des usages pouvant être accessoires à l'usage « salle de réception », incluant un vestiaire, un coin pour traiteur, un bar (comptoir de service) et une zone d'entreposage. Il comprend également une aire dégagée comme « piste de danse » avec une cabine de « DJ », d'une superficie d'environ 50 m<sup>2</sup>, nécessitant l'usage « salle de danse » au sens du <i>Règlement d'urbanisme 01-282</i>. L'établissement</p>

	<p>aurait une capacité de 126 personnes selon l'évaluation contenue aux plans architecturaux.</p> <p>Il est accessible depuis la porte au 739, rue de la Commune Ouest, puis par un escalier menant à un corridor commun desservant également le local déjà aménagé dans la portion centrale du sous-sol, aux fins de l'usage « soins personnels », pour un salon de coiffure d'environ 150 m<sup>2</sup> de superficie. Ce corridor rejoint une cage d'escalier avec une porte d'issue préexistante dans le mur latéral ouest, au fond de l'aire de stationnement qui serait utilisée en alternance par les occupants au courant des journées, la salle de réception visant une exploitation plutôt en soirée ou les fins de semaine. Des toilettes communes pour tous les occupants du bâtiment ont été aménagées au rez-de-chaussée.</p> <p>Le projet d'occupation n'implique aucune modification à l'extérieur du bâtiment. Aucune enseigne sur façade ou sur vitrage n'est souhaitée pour le nouvel établissement. Seuls les exploitants de la salle de réception pourraient emprunter l'issue vers le terrain de stationnement pour les opérations à l'intérieur (livraisons, montage de la salle) et celle-ci se situe à environ 12 m des limites de lot du bâtiment résidentiel adjacent (15-27, rue Prince). Des mesures d'encadrement de l'utilisation sont par ailleurs prévues afin de limiter toute atteinte à la quiétude des personnes résidant à cet endroit. Le rapport d'évaluation acoustique fourni confirme l'absence d'impacts sonores (musique événementielle) à l'extérieur du bâtiment et liés à l'exploitation d'un tel établissement à l'intérieur de celui-ci.</p> <p>Les usages « salle de réception » et « salle de danse » ne sont pas des usages autorisés dans la catégorie M.3 où se situe l'immeuble visé.</p>
<b>Élément particulier :</b>	Aucun
<b>Remarque importante :</b>	Aucune
<b>Considérant que :</b>	La proposition satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables à une demande de projet particulier.
<b>Considérant que :</b>	La préservation du patrimoine bâti peut être favorisée par une occupation pérenne du bâtiment, tout en consolidant la rue de la Commune comme rue d'ambiance commerciale.
<b>Considérant que :</b>	La proposition a peu d'impacts sur le milieu environnant, l'usage sollicité se limitant à l'intérieur du bâtiment existant, sans impacts environnementaux connexes, et qu'aucune transformation à son apparence extérieure n'est requise pour cette occupation.

Par conséquent, à la majorité, le comité consultatif d'urbanisme émet un **AVIS FAVORABLE** à l'égard de cette demande à la condition suivante :

- **Autoriser l'usage « salle de danse » uniquement comme usage complémentaire de l'usage principal « salle de réception » demandé, en fonction des paramètres suivants :**
  - o la superficie maximale occupée à des fins de danse ne doit pas excéder 30 % de la superficie du local de l'établissement;
  - o aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne doit signaler la présence de cet usage complémentaire.

*Il est à noter que M. Réjean Martineau inscrit sa dissidence face à la recommandation favorable du comité pour cette demande.*

  
Robert Beaudry  
Président

  
Billy Chérubin  
Secrétaire



# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1237199001

Unité administrative responsable : Arrondissement de Ville-Marie, Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité

Projet : *Projet d'occupation du 731-741, rue de la Commune Ouest*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<b><i>oui</i></b>	<b><i>non</i></b>	<b><i>s. o.</i></b>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	<b>x</b>		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  <i>Priorité 14 : Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.</i>  <i>Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.</i>  <i>Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  <i>Priorité 14 : L'occupation d'un espace au sous-sol d'un bâtiment patrimonial, moins adapté aux usages commerciaux déjà autorisés, par un usage commercialement viable favorise la résilience économique, génère de la prospérité et permet d'assurer la pérennité du patrimoine bâti.</i>  <i>Priorité 19 : L'ajout de ce commerce tend à pouvoir répondre aux besoins en services de proximité pour rehausser la qualité des milieux de vie existants montréalais.</i>  <i>Priorités 20 : De par sa nature, la salle de réception visée devrait aussi permettre d'attirer une clientèle de l'extérieur curieuse de découvrir le cachet patrimonial du lieu unique, en assurant un meilleur rayonnement global de la métropole et générant des revenus</i>			

supplémentaires découlant de cette clientèle, le tout contribuant à accroître la prospérité sur notre territoire.

## Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			<b>x</b>
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			<b>x</b>
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			<b>x</b>

## Section C - ADS+\*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			<b>x</b>
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>	<b>x</b>		

<p><b>c. Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>		<b>x</b>	
<p>2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?</p>		<b>x</b>	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1247135001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement imposant, à partir du 1er janvier 2025, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service

D'adopter un règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) » imposant, à partir du 1er janvier 2025, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-23 12:23

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1247135001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement imposant, à partir du 1er janvier 2025, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à la réforme du financement des arrondissements en 2013, l'administration centrale a cédé un espace fiscal aux arrondissements en contrepartie d'une diminution des transferts centraux versés. Il appartient aux arrondissements de déterminer les orientations relatives à l'indexation, ou non, de cet espace fiscal.

Le taux de taxation est ajusté en fonction du rôle d'évaluation 2023-2025, et de l'estimé de la croissance immobilière. À noter qu'il ne s'agit pas d'une taxe supplémentaire imposée mais bien d'un transfert de pouvoir provenant de la Ville centre.

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2025 et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget d'arrondissement de Ville-Marie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 240404 - 7 novembre 2023 - Adopter un règlement imposant, à partir du 1er janvier 2024, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service

CA22 240409 - 8 novembre 2022 - Adopter un règlement imposant, à partir du 1er janvier 2023, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service

CA21 240518 - Adopter un règlement imposant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service

**DESCRIPTION**

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de compléter la dotation budgétaire consentie par le Service des finances.

**JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , le conseil d'arrondissement peut par règlement imposer une taxe sur tous les immeubles

imposables situés dans l'arrondissement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La taxe sera applicable à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie.

#### **MONTRÉAL 2030**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- 1) Avis public - Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 2) Avis de motion et dépôt du projet de règlement à une séance du CA
- 3) Avis public - Adoption du règlement
- 4) Adoption du règlement à une séance du CA
- 5) Avis public - Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### **Parties prenantes**

Emmanuelle PERRIER, Service des finances et de l'évaluation foncière  
Pulkit KANTAWALA, Service des finances et de l'évaluation foncière  
Isabelle FORTIER, Ville-Marie

Lecture :

Emmanuelle PERRIER, 20 septembre 2024

Pulkit KANTAWALA, 19 septembre 2024

Isabelle FORTIER, 19 septembre 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Katerine ROWAN  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 438 823-3978

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-19

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE  
Directeur des services administratifs

**Tél :** 514 872-7313

**Télécop. :**

**Dossier # : 1247135001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement imposant, à partir du 1er janvier 2025, une taxe à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'assurer le niveau de service



CA-24-XXX\_Regl taxe relative aux services 2025.doc

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Katerine ROWAN  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 438 823-3978

**Télécop. :**

---

**CA-24-XXX Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025)**

---

**Vu** l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., chapitre C-11.4);

**Vu** la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ., chapitre F-2.1);

À la séance du 12 novembre 2024, le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie décrète :

**1.** Il est imposé et il sera prélevé, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0385% appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

**2.** Les dispositions du règlement annuel de la ville sur les taxes, qui sont relatives aux intérêts et à la pénalité exigibles sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, au supplément de taxe payable à la suite d'une modification du rôle de l'évaluation foncière et au montant exigible d'un versement échu s'appliquent, aux fins du prélèvement de la taxe prévue à l'article 1, telles qu'établies pour l'exercice financier visé à l'article 3.

**3.** Le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2025 et a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

---

*Un avis relatif à ce règlement (dossier 1247135001) a été affiché au bureau d'arrondissement, sur le site Internet de l'Arrondissement et publié dans le journal Le Devoir le 16 novembre 2024 annonçant la date de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.*



**Dossier # : 1247135003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter une délégation pour les autorisations de dépenses en lien avec les contingences approuvées pour un contrat

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter une délégation pour les autorisations de dépenses en lien avec les contingences approuvées pour un contrat ».

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-24 09:13

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1247135003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter une délégation pour les autorisations de dépenses en lien avec les contingences approuvées pour un contrat

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 11 septembre 2002, l'arrondissement a procédé à l'adoption du Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) et celui-ci a par la suite fait l'objet de certaines modifications pour se conformer à la réalité administrative. Ce Règlement (CA-24-009) précise les éléments de délégation ainsi que la hiérarchie administrative applicable. Le présent dossier décisionnel vise à soumettre une demande de modification de ce règlement, afin d'y ajouter une délégation relative aux autorisations de dépenses en lien avec les budgets de contingences déjà approuvées par l'instance compétente dans le cadre d'un contrat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 240189 - 7 mai 2024 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter une délégation en matière de disposition de biens

CA24 240094 - 12 mars 2024 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs au fonctionnaires afin d'apporter des corrections cléricales, d'uniformiser la délégation de pouvoirs au fonctionnaire de niveau A en matière contractuelle et d'ajouter une délégation en matière de modification de structure de poste pour les employés manuels;

CA22 240324 - 13 septembre 2022 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin de modifier certains articles relatifs, entre autres, à l'octroi de contrats et aux ressources humaines;

**DESCRIPTION**

La modification consiste en l'ajout de l'article 20.1, à la suite de l'article 20, qui se lira ainsi :  
 « **20.1.** Une autorisation de dépense découlant d'une contingence à un contrat existant, à la condition que le montant de cette dépense soit inclus dans l'enveloppe budgétaire des contingences afférentes à ce contrat, telle qu'autorisée par le conseil d'arrondissement, est déléguée :

- au fonctionnaire de niveau B concerné, lorsque la dépense est de 50 000 \$ ou plus, toutes taxes incluses;
- au fonctionnaire de niveau C concerné, lorsque la dépense est de moins de 50 000 \$, toutes taxes incluses;
- au fonctionnaire « chef d'équipe » concerné, lorsque la dépense est de moins de 25 000 \$, toutes taxes incluses;
- au fonctionnaire qualifié de « Représentant désigné de l'appel d'offres » lorsque la dépense est de moins de 10 000 \$, toutes taxes incluses;

Pour l'application du présent article, on entend par :

- « contingence », toute modification à un contrat qui constitue un accessoire à celui-ci et qui n'en change pas la nature, conformément à l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c. C-19.

« Représentant désigné de l'appel d'offres », le fonctionnaire employé de la Ville nommé par le fonctionnaire de niveau B concerné, responsable de la gestion du contrat, dans la lettre d'octroi de contrat au contractant ou dans l'ordre de débiter les travaux. »

#### **JUSTIFICATION**

Ce nouvel article entérine la délégation de pouvoir relative aux autorisations de dépenses en lien avec les budgets de contingences dans le cadre d'un contrat, par des employés de l'Arrondissement, et vise à permettre une gestion efficace et un gain de temps.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **MONTRÉAL 2030**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement à une séance du CA;  
Adoption du règlement à une séance ultérieure du CA;  
Avis public d'entrée en vigueur du règlement : dès que possible après l'adoption.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Christiane RAIL, Ville-Marie  
Guy R ROY, Ville-Marie  
Sandra PICARD, Ville-Marie  
Alain DUFRESNE, Ville-Marie  
Éric BELLEVILLE, Ville-Marie

Lecture :

Alain DUFRESNE, 23 septembre 2024  
Sandra PICARD, 23 septembre 2024

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Katerine ROWAN  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 438 823-3978  
**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-20

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE  
Directeur des services administratifs

**Tél :** 514 872-7313  
**Télécop. :**

**Dossier # : 1247135003**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe

**Objet :** Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter une délégation pour les autorisations de dépenses en lien avec les contingences approuvées pour un contrat



CA-24-3xx Regl modifiant délégation pouvoirs.doc

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Katerine ROWAN  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 438 823-3978

**Télécop. :**

---

**CA-24-3XX**      **Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) afin d'ajouter une délégation pour les autorisations de dépenses en lien avec les contingences approuvées pour un contrat**

---

**Vu** l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

À sa séance du \_\_\_\_\_ 2024, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie décrète :

**1.** Le Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009) est modifié par l'ajout, après l'article 20, de l'article 20.1 suivant :

« **20.1.** Une autorisation de dépense découlant d'une contingence à un contrat existant, à la condition que le montant de cette dépense soit inclus dans l'enveloppe budgétaire des contingences afférentes à ce contrat, telle qu'autorisée par le conseil d'arrondissement, est déléguée :

- au fonctionnaire de niveau B concerné, lorsque la dépense est de 50 000 \$ ou plus, toutes taxes incluses;
- au fonctionnaire de niveau C concerné, lorsque la dépense est de moins de 50 000 \$, toutes taxes incluses;
- au fonctionnaire « chef d'équipe » concerné, lorsque la dépense est de moins de 25 000 \$, toutes taxes incluses;
- au fonctionnaire qualifié de « Représentant désigné de l'appel d'offres » lorsque la dépense est de moins de 10 000 \$, toutes taxes incluses;

Pour l'application du présent article, on entend par :

- « contingence », toute modification à un contrat qui constitue un accessoire à celui-ci et qui n'en change pas la nature, conformément à l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c. C-19.
- « Représentant désigné de l'appel d'offres », le fonctionnaire employé de la Ville nommé par le fonctionnaire de niveau B concerné, responsable de la gestion du contrat, dans la lettre d'octroi de contrat au contractant ou dans l'ordre de débiter les travaux. »

---

*Un avis relatif à ce règlement (dossier 1247135003) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le \_\_\_\_\_ 2024, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.*



**Dossier # : 1247135002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer madame Anne-Marie Lemieux à titre de secrétaire d'arrondissement et madame Laura Floresco à titre de secrétaire d'arrondissement substitut à la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie

De nommer madame Anne-Marie Lemieux à titre de secrétaire d'arrondissement à la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie à compter du 14 octobre 2024 et ce, jusqu'au retour de la titulaire du poste;  
De nommer madame Laura Floresco à titre de secrétaire d'arrondissement substitut à la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie à compter du 8 octobre 2024.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2024-09-23 12:20

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur d'arrondissement délégué  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1247135002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer madame Anne-Marie Lemieux à titre de secrétaire d'arrondissement et madame Laura Floresco à titre de secrétaire d'arrondissement substitut à la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans chaque arrondissement de la Ville de Montréal, un(e) secrétaire d'arrondissement est nommé(e) afin d'assumer les pouvoirs et responsabilités de greffier dans le cadre des compétences du conseil d'arrondissement. De plus, le conseil d'arrondissement peut nommer un(e) secrétaire d'arrondissement substitut pour remplacer le ou la secrétaire en cas de maladie, de vacances ou d'un empêchement majeur. Compte tenu d'un départ prochain en congé temporaire de la secrétaire d'arrondissement, ainsi que d'une nomination récente au poste de secrétaire-recherchiste à la Division du greffe, il est nécessaire de procéder à ces nominations.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 240326 - dossier décisionnel 1237135007 : Nommer madame Nathalie Deret à titre de secrétaire d'arrondissement substitut à la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie

CA21 240451 - dossier décisionnel 1217135007 : Nommer monsieur Fredy Enrique Alzate Posada à titre de secrétaire d'arrondissement et madame Sandy Pinna à titre de secrétaire d'arrondissement substitut à la Direction des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie

CA19 240592 - dossier décisionnel 1192818005 : Nommer madame Katerine Rowan à titre de secrétaire d'arrondissement à la Direction des relations avec les citoyens, des communications, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie

**DESCRIPTION**

Dans le but de s'assurer de disposer en tout temps des services d'un(e) secrétaire d'arrondissement, ainsi que de ceux d'un(e) secrétaire d'arrondissement substitut, il convient de nommer madame Anne-Marie Lemieux à titre de secrétaire d'arrondissement et madame Laura Floresco à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Ville-Marie.

Madame Nathalie Deret demeure également secrétaire d'arrondissement substitut.

**JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le secrétaire d'arrondissement, ainsi que son substitut sont nommés par le conseil d'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Anne-Marie LEMIEUX, Service des affaires juridiques  
Laura FLORESCO, Ville-Marie

Lecture :

Laura FLORESCO, 20 septembre 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Katerine ROWAN  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 438 823-3978

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-09-20

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE  
Directeur des services administratifs

**Tél :** 514 872-7313

**Télécop. :**